SERMONS
POVR
VN ADVENT,
DES
TROIS VENVES
du Fils de Dieu, & du profit qu'il en faut faire.

8-92 E 43

Par le R. Pere FRANCOIS DVNEAV
Theologien de la Compagnie de IESVS.

BIBLIOTECA

A AVIGNON, Chez PIERRE AVIRAV,

Et se vendent à LYON,
Chez IEAN CERTES, ruë Merciere,
à la Trinité.

M. DC. LXXVII.

8-22-E-13

AV ROY

SIRE,

Quoy qu'il y ait bien des années que je ſuis hors du Royaume de vôtre Majeſté dans les emplois de ma Religion, je ne laiſſe pas de me ſouvenir, & de penſer fort ſouvent que je ſuis ſon ſujet par ma naiſſance. Cette penſée, SIRE, laquelle d'ailleurs eſt

ſelon mon inclination nat urelle, me donne des tranſports de joie, dans une Ville qui eſt l'abord de toutes les Nations, lorſque je les entens parler de VOSTRE MAIESTE' comme du plus grand Roy de la terre, dont la Grandeur ne ſe meſure pas tant par l'étenduë de ſes conqueſtes, que par ſes grandes qualitez Royales, qui jettent tout le monde dans une profonde admiration. C'eſt ainſi qu'en parlent les étrangers, & méme les ennemis de Vôtre Couronne, dont j'en ay oüi qui diſoient, plût à Dieu que nous euſſions un Roy qui eût la dixiéme partie de celuy qui nous fait la guerre, & qui nous a reduit à de ſi faſcheuſes extremitez. Ce n'eſt pas ſeulement cela, SIRE, qui m'a fait prendre la hardieſſe de dedier des Sermons à VOTRE MAIESTE, pour avoir quelque occaſion de me ſatisfaire, en luy donnant un témoignage public de mon ardeur à ſon ſervice, & de mes ſouhaits pour l'avancement de ſa gloire. I'ay crû, SIRE, que je ne devois pas vous celer les

ſentimens

ſentimens du Saint Pere touchant la Perſonne de VOSTRE MAIESTE', pour les avoir appris de ſa propre bouche, non ſeulement avant ſon exaltation au Pontificat, ayant eu l'honneur de traiter ſouvent avec luy; mais encore depuis. Et il ſont tels, SIRE, que vos plus paſſionnez ſerviteurs, & ſujets, n'en peuvent avoir de meilleurs. C'eſt ce qui m'a fait toûjours deſirer de la voir ſur le Trône de S. Pierre, & je le dis à Monſieur l'Ambaſſadeur au commencement du Conclave. Ie puis aſſurer VOSTRE MAIESTE', que la plus grande conſolation qu'ait ſa Sainteté, parmi les ſoins qui l'environnent, & l'inquietent, c'eſt de ſçavoir & d'eſtre bien perſuadé, qu'il peut tout eſperer du zele de VOSTRE MAIESTE', pour le bien de la Religion, & de l'Egliſe. C'a eſté le ſeul motif de la reſolution que j'ay priſe de dedier à VOSTRE MAIESTE', ce peu de Sermons que j'ay autrefois prêchez en France; & je me ſuis flaté que ne vous

eſtant pas inconnu, vous ne blamerez pas ma penſée, qui ne procede que d'un tres-ſyncere deſir de témoigner à VOSTRE MAIESTE', avec un tres profond reſpet que je ſuis,

SIRE,

Vôtre tres-humble, tres-obeïſſant, & tres fidele ſerviteur, & ſujet, Le P. F. Duneau de la Compagnie de Iesus.

AVERTISSEMENT AV LECTEVR.

J'AY oüi beaucoup de Predicateurs précher durant l'Advent; mais j'en ay oüi fort peu qui préchaſſent l'Advent, je veux dire qui priſſent pour matiere de leurs Sermons ce qui eſt propre de ce ſaint temps ſelon l'intention de l'Egliſe. Il eſt certain que l'Advent a eſté inſtitué pour diſpoſer les fidelles à faire profit de la venuë du Sauveur au monde, & pour celebrer dignement le Myſtere, & la Fête de ſa Nativité. Mais parce que le Fils de Dieu qui eſt venu pour ſauver les hommes, doit encore venir pour les juger, & que la repreſentation de cette derniere venuë a grand pouvoir ſur les eſprits, pour les pre-

parer à ſe ſervir utilement de la premiere ; l'Egliſe nous les propoſe toutes deux dans les Evangiles, des deux premieres ſemaines, commençant par le Iugement Vniverſel pour nous donner la crainte du Iuge, & enſuite nous le repreſentant comme Sauveur, pour nous porter à l'amour. Dãs la troiſiéme ſemaine une troiſiéme venuë du méme Sauveur nous eſt inſinuée, lorſque par ſes graces il vient inviſiblement tous les jours dans nos cœurs pour nous convertir, & pour nous ſantifier. Enfin dans la quatriéme ſemaine, le ſaint Evangile nous preſcrit les diſpoſitions neceſſaires pour tirer du fruit de la conſideration de ces trois venuës. Et tout cela enſemble, c'eſt ce que nous appellons proprement l'Advent. I'ay ſuivi ce deſſein dans la diſtribution de mes Sermons, comme le Lecteur verra s'il prend la peine de les lire.

TABLE

TABLE

DES SVJETS

DES SERMONS contenus dans ce Volume.

I. SERMON.

De la venuë du Fils de Dieu comme juge, & qu'il faut craindre le jugement Vniverſel pag. 1

II. SERMON.

Des trois ſortes de crainte, & que nous devons taſcher d'avoir la bonne. 24

III. SERMON.

Des trois conditions de la bonne crainte. 47

IV. SERMON.

Que la bonne crainte diſpoſe à la juſtification du pecheur. 69

V. SERMON.

V. SERMON.

Que c'eſt vn bon effet de la crainte, d'eſtre toûjours ſur ſes gardes, veu l'incertitude du temps du Jugement. 93

VI. SERMON.

Qu'il faut aſſeurer ſon ſalut par la crainte. 116

VII. SERMON.

De la venuë du Fils de Dieu comme Sauveur, & qu'il faut eſperer en ſa miſericorde. 140

VIII. SERMON.

Comment & en combien de façons on ſe ſcandaliſe au Fils de Dieu, & en ſa venuë en terre. 165

IX. SERMON.

Que le Sauveur eſt venu pour deſtruire par ſon incarnation, l'incarnation du peché. 189

X. SERMON.

Que le Fils de Dieu eſt venu en terre, pour tous les hommes, & qu'un chacun doit conſiderer cette venuë, comme ſi elle eſtoit pour luy ſeul. 212

XI. SERMON.

Que ſi le Fils de Dieu eſt venu en terre, prenant chair humaine, & en quoy conſiſte le myſtere de l'incarnation. 235

XII. SERMON.

Pourquoy le Fils de Dieu eſt venu plûtôt que le Pere ou le ſaint Eſprit? pourquoy il s'eſt fait homme plûtôt qu'Ange? & pourquoy il a pris une chair paſſible? 258

XIII. SERMON.

De la venuë preſente du Fils de Dieu dedans nous, premierement dans nôtre entendement par la connoiſſance & par la foy. 282

XIV. SERMON.

De la venuë de Dieu dans nos volontez. 305

XV. SERMON.

Comment Dieu vient en nous, par la grace de la ſainte penſée & de la pieuſe affection. 327

XVI. SERMON.

Que Dieu vient en nous, pour y operer nôtre conſen

conſentement, ſans forcer, ny violenter nôtre liberté. 249

XVII. SERMON.

De la venuë preſente du Fils de Dieu en nôtre ame par l'infuſion de la grace ſantifiante, & de l'eſtime qu'il en faut faire. 371

XVIII. SERMON.

Que le Fils de Dieu vient en nous, au tres-ſaint Sacrement, pour rendre utile ſa premiere venuë, pour nous diſpoſer à la derniere, & pour faire valoir ſes graces par ſoy même. 395

XIX. SERMON.

Qu'il faut preparer la voye du Seigneur, & ſe diſpoſer à le recevoir. 416

XX. SERMON.

De la premiere preparation de la voye du Seigneur, qui eſt l'Oraiſon. 439

XXI. SERMON.

De la ſeconde preparation de la voye du Seigneur qui eſt l'humilité. 462

XXII. SERMON.

Que

DES SERMONS.

Que la troiſiéme preparation de la voye du Seigneur, eſt la pureté d'intention. 485

XXIII. SERMON.

De la quatriéme preparation de la voye du Seigneur par la charité. 507

XXIV. SERMON.

Que le Sacrement de Penitence contient les quatre preparations de la voye du Seigneur. 530

XXV. SERMON.

Pour le jour de Noël. 553

XXVI. SERMON.

Pour le jour de ſaint Etienne. 576

XXVII. SERMON.

Pour le jour de ſaint Jean l'Evangeliſte. 600

XXVIII. SERMON.

Pour le jour des ſaints Innocens. 623

A la plus grande gloire de Dieu.

FACVLTAS

FACULTAS PRÆPOSITI GENERALIS Societatis JESV.

CVm *Sermones de Adventu*, à P. FRANCISCO DVNELLO Societatis noſtræ Sacerdoti Gallicè conſcriptos aliquot ejuſdem Societatis Theologi recognoverint, & in lucem edi poſſe probaverint, facultatem concedimus, ut typis mandentur, ſi iis ad quos pertinet, ita videbitur, cuius rei gratia has literas manu noſtra ſubſcriptas, & ſigillo noſtro munitas dedimus Romæ 24. Decembris. 1666.

IOANNES PAVLVS OLIVA.

SERMON

SERMONS
POUR
TOVT L'ADVENT.

DES TROIS VENVES du Fils de Dieu, conſiderées dans les Evangiles de chaque ſemaine.

PREMIER SERMON

DE LA VENUE DU FILS DE Dieu comme Juge, & qu'il faut craindre le Jugement Univerſel.

Videbunt filium hominis venientem in nube, cum poteſtate magnâ, & majeſtate. Lucæ 21.
On verra venir le Fils de l'Homme dans une nuée, en grande puiſſance, & Majeſté.

Le deſſein des Sermons de l'Advent.

LA ſainte Egliſe Catholique nous ordonne de celebrer tous les ans le ſaint temps de l'Advent, pour nous mettre devant les yeux trois venuës du Fils de Dieu & nous avertir de nous tenir prêts pour le recevoir, & luy

preparer les voyes, par leſquelles il veut venir à nous. Pour ne me point éloigner de ce deſſein, je vous entretiendray de ces trois Venuës, leſquelles je rencontre dans les Evangiles des trois premieres ſemaines de l'Advent, & dans la quatriême je traiteray des diſpoſitions que nous devons apporter de nôtre côté pour en tirer du profit.

Le Fils de Dieu *viendra*, Il eſt *venu*, Il *vient*: ce ſont les trois Venuës. *Il viendra*, pour nous juger: *Il eſt venu* pour nous ſauver: *Il vient*, pour nous ſantifier. *Il viendra* contre les pecheurs: *Il eſt venu* pour les pecheurs; *Il vient* afin que nous ne ſoyons plus pecheurs. *Il viendra* pour faire paroître ſa juſtice; *Il eſt venu* pour témoigner ſa miſericorde; *Il vient* pour diſtribuer ſes graces. *Il viendra* en puiſſance & en Majeſté; donc il le faut craindre; *Il eſt venu* plein de bonté: il faut eſperer en luy; *il vient* pour répandre en nous ſa charité: il le faut donc aimer. Nous conſidererons cette ſemaine, la venuë du Fils de Dieu, *comme Juge*; en la ſeconde ſemaine, nous traiterons de ſa venuë *comme Sauveur*; en la troiſiéme nous parlerons de ſa venuë *comme ſantificateur de nos ames*; parce qu'il faut commencer par la crainte pour venir à l'eſperance, & finir par l'amour. En la quatriéme ſemaine nous marquerons les diſpoſitions neceſſaires pour preparer les voyes à celuy qui vient, afin que nous ſoyons prêts pour le recevoir, de quelque façon qu'il luy plaiſe venir, ou comme *Juge*, ou comme *Sauveur*, ou comme *Santificateur*. Aujourd'huy je tâcheray de vous perſuader, qu'il faut craindre les Jugemens de Dieu, & la venuë du Juge qui nous doit juger

Diviſion de l'Advent.

Semaine I.

II.

III.

IV.

juger. Demandons l'assistance du saint Esprit par l'entremise de la Reyne des Cieux.

AVE MARIA.

Videbunt filium hominis venientem in nube cum potestate magnâ, & majestate. Pourquoy est-ce que la sainte Eglise au commancement de l'Advent, nous met devant les yeux le dernier Jugement, & nous represente le Fils de Dieu comme un Juge rigoureux, lequel viendra en grande puissance, & Majésté juger les vivans & les morts? N'estoit-il pas plus à propos de nous parler de la venuë amoureuse du Verbe Incarné, puisque le temps du saint Advent est destiné pour se disposer avec plus de pureté & de devotion, à celebrer la naissance du Sauveur du monde? de même que pour se preparer dignement à celebrer sa glorieuse Resurrection, nous passons en jeûnes & autres exercices de pieté le temps de sa sainte Quarantaine.

Le dessein de l'Eglise, laquelle est toûjours gouvernée par la sage direction du S. Esprit, n'est autre sans doute que d'exciter en nous une crainte salutaire, par la consideration d'un Jugement épouvantable, afin de nous faire passer ensuite à l'amour de celuy qui veut que nous le craignons pour l'aimer. C'est-ce qui a fait dire à saint Augustin que la crainte prepare le lieu à la charité: qu'elle est comme une fourriere qui marque & prepare le logis où la charité doit faire sa demeure: *Timor quasi locum præparat charitati.* Il explique sa pensée par une similitude: Tout ainsi, dit-il, qu'il est necessaire de percer l'étoffe avec l'éguille Tract. 9. in Epist. Io. 9.

pour y passer le filet, de même pour introduire la charité dans nos cœurs, il faut que la crainte precede. Et comme l'éguille sort de l'étoffe lors
1. Io. 4. que le filet y entre; de même aussi la crainte se retire, & fait place à la charité ; *perfecta charitas foras mittit timorem.*

Sujet du discours. *La Crainte du dernier Iugement.*

Dans la vûë de ce dessein de l'Eglise, je veux prendre aujourd'huy l'éguille en main, & la passer à travers de vos cœurs par la representation de la venüe terrible d'un Juge courroucé. Sçachez donc, Chrêtiens, que ce Sauveur misericordieux qui est venu au monde pour sauver les hommes, viendra un jour pour les juger, & pour punir d'un supplice Eternel ceux qu'il trouvera coupables.
Ad Titum 3. Sa premiere venüe a esté pleine de douceur & de
Psal. 75. Misericorde. *Apparuit humanitas & benignitas Salvatoris nostri Dei.* La seconde sera remplie de terreur & d'épouvante, *tu terribilis es, & quis resistet tibi ?* La premiere fois il est venu en infir-
1. *La Crainte.* 2. *L'Esperance.* mité & en humilité : la seconde fois il viendra en puissance, & en Majesté.

Laissez-vous donc piquer si vivement par l'aprehension des jugemens de Dieu, que vous passiez à un amour plein de confiance en sa bonté. Craignez celuy en qui vous devez esperer & que vous devez aimer. Et afin que vôtre esperance soit sans presomption, & vôtre crainte sans desespoir, envisagez le Verbe Incarné comme Juge & comme Sauveur. Par ce moyen vous partagerez vôtre esprit entre l'esperance & la crainte : vous craindrez en esperant, vous espérerez en craignant, & par le mélange de ces deux affections contraires vous opererez vôtre salut.

Il faut toûjours se ressouvenir que Dieu est misericor

ricordieux ; mais auſſi qu'il eſt juſte ; que ſa ricorde & ſa Juſtice ſont comme deux ſœurs, ſe donnent le baiſer de paix : que ce ſont deux fections également infinies, ou plûtôt que ce n eſt qu'une dont les effets ſont differens ; comme nous voyons que le même rayon du Soleil amollit la cire & endurcit la boüe. Dieu eſt infiniment miſericordieux : Donc nous avons tout ſujet d'eſperer quelques grandes que ſoient nos miſeres. Dieu eſt infiniment juſte ; Donc nous avons tout ſujet de craindre quelques grands que ſoient nos merites, ſi toutesfois nous oſons nous promettre d'en avoir. Et d'autant que l'Evangile qui nous eſt propoſé cette ſemaine par l'Egliſe ſemble viſer à nous donner de la crainte, je vous mettray en avant trois motifs capables de nous remplir de frayeur. Le premier ſera de la Juſtice de Dieu : le ſecond des qualités du Juge : le troiſiéme des ſignes qui precederont & accompagneront le Jugement.

Eſperer & craindre.

DIVISION.
3 Motifs de crainte.
1. La Juſtice de Dieu.
2. Les qualités du Juge.
3. Les Signes qui precederont & accompagneröt le Jugement.

Dieu eſt infiniment juſte, Qui ne tremblera devant ſa Juſtice armée de fureur contre nos crimes ? Dieu ne ſeroit pas Dieu s'il ne haïſſoit le peché, & s'il ne le puniſſoit ſelon toute la rigueur de ſes Loix. Il eſt auſſi rigide obſervateur de ſes menaces, qu'il eſt infaillible en l'execution de ſes promeſſes Les ſaintes Lettres tant de l'ancien que du nouveau Teſtament ſont réplies des predictions des horribles ſupplices qui ſont preparés aux méchans. Dieu n'a pas pardonné aux Anges qui n'ont peché qu'une fois, mais il les a precipités du haut des Cieux dans le profond des Abîmes. Que ſera-ce de ceux de qui les pechés ſont ſans nombre, & ſans fin ? Le premier Homme par une ſeule deſobeïſ-

I. POINCT.
Juſte Juge.

ſance a plongé toute ſa poſterité dans un ocean de malheur. Que doivent attendre ceux qui ont deſobeï tant de fois aux divines volontés ſans en avoir jamais eu un vray repentir ?

La Foy nous oblige de croire qu'une ſeule offence mortelle merite un ſupplice éternel. Que meriteront tant d'abominations qui ſe commettent tous les jours ? il y a des damnés qui ont bien moins offenſé que beaucoup d'hommes qui vivent ſur terre. Ne dois-je donc pas trembler ſentant ma conſcience chargée de pluſieurs pechés deſquels je n'ay jamais fait penitence ? ne dois-je pas
Pſal. 87. dire avec le Roy penitent ? *In me tranſierunt iræ tuæ, & terrores tui conturbaverunt me, circundederunt me ſicut aqua totâ die, circundederunt me ſi-*
„ *mul.* Seigneur vos coleres on paſſé juſques de-
„ dans moy, & vos terreurs m'ont troublé. (Il parle ainſi en pluriel, *vos coleres*, *vos terreurs*, pour une plus forte expreſſion) elles m'ont environné tout le jour comme un deluge d'eau, elles m'ont entouré tout à la fois. Dieu ne ſeroit pas appellé terrible, s'il ne donnoit de la terreur. Il en donne aux ames les plus innocentes; combien davantage en doit-il donner aux criminelles ?

Job eſtoit homme de bien, ſimple, droit, craignant Dieu, & s'écartant loin du mal, ſelon le témoignage du ſaint Eſprit & neanmoins il craignoit que ſes actions ne fuſſent puniſſables, ſçachant que Dieu ne laiſſe rien d'impuny. *Verebar*
Iob. 9. *omnia opera mea ſciens quòd non parceres delinquenti.* Et en un autre endroit, il avoüe qu'il a toûjours aprehendé les jugemens de Dieu comme des vagues qui s'élevent contre un Vaiſſeau pour le
Iob. 31. perdre. *Semper quaſi tumentes ſuper me fluctus timui*

mui Deum. Ceux qui ont éprouvé les tempêtes d'une Mer orageuſe, ſçavent fort bien que cette comparaiſon exprime parfaitement l'aprehenſion que nous devons avoir que nos pechés comme autant de flots ne nous faſſent perir au milieu de nôtre courſe.

Il eſt certain qu'il faudra rendre conte d'une ſeule parole oiſive, ainſi que nous en a aſſeurés celuy-là même qui doit-eſtre nôtre Juge. Que ſera-ce donc de tant de méchantes paroles, de tant de ſales deſirs? de tant d'actions abominables? l'Apôtre ſaint Pierre a laiſſé par écrit dequoy faire peur aux ames les plus innocentes, lors qu'il a dit, *ſi juſtus vix ſalvabitur, impius & peccator ubi* „ *parebunt?* [Si le juſte à peine ſera ſauvé, que „ deviendront, l'impie & le pecheur?] Saint Paul nous advertit que c'eſt une choſe horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant, *horrendum eſt incidere in manus Dei viventis.* Et luy même ne ſe tenoit pas aſſeuré quoy que ſa conſcience ne luy reprochât rien, *nihil mihi conſcius ſum, ſed non in hoc juſtificatus ſum: qui autem judicat me Dominus eſt:* Quelle aſſeurance peuvent avoir ceux qui connoiſſent le mauvais êtat de leur ame?

Matth. 12. 1. Petri 4. Ad Heb. 10. 1. ad Cor. 4.

C'eſt un decret inviolable que les puiſſans ſeront puiſſamment tourmentés: *potentes potenter tormenta patientur.* C'eſt à dire que ceux qui ſeront puiſſans à faire du mal, ſouffriront des tourmens par une puiſſance à laquelle ils ne pourront reſiſter. Le Sage ne veut pas dire que toutes les perſonnes puiſſantes ſeront tourmentées, mais ſeulement ceux qui ſont puiſſans à mal faire, comme ceux deſquels parle Iſaïe, *va qui potentes eſtis ad bibendum*

Sap. 6. Iſaïæ 5.

bibendum vinum, & viri fortes ad miſcendum ebrietatem. En l'Apocalypſe il eſt ordonné que Babylone qui repreſente l'ame pechereſſe, ſera tourmentée à proportion des honneurs & des delices dont elle aura joüy, *Quantum glorificavit ſe, & in deliciis fuit, tantum date illi tormentum & luctum.* Toutes ces menaces ne ſont-elles point capables de nous épouvanter, dans la connoiſſance que nous avons de nous-mêmes ? craignons donc & humilions-nous ſoûs la puiſſante main de Dieu, afin qu'il nous exalte au temps de la viſite qui ſera le grand jour du Jugement. *Humiliamini ſub potenti manu Dei ut vos exaltet in tempore viſitationis.*

Apoc 18.

1. Petri 5.

Seigneur dit le Prophete Royal ſi vous obſervez nos iniquités, qui pourra ſoûtenir la rigueur de vôtre cenſure ? n'entrez donc point en jugement avec vôtre Serviteur parce que nul de tous les vivans ne ſe pourra juſtifier devant vous. Ce n'eſt pas à dire qu'il n'y ait point d'homme ſur terre qui ſoit juſte devant Dieu, comme diſent les Calviniſtes avec leur maître Calvin, donnant le démenty à l'Eſcriture Sainte, laquelle eſt remplie des Eloges de pluſieurs Saints de l'un & de l'autre Teſtament, à qui elle donne le nom de Juſtes, de qui elle dit qu'ils ont eſté ſelon le cœur de Dieu, & qu'ils ont marché ſans reproche dans la voye de ſes commandemens. Mais il n'y a jamais eu perſonne hormis Jesus-Christ & ſa ſainte Mere, qui n'ait peché quelque fois, & qui puiſſe juſtifier toutes les actions de ſa vie, auprés de celuy qui ſonde les cœurs, & qui en connoit juſqu'aux moindres mouvemens ; *in multis enim offendimus omnes* : dit l'Apôtre ſaint Jaques. Et il n'y a perſonne

Digreſſion.

Iacobi 3.

ſonne qui ne puiſſe & qui ne doive dire chaque jour l'Oraiſon Dominicale, dans laquelle nous demandons à Dieu qu'il nous remette nos dettes, c'eſt à dire qu'il nous pardonne nos offenſes, *dimitte nobis debita noſtra.* Si nous diſons que nous ſommes ſans peché, nous nous ſeduiſons nous-mêmes, & il n'y a point de verité en nous ; *Si dixerimus quia peccatum non habemus, ipſi nos ſeducimus & veritas in nobis non eſt* : dit ſaint Jean le bien-aimé diſciple. 1. Ioan. 8.

Il faut donc éviter deux hereſies contraires. *II. Hereſies.* L'une des Lutheriens & des Calviniſtes, que toutes nos œuvres ſont criminelles devant Dieu, quelques bonnes & ſaintes qu'elles paroiſſent. D'où ils inferent que nous ne meritons rien que punition, mais que les merites du Fils de Dieu nous ſont appliqués par la Foy, & que c'eſt aſſez pour eſtre ſauvé de croire qu'il eſt mort pour nous ſauver, encor que nous ſoyons remplis de vices & de pechés. Par ce Dogme pernicieux ils écartent toute la crainte qu'on doit avoir des Jugemens de Dieu, lâchant la bride à un entier libertinage, puiſqu'il ſuffit, ſelon ce qu'ils diſent, de s'appliquer les merites du Fils de Dieu par la Foy. *1. Des Lutheriens & Calviniſtes.*

L'autre hereſie eſtoit des Pelagiens, que l'on peut vivre en ce monde ſans peché, parce que l'homme eſtant doüé du franc arbitre, il peut s'il veut, s'abſtenir de tout mal, & operer toûjours le bien. Ils appuyoient cette erreur de pluſieurs paſſages de la ſainte Ecriture, qui donne des loüanges à un bon nombre de Saints, qui ont eſté agreables à Dieu, comme Abel, Enoch, Noë, Abraham, Iſaac, Jacob, Joſeph, Job, Moyſe, Joſuë, Caleb, Samuël, David, Tobie, Zacharie, Elizabeth, Jean Baptiſte, *2. Des Pelagiens.*

Baptiſte, Joſeph, époux de la ſainte Vierge, Simeon, Anne Fille de Phanuël, ſans parler des Prophetes & des Apôtres.

Ces deux hereſies ſe détruiſent l'une l'autre, par les preuves que chacune apporte pour ſoy. Quand l'Ecriture loüe ces Saints Perſonnages deſquels nous avons parlé, elle nous donne clairement à entendre qu'il y a eu des gens de bien dans le monde qui ont eſté agreables à Dieu, qui ont obſervé ſes commandemens, & qui ont merité le nom de Juſtes. Et quand elle dit qu'il n'y a point d'homme qui ne peche, que nous offenſons tous en pluſieurs choſes, que nous mentons ſi nous diſons que nous n'avons point de peché, que nous devons demander tous les jours à Dieu qu'il nous remette nos dettes, que nul homme vivant ſur terre ne ſe pourra jamais juſtifier devant Dieu, elle nous enſeigne que nous ſommes tous ſujets à pecher, & que nôtre franc arbitre n'a pas aſſés de force pour nous exemter des offences même legeres. D'ou il s'enſuit qu'eſtant aſſeurés d'une part d'eſtre pecheurs; & d'autre part ne ſçachant pas ſi nous ſommes dignes de la haine ou de l'amour de Dieu, *neſcit homo utrùm amore, vel odio dignus ſit; ſed omnia in futurum ſervantur incerta*, nous devons trembler de peur que nous ne ſoyons plûtôt dignes de haine que d'amour.

Eccleſ. 2.

3. *Explicatiõ de l'Eſcriture.*

Comment donc accorderons nous les paſſages de la ſainte Ecriture qui ſemblent contraires? Je trouve dans les ſaints Peres trois explications differentes pour les accorder, toutes trois bonnes & recevables. La premiere eſt de ſaint Auguſtin, ſur le *Pſalme* 17. que l'homme ne peut faire nul bien de ſoy-même, conſideré ſelon ſes propres forces,

I.

&

ſans le ſecours de la Grace, parce que ce qu'a definy le ſecond Concile d'Orange, eſt veritable, „ [Que nul n'a du ſien que le menſonge & le „ peché; & ſi l'homme a quelque juſtice elle luy „ vient d'en haut.] *Nemo habet de ſuo niſi mendacium & peccatum: ſi quis autem habet homo veritatem atque juſtitiam, ab illo fonte eſt quem debemus ſitire in hac Eremo.* Paroles qui ſont tirées de ſaint Auguſtin, au traité cinquiéme ſur ſaint Jean. Ayant donc égard à nôtre propre infirmité, à la corruption de nôtre nature, & à cette loy de peché qui regne dans nos membres, nous ne faiſons jamais aucun bien. Ce qui n'empêche pas qu'eſtans aſſiſtés de la Grace de Dieu, nous ne puiſſions luy plaire & obſerver ſes Commandemens. Canone 22.

La ſeconde façon d'accorder les paſſages qui ſemblent contraires, eſt du même ſaint Auguſtin, au livre de la perfection de la juſtice, & de ſaint Jerôme, au livre contre Cteſiphon. Qu'il n'y a point de juſtice en la vie des juſtes qui ne ſoit meſlée de beaucoup d'imperfections; parce que tout homme eſt ſujet à des fautes legeres, leſquelles neanmoins ne rendent pas ennemis de Dieu ceux qui les commettent, ny indignes de ſon amitié. Leur juſtice n'eſt pas donc entierement parfaite & accomplie; & en ce ſens ils ne peuvent pas ſe juſtifier parfaitement devant Dieu, quoyque d'ailleurs ils ſoient veritablement juſtes par l'exemption de toute offenſe mortelle. II.

La troiſiéme explication eſt de ſaint Hilaire, de ſaint Jerôme & de ſaint Bernard, que la juſtice des hommes en comparaiſon de celle de Dieu ne merite pas le nom de juſtice, comme nous diſons que la clarté des Eſtoiles eſt obſcure comparée à la III.

clarté

clarté du Soleil. C'eſt en ce ſens que Job diſoit
Iob. 4. *Nunquid homo Dei comparatione juſtificabitur?*
Iob. 9. & en un autre endroit ; *Verè ſcio quod ita ſit, & quod non juſtificabitur homo compoſitus Deo.* Du fini à l'infini il n'y a nulle proportion. Au même ſens que le Prophete Iſaïe a dit, que toutes les nations ſont devant Dieu, comme ſi elles n'eſtoient pas, & ſont reputées par luy comme rien. *Omnes gentes quaſi non ſint ſic ſunt coram eo, & quaſi nihilum & inane reputatæ ſunt ei* ; Nous pouvons dire
Iſaiæ 40. que la juſtice des hommes, les plus juſtes, eſt devant Dieu comme ſi elle n'eſtoit pas, & quelle eſt reputée par luy comme rien. Tout ainſi donc que qui voudroit inferer des paroles d'Iſaïe que les nations ne ſont rien du tout, ſe rendroit ridicule : de même vouloir inferer qu'il n'y a point de juſtice dans les hommes, parce qu'elle paroit comme rien en comparaiſon de celle de Dieu, c'eſt abuſer du raiſonnement humain.

C'a toûjours eſté la coûtume des Saints d'aprehender vivement les jugemens de Dieu, & de ne ſe fier nullement en leur juſtice, de crainte qu'ils avoient que Dieu ne decouvrît en eux quelque choſe qui luy déplût, qu'eux mêmes ne connoiſſoient pas. L'exemple d'un grand Apôtre leur fai-
1. Ad Corint. 4. ſoit peur, *Nihil mihi conſcius ſum, ſed non in hoc juſtificatus ſum.* Que ſi les Saints à qui la conſcience ne reprochoit rien, trembloient dans la ſeule penſée de comparoître devant le Tribunal de la Juſtice Divine ; quelle doit eſtre l'aprehenſion de ceux qui ſentent leur conſcience chargée
II. Poinct. d'une infinité de crimes ? Comment oſeront-ils
3. *Qualités d'un Juge.* ſe preſenter devant le Juge que trois qualités rendront extremement redoutable ? La ſcience de

tout

tout le mal qui aura eſté commis ; La juſtice pour le punir ; la puiſſance pour l'execution de la peine.

1. *La ſcience.*
2. *La Iuſtice.*
3. *La Puiſſance.*

Car en premier lieu celuy qui nous jugera aura une connoiſſance tres-claire, & tres-certaine de tous les pechés des hommes : rien ne luy ſera caché ; ſon œil tout perçant penetrera juſqu'au fond des cœurs. Il n'aura pas beſoin d'accuſateur, ny de témoins pour faire le procés aux criminels. Tout ce qui s'eſt paſſé dans les lieux les plus ſecrets, & dans l'obſcurité des nuits les plus ſombres, ſera mis en évidence. Ce qui s'eſt dit & ce qui s'eſt fait dans les tenebres, ſera expoſé à la vüe de tout le monde. Cet adultere, ce larcin, cet homicide commis ſi ſecrétement qu'on n'en a rien ſçu, ſera revelé publiquement à la face de l'Univers. Il n'y aura point d'Advocat pour défendre les coupables, point d'interceſſeur pour obtenir leur pardon. Jesus-Christ qui eſt maintenant nôtre Advocat, nôtre interceſſeur, & nôtre mediateur auprés de ſon Pere, ne le ſera plus pour lors, parce qu'il prendra l'Office de Juge.

1. *La Science.*

Car en premier lieu celuy qui nous jugera aura une connoiſſance tres-claire, & tres-certaine de tous les pechés des hommes : rien ne luy ſera caché ; ſon œil tout perçant penetrera juſqu'au fond des cœurs. Il n'aura pas beſoin d'accuſateur, ny de témoins pour faire le procés aux criminels. Tout ce qui s'eſt paſſé dans les lieux les plus ſecrets, & dans l'obſcurité des nuits les plus ſombres, ſera mis en évidence. Ce qui s'eſt dit & ce qui s'eſt fait dans les tenebres, ſera expoſé à la vüe de tout le monde. Cet adultere, ce larcin, cet homicide commis ſi ſecrétement qu'on n'en a rien ſçu, ſera revelé publiquement à la face de l'Univers. Il n'y aura point d'Advocat pour défendre les coupables, point d'interceſſeur pour obtenir leur pardon. Jesus-Christ qui eſt maintenant nôtre Advocat, nôtre interceſſeur, & nôtre mediateur auprés de ſon Pere, ne le ſera plus pour lors, parce qu'il prendra l'Office de Juge.

Quid ſum miſer tunc dicturus ? quem patronum rogaturus, cum vix juſtus ſit ſecurus ? Que dira alors le pecheur convaincu par ſa propre conſcience ? dira-t-il qu'il n'a point peché ? mais on luy fera voir clairement, où, quand, comment, avec qui, & combien de fois il aura peché, en penſées, en paroles, en œuvres, en omiſſions. Contraint donc d'avoüer ſes offenſes, dira-t-il, Seigneur j'ay failli, je vous demande pardon ? le Juge luy répondra que le temps du pardon eſt paſſé, & que celuy de la vengeance eſt venu ; qu'il faut que la Juſtice ait ſon lieu apres la miſericorde : aura-t-il recours

à

à l'interceſſion des Saints & de la Reyne des Saints ? il n'y aura plus d'interceſſion, ils ſe declareront plûtôt partie contre les méchants, & diront au
Pſal. 78. Juge. *Vindica Domine ſanguinem ſanctorum tuorum qui effuſus eſt.* Alors s'accomplira la Prophetie de
Pſal. 57. David. *Lætabitur juſtus cum viderit vindictam, manus ſuas lavabit in ſanguine peccatoris.*

Le Juge ne ſe contentera pas de ſçavoir luy ſeul les crimes les plus occultes ; il les mettra en evidence, & les fera connoître à tout le monde. Il parle ainſi au pecheur par ſon Prophete Na-
Nahum. 3. hum. Je revéleray tes turpitudes, & couvriray ton viſage de honte. Je découvriray aux nations ta nudité, & aux peuples ton ignominie. Je jetteray ſur toy tes abominations, & je te chargeray d'opprobres, *Revelabo pudenda tua à facie tuâ, & oſtendam gentibus nuditatem tuam. Et projiciam ſuper te abominationes tuas, & contumeliis te afficiam.* Cette Prophetie aura ſon effet ſur les pecheurs, lorſque Dieu jugera les actions occultes des hommes, ſelon l'Evangile annoncé par l'Apô-
Ad Rom. 2. tre ſaint Paul. *In die in quo judicabit Dominus occulta hominum ſecundùm Evangelium meum.*

Nous avons une figure de cecy en l'Hiſtoire de David rapportée au ſecond livre des Roys. Ce Prince avoit ſoüillé le lit d'un des Seigneurs de ſa Cour nommé Urie, & pour couvrir ſon adultere
2. Reg. c. 11. & 12. par un homicide, il commanda à Joab General de ſon armée qui aſſiegeoit une Ville des Ammonites de donner un aſſaut à la place, & de mettre le pauvre Urie à l'endroit où il ſçavoit que les ennemis avoient leurs meilleurs ſoldats, afin qu'il y perdît la vie, comme il arriva : par ce moyen l'un & l'autre crime demeuroit inconnû. Dieu envoya

le

le Prophete Nathan à David, pour luy dire, *Ecce ego ſuſcitabo ſuper te malum de domo tuâ*, &c. *tu enim feciſti abſconditè : Ego autem faciam verbum iſtud in conſpectu omnis Iſraël & in conſpectu ſolis.* [Tu as fait le mal en cachette & j'en ſe- ray la punition publiquement.] Ce qui arriva lors qu'Abſalon ſe revolta contre ſon Pere, & ſoüilla ſon lit en preſence de tout le peuple.

Pecheur, je te dis de la part de Dieu ce que Nathan dit à David *Tu feciſti abſconditè : Ego autem faciam verbum iſtud in conſpectu ſolis.* Tu as commis cette impudicité en cachette : tu as couvé en ton cœur des ſales deſirs : tu as machiné contre ton prochain une trahiſon ſecrette : tu as opprimé l'innocent par des voyes occultes. Sçaches que je publieray tes mauvaiſes pratiques devant tout le monde ; j'expoſeray à la vüe de tous les hommes tes abominations ; je mettray dans un plein jour tes actions tenebreuſes, & manifeſteray les mauvais conſeils de ton cœur, *Veniet Dominus qui & illuminabit abſcondita tenebrarum, & manifeſtabit conſilia cordium.* 1. Ad Cor. 4.

La ſeconde qualité du Juge qui nous jugera eſt la Juſtice. Il eſt appellé en cent endroits de l'Ecriture Sainte *Juſtus Judex*, parce qu'il jugera ſans pitié & portera la Sentence contre les mêchans ſelon l'exigence de leurs crimes. Il prendra la balance en main & aprés avoir peſé le bien & le mal d'un chacun, il dira ce qui fut dit autrefois à ce Roy de Babylonne, *appenſus es in ſtaterâ, inventus es minus habens.* Qu'il y ait d'un côté de la balance tant de bonnes œuvres que vous voudrez, & de l'autre côté un ſeul peché mortel qui ne ſoit pas expié par la penitence, ce ſeul peché l'emportera *II. La Juſtice.* Daniel. 5.

portera par ſon poids, & precipitera le pecheur dans les Enfers. Choſe étrange ! mais qui doit nous donner une extréme horreur du peché ; s'il ſe trouve qu'un homme ait jeûné pluſieurs années au pain & à l'eau ; qu'il ait donné tout ſon bien aux pauvres ; qu'il ayt converty un grand nombre d'infideles & d'heretiques à la Foy ; & qu'apres tant de ſaintes actions il conſente à une ſeule penſée deshonneſte ; tout le bien qu'il aura jamais fait ne le délivrera pas de la juſtice du Juge ; il ſera condamné à mort, & à une mort eternelle. Le Juge ne ſe laiſſera point flechir par la conſideration de toutes les bonnes œuvres qui auront precedé, ou ſuivi cette offenſe mortelle, ſi elle n'a point eſté effacée par une vraye penitence.

Pſal. 44. C'eſt de luy qu'il eſt écrit, *Virga directionis, virga regni tui, dilexiſti juſtitiam, & odiſti iniquitatem.* La droitture de ſon Sceptre ou de ſa Baguette, nous repreſente la ſeverité de ſes jugemens, fondée ſur l'amour de la Juſtice, & ſur la haine de l'iniquité. Il ne ſe laiſſera point corrompre par faveur, ny par prieres, ny par compaſſion, ny par preſens, ny par aucune autre voye de celles qui rendent les hommes corruptibles ; il ne faut point eſperer qu'il prononce un Arreſt moins rigoreux contre les pecheurs, que celuy de l'Evangile, *Allés maudits au feu eternel, qui eſt preparé au diable, & à ſes anges*, & apres qu'il aura prononcé, plus de grace plus de pardon, plus de miſericorde, il ne revoquera point ſa Sentence pour quoy que ce ſoit. Les Souverains de la terre pardonnent quelquefois des crimes de leze Majeſté à ceux qui ont rendu de grands ſervices à l'Etat, & donnent grace à des criminels à qui on a

fait

fait le procés, & qui ont eſté condamnés à mort ; en conſideration de leurs merites paſſés, ou de ceux de leurs parens. Le Souverain Juge de l'Univers n'en fera pas de même. Il ne changera jamais ce qu'il aura reſolu ; les larmes & les cris lamentables, n'amolliront point ſon cœur ; il ſe rendra inexorable à toutes les prieres que luy feront les malheureux, & comme il eſt écrit en Ezechiel, le Pere quand il ſeroit auſſi Saint que Noë, ou Daniel, ou Job, ne delivrera pas ſon fils ny ſa fille, *Si Noë, & Daniel, & Iob, fuerint in medio tui vivo ego, dicit Dominus, quia filios & filias non liberabunt, ſed ipſi ſoli liberabuntur.* Ez. ch. 14.

Cette inflexibilité du Juge nous eſt repreſentée par ce qui arriva entre Saül le premier Roy des Iſraëlites & le Prophete Samuël. L'hiſtoire ſe voit au premier livre des Roys où il eſt raconté que Samuël ayant commandé de la part de Dieu à Saül de faire la guerre aux Amalecites, & de ne pardonner, ny aux hommes, ny aux femmes ny aux enfans, non pas même aux animaux ; mais de mettre tout-a feu & à ſang ; ce Prince reſerva la meilleure partie du butin, & même donna la vie au Roy des Amalecites Agag. Samuël l'ayant ſçeu luy parla ainſi. *Quia projeciſti ſermonem Domini, projecit te Dominus ne ſis Rex.* Parce que tu as " mépriſé le Commandement de Dieu, ſçaches " que Dieu a reſolu de t'abandonner, & de te " priver de ton Royaume. Saül confeſſa d'avoir " failli, il dit deux fois *peccaui*, pria Samuël d'interceder pour luy, & d'obtenir ſon pardon. Le Prophete luy répondit, c'eſt en vain que tu me pries de prier pour toy. Dieu a reſolu de t'oſter ton Royaume, & de le donner à un meilleur que 1. Reg 15.

toy. Or ſçaches, qu'il ne changera point de reſolution, parce qu'il n'eſt pas comme les hommes qui ſe repentent ſouvent de ce qu'ils ont une fois reſolu. *Porro triumphator in Iſraël non parcet, & pœnitudine non flectetur ; neque enim homo eſt ut agat pœnitentiam.* Samuël ne laiſſa pas de prier pour Saül toute la nuit à chaudes larmes ; mais Dieu luy dit juſques à quand pleureras tu Saül, que j'ay rejetté loin de moy ? *Vſquequo tu luges Saül, cum ego projecerim eum ne regnet ſuper Iſraël !* ce malheureux Prince perdit miſerablement la vie & le Royaume tout enſemble, & parce qu'il ſe tua ſoy-même nous devons croire qui eſt damné.

Cette hiſtoire eſt un tableau de ce qui ſe paſſera entre Dieu & le pecheur au jour du jugement. On luy dira *quia projeciſti ſermonem Domini, projecit te Dominus.* Il confeſſera ſon peché ne le pouvant pas nier, & dira *peccavi*, il gemira, il priera, il verſera des larmes en abondance ; mais en vain, parce que le Iuge ne ſe flechira point, & n'aura point d'égard ny aux larmes ; ny aux interceſſions de qui que ce ſoit.

III. La Puiſſance. Il n'y auroit plus qu'un moyen d'éviter le ſupplice auquel le pecheur ſera condamné, qui eſt ſi lon pouvoit empêcher, l'execution de la ſentence. On a vû des criminels condamnés à mort qui l'ont échapée, ou pour avoir forcé les priſons ou violanté la Juſtice, ou parce qu'il ne s'eſt point trouvé d'executeur. Mais celuy qui jugera le monde eſt tout puiſſant, & nul ne luy peut reſiſter. Il a des legions d'Anges à ſon commandement, qui ſont les Miniſtres de ſes volontés. Il leur dira, *Ite Angeli veloces*, & il ſera obeï ponctuellement ; Qui ne craindra donc un Juge ſi clairvoyant, qu'il exa-

Iſ. ix 2.

minera

minera juſques à la moindre penſée ? ſi ſevere qu'il demandera compte d'une parole oiſive ? ſi inflexible, qu'il ne relâchera rien de la ſentence rigoureuſe qu'il aura portée ? ſi puiſſant, qu'il armemera tout l'Univers contre les pecheurs, *pugnabit cum illo orbis terrarum contra inſenſatos.*

Je trouve trois choſes dans nôtre Evangile qui rendront la venuë du Juge épouvantable, & qui rempliront le monde de frayeur ; les ſignes qui ſe feront au Ciel, au Soleil, en la Lune, aux Etoiles : *Erunt ſigna in Sole, & Lunâ, & ſtellis*, les prodiges qui ſe feront en terre, *& in terris preſſura gentium præ confuſione ſonitus maris.* L'éclat & la Majeſté avec laquelle on verra venir le Fils de l'Homme. *Videbunt Filium hominis venientem in nube cum poteſtate magnâ, & Majeſtate.*

III. POINCT. 3. *Signes du Jugement dernier.*

Premierement le Soleil s'obſcurcira par une privation de ſa lumiere, excepté qu'on y verra des tâches de Sang, qui ſerviront de triſtes preſages au malheur des impies: la Lune n'aura plus de clarté, qu'autant qu'il en faudra pour donner de l'horreur à ceux qui la regarderont : les Etoiles ſembleront ſe détacher du firmament, & s'evanoüir en tombant, comme ces feux qui s'allument & s'éteignent auſſi-tôt en l'air. Ainſi le monde finira en tenebres comme il commença en tenebres.

Eclipſe du Soleil, de la Lune & des Etoiles.

Outre ces prodiges qui ſe feront au Ciel, il y en aura d'autres dans les élemens. La terre tremblera avec d'horribles mugiſſemens, & par ſes rudes ſecouſſes fera tomber les montagnes. Elle ſe crevaſſera en mille endroits, & vomira feux & flames avec plus de furie que n'ont jamais fait le Veſuve & le Mont-Gibel. Les Fleuves ſeront en-

Pluſieurs prodiges dans les Elements.

gloutis, & les rivieres tariront. La mer ſe debordera, & fera d'étranges ravages, les flots gronderont comme des tonnerres; les eaux ſe teindront en couleur de ſang. Les vens regneront ſi furieuſement, que les montagnes en crouleront, les foreſts entieres ſeront emportées de vive force, les bâtimens renverſés. L'air ſera infecté en ſorte que les hommes, & les animaux en mourront. Le feu achevera l'entiere deſolation du monde, & comme dit l'Apôtre ſaint Pierre, *Cœli qui nunc ſunt, & terra eodem verbo repoſiti, ſunt igni reſervati in diem judicij, & perditionis impiorum hominum.* Il ajoûte enſuite *adveniet dies Domini ut fur, in quo cœli magno impetu tranſient, elementa verò calore ſolventur: terra autem & quæ in ipſa ſunt opera, exurentur.*

2. Petri 3.

Mort univerſelle.

Tous les hommes qui ſeront ſur terre mourront, & reſſuſciteront bien tôt aprés, lors que la trompette ſonnera, & que cette voix horrible qui faiſoit tant de peur à ſaint Jerôme retentira par tout. *Surgite mortui, venite ad judicium*, levez vous morts, venez au jugement. *Tunc parebit ſignum filij hominis*, & à l'aſpect de ce ſigne, qui ſera la Croix, toutes les nations gemiront, *plangent omnes tribus terræ.* Le Juge commandera aux Anges de ſeparer les bons d'avec les mêchans, & il paroîtra avec tant de Majeſté, que les monarques les plus puiſſans, qui auront autresfois fait trembler le monde, trembleront comme dit le même ſaint Ierôme. *Potentiſſimi quidem Reges coram eo nudo latere palpitabunt.* Je laiſſe à un autre Evangile ce que dira le Juge à ceux qui ſeront à ſa droite, & à ceux qui ſeront à ſa gauche; aux uns: *venite benedicti patris mei*, & aux autres: *ite maledicti in ignem æternum.*

Gerondam

Matth. 25.

æternum. Il faudroit plus de temps pour peſer cette double ſentence au poids du Sanctuaire.

Chrêtiens auditeurs, ſont-ce icy des fables, & des comptes inventés à plaiſir pour faire peur aux enfans ? ou plûtôt des verités puiſées dans les Ecritures Saintes, dont je n'ay preſque fait que traduire les paroles ? tout ce qui eſt écrit dans les Sacrés Cayers eſt écrit pour nôtre inſtruction. Dieu pretend de nous intimider par l'horreur de ſes Jugemens ; afin que nous craignons de l'offenſer. Quand il donna la Loy du decalogue ſur le Mont-Sina, ce fut avec des tonnerres & des éclairs, & avec le ſon effroyable d'une trompette. Le peuple ſe retira tout effrayé & dit à Moïſe, parlez nous tant qu'il vous plaira, & nous vous écouterons ; mais ſi Dieu continuë de la ſorte nous mourrons de peur. Moïſe qui ſçavoit l'intention de ſon Maître leur répondit. Dieu eſt venu pour vous éprouver & pour vous donner de la terreur, afin que vous ne l'offenſiez pas. *Vt probaret vos venit Deus, & ut terror illius eſſet in vobis, & non peccaretis.* Exodi 20.

On pourroit dire la même choſe à tous les Chrêtiens. Pourquoy penſez-vous que le Fils de Dieu ait parlé ſi ſouvent en l'Evangile du dernier Jugement ? & qu'il nous ait repreſenté ſa venuë ſi terrible ? c'eſt afin que par la terreur, qu'il jettera dans vos ames, vous ne pechiez point. Seigneur, diſoit David, vous avez donné un ſignal à ceux qui vous craignent, afin qu'ils fuyent devant la face de l'arc, & que vos élûs ſoient délivrez. *Dediſti metuentibus te ſignificationem, ut fugiant à facie arcus, ut liberentur dilecti tui.* Quel eſt ce ſignal ſinon la repreſentation du Jugement que Pſal. 59.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Dieu nous met devant les yeux, afin qu'en le craignant nous évitions ſa colere. Dieu reſſemble à un Archer, qui tient ſon arc bandé, afin que ceux, qui voudront ſe puiſſent retirer à temps. En quoy il uſe d'une grande miſericorde lors même qu'il nous menace de ſa Juſtice; ſon deſſein eſtant de nous garantir du malheur dans lequel nous pourrions tomber ſi nous n'eſtions retenus par l'aprehenſion de ſes Jugemens.

Pſal. 61. Le Prophete Royal m'aprend encor cecy lors qu'il dit, Dieu a parlé une fois & j'ay oüy deux choſes, *ſemel loquutus eſt Deus, duo hæc audivi,* & qu'avez vous oüy? *quia poteſtas Dei eſt, & tibi Domine miſericordia, quia tu reddes unicuique ſecundùm opera ſua.* Dieu eſt tout puiſſant & miſericordieux, je l'entens fort bien; mais la raiſon de cette miſericorde paroît étrange parce que, dit-il, vous rendrez à chacun ſelon ſes œuvres. N'eſt-ce pas la Iuſtice qui rend à un chacun ſelon ſes œuvres? ſans doute. C'eſt donc le même que s'il diſoit, Seigneur vous eſtes miſericordieux, parce que vous eſtes juſte. O ſecret admirable de la Divine bonté; il fait ſervir ſa Iuſtice à ſa Miſericorde pour nous preſerver de la miſere. Il veut que nous ſçachions qu'il nous jugera ſeverement, afin que nous évitions la rigueur de ſa Iuſtice par une crainte ſalutaire.

Demandons la donc à Dieu avec le même Pro-
Pſal. 118. phete Royal. *Confige timore tuo carnes meas; à judiciis enim tuis timui.* Seigneur percez ma chair avec les clous de vôtre crainte (dans le grec il y a χατήλοσον, *clavis confige*) parce que j'ay toûjours aprehendé vos Iugemens. O grand Prophete comment l'entendez-vous? ſi vous avez toûjours eu

la

la crainte des Iugemens de Dieu, pourquoy la demandez-vous ? il ſemble que vous devriez plûtôt demander l'amour. Et pourquoy voulez-vous que vôtre chair ſoit plûtôt percée que vôtre cœur ?

Cette priere de David eſt grandement myſterieuſe. Il ſçavoit bien que pour guerir une apoſtume, ce n'eſt pas aſſés de la preſſer, il faut luy donner le coup de lancette, & la percer pour en faire ſortir le pus, & l'ordure. Il avoit griévement peché, la crainte des Jugemens de Dieu l'avoit fait rentrer en ſoy-même, & commençoit de preſſer l'apoſtume cauſée par un adultere, & un homicide ; il falloit la crever pour eſtre entierement gueri ; c'eſt pourquoy il demande que la crainte, qui preſſoit le mal paſſe plus avant & le perce pour luy apporter une entiere gueriſon. Mais abandonnant ſa chair à la crainte, il reſerve ſon cœur à l'amour, parce que nous ne devons craindre, que pour aymer. Il voyoit en eſprit les cloux qui devoient un jour percer ſon Redempteur, en la Croix, & il deſiroit d'en reſſentir la douleur diſant *Clavis confige carnes meas.*

Chrêtien, ſi tu ne peux te contenir dans le devoir par amour au moins que la crainte t'y retienne: crains l'Enfer ſi tu ne peux aimer le Paradis juſqu'à tant qu'il plaiſe à Dieu de t'inſpirer l'eſprit d'une parfaite charité, qui pouſſe dehors la crainte imparfaite.

SERMON
POUR
LE PREMIER LVNDY DE L'ADVENT.

DE TROIS SORTES DE crainte, & que nous devons tâcher d'avoir la bonne.

Videbunt Filium hominis venientem in nube cum poteſtate magnâ & Majeſtate. Lucæ 21.

Les hommes verront le Fils de l'Homme qui viendra dans une nuée, en grande Puiſſance & Majeſté.

NOus parlâmes hier de trois venuës du Fils de Dieu, & nous nous arrêtâmes à celle que l'Evangile du temps nous propoſe, diſant que les hommes le verront venir à la fin des temps pour juger le monde; nous dîmes que cette venuë ſera terrible & épouventable, & que nous en ſommes avertis, afin que par la crainte d'un Jugement auquel chacun recevra ſelon ſes œuvres, nous mettions ordre à nos affaires. Et parce qu'il ne ſerviroit de rien de craindre, ſi la crainte n'eſtoit ſalutaire, & ne nous retiroit

retiroit du mal ; je veux aujourd'huy vous parler de trois ſortes de crainte. Il y en a une qui eſt indifferente, c'eſt à dire qui n'eſt ni bonne, ny mauvaiſe. Il y en a une autre qui eſt mauvaiſe ; & une troiſiéme qui eſt bonne, à laquelle nous devons aſpirer, comme eſtant l'unique qui nous peut faire operer nôtre ſalut. Il eſt donc à propos de marquer les differences de ces trois craintes ſelon la doctrine des Peres & des Theologiens, contre l'erreur des Heretiques de nôtre temps. Et dautant que la matiere eſt importante j'ay beſoin de vôtre attention, & d'une particuliere aſſiſtance du ſaint Eſprit, que nous luy demanderons avec le ſalut accoûtumé.

3. Sortes de crainte.
I. Indifferente.
II. Mauvaiſe.
III. Bonne.

AVE MARIA.

Il n'y a rien de plus naturel à l'homme que de haïr le mal, & de le craindre lors qu'il en eſt menacé. Il y a donc une crainte naturelle qui eſt commune à tous les hommes tant bons que mauvais de laquelle on peut dire ce qu'a dit S. Gregoire de l'amour naturel de ſes proches, *Sunt nonnulli qui diligunt proximos per affectum cognationis & carnis, quibus tamen in hâc dilectione ſacra eloquia non contradicunt.* Mais comme cet amour de la chair & du ſang, n'eſt pas celuy qui nous eſt recommandé par les Saintes Lettres, de même cette crainte n'eſt pas celle à laquelle nous ſommes exhortez en ſaint Matthieu par ces paroles du Sauveur : *Nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non poſſunt occidere ; ſed potiùs eum timete qui poteſt & animam & corpus perdere in gehennam.* Ne craignez pas ceux qui ne peuvent tuer que le corps ;

Hom. 27. in Evang.

Matth. 10.

corps ; mais craignez celuy qui peut perdre & le corps & l'ame.

I. Crainte indifferente.

Les actes qui ſe trouvent indifferemment dans les bons & dans les mauvais, ne ſont ni loüables ni reprehenſibles & par conſequent ils ſont indifferens. Or eſt-il qu'il n'y a perſonne au monde qui ne craigne la peine & la douleur, il y a donc une crainte indifferente. C'eſt de cette crainte que parle ſaint Auguſtin, lors qu'il dit, *Quid magnum eſt pœnam timere ? quis enim non timet ? quis latro ? quis ſceleratus ? quis nefarius ? nam & latro timet malum & ubi non poteſt non facit, & tamen latro eſt.* [C'eſt peu que de craindre la peine. Qui eſt-ce qui ne la craint pas, pour mêchant & ſcelerat qu'il ſoit ? un larron laiſſe-t-il d'eſtre larron quand il s'abſtient de derober par la crainte d'eſtre ſurpris & d'eſtre puni ?]

Semone 19. de verbis Apoſtol. c. 3.

Les Payens mêmes & les nations les plus barbares, lors qu'on leur prêche qu'il y a des tourmens eternels, encor qu'ils ne croyent qu'à demi ce qu'on leur dit, & d'une foy purement humaine, ils ne laiſſent pas de témoigner la peur qu'ils en ont, & de trembler d'apprehenſion. Telle fut à mon avis celle de ce Preſident Felix duquel il eſt parlé dans les Actes des Apôtres. L'Apôtre ſaint Paul qui eſtoit priſonnier ayant diſcouru devant luy du jour du jugement, le Texte Sacré dit que ce Preſident en fut épouvanté. *Diſputante Paulo de juſtitiâ, & caſtitate, & judicio futuro, tremefactus Felix reſpondit.* Cette crainte qui le fit trembler fut naturelle & indifferente ; car nous ne liſons point qu'elle produiſit aucun bon effet, en ce Preſident, lequel n'embraſſa pas la Foy, quoy qu'il entendit parler du jugement, & des ſupplices

Act. 24.

ſupplices preparés aux mêchans, & qu'il en fut grandement effrayé.

C'eſt de cette même crainte indifferente que j'entens ces paroles de ſaint Auguſtin *cum ideò adulter non eſſe cœperis, quia times ardere in igne ſempiterno, nondum laudandus es: non quidem ita dolendus ut ante, ſed tamen nondum laudandus. Quid enim magnum eſt timere pœnam?* [Quand tu ceſſes d'eſtre adultere parce que tu crains de brûler eternellement, tu n'es pas encore digne d'eſtre loüé. Il eſt bien vray que tu n'es pas ſi à plaindre qu'auparavant, toutesfois tu n'es pas encor digne de loüange, car ce n'eſt pas grand choſe de craindre la peine.] Si ſelon ſaint Auguſtin il peut arriver qu'en craignant les peines eternelles, on n'eſt ni loüable ni reprehenſible, il faut avoüer qu'il y a une crainte indifferente qui n'eſt ni bonne ni mauvaiſe. Ser. 15. de verbis Apoſtoli c. 6.

Mais il y en a une autre qui eſt abſolument mauvaiſe, & de laquelle il ſe faut bien garder. C'eſt celle que les Theologiens appellent *Servile* parce qu'elle eſt propre aux Eſclaves qui ne ſervent leurs maîtres que par l'apprehenſion qu'ils ont d'eſtre châtiés, ſans laquelle ils ne ſe ſoucieroient nullement de leur déplaire, & de leur deſobeïr. Il y a des Chrêtiens qui ne s'abſtiennent de mal faire, qu'à cauſe qu'ils craignent d'étre damnés, eſtant d'ailleurs dans une telle diſpoſition, que s'ils pouvoient éviter la damnation, ils s'abandonneroient librement au vice. On peut dire de ceux-cy qu'ils craignent plus leur damnation que l'offenſe de Dieu, parce qu'ils l'offenſeroient s'il n'y avoit point d'Enfer. *II. Mauvaiſe ou Servile.*

Or ſaint Auguſtin enſeigne expreſſement en pluſieurs

pluſieurs endroits de ſes œuvres, que cette crainte eſt mauvaiſe; & voicy comm'il en parle au livre de la nature & de la Grace : *In ipsâ voluntate reus eſt qui mallet ſi fieri poſſet non eſſe quod timeat, ut liberè faciat quod occultè deſiderat.* Celuy-là eſt coupable dans ſa volonté, qui aimeroit mieux qu'il n'y eût rien à craindre s'il ſe pouvoit, afin de faire plus librement ce qu'il deſire dans le ſecret de ſon cœur. Il ſuppoſe que lon craigne de telle maniere qu'on voudroit qu'il n'y eût rien à craindre, pour pecher plus librement. Qui doute que cette crainte ne ſoit vitieuſe, & ne rende l'homme pecheur ?

Lib. de nat. & grat. c. 57.

Il en donne la raiſon écrivant ſur le Pſalme 118. *Qui timore pœnæ non amore juſtitiæ opus legis facit, profectò invitus facit : quoniam autem invitus facit, ſi poſſet fieri, mallet utique non juberi, ac per hoc legis, quam vellet non eſſe, non eſt amicus, ſed potiùs inimicus : ſed mundatur opere, qui immundus eſt cogitatione, & voluntate.* Celuy qui accomplit l'œuvre de la Loy par la crainte de la peine, & non pas par l'amour de la Juſtice, la fait mal volontiers & contre ſon gré. Or quand on fait quelque choſe contre ſon gré, on voudroit s'il étoit poſſible qu'elle ne fut point commandée, & partant on n'eſt pas ami : mais plûtôt ennemi de la Loy qu'on voudroit n'eſtre pas. Et bien qu'à l'exterieur on ſoit exempt de blâme on ne l'eſt pas interieurement dans la penſée & dans la volonté.

Serm. 11.

Telle eſtoit la crainte des Juifs leſquels comme dit ſaint Auguſtin, *Timore pœnæ faciebant, non amore juſtitiæ : ac per hoc coram Deo non erat in voluntate, quod coram hominibus apparebat in opere : potiuſque ex eo rei tenebantur, quod eos noverat velle*

Lib. de ſpir. & lit. c. 8.

ſi

ſi fieri poſſet, impunè committere. Ils obeïſſoient à la Loy par la ſeule crainte de la peine, & non pas par l'amour de la juſtice, & ainſi cette crainte qui paroiſſoit à l'exterieur devant les hommes ne leur ſervoit de rien devant Dieu parce qu'elle ne venoit point d'une bonne volonté; au contraire ils eſtoient plus coupables aux yeux de Dieu, qui connoiſſoit que leur cœur eſtoit porté au mal, s'ils l'euſſent pû commettre impunément.

Combien de Chrêtiens reſſemblent aujourd'huy à ces Juifs? ils voudroient qu'il n'y eût ni Paradis ni Enfer, & que Dieu les laiſsât vivre à leur mode. Que ſi quelquefois ils s'abſtiennent exterieurement de l'offenſer, ce n'eſt pas par un veritable amour de la vertu, ni par un deſir de plaire, à la Divine Majeſté & d'obeïr à ſes Commandemens, mais par une lâche crainte de la peine; de même qu'un larron qui s'abſtient de derober lors qu'il craint d'eſtre pris ſur le fait, encor qu'il deſire avec une grande avidité, le bien d'autruy qu'il ne peut emporter:

Oderunt peccare mali formidine pœnæ;
Oderunt peccare boni virtutis amore.

Repreſentez-vous un chien affamé, auquel d'une part on montre une piece de chair, & de l'autre un bâton pour le frapper s'il approche; la peur l'empêche de prendre le morceau, qu'on luy preſente; mais ſi on retire le bâton, il ne manquera pas de ſe jetter deſſus. Voila ce que font ceux qui voudroient dans leur ame, qu'il n'y eût point d'Enfer, afin de lâcher la bride à leurs convoitiſes. Ils s'abſtiennent de pecher de peur d'eſtre damnés, mais ils pecheroient s'il n'y avoit point de damnation. Mon ami, dit ſaint Auguſtin, Tu crains "

d'eſtre

„ d'eſtre puni par celuy que tu ne peux tromper,
„ que ſi tu pouvois le tromper, que ne ferois-tu pas ?
Ser. 15. de verbis. Apoſtoli. *ejus pœnam times quem fallere non potes : nam ſi fallere poſſes quid non feciſſes ?* Comme voulant dire ſans la crainte du châtiment tu aurois contenté tes
Ser. 3. de diverſis in appendice. deſirs, & ſuivi tes inclinations vitieuſes. *Timuiſti pœnam, non amaſti juſtitiam : qui timet pœnam optat, ſi fieri poteſt facere quod libeat, & non habere quod timeat.* Tu as eu peur d'eſtre puni, tu n'as pas aimé la Juſtice. Celuy qui craint la peine voudroit s'il eſtoit poſſible n'avoir rien à craindre, afin de vivre ſelon ſon plaiſir.

Que diriez-vous d'un ſoldat qui ne demeure dans le ſervice d'un Prince, que parce qu'il craint de paſſer par les armes, s'il eſtoit pris en fuyant ? Que s'il pouvoit s'échapper il ſe rangeroit volontiers du parti contraire. Il en eſt de même de ceux, qui ſe retirent du vice de peur d'eſtre damnés, ayant neanmoins dans le cœur une diſpoſition qui les porteroit à toutes ſortes de débauches, s'ils n'étoient retenus par une crainte ſervile : qui craint de cette ſorte dit ſaint Auguſtin eſt ennemi de la Juſtice & ne craint pas de pecher, mais de brûler.

Aug. Epiſt. 144. *Inimicus Juſtitiæ eſt qui pœnæ timore non peccat, amicus autem erit, ſi ejus amore non peccet, tunc enim verè timebit peccare. Nam qui gehennam metuit, non peccare metuit ſed ardere, ille autem peccare metuit qui peccatum ipſum ſicut gehennam timet.*

Il y a grand danger que ceux-là ne ſoient de ce nombre, qui apres avoir vêcu licentieuſement toute leur vie, & ſe trouvans à l'heure de la mort, cherchẽt les moyẽs de ſe recõcilier avec Dieu, non pas tant par le deſir de poſſeder ſes bonnes graces que

que par l'horreur des ſupplices qu'ils ont merités, d'où vient que s'ils rechapent de leur maladie, ils retournent à leurs deſordres accoûtumés. On peut raiſonnablement preſumer de leurs recheutes ſi ſoudaines, & ſi frequentes que leur penitence n'a pas eſté telle qu'il eſt neceſſaire pour obtenir le pardon, & qu'ils n'ont pas tant haï le peché que la peine du peché. Je ne dis pas qu'il ne puiſſe arriver autrement; mais Dieu qui ſonde les cœurs en ſera le Juge.

III. *Bonne.*

Quoy donc, me direz-vous, eſt-ce offenſer Dieu que de s'abſtenir de mal faire par la crainte de l'Enfer? Je répons quelquefois ouï, quelquefois non. C'eſt offenſer Dieu lors qu'on eſt en une telle diſpoſition qu'on pecheroit s'il n'y avoit point d'Enfer. Mais s'abſtenir du mal de peur d'eſtre damné, en ſorte neanmoins qu'on ne retienne nulle affection au mal, je dis que c'eſt une choſe loüable, & par conſequent qu'il y a une crainte des peines qui eſt bonne, utile & ſalutaire. Ce qu'on ne peut pas nier à moins que de contredire à l'Ecriture Sainte, aux Conciles, aux Peres nommément à Saint Auguſtin, & à la raiſon. Et d'autant que cette matiere eſt tres-importante, je la veux traiter Theologiquement & ſolidement, en telle ſorte neantmoins que je me rende intelligible aux eſprits les plus mediocres.

C'eſt autre choſe de dire s'il n'y avoit point de peines & de ſupplices, je pecherois hardiment, & autre choſe de dire je ne veux pas pecher parce que je crains d'eſtre damné. Il y a du mal au premier, parce qu'on voudroit faire le mal ſi on le pouvoit impunément. Il n'y en a point au ſecond, parce qu'on peut loüablement s'abſtenir du peché,

par

par tous les motifs qui le rendent haïſſable & deteſtable, entre leſquels il eſt certain qu'il faut conter celuy de la crainte de la damnation eternelle que le peché tire apres ſoy; puis qu'il eſt juſte & raiſonnable de s'abſtenir du mal par la crainte d'un autre mal qui le ſuit neceſſairement.

Dieu même le veut ainſi, lors qu'il nous menace de nous damner ſi nous n'obſervons ſes Commandemens. Dés le commencement du monde il defendit à nos premiers parens de manger du fruit de l'arbre de ſcience du bien, & du mal ſous peine de mort, ils pouvoient donc s'en abſtenir par la crainte de mourir, ſe ſervant du motif que Dieu leur avoit propoſé. A quelle fin menacer les pecheurs du feu d'Enfer, ſinon pour les détourner de pecher par l'apprehenſion des peines? C'eſt une impieté de penſer que Dieu nous propoſe pour motif de l'obſervation de ſes commendemens, une choſe, dont on ne peut ſe ſervir ſans l'offenſer.

Matth. 12. Luc. 11. Les Ninivites ſont loüés par le Sauveur pour avoir fait Penitence, intimidés par la predication de Jonas qui les menaça d'une entiere deſtruction de leur Ville. *Hoc timore utiliter concuſſi Ninivitæ*, dit le Concile de Trente, *ad Ionæ prædicationem, plenam terroribus pœnitentiam egerunt, & miſericordiam à Domino impetrarunt.* Cette crainte fut donc ſalutaire, puiſque par elle ces peuples furent excités à penitence, qui attira ſur eux la miſericorde du Seigneur.

Seſſ. 14. c. 4.

Nous liſons en ſaint Matthieu que le Sauveur a dit, qu'il vaut mieux perdre un de ſes membres que d'eſtre jetté tout entier dans le feu d'Enfer. *Expedit tibi, ut pereat unum membrorum tuorum, quàm totum*

Matt. 5.

totum corpus tuum eat in gehennam. Nous ſommes donc conſeillez d'éloigner de nous tout ce qui pourroit nous faire tomber dans un ſi grand malheur. Saint Jean Baptiſte reprenoit aigrement les Juifs de ce qu'ils ſembloient n'avoir nulle apprehenſion des peines, qui leur eſtoient preparées. *Progenies viperarum, quis demonſtravit vobis fugere à venturâ irâ?* Et nôtre Seigneur pareillement leur diſoit, *Serpentes genimina viperarum quomodo fugietis à judicio gehennæ?* Il vouloit donc que par la crainte du jugement & de la gêne, c'eſt à dire du feu de l'Enfer, ils corrigeaſſent leur mauvauſe vie. Matt. 3. Matt. 23.

Mais je ne trouve rien de plus exprés, ni de plus fort, pour perſuader qu'il y a une crainte des peines, bonne, loüable, & ſalutaire, que ces paroles du Fils de Dieu. *Nolite timere eos qui occidunt corpus; animam autem non poſſunt occidere; ſed potiùs timete eum, qui poteſt & animam & corpus perdere, & mittere in gehennam.* Ne craignez pas ceux qui « ne tuent que le corps, mais craignez celuy qui « peut perdre le corps & l'ame. Sur quoy je pro- « poſerois volontiers cet argument à ceux qui rejettent la crainte des peines de l'Enfer comme mauvaiſe, & nullement ſuffiſante à preſerver les hommes du peché. Quiconque obeit à Dieu par un motif que luy même a recommandé, ne fait rien qui ne ſoit loüable & recommandable: Or eſt-il que celuy qui s'abſtient de pecher parce qu'il craint d'eſtre danné, obeit à Dieu par un motif que luy même a recommandé: Donc il ne fait rien qui ne ſoit loüable & recommandable. Matt 10. Lucæ 12.

Ce ſyllogiſme contient deux propoſitions, dont la premiere ne ſouffre point de difficulté, puis

qu'il eſt certain que c'eſt une choſe bonne & loüable d'obeir à Dieu par un motif que luy-même approuve, conſeille, & recommande. Que peut-on faire davantage pour operer vertueuſement, que de ſe conformer à la divine volonté, & quant à l'objet materiel en voulant ce que Dieu veut, & quant au formel, en le voulant par le motif, qu'il nous ordonne? La ſeconde propoſition eſt contenuë dans les paroles du Fils de Dieu, que nous avons rapportées, par leſquelles il nous commande le craindre, parce qu'il nous peut danner corps & ame. D'où il s'enſuit que ſi je crains de l'offenſer parce qu'il me peut danner, je luy obeis en craignant ma dannation, & m'abſtenant de l'offenſer par le motif de cette crainte.

Que ſi quelqu'un vouloit icy ſubtiliſer, & dire que le Fils de Dieu n'a pas dit, qu'il faut craindre les peines d'Enfer; mais qu'il faut craindre celuy qui peut nous les faire ſouffrir, & qu'ainſi l'objet de nôtre crainte doit eſtre Dieu ſeul, & que nous devons nous abſtenir de l'offenſer, non pas par le motif des peines, mais parce qu'il a le pouvoir de nous punir, qui eſt un motif plus relevé. Il eſt aiſé de renverſer cette chicane par la doctrine de l'Ange de la Theologie, ſaint Thomas, lequel nous enſeigne que l'objet de la crainte eſt double, le mal que lon fuit & l'autheur du mal. Dieu ne peut pas eſtre l'objet de nôtre crainte, comme un mal que nous tâchons d'éviter, puis qu'il n'y a aucun mal en Dieu; il eſt donc ſeulement l'objet de nôtre crainte, comme auteur du mal qu'il fait ſouffrir aux pecheurs. C'eſt donc le mal que nous craignons principalement. Et partant lorſque Dieu nous commande de craindre celuy, qui peut perdre l'ame

2. 2. q. 19. art. 1.

l'ame & le corps, il nous commande en même temps de craindre cette perte, qui n'eſt autre que la dannation eternelle. Ce ſeroit une choſe fort ridicule, de dire qu'un malade aime le Medecin, qui luy peut rendre la ſanté, & que neanmoins il ne doit point avoir d'amour pour la ſanté, qui eſt la cauſe pour laquelle il aime le medecin. Il n'eſt pas moins ridicule de dire, que nous devons craindre Dieu, parce qu'il nous peut danner; mais que nous ne devons pas craindre la dannation.

C'a eſté une hereſie de Luther & de Calvin, que la crainte des peines, qui nous fait recourir à la miſericorde de Dieu, & par laquelle on s'abſtient de pecher eſt un peché, & qu'elle rend les hommes plus grands pecheurs. Le Concile de Trente a prononcé Anatheme en la ſeſſion ſixiéme, contre ces heretiques, par ces paroles : *Si quis dixerit gehenna metum, per quem ad miſericordiam Dei de peccatis dolendo confugimus, vel à peccato abſtinemus, peccatum eſſe, aut peccatores pejores facere, Anathema ſit :* Je ne ſçay comment il eſt poſſible, qu'il ſe trouve des Docteurs, ſe diſant Catholiques, qui oſent ſoûtenir, apres une condamnation ſi expreſſe, que c'eſt mal fait de s'abſtenir de pecher par la crainte des peines. Ils diſent que c'eſt l'opinion de ſaint Auguſtin; mais nous verrons cy-apres le contraire. Seſſ. 6. can. 8.

Le même Concile de Trente en la ſeſſion quatorziéme, nous enſeigne que la contrition imparfaite, appellée communément Attrition, laquelle eſt conçûë par la crainte des peines, lors qu'elle exclut la volonté de pecher, non ſeulement ne rend pas l'homme, hypocrite, ou plus grand pecheur; mais qu'au contraire c'eſt un don de Dieu, Seſſ. 14 c. 5.

& un mouvement du ſaint Eſprit, lequel à la verité n'a pas encore pris poſſeſſion de l'ame par la grace ſantifiante, & par la charité; mais qui l'excite & la diſpoſe à la recevoir, & partant que c'eſt à tort que quelques-uns ont calomnié les écrivains Catholiques comme s'ils avoient écrit que le Sacrement de Penitence confere la grace ſans aucun bon mouvement, de la part de ceux, qui le reçoivent; ce que l'Egliſe de Dieu n'a jamais tenu, ni enſeigné.

4. Conſequences tirées du Concile de Trente.

De cette doctrine nous apprenons 4. choſes pour l'entiere deciſion de ce poinct. La premiere qu'il y a une crainte des peines d'Enfer, laquelle eſt incompatible avec la volonté de pecher; autrement on diroit en vain, que la crainte des peines, quand elle exclut la volonté de pecher, eſt un don de Dieu, & un mouvement du S. Eſprit, ſi la crainte des peines n'avoit jamais le pouvoir d'exclure la volonté de pecher. Or elle a ce pouvoir lors qu'on ne dit pas en ſon cœur, que s'il n'y avoit point de peines, on pecheroit. Car alors cette crainte ſeroit vitieuſe, & n'excluroit le peché qu'en apparence devant les hommes, & non pas devant Dieu; mais lors qu'on dit abſolument, qu'on ne veut pas pecher de peur d'eſtre danné, & qu'on ne retient nulle affectiõ au peché, elle peut l'exclurre.

I.

II. La ſeconde choſe que nous apprenons du Concile, eſt que cette crainte eſt un Don du S. Eſprit, & par conſequent, qu'elle eſt bonne, utile, & ſalutaire, quelle ne rend point l'homme hypocrite, ni plus grand pecheur, mais qu'elle diſpoſe à la grace de juſtification, comm'il eſt auſſi defini au Canon 5. de la même ſeſſion.

III. En troiſiéme lieu nous apprenons que le Concile

cile ne parle pas de la crainte filiale, & parfaite, propre des Enfans de Dieu, laquelle n'eſt jamais ſans la charité; mais d'une crainte imparfaite, que les Theologiens appellent initiale; parce que c'eſt par elle que les pecheurs commencent leur converſion, & qu'elle ſert de diſpoſition à la charité.

En quatriéme lieu nous apprenons, qu'encor que cette diſpoſition ne ſuffiſe pas pour juſtifier le pecheur ſans le Sacrement de Penitence, neanmoins elle ſuffit pour impetrer la Grace juſtifiante, avec le Sacrement eſtant conjointe avec la douleur & le déplaiſir d'avoir offenſé Dieu. Mais nous traitterons de cela plus au long dans un autre Sermon. IV.

C'eſt de cette crainte imparfaite & initiale, qu'il faut entendre ces paroles de l'Apôtre ſaint Jean, en ſa premiere Epître canonique; *Timor non eſt in charitate, ſed perfecta charitas foras mittit timorem, quoniam timor pœnam habet; qui autem timet non eſt perfectus in charitate.* La crainte n'eſt pas en la charité, mais la parfaite charité la pouſſe dehors, d'autant que la crainte apprehende la peine, & que celuy qui craint n'eſt pas parfait en la charité. L'intention de cet Apôtre n'eſt pas de blâmer abſolument la crainte, mais de luy preferer l'amour, & de montrer la difference qu'il y a entre celuy qui craint, & celuy qui aime. Celuy qui craint n'eſt émeû que par l'apprehenſion de la peine: celuy qui aime par le deſir de plaire au bien-Aimé. Celuy qui craint dit: je ne veux pas pecher, parce que je ne veux pas eſtre danné: celuy qui aime dit: je ne veux pas pecher, parce que je ne veux pas déplaire à Dieu. S'il n'y avoit point de jugement, ni d'Enfer il n'y auroit point de 1. Io. 4.

crainte. Mais encor qu'il y ait un Enfer l'amour opere de même que s'il n'y en avoit point. L'amour donc ne craint pas l'Enfer, & la crainte de l'Enfer n'a pas encor de l'amour, mais elle disposse à la charité, laquelle entrant dans une ame, en chasse dehors cette crainte imparfaite.

Tract. 9. in Epist. Ioannis. C'est ainsi que saint Augustin explique ce passage, lors qu'il dit que la crainte prepare le lieu à la charité, & qu'il la compare à l'eguille, qui entre la premiere dans l'étoffe pour y faire passer le fil, & qui en sort aussi quand le fil y est entré. D'où il s'ensuit evidemment que cette crainte n'est pas mauvaise, mais au contraire, qu'elle est bonne, puis qu'elle prepare le lieu à la charité, & qu'elle l'introduit dans l'ame. *Timor præparat locum charitati.*

Le même Saint écrivant sur le Psalme 149. dit excellemment: *Nisi timore incipiat homo Deum colere, non perveniet ad amorem. Initium sapientiæ timor Domini. Incipit ergo à vinculis ferreis, finitur ad torquem aureum.* Si l'homme ne commence à servir Dieu par la crainte, il ne parviendra pas à l'amour. La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse. On commence donc par des chaînes de fer, & on finit par un collier d'or. Remarquez que la crainte, par laquelle on commence à servir Dieu est comparée à des chaînes de fer, à cause de la peine qu'elle donne à l'ame, *quoniam timor pœnam habet.* L'amour luy succede comparé au collier d'or, & il dissipe les chaînes de fer. Ce seroit une tres-grande absurdité de penser, qu'on pût commencer à servir Dieu par une chose mauvaise.

August. in Psal. 149.

Crainte Filiale. Il est donc evident par ce que nous venons de dire,

dire, que ſelon ſaint Auguſtin il y a une crainte des peines, laquelle eſt bonne & loüable, puiſque par elle on commence à ſervir Dieu. Cette crainte n'eſt pas celle qu'on appelle Filiale, qui demeure toûjours ſelon le Pſalmiſte, *Timor Domini ſanctus, permanens in ſæculum ſæculi*; D'autant que celle-cy n'eſt pas ſans la charité, puis qu'elle demeure toûjours : c'eſt donc une crainte imparfaite, que nous appellons Initiale. Pſal. 18. *Initile.*

Je veux encor apporter deux autres paſſages de ſaint Auguſtin, pour confirmer cette doctrine, parce que ceux qui la combatent, ſe fondent principalement ſur l'authorité de cet Aigle des Docteurs, lequel en pluſieurs endroits ſemble condamner celuy qui s'abſtient de mal faire par la crainte. Mais il parle pourlors d'une crainte vitieuſe, qui n'exclut pas l'affection qu'on a au peché, & qui fait qu'on s'abſtient ſeulement de l'action exterieure, retenant le mauvais deſir en ſon cœur. C'eſt ainſi que le larron n'oſe pas dérober, craignant d'eſtre ſurpris & puni, & que celuy qui deſire la femme d'autruy, n'oſe commettre l'adultere. Par ſes deux exemples dont ſe ſert ordinairement ſaint Auguſtin, il eſt clair comme le jour, qu'il parle d'une crainte vitieuſe, qui eſt compatible avec la volonté de pecher.

Ecoutez maintenant comm'il parle au Sermon 18. *de Verbis Apoſtoli*, s'addreſſant au pecheur. *Dicis mihi, gehennam timeo, ardere timeo, in æternum puniri timeo. Quid dicturus ſum? malè times, vanè times, non audeo : quoniam ipſe Dominus ablato timore, ſubjecit timorem, ubi dixit: nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non poſſunt occidere : ſed potiùs eum timete qui poteſt & animam*

& corpus perdere. Ita dico vobis, eum timete : planè time, nihil melius times, nihil eſt quod magis timere debeas Auguſt. *ſer.* 18. *de verbis Apoſt. cap.* 7.

„ Tu me diras, je crains l'Enfer, je crains de brûler, je
„ crains d'eſtre danné eternellement, que te dirai-je
„ que tu crains mal à propos, & en vain ? puiſque
„ le Sauveur même nous ôte une crainte pour nous
„ en donner une autre, diſant ne craignez point
„ ceux qui tuent le corps & ne peuvent point tuer
„ l'ame : mais craignez plûtôt celuy qui peut tuer
„ l'ame & le corps : crains donc l'Enfer & la mort
„ eternelle. Il ny a rien que tu puiſſes craindre plus
„ utilement, ni que tu doives craindre davantage. Ce
témoignage eſt convainquant ſans qu'il ſoit beſoin de le mettre dans ſon jour, parce qu'il y eſt de ſoy-même.

En voicy un autre tiré de l'expoſition du Pſalme 127. *Ille timor nondum caſtus, præſentiam Domini, & pœnas timet : timore facit quidquid boni facit, non timore amittendi bonum illud, ſed timore patiendi illud malum : non tam timet ne perdat amplexus pulcherrimi ſponſi, ſed timet ne mittatur in gehennam ; bonus eſt iſte timor, utilis eſt.* Auguſt.
„ *in Pſal.* 127. Où il explique la difference de deux
„ craintes, & il dit qu'il y en a une, qui demeure avec
„ la charité, c'eſt la filiale, la chaſte, la parfaite ; il
„ y en a un autre, qui eſt pouſſée dehors par la cha-
„ rité, c'eſt celle que nous concevons, lorſque le
„ Sauveur nous menace dans l'Evangile, du vers ron-
„ geur, des tenebres exterieures, & du feu eter-
„ nel : les hommes, dit-il, entendant ces menaces crai-
„ gnent, & par cette crainte ils s'abſtiennent de pe-
„ cher, & parviennent ils peu à peu à la charité ; c'eſt
„ ainſi que ſe verifie le dire de ſaint Jean : la parfaite

charité,

charité, chaſſe dehors la crainte. Cette crainte « qui n'eſt pas encor chaſte, fait craindre la preſen- « ce du Seigneur, & les peines ; alors tout le bien « qu'on fait, on le fait par la crainte, non pas de per- « dre le ſouverain bien, mais de ſouffrir un grand « mal : on ne craint pas d'eſtre privé des embraſſe- « ments du Divin Epoux, mais on craint d'eſtre jet- « té dans le feu d'Enfer. Cette crainte eſt bonne, « elle eſt utile & ſalutaire. *Bonus eſt iſte timor, uti-* « *lis eſt.*

Comment eſt-elle bonne ſi la charité parfaite la chaſſe dehors ? le bien peut-il chaſſer le bien ? ouy ſans doute : il y a des biens qui ſont incompatibles & qui ne peuvent pas ſubſiſter enſemble : l'exercice du Mariage eſt bon ; la Virginité ne le ſouffre pas. Comm'il y a des vices contraires, par exemple l'avarice & la prodigalité, il y a auſſi des vertus qui ne ſe rencontrent jamais enſemble. La pauvreté volontaire, & la liberalité ſont deux vertus, on ne peut pas eſtre pauvre & liberal, parce que celuy qui n'a rien, ne peut rien donner. La charité parfaite ne craint pas, non qu'il y ait de l'oppoſition à aimer le bien & à craindre le mal ; mais à cauſe que celuy qui aime parfaitement, s'occupe ſi fort au motif de ſon amour, qu'il negli-ge le motif de la crainte. Ainſi nous voyons qu'un fils qui aime parfaitement ſon pere, ne luy obeit pas par le motif de la crainte de la peine, qu'il voit ſouffrir à des ſerviteurs deſobeïſſans : ni un ſujet, qui aime ſon Roy, ne craint pas les tourmens, dont on punit les criminels de Leze-Majeſté.

Ce n'eſt pas ſans raiſon que ſaint Jean a dit, *per-* 1. Io. 4.
fecta charitas foras mittit timorem. Qu'eſtoit-il beſoin de dire la charité parfaite ? n'eſtoit-ce pas

aſſez

assez de dire simplement la charité chasse la crainte? Non, parce qu'absolument parlant, il se peut faire qu'une personne s'abstienne de pecher, & par le motif de la charité, qui est de plaire à Dieu, & par le motif de la crainte des peines, n'y ayant nulle opposition entre ces deux motifs. Mais comme j'ay dit quand, la charité est parfaite, elle ne s'arrête plus au motif de la crainte. Ainsi nous disons que les joyes excessives chassent le déplaisir qu'on pourroit avoir de quelque mal: comme au contraire la douleur extréme ne permet pas qu'on se rejouïsse d'un bien, qui est beaucoup moindre que le mal qu'on souffre.

Tout ce que nous avons dit jusqu'à present des trois sortes de crainte, sert pour l'instruction, qui n'est pas un des moindres fruits de la Predication.

Morale de la Doctrine precedente. Venons à la morale, & remarquez qu'il y a trois sortes de personnes dans le monde. Les uns veulent passer pour esprits forts, qui ne craignent rien. On a beau leur parler de la mort, du Jugement, de l'Enfer, ils n'en sont nullement touchés, & ils disent que tout cela est bon pour intimider les foibles; que si on les presse, & qu'on leur represente l'horreur des Jugemens de Dieu, & la severité de sa Justice: si on leur propose l'exemple de tant de grands & saints Personnages, qui ont tremblé; ils font comme les Disciples de nôtre Seigneur, lorsque les Femmes, à qui il s'estoit apparu, leur annoncerent qu'il estoit resuscité. *Visa sunt ante illos sicut deliramentum verba ista.* Ces rapports passerent auprés d'eux pour des réveries. Luc. 24.

C'est le langage le plus ordinaire de certains esprits, qui tournent en raillerie les verités les plus constantes de nôtre Religion. Quand on leur dit qu'il

qu'il faudra rendre compte de toutes nos actions, & de la moindre parole oiſive, que nous ne ſçavons ni l'heure ni le jour, que le Juge viendra quand nous y penſerons le moins, qu'il y a des tourmens eternels preparés aux impies; *Viſa ſunt ante illos ſicut deliramentum verba iſta*: Ils n'en croyent rien, & ils s'en mocquent. Ces gens-là ne ſont pas beaucoup éloignés de l'Atheiſme, & on les peut appeller demi-Athées.

Athée. Un Athée c'eſt celuy qui ne croit pas qu'il y ait un Dieu, ſi toutefois il eſt poſſible de ſe perſuader une fauſſeté, qui eſt démentie par toute la nature. *Demi-Athée.* Un demi-Athée c'eſt celuy, lequel croyant qu'il y a un Dieu, ne croit pas qu'il doive juger les hommes, ni les danner. Car ils luy ôtent une perfection qui luy eſt eſſentielle, de ſorte qu'ils ne croyent en Dieu qu'à demi, ne le reconnoiſſant pas pour juſte Juge. Or les Athées & les demi-Athées ont le même but, qui eſt de ſecouër le joug de la Loy, & de ſe donner carriere, pour vivre dans le libertinage, ſans remors de conſcience. Les Athées s'efforcent de le faire effaçant de leur penſée autant qu'ils peuvent les ſentimens d'un Dieu: les demi-Athées tâchent de ſe perſuader que Dieu ne ſe ſoucie nullement de ce que font les hommes, & que les ayant creés, il eſt trop bon pour les perdre.

Je ne crois pas que dans cet auditoire il y en ait de cette ſorte. Mais peut-eſtre y en a-t-il d'une ſeconde, qui craignent quelquefois, & qui tremblent quand ils entendent des Predicateurs tonner en Chaire, & étonner le monde par le recit des choſes effroyables, que nous ſommes obligés de croire. Mais tout ainſi qu'un cheval craintif s'accoûtume

coûtume enfin au ſon de la Trompette ; de même ceux-cy à force d'ouïr parler du Jugement & de l'Enfer, n'en ſont non plus touchés, que ſi on leur racontoit des fables, ou bien tout au plus, il leur arrive comme à ceux qui aſſiſtent aux tragedies, leſquels ſont quelquefois émûs juſqu'aux larmes, mais incontinent aprés ils retournent à leurs occupations ordinaires, comme s'ils n'avoient rien vû de tragique, ſans autre fruit que de loüer les Acteurs. Ainſi pluſieurs de ceux, qui entendent les Sermons reſſentent quelquefois des émotions interieures, & des deſirs de ſe convertir ; mais le tracas des affaires du monde, les compagnies, les divertiſſemens, & mille autres occaſions ſuſcitées par le demon, étouffent tous les ſentimens de pieté qu'ils avoient conçûs.

Nous avons une repreſentation de ces deux ſortes de perſonnes en l'hiſtoire de Loth racontée en la Geneſe. Lors que Dieu voulut embraſer la Ville de Sodome, où il demeuroit, il luy envoya deux Anges pour l'advertir qu'il eût à ſe retirer, & à ſe ſauver de l'embraſement. Il avoit deux gendres, qui devoient épouſer ſes deux filles: L'un des Anges leur dit levez-vous, ſortez promptement de cette malheureuſe Ville, parce que Dieu a reſolu de la perdre. L'Ecriture Sainte dit qu'il leur ſembla parler comme en ſe mocquant, *Viſus eſt eis quaſi ludens loqui.* Le bon-homme Loth, qui avoit pris l'alarme bien chaude, voyant ſes gendres plus reſolus que luy & moins apprehenſifs, commença de n'eſtre plus ſi craintif, & ſe fit preſſer plus d'une fois, diſſimulant d'entendre ce que les Anges luy diſoient ; tellement qu'ils furent contrains de le prendre par la main, luy, ſa

Gen. 19.

femme

femme, & ſes deux filles, & de le traîner comme par force hors de Sodome, laiſſant ſes gendres à l'abandon, qui furent engloutis dans les flâmes. *Diſſimulante illo, apprehenderunt manum ejus, eduxerúntque eum, & poſuerunt extrà civitatem.*

Cette hiſtoire nous repreſente comme dans un tableau les deux ſortes de perſonnes, deſquelles nous avons parlé. Les uns ſe mocquent de tout, & ne croyent, ni ne craignent rien, ſemblables aux gendres de Loth. Les Predicateurs ont beau crier, & leur dire, *Surgite & egredimini de loco iſto.* Levez-vous, ſortez de ce lieu. Quittez la compagnie des mêchans, retirez-vous de ce monde corrompu par une vie plus Chrêtienne, parce que Dieu a reſolu de juger les hommes, & de perdre les pecheurs. Ils ne s'en mettent pas en peine, & periſſent miſerablement. Il y en a d'autres, qui craignent comme Loth. Mais cette crainte n'eſt pas aſſez forte, pour les faire ſortir de Sodome, c'eſt à dire du bourbier de leurs pechés, ſi Dieu ne les en delivre par une grace extraordinaire, de même que les Anges tirerent comme par force Loth, & ſes filles de cette infame Cité.

Il y a une troiſiéme ſorte de perſonnes qui commencent par la crainte, & finiſſent par l'amour. Quand on leur dit que Dieu jugera les hommes, & qu'il punira les méchans d'une mort eternelle, ils craignent d'eſtre du nombre, & forment une ſainte reſolution de fuir le peché, qui les peut precipiter dans l'abyſme du malheur. Ils diſent avec Iſaïe : *A facie tuâ Domine concepimus, & quaſi parturivimus, & peperimus ſpiritum.* Tout ainſi qu'une femme qui a conçeu, lors que le terme de l'enfantemẽt eſt venu, ſe ſentant preſſée de la douleur, Iſaïæ 26.

leur, elle jette des cris, & tâche de pouſſer dehors le fruit de ſon ventre; de même une ame Chrêtienne, qui par la conſideration des jugemens de Dieu & des peines preparées aux pecheurs, conçoit le mouvement d'une crainte ſalutaire, s'excite à la douleur, & au repentir de ſes offenſes, & enfante l'Eſprit de Salut, produiſant des fruits d'une veritable converſion. Le principal de ces fruits c'eſt l'amour de Dieu. Que s'il arrivoit par malheur que la crainte ne fût pas telle, qu'elle doit eſtre, alors on diroit comme le même Iſaïe, *Venerunt filij uſque ad partum, & non eſt virtus pariendi.* Iſaïæ 37.

Craignez-donc, Chrêtiens, pour aimer, & dites avec David: Les douleurs de la mort m'ont environné, & les torrents d'iniquité m'ont troublé, mais je ne laiſſeray pas, ô Seigneur, de vous aimer, & d'eſperer en vous; parce que vous eſtes ma force, mon refuge, mon liberateur, & mon protecteur.

SERMON

SERMON

POUR

LE PREMIER MARDY DE L'ADVENT.

DE TROIS CONDITIONS de la bonne crainte.

Videbunt Filium hominis venientem in nube cum poteſtate magnâ, & Majeſtate. Lucæ 21.

Ils verront le Fils de l'Homme venir dans une nuée, en grande Puiſſance & Majeſté.

CE ſera une action de juſtice, & d'une juſtice tres-rigoureuſe de juger & de condamner les pecheurs à la fin du monde; mais c'eſt un effet de grande miſericorde, d'avoir predit long-temps auparavant, la venuë du Juge, pour nous donner le temps, & le moyen d'éviter ſa juſte colere. On dit, & il eſt vray, qu'un averty en vaut deux. Si nous ſommes ſurpris, ce ne ſera pas faute d'avoir eſté ſouvent avertis. Tous les ans on nous lit, & on nous prêche cet Evangile, *On verra venir le Fils de l'Homme dans une nuée.* Veillez, & tenez-vous ſur vos gardes, parce que le Fils de l'Homme viendra lorſque vous n'y penſerez

penſerez pas. Le Sauveur même, qui ſera nôtre Juge, nous donne ces avertiſſemens, il nous les donne parce qu'il aimeroit mieux nous ſauver, que nous perdre. Il pretend lors qu'il nous menace, de nous épouvanter, & en nous épouvantant, d'exciter en nos cœurs une crainte ſalutaire, qui eſt le commencement de la ſageſſe : il fait ſervir ſa Juſtice à ſa miſericorde, & ne nous intimide que pour nous mettre dans la voye du ſalut. Il bande ſon arc ſans décocher les fleches, criant par la bouche des Predicateurs que nous tâchions de nous retirer. Le premier mouvement, que doit cauſer en l'ame du Chrêtien le dernier jugement, c'eſt la crainte. Nous dîmes hier qu'il y en a de trois ſortes, une qui eſt indifferente, une mauvaiſe, & une bonne. Il eſt maintenant à propos d'examiner les trois conditions, que doit avoir la crainte, afin qu'elle ſoit bonne, utile & ſalutaire. Diſons auparavant.

DIVISION. *3. Conditions de la bonne crainte.*

AVE MARIA.

I. POINCT. *La 1. Condition.*

La premiere condition que doit avoir la crainte, afin qu'elle ſoit bonne, & ſalutaire, eſt qu'elle doit proceder d'une ferme croyance de cette verité Chrêtienne, qu'il y aura un jugement, auquel chacun rendra conte de ſes actions, & recevra ſelon ſes œuvres. Il faut que cet acte procede d'une Foy ſurnaturelle, autrement la crainte ne ſera tout au plus qu'un mouvement naturel, & indifferent, lequel peut eſtre dans les infidelles, qui croyent quelquefois ce qu'on leur dit, d'une foy purement humaine. Mais comme la Foy divine eſt le fondement, & la racine de tout le bien, qui eſt en

nous

nous, ſi nôtre crainte ne l'a pour guide, & pour directrice, elle ne ſera pas ſurnaturelle, ni un Don du ſaint Eſprit, ni un effet des merites du Sauveur. Et partant tout Chrêtien doit exercer ſouvent avec application cét Acte de Foy, qu'il y aura un jugement tel que les Ecritures Saintes nous le décrivent, precedé, accompagné, & ſuivi de pluſieurs choſes horribles, & épouvantables.

Les Saints Peres, & les Docteurs Catholiques ont remarqué qu'il n'y a point de verité plus ſouvent repetée dans les livres du Vieux, & Nouveau Teſtament que celle-cy. Les Apôtres en ont fait un des douze articles de leur Symbole, afin que nul pour ſtupide & groſſier qu'il ſoit, n'en puiſſe pretendre cauſe d'ignorance. Et certes quiconque conſiderera attentivement, qui croira fermement, & apprehendera vivement ce que les Saintes Lettres nous ont laiſſé par écrit de la venuë du Juge, & des qualités qui le rendent redoutable, ne pourra s'empêcher de craindre le Jugement. En tous les âges du monde, & en tous les ſiecles, Dieu a voulu qu'on ſçût, & que lon crût qu'il jugera les hommes, & qu'il condannera à des peines eternelles ceux, qui auront fini leur vie dans l'impenitence.

Premier Martyr. Hiſtoire d'Abel & de Caïn.

Le premier Sang qui a eſté répandu, le fut en en confirmation de cette verité. L'Autheur de la Paraphraſe de Jeruſalem, qui eſt de grande authorité, raconte la mort d'Abel en cette ſorte. Caïn, marri de voir que Dieu témoignoit par des ſignes viſibles d'avoir plus agreables les Sacrifices de ſon Frere que les ſiens, le tira un jour à la campagne, & commença de ſe plaindre que Dieu

„ eſtoit injuſte, & accepteur des perſonnes, puis-
„ qu'il preferoit le cadet à l'aîné, & qu'il montroit
„ d'agréer d'avantage les Sacrifices de l'un que de
„ l'autre. Ah, mon frere, que dites-vous, répondit
„ Abel, ſçachez que Dieu eſt juſte, que ſa Juſtice
„ paroîtra à la fin du monde, lors qu'il demandera
„ conte à un chacun de ce qu'il aura fait, dit, & pen-
„ ſé, qu'il recompenſera les bons d'une Gloire eter-
„ nelle, & punira les mêchans d'un feu, qui ne s'é-
„ teindra jamais. Ce diſcours ne plût pas à Caïn, qui
„ s'en offenſa, & pour témoigner le mépris qu'il en
„ faiſoit, il prit une pierre & en tua ſon frere, pro-
„ ferant ces paroles pleines d'impieté. Quel eſt ce
„ jugement? ce n'eſt qu'une pure imagination. Je
„ ne crois pas que Dieu doive juger les hommes.

La premiere verité depuis la Creation du Monde.

De cette hiſtoire nous aprenons que la premiere verité qui a eſté annoncée depuis la Creation du Monde eſt celle du Jugement, & que le premier Martyr qui l'a ſoutenuë, fut Abel. Ce qui a fait dire à l'Apôtre ſaint Paul en l'Epître aux Hebreux, Ad Heb. 11. que *defunctus adhuc loquitur.* Abel parle encor eſtant mort, non ſeulement parce que Dieu dit à Caïn, la voix du Sang de ton frere répandu ſur Gen. 4. la terre, crie devant moy. *Vox ſanguinis fratris tui clamat ad me de terrâ.* Mais encor parce que ce même Sang verſé pour la défenſe d'une ſi grande verité, eſt une voix qui nous avertit que Dieu eſt juſte, & qu'il jugera les hommes, rendant à un chacun ſelon ſes œuvres.

Premier Prophete. Henoc.

Apres le premier Martyr, faiſons venir ſur les rangs le premier des Prophetes Enoch, duquel l'Apôtre ſaint Jude parle de cette ſorte, en ſon Epître canonique. *Prophetavit ſeptimus ab Adam Enoch dicens, ecce venit Dominus in ſanctis millibus*

bus ſuis facere judicium contra omnes, & arguere omnes impios de omnibus operibus impietatis eorum, quæ impiè egerunt, & de omnibus duris quæ locuti ſunt contra Deum peccatores impij. Enoch le ſeptiéme apres Adam prophetiſa, il ne veut pas dire qu'il fut le ſeptiéme Prophete, mais que de Pere en fils il fut le ſeptiéme deſcendant d'Adam: Ecoutons ſa Prophetie. Le Seigneur accompagné de pluſieurs milliers de Saints, viendra juger tous les hommes, & condanner les impies pour toutes les œuvres de leur impieté, & pour tous les blaſphemes qu'ils auront vomi contre Dieu. Cet Enoch fut un grand homme de bien, lequel voyant le monde fort gâté, & corrompu, s'efforça autant qu'il pût de le ramener à ſon devoir, annonçant par tout où il ſe rencontroit la venuë d'un Juge devant lequel il faudroit paroître, & rendre conte de ſes actions. Mais apres avoir prêché de la ſorte pluſieurs années inutilement, & ſans fruit, il pria Dieu de le retirer du monde, & l'Ecriture dit. *Ambulavit cum Deo, & non apparuit, quia tulit eum Deus.* Il vêcut ſaintement, & il ne parut plus ſur la terre, parce que Dieu le tranſporta: le Texte Sacré ne dit pas où; mais l'Apôtre ſaint Paul nous aſſure qu'il ne mourut point; *Tranſlatus eſt ne videret mortem*, & le ſentiment de l'Egliſe eſt qu'il viendra avec le Prophete Elie pour s'oppoſer à l'Antechriſt, & que ce ſont les deux témoins dont il eſt parlé en l'Apocalypſe, qui prêcheront la penitence aux hommes pour les diſpoſer au jugement, qui ſuivra bien-tôt apres. L'Antechriſt les fera mourir, mais ils reſuſciteront le quatriéme jour, & monteront au Ciel dans une nuée, à la vûë de leurs ennemis, pour eſtre Ad Heb. 11.

du nombre de ceux qui deſcendront avec le Juge.

Noë. Mais comme le monde perſeveroit dans ſes mêchancetés apres la Prophetie d'Henoc, Dieu ſuſcita le Patriarche Noë, lequel pendant ſix vingts années, qu'il employa à bâtir ſon arche, ne ceſſa point d'avertir les hommes de la Juſtice de Dieu, qui leur demanderoit conte de tant d'impietés qu'ils commettoient journellement, qu'il les jugeroit, & condanneroit à des peines eternelles, s'ils ne faiſoient penitence, & que ce Jugement ſeroit precedé long-temps auparavant par un Deluge Univerſel. C'eſt pourquoy l'Apôtre ſaint 2. Petri 2. Pierre en ſa ſeconde Epître Canonique l'appelle, *præco juſtitiæ*, le Trompette de la Juſtice, non ſeulement parce qu'il prêchoit aux hommes qu'ils devoient vivre juſtement, & pieuſement; mais parce qu'il les menaçoit de la Juſtice de Dieu, qui ne leur pardonneroit point s'ils perſeveroient dans leurs crimes. Le Sauveur même en ſon Evangile compare ſa venuë lors qu'il viendra juger, au temps de Noë, & dit que comme les hommes furent ſurpris par le deluge, pour n'avoir pas deferé aux remôntrances, & aux avertiſſements de Noë; il en ſera de même à la fin du monde lors qu'il viendra juger les hommes.

Abraham. Naiſſance d'Abraham. Adoration du feu. Abraham le pere des croyans, nâquit en Chaldée & y habita pluſieurs années avant que Dieu luy commandât d'en ſortir: les Chaldeens adoroient le feu. Ils le maltraiterent, & le voulurent brûler, parce qu'il les reprenoit de leur idolatrie, & leur annonçoit le jour du Jugement. Mais Dieu le tira de cette maudite nation, & le fit paſſer dans la terre des Chananeans, qu'il donna en partage

à

à ſa poſterité. Y eſtant, il eut une viſion pleine d'horreur, laquelle ſelon ſaint Auguſtin fut une repreſentation du jour effroyable du Jugement. Lib. 16. de civ. cap. 14. Dieu luy commanda de faire un grand Sacrifice de pluſieurs animaux, d'une Geniſſe, d'une Chevre, & d'un Belier chacun de trois ans, d'une Tourterelle, & d'une Colombe. Il mit en pieces les trois premiers, & laiſſa les oiſeaux ſans les diviſer. La nuit ſurvenant, il vid un four ardent & fumant, & une lampe de feu qui paſſoit au milieu des diviſions qu'il avoit faite de ces animaux. En même temps dit le Texte Sacré, *Sopor irruit ſuper Abraham, & horror magnus & tenebroſus irruit ſuper eum.* Il fut ſaiſi d'horreur, & d'épouvante. Gen. 15. Le Gec des 70. porte ἔκστασις μεγάλη, il eut une grande extaſe, & le Grec vulgaire dit ἔξοδος, il ſortit comme hors de ſoy, par la grande frayeur que luy donna cette viſion, par laquelle ſaint Auguſtin veut que l'horreur du dernier Jugement luy fût repreſentée. Les animaux qui furent decoupés, & mis en pieces repreſentent les méchans; les oiſeaux laiſſés entiers repreſentent les bons; le four fumant, la colere du Juge, la lampe ardente qui paſſoit au milieu des diviſions, ſignifie l'examen rigoureux qui ſe fera de toutes les actions bonnes, & mauvaiſes; l'horreur du Patriarche, ſignifie que le jour du Jugement ſera terrible, & épouvantable.

Paſſons plus avant dans les Siecles ſuivans, & nous recontrerons Job ce Saint Perſonnage ſi renommé pour ſa patience. Il ne tenoit point de diſcours plus ordinaire parmi ceux qui converſoient avec luy, que de les avertir du glaive vengeur des iniquités, & du jour du Jugement. Ce fut ainſi Iob.

qu'il parla à ces importuns, qui faiſant ſemblant
Iob.16. de le conſoler, inſultoient à ſon malheur : *Fugite à facie gladij, quoniam ultor iniquitatum gladius eſt, & ſcitote eſſe judicium.* Mes amis qui prennez plaiſir de m'affliger par vos paroles piquantes, ſça-
„ chez, Qu'il y aura un Jugement, & fuyez le glai-
„ ve vengeur. On le prioit, comme il dit luy-même de monter en chaire, & d'inſtruire les peuples. Il
„ leur parloit du Jugement, & leur diſoit : L'impie
„ & le mêchant eſt reſervé au jour de perdition, &
Iob.21. il ſera mené au jour de fureur. *In diem perditionis ſervatur malus, & ad diem furoris ducetur.*

Moyſe. Moyſe le grand conducteur du peuple d'Iſraël, à qui il parloit ſouvent de la part de Dieu, ne luy propoſoit rien de plus fort pour le tenir dans ſon devoir que le Jugement que Dieu feroit de ceux, qui auroient mépriſé ſa Loy. Et ſentant aprocher ſa mort, il les harangua pour la derniere fois, & apres avoir pris à témoins le Ciel & la terre, il leur denonça que Dieu avoit marqué dans les treſors de ſes divins Decrets, & de ſa ſcience le temps qu'il prendroit pour ſe venger, que le jour de perdition viendroit, que le Seigneur jugeroit ſon peuple. *Nonne hæc condita ſunt apud me & ſignata in theſauris meis? mea eſt ultio, & ego retribuam in tempore. Iuxta eſt dies perditionis, &*
Deuter.32. *adeſſe feſtinant tempora. Iudicabit Dominus populum ſuum.*

David. David ce Saint Roy qui faiſoit profeſſion, d'enſeigner aux mêchans les voyes qui conduiſent à Dieu, & de convertir les impies ; dans le premier de ſes Pſeaumes met cette diſtinction entre les bons & les mauvais; les juſtes, & les pecheurs; qu'ils ſeront ſeparés les uns des autres au jugement,

ment, & que leur reſurrection ſera bien differente. *Non reſurgent impij in judicio neque peccatores in concilio juſtorum. Quoniam novit Dominus viam juſtam, & iter impiorum peribit.* Il pourſuit de même en pluſieurs de ſes Pſeaumes, aſſurant que Dieu jugera le monde en juſtice, & en equité; il ſeroit trop long d'en rapporter les paroles. Mais ce qui nous peut ſervir d'exemple, c'eſt que luy-même témoignoit ſa crainte, & ſon apprehenſion des jugemens de Dieu, & diſoit dans ce ſentiment : Seigneur ſi vous obſervez les iniquités qui pourra ſoûtenir la rigueur de vôtre Juſtice. N'entrez point en jugement avec vôtre ſerviteur, parce qu'il n'y a perſonne vivante ſur terre, qui puiſſe ſe juſtifier devant vous. *Si iniquitates obſervaveris Domine, Domine quis ſuſtinebit? Non intres in judicium cum ſervo tuo, Domine, quia non juſtificabitur in conſpectu tuo omnis vivens.* Pſal. 1. 5. Pſal. 129. Pſal. 142.

Je n'aurois jamais fait, ſi je voulois reciter par le menu tout ce que Salomon a laiſsé par écrit dans livres Sapientiaux, du jugement, & l'Eccleſiaſtique dans le ſien, duquel nous avons cette Sentence admirable que tout Chrêtien devroit mediter quelque peu de temps chaque jour. *In omnibus operibus tuis memorare noviſſima tua, & in æternum non peccabis.* O ſi en toutes nos œuvres nous faiſions cette reflexion, que Dieu les examinera, & nous en demandera le conte; que nôtre vie ſeroit innocente! Eccl. 7.

Les Prophetes n'ont rien preſſé d'avantage pour la converſion des pecheurs que l'horreur du dernier jugement, qu'ils ont repreſenté avec des expreſſions ſi terribles, qu'il eſt impoſſible de les lire avec attention ſans trembler. Je ne choiſiray que

deux paſſages du premier qui eſt Iſaïe, & du dernier qui eſt Malachie, parce que tous les autres qui ſont entre eux ont parlé de même. Iſaïe au
Iſa. 13. Chapitre 13. de ſa Prophetie dit ainſi : *Ecce dies Domini veniet crudelis, & indignationis plenus, & iræ furoriſque ad ponendam terram in ſolitudinem, & peccatores conterendos ad ea. Quoniam ſtellæ cœli, & ſplendor earum non expandent lumen ſuum : obtenebratus eſt ſol in ortu ſuo, & viſitabo ſuper orbis mala, & contrà impios iniquitatem eorum, & quieſcere faciam ſuperbiam infidelium, & arrogantiam ſuperborum humiliabo.* En faveur de ceux qui n'entendent pas le Latin il le faut dire en François:
„ Le jour du Seigneur viendra cruel, plein d'indi-
„ gnation, de courroux, & de fureur pour reduire
„ la terre en ſolitude, & pour exterminer les pe-
„ cheurs. En ce jour les Etoiles du Ciel n'auront
„ plus de ſplendeur ni de lumiere ; le Soleil devien-
„ dra tenebreux à ſon lever, & la Lune ne luira plus,
„ & alors je prendray connoiſſance de tous les maux
„ qui auront eſté commis au monde, je feray ceſſer
„ l'orgueil des infidelles, & j'humilieray l'arrogan-
„ ces des ſuperbes. Malachie le dernier des Prophe-
Malach. ult. tes acheve ſa Prophetie par ces paroles. *Ecce dies veniet ſuccenſa quaſi caminus ; Et erunt omnes ſuperbi, & omnes facientes impietatem quaſi ſtipula, & inflammabit eos dies veniens, dicit Dominus exercituum, quæ non relinquet eis radicem, & germen.* Voici venir le jour qui reſſemblera à une fournaiſe ardente ; tous les ſuperbes, & tous les impies ſeront comme de la paille que ce jour enflammera, dit le Seigneur des armées, & ne leur laiſſera ni racine, ni germe. Et un peu aprés. *Ecce ego mittam vobis etiam Prophetam antequam veniat dies Domini*

Domini magnus, & terribilis. Nous avons dit tantôt qu'Henoch, & Elie viendront pour combatre contre l'Antechriſt.

Vous voyez par ces témoignages que dans tous les âges du monde, & dans tout l'ancien Teſtament, cet article de Foy qu'il y aura un jugement, auquel tous les hommes comparoîtront, a eſté publié, & annoncé par les Patriarches, & par les Prophetes, depuis Adam juſqu'à Noë, depuis Noë juſqu'à Abraham, depuis Abraham juſqu'à Moyſe, depuis Moyſe juſqu'à David, depuis David juſqu'à la venuë du Redempteur, lequel n'a rien prêché plus ſouvent, ni enſeigné plus clairement, ni denoncé plus expreſſement, ni expliqué en plus de façons dans l'Evangile. Auſſi fut-il envoyé ſpecialement à ce deſſein par ſon Pere ſelon l'explication que donne Theodoret à ces paroles d'Iſaïe. *Ecce puer meus quem elegi judicium gentibus proferet.* Voicy mon Serviteur que j'ay choiſi, il annoncera le jugement aux nations. Theodor. in caput 42. Iſaïæ.

En effet il commença ſa Predication, & voulut que ſaint Jean Baptiſte ſon Precurſeur, commençât la ſienne par cette exhortation. Faites penitence parce que le Royaume des Cieux s'approche, c'eſt à dire le jour auquel le Roy du Ciel, & de la terre regnera ſur les hommes en les jugeant. Matth. 3. & 4.

Apres avoir predit la ruine, & la deſolation du Temple de la Ville de Jeruſalem, il s'étendit bien au long ſur celle de l'Univers, & particulariſa les ſignes qui la precederoient, deſquels nous parlâmes Dimanche paſſé. Il propoſa pluſieurs Paraboles pour nous faire apprehender la rigueur du jugement, comme celles des Talens, celle des Vierges, celle des ſerviteurs qui attendent leur Matth. 24. & 25.

maître

maître, celle des pescheurs qui prennent les bons, & les mauvais poissons dans une nasse, & en font le choix, jettant-là les mauvais, & conservant les
Matth.13. bons. *Sic erit in consummatione sæculi, exibunt Angeli, & separabunt malos de medio justorum, & mittent eos in caminum ignis: ibi erit fletus, & stridor dentium.*

Peut-il y avoir rien de plus exprés que le recit,
Matth.26. que fait le Sauveur en saint Matthieu, de ce que luy-même dira comme Juge aux justes, & aux méchans, de la separation qu'il fera, mettant les uns à sa Droite, & les autres à sa Gauche, de la Sentence qu'il portera pour les bons, & contre les mauvais, de l'execution qui suivra, ceux-cy estant menés au supplice eternel; & ceux-là conduits à la vie eternelle. *Et ibunt hi in supplicium æternum, justi autem in vitam æternam.*

Mais ce qui est bien remarquable, c'est que le Sauveur ayãt esté presenté au grand-Prêtre Caïphe comme à son Juge la nuit de sa Passiõ, & interrogé par luy s'il estoit le Messie, il répondit qu'oüy, & adjoûta, vous verrez un jour le Fils de l'Homme, assis à la Dextre de la vertu de son Pere, venir dans
Matth.26. les nuées du Ciel pour juger les hommes, *à modo videbitis Filium Hominis sedentem à dextris virtutis Dei, & venientem in nubibus Cæli.* C'estoit menacer son Juge d'estre un jour le sien, & par cette menace luy donner le moyen de rentrer en soy-même, & de ne pas condanner l'Innocent.

Enfin lors qu'il quitta la terre pour retourner au Ciel, il voulut que ses Disciples qui le voyoient monter avec admiration jettassent leur pensée sur son retour, & leur fit dire par deux Anges, qu'admirez-vous ô hommes de Galilée, regardans au Ciel?

Ciel ? Ce Jesus qui s'eſt ſoûtrait à vos yeux montant au Ciel, viendra de même que vous l'avez vû aller au Ciel. *Viri Galilæi quid admiramini aſpicientes in Cœlum ? hic Ieſus qui aſſumptus eſt à vobis in Cœlum, ſic veniet quemadmodum vidiſtis eum euntem in Cœlum.* Actorum 1. C'eſt à dire, ſi vous l'admirez, le voyant monter dans une nuée, vôtre admiration ſera plus grande lorſque vous le verrez venir dans une autre nuée plus éclatante, en Puiſſance, & en Majeſté. Nous ne devons pas douter qu'ayant donné ce dernier avis à ſes Diſciples, il ne l'ait eſtimé le plus ſalutaire de tous, & le plus important. Ainſi l'Eccleſiaſte, qui a merité ce nom, pour avoir traitté dignement des matieres qui peuvent inſtruire les mœurs, a terminé ſon inſtruction par cette Sentence memorable. *Finem loquendi pariter omnes audiamus. Deum time, & mandata ejus obſerva : hoc eſt enim omnis homo, & cuncta quæ fiunt adducet Deus ad judicium pro omni errato, ſive bonum ſive malum illud ſit.* Craindre Dieu, garder ſes Commandemens, & croire qu'il y aura un jugement auquel Dieu examinera tout le bien, & tout le mal, c'eſt ce que nous devons tous écouter, comme l'abregé de toutes les inſtructions capables de rendre un homme parfait.

Le Sauveur ne ſe contenta pas d'avoir prêché luy-même le jugement, il voulut que ce fût le principal ſujet de la Predication de ſes Apôtres, & leur commanda bien expreſſement d'annoncer aux peuples, que Dieu l'avoit établi Juge des vivans, & des morts, comme l'aſſura ſaint Pierre ſelon le commandement qu'il avoit receu, *præcepit nobis*, dit-il, *prædicare populo, & teſtificari quia ipſe eſt, qui conſtitutus eſt judex vivorum, & mortuorum.* Actorum 10.

Ils

Ils s'acquitterent ſi bien de cette commiſſion, que dans les œuvres Canoniques de cinq Apôtres que nous avons, de S. Pierre, de S. Paul, de S. Jaques, de S. Jude, & de S. Jean, cette verité ſi neceſſaire eſt repetée, & inculquée en pluſieurs endroits, que je laiſſe maintenant, parce que l'occaſion viendra de les raporter en d'autres Sermons.

Hom. 10. in cap. 5. 2. ad Cor.

Mais je ne puis paſſer ſoûs ſilence le témoignage de ſaint Jean Chryſoſtome qui dit que ſaint Paul, le Docteur des Nations, n'oſoit parler de ce poinct que legerement, parce que lors qu'il entreprenoit de le traiter à fond; Ses Auditeurs demeuroient frappés d'un tel étonnement, & ſaiſis d'une telle frayeur, que les Marchands abandonnoient leur trafic, les Manœuvres, & Artiſans leur travail, les Magiſtrats l'exercice de leurs charges, tous ne faiſant que gemir, & pleurer dans l'attente de ce jour de colere, & de vengeance: & parce qu'il en avoit écrit en ſa premiere lettre aux Theſſaloniciens en des termes un peu forts, ils en furent tellement épouvantés, qu'ils n'oſoient plus vaquer à leurs affaires domeſtiques, ni ſemer, ni cultiver la terre, s'imaginans que le jour du jugement venoit à tous momens les inveſtir; juſques-là qu'il fut neceſſaire que le même Apôtre leur écrivît une ſeconde lettre, pour leur donner courage, & pour les avertir que ce jour funeſte ne viendroit pas ſi tôt qu'ils ſe l'eſtoient figuré. O Divin Predicateur qu'un de vos Sermons de cette matiere viendroit bien à propos pour retirer le monde des vanités, & des vices où nous le voyons aujourd'huy plongé. O ſi nous avions aujourd'huy une étincelle de ce feu Sacré, qui animoit vos diſcours, peut-eſtre ferions-nous quelque impreſſion

ſur

ſur ceux qui nous écoutent, & par la terreur que nous leur donnerions du jugement inévitable, nous les empêcherions d'offenſer Dieu.

Je veux conclure ce premier poinct par une autre remarque, qui eſt que les premieres paroles par où commence la Sainte Ecriture, & les dernieres par où elle finit nous avertiſſent du jugement. Au commencement de la Geneſe il eſt écrit, *in principio creavit Deus Cœlum, & terram.* Le mot Hebraïque *Elohim* ſignifie que Dieu entant que Juge Dieu a creé le Ciel, & la terre pour en eſtre le Juge. L'Apocalypſe de ſaint Jean finit par un entretien qu'il eut avec le Fils de Dieu, lequel luy dit, *Et jam venio citò ;* à quoy il répondit *veni Domine*, venez Seigneur, & par là il termine ſon livre.

Par toutes ces authorités de l'Ecriture ſainte tant du vieil que du nouveau Teſtament, nous ſommes excités à croire fermement d'une Foy divine, & ſurnaturelle, & à vivement apprehender la venuë du Juge, & la rigueur de ſon jugement, afin que la crainte que nous en concevrons, ait la premiere condition que nous avons requiſe ; pour la rendre bonne, utile, & ſalutaire.

II. Poinct, *La 2. Condition.*

La ſeconde eſt, que cette crainte *n'ait pas ſeulement pour objet la peine, mais encore la coulpe*, c'eſt à dire que ce n'eſt pas aſſés de craindre d'être danné, mais qu'il faut auſſi craindre le peché qui eſt cauſe de la dannation, ou bien la dannation comme un effet du peché. Ceci merite vôtre attention, & doit eſtre expliqué pour eſtre bien entendu : ſi lors que vous entendez parler du jugement, & des peines d'Enfer, ou que vous repaſſez ces choſes par vôtre memoire, il s'éleve dans

vôtre

vôtre ame un mouvement qui vous faſſe craindre la confuſion qui couvrira le viſage des mêchans, lors qu'ils ſe verront convaincus de leurs crimes devant tout l'Univers, la Sentence du Juge, allez maudits au feu eternel, l'ardeur de ces flames devorantes, le ver rongeur, l'eternité des ſupplices, la rage, & le deſeſpoir qui en ſeront inſeparables: ſi dis-je vous ne craignez rien d'avantage, je ne vois pas que vôtre crainte ſoit plus que naturelle, & même il me ſemble qu'elle n'eſt pas libre. Car qui eſt celuy pour mêchant qu'il ſoit qui ne craigne un ſi grand deluge de maux ? comme nous diſions hier avec ſaint Auguſtin : *Quid magnum eſt pœnam timere ? quis enim non timet ? quis latro ? quis ſceleratus ? quis nefarius ?* Il n'y a pecheur ſi abominable, s'il croit l'Enfer, qu'il n'en redoute les tourmens : les terreurs, & les frayeurs qui ſaiſiſſent quelque fois l'eſprit des impies ne ſont pas mauvaiſes, mais elles ſont tout au plus indifferentes, comme celle du Preſident Felix, lorſque ſaint Paul diſcourut devant luy du jugement.

Serm. 19. de verbis Apoſtol. cap. 8.

Je parle d'une crainte qui ſoit bonne, & qui ſoit encor meritoire, ſi elle ſe rencontre dans une perſonne qui ſoit en la grace de Dieu. L'action peut eſtre bonne ſans que la perſonne merite, ſi elle eſt en peché. Un pecheur qui donne l'aumône fait une bonne action, mais il ne merite pas, à cauſe qu'il n'a pas la Grace de Dieu qui eſt le principe du merite. De même la crainte peut eſtre bonne dans les pecheurs, & les diſpoſer à la juſtification, comme nous dirons demain, mais elle n'eſt pas meritoire ſinon dans les juſtes. Pour eſtre bonne dans les uns, & dans les autres, il faut qu'elle ait de l'horreur de la coulpe, auſſi bien

que

que de la peine ; ce qui ſe fait en cette ſorte.

Lorſque nous venons à conſiderer que le peché s'il n'eſt effacé par la penitence, attire inévitablement ſur le pecheur l'Arrêt de condannation, & en ſuite la dannation eternelle, & que toutes ces peines dont nous ſommes menacés, ne ſont que des triſtes effets de nos offenſes ; prevenus, & aſſiſtés de la Grace du ſaint Eſprit, qui touche nôtre cœur, nous concevons une ſainte averſion tant du mal de la coulpe que de celuy de la peine ; laquelle averſion eſt proprement la crainte dont nous parlons, *quia timor*, diſent les Prophetes, *eſt receſſus à malo arduo, quod apprehenditur ut poſſibile.* C'eſt une affection de l'ame par laquelle la volonté ſe retire, d'un mal difficile à ſurmonter, que lon ſe repreſente comme pouvant facilement arriver. Le peché eſt un grand mal, donc il le faut craindre, & le malheur auſſi qui le ſuit. Cette crainte eſt bonne, parce qu'elle enferme en ſoy la haine du peché, n'eſtant pas poſſible qu'on ne haïſſe le mal que l'on craint, & qu'on ne tâche de l'éviter. Un malade ſe laiſſe découper ſes membres, & déchiqueter le corps de peur de mourir. Si vous craignez le des-honneur vous le haïſſez, & n'épargnez rien pour l'éloigner ; & ſi vous le craignez plus que la mort, vous hazarderez vôtre vie pour conſerver vôtre honneur. Vous craignez la perte de vos biens, que de ſoins, & que de fatigues pour l'empêcher ? Parcourez tous les maux que vous craignez, & vous trouverez, qu'il n'y en a pas un, pour qui vous n'ayez de la haine. Donc ſi vous craignez le peché, vous le haïſſez, & ſi vous le haïſſez, vous le devez fuir.

Philoſophes

L'Eccleſiaſtique nous le repreſente comme un ſerpent

ſerpent dangereux, comme un Lyon devorant,
Eccl. 21. comme un glaive tranchant des deux côtés. *Quaſi à facie colubri fuge peccata, & ſi acceſſeris ad illa ſuſcipient te, dentes leonis dentes ejus interficientes animas hominum. Quaſi romphæa bis acuta omnis iniquitas. plagæ illius non eſt ſanitas.* Qui n'aura de l'horreur, & de la crainte d'un monſtre ſi deteſtable? puis qu'il eſt ſi pernicieux à l'homme, & qu'il luy cauſe tant de mal?

Mais qu'elqu'un me pourroit oppoſer, ſe ſervant d'une ſubtilité plus propre de l'école que de la chaire, que celuy qui craint, & qui haït le peché à cauſe de la peine, craint, & haït d'avantage la peine que le peché, ſelon la maxime des Philoſophes, *propter quod unum quodque tale, & illud magis eſt tale.* Comme ſi j'aime la medecine à cauſe de la ſanté, j'aime d'avantage la ſanté, ſi donc je crains le peché à cauſe de la peine, je crains davantage la peine; ce qui n'eſt pas raiſonnable, puiſque le peché eſtant un plus grand mal que la peine, il doit eſtre craint, & haï d'avantage.

Pour contenter les curieux nous répondrons à cette objection: qu'on peut aimer ou haïr une choſe à cauſe d'une autre en deux façons. Premierement lorſque toute la raiſon qu'on a d'aimer ou de haïr une choſe ſe rencontre dans une autre, qui eſt cauſe de cet amour, ou de cette haine, & lors qu'on dit je n'aimerois pas, ou je ne haïrois pas celle-cy, ſi je n'aimois ou ſi je ne haïſſois celle-là. Par exemple je n'aimerois pas la medecine, ſi je n'aimois la ſanté. Je ne haïrois pas le jeu, ſi je ne haïſſois la perte de mon argent. Si quelqu'un diſoit de même, je ne craindrois pas, & ne haïrois

pas

pas le peché, ſi je ne craignois, & ne haïſſois la peine, ce ſeroit une mauvaiſe crainte, parce qu'on craindroit d'avantage la peine que le peché.

Mais on peut aimer ou haïr une choſe à cauſe d'une autre, d'une ſeconde façon, lors qu'elles ſont toutes deux aimables, ou haïſſables, encor qu'on aime l'une, ou qu'on la haïſſe par le rapport qu'elle a à une autre, ſans toutefois luy preferer celle-cy. Dequoy nous avons des exemples convainquans. Quand j'aime Dieu parce qu'il m'a donné l'eſtre, il ne s'enſuit pas que je m'aime davantage que Dieu; mais je conſidere en luy cette qualité de Createur, qui le rend aimable, quoyque reſpectivement à mon eſtre. Pareillement lorſque j'aime Dieu à cauſe qu'il m'a racheté, il ne s'enſuit pas que j'aime plus ma redemption que luy, pour la même raiſon. Et quand je l'aime pour un grand nombre de bien-faits, que j'ay reçûs de ſa main liberale, il ne s'enſuit pas que je l'aime moins que ſes bien-faits, autrement ce ſeroit mal fait de dire, mon Dieu je vous aime parce que vous eſtes mon Createur, mon Redempteur, mon Bienfacteur. Appliquons, & diſons que quand je crains, & deteſte le peché, à cauſe de la peine, il ne s'enſuit pas que je craigne, & deteſte d'avantage la peine que le peché; mais je conſidere en luy ce qui le rend deteſtable, & redoutable. Je ne dis pas, s'il n'y avoit point de jugement ni d'Enfer je pecherois; je dis ſeulement, je crains, & deteſte le peché, qui me peut cauſer un malheur eternel.

Il me reſte à expliquer la troiziéme condition de la bonne crainte, qui eſt qu'elle ſoit *efficace*. Les Philoſophes parlant des Actes de la volonté, diſent qu'il y en a de deux ſortes. Les uns ne ſont III. Point. *La 3. Condition.*

que des ſimples mouvemens vers le bien, ou le mal, qui n'ont pas aſſez de force pour en venir aux effets. On les appelle inefficaces à cauſe qu'ils ne font pas ce qu'ils veulent, ce ſont plûtôt des velleités que des volontés. Il y en a d'autres qui ſe portent efficacement à leurs objets, & ne ſont pas compatibles avec d'autres Actes qui les en pourroient divertir, ce ſont des volontés abſolües, qui font que l'on opere ce qu'on veut ſi la choſe eſt poſſible. Vous dites que vous deſirez de vous ſauver, ſi c'eſt tout de bon que vous le deſirez, vous garderez les commandemens de Dieu, ſans quoy il eſt impoſſible d'eſtre ſauvé. Vous deſirez la ſanté, ſi vôtre deſir eſt efficace, vous ne refuſerez pas de prendre la medecine, ſans laquelle vous ne pouvez avoir la ſanté : autrement ce deſir ne ſera qu'une ſimple affection, qui ne produira point ſon effet.

Parlant de la crainte, ſi vous dites que vous craignez de tomber malade, & que neanmoins vous faſſiez des excés, & des débauches capables de vous cauſer de grandes maladies, vôtre crainte eſt inutile, puis qu'elle n'exclut pas la volonté de faire les choſes, qui peuvent vous cauſer le mal, que vous craignez. Appliquant ces exemples à nôtre propos, nous diſons que la crainte du Jugement, & de l'Enfer eſt inutile ſi elle n'exclut abſolument la volonté de pecher. Car celuy-là craint en vain, qui craint ſi foiblement qu'il ne laiſſe pas de ſuivre ſes appetits déreglés, qui le precipiteront dans un malheur eternel. Il n'y a point de pecheur s'il croit le Jugement, & l'Enfer qui ne reſſente quelque mouvement de crainte, & toutefois nous en voyons ſi peu qui ſe convertiſſent.

La

La bonne crainte de laquelle nous parlons, eſt un don de Dieu, & une impulſion du ſaint Eſprit, qui n'eſt pas compatible avec la volonté de pecher, ſelon que l'a defini le Concile de Trente, en la ſeſſion 14. D'où vient qu'elle diſpoſe à la juſtification, comme nous dirons demain, Dieu aidant, pourveu qu'elle ſoit aſſortie des trois conditions, que nous avons dit eſtre requiſes, dont la premiere ſe prend de la part du principe; la ſeconde de la part de l'objet; la troiſiéme de la part de l'Acte même. Conſiderée de la part du principe, elle doit naître d'une connoiſſance ſurnaturelle produite en nous par l'habitude de la Foy, laquelle nous oblige de croire qu'il y aura un jugement, & un Enfer. De la part de l'objet elle doit craindre la coulpe auſſi bien que la peine, & non pas d'avantage celle-cy que celle-là. De la part de l'Acte même, elle doit eſtre forte & efficace, en telle ſorte qu'elle exclüe la volonté de pecher.

C'eſt proprement cette crainte qui eſt le commencement de la ſageſſe. Nous liſons en l'Eccleſiaſtique, *initium ſapientiæ timor Domini*, & un peu aprés. *Plenitudo ſapientiæ eſt timere Deum*: il ſeroit malaiſé d'accorder ces deux ſentences ſi nous ne diſtinguions deux craintes, toutes deux bonnes, mais l'une meilleure que l'autre. On peut craindre Dieu en deux façons, ou comme un ſage fils craint ſon pere: ou comme un criminel craint ſon Juge, duquel il redoute la puiſſance, & la ſeverité. L'Ecriture Sainte parle de ces deux craintes tantôt de l'une, tantôt de l'autre, tantôt de toutes les deux. Il eſt de la diſcretion du ſage Lecteur, de bien entendre ce qui eſt écrit. Lorſque nous liſons que la plenitude de la ſageſſe eſt de craindre Dieu, Eccl. 1.

il eſt certain qu'il eſt parlé de la crainte filiale, & parfaite qui eſt conjointe à la charité, de laquelle

Pſal. 18. il eſt dit. *Timor Domini caſtus permanens in ſæculum ſæculi.* Mais quãd nous liſons que la crainte du Seigneur eſt le commencement de la ſageſſe, il ne faut point douter qu'il ne ſoit parlé de la crainte initiale, & imparfaite, que je ne veux pas nommer ſervile, parce qu'on pourroit prendre ce mot en mauvaiſe part.

Eccl. 1. Enfin quand nous liſons que la crainte du Seigneur chaſſe le peché, *Timor Domini expellit peccatum*, on peut l'entendre de l'une, & de l'autre crainte, parce que toutes les deux chaſſent le peché quoyque differemment.

Eccl. 1. Ie finiray par cette ſentence de l'Eccleſiaſtique, „ *Timenti Dominum bene erit in extremis, & in die* „ *defunctionis ſuæ benedicetur.* Celuy qui craint le „ Seigneur ſe trouuera bien lors qu'il ſera reduit à l'extremité, & ſera beny au jour de ſon trêpas. Il n'y a rien que nous devions ſouhaitter d'avantage qu'une bonne mort; le moyen pour y parvenir, c'eſt de craindre Dieu. Si vous n'avez pas encor aſſez d'amour pour le craindre comme un fils reſpectueux craint ſon pere, au moins craignez-le comme celuy qui doit eſtre vôtre Juge, Craignez-le comme celuy, de qui les jugements ſont incomprehenſibles, craignez-le comme le juſte vengueur des iniquités, & parce que c'eſt une choſe horrible de tomber entre ſes mains. Et d'autant que cette crainte eſt un effet de la grace, & un don de Dieu, demandez-la avec humilité, afin qu'en le craignant, vous appreniez à l'aimer, & en l'aimant à le ſervir, pour avoir la recompenſe de vos ſervices dans l'eternité de la gloire.

SERMON

SERMON

POUR

LE PREMIER MECREDY DE L'ADVENT.

QVE LA BONNE CRAINTE diſpoſe à la juſtification du pecheur.

Videbunt Filium hominis venientem in nube, cum poteſtate magnâ, & Majeſtate. Lucæ 21.
Ils verront venir le Fils de l'Homme dans une nuée en grande Puiſſance & Majeſté.

C'Est la coûtume des Roys, de s'habiller diverſement, ſelon la diverſité des lieux, & des actions où ils veulent paroiſtre, & où ils veulent faire monſtre des marques de leur grandeur. Ils ne portent pas toûjours leurs ornemens Royaux, mais ſeulement en certaines occaſions, où il eſt neceſſaire de donner de l'éclat à leur Majeſté. Leurs habits de ceremo-

nies ne ſont pas les mémes que ceux de campagne. Quand ils demeurent dans leurs Palais parmy leur domeſtiques, ils ſont accompagnés de peu de perſonnes ; mais quand ils ſortent en public pour faire mônstre de leur grandeur, ils marchent avec une ſuite nombreuſe, ils ſont environnés de gardes à pied, & à cheval ; & lors qu'ils commandent leurs armées en perſonne, il n'y a rien de plus majeſtueux, ny de plus terrible, ni qui donne des plus grandes marques de la crainte, qu'on doit concevoir de leur puiſſance. Le Roy du Ciel venant au monde pour faire l'office de Redempteur, s'habilla en homme, comme dit l'Apôtre, & prit la reſſemblance de la chair de peché. Mais quand il viendra juger l'Univers, il prendra ces ornemens proportionnés à une ſi haute charge, & ſe ſera voir en grande Puiſſance, & Majeſté. Il ſera accompagné de pluſieurs milliers d'Anges, dont un ſeul vaut plus que des legions entieres de ſoldats. Ces choſes pleines d'horreur, & d'épouvante nous ont eſté revelées, pour nous donner de la terreur, & pour exciter en nous une crainte ſalutaire, aſſortie de trois conditions, deſquelles nous diſcourûmes hier. J'expliqueray aujourd'huy, comme quoy elle diſpoſe à la juſtification, qui eſt le fruit principal qu'elle opere en nos ames : la matiere eſt d'inſtruction, & de pratique tout enſemble.

AVE MARIA.

Le ſage Eccleſiaſtique, nous a laiſſé par écrit, une belle Sentence, à la loüange de la crainte, lors qu'il a dit. *Qui ſine timore eſt, non poterit juſtificari.* Eccl. 1.

Celuy

Celuy qui eſt ſans crainte, ne pourra pas eſtre juſtifié. La juſtification à proprement parler eſt une action, par laquelle la Juſtice eſt produite en nous. On prend icy le mot de Juſtice pour un ornement interieur de l'ame, qui nous rend juſtes, devant Dieu. Car il eſt certain par le témoignage de l'Ecriture Sainte, qu'il y a des hommes juſtes qui ſont amis de Dieu. Il faut donc qu'il y ait en eux quelque juſtice, la production de laquelle nous appellons juſtification. Tout ainſi que le Soleil produiſant la lumiere, & la répandant ſur les corps, les illumine par une action, que nous appellons *illumination*; de même lorſque le Divin Soleil de Juſtice la produit, & la répand dans nos ames, nous ſommes juſtifiés, & cette action s'appelle juſtification.

Le ſaint Eſprit s'eſt ſervi de cette ſimilitude de la lumiere, au livre des Proverbes, pour expliquer comme quoy les hommes ſont juſtifiés. *Iuſtorum ſemita quaſi lux ſplendens procedit, & creſcit uſque ad perfectam diem.* Le ſentier des juſtes eſt comme la lumiere, qui va croiſſant juſqu'au plein midi. Lorſque l'air paſſe des tenebres à la lumiere, il eſt illuminé, & il continue de l'eſtre, lorſqu'il paſſe d'une moindre lumiere à une plus grande : de même quand le pecheur ſe convertit, & qu'il paſſe du peché à la grace juſtifiante, nous diſons qu'il eſt juſtifié, & il continüe de l'eſtre, lors qu'eſtant dêja juſte, il croît en juſtice par l'exercice des bonnes œuvres. Proverb. 4.

Il eſt fait mention de deux ſortes de juſtification dans la Sainte Ecriture. L'Apôtre ſaint Paul parle fort ſouvent de la premiere, comme en l'Epître aux Romains, où il dit : *gratia ex multis delictis* 2. *Sortes de juſtification.* 1. *Celle des pecheurs.* Ad Rom. 5.

Ad Rom.3. *lictis juſtificationem. Omnes peccaverunt, & egent gloria Dei, juſtificati gratis per gratiam ipſius. Qui mortuus eſt, juſtificatus eſt à peccato.* En ces endroits, & en pluſieurs autres il eſt parlé de la juſtification du pecheur, par laquelle il paſſe de l'êtat du peché à celuy de la juſtice, que les Theologiens appellent grace juſtifiante, laquelle eſt une qualité divine, & ſurnaturelle, qui nous éleve à la participation de la nature de Dieu, & nous fait devenir ſes enfans adoptifs. C'eſt un rayon de la Divinité, qui embellit nos ames, & les rend agreables à la Souveraine Majeſté du Createur. Le même Apôtre veut que nous luy rendions graces de nous avoir delivrés de la puiſſance des tenebres, par la remiſſion de nos pechés, & la tranſlation en la lumie-

Ad Coloſ.1. re de ſa ſainte grace. *Gratias agentes Deo patri, qui eripuit nos de poteſtate tenebrarum, & tranſtulit in regnum filij dilectionis ſuæ, in quo habemus redemptionem per ſanguinem ejus, remiſſionem peccatorum.*

II. Celle des Juſtes. Il y a auſſi une juſtification propre des juſtes, leſquels vont croiſſant en juſtice, & en perfection.

Apoc.19. Saint Jean dans ſon Apocalypſe, dit que les juſtifications des Saints, ſont les ornemens de l'Epouſe de l'Agneau, c'eſt à dire de l'Egliſe. Il les compare à la candeur, & à la ſplendeur du fin lin, qui ſignifie la blancheur interieure des Saints. Le même ſaint Jean racontant le dernier entretien, qu'il eut avec un Ange, rapporte les paroles que cét

Apoc.22. Ange luy dit. *Qui in ſordibus eſt ſordeſcat adhuc, & qui juſtus eſt juſtificetur adhuc, & qui ſanctus eſt ſanctificetur adhuc.* Celuy qui eſt ſoüillé qu'il ſe ſoüille encor d'avantage; & celuy, qui eſt juſte qu'il ſe juſtifie de plus en plus; & celuy, qui eſt

ſaint

ſaint qu'il ſe ſantifie encore, ſignifiant par là que juſqu'à la fin du monde il y aura des pecheurs, qui adjoûteront peché ſur peché, & des juſtes qui croîtront en juſtice, & en ſainteté.

Cette doctrine eſtant ſuppoſée, je dis que la crainte du jugement, & de l'Enfer, pourveu qu'elle ſoit accompagnée des trois conditions, deſquelles nous parlâmes hier, eſt une fort bonne diſpoſition à la juſtification. Nous tirerons les preuves de cette propoſition principalement de ce qu'enſeigne le ſaint Concile de Trente en la ſeſſion ſiziéme, où traitant de la preparation requiſe pour eſtre juſtifié, il dit qu'elle ſe fait en cette ſorte. Le pecheur eſtant prevenu par l'inſpiration du ſaint Eſprit, & touché par un mouvement de la grace, ouvre ſon cœur à la Foy croyant avec une entiere certitude, toutes les choſes, qui nous ont eſté revelées, & en particulier que l'impie eſt juſtifié, gratuitement par la grace de Dieu, & par les merites de JESUS-CHRIST. Il croit pareillement qu'il y a une vie eternelle pour les bons, & une mort eternelle pour les mêchans, & que le diſcernement s'en fera par le juſte Juge à la fin du monde. De-là venant à conſiderer le nombre, & l'enormité de ſes offenſes, il eſt ſaiſi d'une crainte ſalutaire, qui luy fait apprehender la Juſtice Divine, & qui luy donne de l'horreur de ſes pechés. Il eſt excité enſuite à en chercher le remede, & eſtant inſtruit par la Foy, qu'il ne le peut trouver qu'aupres de celuy qui l'a creé, & racheté par ſon pretieux Sang, il ſe tourne vers ſa miſericorde, ſe confiant qu'il luy ſera propice, & favorable. C'eſt pourquoy il commence de l'aimer comme la ſource, & la fontaine de tout bien;

Seſſ. 6. cap. 6.

& de concevoir de la haine contre ſes crimes, eſtant marri de les avoir commis, & reſolu de mener une nouvelle vie, par l'exacte obſervance des divins commandemens.

Mais d'autant que Dieu a inſtitué en la nouvelle Loy le Sacrement de Penitence, pour la remiſſion des pechés cõmis depuis le Baptême, il eſt neceſſaire que le pecheur, ſe preſente devant le Prêtre, qui a le pouvoir, & l'authorité de l'abſoudre, afin d'en recevoir l'abſolution. En quoy il eſt à remarquer qu'il arrive quelquefois, que l'hõme eſt ſi bien diſpoſé par une contrition parfaite, qu'il eſt reconcilié à Dieu, & veritablement juſtifié avant la reception du Sacrement, demeurant neanmoins obligé de le recevoir en ſon temps; parce qu'il n'eſt pas diſpenſé de la Loy generale, qui ordonne qu'on ſe ſoûmette à la puiſſance des Miniſtres de JESUS-CHRIST. Ainſi nous liſons en l'Evangile que le Sauveur ayant gueri des Lepreux, leur commanda de s'aller preſenter aux Prêtres ſelon la Loy.

Que ſi la diſpoſition qui precede le Sacrement de Penitence, n'eſt pas aſſez parfaite pour obtenir par elle même la remiſſion des pechés; alors on l'obtient par la vertu du Sacrement, ſelon le pouvoir que JESUS-CHRIST donna aux Apôtres par ces paroles, *quorum remiſeritis peccata, remittuntur eis.* Ce que l'Egliſe a toûjours entendu de la remiſſion, qui ſe fait au Tribunal de la Confeſſion.

Io. 20.

2. Sortes de contrition.

Il faut donc diſtinguer deux ſortes de contrition avec le Concile de Trente, une qui eſt parfaite, & une autre qui ne l'eſt pas. La premiere eſt une douleur d'avoir offenſé Dieu, & une deteſtation du peché conçüe par le motif le plus excellent

I. La parfaite.

Seſſ. 14. c. 4.

excellent qu'on puiſſe avoir, qui eſt celuy de l'amour, lors qu'on eſt marri d'avoir déplu à cette bonté infinie, & infiniment aimable. La ſeconde eſt une douleur, & une deteſtation du peché, qui a pour motif la crainte des peines; laquelle nous appellons communement Attrition pour la diſtinguer de la Contrition parfaite.

II. L'imparfaite.

Pour éclaircir entierement cette matiere, qui eſt importante, il eſt neceſſaire que nous prouvions quatre choſes. La premiere que la contrition parfaite juſtifie le pecheur, avant qu'il reçoive le Sacrement de Penitence. La ſeconde que la contrition imparfaite, ou l'attrition, ne le juſtifie pas hors du Sacrement. La troiſiéme que l'attrition le juſtifie avec le Sacrement, comme eſtant une diſpoſition ſuffiſante à recevoir utilement l'abſolution. La quatriéme que même hors du Sacrement, elle diſpoſe à la juſtification du pecheur, non pas prochainement, & immediatement, mais comme preparant le cœur de l'homme à une diſpoſition plus parfaite. Apres les preuves de ces quatre verités, il paroîtra clairement, en quelle façon la crainte eſt utile à la juſtification du pecheur.

DIVISION. *4. Verités.*
I. La Contrition parfaite, juſtifie ſans le Sacrement de Penitence.
II. L'Attrition ne juſtifie pas hors le Sacremẽt.
III. Elle juſtifie avec le Sacrement.
IV. Elle diſpoſe à la juſtification hors le Sacrement.

Et pour ce qui eſt de la premiere, à ſçavoir que la contrition parfaite, conçüe par le motif de l'amour, efface tous les pechés, ſans l'operation actuelle du Sacrement; encor que le ſujet, que je traite ne m'y engage que par occaſion, je ne laiſſeray pas de la confirmer par des autorités infaillibles. Dieu nous a promis par ſes Prophetes que toutes les fois, que nous gemirons, nous convertiſſant à luy de tout nôtre cœur, il nous pardonnera. Les Saints Peres ſe ſervent ſouvent de ce qui eſt écrit

I. Verité. La Contrition juſtifie ſans le Sacrement de Penitence.

en

Isaïæ 30. en Isaïe selon la version des 70. *Si reversus ingemueris, tunc salvus eris.* Sur quoy le grand saint Epist. 91. Leon Pape dit ces belles paroles, *misericordiæ Dei nec mensuras possumus ponere, nec tempora definire, apud quem nullas patitur veniæ moras vera conversio, dicente Spiritu Dei per Prophetam, cum conversus ingemueris tum salvus eris.* Nous ne pouvons assigner des mesures ni prescrire des temps à la misericorde de Dieu, auprés duquel la conversion veritable ne souffre point de delay du pardon, » le saint Esprit ayant dit par son Prophete. Quand » tu gemiras, & te convertiras, tu seras sauvé. S'il n'y a point de delay au pardon, il s'ensuit que le peché est remis aussi-tôt que le pecheur est veritablement repenti.

Le Chapitre 18. de la prophetie d'Ezechiel est rempli de ces promesses, apres avoir dit plus d'une fois de la part de Dieu, que si l'impie, se repent de son iniquité, il vivra, & ne mourra pas, que Dieu mettra en oubli toutes ses impietés, qu'elles ne luy seront point en ruine, il conclut par ces Ezech. 18. paroles pleines de consolation. *Quia nolo mortem morientis, dicit Dominus, revertimini, & vivite.* Je ne veux pas la mort du pecheur qui meurt, dit le Seigneur Dieu, convertissez-vous, retournez à moy, & vous vivrez. Il ne parle pas de la mort, ni de la vie du corps, mais de celle de l'ame.

Il faut remarquer que du temps de la Loy ancienne, il n'y avoit point de Sacrement étably pour remettre les pechés. Car encor que le peché originel fût remis aux enfans qui estoient Circoncis parmi les Juifs selon la commune opinion des Theologiens, toutefois cette remission ne se faisoit pas en vertu de la Circoncision. Et pour les pechés

pechés actuels, il eſt certain qu'il n'y avoit point de Sacrement inſtitué pour les effacer : Et quoy qu'il y eut des Sacrifices qui s'offroient pour l'expiation de certains pechés, ils ne ſervoient tout au plus que pour une purification exterieure, & legale que l'Apôtre appelle *emundationem carnis*, un nettoyement de la chair, eſtant impoſſible que les pechés ſoient effacés par le ſang des taureaux, & des boucs. *Impoſſibile eſt ſanguine taurorum, & hircorum auferri peccata.* Il falloit, donc que les hommes pour eſtre juſtifiés devant Dieu, en la Loy ancienne, ſe convertiſſent à luy par une veritable, & parfaite contrition de leurs offenſes, à laquelle Dieu tout bon, & miſericordieux, avoit promis le pardon, & il n'y avoit point d'autre moyen de l'obtenir. Ad Heb. 9. Ad Heb. 10.

Or il n'y a nulle raiſon, de douter que la même contrition parfaite, qui ſuffiſoit en ce temps-là, pour reconcilier les hommes à Dieu, ſans l'operation d'aucun Sacrement, ne ſoit ſuffiſante encor maintenant dans la Loy de Grace, où les treſors de la miſericorde du Seigneur ſont ouverts, & diſtribués plus abondamment. Si nous ne voulons avoüer contre le ſentiment de tous les Peres, qu'il eſtoit plus facile de ſe ſauver, avant la venuë du Fils de Dieu, qu'apres qu'il a répandu ſon Sang, pour la Redemption des hommes ; & que la Synagogue des Juifs a eu plus de privilege que l'Egliſe des Chrêtiens, en un poinct eſſentiel au Salut qui eſt la juſtification. Il s'enſuivroit que la Loy du Sauveur qui eſt une Loy de Grace, nous auroit impoſé un fardeau plus peſant, que celuy de la Loy de Moïſe, puis qu'elle nous auroit rendu plus malaiſé le pardon de nos offenſes, qu'il n'eſtoit

n'eſtoit auparavant, contre la parole du même Sauveur, qui a dit que ſon joug eſtoit doux, &
Matth. 11. ſon fardeau leger, *Iugum meum ſuave eſt, & onus meum leve.*

L'amour de Dieu eſt inſeparable de la contrition parfaite, puis qu'elle en a le motif. On ne peut haïr, & deteſter le peché parce qu'il déplait à Dieu, & qu'il offenſe ſa bonté infinie, qu'en même temps on n'ait de l'amour pour cette bonté; le mal n'eſt digne de haine qu'à cauſe qu'il s'oppoſe au bien, qui eſt digne d'amour, & on ne fuit le mal que pour s'approcher du bien, d'où s'enſuit que quiconque eſt marri d'avoir offenſé Dieu, parce qu'il eſt bon, & ſouverainement aimable, il aime neceſſairement cette bonté. Or nous avons dans l'Ecriture Sainte des grandes aſſurances que la juſtification eſt promiſe à l'amour de Dieu.

Prov. 8. La Sapience dit aux Proverbes, *ego diligentes me diligo.* J'aime ceux qui m'aiment. Si celuy qui aime Dieu eſt aimé de Dieu, il eſt juſtifié de ſon peché, autrement Dieu ne l'aimeroit pas: eſtant écrit
Sapient. 14. que Dieu haït l'impie, & ſon impieté, *odio eſt Deo impius, & impietas ejus*: Dieu ne peut pas haïr l'impie, & l'aimer tout enſemble. Il faut donc dire qu'il ceſſe d'eſtre impie, & que ſon impieté luy eſt pardonnée lors qu'il aime Dieu, & qu'il eſt aimé de luy. Le Sauveur remit pluſieurs grands pechés à ſainte Magdelaine, parce qu'elle avoit
Lucæ 7. beaucoup aimé. *Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multùm.* La charité couvre la multitude des pechés, dit le Prince des Apôtres, *Chari-*
1. Petri 4. *tas operit multitudinem peccatorum.* S'ils ſont couverts ils ſont remis, ils ſont abolis comme s'ils n'avoient

voient jamais eſté, dit ſaint Auguſtin explicant ce Pſalme de David, *Beati quorum remiſſæ ſunt iniquitates, & quorum tecta ſunt peccata.* Pſal. 31.

Nous ſçavons, dit le Diſciple bien-aimé, que nous ſommes transferés de mort à vie, parce que nous aimons. *Nos ſcimus quoniam tranſlati ſumus de morte ad vitam, quoniam diligimus.* 1.Io.3. Cette tranſlation de la mort à la vie, n'eſt autre que la juſtification, laquelle eſt promiſe à la dilection, & à la charité, ſelon le même qui aſſure que celuy qui aime eſt né de Dieu, *Omnis qui diligit ex Deo natus eſt.* 1.Io.4. Cette nativité nous fait eſtre enfans adoptifs de Dieu, c'eſt donc à la dilection que cette adoption eſt promiſe, laquelle ne peut ſubſiſter avec le peché, puis qu'il eſt impoſſible d'eſtre enfant de Dieu, & enfant du diable en même temps.

Mais je ne trouve rien de plus exprés, ni de plus authentique en faveur de la dilection, que les paroles du Sauveur en ſaint Jean. *Qui diligit me diligetur à Patre meo, & ego diligam eum, & manifeſtabo ei me ipſum.* Io.14. Celuy qui m'aime ſera aimé « de mon Pere, & je l'aimeray, & je me mônteray « à luy; Si cette promeſſe eſt veritable, comme elle « ne peut faillir de l'eſtre, il eſt certain que la dilection, qu'on a pour Dieu, attire ſur l'homme celle de Dieu, & enſuite la beatitude laquelle conſiſte en la viſion de Dieu: le même Sauveur adjoûte. *Si quis diligit me Sermonem meum ſervabit, & pater meus diliget eum, & ad eum veniemus, & manſionem apud eum faciemus.* Qui m'aime gardera ma parole, & mon Pere l'aimera, & nous viendrons à luy, & y ferons nôtre demeure. Comment eſt-ce que Dieu feroit ſa demeure dans une ame, y

ſouffrant

ſouffrant ce qu'il eſt de plus en horreur, Dieu eſt charité, & qui demeure en la charité demeure en Dieu, & Dieu en luy. *Deus charitas eſt, & qui manet in charitate in Deo manet, & Deus in eo.*

1.Io.4.

En voila bien aſſez, ce me ſemble, pour convaincre tout eſprit raiſonnable, que l'ame à qui Dieu inſpire ſon ſaint Amour, dés le moment qu'elle reçoit le precieux Don devient belle, juſte, ſainte, nettoyée de toutes les immondices precedentes. Elle eſt neanmoins obligée de ſe repreſenter au Prêtre, pour ſatisfaire au precepte de la nouvelle Loy, de confeſſer ſes pechés à ceux, à qui le miniſtere de la reconciliation eſt commis. Dieu l'ayant ainſi ordonné pour deux raiſons. La premiere afin d'aſſurer d'avantage nôtre juſtification par un Sacrement, qui peut ſuppleér, au défaut d'une parfaite contrition, de laquelle on ne peut pas avoir pour l'ordinaire une entiere certitude. La ſeconde afin que la grace de juſtification nous ſoit communiquée avec plus d'abondance par la vertu du Sacrement. En ces deux choſes l'Egliſe eſt privilegiée par deſſus l'ancienne Synagogue.

Il arrive donc quelquefois que l'abſolution du Prêtre confirme celle qui a déja eſté faite au Ciel, lorſque le ſaint Amour a precedé la confeſſion. D'autres fois il arrive que le Ciel confirme la Sentence, d'abſolution qui a eſté faite en terre, lors qu'on reçoit le Sacrement avec une ſimple attrition, comme nous dirons tantôt; autrement je ne vois pas en quel ſens pourroient eſtre verifiées ces paroles que le Sauveur dit à ſes Apôtres, & en leurs perſonnes à leurs ſucceſſeurs, *quæcumque ſolveritis ſuper terram, erunt ſoluta & in Cælo.*

Matth.18.

Toutes

Toutes les choſes, que vous deliérez en terre, ſeront deliées au Ciel.

Ce que nous avons dit de la contrition parfaite qu'elle juſtifie le pecheur, auſſi bien que l'amour, eſt entendu par quelques Theologiens, en telle ſorte, que l'acte même par lequel on eſt contrit, & que l'on aime Dieu, eſt la forme juſtifiante, laquelle détruit formellement le peché, comme nous diſons que la lumiere chaſſe les tenebres. D'autres tiennent plus communement que ce n'eſt qu'une diſpoſition prochaine, qui eſt infalliblement ſuivie de la grace juſtifiante, & de l'habitude ſurnaturelle de la charité, Dieu l'ayant ainſi determiné par ſa pure Miſericorde. Il n'importe qu'elle des deux opinions ſoit la veritable, & nous ne prenons point de part en ces ſortes de diſputes hors de l'école.

II. Verité. L'Attrition ne juſtifie point ſans le Sacrement.

Que ſi la contrition du pecheur n'eſt pas parfaite, n'eſtant conceüe que par le motif de la crainte, il faut avoüer franchement qu'elle n'a pas aſſés de vertu toute ſeule pour le juſtifier; parce que nous n'avons aucun témoignage dans l'Ecriture Sainte, ſur lequel nous puiſſions fonder ce pouvoir, lequel ſemble avoir eſté accordé ſeulement à la charité. Nous liſons bien dans les livres Sacrés, que Dieu promet le pardon à ceux qui font penitence, & qui ſe convertiſſent à luy; mais cette converſion doit eſtre *ex toto corde*, comme dit Dieu par ſon Prophete. *Convertimini ad me in toto corde veſtro.* La converſion qui ſe fait par la ſeule crainte, n'eſt pas de tout le cœur, il y a je ne ſçay quoy de forcé, qui vient de dehors; c'eſt l'amour ſeul, qui prend une entiere poſſeſſion du cœur, & qui le fait agir de toutes ſes forces. Or c'eſt un Ioëlis 3.

principe receu en bonne Theologie que des choſes, qui dependent de la pure volonté de Dieu, nous n'en devõs rien avancer, ni aſſurer, que ſur les aſſurances que luy même nous en a données par ſa parole. Ne trouvant donc rien dans les Sacrés Cayers, où ſa parole eſt contenuë, d'où nous puiſſions inferer que la remiſſion des pechés ſoit promiſe à la douleur qui procede de la crainte des peines, nous ne devons pas luy attribuer ce privilege.

Nous avons au contraire un témoignage exprés de l'Apôtre que ſans la charité on n'eſt rien, & que tout le reſte ne ſert de rien, *ſi charitatem non habuero nihil ſum, & nihil mihi prodeſt.* Le pecheur qui n'a point d'autre motif pour haïr le peché, que celuy de la crainte, n'a pas la charité, ni actuelle ni habituelle: demeurant donc en cet êtat, il n'eſt rien, n'eſtant pas encor ami de Dieu, & il demeure toûjours dans la mort, tandis qu'il n'aime pas, comme dit ſaint Jean: *qui non diligit manet in morte.*

1. Ad Cor. 13.

1. Io. 3.

C'eſt ce qui a fait dire à l'Autheur de la vraye, & de la fauſſe penitence, attribué à ſaint Auguſtin, quoy qu'il ne ſoit pas de luy, l'ouvrage eſtant d'ailleurs fort pieux, & plein d'inſtruction, que ſans l'amour perſonne n'eſtoit jamais rentré dans les bonnes graces de Dieu, ni n'a jamais obtenu le pardon de ſes crimes, *ſine amore nemo unquam gratiam invenit, nec veniam aſſequutus eſt.* Et le veritable ſaint Auguſtin: *pœnitentiam certam non facit, niſi odium peccati, & amor Dei.* Il n'eſt rien qui rende la penitence certaine, ſi ce n'eſt la haine du peché, & l'amour de Dieu, & ſi les hommes ne ſe deſiſtent de leurs pechés par le moyen de la charité qui n'agit pas en vain, tout le reſte ne leur

Cap. 9. & 17. Ser. 7. de tempore.

leur ſervira de rien. *Niſi homines deſiſtant à peccatis habendo charitatem, quæ non agit perperam, nihil eis prodeſſe poteſt.* Lib. 21. de civ. Dei cap. 27.

Vous me direz, que ces paſſages prouvent que l'attrition ne ſuffit pas même avec le Sacrement de Penitence, pour juſtifier le pecheur. Car ſi rien ne ſert à l'homme ſans la charité, ſi ſans elle, il n'y a ni grace ni pardon : ſi la penitence n'eſt point aſſurée ſans l'amour de Dieu : & s'il eſt vray, que ſi on ne ceſſe de pecher par le moyen de la charité, tout le reſte n'eſt rien ; l'attrition conçûë par le motif de la crainte, ne ſervira jamais de rien, encor qu'on ſe preſente au Tribunal de la Penitence ; Et neanmoins nous avons promis d'établir cette troiſiéme verité, que l'attrition eſt une diſpoſition ſuffiſante, pour recevoir au Sacrement l'abſolution, & la remiſſion de ſes pechés. Nous apporterons premierement les preuves, puis nous ſatisferons à l'objection.

III. Verité. L'Attrition juſtifie avec le Sacrement.

La Doctrine de l'Egliſe touchant ce poinct nous eſt propoſée par le ſaint Concile de Trente en la ſeſſion 14. où il dit que la contrition imparfaite, autrement l'attrition qui eſt conçûë par la crainte des peines, bien qu'elle ne puiſſe pas, par ſoy même conduire le pecheur à la juſtification ; neanmoins elle le diſpoſe à impetrer la grace de Dieu, dans le Sacrement de Penitence. *Quamvis ſine Sacramento pœnitentiæ, per ſe ad juſtificationem perducere peccatorem nequeat ; tamen eum ad gratiam in Sacramento pœnitentiæ obtinendam diſponit.* Sess. 14. c. 4. Nous inferons de ces paroles que le Sacrement de Penitence ſupplée le défaut de nôtre diſpoſition, quand nous ne ſommes pas aſſez parfaitement contrits, Dieu par ſa bonté, ayant établi dans la Loy de

Grace un remede pour la remiſſion des pechés commis depuis le Baptême, par lequel les merites du Sauveur nous ſont appliqués. Car tout ainſi que le Sacrement de Baptême a eſté inſtitué contre le peché originel; de même celuy de Penitence l'a eſté contre les pechés actuels, commis depuis le Baptême. D'où il s'enſuit qu'en vertu de ſon inſtitution, il peut les effacer, ce qu'il ne feroit jamais, s'il les trouvoit toûjours effacés par la contrition parfaite.

Cette raiſon bien entenduë, ne ſouffre point de replique, & peut eſtre expliquée en cette ſorte; Nul remede n'eſt inſtitué, pour la gueriſon d'un mal, qu'on ſuppoſe neceſſairement gueri, avant que le remede ſoit appliqué au malade. Dequoy ſerviroit un onguent pour guerir une playe, ſi on ne le pouvoit appliquer ſur la playe, qu'elle ne fût auparavant parfaitement guerie? ne traiteriez-vous pas de ridicule un Medecin, qui diroit à un malade, Monſieur j'ay un excellent remede pour vous guerir de la fiévre, mais je ne puis pas vous le donner, que la fiévre ne vous ait entierement quitté. Venons à l'application, le Sacrement de Penitence, eſt un remede inſtitué par le Sauveur, contre le mal du peché. Nous ſuppoſons cette propoſition comme un article de Foy: *quorum remiſeritis peccata, remittuntur eis.* L'Egliſe a toûjours entendu cette promeſſe du Fils de Dieu, du pouvoir qu'il a donné aux Prêtres, de remettre les pechés au Sacrement de Penitence. Concluez avec moy: donc ce remede ne ſuppoſe pas neceſſairement la remiſſion des pechés qu'il doit remettre. Donc la contrition parfaite n'eſt pas requiſe pour joüir du fruit de ce Sacrement, autrement le mal

Io. 20.

feroit

ſeroit toûjours gueri avant l'application du remede, puiſque la contrition parfaite, efface infalliblement le peché, comme nous l'avons prouvé tantôt.

Les Sacremens de la nouvelle Loy operent ce qu'ils ſignifient, ce ne ſont pas des ſimples ſignes, ſans force ni vertu, ce ſont des cauſes, & des inſtrumens de la grace. Les Catholiques n'en doutent point aprés la deciſion des Conciles. L'Abſolution que donne le Prêtre, lors qu'il dit : *Ego te abſolvo à peccatis tuis*, ſignifie la remiſſion des pechés, elle opere donc cette remiſſion : ce qu'elle ne pourroit jamais faire, ſi elle la ſuppoſoit : elle la ſuppoſeroit ſi la contrition parfaite eſtoit une diſpoſition neceſſaire pour eſtre abſous. Et comment ſe pourroit-il faire que pour eſtre abſous, il fallut l'eſtre auparavant ?

Pour eluder la force de ce raiſonnement il faudroit ſoûtenir une erreur qui paſſe aujourd'huy dans l'Egliſe pour une hereſie, que l'abſolution du Prêtre n'eſt qu'une declaration que les pechés du penitent ſont remis, mais qu'il ne les remet pas, & qu'il n'a pas le pouvoir de les remettre. Y a-t-il rien de plus contraire à ces paroles du Fils de Dieu ? *Quorum remiſeritis peccata remittuntur eis.* Io. 20. A ceux à qui vous remettrez les pechés, ils leur ſont remis. Il n'a pas dit vous declarerez qu'ils leur ſont remis, car il y a bien de la difference, entre faire une choſe, & declarer qu'elle eſt faite. Il faut donc avouër que le Prêtre a l'authorité legitime, & le pouvoir de remettre les pechés.

Le Sacrement de Penitence eſt un Sacré Tribunal, ou le Penitent eſt l'accuſateur, le témoin, & le criminel ; le Prêtre eſt le Juge établi de la

part de Dieu, pour examiner, & reconnoître l'état d'un pecheur, pour l'absoudre, ou le condamner, selon qu'il le trouvera disposé. S'il connoît qu'il n'a point de douleur, ni de repentance de son peché, il luy doit refuser l'absolution, & cela
Io. 20. s'appelle, retenir le peché, *quorum retinueritis retenta sunt.* C'est à dire, vous n'absoudrez pas ceux que vous jugerez indignes d'absolution. Mais s'ils en sont dignes, vous les absoudrez. Le Prêtre ne dit pas, je declare que vous estes absous. Que s'il n'avoit pas le pouvoir d'absoudre, il ne seroit pas Juge, mais il ressembleroit plûtôt, à un Huissier, où à un Notaire, qui signifie l'Arrêt d'un Parlement, ou la Sentence du Magistrat.

Il est donc évident, par tout ce que nous venõs de dire, que s'il n'y avoit point d'autre moyen, pour estre justifié, que la contrition parfaite, le Sacrement de Penitence, n'auroit pas esté institué, pour la remission des pechés, puis qu'il ne pourroit jamais l'esperer, & qu'ainsi, ce seroit un remede sans effet. Duquel on ne se pourroit jamais servir, qu'apres estre entierement gueri de son mal. Pour éviter cet inconvenient tres-absurde, il faut tenir pour certain, que la contrition imparfaite, conçûë par la crainte des peines, est une disposition suffisante, pour estre justifié par la vertu du Sacrement.

Si cela n'estoit, la remission des pechés, seroit plus difficile à obtenir en la Loy de Grace, où les Tresors de merites du Fils de Dieu sont ouverts, & exposés à tout le monde, apres sa Passion, qu'elle n'estoit en la Loy de Nature, & en la Loy de Moïse, où l'on pouvoit estre justifié, par la seule contrition parfaite, sans cette obligation rigoureuse,

de

de ſe confeſſer, laquelle nous avons maintenant. Mais elle eſt bien recompenſée, par la plus grande facilité qu'il y a, du moins à l'égard, de la plus part des hommes, de concevoir de la douleur de ſon peché, par le motif de la crainte des peines, que par le motif du pur amour, ſans lequel aujourd'huy, on peut recevoir le pardon en ſe confeſſant; ce qu'autres fois on ne pouvoit pas.

Quoy donc dira qu'elqu'un, ſeroit-il bien poſſible, que dans la Loy d'Amour, en laquelle nous ſommes, on puiſſe eſtre juſtifié par la crainte; puiſque dans la Loy de Crainte, qui eſtoit celle de Moïſe, on ne pouvoit eſtre juſtifié que par l'amour? L'Apôtre parlant aux Chrêtiens, leur dit, vous n'avez pas receu l'eſprit de ſervitude, par la crainte; mais vous avez receu, l'eſprit d'adoption, qui fait que nous appellons Dieu, nôtre Pere. *Non enim accepiſtis ſpiritum ſervitutis iterum in timore, ſed accepiſtis ſpiritum adoptionis filiorum, in quo clamamus abba Pater.* Serons nous ſi peu raiſonnables, de penſer que les eſclaves, de qui on n'exige que la crainte, n'ayent pû devenir juſtes, que par l'amour, & que les enfans qui doivent aimer leur pere, puiſſent devenir juſtes, par la ſeule crainte? Ad Rom. 8.

Cette conſideration a eu tant de force, ſur ceux qui ſuivent plûtôt leur foible raiſonnement, que la Doctrine de l'Egliſe, propoſée dans les Conciles, qu'elle les a tenus dans un ſentiment contraire, lequel nous avons combatu, par des raiſons plus fortes, & par autorité. Mais c'eſt faute de ſçavoir, pourquoy l'ancienne Loy eſt appellée Loy de Crainte, & la Loy nouvelle Loy d'Amour. Ce n'eſt pas que l'amour, ne fût commandé auſſi bien

en celle-là qu'en celle-cy ; & que la crainte, telle que nous l'avons expliquée, ne ſoit un don du ſaint Eſprit, auſſi bien en celle-cy, qu'en celle-là. Les deux commandemens de la charité, d'aimer Dieu de tout ſon cœur, & ſon prochain, comme ſoy-même, eſtoient auſſi bien en la Loy ancienne, qu'en la nouvelle ; & les juſtes de ce temps-là, eſtoient auſſi bien enfans d'adoption, que ceux d'apreſent : comme les pecheurs d'apreſent reçoivent auſſi bien l'eſprit de crainte, que ceux du temps paſſé.

Deuter. 6. Nous liſons au Deuteronome ; *Audi Iſraël Dominus Deus noſter Deus unus eſt. Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, ex totâ animâ tuâ, & ex totâ fortitudine tuâ.* C'eſtoit aux Iſraëlites que ce commandement fut fait. Et ce Phariſien Docteur de la Loy, qui pour tenter nôtre Seigneur,

Matth. 22. luy demanda *Magiſter quod eſt mandatum magnum in lege ?* Maître quel eſt le grand Commandement de la Loy ? eut pour reponſe tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton ame, & de toute ta penſée. *Hoc eſt maximum & primum mandatum : ſecundum autem ſimile eſt huic. Diliges proximum tuum ſicut te ipſum, in his duobus mandatis, univerſa lex pendet & Prophetæ ?* Donc la Loy, & les Prophetes, qui ont precedé la venuë de Jesus-Christ, ne commandoient rien d'avantage que la charité, & tout ce qui y eſtoit contenu, dependoit de ces deux grands preceptes.

Dans la Loy nouvelle, la crainte ne nous eſt pas moins recommandée, que dans l'ancienne. Car ſi celle-là, fut donnée avec des tonnerres, & des éclairs, & avec le ſon effroyable d'une Trompette,

pour

pour intimider les Israëlites, & les obliger par la crainte à l'observer ; n'avons-nous pas dans l'Evangile, les menaces du Sauveur, lors qu'il nous represente le conte exact, qu'il nous faudra rendre, de la moindre parole oisive, au jour du Jugement ; lors qu'il parle des signes, & des prodiges, qui le precederont, & qui l'accompagneront ; lors qu'il nous declare la Sentence, qu'il fulminera contre les mêchans, allez maudits au feu d'Enfer ; lors qu'il nous exhorte, à ne craindre pas ceux qui ne peuvent tuer que le corps ; mais celuy qui peut tuer le corps, & l'ame, & la danner eternellement.

La Loy de Moïse, estoit donc une Loy de crainte, parce qu'elle fut donnée, sur une montagne fumante parmi les tonnerres, afin de jetter la terreur dans le cœur des Israëlites, comme leur dit Moïse. *Ut probaret vos venit Deus, & ut terror illius esset in vobis, & non peccaretis.* Exodi 20. C'estoit un peuple farouche, qui avoit besoin d'estre retenu dans le devoir, par la crainte, puisque tant de bien-faits qu'ils avoient receus, n'avoient pû gagner leur amour. Aussi nous voyons que le Deuteronome est rempli d'horribles menaces, que Moïse faisoit à ceux qui n'observeroient pas cette Loy.

Mais la Loy de Jesus-Christ, est une Loy de Grace, & d'Amour, parce qu'elle nous ouvre les Thresors de ses Graces, & nous fait connoître le grand amour, qu'il nous a porté, en nous rachetant par sa mort, & instituant des Sacremens, qui sont comme dit saint Augustin, plus grands en vertu, meilleurs quant à l'utilité, plus faciles quant à l'usage, & moindres en nombre que ceux

Lib.19. contra Fauſtum cap.13.

de l'ancien Teſtament, *virtute majora, utilitate meliora, actu faciliora, numero pauciora.* Entre leſquels le Sacrement de Penitence, nous facilite grandement le chemin du Ciel, nous donnant un nouveau moyen de recouvrer la grace perduë, depuis le Baptême.

Anciennement il n'y avoit qu'un moyen, pour devenir juſte de pecheur; c'eſtoit la contrition parfaite, par le motif du pur amour. Maintenant outre ce moyen qui ſubſiſte toûjours, il a plû au Sauveur du monde, pour faciliter aux hommes la voye de Salut, de leur communiquer plus largement; les merites de ſon Sang, non pas pour les diſpenſer de l'amour, mais pour les y attirer d'avantage, condeſcendant à leur infirmité. Qu'y a-t-il en ce procedé, qui ne ſoit plein de bonté, & de Miſericorde? la crainte peut maintenant avec le Sacrement, ce qu'elle ne pouvoit ſans luy. Le pecheur par l'operation d'un remede ſi puiſſant, *fit ex attrito contritus,* diſent les Theologiens, c'eſt à dire ſon attrition vaut autant pour le juſtifier jointe au Sacrement, que s'il avoit la contrition parfaite, laquelle ſans luy eſt toûjours neceſſaire.

Et c'eſt en ce ſens, qu'il faut entendre les paſſages des Peres, lors qu'ils diſent que ſans l'amour, & la charité, on ne peut obtenir le pardon. Ce qui eſt veritable *extra Sacramentum*, hors du Sacrement; mais quand on le reçoit, il ſupplée au défaut de l'amour parfait. Il y a toûjours neanmoins quelque amour imparfait, lors même qu'on deteſte le peché, par le motif de la crainte, cette deteſtation ne ſe pouvant faire, que par une converſion à Dieu; d'autant que l'averſion du mal n'eſt

n'eſt jamais ſans une converſion au bien, qui luy eſt oppoſé, & il n'y a rien de plus oppoſé au peché que Dieu même.

Quand l'Apôtre a dit, que ſans la charité, nous ne ſommes rien, & que tout le reſte, ne ſert de rien, ſi on l'entend, de la charité habituelle, il eſt tres-veritable, parce que celuy qui ne l'a pas, eſt ennemi de Dieu, & que tout ce qu'il fait en cet eſtat, ne luy ſert de rien, pour meriter le Ciel. Mais il n'eſt pas neceſſaire, d'avoir toûjours la charité actuelle, & ſans l'avoir, on ne laiſſe pas d'eſtre en la grace de Dieu. Je crois neanmoins, que l'Apôtre a voulu dire, que qui opere par un motif, contraire à la charité, ne merite rien, quand même il donneroit tout ſon bien aux pauvres. Et en ce ſens, l'Apôtre ſaint Jean a dit, que qui n'aime pas ſon frere, demeure en la mort, *qui non diligit fratrem ſuum manet in morte.* C'eſt à dire qui le haït. Ainſi nous diſons, lorſque nous haïſſons quelqu'un, je n'aime pas un tel. 1. Io. 3.

Il ne reſte plus, qu'à dire un mot, de la quatriéme verité, que nous avons propoſée, à ſçavoir que la crainte, même hors du Sacrement, eſt une diſpoſition à la juſtification, ſelon cette Sentence de ſaint Auguſtin *timor quaſi locum præparat caritati.* La raiſon de cecy, eſt fondée ſur l'Ordre des Actes, qui ont coûtume d'intervenir en la converſion d'un pecheur. Il eſt ordinairement ſollicité par la crainte des Jugemens de Dieu, à ſortir de l'eſtat miſerable, où il ſe voit engagé. Cette crainte l'éveille, le pique, l'excite, & luy fait chercher le remede de ſon mal. Et parce qu'il croit que Dieu eſt miſericordieux, il paſſe de la crainte à la confiance en ſa bonté:

IV. Verité. L'Attrition diſpoſe à la juſtification.

Tract. 9. in Epiſt. Io.

A force de la conſiderer, il ne le regarde plus comme un Juge rigoureux, mais comme un aimable Sauveur, ſource inépuiſable de toute ſainteté. Alors il commence de l'aimer, & par le motif de cet amour, de deteſter ſes crimes avec douleur, & repentance. *Hanc diſpoſitionem juſtificatio ipſa conſequitur*, dit le ſaint Concile de Trente, elle commence par la crainte, & finit par l'amour.

Seſſ. 6. c. 7.

Chrêtiens ſi vous avez bien compris ces choſes, faites en vôtre profit, elles ſont tres-importantes, & faute de les ſçavoir, on ne va qu'à tâtons en l'affaire de ſon Salut. Ayez une ferme Foy du Jugement, craignez-le, abſtenez-vous de pecher par cette crainte, ſans laquelle vous ne pourrez eſtre juſtifiés. *Nam qui ſine timore eſt non poterit juſtificari.*

Eccl. 1.

SERMON

SERMON

POUR

LE PREMIER IEVDY DE L'ADVENT.

QVE C'EST VN BON effet de la crainte, d'eſtre toûjours ſur ſes gardes, vû l'incertitude du temps du Iugement.

Videbunt Filium hominis venientem in nube cum poteſtate magnâ & Majeſtate. Lucæ 21.

Ils verront le Fils de l'Homme venir dans une nuée, en grande Puiſſance & Majeſté.

CE ne ſeront pas ſeulement les hommes, qui verront venir le Fils de l'Homme; mais encor les Anges, auſſi bien les bons que les mauvais, d'autant que le Jugement ſe fera, & pour eux, & pour nous. Alors s'accomplira ce qu'a predit le Prophete Iſaïe, que toute la milice du Ciel tremblera, parce que le glaive du Seigneur ſera enivré de colere, & de vengeance. Les demons ſeront horriblement confus, & épouvantés, de voir ſur le Trône, celuy à qui durant tant Iſa. 34.

de

de ſiecles, ils ont fait une ſi cruelle guerre. Les bons Anges trembleront auſſi devant la Face Majeſtueuſe du Seigneur, de même dit S. Chryſoſtome, qu'un fils obeïſſant, & reſpectueux, tremble devant ſon pere, lors qu'il le voit courroucé contre un eſclave. Que fera donc le pecheur, contre qui le Juge viendra, armé de fureur, & d'indignation? ſi les enfans, & les amis auront peur, que feront les ennemis, & les criminels? gardons nous bien d'eſtre de ce nombre, & de bonne heure mettons ordre à nos affaires. C'eſt-ce que je voudrois vous perſuader aujourd'huy. Car il ſerviroit de peu de ſçavoir qu'il faut craindre, qu'il y a une bonne crainte, qu'elle doit avoir trois conditions, & qu'elle diſpoſe à la juſtification. (Ce que nous avons prouvé dans les Sermons precedens) ſi nous ne tâchions d'en tirer profit, en nous tenant prêts de paroître devant le Juge, en bon eſtat, lors qu'il viendra nous juger.

AVE MARIA.

DIVISION.
I. Le Iugement eſt certain.
II. L'heure du Iugement eſt incertaine.
III. Donc il faut ſe tenir ſur ſes gardes.

L'un des meilleurs effets, que puiſſe operer en nous, la crainte du Jugement, c'eſt que nous ſoyons à toute heure ſur nos gardes, de peur d'eſtre ſurpris. Nous ſommes certains, que Dieu nous jugera; mais nous ne ſçavons ni quand, ni comment, ni quelle ſera la Sentence. Nous tenons pour tout aſſuré, puiſque la Foy nous oblige de le croire, qu'il nous faudra rendre conte de toutes nos actions, paroles, & penſées, & que Dieu ne nous pardonnera pas, s'il nous trouve criminels; mais nous ignorons, en quel eſtat il nous trouvera. Ces certitudes meſlées d'incertitude, nous doivent faire

faire prendre une forte reſolution, de ne nous pas laiſſer ſurprendre à l'impourvû.

Comme il n'y a rien de plus certain, que le jugement, auſſi n'y a-t-il rien de plus incertain, que le jour, & l'heure, qu'il ſe fera. Et la conſideration de cette incertitude, eſt de telle importance, que je ne trouve rien dans l'Evangile, dequoy le Fils de Dieu nous ait averti plus ſouvent, & en plus de façons. Il dit qu'il arrivera de même à la fin du monde, qu'autrefois au temps de Noë, devant le deluge. En ce temps-là, les hommes ſe divertiſſoient à danſer, à joüer, à des feſtins, & à des noces, ils bâtiſſoient des maiſons, ils cultivoient leur terres, ils voyoient Noë qui fabriquoit ſon Arche, & qui les avertiſſoit du Deluge, qui devoit perdre le monde. Ils ſe moquoient de luy, & enfin lors qu'ils y penſoient le moins il furent ſurpris, envelopés dans les eaux, & ſubmergés. *Ita erit adventus Filij Hominis.* Telle ſera la venuë du Fils de l'Homme. Matth. 24.

I. Poinct. *L'incertitude de la venuë de* Iesus-Christ *comme Juge.*

Le même Sauveur, pour nous faire appréhender d'avantage cette ſurpriſe, nous a propoſé pluſieurs paraboles. La premiere d'un pere de famille qui s'en allant à la campagne, laiſſe ſes ſerviteurs dans ſa maiſon : ſans leur dire quand il retournera. Il retourne lors qu'ils n'y penſoient pas, & ne les trouvant pas dans leur devoir, il les châtie: heureux ſera le ſerviteur, qui attendra toûjours le retour de ſon Maître, & ſera prêt à le recevoir, lors qu'il arrivera. Mais s'il s'en trouve quelqu'un qui ſous pretexte que ſon Maître tarde trop à retourner, s'amuſe à boire, & à manger, avec des yvrognes, & à battre ſes compagnons ; malheur à luy s'il eſt ſurpris en cet êtat ; il ſera jetté dans

Matth.24. dans un cachot, *ibi erit fletus, & ſtridor dentium.*

La ſeconde Parabole, eſt celle des dix Vierges, cinq folles, & cinq ſages, qui eſtant averties d'aller au devant de l'Epoux, voiant qu'il tardoit à venir, s'endormirent. Il vint durant leur ſommeil, elles furent toutes éveillées, par le bruit de ſa venuë, mais il n'y eut que les ſages, qui furent prêtes à le recevoir, avec leurs Lampes allumées. Les folles faute d'avoir fait proviſion d'huile, n'arriverent pas à temps, pour entrer dans la Sale des Noces, & on leur ferma la porte. Elles eurent beau crier, Seigneur ouvrez-nous. Il leur répon-

Matth.25. dit, je ne ſçay qui vous eſtes. *Amen dico vobis, neſcio vos. Vigilate itaque quia neſcitis diem neque horam.*

La troiſiéme Parabole, eſt celle d'un homme, qui entreprit un grand voyage, & laiſſa ſon or, & ſon argent, à ſes ſerviteurs pour negotier durant ſon abſence, aux uns plus, & aux autres moins, ſelon la capacité d'un chacun. A ſon retour qui fut inopiné, il leur demanda conte de leur negotiation, & recompenſa ceux qui avoient bien negotié. Mais il traita fort mal un qui n'avoit pas mis à profit le talent qu'il avoit receu de ſon Maître, lequel commanda qu'on le jettât dans

Matth.25. les tenebres exterieures. *Inutilem ſervum projicite in tenebras exteriores; ibi erit fletus & ſtridor dentium.* A quoy viſent toutes ces ſimilitudes paraboliques, ſinon à nous avertir, que nous veillions diligemment, & que nous ſoions ſur nos gardes de peur d'eſtre ſurpris, & en ſuite condamnés à un ſupplice eternel?

C'eſt l'avertiſſement que donnoit le Sauveur

à

à ſes Apôtres, & en leurs perſonnes à tous les fidelles, veillez parce que vous ne ſçavez pas, à qu'elle heure vôtre Seigneur, & Maître viendra. *Vigilate quia neſcitis quâ horâ Dominus veſter veniturus ſit.* Matth. 25. Il adjoûte que ſi le pere de famille, ſçavoit quand le larron, doit venir pour dérober, il n'auroit garde de s'endormir, mais il ſe tiendroit prêt pour l'empêcher : Et vous pareillement, dit-il, ſoyez prêt à toute heure, parce que le Fils de l'Homme viendra, lorſque vous n'y penſerez pas. *Et vos eſtote parati, quia quâ horâ non putatis Filius hominis veniet.* Lucæ 12.

Cet exemple du larron qui vient à l'heure qu'il croit qu'on ne l'attend pas, fit telle impreſſion ſur l'eſprit des Apôtres qu'ils s'en ſervirent depuis dans leurs Epîtres, afin que le monde, en fit ſon profit. Le Prince de tous, écrit ainſi, en ſa ſeconde. Preñez garde mes freres que le jour du Seigneur viendra comme un larron. *Adveniet dies Domini ut fur.* 2. Petri 3. Et ſaint Paul écrivant aux Theſſaloniciens, vous n'avez pas beſoin mes freres, d'apprendre de moy, le temps, & les momens, car vous ſçavez trop bien, que le jour du Seigneur, viendra comme un larron de nuit, & que lors qu'on dira paix, & aſſurance, une mort ſoudaine, & un debris de toute la nature ſurviendra, qui ſurprendra les hommes, de même qu'une femme enceinte eſt ſurpriſe inopinement, des douleurs de l'enfantement. *Ipſi diligenter ſcitis, quia dies Domini ſicut fur in nocte veniet, cùm enim dixerint pax & ſecuritas, tunc repentinus eis ſuperveniet interitus, ſicut dolor in utero habentis.* 2. Ad Theſſal. 5. Par ces dernieres paroles, il nous inſinue une autre comparaiſon, d'une femme enceinte, qui ne ſe

croiant pas encor ſi proche, de ſon accouchement, eſt ſurpriſe par les douleurs. Saint Jean dans ſon Apocalypſe, s'adreſſant à l'Evêque de Sardes, luy dit, de la part de Dieu, je viendray à toy, comme un larron, & tu ne ſçauras pas à qu'elle heure je viendray. *Veniam ad te tanquam fur, & non ſcies qua horâ veniam ad te.*

Apoc. 3.

Et comment le ſçaurions-nous, puiſque le Juge même nous a declaré nettement, que le jour, & l'heure de ſa venuë, eſtoit un ſecret inconnu aux Anges, auſſi bien qu'aux hommes, & qu'il n'y avoit que ſon Pere ſeul qui le ſçût, *de die autem illâ & horâ nemo ſcit, neque Angeli, niſi ſolus Pater.* En ſaint Matthieu, & en ſaint Marc il adjoûte, *neque filius*, non pas même le Fils. Ce qui fait voir la folle preſomption, de ceux qui oſent determiner le temps, de la durée du monde, s'imaginans d'eſtre plus ſçavans que les Apôtres, à qui le Sauveur dit, un peu devant ſon Aſcenſion au Ciel, *non eſt veſtrum nôſſe tempora vel momenta quæ pater poſuit in ſuâ poteſtate.* Il ne nous appartient pas, d'avoir la connoiſſance des temps, & des momens, que mon Pere s'eſt reſervée.

Matth. 24.

Marci 13.

Actorum 1.

Réveries de ceux, qui ont voulu ſonder l'abîme du temps du Iugemẽt.

Neanmoins il s'eſt trouvé en tous les ſiecles, des perſonnes aſſez temeraires, pour vouloir penetrer, & ſonder cet abyſme, qui nous ont debité leurs réveries, pour des verités. Les Rabbins ont aſſuré que le monde ne durera que ſix mille ans, au bout deſquels le Jugement ſe fera. Ils ſe fondoient ſur un oracle qu'ils attribuoient au Prophete Elie, *ſex millia mundus*, & ſur cette conjecture, que comme le monde a eſté creé en ſix jours, de même il durera ſix jours, c'eſt à dire ſix mille ans, parce que devant Dieu, mille ans ne ſont qu'un

Rabbins.

jour

jour ſelon le Pſalmiſte. *Mille anni ante oculos tuos* Pſal. 89.
tanquam dies heſterna quæ præteriit, ce que le Prince des Apôtres a dit, encor plus clairement, *unus* 2. Petri 3.
dies apud Dominum ſicut mille anni. Et mille anni ſicut unus dies.

Si la Cronologie des Grecs, qui ont ſuivi les 70. interprétes, aux années, depuis Adam, juſqu'au Deluge eſtoit veritable, ces ſix mille ans, ſeroient dêja paſſés, il y a long-temps. Si l'opinion de ceux, qui ſuivent les Hebreux, eſt reçûë, comme la meilleure, il ne reſteroit pas trois cens ans, d'ici à la fin du monde. Mais qui ne voit, que ces conjectures ſont trop foibles, pour avancer une propoſition ſi hardie. Ce que rapportent, les Rabbins du Prophete Elie, n'eſt qu'une tradition fabuleuſe, que nous ne ſommes pas obligés de croire, non plus qu'un grand nombre d'autres, dont le Talmud eſt rempli. De dire que le monde durera ſix jours, comm'il a eſté creé en ſix jours, c'eſt deviner ſans fondement. Qui leur a dit, que Dieu s'eſt attaché au nombre de ſix, pour conſerver le monde, parce qu'il l'a creé en ſix jours; outre que vouloir conter exactement, les jours de Dieu pour des milliers d'années, c'eſt prendre au pied de la lettre, ce qui n'eſt dit, que pour nous donner à entendre, l'Eternité de Dieu, lequel ne conte pas comme nous les jours, & les années, parce que mille ans, & dix mille ans à ſon égard, ne ſont rien, encor qu'à nous ce ſoit beaucoup.

D'autres ont crû, que le monde dureroit autant, *D'autres.*
apres la venuë de Jesus-Christ, qu'il avoit duré auparavant, & que c'eſtoit le ſens de la Prophetie d'Habacuc *Domine opus tuum in me-* Hab. 3.
dio annorum, vivifica illud. In medio annorum no-

tum facies. Seigneur vous ferez connoître, l'œuvre de vôtre Redemption, au milieu des années. Selon la Cronologie moderne, depuis la creation du monde, juſqu'à la venuë de JESUS-CHRIST, il y a eu quatre mille cinquante deux ans, il reſteroit encor juſqu'à la fin, plus de deux mille trois cens tant d'années. Saint Vincent Ferrier rapporte cette opinion, dans un Epître *à Benedictus*; Un autre Autheur nommé Adrianus Finus en fait mention dans un livre intitulé *Flagellum.*

Lib. 5. Flagelli cap. 8.

Mais elle eſt bien mal fondée, ſur ce paſſage d'Habacuc, qui reçoit d'autres interpretations, beaucoup plus probables. Il ne faut pas entendre, en cet endroit, le milieu des années, dans une juſteſſe Arithmetique, comme lorſque nous diſons, que le Soleil eſt au milieu des Planetes, parce qu'il en a trois, au deſſus de luy, Mars, Jupiter, & Saturne, & trois au deſſous, Venus, Mercure, & la Lune. Le Prophete n'a voulu dire autre choſe, ſinon ce qu'a dit ſaint Paul, *cum venit plenitudo temporis miſit Deus filium ſuum.* Dieu a envoyé ſon Fils, dans la plenitude du temps, ni au commencement, ni à la fin. Le milieu ſe prend ſouvent, pour ce qui eſt entre deux extremités, encor qu'il ne les partage pas également. Ainſi nous diſons, d'un qui eſt mort âgé de trente ans, qu'il a eſté emporté, au milieu de ſon âge, ne voulant pas ſignifier, qu'il auroit vêcu encor trente ans, mais ſeulement, qu'il n'eſt mort ni jeune, ni vieux. Et quand nous diſons; qu'un tel a eſté tué, au milieu de la place, ce n'eſt pas à dire, qu'il ait eſté tué, préciſement au milieu. Selon cette façon de parler, qui eſt fort ordinaire, l'œuvre de nôtre Redemption, s'eſt faite au milieu des années, c'eſt à

Ad Gal. 4.

dire

dire durant le cours des ſiecles, ni au commencement, ni à la fin.

Le Cardinal de Cuſa, dans un Traité qu'il a compoſé, ſur ce ſujet, s'eſt forgé dans l'eſprit, que l'Egliſe Catholique, qui eſt le corps myſtique de JESUS-CHRIST, dureroit autant de Jubilés, c'eſt à dire, autant de cinquantaines d'années, qu'il y a d'années dépuis l'Incarnation, juſqu'à la mort du Sauveur, & comme l'on croit, qu'il a vêcu ſur terre, trente trois ans, & trois mois, y adjoûtant neuf mois dépuis ſa Conception, juſqu'à ſa Nativité, ce ſont juſtement trente quatre ans. Il faut ſçavoir que les Jubilés, comm'ils ſe prennent en l'Ecriture Sainte, ſe faiſoient de cinquante en cinquante ans : multipliant donc le nombre de trente quatre, par celuy de cinquante, nous aurions mille ſept cens ans, qui ſont dix ſept ſiecles, & il ne reſteroit plus juſqu'au jour du Jugement, que peu d'années pour accomplir le ſiecle où nous ſommes. *Le Cardinal de Cuſa.*

Mais je ne ſçay ſur quoy, s'eſt fondé ce Cardinal, qui d'ailleurs eſt homme ſçavant, & curieux, pour ajuſter les Jubilés de la Loy Moſaïque, aux années de la vie du Fils de Dieu en terre. Quel rapport y a-t-il, de l'un à l'autre ; qui luy a dit, que Dieu l'a ainſi ordonné : ne pourroit-on pas ſe figurer, avec autant de raiſon, que la Loy de Grace, durera autant de ſiecles, que le Redempteur a vêcu d'années, ou quelle durera autant que la Loy de Nature, & la Loy écrite, & encor d'avantage, eſtant plus parfaite, que toutes les deux ?

Un certain Autheur, nommé Chriſtianus Druchmarus, qui vivoit au commencement du neuviéme ſiecle, & qui a écrit ſur ſaint Matthieu, rap- *Druchmarus.*

porte cette tradition, voicy ſes paroles: *Majores nostri ſcriptum reliquere quod 8. Kal. Aprilis, mundus factus eſt, Dominus conceptus, & paſſus: & ſimiliter mundus deſtruendus erit: ſed quo anno id futurum ſit non dicunt.* Nos Majeurs, dit-il, nous ont laiſſé par écrit, que le huitiéme des Kalendes d'Avril, c'eſt à dire le 25. de Mars le monde fut creé, & que le même jour l'Homme Dieu fut conçû, qu'il mourut auſſi le même jour, & que le monde finira pareillement le même jour; mais ils ne diſent pas en qu'elles années. Les trois premieres parties de cette tradition, ſont receyables. La premiere de la Creation du monde, vers l'Equinoce de Mars, eſt de pluſieurs graves Autheurs, & même des Saints Peres Irenée, Athanaſe; Baſile, Gregoire de Nazianze, Cyrille, Theodoret, Damaſcene, Ambroiſe, Auguſtin, Rupert, & autres. La ſeconde de la Conception du Sauveur le 25. de Mars, eſt authoriſée par l'Egliſe, qui ce jour-là en celebre la Fête. La troiſiéme de ſa mort en ce jour-là, eſt conforme aux Evangiles, qui nous aſſurent, que le Fils de Dieu, fut Crucifié le jour de Pâques, qui tomboit toûjours au mois de Niſan des Juifs, c'eſtoit celuy de Mars, le 15. de la Lune, lequel pouvoit eſtre cette année-là le 25. de Mars. Mais la quatriéme partie, que le monde finira au même mois, & jour, n'a nul fondement de probabilité, ni en l'Ecriture Sainte, ni en aucune tradition reçûë par l'Egliſe, & il faut tenir pour certain, que le mois, & le jour du mois, auquel le monde ceſſera, ſont auſſi incertains que l'année.

Un Moderne. Il s'eſt trouvé de nos jours, un nouveau calculateur, qui a debité ce ſonge, que l'Antechriſt eſtoit

eſtoit né l'an 1626. qu'il commenceroit à regner l'an 1656. qu'il mourroit l'an 1660. & que le monde finiroit l'an 1666. Il tâche de prouver ſon extravagance par les raiſons ſuivantes. Premierement que l'année 1666. eſt la 6666. depuis la Creation du monde, & que le nombre de 6. eſtant parfait tout ſe doit achever en luy ; Mais qui luy a dit, que ce ſera en 6666. plûtôt qu'en 66666. ou 666666. ou le nombre de 6. ſe rencontre pareillement, & au dernier plus parfaitement qu'en tous les autres, parce qu'il eſt composé de ſix ſix. Outre qu'il s'abuſe en ſon calcul, parce que l'an 1666. n'eſt pas le 6666. depuis la Creation du monde, ſelon la veritable Cronologie.

Il dit en ſecond lieu, que ç'a eſté le ſentiment des Anciens, que le monde durera ſix mil ans. Pourquoy donc en met-il 666. d'avantage ? en troiſiéme lieu, il dit, que le monde perit par un Deluge d'eau l'an 1656. de ſa Creation, d'où il infere qu'il perira une ſeconde fois, par un Deluge de feu, l'an 1656. de ſa reparation, auquel temps l'Antechriſt regnera, & dix ans apres le Jugement viendra. Qui luy a dit, qu'il y aura autant de temps depuis la reparation du monde, juſqu'à ſa fin qu'il y en a eu, depuis ſa Creation, juſqu'au Deluge ; & ſi le monde perira par le feu l'an 1656. aprés ſa reparation, comment eſt-ce que l'Antechriſt regnera quatre ans aprés, & pourquoy differer le Jugement de dix ans, aprés que le monde ſera conſumé par le feu ? en quatriéme lieu, il dit que ſelon l'Apocalypſe de ſaint Jean le nombre, de la bête eſt 666. Donc l'Antechriſt reſuſcitera l'an 1666. Apoc. 13. c'eſt à dire ſix ans aprés ſa mort, qui ne voit que

cette conſequence n'a nulle connexion avec l'antecedent, qui eſt veritable. Un certain nommé Remaclus de Vaux, a fait un livre contre ce réveur, où il montre que c'eſt folie, de ſe mettre en peine de ſçavoir le jour du Jugement, puiſque ni les Anges, ni le Fils de l'homme n'en ſçavent rien.

Si JESUS-CHRIST *à ſçû le temps du Jugement.*

Mais on demande en quel ſens il eſt vray, que le Fils de l'homme ne le ſçait pas? les Arriens ſe ſervoient de cet argument, pour nier la divinité du Fils de Dieu, puis qu'eſtant ignorant il ne pouvoit eſtre égal à Dieu le Pere. A quoy les Saints Peres ont répondu, qu'y ayant deux natures en JESUS-CHRIST, il ne ſçavoit pas le jour du Jugement en tant qu'homme, mais ſeulement en tant que Dieu. Ce qu'on pourroit entendre en un mauvais ſens, contre l'intention des Peres, dequoy il ſe faut bien garder, de peur de tomber dans l'hereſie des Agnoëtes, ainſi appellés parce qu'ils ſoûtenoient, que JESUS-CHRIST ſelon ſon humanité avoit ignoré le jour du Jugement, au rapport de ſaint Jean Damaſcene, au premier livre des hereſies. L'Autheur de cette ſecte, fut un nommé Theophronius ou Themiſtius, du temps de l'Empereur Valentinien, & du Pape Liberius, environ l'an de grace 356. témoin Nicephore, & Gabriël Prateolus. Origene ſemble avoir donné occaſion à cette erreur, comme à beaucoup d'autres, écrivant ſur ſaint Matthieu, que le Sauveur, avoit ignoré le jour du Jugement, juſqu'aprés ſa Reſurrection.

Lib. 1. hæreſ.

Lib. 18. c. 50.

Lib. 1. c. 19.

Tract. 30. in Matth.

Il faut tenir pour tout aſſuré, qu'il a toûjours ſçû, non ſeulement par la ſcience Divine, qui luy eſtoit commune, avec le Pere, & le ſaint Eſprit; mais

mais encore, par une connoiſſance humaine, qui fut infuſe, à ſa tres-ſainte ame, à cauſe de l'union perſonnelle, qu'elle avoit avec la Divinité. Quand il dit à ſes Apôtres : *de Die autem illâ, vel horâ, nemo ſcit, neque Angeli in Cœlo, neque Filius niſi Pater*, il voulut ſignifier, qu'il le ſçavoit pas entant qu'Homme, d'une ſcience qu'il pût communiquer, parce qu'il le ſçavoit en ſecret, avec ordre de ne le communiquer à perſonne. Il le ſçavoit donc, comme s'il ne l'eût pas ſçû, en ce qui eſtoit, de ne le pouvoir dire. De même qu'un Confeſſeur eſtant interrogé des pechés de ſon penitent, peut répondre ſans mentir, qu'il ne les ſçait pas, parce qu'il ne peut, en bonne conſcience les dire, & un Ambaſſadeur, qui a ſur ſon inſtruction, de ne ſe pas ouvrir ſur certains poincts, peut dire, qu'il ne ſçait pas qu'elle eſt là deſſus l'intention de ſon Maître, parce qu'il répond comme Ambaſſadeur, qui a reçû l'Ordre, de ne ſe point expliquer. Le Sauveur eſtoit envoyé par ſon Pere; ſes inſtructions portoient, de ne declarer à perſonne le jour du Jugement; ce fut pourquoy il le tint toûjours caché, & fit entendre par diverſes ſimilitudes, & paraboles, qu'il viendroit lors qu'on y penſeroit le moins. Matei 13.

Sur quoy je dis, que la crainte d'eſtre pris au dépourvû nous doit faire ſages, & aviſés, & que cette ſageſſe conſiſte, à mettre tellement ordre à nos affaires, que nous ſoions en eſtat de paroître, devant le Juge, quand il viendra nous juger. Comme au contraire, c'eſt la plus grande folie, dans laquelle un homme puiſſe tomber, de ſe laiſſer ſurprendre, en ce qui eſt de ſon Salut, par faute de prevoiance. Cette propoſition eſt ſi claire, qu'il

II. Poinct. *Se tenir ſur ſes gardes.*

ſemble que c'eſt travailler en vain, que de la vouloir fortifier par des preuves. Neanmoins parce que la ſtupidité des hommes, eſt venuë à tel poinct, qu'ils ont beſoin, qu'on leur ôte le bandeau, de deſſus les yeux, pour leur faire voir ce qui eſt de ſoy tres-viſible; il ne ſera pas inutile, d'imiter les Saints Peres, qui ne ſe laſſent jamais de preſſer cette verité.

Qui ne ſçait, qu'en toute ſorte d'affaires, la premiere maxime, c'eſt de ne rien riſquer, quand on court hazard de tout perdre en riſquant, & qu'en évitant le riſque, on eſt aſſuré de ne rien perdre, & de gagner tout? Conſiderons ce qui ſe paſſe dans le monde, parcourons toutes les conditions, les profeſſions, & les emplois differens des hommes, & nous trouverons, que la lumiere naturelle, a gravé dans leurs eſprits, cette regle de Droit, dans la conduite de leurs actions, *tene certum, & dimitte incertum.* Prenez le certain, & laiſſez l'incertain. On ne peut ſans imprudence, & ſans temerité, s'écarter de cette regle. Un voiageur qui doit paſſer une riviere dangereuſe, ne ſe mettra pas au hazard de la traverſer à guay, s'il y a un pont, ſur lequel il peut paſſer en aſſurance. Un Marchand ne ſe hazardera pas, de tranſporter toute ſa marchandiſe, ſur un Vaiſſeau pourri qui fait eau de toutes parts, s'il peut la mettre dans un Navire bien calfeutré.

Precaution des gens de guerre.

Puiſque nôtre vie, eſt une milice ſur la terre, ſelon le témoignage de Job, voions un peu ce qui ſe paſſe, parmi les gens de guerre. Poſons le cas, qu'on a receu avis, que l'ennemi doit venir attaquer un quartier durant la nuit, ſans ſçavoir à quelle heure; ne ſeroit-ce pas une extréme imprudence

prudence de s'endormir juſqu'à minuit, ſous pretexte que peut eſtre l'attaque, ne ſe fera pas que deux, ou trois heures aprés? Mais ſi l'ennemi vient plûtôt, où en ſeront les ſoldats endormis? ne les égorgera-t-on pas, durant le ſommeil; ou s'ils ſe reveillent en ſurſaut, auront-ils le loiſir de prendre les armes? Que s'ils veilloient juſqu'à minuit, de peur d'eſtre ſurpris, puis voyant que l'ennemi tarde à venir, ils diſoient entr'eux, il y a quelque apparence, qu'il ne viendra pas ſi tôt, puis qu'il a tant tardé; dormons hardiment, & prenons un peu de repos, pour eſtre en eſtat de luy mieux reſiſter; qui ne blâmeroit cette reſolution, & ne la condanneroit de folie; car durant qu'ils dormiront de la ſorte, ils ſeront inveſtis, & maſſacrés, avant qu'ils ayent le loiſir de ſe mettre en défenſe.

Les maximes de la guerre, ſont ſi éloignées de ce procedé, que lors même, qu'on a des aſſurances, de n'eſtre point attaqué, on ne laiſſe pas d'avoir des vedettes, & des ſentinelles, diſpoſées pour eſtre averti à temps, & en cas de beſoin. La diſcipline militaire des Romains, eſtoit ſi exacte en ce poinct, qu'ils ne campoient jamais, ſans ſe retrancher, & ſe paliſſader, & ſans poſer des gardes, à toutes les avenuës de leur camp. Dequoy Jules Ceſar entre les autres, eſt grandement loüé par les Hiſtoriens. Il n'y a perſonne de ſi foible jugement, qui ne juge qu'il en faut uſer ainſi, principalement s'il eſt du mêtier, parce que, comme l'on dit communement, la défiance eſt mere de ſeureté.

D'où vient donc, que le monde, ſe comporte aujourd'huy, en l'affaire de ſon Salut, d'une façon

qui

qui ſeroit blamée univerſellement, en toute autre occaſion ; nous avons de fiers ennemis à combattre, qui ne dorment jamais, & qui épient tous les momens propres à nous ſurprendre. Il ne s'agit pas d'une vie temporelle, il y va du Salut Eternel. Comment donc oſe-t-on ſe flatter d'une ſi folle penſée ? ce ne ſera pas ſi tôt, j'auray encor du loiſir, vivons cependant à nôtre aiſe, dormons en aſſurance, ne nous chargeons pas de ſoucis importuns, qui troublent nôtre repos : il y a long-temps qu'on nous donne la peur, & nous n'avons encor vû nul effet, de ces menaces.

Le Sauveur nous a premunis, contre cette ſorte de diſcours, par une excellente parabole, d'un homme riche, à qui ſes poſſeſſions, avoient rapporté tant de biens, que ne ſçachant où les mettre, il ſe reſolut de bâtir de nouveaux greniers, & de nouveaux magaſins ; diſant à part ſoy, mon ame tu as dequoy vivre à ton aiſe, durant bien des années, repoſe toy, mange, & bois tant que tu voudras, & fais bonne chere. *Anima, habes multa bona poſita in annos plurimos, requieſce, comede, bibe, epulare.* La nuit ſuivante, il entendit une voix du Ciel, qui luy dit, ô inſenſé, tu mourras cette nuit, & que deviendront tant de biens, que tu a amaſſés ? *Stulte hac nocte animam tuam repetent à te, quæ autem paraſti cujus erunt ?* Il ne ſe peut rien dire de plus fort, pour détromper ceux qui ſe confient en leurs richeſſes, comme s'ils eſtoient aſſurés, d'en joüir long-temps, & de voir leurs familles, puiſſamment établies pour toûjours. C'eſt le Sauveur qui parle, & qui les appelle fols. *Stulte hac nocte animam tuam repetent à te.*

Luc. 12.

Comme il eſt incertain, combien de temps chaque

que homme vivra, il ne l'eſt pas moins, combien le monde durera. Il a ſes âges, auſſi bien que les animaux, & les plantes. On conte le premier âge du monde, depuis Adam juſqu'au Deluge de 1656. ans : le ſecond depuis Noë juſqu'à Abraham, de 382. ans ; le troiſiéme depuis Abraham, juſqu'à Moïſe, de 425. ans ; le quatriéme depuis Moïſe juſqu'à David ; & au commencement du regne de Saül de 476. ans ; le cinquiéme depuis David juſqu'à JESUS-CHRIST de 1122. ans ; ſomme depuis le premier Adam juſqu'au ſecond 4052. ans, le ſixiéme, & dernier âge, eſt celuy où nous ſommes, depuis la premiere venuë de JESUS-CHRIST juſqu'à la ſeconde ; duquel l'Apôtre ſaint Paul a dit *in nos fines ſæculorum devenerunt.* La fin des ſiecles eſt parvenuë, juſqu'à nous, & par conſequent, nous ſommes à la fin des ſiecles, & au dernier âge du monde, qui a déja plus duré que pas un de tous les autres. Mais comme on ne ſçait pas combien vivra un homme, qui eſt déja vieil, encor qu'on ſçache qu'il n'eſt pas loin de ſa fin, de même on ne ſçait pas combien, durera encor ce dernier âge du monde. On ſçait ſeulement que c'eſt le dernier, & qu'il n'eſt pas fort éloigné de ſa fin. Peut-eſtre que nous en ſommes proches, peut eſtre que non. Mais ſi nous en ſommes proches à quoy bon, tant de ſoins inutiles, qu'on prend pour établir ſa fortune ? ſi nous en ſommes loin, quel mal nous peut-il arriver, de vivre comme ſi nous en eſtions bien prés ?

1. Ad Cor. 10.

Nous n'avons nulle certitude, que le Jugement n'arrivera pas de nos jours. Et ſi le monde doit durer encor, pluſieurs années, il n'y en aura pas une ou lon puiſſe dire, ce ne ſera pas celle-cy.

Dés

Dés le temps des Apôtres, les fideles eſtoient en doute, ſi ce ſeroit de leur temps, il ſemble à lire, ce qu'écrivoit ſaint Paul, en la premiere, aux Theſſaloniciens, que ce devoit eſtre bien tôt, & ils l'apprehenderent ſi fort, qu'il ſe vit obligé, de leur écrire une ſeconde lettre, pour diminuer leur épouvante. Si je voulois raporter de ſiecle en ſiecle, les ſentimens des Saints Peres, je ferois voir, qu'ils ont tous parlé, comme ſi le Jugement devoit arriver de leurs jours, non qu'ils en fuſſent aſſurés, mais parce qu'ils n'eſtoient pas aſſurés, du contraire, & que dans l'incertitude, ils jugeoient qu'il valoit mieux, eſtre ſur la défiance, & ſe tenir toûjours prêt.

Il eſt vray, dira quelqu'un, que ſi on ſçavoit que le Jugement viendra bien tôt, & qu'on fût ſeulement en doute du jour, on ſeroit obligé par toutes les maximes de prudence, de mettre bon ordre à ſes affaires. Mais quelle apparence y a-t-il, que cette venuë ſoit ſi proche? pourquoy donc, prendre l'alarme ſi tôt, & s'inquiéter d'une choſe bien éloignée de nous; vivons ſans inquietude, le reſte de nos jours, & ſur la fin, nous penſerons à nôtre conſcience. Cependant laiſſons dire les Predicateurs, qui font leur devoir, en nous prêchant le Jugement, mais il les faut écouter, ſans ſe troubler, & ſans s'inquieter, pour tout ce qu'ils nous diſent.

Ce raiſonnement eſt de la Chair, & du Sang, & non pas de l'Eſprit de Dieu. Ce diſcours eſt trompeur, & captieux capable de perdre les ames. Ces paroles ſont ennemies de nôtre Salut, & contraires aux preceptes de l'Evangile. Vous dites que la venuë du Juge, eſt fort éloignée. Comment

ment le ſçavez vous ? eſt-ce du cours des Aſtres, & de la face du Ciel, que vous avez formé cet horoſcope ? luy-même l'a comparée à un éclair, qui paroît ſubitement, & inopinement. Oſeriez-vous aſſurer, qu'il n'y aura point d'éclairs en l'air, ni d'un an, ni d'un mois, ni même d'un jour ? combien de fois, a-t-on vû le Ciel de ſerein qu'il eſtoit, ſe charger tout d'un coup d'épaiſſes nuées, & en un inſtant, éclater en tonnerre, & en foudres ?

Signes qui doivent preceder le Jugement.

Mais il faut, direz-vous, que des Signes precedent, que nous ne voions point encor. Et quels ſont ces ſignes, ſinon les guerres, la peſte, la famine, le refroidiſſement de la charité, parmi les hommes, les tempeſtes, les tremblemens de terre, & autres prodiges dans le Ciel, & dans les Elémens ; ne voions nous pas aſſez de miſeres, & de funeſtes accidens, dans le monde, pour en tirer des triſtes conjectures ; S. Gregoire le Grand, diſoit de ſon temps : de tous les ſignes, qui doivent preceder le Jugement, nous en voions déja pluſieurs qui ſont arrivés, & d'autres que nous avons ſujet de croire, qu'ils arriveront bien tôt. Car je vous demande, a-t-on jamais vû dans les hiſtoires, que les Nations, fuſſent plus animées les unes contre les autres, qu'elles le ſont aujourd'huy ? que les degâts, & les ravages ayent eſté plus grands, dans les Provinces ? les tremblemens de terre, abyſment les Villes entieres : les maladies ne ceſſent de nous affliger, les terres deviennent ſteriles, pluſieurs perſonnes meurent de faim : Et quoyque, nous ne découvrions pas encor, des alterations notables, dans le Soleil, dans la Lune, & dans les Etoiles, ſi eſt-ce que l'intemperie de l'air,

nous

nous donne des indices, que nous ne tarderons pas beaucoup à les éprouver. C'eſt ainſi que parloit ce grand Pape, il y a plus de mille ans, & je crois que depuis, en tous les ſiecles, on a pû dire le même, ſans excepter le nôtre, conſiderant l'eſtat des choſes preſentes.

Ce n'eſt pas, que je veuille icy faire le Prophete, & aſſurer ce que je tiens, eſtre du tout incertain. Mais je ſoûtiens, que cette incertitude, nous doit obliger à craindre, & à vivre en ſorte, que nous ne ſoyons pas ſurpris. Et quand même nous aurions toutes les aſſurances, que le Jugement tardera tant que vous voudrez, & que nous ne ſerions plus au monde, quand il viendra, je dis que nous devons mener une vie auſſi pure, & innocente, que ſi nous devions eſtre jugés demain. En voici la raiſon, d'autant que nous ſerons jugés, ſelon que nous aurons vêcu, & que là où l'arbre tombera, là-il demeurera. Tels que nous ſerons à l'heure de nôtre mort, tels nous demeurerons eternellement, juſtes ou coupables; dignes du Ciel, ou de l'Enfer.

Iugement particulier. Nôtre ame en ſortant du corps, ſubira un Jugement particulier, qui ſera un prejugé, pour le general, auquel Dieu ne condannera pas, ceux qu'il aura abſous au premier, & n'abſoudra pas ceux qu'il aura condannés : *Quod in die judicij futurum eſt omnibus, hoc in ſingulis die mortis impletur*, dit ſaint Jerôme. Ce qui ſera pour tous, au jour du Jugement, s'accomplira pour un chacun, au jour de ſa mort. Et ſaint Auguſtin, *in quo quemque ſtatu invenerit ſuus noviſſimus dies, in hoc eum comprehendet mundi noviſſimus dies, quoniam qualis in die iſto quiſque moritur, talis in die illo judicabitur.*

Hier. in c. 2. Ioëlis.

Aug. Epiſt. 80.

tur. En l'eſtat qu'un chacun ſe trouvera, en ſon dernier jour, au même êtat, le dernier jour du monde le ſurprendra, parce que tel que l'on meurt, tel on ſera jugé. D'où il infere, que tout Chrêtien doit veiller, & prendre ſoigneuſement garde, que la venuë du Seigneur, ne le trouve mal preparé, comme en effet, il le trouvera tel, s'il eſt mal preparé au dernier jour de ſa vie. Or eſt-il que le dernier jour de nôtre vie eſt incertain. Donc puiſque tout nôtre bonheur, & tout nôtre malheur, depend du conte, qu'il nous faudra rendre, au Jugement particulier apres nôtre mort, il eſt de la derniere conſequence, que nous aſſurions nôtre Salut, commençant de vivre dés à preſent, comme nous ſouhaiterions d'avoir vêcu, lorſque nous ſerons à l'heure de la mort. C'eſt la concluſion que ſaint Auguſtin veut que nous prenions. *Ac per hoc vigilare debet omnis Chriſtianus, ne imparatum eum inveniat adventus Domini; imparatum autem eum inveniet ille dies, quem imparatum invenerit ſuæ vitæ ultimus dies.*

Saint Chryſoſtome, écrivant ſur ces paroles du Sauveur, en ſaint Matthieu, veillez parce que « vous ne ſçavez pas, à quelle heure le Seigneur « viendra, propoſe cette queſtion, pourquoy eſt-ce « que Dieu, a voulu que l'heure de la venuë fût incertaine? & il repond en cette ſorte. Si les hommes ſçavoient quand ils mourront, ils differeroient juſque-là leur penitence, & reſerveroient tous leurs ſoins, & leur converſion à l'heure de leur mort. C'eſt pourquoy Dieu a voulu, qu'ils ignoraſſent leur fin, & leur a predit, que ce jour là, viendroit comme un larron, afin qu'ils ſoient ſoigneux, tout le temps de leur vie, de ſe tenir

prêts pour la fin, qui ſera commune, à tous en general, & à un chacun en particulier.

Mais le malin eſprit, par un deſſein contraire, tâche de perſuader aux hommes, qu'ils vivront au moins encor un an, & tous les ans il leur renouvelle cette perſuaſion, leur ſuggerant cette penſée, tu te portes bien, tu ne mourras pas encor cette année, tu auras tout loiſir de te repentir. Neanmoins il arrive, qu'on meurt l'année qu'on ne croyoit pas mourir, & alors on connoît trop tard, qu'on s'eſt trompé. Nous devrions avoir, tous les matins cet avertiſſement devant les yeux, que ſaint Antoine donnoit à ſes Diſciples, au rapport de ſaint Athanaſe, & Barlaham, à Joſaphat. La vie eſt courte, la mort certaine, le jour incertain, vivons comme ſi nous devions mourir aujourd'huy; ſaint Jerôme diſoit, *ſic vive quaſi ſemper moriturus, ſic ſtude quaſi ſemper victurus.* Le même en une Epître qu'il écrit à une femme Illuſtre nommée Principia, loüe grandement une autre femme, non moins Illuſtre nommée Marcella, de ce qu'elle vivoit comme ſi elle eut dû mourir, à tout moment, & qu'elle ne prenoit jamais ſes habits, qu'en ſe ſouvenant du Sepulchre: Elle loüoit Platon d'avoir defini la Philoſophie la meditation de la mort, & le precepte du Poëte Satyrique, *vive memor lethi, fugit hora:* ce qu'a dit auſſi un autre fort à propos. *Omnem crede diem tibi diluxiſſe ſupremam.*

Epiſt. 26.

Je veux finir par un autre avis ſalutaire, que donne le Pſalmiſte Royal, aux grands de la terre, mais qui eſt tres-utile à un chacun. *Et nunc reges intelligite, erudimini qui judicatis terram, ſervite Domino in timore, & exultate ei in tremore.* Servez

Pſal. 2.

le

le Seigneur en crainte, & rejouïſſez-vous en tremblant. Quoy donc la rejouïſſance eſt-elle compatible avec le tremblement ? a-t-on jamais vû quelqu'un ſe rejoüir, & trembler de peur. Repreſentez-vous un Cavalier, à qui le Roy a confié la garde d'une place frontiere, tres-importante, quand il penſe à l'honneur, que le Roy luy a fait, il n'eſt pas poſſible, qu'il n'en ait bien de la joye. Mais quand il conſidere en même temps, l'importance de la place, & que s'il venoit à la perdre par ſa faute, ou par quelque ſurpriſe, il perdroit avec les bonnes graces du Prince, ſon bien, ſa reputation, & peut-eſtre ſa vie ; cette conſideration, luy donne une crainte raiſonnable, & une juſte apprehenſion, qui l'oblige, à penſer ſerieuſement, aux moyens de ſe conſerver.

C'eſt ainſi, que nous devons nous rejoüir, en ſervant Dieu, parce qu'il nous fait beaucoup d'honneur, de nous tenir à ſon ſervice, & de nous confier, la garde de nôtre ame, qui eſt l'œuvre de ſes mains, & l'image de ſon eſſence. Mais il faut, accompagner nôtre joye de tremblement, craindre ſes Jugemens, & s'aſſujetir à la diſcipline. *Apprehendite diſciplinam ne quando iraſcatur Dominus, & pereatis de vitâ juſtâ.* Il finit par ces paroles qui ſont, & terribles, & conſolatoires ; terribles pour nous faire trembler ; conſolatoires pour nous réjoüir. *Cum exarſerit in brevi ira ejus*, tremblans à la vûë de l'ardeur de ſa colere. *Beati omnes qui confidunt in eo.* Rejoüiſſons-nous dans la confiance, qu'en le ſervant, il nous ſera favorable.

SERMON

POUR

LE PREMIER VENDREDY DE L'ADVENT.

QVIL FAVT ASSVRER ſon Salut par la crainte.

Videbunt Filium hominis venientem in nube, cum poteſtate magnâ, & Majeſtate. Lucæ 21.
Ils verront venir le Fils de l'Homme dans une nuée, en grande Puiſſance & Majeſté.

LOrsque les Philoſophes preſcrivent l'ordre, qu'il faut garder, en traitant de quelque matiere, ils diſent, qu'il faut examiner, premierement ſi la choſe eſt, ou ſi elle peut eſtre. *An ſit ?* en ſecond lieu, quelle eſt ſon eſſence, & ſa definition ? *Quid ſit ?* en troiſiéme lieu, qu'elles ſont ſes qualités, & ſes proprietés ? *Qualis ſit ?* en quatriéme lieu, quelle eſt ſa fin ? & pourquoy elle eſt ? *Propter Quid ſit* ? En cinquiéme lieu, quels ſont les effets qu'elle produit ? *Quid operetur ?* Nous avons obſervé cet ordre, durant cette ſemaine, en traitant de la crainte du Jugement

Iugement. Au premier Sermon, nous avons môntré qu'il le faut craindre. Au second, nous avons marqué les differences essentielles, des trois sortes de crainte, de l'indifferente, de la mauvaise, & de la bonne. Au troisiéme, nous avons apporté trois conditions, ou proprietés de la bonne crainte, pour la distinguer, d'autant plus des deux autres. Au quatriéme, nous avons prouvé, que la bonne crainte, a pour sa fin principale, la justification du pecheur. Au cinquiéme, nous avons discouru de l'un de ses effets, qui est, de nous rendre vigilans, & nous faire tenir, sur nos gardes, de peur d'estre surpris. Au sixiéme, qui est celuy d'aujourd'huy, nous parlerons d'un autre effet de la crainte, qui est d'operer nôtre Salut en tremblant. Prions celcelle qui est appellée, non seulement la Mere de belle dilection, mais encor de la crainte, de nous estre favorable.

Ave Maria.

S'il est vray, comme il n'en faut point douter, que le Fils de Dieu, viendra juger le monde en grande Puissance, & Majesté, pour donner de la terreur aux hommes; pourquoy pensez-vous, qu'il nous ait representé sa venuë, soûs un nom de bassesse, & d'humilité, & qu'il ait dit: Ils verront venir le Fils de l'Homme? N'a-t-il pas d'autres noms plus Majestueux, & plus terribles, pour donner l'épouvante, aux plus hardis? Quand il parloit, à ses Disciples de mourir pour nôtre Redemption, c'estoit fort à propos qu'il disoit: Le Fils de l'Homme, sera livré entre les mains des pecheurs. *Filius hominis tradetur in manus* Matth. 20.

peccatorum. Mais lors qu'il faut intimider les hommes, par la repreſentation de ſa puiſſance, & de ſa Juſtice, que ne dit-il plûtôt, le Dieu des Armées viendra, le Dieu fort, le Dieu terrible, plein de colere, de vengeance, & de fureur ? il ſemble que ce Nom de Fils de l'homme, ne ſied pas bien en cet endroit.

Lib. 20. de civ. Dei, cap. 30.

Ne vous en étonnez pas, dit ſaint Auguſtin, c'eſt pour nous donner à entendre, qu'il jugera non ſeulement, comme Dieu, mais encor, entant qu'homme, comm'il la dit luy-même, mon Pere ne juge perſonne, mais il a donné tout le pouvoir à ſon Fils de juger, parce qu'il eſt Fils de l'Homme. *Pater non judicat quemquam, ſed omne judicium dedit filio, & poteſtatem dedit ei judicium facere quia Filius Hominis eſt.* D'autant qu'il eſtoit juſte, & raiſonnable, que celuy qui a voulu eſtre jugé, & condanné en la forme d'homme pour le Salut des hommes, reçût le pouvoir de les juger, & de condanner juſtement ceux qui l'avoient injuſtement condanné.

Io. 5.

Epiſt. 1. ad Heliod.

Ne vous étonnez pas, dit ſaint Jerôme, qu'il ait pris ce Nom de Fils de l'Homme, parce qu'encor que ce ſoit un Nom d'Humilité, & de Miſericorde, qui nous remet devant les yeux, le grand amour, que le Fils de Dieu nous a porté, en ſe faiſant homme pour nous ſauver ; toutesfois comme il n'y a rien, qui allume d'avantage le feu de la vengeance, que l'amour mépriſé. *Amor enim læſus in furorem vertitur* ; Le Juge s'en ſervira, pour reprocher aux pecheurs leur ingratitude, & pour produire contre eux, des témoins irreprochables, de leur malice, qui ſeront ſes propres bienfaits.

Io. 19.

Videbunt in quem transfixerunt, ils verront ce Seigneur

Seigneur de Gloire, qu'ils ont Crucifié, qu'ils ont blaſphemé, qu'ils ont perſecuté, en ſes membres, & cette vuë, leur cauſera tant d'effroy, qu'ils chercheront des abyſmes pour ſe cacher, & diront aux montagnes, tombez ſur nous, & aux collines couvrez-nous, *Dicent montibus cadite ſuper nos, & collibus operite nos,* Lucæ 23.

Il leur montrera, dit ſaint Auguſtin, les Sacrées Playes de ſes Pieds, de ſes Mains, & de ſon côté, & leur dira, regardez celuy que vous avez percé de clous, & attaché à un bois infame; contemplez ce côté, qui a eſté ouvert pour vous, & dans lequel vous n'avez pas voulu entrer. *Videte quem pupugiſtis, ecce latus quod aperuiſtis, & per quod intrare noluiſtis.* Auguſt. Vous aviez eſté rachetés par le même Sang, que vous avez répandu, il n'a tenu qu'à vous, de vous en ſervir. Car il a eſté tellement répandu pour la remiſſion de tous les pechés, qu'il pouvoit encor effacer, le peché de ceux qui l'ont répandu, *Chriſti enim ſanguis ſic in remiſſionem peccatorum omnium fuſus eſt, ut ipſum etiam peccatum poſſet delere quo fuſus eſt.* Auguſt. tract. 92. In Io.

Ce n'eſt donc pas, ſans de tres-juſtes raiſons, que le Sauveur prediſant ſa venuë, pour juger les hommes, s'eſt appellé le Fils de l'Homme. Voyons maintenant pourquoy, il l'a comparée à un éclair, qui ſortant de l'Orient, paroit juſqu'à l'Occident? Car c'eſt ainſi, qu'il parle en ſaint Matthieu. *Sicut enim erit fulgur ab Oriente, & paret uſque in occidentem ita erit adventus filij hominis.* Matth. 24. C'eſt à mon avis, pour nous donner à entendre qu'il viendra, comme dit l'Apôtre, *in momento, in ictu oculi,* ſoudainement, inopinément & à l'improviſte, afin que par cet avertiſſement nous ſoyons excités à 1. Ad Cor. 15.

veiller, & nous tenir ſur nos gardes, de peur d'eſtre ſurpris.

Quelques uns ſe ſont étonnés, que les hommes qui vivoient du temps de Noë, ayant eſté avertis par luy, du Deluge Univerſel, qui devoit couvrir toute la terre, ſix vints ans auparavant qu'il arrivât. Et voyant que Noë fabriquoit en diligence l'Arche, que Dieu luy avoit commandée; pas un deux durant un ſi long eſpace de temps, ne prit la reſolution de changer de meurs, & de reformer ſa vie. Je ne m'en étonne pas tant, parce qu'ils ne croyoient pas ce que leur diſoit ce bon homme, qui paſſoit aupres d'eux, pour un viſionnaire; & plus le Deluge tardoit, plus ils ſe moquoient de luy. Mais il eſt bien étrange, que nous qui ſommes Chrêtiens, & qui croions à l'Evangile, nous ſoions ſi peu étonnés, des menaces du Jugement, & que dépuis prés de dix ſept ſiecles, que la prediction nous eſt faite, il ſe trouve ſi peu de perſonnes, qui témoignent en avoir de la crainte, & de l'apprehenſion.

Le Sage en ſes proverbes, a prononcé une Sentance, laquelle me ſemble digne, d'une attentive conſideration. *Beatus homo qui ſemper eſt pavidus.* Heureux eſt l'homme qui a toûjours peur. Cette beatitude ne me paroit pas moins paradoxe, que celles de l'Evangile. Le monde eſtime miſerables, ceux que le Sauveur, a dit eſtre heureux, les pauvres, les affligés, ceux qui pleurent, ceux qui ont faim, & ſoif, ceux qui ſouffrent perſecution: ſaint Auguſtin les appelle *feliciter infelices*; comme au contraire, les riches, & ceux qui ſe rejouïſſent parmi leurs grandeurs, & leurs delices, ceux qui font grand-chere, ceux qui ne ſouffrent

Prov. 25.

rien

rien sont *infeliciter felices*. Les uns sont heureusement malheureux, & les autres miserablement heureux.

Comment se peut-il faire, que celuy-là soit heureux, qui a toûjours peur ? puisque l'assurance selon les Philosophes, est essentielle à la beatitude, & n'est pas compatible avec la peur. Comment est-ce, que ces deux choses, se peuvent accorder ensemble, estre heureux, & trembler de peur ? la peur est un mal que l'on craint, & que l'on ne peut pas facilement éviter : la beatitude, au contraire, est une possession du bien, sans apprehension du mal. *Beatus est*, dit saint Augustin, *qui habet omnia quæ vult, & nihil mali vult.* Celuy qui a tout ce qu'il veut, ne craint rien, autrement il voudroit craindre, & il craindroit ce qu'il veut, il est donc mal aisé, de comprendre qu'on puisse estre heureux, en ayant peur. August.

Si le Sage, avoit dit seulement, heureux est celuy qui craint quelquefois, on pourroit penser, que le peu d'intervalles, qu'on donneroit à la crainte, ne seroit pas capable d'alterer le repos, ni la tranquillité, qui seroit ordinaire. Mais il a dit. *Beatus homo qui semper est pavidus.* Vous me direz, qu'il ne parle pas de la beatitude, que nous esperons au Ciel, & où il n'y aura point de crainte, mais de celle, qu'on peut avoir en ce monde, qui est une disposition, à celle-là. Je l'avoüe, & c'est en ce sens là, que les pauvres, les affligés, les persecutés pour la Justice, sont heureux, parce qu'ils seront consolés, & rassasiés en l'autre monde, & qu'ils possederont, le Royaume des Cieux. Ma difficulté est comment un homme, qui tremble de peur, (Car le mot de *pavor*, & de *pavidus*

en Latin, ſignifie une crainte exceſſive, avec inquietude.) Puiſſe eſtre appellé heureux, puis qu'il craint un grand mal, dont il eſt menacé.

Si vous vous rendez attentifs, vous verrez que le Sage a dit vray, le bonheur de cette vie, conſiſte à eſtre aſſuré de ſon Salut eternel, autant qu'on le peut eſtre, n'eſtant pas poſſible d'en avoir une entiere certitude. Or eſt-il que celuy-là, eſt le plus aſſuré de ſon Salut, qui craint le plus de n'eſtre pas ſauvé : je parle de la bonne crainte, c'eſt à dire de celle, qui a les trois conditions, que nous avons expliquées, en l'un des Sermons de cette ſemaine. La concluſion eſt évidente, que celuy qui craint toûjours eſt heureux. Il n'y a que la ſeconde propoſition à prouver, que celuy-là, eſt le plus aſſuré de ſon Salut, qui craint le plus de n'eſtre pas ſauvé, & la preuve en eſt facile, parce que la crainte du mal, qu'il dépend de nous d'éviter, fait rechercher les moyens de s'en garentir, au lieu que ceux qui ne craignent pas, tombent aiſément dans le malheur.

Une ſimilitude familiere, fera entendre cecy, aux eſprit les plus mediocres. Si quelqu'un eſtant obligé de voyager, par un païs où il eſt averti, qu'il y a des voleurs, n'aprehende nullement d'eſtre volé, & ſe perſuade facilement, qu'ils n'y ſeront pas, lors qu'il paſſera ; il ſe mettra en chemin, ſans aucune precaution, & ſe laiſſera ſurprendre. Mais ſi craignant d'eſtre volé, il ſe ſert de l'avis qu'on luy a donné, il cherchera le moyen d'éviter le vol, & prendra une autre route, ou une eſcorte ſuffiſante, pour paſſer avec ſeureté. Il eſt de même de l'affaire du Salut, les plus timides ſont ceux qui ſe ſervent des

moyens

moyens les plus propres pour se sauver.

Je trouve deux sortes de personnes, parmi ceux qui croyent le Jugement, & l'Enfer, qui n'en ont nulle apprehension. Les uns; parce qu'ils se persuadent comme une verité infaillible, qu'ils sont du nombre des predestinés, les autres parce qu'ils se sont rendus insensibles, par une longue accoûtumance au vice, à tout ce qu'on leur represente, de plus horrible pour les émouvoir. Quant aux premiers nous n'aurons pas grand démêlé avec eux, parce qu'ils sont heretiques. Luther, & Calvin avec leurs adherans; pour ne se point inquiéter l'esprit, & pour secoüer entierement, le joug de la crainte, obligent tous les fidelles, à croire qu'ils sont du nombre des Elûs, & que tous leurs pechés, ne leur seront jamais imputés, s'ils croient en Jesus-Christ, & que par la Foy, ils s'approprient ses merites. De-là ils inferent que la crainte du Jugement, & des peines, rend l'homme hypocrite, & plus grand pecheur, & ils ont raison, d'inferer cette consequence, d'un antecedent si absurde. Car si je suis obligé de croire que je suis predestiné, je le suis aussi, de ne pas craindre d'estre danné; cette crainte, n'estant pas compatible, avec une telle croyance; de même, que si je crois, que je resuscitéray, il m'est impossible de craindre de ne pas resusciter.

II. Sortes de personnes qui ne craignent point le Jugement.

I. Ceux qui croyent la predestination.

Mais y a-t-il rien de plus absurde, que cette absurdité, de dire que chacun est obligé, de croire sa predestination? je ne veux pas combattre cette heresie, à present, n'y en ayant nulle necessité. C'est assés à tout bon Catholique, de sçavoir qu'elle a esté condannée par le Concile de Trente, en la session VI. au Canon XV. dont voicy

Seſſ. 6. Can. 15. voicy la teneur. *Si quis dixerit hominem renatum, & juſtificatum teneri ex Fide ad credendum ſe certò eſſe in numero prædeſtinatorum, anathema ſit.* Si quelqu'un oſe dire, que l'homme regeneré, par le Baptême, & juſtifié, eſt tenu de croire comme une verité de Foy, qu'il eſt du nombre des predeſtinés, qu'il ſoit anatheme. Et d'autant que cette ſote credulité, ne tend qu'à bannir loin de nous, toute crainte de la dannation, le même Concile, en cette même ſeſſion au Canon VIII. prononce anatheme contre celuy, qui dira que la crainte de l'Enfer, qui nous fait recourir, à la Divine Miſericorde, avec douleur de nos offenſes, eſt un peché, ou qu'elle nous rend plus grands pecheurs.

II. Ceux qui ont une habitude inveterée au mal.

Laiſſant donc à part, cette vaine confiance des heretiques, qui ne peut tomber que dans des eſprits perdus, leſquels ſe veulent perſuader, que tous les crimes qu'ils commettent, ne leur ſeront point imputés, pourveu qu'ils le croient ainſi; je m'adreſſe à certains, qui ſe diſent Catholiques, mais qui ſont tellement aſſoupis, & endormis d'un ſommeil lethargique, par une inveterée habitude au mal, qu'il leur ſemble, que tout eſt en paix, & en ſeureté pour eux. O inſenſés, & inſenſibles que vous eſtes, comment pouvez-vous eſtre ſur le bord du precipice ſans trembler? il n'appartient qu'au Fils de Dieu, de dormir en aſſurance parmi les tempêtes. Mais les pecheurs reſſemblent à Jonas, dont l'hiſtoire eſt une peinture fort naïve, de l'endurciſſement, de la plus part des hommes.

Jonas eſt la figure des pecheurs endurcis.

Hiſtoire de Jonas.

Dieu luy avoit commandé, d'aller à Ninive, & d'y annoncer de ſa part, que dans 40. jours elle ſeroit détruite, à cauſe des horribles mêchancetés, qui s'y commettoient, il eut peur d'eſtre maltraité

traité par des gens, qui n'estoient pas accoûtumés, à entendre des menaces, & au lieu d'y aller, il s'embarqua au port de Joppe, sur un vaisseau, qui faisoit voile d'un autre côte. Dieu qui vouloit estre obeï, envoya un vent impetueux, qui mit le navire en grand danger d'estre submergé. Ceux qui estoient dedans aprés avoir jetté leurs marchandises dans la mer, invoquerent leurs Dieux, pour faire cesser la tempête. Il n'y eut que Jonas, qui descendit au fonds du navire, & s'endormit profondement, cependant la mer s'enfloit, & les vagues croissant de plus en plus, menaçoient un triste naufrage : mais Jonas dormoit, d'un profond sommeil, *dormiebat sopore gravi.* Les flots hur- Ionæ 1.
toient le vaisseau, avec un bruit épouvantable, & sembloient le devoir engloutir, mais Jonas *dormiebat sopore gravi.* Les vents siffloient horriblement : l'air estoit chargé de grosses nuées, & rempli d'éclairs, & de tonnerres, le feu, & l'eau mêlés ensemble, conspiroient à la perte de ces pauvres passagers, qui crioient misericorde, tandis que Jonas *dormiebat sopore gravi.* Enfin le Patron du navire le reveilla, & luy dit, pourquoy est-ce que tu dors ainsi, dans le peril où nous sommes? léve-toy, & invoque ton Dieu, afin qu'il ait pitié de nous. *Quid tu sopore deprimeris? surge & invoca Deum tuum, si forte recogitet de nobis Deus, & non pereamus.* Vous sçavez le reste de l'histoire, comme ils tirerent au sort, pour sçavoir qui d'entreux estoit la cause du mal, comme le sort tomba sur Jonas : comme il avoüa, qu'il avoit desobeï, au commandement que Dieu luy avoit fait, & conseilla qu'on le jettât dans la mer : comme la tempête cessa, apres qu'ils l'y eurent jetté :

comme

comme par un prodige inouï, une Baleine l'engloutit, & le garda trois jours entiers, dans ſon ventre, ſans qu'il en fut endommagé, & le vomit enſuite, au bord de la mer.

Nous avons en ce recit, une parfaite repreſentation, de l'endurciſſement du pecheur, lequel s'endort d'un ſi profond ſommeil, que fermant les yeux à la lumiere, & le cœur à la voix du Ciel, il n'eſt touché, ni ému de quoy que ce ſoit. La penſée de la mort, ne ſe preſente jamais à ſon eſprit qu'il ne la rejette; ſi on luy parle du Jugement, il le croit trop éloigné, pour s'en mettre en peine: l'Enfer luy paroit comme un ſonge, *quia dormit ſopore gravi*, les Predicateurs ont beau prêcher, dire les mêmes choſes que je dis, & d'autres que je ne dis pas, avec plus de force, plus de voix, plus de mouvement, & plus d'eloquence. *At ille dormit ſopore gravi*, on luy met devant les yeux, ce qu'a dit le Prince des Apôtres, capable de jetter l'épouvante, dans les cœurs les plus religieux, ſi le juſte à peine ſera ſauvé, que deviendront l'impie,
1. Petri 4. & le pecheur? *Si juſtus vix ſalvabitur impius, & peccator ubi parebunt?* il n'en eſt point effrayé, *quia dormit ſopore gravi.* Si on luy propoſe l'exemple des Saints, qui trembloient dans la conſideration du Jugement, d'un ſaint Jerôme, qui s'imaginoit toûjours d'entendre cette Trompette, de la-
1. Ad Cor. 15. quelle parle ſaint Paul, *canet enim tuba*, accompagnée d'une voix effroyable, *ſurgite mortui, venite ad judicium.* Levez-vous morts, venez au Jugement: cela ne le touche point, *quia dormit ſopore gravi.*

Tâchons de le réveiller, s'il y a moyen, par le recit d'une lamentation, que fait ſaint Bernard: ce

Saint

Saint dont la vie, a toûjours esté si pure, & si innocente. Voici comme il témoigne sa crainte, au Sermon seiziéme, sur les Cantique. *Paveo gehennam, paveo judicis vultum, ipsis quoque tremendum Angelicis potestatibus.* Je tremble de peur, quand je pense à l'Enfer, je redoute la presence du Juge, qui méme est redoutable aux Puissances du Ciel. *Contremisco ab irâ potentis, à facie furoris ejus, à fragore ruentis mundi, à conflagratione elementorum, à tempestate validâ, à voce Archangeli, & à verbo aspero.* Je ftemis d'horreur devant la face du tout-Puissant, je crains sa colere, & sa fureur, la ruine du monde me donne de la frayeur, l'embrasement des Elemens, la furie des tempêtes, la voix de l'Archange, & la dure Sentence qui se prononcera contre les mêchans. *Contremisco à dentibus bestiæ infernalis, à ventre inferi, & à rugientibus præparatis ad escam.* Je suis épouvanté des dents de la bête infernale, de la gueule d'Enfer, de la cruauté de ces lions rugissans, preparés à devorer la proye. *Horreo vermem rodentem, & ignem torrentem; fumum & vaporem, & sulphur & spiritum procellarum: horreo tenebras exteriores.* J'ay de l'horreur du vers rongeant, du feu brûlant, de la fumée, de la vapeur, & du souffre, du souffle qui excite les tempêtes, & des tenebres exterieures.

Bern. Ser. 16. in Cant.

Apres cette lugubre description, de tout ce qu'il y a de plus horrible, & de plus épouventable, au dernier Jugement, & à ce qui le suivra, il commence sa lamentation, par ces paroles du Prophete Jeremie. *Quis dabit capiti meo aquam, & oculis meis fontem lachrymarum, ut præveniam fletibus fletum, & stridorem dentium, & manuum pedumque*

pedumque dura vincula, & pondus catenarum prementium, ſtringentium, urentium, nec conſumentium? Qui ne donnera de l'eau en abondance, & à mes yeux des fontaines de larmes, pour prevenir par mes pleurs, des pleurs eternels, ce grincement de dens, ces rudes liens de pieds, & de mains, la peſanteur de ces chaines preſſantes, ſerrantes, & brûlantes ſans conſumer? *Heu me mater mea, ut quid genuiſti me filium doloris, filium amaritudinis indignationis, & plorationis æterna? cur exceptus genibus? cur lactatus uberibus? natus in combuſtionem, & cibus ignis?* Helas pourquoy, ma mere m'avez-vous enfanté? un fils de douleur, un fils d'amertume, d'indignation, & de gemiſſemens eternels? pourquoy ay-je eſté mis ſur les genoux de ma nourrice, & allaitté de ſes mammelles puiſque je ſuis né, pour la pâture du feu.

Je ne crois pas, qu'on puiſſe repreſenter, avec plus d'horreur, les peines preparées aux mêchans. Mais neanmoins le pecheur, n'en eſt point émû. Pourquoy? parce qu'il d'ort, d'un profond ſommeil: *quia dormit ſopore gravi.* O ſommeil du peché, que tu es dangereux! Jonas fut éveillé par le gouverneur du navire, qui luy dit, *ſurge &*
Ad Rom. 3. *invoca Deum tuum.* L'Apôtre nous dit, *fratres, hora eſt jam nos de ſomno ſurgere; nunc enim propior eſt noſtra ſalus quàm cum credidimus.* L'Egliſe nous avertit par ces paroles, dés le commencement de l'Advent, de quiter le ſommeil du peché, qui nous tient endormis. Le même Apôtre parlant au
Ad Ep. 5. pecheur, luy dit, *ſurge qui dormis, & exurge à mortuis & illuminabit te Chriſtus.* Léve toy, toy qui dors, ſors du nombre des morts, & JESUS-CHRIST t'illuminera.

Cette

Cette façon de parler, paroit étrange, & merite d'estre considerée : on peut bien éveiller un homme qui dort en luy disant, léve-toy ; mais qui a jamais oüy dire, qu'on parle de la sorte, à un mort. Il n'y a que le Fils de Dieu, qui ayant le pouvoir de resusciter les morts, leur peut commander de se lever, comm'il fit aux trois que nous lisons en l'Evangile, qu'il resuscita. Il dit à la fille du Prince de la Synaguogue qui estoit morte. *Puella tibi dico surge*, au fils de la véve de Nain Marc. 5. *adolescens tibi dico surge*, au Lazare *Lazare veni* Lucæ 7. *foras*. Aussi n'y a-t-il què Dieu, qui puisse éveiller un homme, qui est endormi du sommeil du peché, parce qu'il est mort, & qu'il n'y a que Dieu, qui puisse resusciter les ames mortes, non plus que les corps. Mais il y a cette difference, entre la resurrection des ames, & celle des corps, qu'en celle-cy, Dieu seul opere le miracle, les corps n'y contribuent rien : au lieu qu'en celle-là, Dieu veut la cooperation, des ames qu'il resuscite, autrement elles ne resuscitent pas. Io. 11.

Nous aprenons trois verités de ces paroles, *surge qui dormis, & exurge à mortuis*. La premiere que le sommeil du peché, est une mort. La seconde que si Dieu par sa grace n'éveille, & ne resuscite le pecheur, il ne s'éveillera, & ne resuscitera jamais. La troisiéme qu'il faut qùe l'homme consente à ce reveil, & qu'il coopere à sa justification. Que si vous me demandez, comment est-ce qu'une ame morte, peut cooperer à se rendre la vie ? je répons qu'un corps mort, n'a point d'action par laquelle il se puisse disposer, à recevoir la vie : mais l'ame morte prevenuë, & excitée par le secours de la grace, se peut disposer à

3. Verités.

I. Le sommeil du pecheur est une mort.

II. Si la Grace ne l'éveille, il ne s'éveillera jamais.

III. Il faut qu'il coopere avec la Grace pour être éveillé.

recevoir la vie ſurnaturelle, qu'elle n'avoit pas auparavant. Et d'autant que Dieu, touche quelquefois le cœur de l'homme, quand l'oreille du corps eſt frappée, je veux employer le temps qui me reſte, à vous perſuader, que vous ſuiviez en pratique l'avertiſſement, que donne l'Apôtre aux
Ad Phil. 2. Philippiens. *Cum metu & tremore ſalutem veſtram operamini.* Operez vôtre Salut en craignant, & en tremblant. Nous ne ſçaurions mieux finir, les éloges de la crainte, de laquelle nous avons diſcouru cette ſemaine, qu'en montrant que c'eſt par elle, que nous devons operer nôtre Salut. Vous voyez déja, que nôtre cooperation eſt neceſſaire, puiſque nous ſommes exhortés à operer nôtre Salut.

Mais quelqu'un s'étonnera peut-eſtre, pourquoy nous le devons operer avec crainte, & tremblement? Neut-il pas eſté mieux de dire, operez vôtre Salut avec eſperance, & confiance en Dieu? ou bien avec amour, & charité? Peut-on eſtre ſauvé, ſans eſperer en Dieu, & ſans l'aimer? nullement, non plus que ſans le craindre. Pourquoy donc nous exciter à la crainte, plûtôt qu'à l'eſperance, & à l'amour, lors qu'on traite de l'affaire de nôtre Salut? Voyons l'ordre qu'on doit tenir, en donnant conſeil à quelqu'un, pour parvenir à la fin qu'on luy propoſe. Les Philoſophes diſent que la fin eſt la premiere dans l'intention, & la derniere dans l'execution, & que quand il y a divers moyens, ſubordonnés l'un à l'autre, les plus éloignés de la fin, ſont ceux par où on commence l'execution, & par conſequent, ce ſont les premiers que l'on propoſe. Par exemple lors qu'un Medecin eſt conſulté ſur la gueriſon d'un malade,

il

il luy ordonne, en premier lieu, certains remedes preparatifs, qui disposent peu à peu, à d'autres plus forts, & plus propres, pour rétablir la santé. Il est hors de doute, que l'esperance, & la charité, sont des vertus, par lesquelles nous operons plus efficacement, & plus immediatement nôtre Salut, mais il faut que nos cœurs soient preparés auparavant par la crainte, qui est le commencement de la sagesse, & c'est pourquoy, l'Apôtre nous la conseille avant toutes choses; *quia timor præparat locum charitati*, comme dit S. Augustin. C'est aussi la raison, pour laquelle la sainte Eglise, ne nous a point proposé d'autre Evangile, durant cette premiére semaine de l'Advent, que celuy du Jugement Universel, afin de disposer nos esprits par la crainte, au choix d'une meilleure vie.

Tract. 9. in Epist. 10.

Pour me conformer à ce dessein, je veux achever cette matiere, par deux avis, qui contiennent tout le fruit que nous devons recueillir, de ce qui a esté dit aux Sermons precedens. Le premier est de ne se tenir jamais assuré de son Salut. Le second de ne point differer la resolution, qu'on doit prendre de bien vivre; en observant ces deux avis, nous mettrons en pratique, le conseil de saint Paul, d'operer nôtre Salut en craignant, & en tremblant. Et de plus celuy de saint Pierre de rendre certaine nôtre vocation; & nôtre election, par les bonnes œuvres. *Satagite, ut per bona opera certam vocationem vestram & electionem faciatis.*

2. *Avis.*

I. N'estre jamais assuré de son Salut.

II. Ne point differer la resolution de bien vivre.

Je dis donc, qu'un excellent moyen d'assurer son Salut, c'est de ne s'en tenir jamais assuré, craignant toûjours de le perdre: & que le vray moyen de rendre son election certaine, c'est de vivre toûjours dans l'incertitude. Je m'expliqueray pour

2. Petri 1.

I. Ne se tenir jamais assuré de son Salut.

me faire mieux entendre. Qui ne ſe tient pas aſſuré, d'obtenir un bien qu'il deſire, ou d'éviter un mal qu'il craint, ne neglige rien, pour acquerir ce bien, & pour éviter ce mal. Donc il aſſure l'acquiſition de ce bien, & l'averſion de ce mal, en craignant, & ne ſe tenant pas aſſuré, de l'un, ni de l'autre. Qui conſidere ſouvent, & apprehende vivement l'incertitude du jour, & de l'heure qu'il luy faudra rendre conte à Dieu, & de la Sentence qui ſe donnera, pour ou contre luy, tâche de ſe tenir prêt, à toute heure, & en ce faiſant il rend ſon election certaine. Pareillement, celuy qui penſe ſerieuſement, qu'il eſt incertain, ſi en differant ſa converſion d'un ſeul jour, il aura le temps, & la grace de ſe convertir, il ſe ſert de cette incertitude, pour changer de vie, ſans remiſe, & ſans delay. Enfin parce que nous n'avons nulle certitude, que nos actions ſoient agreables à Dieu, y ayant peut-eſtre, quelque défaut caché, que nous ne connoiſſons pas; nous devons les examiner de prés, & y apporter toute la circonſpection neceſſaire, pour les rendre bonnes. C'eſt ce que nous appellons aſſurer nôtre Salut, en ne ſe tenant pas aſſuré, & rendre nôtre election certaine, par des incertitudes.

II. Ne point differer ſa converſion.

Puiſque nôtre Seigneur, s'eſt ſervi des paraboles dans ces diſcours, pour faire mieux connoître les verités du Ciel, pourquoy ne nous en ſervirons nous pas quelquefois? Repreſentez-vous un criminel de Leſe-Majeſté, qui eſt dans une priſon. Il ſçait que ſon crime, merite la mort, & qu'on luy fait ſon procés. Mais on luy annonce, de la part du Prince, que s'il s'humilie, & qu'il demande pardon, reconnoiſſant ſa faute, pourveu

que

que ce soit avant que la Sentence, luy soit prononcée, il aura sa grace ; toutesfois on ne luy dit pas, combien de temps, on doit surseoir l'Arrêt, de sa condannation. D'une part il est certain, qu'il a merité la mort, & qu'il obtiendra sa grace, s'il la demande avant que la Sentence luy soit prononcée : D'autre part il est incertain du jour, & de l'heure, qu'on luy viendra prononcer.

Voions un peu, quels doivent estre, les sentimens de ce criminel, s'il n'a perdu le sens, & le jugement. D'abord considerant son crime, la puissance, & l'indignation de la Majesté offensée ; la rigueur de la Justice, & l'impossibilité d'en empêcher l'execution : il sera sans doute, saisi d'une juste crainte, des peines qu'il sçait avoir meritées. Neanmoins estant assuré du pardon, qu'on luy offre, s'il se veut humilier, il relévera son courage, & ne se laissera point, tellement abatre par la crainte, qu'il ne conçoive quelque esperance d'obtenir son pardon. Mais elle est si troublée sur une nouvelle crainte, fondée sur l'incertitude du jour, & de l'heure, que la Justice portera Sentence contre luy.

Je vous demande, qu'elle resolution prendra cet homme, s'il est sage, dans cette agitation d'esprit ? dans ce trouble, dans cette inquiétude, dans cette incertitude ? sans doute qu'il ne differera pas d'un moment, d'implorer la misericorde du Prince offensé, avec toutes les marques d'une vraye repentance, il detestera son crime, & protestera d'une fidelité inviolable sans tarder, craignant qu'on ne luy vienne signifier, que l'Arrest est donné, & qu'il n'est plus temps de rien esperer. Que si au lieu de se mettre promtement en

ſon devoir, & de profiter de l'occaſion, il diſoit à part ſoy, il n'y a rien qui preſſe, j'auray du temps aſſez, pour m'humilier, & demander ma grace, on ne me tirera pas ſi tôt de cette priſon, pour me mener au ſupplice, prenons un peu de repos, aprés tant de crainte, & de ſoucis, mangeons, beuvons, rejoüiſſons-nous en attendant, puiſque le Prince a tant de bonté, que de vouloir me pardonner.

S'il ſe comportoit de la ſorte, n'auroit-on pas raiſon de luy dire! ô pauvre malheureux, & comment oſes-tu differer d'un moment, ce que peut-eſtre, tu ne pourras plus, quand tu voudras? ne vois-tu pas le danger, ou tu t'expoſes inconſideré-ment? Qui t'a donné aſſurance, que tandis que tu employeras le temps, à te réjoüir, au lieu de recourir à la Grace du Prince, il t'attendra patiemment, ſans s'indigner de nouveau de tes délais, & de tes remiſes? & ſi cependant, on prononce contre toy l'Arrêt de mort, que deviendras-tu? ne vaudroit-il pas mieux vû l'incertitude du temps de ta condannation, aſſurer ton pardon, par une prompte reconnoiſſance de ta faute, craignant de n'eſtre plus à temps?

Que ſi aprés ces belles remontrances, le priſonnier au lieu d'en faire ſon profit, ſe moquoit de celuy, qui luy auroit rendu ce devoir de charité? s'il proferoit des paroles injurieuſes contre le Prince, qui luy offre ſi gratieuſement, l'abolition de ſon crime, pourveu qu'il la demande? ſi au lieu de la demander, il tramoit une nouvelle conſpiration contre luy; s'il abuſoit ainſi de ſa bonté, & de ſa patience? Que pourroit-on penſer de cet homme, ſinon qu'il a envie de ſe perdre, & d'attirer ſur ſoy la colere, & la vengeance de celuy qui

qui offroit de le recevoir à misericorde ?

C'est dans cette parabole, que le pecheur qui tarde à se convertir, peut reconnoître son procedé. Il est criminel de Lese-Majesté Divine, il est dans ce monde, comme dans une prison, chargé d'autant de fers, qu'il a commis d'offenses, qui composent les chaines de sa misere. *Funes peccatorum circumplexi sunt me* ; disoit David, & le Sage aux proverbes, *iniquitates suæ capiunt impium, & funibus peccatorum suorum constringitur.* Il n'ignore pas, s'il est Chrêtien, que ses pechés l'ont rendu digne de la mort eternelle, qu'il n'y a qu'un seul moyen de s'en exemter, qui est de le confesser, d'avoüer ses fautes, d'en avoir un vray repentir, d'en demander pardon à Dieu, avec une ferme protestation, de vivre dans l'obeïssance, à ses Divins Commandemens ; mais on luy fait sçavoir, qu'il faut que cela se fasse, avant que Dieu l'appelle à son Jugement, ou il n'y aura plus de remission. Il ne sçait pas quand ce sera : le jour, & l'heure qu'il faudra comparoître, devant le Tribunal du Souverain Juge, luy sont inconnus.

Psal. 118.

Prov. 5.

Quels doivent estre, à vôtre avis ses sentimens, parmi ces certitudes, & ces incertitudes ? sinon de craindre d'une part, la Majesté de Dieu offensé, la severité de ces Jugemens, les peines dont il menace les impies ; & d'autre part, esperer en sa Misericorde, s'il la demande avec un cœur contrit, & humilié, pourveu qu'il ne tarde pas, à la demander, de peur que laissant échaper l'occasion qui luy est presentée, on ne luy intime, de la part de Dieu, comme à ce fol de l'Evangile, *stulte hac nocte animam tuam repetent à te.* C'est là donc, sans doute la conduite, que doit tenir le pecheur,

Luc. 12.

pour assurer son Salut, & pour l'operer en craignant, & en tremblant.

Voions maintenant, ce que font la plus part
Iob. 21. des hommes, *ducunt in bonis dies suos, & in punctο ad inferna descendunt.* Ils passent leurs jours, à se donner du bon temps, & dans le moment qui termine leur vie, ils descendent en Enfer. Ils tiennent le langage, qui est rapporté, au livre de
Sap. 2. la Sapience. *Venite fruamur bonis*, & le reste. Jouïssons des biens que Dieu nous a donnés: servons-nous des creatures, puis qu'elles sont faites pour nos usages, vivons joyeusement tandis que nous sommes dans la vigueur de l'âge. *Hæc cogitaverunt, & erraverunt*, dit le Sage, *Excæcavit enim illos malitia illorum, & nescierunt Sacramenta Dei.* Ces pensées sont pleines d'erreur, leur malice les a aveuglés, & ils ont ignoré les secrets, & les Sacrés Jugements de Dieu, qui n'est pas obligé de s'accommoder à leur humeur, ni de favoriser leurs folles pretensions.

Pensés-tu, ô homme qui vis de la sorte, que tu
Ad Rom. 2. échaperas le Jugement de Dieu? *Existimas ô homo qui facies ea, quia tu effugies judicium Dei?* dit l'Apôtre. Meprises-tu ainsi les richesses de sa bonté, de sa patience, & de sa longanimité? *An divitias bonitatis ejus, & patientiæ, & longanimitatis contemnis?* Ignores-tu que la benignité de Dieu te conduit à la penitence? *Ignoras quoniam benignitas Dei ad pœnitentiam te adducit?* Les paroles qui suivent sont foudroyantes contre les pecheurs qui n'apehendent pas assés les Jugemens de Dieu, & qui abusent de sa Misericorde, en differant leur conversion. *Secundùm autem duritiam tuam, & impœnitens cor thesaurizas tibi iram in die iræ, & revelationis*

revelationis justi judicij Dei, qui reddet unicuique secundùm opera ejus. Sçaches que par la dureté, & l'impenitence de ton cœur, tu amasses un tresor d'ire contre toy, au jour du courroux, & de la revelation du juste Jugement de Dieu, qui rendra à un chacun selon ses œuvres.

L'Ecclesiastique parle ainsi; *Nec dixeris peccavi, & quid mihi accidit triste? altissimus enim est patiens redditor: de propitiato peccato, noli esse sine metu, neque adjicias peccatum super peccatum. Et ne dicas miseratio Domini magna est, multitudinis peccatorum meorum miserebitur, misericordia enim & ira ab illo citò proximant, & in peccatores respicit ira illius. Ne tardes converti ad Dominum, & ne differas de die in diem: subitò enim veniet ira illius, & in tempore vindicta disperdet te.* Ne dis pas en ton cœur j'ay peché, quel mal m'en est-il arrivé? car ce tres-haut ne manque pas de punir, tôt ou tard, aprés avoir patienté. Ne sois pas sans crainte, pour un peché qui te semble pardonné, & garde toy d'ajoûter peché sur peché. Ne dis pas la Misericorde du Seigneur est grande, il aura pitié de la multitude de mes pechés, parce que sa Misericorde, & sa Justice se suivent de prés: & sa colere se décharge sur les pecheurs. Ne tardes donc pas, de te convertir à Dieu, & ne differe pas de jour en jour, son ire viendra subitement sur toy, & il te perdra au temps de vengeance. Tout cecy est de l'Ecclesiastique, & il ne se peut rien dire, à mon advis, de plus pressant, pour obliger un pecheur à se convertir. Eccl. 5.

Mais d'autant qu'il y a sans doute, des personnes en cette assemblée, qui ont déja quitté le vice, & qui sont dans le bon chemin, elles ne doivent

pas pourtant vivre ſans crainte, à cauſe qu'elles ne ſont pas aſſurées de la bonté, & de la valeur de leurs œuvres. Tout homme quoy qu'il ſoit dans la pratique de la vertu doit dire, j'ay grand ſujet de craindre, que mes actions, ne ſoient pas toûjours bien conditionnées, & que les recherches occultes de mon amour propre, ne les gâtent ſouvent, & ne les corrompent. Si la fin que je me propoſe eſt bonne, peut eſtre que les moyens que je prens, ne le ſont pas, ou que je m'en ſers, en quelque mauvaiſe circonſtance. Il faut meriter le Ciel pour l'obtenir, oſerois-je me promettre d'avoir en toute ma vie fait une ſeule action, qui ſoit irreprehenſible devant Dieu, & qui ſoit digne de la vie eternelle? Ces penſées nous tiennent dans l'humilité, & nous rendent circonſpects, en toutes nos œuvres, procurant qu'elles ſoient bonnes, ſaintes, & agreables à la Divine Majeſté.

C'eſtoit la pratique de ce grand homme, le Phenix de la gentilité, duquel vous admirerez les ſentimens. *Verebar omnia opera mea*, dit-il, *ſciens quod non parceres delinquenti.* Je craignois de faillir en tout ce que je faiſois, & qu'il n'y eût quelque choſe en mes actions, digne de reprehenſion, ſçachant que vous ne me pardonneriez pas, ſi vous me trouviez en faute. Que ſi avec toute ma circonſpection, je ſuis traité comme un impie je puis bien dire pourquoy ai-je travaillé en vain? *Si autem & ſic impius ſum, quare fruſtrà laboravi?* Il veut dire ſi apres toutes mes diligences, & mes precautions, Dieu trouve encor en moy, dequoy me punir, comme ſi j'eſtois un impie il ſemble que j'ay travaillé en vain. Ce n'eſt pas que Job

Iob. 4.

fut

fût impie, ni reputé tel devant Dieu : mais ne sçachant à quoy atribuer les peines qu'il souffroit, sinon à quelques fautes occultes, il craignoit que Dieu ne reconnût en luy quelque impieté, n'ignorant pas que les Jugemens de Dieu, sont differens de ceux des hommes. C'est pourquoy il adjoûte, *Si lotus fuero quasi aquis nivis, & fulserint velut mundissimæ manus meæ, tamen sordibus intinges me, & abominabuntur me vestimenta mea.* C'est à dire, encor que je sois pur, & innocent à mes yeux, je ne le seray pas aux vôtres, voicy la raison, *neque enim viro qui similis est mei respondebo, nec qui mecum in judicio ex æquo possit audiri,* parce que je n'ay pas affaire à un homme semblable à moy, contre lequel, je puisse conteſter du pair en Jugement ; mais avec un Dieu tout puissant, & tout clair-voyant, qui découvre dans le fond des cœurs, les moindres atomes de nos imperfections.

Tous les Saints ont esté dans ce même sentiment, & par la crainte de faillir, ils se sont exemptés sinon de toute faute (ce qui est impossible à nôtre fragilité ?) au moins de celles qui provoquent l'ire, & l'indignation de Dieu. Imitons les en ce poinct, & operons nôtre Salut par la crainte. Premierement en nous convertissant à Dieu, sans plus tarder, puis en perseverant en sa Sainte Grace, jusqu'à la mort.

SERMON

SERMON

POUR

LE II. DIMANCHE DE L'ADVENT.

DE LA VENVË DV FILS de Dieu comme Sauveur, & qu'il faut eſperer en ſa Miſericorde.

Cum audiſſet Joannes in vinculis opera Chriſti, mittens duos ex diſcipulis ſuis, ait illi. Tu es qui venturus es, an alium expectamus? Matthæi 11.

Saint Jean Baptiſte ayant oüy dans ſa priſon, les œuvres de JESUS-CHRIST, envoya deux de ſes Diſciples, pour luy demander de ſa part. Eſtes-vous celuy qui doit venir ? ou devons-nous en attendre un autre ?

J'ADMIRE toûjours la conduite de l'Egliſe, en la diſtribution des Evangiles ; mais principalement en ce Saint Temps de l'Advent. Dimanche dernier elle nous propoſa la venuë d'un Juge rigoureux, & terrible : aujourd'huy elle nous repreſente, celle d'un tres-doux,

doux, & tres-aimable Sauveur. Dimanche on nous disoit, que nous verrions venir le Fils de l'Homme, dans une nuée en grande Puissance, & Majesté. Aujourd'huy on nous dit, qu'il est venu rendre la vûë aux aveugles, l'oüie aux sourds, le marcher aux boiteux, la gueriſon aux lepreux, & la vie aux morts : qu'il est venu pour annoncer l'Evangile aux pauvres, & rendre heureux, tous ceux qui ne se scandaliseront point en luy. Ce fut la réponce qu'il donna aux deux Disciples, de saint Jean, leur voulant signifier, qu'il estoit venu, pour sauver les hommes, & les delivrer de leurs miseres. Le dessein qu'a eu la sainte Eglise en cette disposition, n'est autre, que de nous faire passer, de la crainte d'un Juge, à l'esperance d'un Sauveur. Pour suivre cette intention nous proposerons trois motifs, capables de nous donner de la confiance. Pour le premier, nous opposerons la grandeur de la Misericorde de Dieu, à la rigueur de sa Justice. Pour le second nous opposerons les qualités du Sauveur, à celles de Juge. Pour le troisiéme, nous opposerons les marques de Salut, dont cet Evangile fait mention, aux signes épouvantables qui precederont le Jugement.

3. Motifs d'Esperance.

I. La Misericorde de Dieu.

II. La qualité du Sauveur.

III. Les marques de Salut, dont il est parlé dans l'Evangile.

Ave Maria.

Il est des verités Chrestiennes, comme de la lumiere. Dans le Soleil elle est si éclatante, qu'il ne faut qu'ouvrir les yeux pour la voir : mais dans certaines petites Etoiles, que les Astrologues appellent nebuleuses, elle est si obscure qu'à moins que de les regarder bien attentivement, elles échapent à la vûë, & il n'y a que les Mathematiciens, qui

qui les puiſſent conter, à la faveur de leurs inſtrumens. Il y a des verités dans nôtre Religion, ſi tenebreuſes, & ſi difficiles, que les eſprits les plus ſubtils n'y comprennent rien; s'ils ne les regardent avec l'œil de la Foy. Tels ſont les grands Myſteres de la Trinité, de l'Incarnation, de l'Euchariſtie, de la Predeſtination, & de la Grace. Il y en a d'autres qui ſont faciles, & intelligibles à tout le monde: il ne faut que les propoſer pour les faire entendre aux perſonnes les plus ſimples, & les plus groſſieres.

Mais il arrive quelquefois qu'on en tire moins de profit que s'il n'y avoit pas tant de facilité; tant à cauſe qu'on fait moins d'eſtat, de ce qui eſt aiſé, que de ce qui eſt recherché, avec beaucoup de peine, & de travail, qu'à raiſon de l'accoûtumance, qui rend les choſes que l'on voit, & que l'on entend ſouvent moins eſtimables. Car tout ainſi, qu'à force de voir le Soleil, on s'y accoûtume tellement, qu'il s'emble que ce n'eſt rien, quoy qu'il n'y ait rien au monde de ſi admirable, que ce grand ouvrage du tres-Haut, appellé par le Sage Eccleſiaſtique, *vas admirabile opus excelſi*: au lieu qu'on court avec empreſſement à contempler un petit Phenomene, qui paroît de nouveau dans le Ciel, de même il y a des verités tres-importantes, qui ne font pas grande impreſſion ſur certains eſprits, à force de les oüir ſouvent, & de s'y accoutumer.

Eccl. 43.

Cette remarque eſt de ſaint Auguſtin, lors qu'il dit que les grandes merveilles, avec leſquelles Dieu regit le monde, ne ſont pas admirées de la plus part des hommes, par l'aſſiduité de les voir, qui les rend viles, & mépriſables; au lieu qu'ils

qu'ils en admirent d'autres beaucoup moindres, parce qu'elles ſont plus rares. *Miracula quibus totum mundum regit Deus, univerſamque creaturam adminiſtrat, aſſiduitate viluerunt.* Et apres en avoir apporté un exemple, il adjoûte. *Illud mirantur homines; non quia majus eſt, ſed quia rarum eſt.* Tract. 24. in Io.

Ce n'eſt pas à dire, qu'il faille negliger ces veritez faciles communes, & ordinaires, non plus qu'on ne s'abſtient pas de voir le Soleil, encor qu'il ſoit viſible à tous, même aux fourmis, & aux moucherons: & je n'approuve nullement, la conduite de ces Predicateurs, qui mépriſent de traiter de certaines matieres parce qu'elles ſont trop communes, quoyque ſouvent plus utiles, & plus neceſſaires que d'autres, qu'ils choiſiſſent pour ſe faire admirer d'avantage, c'eſt comme ſi on preſentoit à un homme, qui meurt de faim, & qui a beſoin de ſe nourrir, quelque fruit qui eſt rare, mais de peu de ſubſtance, & incapable de le raſſaſier; au lieu de luy donner du pain, & quelque choſe de ſolide. On pourroit dire à ces gens-là, *communia non communiter.* Si vous voulez donner des preuves de vôtre talent, & de vôtre capacité, traitez les matieres communes, d'une façon qui ne ſoit pas commune, & par ce moyen l'Auditeur en recevra de l'utilité, & vous de la loüange, & de l'approbation.

J'ay dit à l'occaſion de la verité, que je veux vous propoſer aujourd'huy, à ſçavoir qu'il n'y a perſonne, pour méchante, & abandonnée qu'elle ſoit, qui ne doive eſperer en la miſericordieuſe Bonté de nôtre Sauveur, & Redempteur, puis qu'il eſt venu au monde, pour ſauver les hommes pecheurs.

+ ceci
La Miſericorde du Sauveur, avec la Juſtice.

1. Ad Tim. 1. pecheurs. *Christus Jesus venit in hunc mundum peccatores salvos facere.* Il n'eſt rien de plus facile à entendre que cette propoſition ; rien de ſi commun : toutefois à force de la dire, & redire ſouvent, on s'accoûtume à l'ouïr, ſans eſtre touché. Et ceux-là même, qui y font une plus particuliere reflexion, ſont en danger, s'ils n'y prennent garde, de changer l'eſperance en preſomption, ſe perſuadans que Dieu eſt trop bon, pour les perdre quelques mêchans qu'ils ſoient : ſur quoy ils ſe donnent la liberté de continuer dans leurs débauches. Mais il ne faut pas s'arrêter tellement à penſer que le Fils de Dieu eſt miſericordieux, & qu'il eſt venu pour nous ſauver, qu'on ne ſe ſouvienne qu'il eſt juſte, & qu'il viendra pour nous juger. Il ne faut jamais ſeparer la Miſericorde de la Juſtice, afin d'eſperer en craignant ; ni la Juſtice de la Miſericorde, afin de craindre en eſperant. Ainſi nôtre eſperance ſera ſans preſomption, & nôtre crainte ſans deſeſpoir, & nous pourrons dire avec l'Epouſe aux Cantiques, Cant. 2. *Læva ejus ſub capite meo & dextera ejus amplexabitur me.*

La Juſtice, & la Miſericorde, ſont les deux bras de l'Epoux, avec leſquels il tient ſa bien aimée dans le devoir : mais avec cette difference que la Juſtice repreſentée par le bras gauche, eſt deſſous la tête qu'il ſoûtient, & la Miſericorde ſignifiée par le bras droit, environne, & embraſſe tout le Corps ſuivant, ce que dit le Pſalmiſte Royal, Pſal. 31. *ſperantem in Domino Miſericordia circumdabit.* C'eſt pour donner à entendre les differents effets de ces deux perfections divines : d'autant que Dieu ne veut paroître juſte que pour nous ſoutenir,

tenir, & nous empêcher de tomber, par la crainte de ſes jugemens : mais il eſt Miſericordieux juſqu'à nous embraſſer, & même nous relever quand nous ſommes tombés.

Dans cette penſée, le Roy Prophete a dit, *Miſericordiam, & judicium cantabo tibi Domine*, où je remarque, qu'il fait preceder la Miſericorde, qui eſt le bras droit, à la juſtice qui eſt le bras gauche : ſon Fils Salomon ayant dit au contraire, *læva ejus ſub capite meo, & dextera illius amplexabitur me*, où le bras gauche precede le droit. Toutefois l'un, & l'autre, a eu raiſon de parler ainſi. La juſtice precede en la converſion du pecheur, parce qu'il commence à rentrer en ſoy-même par la crainte des jugemens de Dieu. La Miſericorde ſuit, parce qu'il paſſe de la crainte à l'eſperance, ſelon l'ordre des Actes, qui diſpoſent à la juſtification, marqué par le Concile de Trente, comme nous dîmes la ſemaine paſſée. David n'a pas conſideré cet Ordre, lors qu'il a mis la Miſericorde la premiere, mais il a eu égard, à ce qu'elle éclatte d'avantage dans les œuvres de Dieu, ainſi qu'il dit en un autre endroit. *Miſerationes ejus ſuper omnia opera ejus.* Quand il parle de la juſtice ; il la compare aux montagnes ; *Juſtitia tua ſicut montes Dei.* Mais il reléve la Miſericorde juſqu'au Ciel, *Domine in Cœlo Miſericordia tua.* Non que ces deux perfections ne ſoient égales en Dieu, qui eſt infiniment juſte, & infiniment Miſericordieux : mais parce que dans la conduite de ſa providence, les effets de ſa Miſericorde, ſurpaſſent les effets de ſa juſtice, de même que le Ciel ſurpaſſe en hauteur les montagnes.

Pſal. 100.

Pſal. 144.

Pſal. 34.

Pſal 35.

En ce même ſens, l'Apôtre ſaint Jaques a dit

Iacobi 2. dans ſon Epitre Canonique, *Superexaltat miſericordia judicium*, la Miſericorde eſt beaucoup exaltée, par deſſus le Jugement. Ou il eſt à remarquer qu'il n'a pas dit, *ſuperexaltat miſericordia juſtitiam*, d'autant qu'à proprement parler ces deux attributs eſtant infinis, l'un n'eſt ni plus grand, ni moindre que l'autre; ce qui n'empêche pas que la Miſericorde ne ſoit beaucoup rehauſſée, par deſſus le Jugement, qui n'eſt qu'un effet de la Juſtice. Dieu ne peut Juger, ni punir le pecheur, qu'il ne le trouve digne de punition: mais il luy fait Miſericorde, encore qu'il en ſoit indigne par ſon peché. C'eſt encor en cela qu'elle paroît d'avantage que la Juſtice.

Puiſque je ſuis tombé ſur ce paſſage de l'Apôtre ſaint Jaques, ſouffrez que je luy donne un autre ſens, qui n'eſt pas contraire au premier. *Superexaltat Miſericordia judicium.* Ce verbe *ſuperexaltat*, ſe peut prendre comme actif, ou comme paſſif, on le prend communément comme paſſif, & alors il ſignifie que la Miſericorde eſt exaltée par deſſus le jugement, ainſi que nous avons dit. Mais ſi on le prend comme actif, il ſignifie que la Miſericorde exalte le jugement, c'eſt à dire qu'elle luy donne de l'exaltation, & le fait paroître d'avantage. Expliquons ceci par l'exemple d'un favori, lequel apres avoir receu mille faveurs, & mille graces de ſon Roy, eſt ſi malheureux que de conſpirer contre ſa Perſonne. On luy fait ſon Procés; & on le condanne à la mort. Il eſt certain que la bonté, que le Roy luy a témoignée, fait que tout le monde, reconnoît l'équité de ce jugement rendu, contre un criminel, d'autant plus deteſtable qu'il a eſté plus favoriſé de ſon Roy.

Quand

Quand le Fils de Dieu, jugera le monde, & condannera les pecheurs, il leur reprochera leur ingratitude, & leur fera connoître clairement, qu'ils ont merité la mort eternelle, pour avoir abusé de sa Misericorde, qui les a attendus si longtemps à penitence. Toutes les fois que les Prophetes, ont predit aux Israëlites, les malheurs qui leur arriveroient, en punition de leurs crimes, ils ont adjoûté, que c'estoit principalement, pour avoir mépriſé, celuy de qui ils avoient reçû tant de bien-faits. *Filios enutrivi, & exaltavi*, disoit Dieu par son Prophete, *ipsi autem spreverunt me.* Isaïæ 1. Tant plus Dieu a esté Misericordieux à l'endroit des hommes, tant plus griéves ont esté les offenses qu'ils ont commises contre luy, & tant plus équitable paroîtra, aussi le Jugement qu'il rendra contre eux. Il est donc vray que la Misericorde, exalte le Jugement, lors qu'elle vient à estre mépriſée, & qu'au lieu de nous en servir, pour nous sauver, nous amassons un tresor d'ire au jour de courroux, & du juste Jugement de Dieu en la mépriſant.

Mais parce que j'entreprens aujourd'huy d'exciter en vous une sainte Esperance, & ferme confiance en la bonté du Sauveur, quelques grandes que soient les miseres de vôtre ame: je vous propose, pour premier motif, la grandeur de sa Misericorde. Car tout ainsi que les justes, tous justes qu'ils soient, doivent toûjours craindre les Jugemens de Dieu, comme nous disions la semaine passée; de même les pecheurs les plus abandonnés, ne doivent jamais desesperer de leur Salut, estant certain que Dieu, est plus enclin à sauver les hommes qu'à les perdre. Ce que nous ne pou-

I. Poinct. *La Grandeur de la Misericorde de Dieu.*

vons mieux prouver que par les témoignages de l'Ecriture Sainte.

Ezech. 33. *Vivo ego, dicit Dominus Deus, nolo mortem impij ſed ut convertatur impius à viâ ſuâ, & vivat. Convertimini, convertimini à viis veſtris, & quare moriemini?* Faiſons nos reflexions ſur ce paſſage. Premierement c'eſt Dieu qui parle, & qui jure par ſoy-même, afin d'eſtre mieux écouté, & que ſa parole confirmée par ſerment, nous donne toute aſſurance. Il dit qu'il ne veut point la mort de l'impie. Eſtre impie, c'eſt pis que d'eſtre ſimplement pecheur: parce que l'impieté qui conſiſte proprement au mépris des choſes Saintes, eſt comme l'extremité du vice. Dieu donc ne veut pas la mort des pecheurs les plus abominables; ſans en excepter un ſeul, d'autant que les termes indefinis ſe prennent pour Univerſels en l'Ecriture, *nolo mortem impij*, c'eſt à dire *nullius impij*.

Io. 21. Comme quand le Sauveur dit à ſes Apôtres, *quorum remiſeritis peccata remittentur eis*, cela s'entend Univerſellement de tous les pechés.

Non ſeulement, Dieu ne veut pas la mort de l'impie, c'eſt à dire il ne veut pas qu'il demeure, & qu'il meure en ſon impieté, d'où s'enſuivroit la mort eternelle. Mais il veut poſitivement qu'il ſe convertiſſe, afin qu'il vive de la vie de la Grace, qui eſt le germe de la Gloire. C'eſt le ſens de ces paroles, *ſed ut convertatur impius à viâ ſuâ & vivat*, où il faut ſuppoſer un *volo* pour l'oppoſer au *nolo*, qui a precedé. Or ce *nolo*, & ce *volo*, ſont deux volontés poſitives en Dieu, ou plûtôt ce n'en eſt qu'une, expliquée diverſement pour une plus grande expreſſion. Ne vouloir pas les tenebres, & vouloir la lumiere c'eſt une même volonté,

volonté, énoncée en diverſes façons. Ainſi quand Dieu dit je ne veux pas la mort de l'impie, ni qu'il demeure dans les tenebres de ſon peché; mais je veux qu'il ſe convertiſſe, & qu'il vive, il nous declare le grand deſir qu'il a de la converſion des pecheurs. Ce qui eſt encor plus fortement exprimé par les paroles ſuivantes, *Convertimini convertimini à vitiis veſtris, & quare moriemini?* Cette repetition, eſt un indice manifeſte, que Dieu deſire grandement nôtre converſion, & qu'il a un ſenſible déplaiſir de nous voir mourir par nôtre faute.

S'il eſt ainſi, je vous laiſſe à penſer, combien grande eſt la Miſericorde du Sauveur, puis qu'il eſt toûjours prêt, à recevoir à merci les plus miſerables pecheurs. Qui donc n'eſperera le pardon de ſes offenſes, aprés la promeſſe qu'il nous en a faite, y adjoûtant le ſerment? afin que par ces deux choſes par leſquelles Dieu ne peut mentir, il nous declare l'immobilité de ſon conſeil, & que nous en concevions une ferme eſperance, comme une anchre aſſurée de Salut. L'Apôtre l'a dit en termes fort ſignificatifs, en l'Epître aux Hebreux. *Abondantius volens Deus oſtendere pollicitationis haeredibus immobilitatem conſilij ſui, interpoſuit juſjurandum, ut per duas res immobiles, quibus impoſſibile eſt mentiri Deum, fortiſſimum ſolatium habeamus, qui confugimus ad tenendam propoſitam ſpem; quam ſicut anchoram habemus animæ tutam.* Ad Heb. 6.

Cette eſperance eſt appellée par l'Apôtre *fortiſſimum ſolatium*, parce qu'elle ſoulage grandement un pauvre pecheur, l'aſſurant du pardon, s'il le demande avec un cœur contrit, & humilié. Je

dis d'avantage, qu'encor qu'on ne reſſente pas encor ſon eſprit bien diſpoſé, à la penitence, & à changer de vie, on ne doit pas pourtant, perdre la confiance en Dieu, mais plûtôt eſperer qu'il nous fera la grace de nous convertir, & luy demander avec humilité, qu'il nous convertiſſe,
Ierem. 31. diſant avec le Prophete, *converte me Domine, & convertar.* Et d'autant que ce poinct, eſt de la derniere importance, je le veux appuier par les promeſſes reiterées, en pluſieurs endroits de la Sainte Ecriture, que celuy-là ne ſera point confondu, qui mettra ſa confiance en Dieu. Ce qui s'entend des pecheurs qui deſirent leur Salut, auſſi bien que des juſtes.

Les Pſeaumes de David, ſont remplis des témoignages de cette aſſurance, j'en choiſiray quelques uns des principaux, n'y ayant rien de plus ſolide, quoy qu'il ſoit commun, que ce qui a eſté dicté, par le ſaint Eſprit. Que veut-il dire par cet-
Pſal. 16. te priere. *Mirifica miſericordias tuas qui ſalvos facis ſperantes in te*, ſinon Seigneur faites admirer vos Miſericordes, vous qui ſauvez ceux, qui y mettent leur eſperance? la Miſericorde fait eſperer, & l'eſperance attire la Miſericorde, ce qu'il faut bien remarquer. On eſpere en Dieu, parce qu'il eſt miſericordieux, c'eſt donc la Miſericorde, qui nous fait eſperer, & qui nous previent;
Pſal. 58. c'eſt pourquoy David diſoit, *Miſericordia ejus præveniet me*, c'eſt auſſi elle qui ſuit nôtre eſpe-
Pſal. 22. rance, ſelon que diſoit le même David, *& miſericordia ejus ſubſequetur me omnibus diebus vitæ meæ*, d'où les Theologiens ont appris qu'il y a une Grace prevenante, lorſque Dieu par ſa pure bonté, inſpire au pecheur le deſir, & l'eſpoir de ſon Salut;

Salut ; & une grace ſubſequente, lors qu'en ſuite de ce deſir, il le diſpoſe peu à peu, à la remiſſion de ſes pechés. *Sperantem in Domino miſericordia circumdabit. Oculi Domini ſuper metuentes eum, & in eos qui ſperant ſuper miſericordiâ ejus.* Ou vous voiez qu'il joint toûjours la Miſericorde à l'eſperance. Dieu eſt appellé le Protecteur, de tous ceux qui eſperent en luy, *protector eſt omnium ſperantium in ſe*, il promet de délivrer, celuy qui aura eſperé en luy, *quoniam in me ſperavit liberabo eum :* & ſuivant cette promeſſe, David avoit raiſon de dire, *in te Domine ſperavi non confundar in æternum.*

Pſal. 31. Pſal. 32. Pſal. 17. Pſal. 90. Pſal. 30.

Voions ſi Salomon s'accorde avec ſon Pere. Nous liſons au livre des Proverbes, *qui ſperat in Domino ſanabitur*, cette gueriſon qui eſt promiſe n'eſt autre que la délivrance des maladies de l'ame, qui ſont les pechés. *Qui ſperat in Domino ſublevabitur*, il ſera rélevé de ſa cheute, & de la miſere où il eſtoit tombé. Mais il ne ſe peut rien dire de plus fort, ni de plus exprés, pour montrer que Dieu pardonnera les pechés, à ceux qui auront eſperé en ſa Miſericorde, que ce que l'Eccleſiaſtique veut que tout le monde ſçache. *Scitote quia nullus ſperavit in Domino, & confuſus eſt.* Pourquoy ? *quoniam pius & miſericors eſt Deus, & remittet in die tribulationis peccata.* Adjoutons encor une authorité du Prophete Iſaïe. *Qui ſperant in Domino mutabunt fortitudinem.* Ils changeront leur force de mal en bien ; au lieu qu'ils eſtoient forts pour pecher, ils deviendront forts pour ſurmonter les tentations.

Prov. 28. Prov. 29. Eccl. 2. Iſaiæ 40.

Toutes ces authorités, & pluſieurs autres que j'obmets, pour n'eſtre point trop long, ſont plus

que ſuffiſantes, pour nous rendre certains, que le moyen d'eſtre délivrés de nos miſeres, qui ſont les pechés, c'eſt d'eſperer cette delivrance, de la Miſericorde du Seigneur. Or eſt-il qu'il n'y a rien de ſi aiſé, que d'eſperer en celuy qui peut, qui veut, & qui promet d'aſſiſter, & de proteger, principalement quand l'eſperance, même eſt un moyen d'obtenir ce qu'on eſpere. Qui ſera donc, ſi mal aviſé, que de ne pas eſperer en la Miſericordieuſe Bonté du Sauveur ? ſi un malade eſtoit aſſuré de guerir, en eſperant la gueriſon du Medecin, & qu'il negligeât un moyen ſi facile, on diroit qu'il eſt ennemi de ſa ſanté. Dieu eſt le Medecin de nos ames, il nous a engagé ſa parole, qu'ils nous délivrera, de toutes nos maladies ſpirituelles, & de la mort même, pourveu que nous mettions nôtre confiance en luy : que tardons-nous d'avantage ?

Quoy donc, me direz-vous, puis-je eſtre délivré de toutes mes miſeres, en eſperant en la Miſericorde ? cette propoſition ſemble trop cruë pour eſtre reçûë. Je ſoûtiens neanmoins, qu'elle eſt veritable, puis qu'elle ſe trouve ſouvent dans la Sainte Ecriture. Mais comme nous diſions la ſemaine paſſée, parlant de la crainte, qu'elle doit avoir certaines conditions, pour eſtre utile, & ſalutaire ; il faut pareillement que l'eſperance ait les ſiennes. La premiere qu'elle procede d'une vive Foy de la bonté, & Miſericorde du Sauveur, qui ne veut point la mort du pecheur, mais au contraire, que tous les hommes ſoient ſauvés. La ſeconde qu'elle ſoit accompagnée d'un vray deſir du Salut, autrement elle ne ſeroit pas efficace, mais un ſimple mouvement ſans effet, puis qu'il eſt

3. Conditions de l'eſperance.

I. Qu'elle procede d'une vive Foy en la Bonté de Dieu.

II. Qu'elle ſoit accompagnée d'un

eſt impoſſible, d'eſperer efficacement un bien ſi on ne le deſire. La troiſiéme condition eſt qu'elle ſoit incompatible, avec la volonté de perſeverer dans le vice, n'eſtant pas raiſonnable que Dieu faſſe miſericorde, à un homme qui perſiſte volontairement, dans le deſſein de l'offenſer. Mais s'il quitte ce deſſein, qu'il ſe confie en Dieu, qu'il ſe jette entre ſes bras, il le recevra amoureuſement, & comme dit ſaint Auguſtin, *projice te in eum, noli metuere, non ſe ſubtrahet, ut cadas*, il ne ſe retirera pas, pour vous laiſſer tomber.

vray deſir de ſon Salut.

III. Une volonté efficace de quitter le peché.

Auguſt. lib. 8. confeſſ. cap. 11.

La Juſtice Divine peut-eſtre s'y oppoſera, diſant qu'il n'eſt pas juſte, que les méchans ſoient traités ſi favorablement, & qu'ils doivent eſtre punis de leurs crimes. La Miſericorde veut le pardon, la Juſtice demande ſatisfaction. Ce ſont deux perfections infinies, égales en pouvoir : le pardon, & la punition ne s'accordent pas, dirons-nous qu'il y a du debat, & de la contrarieté entre la Miſericorde, & la Juſtice ? nullement ce ſont deux ſœurs germaines, qui s'entendent parfaitement : la ſageſſe a trouvé le moyen de les contenter toutes deux : voicy le ſecret de leur accord, que le Prophete Royal nous a declaré. *Miſericordia & veritas obviaverunt ſibi : Juſtitia, & pax oſculatæ ſunt. Veritas de terrâ orta eſt, & juſtitia de Cœlo proſpexit. Etenim Dominus dabit benignitatem, & terra noſtra dabit fructum ſuum.* Ces paroles contiennent de grandes verités, qu'il nous faut expliquer.

L'accord de la Miſericorde, & de la Juſtice.

La Miſericorde, & la verité ſe ſont rencontrées, la Juſtice, & la paix ſe ſont baiſées. Vous voyez qu'elles ſont d'accord, puis qu'elles ſe donnent le baiſer. Quand & comment ? lors que la

verité eſt ſortie de la terre, c'eſt à dire lorſque le Fils de Dieu le Verbe Eternel, qui a dit, *ego ſum veritas*, je ſuis la verité, eſt né en terre, & de cette terre, la Vierge Marie ſa Glorieuſe Mere. Alors la Juſtice a regardé du Ciel, trouvant en cette Naiſſance dequoy ſe ſatisfaire, & le Seigneur fait paroître ſa bonté, donnant ſa Benediction à nôtre terre, pour produire ſon fruit. C'eſt dans le Myſtere de l'Incarnation, & dans la venuë du Sauveur, que ces merveilles ſe ſont accomplies, & voici comment.

II. Poinct. *La qualité de Sauveur.* La ſageſſe a dit, que le Fils de Dieu deſcende du Ciel, qu'il prenne la qualité du Sauveur, & la qualité de Juge: comme Sauveur, il ſauvera les hommes en ſa premiere venuë, & la Miſericorde aura ce qu'elle deſire: comme Juge il condannera, & punira les pecheurs, en la ſeconde venuë, & la Juſtice ſera ſatisfaite. Elles regneront toutes deux, chacune en ſon temps, l'Eternité bien-heureuſe ſera, l'effet de la Miſericorde, pour les predeſtinés, & l'Eternité malheureuſe, l'effet de la Juſtice pour les reprouvés.

Bien d'avantage, lors même que le Fils de Dieu eſt venu en qualité de Sauveur, il a pacifié toutes choſes au Ciel, & en la terre, il a contenté la Miſericorde, & la juſtice, les faiſant s'entrebaiſer. D'une part il a ſauvé les hommes qui ſans luy eſtoient perdus ſans réſource. D'autre part en mourant par eux, il a ſatisfait en toute rigueur, pour leurs offenſes, offrant à ſon Pere une ſatisfaction, non ſeulement égale, mais encor ſurabondante, puis qu'elle eſt infinie. De ſorte que l'œuvre de nôtre Redemption, eſt une œuvre de Miſericorde, & de juſtice tout enſemble, où elles trouvent toutes

toutes deux dequoy ſe contenter. C'eſt pourquoy lorſque ſaint Jean Baptiſte montrant le Fils de Dieu aux Juifs leur dit. *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi*, il inſinua ce que nous venons de dire, qu'il eſtoit venu pour effacer les pechés du monde, comme un Agneau qui ſe devoit immoler pour ſauver les hommes, & pour ſatisfaire par ſa mort, à la juſtice de Dieu offenſé. Io. 1.

Pourquoy donc eſt-ce que le même ſaint Jean, envoia deux de ſes Diſciples, pour luy demander, s'il eſtoit le Meſſie qu'on attendoit ? Il l'avoit Baptiſé, il avoit vû le ſaint Eſprit deſcendre ſur luy, en forme de Colombe. Dieu luy avoit revelé, que celuy ſur qui il verroit deſcendre le Saint Eſprit eſtoit ſon Fils, il l'avoit montré aux Juifs; témoignant que c'eſtoit l'Agneau de Dieu, qui effaçoit les pechés du monde. Avoit-il oublié en ſi peu de temps une revelation ſi importante ? non, mais il voulut le faire connoître à ſes Diſciples, afin que par les miracles qu'ils luy verroient faire, & par ſes diſcours, ils fuſſent perſuadés de croire en luy, & de le prêcher aux autres. Ce fut le motif de l'Ambaſſade que nous liſons dans nôtre Evangile. *Tu es qui venturus es an alium expectamus* ? ayant donc conſideré la venuë du Fils de Dieu, comme juge dans l'Evangile de la ſemaine paſſée, nous le conſidererons en celle-cy comme Sauveur.

3. Qualités du Sauveur.

Pour ſauver les hommes, trois choſes ſont neceſſaires le ſçavoir, le pouvoir, & le vouloir. Il faut en premier lieu connoître leur miſere, & le malheureux eſtat, ou la cheute du premier homme, a precipité la nature humaine : il faut auſſi avoir une connoiſſance particuliere de tous les pechés

I. La Science.
II. Le Pouvoir.
III. La Volonté.
I. Le Sçavoir.

pechés qui ſe ſont commis depuis le commencement du monde, & qui ſe commettront juſqu'à la fin : de plus ſçavoir les moyens les plus propres pour reparer tant de ruines. Nous ne pouvons douter que le Fils de Dieu, ne connoiſſe parfaitement, tout ce que nous venons de dire, puiſque tous les Treſors de la ſcience, & de la ſageſſe de Dieu ſont en luy, & que rien ne luy eſt caché.

II. La Puiſſance. Sa Puiſſance n'eſt pas moindre que ſa Science, & luy même a dit, que tout pouvoir luy a eſté donné au Ciel, & en la terre. *Data eſt mihi omnis poteſtas in Cœlo, & in terrâ.* Nous ſommes aſſurés de ſa volonté, le Fils de l'Homme, dit-il, eſt venu pour chercher, & pour ſauver ce qui eſtoit perdu, *venit Filius Hominis quærere, & ſalvum facere quod perierat.* Nous avons donc tout ſujet d'eſperer en cette venuë, comme nous avons tout ſujet de craindre celle qui ſe fera. Et ſi les qualités du Juge nous doivent faire trembler, les qualités du Sauveur nous doivent conſoler. Si les ſignes qui precederont le Jugement, donneront de l'épouvante, les ſignes qui ont ſuivi la deſcente du Fils de Dieu en terre, donneront de la conſolation.

Matth. ult.

Lucæ 19.

III. La Volonté. Nous les avons marqués diſtinctement dans nôtre Evangile. *Cæci vident, ſurdi audiunt, leproſi mundantur, claudi ambulant, mortui reſurgunt, pauperes Evangelizantur : & beatus eſt qui non fuerit ſcandalizatus in me*, ces ſignes nous doivent ſervir d'un puiſſant motif, pour eſperer en la venuë du Sauveur, puis qu'elle produit de ſi merveilleux effets, en faveur des miſerables. La marque la plus certaine, qu'on puiſſe donner d'une bonne volonté, c'eſt quand on ne perd

point

point d'occaſion de faire du bien, à ceux qui en ont beſoin. Le plus grand plaiſir qu'on puiſſe faire à un aveugle, c'eſt de luy rendre la veuë ; à un ſourd, louïe ; à un malade la ſanté. JESUS-CHRIST môntroit par ſes miracles, ſur les corps, ce qu'il devoit operer par ſa Grace dans les ames.

Nous ſommes tous nez aveugles ſelon l'eſprit, *ſecundùm mentem omnis homo cæcus natus eſt*, dit ſaint Auguſtin, il pouvoit dire encor, *ſurdus, claudus, leproſus*, à raiſon du peché originel. Nous ne recevons la vie corporelle, qu'avec la privation de la vie ſpirituelle. Nous naiſſons tous pauvres, & denüés de tous biens ſpirituels, ſujets à une infinité de miſeres. Nous avions beſoin d'un Miſericordieux Sauveur, qui vînt operer nôtre Salut, au milieu de la terre. Ce Salut conſiſte à eſtre juſtifié en ce monde, & glorifié en l'autre. Six choſes ſont neceſſaires, pour la juſtification parfaite, & perſeverante, la Predication de l'Evangile. *Pauperes Evangelizantur* ; le don de la Foy, *cæci vident* ; l'obeïſſance à la voix de Dieu, *ſurdi audiunt* ; le paſſage de la mort du peché, à la vie de la Grace, *mortui reſurgunt* ; & pour y perſeverer, il eſt beſoin d'eſtre nettoyé des habitudes vitieuſes, qui pourroient nous faire tomber, dans le peché, *leproſi mundantur* ; & de marcher en ſuitte, dans la voye des commandemens, *claudi ambulant* ; la beatitude vient aprés. *Beatus eſt qui non fuerit ſcandalizatus in me.*

Tract. 44. in Io.

6. *Choſes neceſſaires pour la parfaite juſtification.*

Examinons un peu de plus prés cet ordre, & ce progrés admirable, auquel conſiſte tout nôtre bonheur. La premiere choſe qui concourt à nôtre juſtification, c'eſt la grace de la vocation, laquelle

2. *Vocations.*

I. *L'Exterieure.*

II. L'Exterieure. laquelle eſt exterieure, & interieure : l'exterieure frappe les ſens, l'interieure touche le cœur, l'exterieure entre par la vûë, & par l'ouïe, l'interieure s'inſinue dans l'entendement, & dans la volonté. Et encor que ces deux vocations puiſſent eſtre ſeparées, & qu'en effet elles le ſoient quelquefois ; neanmoins pour l'ordinaire elles ſont conjointes. La vocation exterieure ſe fait par la Predication de l'Evangile, ſans laquelle les hommes ne peuvent croire. *Quomodo enim credent ei quem non audierunt ? quomodo autem audient ſine prædicatione, ergo fides ex auditu ; auditus autem per verbum Chriſti.* C'eſt donc par la parole de Dieu, que les pauvres ſont Evangeliſés, & qu'en même temps qu'on leur annonce les verités du Ciel, Dieu les touche interieurement afin qu'ils ouvrent les yeux de l'ame à la Foy, & l'oreille du cœur à ſa Sainte parole. S'ils le font, alors *cæci vident, & ſurdi audiunt.* Ceux qui eſtoient aveugles commencerent à voir, & ceux qui eſtoient ſourds à ouïr.

Ad Rom. 10.

J'ay dit s'ils le font, parce qu'il eſt au pouvoir de l'homme, de conſentir ou de reſiſter à la vocation divine, ainſi qu'à defini le Concile de Trente en la ſeſſion 6. Chapitre 5. & au Canon 4. comme l'a auſſi enſeigné ſaint Auguſtin, dont les paroles ſont remarquables, au livre *De ſpiritu & littera. Viſorum ſuaſionibus agit Deus, ut velimus, & ut credamus, ſive extrinſecùs per Evangelicas exhortationes, ſive extrinſecùs ubi nemo habet in poteſtate quid ei veniat in mentem.* Vous voiez déja les deux vocations deſquelles nous avons parlé, l'exterieure, & l'interieure. Ecoutez maintenant comme quoy il eſt au pouvoir de la volonté, d'y conſentir, ou d'y refuſer ſon conſentement ; *ſed conſentire,*

Cap. 34.

ſentire, vel diſſentire propriæ voluntatis eſt. Nous ne pouvons rien ſans la Grace de Dieu, mais cette Grace n'opere point nôtre Salut ſans nous, & quelques grandes que ſoient nos iniquités, il eſt en nôtre pouvoir de nous en délivrer, aſſiſtés de la grace de Dieu, qui ne veut point la mort des plus grands pecheurs. III. Poinct. *Les Marques.*

L'exemple de Manaſſes Roy de Jeruſalem duquel il eſt parlé, au quatriéme livre des Roys, & au ſecond des Paralipomenes, merite d'eſtre rapporté en cette occaſion, & le peuple ſera conſolé d'entendre, que comme dit ſaint Leon: *Miſericordiæ Dei nec menſuras poſſumus ponere, nec tempora definire.* Nous ne pouvons, ni ne devons preſcrire des bornes, des meſures, & des temps à la Miſericorde de Dieu. Manaſſes Roy de Judée, fut un tres-méchant Fils d'un tres-bon Pere. N'ayant que douze ans, il commença à regner, avec tant d'impieté, qu'il n'y eut ſorte d'abominations qu'il ne commît. Il fit rebâtir tous les Temples des Idoles que ſon Pere Ezechias avoit dêtruits, il en édifia de nouveau, il érigea des Autels à Baal, il adora le Soleil, & la Lune, & les Etoiles, il profana le Temple conſacré au vray Dieu, par des Sacrifices infames, il y fit adorer l'Idole abominable de Priapus, il immola ſes propres Enfans au diable, en la vallée de Benennon. Il entretenoit un grand nombre de Magiciens, & enchanteurs, eſtant fort adonné à la magie. Ne ſe contentant pas d'eſtre impie tout ſeul, il tâcha d'engager ſes ſujets aux mêmes impietés; ceux qu'il ne pût pervertir, il les fit mourir cruellement par diverſes ſortes de ſupplices, & répandit le ſang de tant d'Innocens, que, comme Lib. 4. Reg. 6. cap. 21. 2. Paral. cap. 33. S. Leo. Epiſt. 91.

dit

dit le Texte Sacré, la Ville de Jeruſalem en regorgeoit. Je ne dis rien de ſes ſaletés, de ſes injuſtices, de ſes violences. Dieu ne manqua pas de luy envoyer des Prophetes, pour l'avertir, & le ramener à ſon devoir : il s'en mocqua, & commanda qu'on les mît à mort, entre les autres cruautés qu'il exerça ſur eux, il fit ſier par le milieu du corps le Prophete Iſaïe, ce grand homme, lequel outre ſa naiſſance du ſang Royal, eſt appellé par les Saints Peres le premier Evangeliſte, pour avoir predit plus de huit cens ans auparavant, ce que nous liſons dans les Evangiles, du Sauveur du monde.

Qui ne croiroit qu'une telle vie, dût eſtre ſuivie d'une mort funeſte, tragique, & horrible ? qui ne penſeroit qu'un homme, aprés avoir vêcu avec tant de ſacrileges, & de mépris des choſes Saintes, ne dût mourir en deſeſperé ? O que les Miſericordes de Dieu ſont grandes, & plus grandes que toutes nos malices. Ce Roy ſi pervers, & ſi méchant fut aſſiegé dans ſa Ville capitale, par les Babyloniens, pris, & mené captif en Babylonne, chargé de fers, & mis dans un fonds de foſſe. Se voiant deſtitué de tout ſecours humain, il a recours à Dieu, il eſpere en ſa bonté, il le prie d'avoir pitié de luy, il deteſte ſes fautes paſſées, il reconnoît qu'il a merité juſtement la peine qu'il ſouffre, que ſes impietés l'ont reduit au malheur, où il ſe trouve, il adreſſe ſa priere à Dieu en cette ſorte.

Seigneur tout puiſſant, Dieu de nos Peres, Abraham, Iſaac, & Jacob, & de leur lignée plus juſte que moy ; qui avez creé le Ciel, & la terre, avec tous leurs ornemens, qui avez lié la Mer par

la

la parole de vôtre commandement, qui avez fermé l'abyſme, & l'avez cachetée de vôtre Nom terrible, & adorable; devant qui toutes les creatures tremblent, à cauſe de vôtre grande Puiſſance; je ſçay bien que la magnificence de vôtre Gloire, n'eſt pas ſupportable, ni la fureur de vôtre courroux, & de vos menaces ſur les pecheurs. Mais je ſçay bien auſſi, que vôtre Miſericorde, eſt ſans bornes, & ſans meſure, & que la verité de vos promeſſes eſt infaillible; d'autant que vous eſtes le Seigneur tres-Haut, tres-Benin, Patient, Miſericordieux, & qui vous repentez, quand les hommes ſe repentent de leur malice. Vous avez promis ô Seigneur ſelon la grandeur de vôtre bonté, le pardon, & la remiſſion aux criminels, & leur avez ordonné, par la multitude de vos Miſericordes, de ſe repentir, afin qu'ils fuſſent ſauvés. Vous ô Seigneur, qui eſtes le Dieu des juſtes, n'avez pas établi la penitence pour Abraham, Iſaac, & Jacob qui ne vous ont jamais offenſé, mais pour moy miſerable pecheur, qui ſuis chargé de crimes, en plus grand nombre, qu'il n'y a de ſable dans la mer. Mes iniquités ſe ſont multipliées, Seigneur, elles ſe ſont multipliées, & je ne ſuis pas digne, de regarder la hauteur du Ciel à cauſe de leur multitude. Je ſuis courbé ſous la peſanteur de mes fers, en ſorte que je ne peux pas lever la tête ni reſpirer qu'à gran-peine. Je l'ay bien merité, pour avoir excité vôtre colere contre moy, par le mal que j'ay fait en vôtre preſence. Je confeſſe que je n'ay jamais obeï à vos Saintes Volontés, ni obſervé vos Divins Commendemens. J'ay commis des abominations étranges, & multiplié mes offenſes. Maintenant dans

la douleur de mon cœur, je fléchis les genoux devant vôtre Divine Majeſté, la ſuppliant de me pardonner. J'ay peché, Seigneur, j'ay peché, & je reconnois ma faute, je vous demande pardon, & vous ſupplie encor un coup de me pardonner. Ne me perdez point Seigneur, à cauſe de mes iniquités. Ne ſoiez pas toûjours fâché contre moy, de peur que vous ne me puniſſiez de la dannation eternelle, & ne me jettiez dans les Enfers. Car vous eſtes le Dieu des Penitens, & vous montrerez en moy vôtre bonté, en ſauvant un pecheur indigne, tel que je ſuis, ſelon vôtre grande Miſericorde : ſi vous me faites cette grace, je vous loüeray le reſte de ma vie, joignant mes loüanges avec celles que vous donnent toutes les vertus, & Principautés Celeſtes ; puiſqu'à vous appartient l'honneur, & la gloire par tous le ſiecles des ſiecles.

Ainſi pria Manaſſes dans la priſon, & non ſeulement il obtint le pardon qu'il demandoit, mais encor la liberté qu'il ne demandoit pas. Dieu le delivra de ſa captivité, & le rétablit en ſon Royaume, où il vêcut le reſte de ſes jours, en homme de bien exterminant les idoles, & remettant par tout le culte du vray Dieu, qu'il avoit aboli, & ce que nous ne liſons point d'aucun autre Roy de Judée, il regna cinquante cinq ans, il mourut en paix, & fut enterré honnorablement dans un Mauſolée, laiſſant un fils âgé de vintdeux ans qui luy ſucceda, mais qui renouvella les abominations de ſon Pere, & qui mourut impenitent, la deuxiéme année de ſon regne. En quoy la Juſtice de Dieu eut ſon tour, aprés la Miſericorde, neanmoins avec cette difference qu'en Manaſſes

Manaſſes la Miſericorde parut d'avantage que la Juſtice en ſon fils Amon, puiſque Dieu attendit le Pere à penitence pluſieurs années, & enfin luy fit la grace de ſe convertir, au lieu qu'il ne donna que deux ans aux fils, apres leſquels il le punit, comm'il meritoit, de ſa méchante vie.

Pecheur, tu peux apprendre en ces deux exemples, qu'elle doit eſtre ta conduite. Tu dois eſperer comme Manaſſes, de la Miſericorde d'un Dieu ſi bon, le pardon de tes offenſes; & craindre en même temps, que ſi tu tardes à te convertir, il ne t'arrive le même qu'à Amon. Si tu ouvres les yeux aux lumieres Celeſtes, & ton cœur à la voix du Ciel, le Sauveur te rendra la vie apres t'avoir rendu la vûë, & l'oüie, & renouvellera en toy, ce qu'il opera eſtant ſur terre, & ce qu'il continue d'operer tous les jours, *Cæci vident, ſurdi audiunt, mortui reſurgunt.* Tout homme qui eſt en peché mortel, eſt veritablement mort, eſtant privé de la vie ſurnaturelle de la grace: quand il eſt juſtifié, il reſuſcite de mort à vie. Mais il meurt de nouveau, s'il retombe dans le peché, *anima enim quæ peccaverit ipſa morietur.* Nous ne liſons point que le fils de Dieu ait reſuſcité corporellement, deux fois un même mort, ni apres un plus long-temps que de quatre jours; mais il eſt ſi bon, & ſi miſericordieux, qu'il reſuſcite ſpirituellement cent & cent fois, une même ame, ſi autant de fois elle ſe repent d'avoir peché, & ſouvent apres un grand nombre d'années. Ezech. 18.

Gardons nous des rechûtes, & conſervons nous la vie que le Sauveur nous aura renduë, *ne fiant noviſſima noſtra pejora prioribus.* Et d'autant qu'il reſte ordinairement des habitudes vitieuſes, à ceux Matth. 12.

qui ſe ſont veritablement convertis, qu'ils ont contractées par une longue accoutumance au mal; prions le même Sauveur, qu'il nous donne des graces ſi puiſſantes, que nous les effacions entierement par des actions contraires, & qu'il nettoye nôtre ame de cette lepre, *leproſi mundentur.* Et afin que nous perſeverions dans ſa ſainte Grace, demandons luy qu'il perfectionne nos pas, dans la
Pſal 16. voye de ſes Commandemens diſant avec David, *Perfice greſſus meos in ſemitis tuis, ut non moveantur veſtigia mea.*

Celuy qui perſeverera de la ſorte ſera bien heureux, parce qu'il ne ſe ſera point ſcandaliſé au Fils de Dieu, *Beatus eſt qui non fuerit ſcandalizatus in me.* Demain nous expliquerons cette beatitude. Il ſuffit de dire aujourd'huy, que ceux-là ſe ſcandaliſent au Sauveur, qui deſeſperent de leur Salut, à cauſe de l'enormité de leurs offenſes, comme s'il n'avoit pas aſſez de bonté, & de Miſericorde pour leur pardonner. Comme auſſi au contraire, ceux qui preſumant trop de ſa bonté perſiſtent juſqu'à la mort, dans leur mauvaiſe vie; les uns l'eſtiment trop rigoureux, & ennemi du pardon: les autres trop facile, & indulgent, quiconque évitera ces deux ſortes de ſcandale, eſperera ſans preſomption, & craindra ſans deſeſpoir, operant ſon Salut par cette crainte, & par cette eſperance.

SERMON

SERMON

POUR

LE SECOND LVNDY DE L'ADVENT.

COMMENT ET EN COMBIEN de façons, on ſe ſcandaliſe au Fils de Dieu, & en ſa venuë en terre.

Beatus eſt qui non fuerit ſcandalizatus in me Matth. 11.

Heureux eſt celuy qui ne ſe ſera point ſcandaliſé en moy.

CE qui donna ſujet au Sauveur, de prononcer cét oracle de ſa Bouche Sacrée, fut que ſaint Jean Baptiſte apres avoir oüy dans ſa priſon, le recit de ſes œuvres miraculeuſes, luy envoya deux de ſes Diſciples, qui ſembloient en quelque façon ſe ſcandaliſer, de voir qu'il y eût quelqu'un mieux ſuivi, & en plus grande reputation que leur maître. Il leur donna cette commiſſion, afin que voyant de leurs propres yeux, les merveilles qu'operoit le Sauveur, ils

fuſſent convaincus de la verité, & gueris de leur ſcandale. Ce fut pourquoy il leur dit, heureux celuy qui ne ſe ſcandaliſera point en moy, comme voulant dire, vous avez ſouffert quelque ſcandale en ma perſonne, doutant de ma Divinité, & refuſant de croire que je ſois le Meſſie, vous imaginant que peut-eſtre j'embitionne d'eſtre eſtimé tel, quoyque je ne le ſois pas. Maintenant apprenez des miracles, que vous avez vûs, qui je ſuis, & ſçachez que heureux eſt celuy qui ne ſe ſcandaliſera point en moy. Quand on promet la beatitude, il n'y a perſonne qui ne doive prêter l'oreille, pour en avoir ſa part. J'eſtime donc qu'il eſt à propos d'examiner le ſens de cette propoſition, *Beatus eſt qui non fuerit ſcandaliſatus in me.* Afin que nous apprenions à éviter ce ſcandale, qui pourroit nous priver de tout le fruit, que nous devons eſperer de la venuë du Sauveur, de laquelle nous avons entrepris, de parler cette ſemaine. Demandons le ſecours ordinaire par l'entremiſe de la Sainte Vierge.

AVE MARIA.

La Theologie nous apprend, que Dieu qui eſt ſouverainement un, & qui ſe plait à l'unité, a reduit toute l'œconomie du gouvernement des hommes touchant leur Salut, & leur predeſtination à un chef, à une cauſe meritoire, à un exemplaire, à un principe, & à une fin, qui eſt ſon Fils unique nôtre Sauveur, & Redempteur JESUS-CHRIST. C'eſt de luy, que les Peres entendent
Prov. 8. ces paroles, du livre des Proverbes, *Dominus poſſedit me in initio viarum ſuarum*, où la Sageſſe Incarnée

Incarnée dit que Dieu ſa établie le commencement de ſes voyes, c'eſt à dire de ſes conſeils, & de ſes œuvres, principalement de celles qui concernent nôtre Redemption. *Elegitmos in ipſo ante mundi conſtitutionem.* Il nous a élûs en luy, & par luy avant la conſtitution du monde, parce qu'il a voulû, que nous luy euſſions l'obligation, de toutes les graces qu'il nous feroit. De là vient qu'il luy donna le pouvoir de pardonner les pechés, d'inſtituer des Sacremens qui euſſent la vertu de ſantifier, & de juger en dernier reſſort. Il a voulu qu'il fût la voye, la verité, & la vie; la voye par laquelle il faut marcher; la verité qu'il faut connoître; la vie qu'il faut aimer. Il eſt le fondement de l'édifice, que Dieu a deſtiné de bâtir à ſa Gloire, compoſé d'autant de pierres vivantes, qu'il y aura des Saints dans le Ciel. Il eſt la pierre angulaire, de laquelle l'Apôtre dit aux Epheſiens, que les fidelles ſont édifiés, ſur le fondement des Apôtres, & des Prophetes, *ipſo ſummo angulari Chriſto Ieſu. In quo omnis ædificatio conſtructa, creſcit in templum ſanctum in Domino.* Ad Epheſ. 1. Ad Epheſ. 5.

Mais il arrive ſouvent, par la malice des hommes, que cette pierre vive, que Dieu a choiſie, pour eſtre le ſoutien de ſon Egliſe, devient à l'égard de pluſieurs, *lapis offenſionis*, & *Petra ſcandali*, comme parle en ſa premiere Epître le Prince des Apôtres. Le mot de *ſcandalum*, qui eſt Grec en ſon origine, ſignifie proprement ce qui bleſſe, & offenſe eſtant hurté, comme lors qu'on rencontre un caillou en ſon chemin, qui fait tomber, ou qu'on donne de la tête contre une muraille. De-là vient que parmi les hommes, ceux qui par leurs mauvais exemples, ou par leurs pa- 1. Petri 2.

roles offenſent les autres, & leur donnent occaſion de tomber en quelque faute, ſont appellés ſcandaleux, & on dit qu'ils ſcandaliſent leur prochain. Le ſcandale eſt actif en celuy qui le donne, & paſſif en celuy qui le reçoit; & il arrive quelquefois qu'il eſt ſeulement actif, comme lors qu'une perſonne vitieuſe, tâche d'induire les autres à mal faire, commettant quelque mauvaiſe action en leur preſence, laquelle ils ont en horreur: d'autrefois il eſt ſeulement paſſif, lorſque ſans ſujet on ſe ſcandaliſe des actions d'autruy, comme ſi en voyant parler un homme, avec une femme, on jugeoit temerairement, qu'ils tiennent des diſcours deshonneſtes. Il eſt actif, & paſſif tout enſemble, quand on le donne, & qu'on le reçoit, & alors il eſt peché aux uns, & aux autres.

Scandale actif, & paſſif.

Il ſera maintenant aiſé, d'entendre de quelle façon l'on peut ſe ſçandaliſer du Fils de Dieu. Car il eſt certain qu'eſtant impeccable, il eſt impoſſible qu'il donne du ſcandale à perſonne, c'eſt à dire qu'il puiſſe dire, ou faire quelque choſe, qui donne occaſion raiſonnable, de ſe ſcandaliſer. Ce qui n'empêche pas que pluſieurs ne le faſſent mal à propos, & ſans ſujet, comme vous verrez incontinent. *Hic poſitus eſt in ruinam & reſurrectionem multorum, & in ſignum cui contradicetur*, dit le vieillard Simeon, lorſque l'Enfant Jesus fut preſenté au Temple. Il ne dit pas, il ſera la cauſe de la ruine de pluſieurs; mais il ſera le but de leurs contradictions, & ils ſe ruineront eux-mêmes, comme un vaiſſeau qui va briſer contre un rocher.

Luc. 2.

Je trouve quatre ſortes de perſonnes, qui ſe ſont ſcandaliſées

IV. ſortes de

ſcandaliſées au Fils de Dieu, en ſa doctrine, en ſes mœurs, en ſa providence, les Juifs, les Gentils, les Heretiques, les Catholiques. Prierement les Juifs ſe ſcandaliſerent ſouvent en ſa Doctrine, prenant occaſion de ſes diſcours de l'appeller ennemi de Dieu, & de la Loy; ſeducteur, impoſteur, blaſphemateur, gourmand, yvrogne, ſeditieux, heretique, ſamaritain, inſenſé, endiablé. En ſaint Matthieu chapitre 9. parce qu'en gueriſſant un paralytique, il luy dit, *confide fili, remittuntur tibi peccata tua*, courage mon fils, tes pechés te ſont remis, les Scribes ſcandaliſés, dirent en eux mêmes, *hic blaſphemat*, cet homme blaſpheme, qui peut remettre les pechés, ſinon Dieu ſeul? il eſt donc blaſphemateur, s'attribuant la puiſſance qu'il n'a pas. En ſaint Matthieu chapitre 13. apres qu'il eut preſché en ſon païs, & enſeigné dans les Synagogues, ſes compatriotes ſe ſcandaliſerent, *& ſcandalizabantur in eo*, dit le Texte Sacré, & au chap. 15. lors qu'il reprit la ſuperſtition des Phariſiens, qui blamoient ſes Diſciples, de ce qu'ils ſe mettoient à table, ſans laver leurs mains, comme s'ils euſſent ſoüillé les viandes qu'ils mangeoient; & qu'il leur eut enſeigné, que ce qui entre dans la bouche, ne ſoüille pas la perſonne, mais ce qui en ſort, ils s'en ſcandaliſerent ſi fort, que les Apôtres l'en avertirent, *ſcis quia Phariſæi audito hoc verbo ſcandalizati ſunt*. En ſaint Luc chap. 7. quand il dit à la Magdeleine tes pechés te ſont remis; quelques uns des aſſiſtans furent ſcandaliſés diſant, *quis eſt hic qui etiam peccata dimittit?* En ſaint Jean chap. 6. quand il parla de donner ſa Chair à manger, & ſon Sang à boire, le ſcandale ſe mit parmi les Juifs,

perſonnes qui ſe ſont ſcandaliſées de la venuë de IESUS-CHRIST.
I. Les Juifs.
II. Les Gentils.
III. Les Heretiques.
IV. Les Catholiques.
I. Les Juifs. Matth. 9.

Matth. 13.

Matth. 15.

& même parmi pluſieurs de ſes Diſciples, qui
Io. 6. diſoient, *durus eſt hic ſermo, & quis poteſt capere eum?* auxquels il dit, *hoc vos ſcandalizat?* Et au chapitre 8. apres avoir declaré ſa Miſſion, & comme il procedoit de Dieu ſon Pere, les Juifs l'appellerent Samaritain, & poſſedé, & prirent des pierres pour le lapider.

Ce ne fut pas ſeulement de ſa Doctrine, mais encor de ſa vie, de ſes mœurs, de ſes actions que les Juifs ſe ſcandaliſerent; ils luy reprocherent qu'il eſtoit magicien, & qu'il chaſſoit les diables par la vertu de Belzebub le prince des demons,
Lucæ 11. *in Belzebub principe dæmoniorum ejicit dæmonia.* Ils l'appellerent ſouvent ami des pecheurs, & des publicains ou gabeleurs, parce qu'il traitoit avec
Matth. 11. eux, pour les convertir, *ecce homo vorax, & potator vini, publicanorum amicus*, lors qu'il gueriſſoit les malades le jour du Sabath, ils s'en offenſoient, comme d'un homme qui violoit la Loy,
Io. 9. *non eſt hic homo: à Deo qui Sabbathum non cuſtodit*, ils l'accuſerent d'eſtre ſeditieux, perturbateur du repos public, criminel d'Eſtat, refractaire aux Loix, & Ordonnances du Prince, qui empê-
Lucæ 23. choit qu'on ne luy payât le tribut. *Hunc invenimus ſubvertentem gentem noſtram, & prohibentem tributa dare Cæſari.* Parce qu'il les exortoit non pas à ſecoüer le joug de Ceſar, mais à quiter l'eſclavage du peché, & à ſe mettre dans la vraye liberté des enfans de Dieu. Ils le taxerent d'ambition l'accuſans à Pilate, qu'il ſe vouloit faire Roy, à cauſe qu'il eſtoit ordinairement ſuivi, d'une grande multitude d'hommes, & de femmes.

Quant à la conduite de ſa providence, les Juifs s'imaginerent que le Meſſie qui leur eſtoit promis,

mis ſeroit un grand Prince, qui les affranchiroit de la ſervitude des Romains, par la force des armes, & qui rétabliroit le Royaume d'Iſraël. Ils ſe figuroient que ce ſeroit un autre David en guerre, & un autre Salomon en paix, en grandeur, & en richeſſes. Ils entendoient groſſierement ſelon l'écorce de la lettre, les Prophetes qui avoient predit que ſous le Meſſie, les mõtagnes dégouteroient le lait, & le miel, que la terre porteroit des fruits en abondance, que les hommes ſeroient opulens, & à leur aiſe. Mais lors qu'ils virent le Sauveur dépourvû des commodités temporelles, mépriſant les honneurs, & les grandeurs mondaines, aimant la converſation des ſimples, & de la populace, exhortant les hommes à penitence, & à tout quitter en terre, pour amaſſer des Threſors au Ciel ; alors ils ſe mocquerent de luy, ne croyant pas qu'un homme ſi chetif en apparence, pût accomplir, les choſes qui leur avoient eſté predites par les Prophetes. Et depuis le voyant attaché à une Croix, & ne penetrant pas le ſecret de Dieu, qui vouloit ſauver tout le monde, par la mort de ſon Fils, ils ſe ſcandaliſerent bien d'avantage diſant, *alios ſalvos fecit, ſeipſum non poteſt ſalvum facere.* Matth. 27.

Ce qui eſt plus étonnant, les Apôtres quoy qu'ils euſſent eſté inſtruits, plus particulierement en ſon école, neanmoins ils ſouffrirent ſcandale, en ſa perſonne, & un jour, qu'il leur parla, de ce qu'il devoit endurer, au temps de ſa Paſſion, leur prediſant qu'il ſeroit tourmenté, flagellé, & enfin crucifié, ſaint Pierre le Prince de tous, en fut tellement ſcandaliſé, qu'il ne ſe pût tenir de le reprendre avec aigreur, & luy donner en quelque

Matth. 16. que façon le dementir, disant *Absit à te Domine non erit tibi hoc.* Il ne sera rien de ce que vous dites. Il reçût la correction qu'il meritoit. *Vade post me Satana, scandalum es mihi, quia non sapis ea quæ Dei sunt, sed ea quæ hominum.* Le Sauveur l'appella Satan, c'est à dire tentateur, parce qu'il en faisoit l'office, le dissuadant d'accomplir l'œuvre de nôtre Redemption. Tous les autres Apôtres furent scandalisés la nuit de sa passion, comme luy-même leur predit, *omnes vos scandalum*
Matth. 26. *patiemini in istâ nocte.* Et saint Pierre qui s'estoit vanté du contraire, fit pis que les autres, & renia trois fois son Maître.

II. Les Gentils. Venons aux Gentils, & voions si la Doctrine de JESUS-CHRIST, sa vie, sa mort, sa conduite, leur a esté scandaleuse. Saint Paul nous l'apprendra
1. Ad Cor. 1. écrivant aux Corinthiens. *Judæi signa petunt, & Græci sapientiam quærunt. Nos autem prædicamus Christum crucifixum, Judæis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam.* Les Juifs demandent des signes, & des miracles, les Grecs, c'est à dire les Gentils, voudroient qu'on leur tînt des discours d'une sagesse mondaine, mais nous ne prêchons qu'un JESUS-CHRIST Crucifié, le scandale des Juifs, & la folie des Gentils. En effet la philosophie profane, s'est toûjours mocquée d'un Dieu mort en Croix, & d'une Religion qui adore un homme attaché à un gibet, les Sages de la Grece ne comprenoient pas, qu'on pût estre heureux en souffrant persecution, les Conseils Evangeliques leur paroissoient ridicules, la penitence leur estoit inconnuë, la Resurrection, & le Jugement Universel, leur sembloient des fables. Ces grands conquerans, qui ont gouverné l'Empire

pire Romain depuis la venuë de JESUS-CHRIST, ne pouvoient concevoir qu'un homme, dont la vie avoit esté si miserable, & la mort si ignominieuse deût estre adoré comme le vray Dieu. Ils se perdoient dans la vanité de leurs pensées, & dans la foiblesse de leurs raisonnemens, & croiant estre sages, ils estoient de vrays fols, *dicentes se esse sapientes stulti facti sunt.* Ad Rom. 1.

Quant aux Heretiques ç'a toûjours esté leur coûtume de trouver à redire à la Doctrine du Fils de Dieu, de reprendre ce qu'ils n'entendent pas, de couper, & de retrancher dans les livres Sacrés, ce qui n'est pas à leur gré, & de corrompre ce qui ne leur plait pas, par des gloses qui détruisent le Texte. Tertullien reprochoit aux Marcionites de son temps, de n'avoir pas passé l'éponge, sur tout ce qui estoit entre eux, dans l'Ecriture Sainte, quoy qu'ils en eussent retranché une partie. Les Manicheens ne recevoient pas les livres de l'ancien Testament, ni du nouveau, ce que raconte saint Luc de la Nativité du Sauveur, & se moquoient d'un Dieu de deux mois, & d'une coudée, au rapport de saint Augustin, écrivant contre Faustus. Nos Heretiques d'aujourd'huy n'en font pas moins. Ils s'opposent aux paroles du Sauveur, qui a dit, ma Chair est veritablement viande, prenez, mangez cecy est mon Corps, ils s'en formalisent, & ne croyent pas qu'il puisse faire ce qu'il a dit.

III. Les Heretiques.

Marcionites.

Manicheens.

Heretiques de ce temps.

Ce n'est pas seulement sa Doctrine qui leur déplait, mais encor l'austerité de la vie qu'il a menée en terre : ils condannent les vœux de pauvreté, de chasteté, & d'obeïssance, authorisés par l'exemple de JESUS-CHRIST, qui a esté volontairement

lontairement pauvre, qui a gardé la Virginité, & qui a obeï à la Loy, à laquelle il n'eſtoit pas ſujet. Il a jeûné quarante jours, & ils ne veulent point de Carême. Il a porté ſa Croix, & ils ont en horreur la penitence. Il a deferé à la priere de ſa Sainte Mere, changeant de l'eau en vin au Noces de Cana, & ils trouvent mauvais, qu'on la prie d'interceder pour nous : il a eſté parfait Obſervateur de la Loy, & ils diſent que les Commandements de Dieu ſont impoſſibles à garder.

Pour ce qui eſt du gouvernement de l'Egliſe, & des traditions Apoſtoliques, il n'y a rien qui ſoit à leur goût, le nombre des Sacremens les choque, quoy qu'il ſoit d'inſtitution divine, & approuvé par les Conciles generaux. La Hierarchie Eccleſiaſtique paſſe auprés d'eux, pour une invention humaine. Ils ne reconnoiſſent point l'authorité, & le plein pouvoir du Vicaire de JESUS-CHRIST en terre, établie par luy-même en la perſonne de ſaint Pierre, & de ſes Succeſſeurs. La vie eternelle eſt promiſe au merite des bonnes œuvres, comme une recompenſe, le mot de *merite* les offenſe, diſant qu'un homme quoy qu'il faſſe, ne peut rien meriter devant Dieu, que la peine de ſes pechés. L'ordre de la providence, porte que Dieu ne veut point la perte des hommes, qu'il n'a point fait la mort, & que s'ils ſe damnent, c'eſt par leur faute, eux au contraire ſoûtiennent que Dieu les damne, parce qu'il luy plait ainſi, & que par un decret eternel il ſauve les uns, & abandonne les autres, ſelon ſon bon plaiſir, n'étant pas moins l'autheur de la trahiſon de Judas que de la vocation de ſaint Paul, comme rapporte

avec

avec Anatheme le Concile de Trente, en la ſeſſion 6. Canon 6.

En ce poinct, & en pluſieurs autres, nous voyons verifiée la Prophetie de David au Pſalme 117. rapportée par ſaint Pierre en ſa premiere Epître Canonique chap. 2. *Lapis quem reprobaverunt ædificantes, hic factus eſt in caput anguli, & lapis offenſionis, & Petra ſcandali.* Le Sauveur même l'aplique aux Juifs en ſaint Matthieu chapitre 21. leur denonçant que pour n'avoir tenu conte de luy, ni de ſes avertiſſemens, le Royaume de Dieu leur ſeroit ôté, & donné à des gens, qui en profiteroient mieux qu'eux, *Auferetur à vobis regnum Dei, & dabitur genti facienti fructum ejus.* On demande qui ſont ceux, qui ont reprouvé cette pierre appellée choiſie, & pretieuſe, par le Prophete Iſaïe? ce ſont ceux, qui au lieu de croire en Jesus-Christ, & de le reconnoître pour l'Auteur de leur Salut, & le fondement de la vraye Religion, l'ont rejetté, comme ont fait les Juifs, les Gentils, & les Heretiques.

1. Petri 2.

Matth. 21.

Mais comment eſt-ce que cette pierre, ainſi rejettée eſt devenuë Angulaire? parce qu'il a plû à Dieu de s'en ſervir, pour en faire le fondement de ſon Egliſe, compoſée du petit nombre de ceux d'entre les Juifs qui crûrent en Jesus-Christ, & de ceux des autres Nations, que les Apôtres convertirent. Car tout ainſi que pour bâtir deux murailles, ſur un même fondement, on met une pierre à l'angle qui les conjoint, capable de les ſoûtenir: de même le Sauveur, a uni deux peuples en une même Religion, voulant qu'ils euſſent une même Foy, une même Loy, les mêmes Sacremens, & qu'il n'y eût plus de diſtinction,

en

en leurs ceremonies, puis qu'ils avoient un même
Ad Rom.10. Seigneur, selon que dit l'Apôtre, *non est distinctio Judæi & Græci, nam idem est Dominus omnium.* Auparavant il y avoit un mur de division, entre le peuple Juif, & le Gentil, à cause de la diversité de leur Religion; les Juifs adoroient le vray Dieu, les Gentils adoroient les Idoles: JESUS-CHRIST les a unis en un même corps, dont il est le Chef, comme l'explique parfaitement l'Apô-
Ad Ephes.2. tre aux Ephesiens. *Ipse enim est pax nostra, qui fecit utraque unum, reconcilians ambos in uno corpore Deo, &c.*

Il est aussi appellé pierre angulaire, pour une autre raison, qui convient mieux au sujet que nous traitons. Ceux qui marchent la nuit en tenebres, hurtent facilement contre les pierres qui sont au coin des maisons, parce qu'elles sont plus avancées que les autres. Il arrive de même que ceux, qui vivent dans les tenebres, de leur infidelité, trouvent leur perte, où ils devroient rencontrer leur Salut, puisqu'au lieu de suivre la Doctrine, les Exemples du Sauveur, ils en font le but de leur contradiction, & l'occasion de leur ruine, d'où s'ensuit que la pierre qui devroit les soûtenir, & appuyer, les rompt, les brise, & les
Matth.21. met en pieces, comme luy-même l'assure, *qui ceciderit super lapidem istum confringetur, & super quem lapis ceciderit conteret eum.* C'est autre chose de tomber sur une pierre, & qu'une pierre tombe sur quelqu'un; de la premiere cheute il est dit *confringetur*; de la seconde *conteret eum*; parce que celuy qui tombe de bien-haut, sur une grosse pierre, se rompt les membres; mais elle brise entierement celuy sur qui elle tombe.

Saint

Saint Chryſoſtome, & ſaint Auguſtin diſent, que tomber ſur la pierre, c'eſt ſe ſcandaliſer en JESUS-CHRIST, ne croiant pas en luy, ou menant une vie contraire à la ſienne. Mais la pierre tombera ſur ceux qui ſeront trouvés coupables, au dernier Jugement, & condannés aux peines eternelles. Les premiers, quoy qu'ils ayent les membres rompus, peuvent eſperer de guerir avec le temps, par l'application des remedes, mais les derniers ſont hors d'eſperance, parce qu'ils ſont briſes entierement, & comme reduits en poudre. Entre ces deux cheutes, il y a cette difference, que celuy qui tombe ſur la pierre, n'en eſt pas opprimé, de ſorte qu'il ſe peut relever, avec l'aide, & le ſecours d'autruy, encor qu'il ſoit bleſſé, & endommagé. Mais quand une groſſe pierre tombe ſur quelqu'un, il demeure engagé deſſous, & tellement accablé, qu'on ne le peut tirer que mort. De même quiconque perdant la Foy, ou la Grace de Dieu, tombe ſur la pierre myſtique, il ſe peut relever, par le moyen de la penitence. Mais quand le carreau de l'ire de Dieu tombera ſur les mêchans, il n'y aura plus de reſource à leur malheur.

Heureux donc celuy, qui ne ſe ſcandaliſera point, au Fils de Dieu, *beatus eſt qui non fuerit ſcandalizatus in me.* Qui ne hurtera point contre cette pierre, n'en ſera point hurté : elle ne tombera pas ſur ceux, qui ne tomberont pas ſur elle. Si vous ne prenez pas le Sauveur pour le but de vos offenſes, il ne vous prendra pas pour le but de ſa colere, *ſagittæ potentis acutæ*, ſes fléches ſont aiguës, & perçantes, mais ce ſont celles que vous avez tirées en vain contre luy. Je ne dis encor Pſal. 44.

rien du ſcandale des Catholiques, je le reſerve pour la fin. Vous ayant mõntré juſqu'icy, qu'on ſe ſcandaliſe au Fils de Dieu, en trois façons, en ſa Doctrine, en ſes mœurs, & en ſa providence, il eſt aiſé maintenant de conclure, que le bonheur, & la felicité du Chreſtien, conſiſte à éviter ces trois ſortes de ſcandale.

On ſe garde du premier, en captivant ſon entendement, ſous la parole de Dieu, propoſée par l'Egliſe, ſans vouloir s'oppoſer aux verités de la Foy, par un eſprit de contradiction : en recevant la Doctrine de JESUS-CHRIST, comme Celeſte, & Divine, & la preferant à toutes les maximes du monde, & de la ſageſſe humaine. On ſe preſerve du ſecond en réglant ſes mœurs ſur les mœurs de JESUS-CHRIST, ſes actions ſur les ſiennes, ſa vie ſur la ſienne, & ne cherchant point d'autre voye pour aller au Ciel, que celle que luy-même nous a tracée. On s'abſtient du troiſiéme en reſpectant ſa providence, trouvant bon tout ce qu'elle fait, ſans murmurer, & ſans ſe plaindre de ſa conduite. La beatitude du Chrêtien conſiſte en trois poincts.

3. Explications du mot, Heureux.

I.

Voicy donc le ſens de cette propoſition du Sauveur. *Beatus eſt qui non fuerit ſcandalizatus in me.* Premierement, heureux celuy qui ne ſe ſcandaliſera point de ma Doctrine, comme les Iuifs, les Gentils, & les Heretiques ; qui entendra volontiers ma parole, qui la croira, & qui la conſervera dans ſon cœur : qui ne s'offenſera point des paradoxes de mon Evangile, lorſque j'enſeigne qu'il faut aimer ſes ennemis, rendre le bien pour le mal, porter ſa Croix, renoncer à tout ce qu'on poſſede pour eſtre mon Diſciple, mortifier ſa chair,

chair, reſiſter à ſes paſſions, haïr ſes proches quand ils nous veulent empêcher de ſervir Dieu, perdre ſon ame pour la ſauver.

En ſecond lieu, heureux celuy que ma vie ne ſcandaliſera point, qui n'aura point de honte, de ſuivre mes exemples, & d'imiter ce qu'il y a d'imitable en moy; qui ne rougira point du nom, & des actions de Chrêtien : qui reconnoîtra ma Grandeur dans mes abaiſſemens, ma Force dans ma foibleſſe, ma Majeſté dans mon humilité, ma Gloire dans mes ignominies, mon Innocence dans les accuſations, & les impoſtures de mes ennemis, qui me ſuivra non moins ſur le Calvaire, que ſur la montagne de Tabor, auſſi bien dans les ſouffrances de la Croix, que dans les delices de la Cene, avec autant d'attachement à ma perſonne, au temps de ma Paſſion, qu'en celuy de ma reſurrection. II.

En troiſiéme lieu, heureux celuy qui ſe ſoumettra volontiers, aux Ordres de ma Providence, ſans y trouver à redire : qui ſçaura recevoir comme de ma Main, tout ce qui luy arrivera, l'adverſité comme la proſperité, la pauvreté comme les richeſſes, la maladie comme la ſanté, les afflictions comme les conſolations ſans murmurer, & ſe plaindre : qui ne voudra, & ne deſirera que ce qui me plait, & comme il me plait : qui conſiderera tous les évenements, bon ou mauvais, fâcheux ou agreables, comme des effets de mes volontés, ou qui les ordonnent, ou qui les permettent. III.

Quoique la ſeule parole du Sauveur, ſoit ſuffiſante pour nous perſuader, que ceux-là ſont heureux, qui pratiquant ce que nous venons de dire, ne ſe ſcandaliſent point en luy, je ne laiſſe-

ray pas d'en apporter la preuve pour rendre cette verité plus intelligible. La beatitude preſentée telle qu'on la peut avoir en cette vie, conſiſte principalement en la poſſeſſion, & en l'exercice des trois vertus Theologales, la Foy, l'Eſperance, & la Charité, d'autant qu'on ne peut eſtre heureux en terre, qu'en poſſedant les choſes, ſans leſquelles on ne peut eſtre heureux au Ciel, & avec leſquelles on eſt aſſuré de l'eſtre. Or il eſt évident que ſans ces trois vertus, on n'arrivera jamais à la beatitude eternelle, *Quia ſine fide impoſſibile eſt placere Deo. Et ſi charitatem non habuero, nihil mihi prodeſt. Et ſpe ſalvi facti ſumus.* Mais quiconque les a, eſt aſſuré de ſon Salut, s'il les conſerve juſqu'à la fin de ſa vie. La Foy perfectionne nôtre entendement, l'uniſſant à la premiere verité : la Charité perfectionne nôtre volonté, l'uniſſant à la ſouveraine bonté : l'Eſperance nous met ſous la protection de la toute-Puiſſance. C'eſt donc eſtre heureux que d'avoir ces trois vertus.

Ad Heb. 11. 1. Ad Cor. 13. Ad Rom. 8.

Voyons maintenant, ſi celuy qui ne ſe ſcandaliſe point au Fils de Dieu, les a, ou s'il ne les a pas. Il eſt certain, que par le moyen de la Foy, on ne ſouffre point de ſcandale en ſa doctrine, puis qu'on croit, & on tient pour infaillible, tout ce qu'il a enſeigné. Par le moyen de la Charité on ne ſouffre point de ſcandale en ſes mœurs, ni en ſa façon de vivre, parce qu'on imite volontiers celuy qu'on aime, principalement lors qu'on ſçait qu'il eſt irreprehenſible, en toutes ſes actions : par le moyen de l'Eſperance, on ne ſouffre point de ſcandale aux ordres de ſa Providence, parce qu'on regarde tous les accidens, qui arrivent en ce monde,

de, d'un œil indifferent, dans l'attente d'une meilleure vie. Reduiſant ce raiſonnement à trois propoſitions on le peut former en cette ſorte. Quiconque poſſede la Foy, l'Eſperance, & la Charité, eſt heureux, autant qu'on le peut eſtre en terre. Quiconque ne ſe ſcandaliſe point au Fils de Dieu, ni en ſa Doctrine, ni en ſes Mœurs, ni en ſa Providence, poſſede la Foy, l'Eſperance, & la Charité. Concluons, il eſt donc heureux, & le Sauveur a eu raiſon de dire. *Beatus eſt qui non fuerit ſcandaliZatus in me.*

Mais helas; qu'il y a peu de perſonnes aujourd'huy dans le monde, qui participent parfaitement à cette beatitude. Nous avons parlé du ſcandale des Juifs, des Gentils, & des Heretiques. Examinons un peu, ſi parmi les Chrêtiens Catholiques, il n'y en a pas qui ſe ſcandaliſent, en la Doctrine du Sauveur, en ſes mœurs, en ſa Providence. On en voit, qui dans une profeſſion exterieure du Chriſtianiſme, ne croyent preſque rien de certain, ou leur Foy eſt ſi chancelante, qu'ils n'approuvent que ce qui eſt à leur goût. Ceux-cy quoy qu'ils ſe diſent Catholiques, ne le ſont pas veritablement, non plus que d'autres qui vont à la Meſſe, & veulent qu'on les tienne pour enfans de l'Egliſe, refuſant neanmoins de croire certains poincts, qu'ils n'eſtiment pas eſtre neceſſaires, comme le Purgatoire, les Indulgences, l'Authorité du Pape.

IV. Les Catholiques.

Ils apportent pour excuſe que JESUS-CHRIST n'a pas enſeigné ces choſes, ni obligé à les croire. Le Heretiques diſent le même, & ne laiſſent pas d'eſtre heretiques. Je leur demande, eſtes-vous plus ſçavans que les Conciles Generaux, qui ont

examiné ces matieres, qui en ont fait des deciſions, & les ont propoſées aux fidelles, comme articles de Foy ? ſi vous ignorez ces deciſions, avoüez vôtre ignorance, & faites-vous inſtruire : ſi vous les ſçavez, & neanmoins vous oſez les contredire, vous ne croyez donc pas, que l'Egliſe ſoit infaillible dans ſes definitions, ni qu'elle ſoit la colomne, & le firmament de la verité : comme dit l'Apôtre, comment donc voulez-vous eſtre appellés enfans de l'Egliſe ?

1. Ad Timot. 3.

Seray-je danné, dira quelqu'un, pour ne pas croire les Indulgences, ou le Purgatoire, croyant tout le reſte ? C'eſt comme ſi vous me demandiez, ſeray-je danné pour avoir dérobé, n'ayant ni tué, ni blaſphemé ? écoutez la reponce de l'Apôtre ſaint Jaques. *Quicumque totam legem ſervaverit, offendat autem in uno, factus eſt omnium reus.* Quiconque obſervera tous les Commandemens de la Loy, à la reſerve d'un ſeul, il ſe rend coupable de tous. La raiſon qu'il en apporte, ſemble difficile. Car celuy qui a dit, tu ne commettras point d'adultere, a dit auſſi tu ne tueras point. Que ſi n'eſtant point adultere tu es homicide tu as tranſgreſſé la Loy. *Qui enim dixit non mœchaberis, dixit & non occides. Quod ſi non mœchaberis, occides autem, factus es tranſgreſſor legis.*

Iacobi 2.

Si cét Apôtre n'avoit rien dit d'avantage, ſinon que celuy qui a tranſgreſſé un ſeul Commandement, eſt coupable devant Dieu, pour n'avoir pas obſervé la Loy toute entiere, cela ſeroit fort aiſé à entendre, & ſuffiroit pour tirer une pareille conſequence, en matiere de Foy, que celuy qui refuſe de croire un ſeul article, propoſé par l'Egliſe eſt infidelle, ne croyant pas entierement tout

ce

ce qu'il eſt obligé de croire. Mais il a paſſé plus avant, & il a dit, quiconque aura obſervé toute la Loy, & violera un ſeul Commandement, il eſt coupable de tous. D'ou il ſemble qu'il s'enſuive, que celuy qui a commis un larcin; eſt coupable d'homicide, d'adultere, & de tous les autres crimes qu'il n'a jamais commis.

Cette difficulté parût autrefois ſi grande à ſaint Auguſtin, qu'il conſulta ſaint Jerôme, ſur l'interpretation de ce paſſage, par une lettre expreſſe, qu'il luy écrivit : nous n'avons pas ſa réponce, parce qu'il mourut peu de temps aprés avoir reçû cette lettre. Mais ſaint Auguſtin propoſans ſon doute, inſinue luy-même ce qu'il luy ſemble qu'on y paiſſe répondre, que tous les preceptes de la Loy eſtant contenus, en celuy de la Charité, qui en eſt la plenitude, & la fin ſelon l'Apôtre, *Finis præcepti Charitas plenitudo legis eſt dilectio*; quiconque peche contre un ſeul precepte, peche contre la Charité, de laquelle tous les autres dependent, & en cette ſorte il ſe rend coupables de tous. *Merito reus eſt omnium qui contra eam facit, in quâ pendent omnia.* Ce n'eſt pas à dire qu'un homme qui dérobe, ſoit blaſphemateur, mais il peche contre la Charité, qui defend le blaſpheme, auſſi bien que le larcin.

Auguſtin. Epiſt. 29.

1. Ad Timot. 1.

Auguſtin. Epiſt. 29.

On peut appliquer cette réponce, au ſujet que nous traitons, & dire que qui eſt infidelle en un poinct, s'oppoſe à l'authorité de Dieu, qui oblige à croire tout ce qu'il luy a plû reveler à ſon Egliſe. Il eſt donc infidelle en tout, puis qu'il ne reconnoit pas cette authorité, de laquelle dependent tous les autres poincts, que la Foy nous oblige de croire. A quoy il faut adjoûter, que qui eſt incre-

dule en un ſeul article de Foy, ne croit pas les autres par le motif de l'authorité Divine ; autrement il croiroit tout ce qui en dépend ; & par conſequent, la croiance qu'il a pour les autres poincts, ne procede pas d'une foy ſurnaturelle, mais d'une foy purement humaine, qui n'eſt pas celle des fidelles.

Quoique cette Doctrine de ſaint Auguſtin ſoit veritable, il y a neanmoins une façon fort facile, d'expliquer ce qu'a dit ſaint Jaques, *qui offendit in uno factus eſt omnium reus*, par une diſtinction propre de l'école prenant le terme de *omnium, collectivè, non diſtributivè*, comme parlent les Scholaſtiques, c'eſt à dire qui peche contre un ſeul Commandement, quoy qu'il ne ſoit pas coupable de tous, & un chacun en particulier ; neanmoins il eſt coupable de tous en general, parce qu'il n'a pas gardé entierement la Loy, qui eſt compoſée de tous. Ainſi nous dirions, que qui auroit coupé le nez, ou crevé les yeux à une belle perſonne, auroit gaſté toute la beauté de ſon viſage, laquelle eſt compoſée de l'aſſemblage, & de la proportion des parties. Il en eſt de même de ceux qui ont de l'incredulité, pour un ſeul article, qu'ils ſont obligés de croire, ils ont perdu toute la Foy, parce qu'elle ne peut ſubſiſter ſans une entiere ſoumiſſion de nôtre entendement à toutes les verités revelées.

Laiſſant donc à part, ces ſortes de Catholiques, qui ne le ſont qu'en apparence, & à l'exterieur, il y en a d'autres, à qui la Doctrine du Sauveur paroit ſi étrange, qu'ils en ſont ſcandaliſés, ou parce qu'ils ne l'entendent pas, ou parce qu'elle eſt contraire à leur humeur. Comme lors qu'il a dit

ſi quelqu'un te donne un ſoufflet ſur une joüe, tend luy l'autre : & ſi quelqu'un te veut faire un procés, pour avoir ta robe, laiſſe luy encore ton manteau, & s'il t'oblige de le ſuivre mille pas, va-t-en deux mille pas avec luy. Ces façons de parler ſignifient que nous devons ceder, à la violence des plus puiſſans, ſouffrant patiemment le mal qu'ils nous font ſans leur en ſouhaiter, par un eſprit de vengeance. Ceux qui aiment les richeſſes ſe ſcandaliſent, de ce que le Sauveur a dit, malheur à vous qui eſtes riches, parce que vous avez en ce monde vôtre conſolation. Les gourmans, & les yvrognes, trouvent à redire qu'il ait dit, malheur à vous qui vous ſaoülez à force de boire, & de manger : les laſcifs, & les voluptueux, qu'il ait dit, quiconque regarde une femme pour la convoiter, a déja commis l'adultere en ſon cœur : les ambitieux s'offenſent, qu'il ait commandé ou conſeillé de choiſir la derniere place dans les aſſemblées : les ſuperbes qu'il ait dit, le plus grand c'eſt celuy qui ſe fait le plus petit. Les coleres, & emportés, qu'il ait declaré digne du feu d'Enfer, qui traitera ſon frere de fat.

Matth. 5. Lucæ 6. Lucæ 6. Matth. 5. Lucæ 14. Lucæ 9. Matth. 5.

Voyons enſuite, ſi parmi les Chrêtiens, il n'y en a pas un grand nombre ; qui ſe ſcandaliſent de la vie, & des mœurs du Fils de Dieu. Qui a ſouffert plus d'affrons, & d'injures que luy ? Qui aujourd'huy en veut ſoufftir ? Qui a plus mépriſé les honneurs, & les grandeurs que luy ? Qui aujourd'huy les mépriſe ? Qui a plus aimé la pauvreté que luy ? Qui aujourd'huy ne paſſionne d'eſtre riche ? Qui a porté ſa Croix plus patiemment que luy ? Qui aujourd'huy la veut porter ? Qui a plus témoigné d'amour à ſes ennemis, que luy qui eſt

mort pour eux ? & qui a prie ſon Pere de leur pardonner ? qui aujourdh'uy leur pardonne ? n'en voit-on pas pluſieurs, qui dans la profeſſion d'eſtre Chrêtiens, ont de la honte d'en faire les actions ? qui craignent qu'on ſe moque d'eux, s'ils frequentent les Sacremens ? qui n'oſent fléchir les deux genoux, & tenir les yeux baiſſés dans l'Egliſe, de peur qu'on ne les eſtime trop devots. Qu'elle indignité de rougir d'eſtre en effet, ce qu'on veut eſtre de nom ? que diroit-on d'un ſoldat, qui ſeroit honteux de mettre la main à l'épée, quand il faut combatre ? d'un Magiſtrat qui tiendroit à deshonneur de rendre la Juſtice ? dans toutes les autres profeſſions, un chacun veut paroître excellent, hormis en celle du Chriſtianiſme, la plus noble de toutes. Et neanmoins le Sauveur a dit, qui aura honte de moy, & de mes paroles, qu'il ſçache que le Fils de l'homme aura honte de luy, lors qu'il viendra en ſa Majeſté. L'Apôtre ſaint Paul ne rougiſſoit point de prêcher, ni de pratiquer l'Evangile, *non enim erubeſco Evangelium.* Aujourd'huy il ſe trouve aſſez de Predicateurs, qui ne rougiſſent point de prêcher l'Evangile, au contraire ils en tirent vanité : mais il y en a peu qui ne ſoient honteux, de le mettre en pratique.

Luc. 9.

Ad Rom. 1.

Le nombre n'eſt pas moindre, de ceux qui ſe ſcandaliſent de la divine providence. Alphonſe Roy de Caſtille, de qui nous avons les tables Alphonſines, ſe vantoit que s'il eut eſté appellé au conſeil, lorſque Dieu crea le monde, les choſes auroient eſté mieux ordonnées qu'elles ne ſont. Ce blaſpheme fut puni par la perte de ſon Royaume, d'où il fut chaſſé par ſon propre fils. La proſperité des mêchans, & l'adverſité des gens de bien

bien eſt un ſujet de grand ſcandale, à la plus part des hommes. David avoüe qu'il faillit à en eſtre ſcandaliſé. *Mei autem penè noſtri ſunt pedes, pene effuſi ſunt greſſus mei, quia zelavi ſuper iniquos pacem peccatorum videns.* Pſal. 72. Dieu luy fit connoître qu'il falloit attendre juſqu'à la fin, & qu'on verroit, comme l'on dit, la chance tournée. Le Prophete Jeremie fut troublé de même, & vouloit diſputer avec Dieu: ſon trouble fut appaiſé de même ſorte, que celuy de David, qu'on verroit d'étranges revolutions, à la fin du monde. Mais quoyque ces deux grands Prophetes, nous ayent laiſſé dequoy calmer nos inquietudes ſur ce poinct, il ſe trouve encor aujourd'huy beaucoup de perſonnes, qui s'abandonnent au murmure, quand ils ſe voyent perſecutés, calomniés, affligés, & opprimés injuſtement, par la malice d'autruy: ou quand ils perdent leurs biens, leurs parens, ou leurs amis, par quelque ſiniſtre accident, ne conſiderant pas, qu'ils ont merité par leurs pechés, plus qu'ils ne ſouffrent, & que toutes les afflictions, que Dieu leur envoye, ou qu'ils permet leur arriver, ſont autant de moyens, dont ils ſe peuvent ſervir, pour ſatisfaire pour leurs offenſes, & pour meriter le Ciel.

Les pires de tous ceux, qui murmurent contre la providence, ſont marqués par ſaint Auguſtin, au livre *de gratiâ, & libero arbitrio. Sunt homines,* Cap. 2. dit-il, *qui etiam de ipſo Deo excuſare ſe conantur.* Il y a des hommes, qui rejettent leurs fautes ſur Dieu même, comme s'ils eſtoient neceſſités à pecher, & n'avoient pas aſſez de force, & de liberté, pour reſiſter aux tentations. Erreur que ce Saint, & ſçavant perſonnage combat fortement,

montrant

montrant par des témoignages tres-clairs de la Sainte Ecriture, que les hommes pechent, par leur pure faute, parce qu'ils veulent pecher pouvant s'en abſtenir. Entre les autres, il apporte ce-
Iacobi 3. luy de ſaint Jaques, qui dit *nemo cum tentatur dicat quoniam à Deo tentatur : Deus enim intentator malorum eſt, ipſe autem neminem tentat.* D'où nous apprenons, que Dieu ne met perſonne dans une occaſion, où il ne puiſſe s'empêcher de mal
Prov. 19. faire, autrement il tenteroit les hommes. *Inſipientia viri, violat viam ejus, Deum autem cauſatur in corde ſuo*, dit le Sage. Peut-il y avoir un plus grand blaſpheme, que d'attribuer à Dieu la cauſe de tous les pechés, qui ſe font au monde.

Chrêtiens ſi vous voulez, avoir part à la beatitude, ne vous ſcandaliſez point, en la Doctrine du Sauveur, ni en ſes mœurs, ni en ſa providence : croiez tout ce qu'il a enſeigné ; imitez ce qu'il a pratiqué : adorez la conduite de ſa providence, ſur vos biens, ſur vos vies, ſur vos perſonnes, afin que vous participiez à ce qu'il a dit, *Beatus eſt qui non fuerit ſcandalizatus in me.*

SERMON

SERMON
POUR
LE SECOND MARDY DE L'ADVENT.

QVE LE SAVVEVR EST venu pour détruire par ſon Incarnation, l'Incarnation du peché.

Tu es qui venturus es, an alium expectamus?
Matth. 11.
Eſt-ce vous qui devez venir, ou un autre?

NOus ſommes aſſurés, que le Fils de Dieu eſt venu, pour ſauver les hommes, & nous conſiderâmes Dimanche dernier, la grandeur de ſa Miſericorde, en cette premiere venuë, oppoſée à la rigueur de ſa Iuſtice, qui paroîtra en la ſeconde: les qualités de Sauveur, oppoſées aux qualités de Iuge, & les ſignes de Salut, oppoſés aux ſignes qui precederont, & accompagneront le Jugement. Hier nous montrâmes que ce Sauveur, a eſté à l'égard de

pluſieurs,

pluſieurs, une pierre de ſcandale, mais qu'heureux eſt celuy, qui ne ſe ſcandaliſera point en luy. Ces deux Sermons pourroient ſuffire pour l'explication de cet Evangile. Mais comme l'Egliſe s'en ſert, durant toute la ſemaine, nous devons auſſi nous arrêter plus particulierement, à la conſideration de cette venuë, & rechercher pourquoy? pour qui, & en qu'elles manieres, elle s'eſt faite? aujourd'huy, nous expliquerons pourquoy? demain, pour qui? Ieudy, & Vendredy, comment, & en quelle maniere. Car encor que nous ſçachions en general, que le Fils de Dieu eſt venu, pour ſauver les hommes, en prenant Chair Humaine; il reſte neanmoins à ſçavoir plus en particulier, quelle conduite il a tenuë pour les ſauver? s'il eſt venu pour eſtre le Sauveur de tous, ou ſeulement d'une partie? & en quelle façon il a pris Chair Humaine. Preſentons le Salut accoûtumé, à la Sainte Vierge.

AVE MARIA.

3. Raiſons de ces paroles. Le Verbe s'eſt fait Chair. Io. 1.

Je trouve dans les écrits des Saints Peres, trois raiſons grandemens conſiderables, pour leſquelles le Divin Evangeliſte ſaint Iean s'eſt ſervi du mot de *Chair*, diſant *Verbum caro factum eſt*, lors qu'il nous a voulu declarer le grand Myſtere de l'Incarnation, car il ſemble qu'il eut eſté plus clair, & plus aiſé à entendre, de dire que le Verbe s'eſt fait homme; que de ſe ſervir d'une figure, que les Grecs appellent συνεκδοχή, où la partie ſe prend pour le tout, la chair n'eſtant qu'une partie de l'homme, encor eſt-ce la moindre.

La 1.

Ils diſent premierement, que ç'a eſté pour nous

nous premunir contre l'erreur de certains Heretiques, des premiers ſiecles, qui ont nié que le Fils de Dieu, eût pris une Chair veritable, ſoûtenant qu'il n'avoit qu'un corps phantaſtique, & en apparence, comme celuy que prennent les Anges, quand ils apparoiſſent aux hommes en forme humaine; c'eſtoit l'hereſie des Marcionites, & des Valentiniens, refutée par ſaint Irenée, & par Tertullien, & des Manicheens refutés par ſaint Auguſtin. D'autres comme Appollinaris, & ſes Sectateurs, ont attribué un corps d'une matiere celeſte au Fils de Dieu, ne voulant pas qu'il fût compoſé de chair, & d'os comme les nôtres, ni qu'il eut eſté formé, dans le ventre de la Sainte Vierge. Les uns, & les autres, ont eu le démentir, par ces paroles, *Verbum caro factum eſt.*

La ſeconde raiſon, que les Saints Peres apportent de cette façon de parler, eſt pour nous faire connoître, par l'oppoſition de ces deux termes, *Verbum*, *caro*, l'infinie bonté du Sauveur, qui a daigné s'abaiſſer, juſqu'à prendre nôtre chair, qui n'eſt que terre, poudre, & cendre. De ſorte que lors qu'on nous dit, que le Verbe s'eſt fait Chair, qui eſt la moindre, & la plus mépriſable partie de l'homme, nous devons eſtimer d'avantage une ſi grande grace, ſelon le pieuſe remarque de ſaint Bernard, qui appelle nôtre chair un limon de la terre, & dit que Dieu nous a voulu élever à un ſi haut degré de gloire, *ut quod melius habebat, videlicet ſeipſum, limo noſtro coniungeret, & in perſonâ unâ ſibi invicem unirentur Deus, & limus, Majeſtas, & humilitas, tanta vilitas, & ſublimitas tanta.* *La 2.* Serm. 3. in in vigiliâ Nativitatis.

J'apprens la troiſiéme raiſon de l'Apôtre ſaint Paul,

Paul, lequel nous enſeigne en l'Epître aux Romains, que le peché s'eſtant incarné, dés le commencement du monde, & ayant pris poſſeſſion de nôtre chair, il eſtoit neceſſaire que Dieu s'incarnât, pour détruire par ſon Incarnation, celle du peché. C'eſt pourquoy ce grand Myſtere à retenu le nom d'Incarnation, à l'occaſion de ces paroles de l'Evangeliſte, le Verbe s'eſt fait chair.

Ad Rom. 8. Voicy comme parle ſaint Paul. *Deus Filium ſuum mittens in ſimilitudinem carnis peccati, de peccato damnavit peccatum in carne.* Dieu envoyant ſon Fils au monde, en reſſemblance de la chair de peché, c'eſt à dire donnant à ſon Fils une chair ſemblable à la nôtre, il a condanné le peché de cette chair le puniſſant, de l'attentat qu'il avoit commis de s'en eſtre emparé, & le banniſſant bien loin de nous, pour faire place à la Iuſtice.

II. Sortes d'Incarnation.
I. Celle du peché, dans la chair.
II. Celle du Fils de Dieu, dans une Chair ſemblable à celle du peché.

Vous voyez que dans ce paſſage, il eſt parlé d'une double Incarnation; l'une du peché dans la chair, l'autre du Fils de Dieu, dans une chair ſemblable à celle du peché, mais qui neanmoins en eſtoit exemte. Vous voyez auſſi que cette ſeconde Incarnation, s'eſt faite pour détruire la premiere, & partant je n'ay rien dit, qui ne ſoit conforme au ſentiment de l'Apôtre, lorſque j'ay avancé ces deux propoſitions, que le peché s'eſt incarné, dés le commencement du monde, & que Dieu s'eſt incarné en ſuite pour le détruire. Commençons nos preuves par la premiere.

DIVISION.
I. Le peché s'eſt incarné dés le commencement du monde.
II. Dieu s'eſt incarné pour détruire le peché.

I. POINCT.
I. Le peché s'eſt incarné.

Le même Apôtre conſidere le peché, comme un tyran qui s'eſt incorporé à nous, & qui exerce ſa tyrannie dans nos membres. Il établit premierement cette verité fondamentale, qui a ſervi de rempart à l'Egliſe contre l'hereſie des Pelagiens,

qui

qui nioient le peché originel. *Per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, & per peccatum mors, & ita in omnes homines mors pertranſiit in quo omnes peccaverunt.* Le peché s'eſt gliſſé dans le monde, par un homme, & la mort enſuite s'eſt emparée de tous les hommes, qui ont peché en un ſeul. Le lieu où ce tyran a établi ſa demeure c'eſt nôtre propre chair, à laquelle il s'eſt uni, lorſque s'eſtant caché dans le funeſte morceau, que mangerent nos premiers parens, il ſe coula dans leur poitrine, & ſe ſaiſit de leur cœur, d'où ſe repandant par tous les membres, il s'attacha ſi fortement à leur ſubſtance, que la nôtre qui en eſt produite, par la ſuite des generations, s'en trouve infectée en ſon origine. *Omnes enim ſub peccato naſcimur, quorum ipſe ortus in vitio eſt*, dit l'eloquent ſaint Ambroiſe, rapporté par ſon Diſciple ſaint Auguſtin, qui ne ſe laſſe jamais de loüer cette veritable ſentence. Ad Rom. 5.

De là vient, que l'Apôtre donne un corps au peché, & à la mort, diſant que nôtre vieil homme a eſté Crucifié avec le nouveau, afin que le corps du peché ſoit détruit, *vetus homo noſter ſimul crucifixus eſt, ut deſtruatur corpus peccati.* Il donne auſſi un corps à la mort, qui eſt le même que celuy du peché, duquel elle eſt inſeparable. *Infelix ego homo quis me liberabit de corpore mortis hujus?* Ce monſtre cruel ne ſe contente pas, de s'eſtre formé un corps du nôtre, il veut y regner abſolument malgré nôtre ame, qui en doit eſtre la maitreſſe, & tâche de ſe l'aſſujetir avec tant de rigueur, qu'il nous rend ſes eſclaves, s'il peut. Dequoy ſe plaint avec beaucoup de raiſon nôtre divin Apôtre. *Ego carnalis ſum | venundatus ſub peccato.* Ad Rom. 6. Ad Rom. 7. Ad Rom. 7.

peccato. Et un peu apres *video aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meæ, & captivantem me in lege peccati, quæ eſt in membris meis.*

Nous ſommes donc vendus, & reduits en ſervitude ſous la domination du peché, il nous tient captifs, liés des chaines de nos concupiſcences, & nous empêche de faire le bien que nous voudrions, nous forçant au contraire de faire le mal que nous ne voudrions pas. *Non quod volo bonum, hoc ago: ſed quod odi malum, illud facio. Nunc autem jam non operor illud, ſed quod habitat in me peccatum.* Il ſemble à l'oüir dire, que le peché qui habite en nous, c'eſt à dire en nôtre chair, opere le mal ſans nous, & contre le gré de nôtre ame. *Scio enim quod non habitat in me, hoc eſt in carne meâ bonum*, d'où il tire enfin cette concluſion. *Si quod nolo illud facio, jam non ego operor illud, ſed quod habitat in me peccatum.* Et afin que nous ne puiſſions ſecoüer le joug dont il nous preſſe, il tient à ſes gages nos paſſions, qui combattent pour luy, & qui ſe portent avec beaucoup d'ardeur, à l'execution de ſes volontés. La ſenſualité que les Theologiens appellent *fomes peccati*, eſt ſa principale forteresſe, d'où il étend ſon empire ſur toutes les puiſſances de nôtre corps, & de nôtre ame. Comme nous voyons qu'un General d'armée, apres avoir conquis une Province, met une forte garniſon dans la place principale, pour tenir tout le reſte dans ſon obeïſſance.

Ad Rom. 7.

Le peché ſe ſert des yeux.

Il ſe ſert des yeux, pour allumer en nôtre cœur la convoitiſe des biens, & des plaiſirs, & comme ce ſont deux portes, par leſquelles le bien, & le mal peuvent eſtre introduits, il empêche que rien n'y entre, que ce qui peut favoriſer ſes deſſeins,

&

& prend bien garde, qu'elles ne ſoient jamais ouvertes, ni fermées que par ſes ordres. Que ſi par aventure quelque objet ſe preſentoit, qui nous portât à la vertu, il eſt repouſſé incontinent.

Qui pourroit expliquer les maux qui nous arrivent de la convoitiſe des yeux ? C'eſt elle qui a donné commencement à toutes nos miſeres. Dans le Paradis terreſtre, la femme regarda curieuſement le fruit defendu, le trouvant beau, & agreable, elle en eut envie, elle y porta la main, elle en goûta, elle en donna à ſon mary, qui en mangea auſſi bien qu'elle. *Vidit mulier quod bonum eſſet lignum ad veſcendum, & pulchrum oculis aſpectuque delectabile, & tulit de fructu illius, & comedit, deditque viro ſuo qui comedit.* De cette vûë outre la perte de l'innocence de nos premiers parens, la corruption de nôtre nature a pris ſon origine, & une infinité de malheurs s'en ſont enſuivis. Geneſ. 3.

David pour avoir jetté les yeux ſur la nudité de Berſabée, commit un adultere qu'il voulut couvrir par un homicide. Amnon l'un de ſes fils, par un regard inconſideré de la beauté de ſa ſœur Thamar, devint inceſtueux. Il luy en coûta la vie, & la maiſon de David ne fut apres cela qu'un Theatre, où ſe joüerent de ſanglantes tragedies. L'experience de tous les ſiecles nous apprend que nos yeux, qui ne ſont faits que pour nous conduire, & nous garder des choſes, qui pourroient nous endommager, ſont les inſtrumens les plus ordinaires, dont le peché ſe ſert pour nous perdre, c'eſt pourquoy le Sauveur nous avertit, que ſi nôtre œil nous ſcandaliſe, nous l'arrachions, & le jettions loin de nous. *Si oculus tuus ſcandalizat te* 2. Reg. 11. 2. Reg. 13. Matth. 18.

erue eum, & projice abs te. C'eſt à dire que nous ne nous en ſervions, non plus pour voir les choſes qui nous peuvent cauſer du ſcandale, que ſi nous n'en avions point.

De l'oüie. Le peché occupe le ſentiment de loüie, à entendre des nouvelles impertinentes, des vains entretiens, des murmures, des médiſances, des ſaletés, & tout ce qui peut entrer de pernicieux par les oreilles, pour paſſer dans le cœur, & y former des crimes. Je ne diray rien du goût, ni de l'odorat, ni du toucher, ſinon que ce ſont trois ſentimens qui ſemblent eſtre nés, ſujets naturels du peché, tant ils ſont accoûtumés à ſuivre ſes volontés. Saint Auguſtin a compoſé deux livres *de nuptiis, & concupiſcentiâ*, contre les Pelagiens, où il y a des choſes ſur ce ſujet, que la pudeur ne me permet pas de rapporter en ce lieu.

De la langue. Mais je ne puis paſſer ſous ſilence, le mal que le peché nous fait par la langue, qui eſt comme un glaive à deux tranchans, & la plus dangereuſe de toutes les armes offenſives. Il ſemble que c'eſt en ce petit morceau de chair, qu'il s'eſt particulierement incarné, auſſi bien qu'en celuy que ſaint Bernard appelle, *additamentum leviathan*. La langue, dit ſaint Jaques, eſt un feu devorant : un mal inquiet, plein de venin mortel, que nul ne peut domter. Pour dire tout, en deux mots, c'eſt l'univerſité d'iniquité, parce qu'il n'y en a pas une ſeule, qui ne ſe produiſe au dehors par ſon moyen. Tous les crimes qui ſe conçoivent dans le cœur, ſont ordinairement enfantés par la langue, les mauvaiſes penſées, les homicides, les adulteres, les fornications, les larcins, les faux témoignages, les blaſphemes. *De corde enim exeunt cogitationes malæ,*

Iacobi 3.

Matth. 15.

Digitized by Google

mâlæ, homicidia, adulteria, fornicationes, furta, falſa teſtimonia, blaſphemiæ, hæc ſunt quæ coinquinant hominem, dit le Sauveur.

Ce n'eſt pas icy, ou s'arrête le cours du mal. Le peché tenant chez nous les dedans, & les dehors, non ſeulement y opere à ſa volonté des fruits de mort; mais encor il tourne en poiſon, les choſes les plus ſaintes. Dieu avoit preparé un remede contre l'ignorance des hommes, leur donnant une Loy par laquelle ils fuſſent inſtruits, de ce qu'ils devoient faire, & de ce qu'ils devoient éviter. Ce monſtre abominable, c'eſt ſervi de cette Loy, pour dominer ſur eux avec plus de violence. Ecoutons nôtre Apôtre, & ſuivons ſa penſée. *Occaſione accepta peccatum per mandatum operatum eſt in me omnem concupiſcentiam.* Dieu voiant que toute chair, avoit corrompu ſa voye dans la Loy de nature, & que l'aveuglement des hommes eſtoit venu juſqu'à ce poinct, que d'ignorer ce qui eſtoit neceſſaire à leur Salut; donna par les mains de Moïſe une Loy écrite, qui ne defend pas ſeulement les œuvres exterieures qui ſont mauvaiſes, mais encor les mouvemens interieurs de la concupiſcence, *non concupiſces*, tu ne convoiteras point. Qu'a fait le peché? il a pris occaſion de ce commendement d'operer en nous toutes ſortes de convoitiſes, y ajoutant de plus la deſobeïſſance. *Nam concupiſcentiam neſciebam, niſi lex diceret non concupiſces.*

Les maux cauſés par le peché.

Ad Rom. 7.

Ad Rom. 7.

Auparavant on pechoit en convoitant, mais on ne violoit pas le precepte, parce qu'il n'y en avoit point, depuis on s'eſt porté avec une licence effrenée, à ce qui eſtoit defendu par une tranſgreſſion doublement criminelle. Le peché prenant occa-

Licence effrenée du peché.

sion du precepte nous a seduits, & par luy nous a causé la mort. *Peccatum occasione acceptâ, per mandatum seduxit me & per illud occidit.* Ce n'est pas que la Loy ne soit Sainte, & le Commandement Saint, & juste, & bon. *Itaque lex quidem sancta, & mandatum sanctum, & justum, & bonum.* Quoy donc dira quelqu'un, ce qui est bon est cause de ma mort? non, mais le peché pour faire connoître sa malice, se sert de ce qui est bon, pour operer en moy la mort. *Quod ergo bonum est mihi factum est mors? absit; sed peccatum ut appareat peccatum, per bonum operatum est mihi mortem, ut fiat supra modum peccans, peccatum per mandatum.*

Le peché est un seducteur.

Remarquez je vous prie, que nôtre grand Apôtre parle du peché comme d'un seducteur, qui nous tuë de nos propres armes, en se servant d'une Loy sainte, juste, & bonne pour nous donner la mort, non que cette Loy en soit la cause: mais il peche outre mesure, en se servant de ce qui est bon, pour nous faire du mal. Par ces façons de parler qui sont fort extraordinaires, le peché nous est representé comm'un tyran, un traître, un méchant, un cruel, qui s'est emparé de nos corps, & de nos ames, par les instrumens même de nôtre Salut. Saint Paul avoit donc grande raison, de desirer d'estre delivré d'une si grande tyrannie, soit qu'il parlât en sa propre personne, ou en celle d'autruy. *Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus?* Malheureux que je suis, qui m'affranchira de cette captivité? qui me delivrera de ce corps, qui est devenu celuy du peché, & de la mort?

Tyrannie du peché.

II. Poinct. Voicy la réponce, ce sera la grace de Dieu par Jesus-

JESUS-CHRIST, *gratia Dei per Jeſum Chriſtum Dominum noſtrum.* Il faut que le même Apôtre, avec lequel nous avons commencé la premiere partie de ce diſcours, ſoit nôtre guide pour achever la ſeconde, & qu'il nous enſeigne comme quoy l'incarnation du peché, a eſté détruite par l'Incarnation du Verbe. *Deus Filium ſuum mittens in ſimilitudinem carnis peccati, de peccato damnavit peccatum in carne, ut juſtificatio legis impleretur in nobis.* Il avoit dit auparavant que le peché avoit peché outre meſure, en ſe ſervant de la Loy qui eſt ſainte pour operer en nous la mort, *ut fiat ſuprà modũ peccans peccatum.* Maintenant il dit que Dieu envoyant ſon Fils en la reſſemblãce de la chair de peché, il a condanné le peché d'avoir peché en abuſant de la Loy, & qu'il a fait que cette Loy s'accompliſſe en nous, & qu'en l'obſervant nous ſoions juſtifiés. Le Fils de Dieu eſt donc venu, pour détruire le corps du peché, afin que nous ne ſoions plus ſes eſclaves, *ut deſtruatur corpus peccati, ut ultra non ſerviamus peccato.* En ſe revêtant de nôtre chair il l'en a depoüillé, en s'uniſſant à elle, il l'en a ſeparé, en s'incarnant il luy a ôté le corps dont il abuſoit, en deſcendant du Ciel il l'a confiné aux enfers.

IESUS-CHRIST *s'eſt Incarné pour détruire le peché.* Ad Rom. 7.

Ad Rom. 6.

Deux formes contraires ne peuvent ſubſiſter dans une même matiere. Dieu & le peché ſont eſſentiellement oppoſés, & incompatibles en une même nature. Le peché eſt un défaut, & une corruption : Dieu eſt la plenitude de l'eſtre. Le peché n'eſt que malice : Dieu eſt la pure bonté. Le peché eſt appellé dans l'Ecriture du nom des tenebres, & de mort : Dieu au contraire du nom de lumiere, & de vie. Ce n'eſt donc pas merveille, ſi

par ſon Incarnation il a détruit celle du peché. Si vous dites qu'il ne s'eſt uni qu'à une ſeule nature individuelle, & non pas à tous les individus de la nature humaine, & par conſequent, qu'il n'y a que la ſienne qui ſoit exemte du peché : j'avoüe qu'il n'y a que la ſienne qui en ſoit exemte, en vertu de l'union qu'elle a avec le Verbe Incarné ; mais il nous a merité des graces, par leſquelles nous pouvons, ſi nous voulons, devenir conformes à ſon image, & participer à cette exemtion.

La fin pour laquelle IESUS-CHRIST *s'eſt Incarné.*

Conſultons les Prophetes, les Apôtres, & l'Evangile, & nous verrons à quelle fin le Verbe s'eſt Incarné. Daniel raconte qu'eſtant captif en Babylonne, du temps de Darius, il fut viſité par l'Ange Gabriël, qui luy revela le Myſtere de l'Incarnation, & le temps auquel il devoit s'accomplir : Dieu s'eſtant voulû ſervir du même Ange, qu'il avoit deſtiné pour annoncer cette nouvelle à la Sainte Vierge : il parla au Prophete en cette ſorte. Daniël je ſuis venu pour t'enſeigner, & te donner la connoiſſance de pluſieurs choſes ſecrettes, parce que tu es homme de deſirs. Sçaches donc, qu'il ne reſte plus que ſeptante ſemaines, apres leſquelles le peché prendra fin, & l'iniquité ſera effacée, pour faire place à la Juſtice, par l'Onction du Saint des Saints : *Septuaginta hebdomades abbreviata ſunt, ut conſummetur prævaricatio, ut finem accipiat peccatum & deleatur iniquitas, & adducatur juſtitia ſempiterna, & ungatur Sanctus Sanctorum.* Je ne veux pas m'arrêter à l'explication de ces ſeptante ſemaines : s'il les faut entendre des années ſolaires ou des lunaires ? depuis quand il les faut conter, & juſques à quand ? ſi c'eſt depuis la vingtiéme année du

Daniël. 9.

regne

regne d'Artaxerxes, juſqu'à la dix-huitiéme de l'Empire de Tybere, comme pretendent quelques uns; en quoy les interpretes ont beſoin de toute leur Chronologie pour ajuſter leur conte. Il me ſuffit que cette prophetie d'écrit la venuë du Saint des Saints par le banniſſement du peché.

Quand le même Ange Gabriel s'apparût à ſaint Joſeph pour luy reveler le myſtere de l'Incarnation, il luy dit: Joſeph, ne crains point de prendre Marie pour ta Femme, parce que le fruit qu'elle porte eſt de l'Oeuvre du ſaint Eſprit. Elle enfantera un Fils qui aura nom JESUS, d'autant qu'il ſera le Sauveur de ſon peuple, & le delivrera de ſes pechés. Saint Jean Baptiſte faiſant ſa charge de Precurſeur, qui eſtoit de preparer la voye du Meſſie, & le rendre connoiſſable aux hommes le mõntrant du doigt aux Juifs, leur dit, voila l'Agneau de Dieu, voila celuy qui efface les pechés du monde. Saint Jean l'Evangeliſte en ſa premiere Epître, vous ſçavez, dit-il, que le Fils de Dieu s'eſt apparu pour effacer nos pechés, & qu'il n'y en a point en luy. *Scitis quia ille apparuit ut peccata noſtra tolleret, & peccatum in eo non eſt.* Saint Pierre dit le même en pluſieurs endroits de ſes Epîtres, & ſaint Paul dans les ſiennes à toute rencontre. Le Sauveur même en l'Evangile, nous aſſure qu'il eſt venu chercher, & ſauver ce qui eſtoit perdu, *venit Filius Hominis quærere & ſalvum facere quod perierat.* Qu'il eſt venu pour les pecheurs, & non pour les juſtes, parce que n'y ayant point de juſtes au monde, depuis le peché de nos premiers parens, & n'y en pouvant avoir que par luy, il ne pouvoit venir que pour les pecheurs.

Matth. 1.

Io. 1.

Io. 1. 3.

Luc. 19.

C'eſt donc une verité certaine, que pour détruire l'incarnation du peché, l'Incarnation du Fils de Dieu eſtoit neceſſaire, & partant nous ne devons plus alleguer pour excuſe, la tyrannie du peché: nous ſommes affranchis de ſa ſervitude, & de la Loy de la mort, en laquelle nous eſtions de-

Ad Rom. 7. tenus, *nunc ſoluti ſumus à lege mortis in quâ detinebamur.* Le peché ne nous dominera plus, parce que nous ne ſommes plus ſous la Loy dont il abuſoit, mais ſous la protection de la Grace.

Io. 8. *Peccatum vobis non dominabitur; non enim ſub lege eſtis, ſed ſub gratiâ*: auparavant nous eſtions ſerfs, *quia qui facit peccatum ſervus eſt peccati*: Maintenant nous ſommes libres eſtant rachetés par le Sauveur. Auparavant nous diſions, je ne fais pas le bien que je voudrois, mais je fais le mal que je ne voudrois pas, parce que c'eſt le peché qui opere en moy. Maintenant nous diſons, graces à Dieu, je ne fais pas le mal, auquel je ſuis enclin, & je fais le bien que je veux, parce que ce n'eſt pas tant moy qui le fais, que JESUS-CHRIST qui

Ad Gal. 2. opere en moy, *vivo ego, non jam ego, vivit verò in me Chriſtus.* Auparavant la Loy qui regnoit dans les membres, repugnoit à la Loy de l'Eſprit, & le captivoit tyranniquement: maintenant la Loy de l'Eſprit, repugne à la Loy de la Chair, & triomphe de la captivité de celle dont il eſtoit captif. Auparavant nos membres eſtoient des armes à l'iniquité pour des actions impudiques: maintenant ils ſervent à la juſtice, pour la juſtification de nos corps, & de nos ames. Auparavant toutes nos œuvres eſtoient charnelles, parce que nous vivions ſelon la chair, quoyque nous euſſions un eſprit: maintenant toutes nos œuvres ſont ſpirituelles

tuelles parce que nous vivons ſelon l'eſprit, quoyque nous ayons une chair. Auparavant nous ne produiſions que des fruits de mort, maintenant nous produiſons des fruits de vie. Auparavant nous eſtions dans les tenebres de l'ignorance, maintenant nous avons la ſcience du Salut. Auparavant nous eſtions dans l'impuiſſance du bien: maintenant nous ſommes dans la facilité. Auparavant nous eſtions vaincus par la delectation du mal: maintenant nous vainquons par la delectation du bien, & par l'amour de la Juſtice. *Deo gratias qui dedit nobis victoriam per Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum.* 1. Ad Cor. 15.

Dommages cauſés par Adam, reparés par Iesus-Christ.

Les dommages cauſés par la deſobeïſſance du premier homme ont eſté tres-grands, mais ils ont eſté reparés avantageuſement, par l'obeïſſance du ſecond. *Non ſicut delictum ita & donum, ſi enim unius delicto multi mortui ſunt, multò magis gratia Dei, & donum in gratiâ unius hominis Jeſu Chriſti in plures abundavit.* Ad Rom. 5. Ne quittons point nôtre Apôtre, & pour éclaircir cette verité, conſiderons, je vous prie, les avantages, que nous rencontrons dans nos pertes. Cecy ſervira pour repondre à deux queſtions facheuſes, & difficiles. L'une eſt pourquoy Dieu a creé l'homme prevoyant qu'il pecheroit, & qu'en pechant il infecteroit toute ſa poſterité? L'autre pourquoy pouvant empêcher ſa cheute, il a mieux aimé le laiſſer tomber?

La réponce que donnent les Saints Peres à ces queſtions, & ſaint Auguſtin plus ſouvent que tous, eſt que Dieu par un admirable ſecret de ſa providence, permet des grands maux, pour en tirer de grands biens, n'appartenant qu'à luy ſeul, dont la puiſſance, la ſageſſe, & la bonté ſont infinies,

In Enchir. c.27.

nies, d'en uſer de la ſorte, *melius enim judicavit de malis bene facere quàm mala nulla eſſe permittere.* Pour cette raiſon il crea l'homme, & permit qu'il tombât, parce qu'il ſçavoit bien le moyen d'y remedier, & de reparer avec avantage le malheur qui arriveroit de cette cheute. Si Adam ne fût point tombé, JESUS-CHRIST ne ſeroit point deſcendu pour le relever. *O felix culpa quæ talem meruit habere Redemptorem.* Le grand œuvre de la Redemption, a eſté occaſionné par le deſaſtre de tout le genre humain, & ſi nous n'euſſions eſté perdus, nous eſtions en danger de nous perdre.

Poſons le cas, qu'Adam n'eut point deſobeï, & que par ſon obeïſſance, il nous eut en quelque façon merité la Juſtice originelle. Il eſt vray que nous aurions eſté creés comme luy dans l'état d'innocence, nous ſerions nés en grace, & en ſainteté. Nous ſerions exems de ces rebellions interieures, ou la moitié de nous même, combat contre l'autre moitié : la partie inferieure ſeroit ſujette à la ſuperieure, l'appetit ſenſitif au raiſonnable, la chair à l'eſprit. Nôtre franc-arbitre exemt de ſervitude, pourroit facilement ſe porter au bien, par le ſecours ordinaire de la grace, & y perſeverer avec la même facilité, parce que la concupiſcence n'auroit pas le pouvoir qu'elle a maintenant.

Mais enfin, on auroit autant de liberté pour ſe perdre, qu'eurent nos premiers parens, & on pourroit auſſi bien qu'eux, mal uſer de cette liberté. Et ſi on le faiſoit, il n'y auroit plus de moyen de reparer ſa perte, ni de faire ſon Salut, puis qu'il n'y auroit point de Sauveur. Car de penſer que Dieu auroit pourvû de quelque autre remede, pour recouvrer

couvrer la grace perduë, c'eſt deviner ſans aucun fondement ſolide, & vouloir penetrer dans les decrets de la Divinité, deſquels nous n'avons nulle revelation dans les Sacré Cayers. Si le premier homme que Dieu avoit creé, par ſoy-même, ſortant pour ainſi dire des mains de ſon Createur, avec tant d'ornemens de nature, & de grace, conſentit volontairement à une ſimple tentation, pouvons nous raiſonnablement penſer que toute ſa poſterité, ſe ſeroit maintenuë dans l'êtat d'innocence ? ſi parmi les Anges, qui ont une nature beaucoup plus excellente que la nôtre, & qui ſans doute avoient eſté doüés, d'une grace plus abondante que celle que nous aurions eüe, il s'en eſt trouvé un grand nombre, & des principaux, qui n'ont pas conſervé leur principauté ; qu'elle apparence de croire que tous les hommes auroient conſervé la leur ? & que durant une longue vie, ils n'auroient jamais commis une offenſe mortelle ? il eſt fort croyable, que pluſieurs d'entr'eux ſe ſeroient perdus, & que faute d'un Redempteur, ils auroient eſté traités comme les Anges apoſtats, & condannés aux flames eternelles.

Avantages de la Grace de Iesus-Christ.

Maintenant quoyque tous ayent contracté le peché d'un ſeul ; neanmoins il n'y en a pas un, ſur qui la Grace de Redemption n'ait abondé, pour le tirer du malheur, & ſi tous n'en ſortent pas, c'eſt qu'ils n'en veulent pas ſortir. *Non ſicut delictum ita & donum.* Le don a eſté plus abondant pour nous ſauver, que le peché n'avoit eu de force pour nous perdre. L'abondance de ce don, eſt remarquable en pluſieurs manieres, que nous reduirons principalement à deux, ſuivant toûjours la

Ad Rom. 5.

la direction de nôtre Apôtre. L'une regarde la remiſſion des pechés ; l'autre l'infuſion de la grace ſantifiante.

I. Le premier avantage eſt compris dans ces paAd Rom. 5. roles, *Non ſicut per unum peccatum, ita & donum : nam judicium quidem ex uno in condemnationem ; gratia autem ex multis delictis in juſtificationem.* Il veut dire, qu'il y a bien de la difference, entre le mal que nous a cauſé le peché d'un homme, & le bien qui nous provient du don, que Dieu nous a fait en JESUS-CHRIST : il eſt vray que nous avons eſté tous condannés, en celuy en qui nous avons peché. Mais nous ſommes juſtifiés par la grace de JESUS-CHRIST, & de ce premier peché d'origine, & de tous les autres que nous y avons adjoutés, par nôtre propre volonté. Il eſtoit donc expedient pour nous qu'Adam pechât, & nous en luy, afin que nous euſſions un Redempteur, qui non ſeulement nous delivrât du peché originel, mais encor de tous les actuels que nous commettons, pour la remiſſion deſquels nous n'aurions point eu de Sauveur, ſi nôtre nature n'étoit tombée dans la chûte du premier homme.

C'eſt dans ce ſentiment que l'Egliſe chante : *O certè neceſſarium Adæ peccatum, quod Chriſti morte deletum eſt ! O felix culpa quæ talem meruit habere Redemptorem !* Si Adam n'eut point peché, nous n'aurions pas eſté condannés en luy ; mais nous aurions eſté condannés pour nos fautes perſonnelles, parce que nous n'aurions pas eſté impeccables, non plus que luy. Cette condannation auroit tiré apres ſoy la dannation eternelle, d'autant qu'il n'y auroit point eu de Redempteur. Vous voyez donc l'avantage que nous recevons du

du benefice de la Redemption, qui eſt que nous avons un remede general, pour la remiſſion de tous nos pechés, lequel nous n'aurions pas ſi nos premiers parens fuſſent demeurés dans l'êtat d'innocence, & nôtre nature dans ſon integrité.

Un exemple familier rendra la choſe plus intelligible. Repreſentez-vous que dans un Royaume un Seigneur de grande conditiõ, qui a pluſieurs enfans s'eſt rendu criminel de Leze-Majeſté. Il eſt dégradé de Nobleſſe, privé de ſes charges, & dignités luy, & ſes deſcendans. Le Fils du Roy, prenant pitié de cette pauvre famille, ſe preſente à ſon Pere, & luy dit. Je vous offre telle ſatisfaction qu'il vous plaira, pourveu que vous m'accordiez cette grace, de pardonner à ce ſujet rebelle, qui vous a offenſé, & de ne point imputer à toute ſa race, le crime qu'il a commis, que ſi à l'avenir quelqu'un de ſa deſcendance tomboit en de pareilles fautes, & qu'il en eut un vray repentir vous luy pardonniez en ma conſideration. Le Roy y conſent, & accepte l'offre de ſon Fils, qui pour relever d'avantage, cette famille criminelle, & la rendre plus conſiderable aupres du Roy ſon Pere, s'allie avec elle, par un mariage ſolennel.

N'eſt-il pas vray, que tous ceux qui naîtront de cette tige gâtée, & corrompuë par le crime d'un ſeul, tireront cet avantage de leur diſgrace, que quoy qu'il arrive, leur fortune ſubſiſtera toûjours, s'ils ſe veulent ſervir des moyens qu'ils ont en main : au lieu que s'ils n'avoient point eſté engagés dans le malheur de leur pere, ils ſeroient punis irremiſſiblement pour leurs propres crimes. L'application de cet exemple, n'eſt pas mal aiſée,

&

& nous fait toucher au doigt, l'extreme obligation que nous avons au Fils de Dieu, d'avoir voulu reparer nos pertes, & nos disgraces, par une redemption si abondante. Il faut donc avouër que le premier avantage, que nous tirons de la ruine de nôtre nature, c'est qu'ayant contracté un peché d'origine, nous obtenons par la Grace de Jesus-Christ, la remission de celuy-là, & de tous les autres que nous y ajoûtons.

II. Le second est exprimé par ces autres paroles, Ad Rom. 7. *Si unius delicto, mors regnavit per unum, multò magis abundantiam gratiæ, & donationis, & justitiæ accipientes in vitâ regnabimus per unum Jesum Christum.* Si par un seul, nous avons encouru la mort du corps, & de l'ame, nous recevons une telle abondance de grace, par les merites de Jesus-Christ, que nous pouvons estre plus santifiés, que nous n'aurions jamais esté, & posseder une plus grande gloire dans le Ciel. Adam par son peché, a privé ses descendans de la Justice originelle. Ad Rom. 5. *Non sicut delictum ita & donum.* S'il n'eût point peché, la Vierge Marie sa Fille, n'auroit point esté élevée à la dignité de Mere de Dieu, & par consequent, les hommes auroient esté privés de toutes les graces, dons, & faveurs qui leur sont accordées par son intercession. Si Adam n'eut point peché, il n'y auroit point eu de Precurseur, ni de Messie, point d'Apôtres, point de Martyrs, la Virginité n'auroit pas esté en l'estime où elle est presentement, nous n'aurions pas eu l'exemple d'un homme-Dieu, conversant parmi les hommes, humble, patient, obeïssant, les Conseils Evangeliques n'auroient pas esté pratiqués comme ils sont, ni tant de saintes Religions instituées. Il

n'y

n'y auroit point eu de Sacremens, tels que nous les avons aujourd'huy, nommement celuy de l'Adorable Euchariſtie. Lequel eſtant une repreſentation de la mort du Fils de Dieu, ſuppoſe neceſſairement cette mort, qui n'auroit point eſté ſans le peché du premier homme. Que ſi nous conſiderons l'abondance, & la multitude des graces, qui ſont conferées à l'Egliſe, par la vertu de ce Divin Sacrement, nous ſerons forcés d'avoüer que *non ſicut delictum ita & donum.* Il n'y auroit point eu de Jerarchie Eccleſiaſtique, laquelle eſt compoſée de Pontifes, de Prêtres, & de Diacres, parce que le Sacrifice de l'Autel, manquant les Ordres Sacrés manqueroient auſſi qui ſe tapportent tous au Miniſtere de l'Autel.

Les Theologiens mettent en queſtion les bonnes œuvres des juſtes, acquierent plus de valeur par la conjonction, avec les merites du Fils de Dieu, & par l'application qui s'en fait. Par exemple : ſi une action de patience ou d'humilité, offerte à Dieu, en union de la patience, & de l'humilité de ſon Fils, eſt plus meritoire, que ſi on la conſidete ſans cette union ? Je diray premierement ce qui eſt certain, & puis ce qui eſt probable, pour confirmer de plus en plus, l'avantage que nous recevons par l'abondance des graces, qui nous ſont conferées, en l'êtat où nous ſommes de la natute corrompuë par le peché, *non ſicut delictum ita & donum.*

En l'êtat d'innocence, les Graces n'auroient pas eſté ſi fortes, ni ſi puiſſantes qu'elles ſont maintenant à cauſe que les hommes n'en euſſent pas eu tant de beſoin, comme enſeigne ſaint Auguſtin au livre de *correptione & gratiâ*, où il diſtin- Cap. 11.

L'êtat d'innocence.

gue, *auxilium ſine quo aliquid non fit, & auxilium quo aliquid fit*, & dit qu'alors le premier auroit eſté ſuffiſant, & que maintenant le ſecond eſt neceſſaire, il n'eſt pas aiſé d'expliquer en quoy conſiſte la difference de ces deux ſortes de ſecours. Mais il eſt certain, que le ſecond a plus de force, pour faire operer le bien que le premier. Les Graces que Dieu auroit données alors, provenantes de ſa pure liberalité, auroient eſté ordinaires. Celles qu'il nous donne maintenant, ſont en quelque façon de juſtice, nous ayant eſté meritées par JESUS-CHRIST, de ſorte qu'elles doivent eſtre plus grandes, & extraordinaires.

La Vie, la Paſſion, & la mort du Sauveur, non ſeulement eſt un exemplaire, lequel nous pouvons imiter, mais encor un objet qui nous excite puiſſamment, à de tres-nobles actions, principalement d'amour, & de Charité. Car qui n'aimeroit ardemment un Dieu, qui nous a tant aimés, que de mourir pour nous? qui feroit difficulté de ſoufftir pour luy, puiſqu'il a tant ſouffert pour nous? C'eſt dans ce motif, que les Martyrs ont trouvé dequoy mépriſer les tourmens, les Confeſſeurs dequoy mener une vie auſtere, & de s'affliger par des rudes penitences, nous tirons donc ces avantages de la mort du Redempteur, qu'elle eſt la cauſe meritoire, exemplaire, objective, & motive de nos actions; ce qu'elle n'auroit pas eſté dans l'état d'innocence, où il n'y auroit point eu de Redempteur. *Non ſicut delictum ita & donum.*

Merite des bonnes œuvres.

Il y en a qui ajoûtent aſſez probablement, que nos œuvres en tant qu'elles ſont conjointes, & unies aux merites du Fils de Dieu, deviennent

plus

plus meritoires qu'elles ne ſeroient ſans cette conjonction : parce qu'il ſemble bien raiſonnable, que le Sauveur appliquant ſes merites aux nôtres, les rende plus recommandables par cette application, & donne quelque accroiſſement à leur valeur ; ſi on n'aime mieux dire avec d'autres, que Dieu recompenſe nos bonnes œuvres *ultra condignum*, par deſſus leur dignité, & que cet excés de recompenſe, doit eſtre attribué aux merites de ſon Fils.

Reconnoiſſant nos avantages, rendons graces à Dieu le Pere, de nous avoir donné ſon Fils ; au Fils de s'eſtre Incarné pour détruire l'incarnation du peché ; au Saint Eſprit d'avoir operé ce grand ouvrage, dans les chaſtes entrailles d'une Vierge ; à cette Vierge d'y avoir cooperé, afin que nous ſoions participans, des effets de nôtre Redemption, par la Grace en ce monde, & par la Gloire en l'autre.

SERMON
POUR
LE SECOND MERCREDY
DE L'ADVENT.

QVE LE FILS DE DIEV eſt venu en terre, pour tous les hommes, & qu'un chacun doit conſiderer cette venuë, comme ſi elle eſtoit pour luy ſeul.

Tu es qui venturus es? an alium expectamus? Matth. 11.

Eſtes-vous celuy qui doit venir? ou devons-nous en attendre un autre?

C'Est une vetité de Foy, que le Fils de Dieu eſt venu au monde, pour ſauver les hommes, & le grand Concile de Nicée, en a fait un article de ſon Symbole diſant; *Qui propter nos homines & propter noſtram ſalutem deſcendit de Celis.* Neanmoins il s'eſt trouvé des Docteurs, qui veulent paſſer pour Catholiques, leſquels ont oſé ſoûtenir, qu'il n'eſt pas venu pour eſtre

eſtre le Sauveur de tous les hommes, & de chacun d'eux en particulier, mais ſeulement de quelques uns. J'eſtime qu'il importe extremement, & pour le repos de nos ames, & pour la conduite de nôtre vie, & même pour nôtre Salut, d'avoir des ſentimens conformes en ce poinct, à la Doctrine de l'Egliſe, laquelle nous enſeigne comme je vous feray voir, Dieu aidant, que le Verbe Incarné eſt venu pour eſtre le Sauveur, & le Redempteur de tous les hommes en general, & en particulier; & qu'un chacun de nous, doit regarder cette venuë, comme ſi elle avoit eſté faite pour ſoy, ſans que le bien-fait de la Redemption, qui eſt commun à tous, doive diminuer les obligations des particuliers. Ce ſeront les deux poincts de cette Predication. Au premier je montreray, que JESUS-CHRIST eſt venu pour tous les hommes, ſans exception de perſonne, qu'il eſt né, qu'il a vêcu, qu'il eſt mort pour tous, comme il viendra les juger tous à la fin du monde. Au ſecond je prouveray qu'un chacun de nous, doit conſiderer cette venuë avec les mêmes ſentimens d'obligation, que ſi elle eſtoit pour luy ſeul.

DIVISION. *I. Dieu eſt venu pour ſauver tous les hommes. II. Chaque homme en particulier, doit regarder cette venuë, comme ſi elle avoit eſté pour luy ſeul.*

AVE MARIA.

Le malheur où nos premiers parens, nous avoient engagés par leur deſobeïſſance, en nous privant de la juſtice originelle, a eſté reparé par le Sauveur du monde, avec tant d'avantage, que l'Apôtre ſaint Paul a employé une bonne partie du cinquiéme chapitre de l'Epître aux Romains, pour montrer que JESUS-CHRIST nous a fait plus de bien, que le peché ne nous avoit fait de

I. POINCT. *IESUS-CHRIST eſt mort pour tous les hommes.*

mal, *non ſicut delictum, ita & donum*, & que la grace de la juſtification qu'il nous a meritée, eſt beaucoup plus grande, que le dommage que nous avions ſouffert. Il oppoſe l'obeïſſance de JESUS-CHRIST, à la deſobeïſſance d'Adam, & il dit que ſi le premier homme nous a rendu pecheurs, le ſecond nous fait devenir juſtes, par une abondance de grace, beaucoup plus avantageuſe, que ſi nous n'euſſions point eſté participans de la faute d'autruy.

Objection. Nous en apportâmes hier les preuves, mais le temps ne nous permit pas, de decider une difficulté qui ſe preſenta. Tous les hommes ont ſubi en Adam, la ſentence de mort, & de condannation; mais tous ne ſont pas juſtifiés en JESUS-CHRIST, & tous n'arrivent pas par ſon moyen, à la poſſeſſion de la vie eternelle. Il ſemble donc que le peché du premier homme, a eſté plus nuiſible à la nature humaine, puis qu'il a envelopé tout le monde dans ſa ruine, que la venuë du Sauveur ne luy a eſté profitable.

Hereſie des Pelagiens. Le Pelagiens tâchoient d'éviter cet inconvenient par une hereſie, diſant que le peché d'Adam, ne nuiſoit qu'à ceux qui pechoient comme luy, & que ce qu'a dit l'Apôtre, *per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit*, ſe doit entendre, *imitatione non propagatione*. Par imitation, non par propagation. D'où s'enſuivoit que JESUS-CHRIST en avoit plus ſauvé, qu'Adam n'en avoit perdu, parce qu'il avoit ſauvé les juſtes, auſſi bien que les pecheurs. C'eſt le ſens qu'ils donnoient à ces paroles du même Apôtre, *ſi unius delicto multi mortui ſunt, multo magis gratia Dei, & donum in gratia unius hominis Jeſu Chriſti*

Ad Rom. 5.

Chriſti in plures abundavit. Ils comparoient ces deux termes, *multi*, & *plures*, attribuant le premier à ceux qui avoient peché par imitation, & le ſecond à ceux qui n'avoient point peché du tout, & à ceux qui avoient receu la remiſſion de leurs pechés par la grace de JESUS-CHRIST.

Mais cette interpretation eſt heretique, & comme telle rejettée par ſaint Auguſtin écrivant contre Julien, & il la refute par le Texte Grec, où il y a en tous les deux endroits un terme poſitif, au premier Πολλοὶ, & au ſecond Πολλοὺς, & non pas Πλέιους, ou Πλέισους. Pareillement dans nôtre Vulgate il y a *multi*, & *multos*, non pas *plures*. Laiſſant donc à part cette erreur Pelagienne, je dis que comme le dommage cauſé par le peché d'origine, a eſté univerſel, le remede a eſté auſſi univerſel, d'autant que JESUS-CHRIST eſt venu pour ſauver tous les hommes, & qu'il a offert à ſon Pere le prix de ſon Sang, pour la Redemption de tous ſans en excepter un ſeul. Que s'il s'en trouve d'aſſez malheureux, pour ne vouloir pas accepter l'offre qui leur eſt faite, il ne faut pas imputer leur perdition, à celuy qui eſt venu pour les délivrer de leurs miſeres, mais à eux mêmes qui n'ont pas voulu en ſortir.

Combattuë par S. Auguſtin.

In op. 2. contrà Iulianum.

Je ſçay bien que cette verité eſt aujourd'huy combatuë, non ſeulement par les Calviniſtes, mais encore par d'autres, qui ſe diſent Catholiques, qui voudroient perſuader que JESUS-CHRIST, n'eſt pas mort pour tous les hommes, & pour chacun d'eux en particulier, mais ſeulement pour quelques uns, qui ſont les predeſtinés. S'il eſtoit ainſi, nul ne ſeroit obligé de croire que JESUS-CHRIST eſt mort pour luy, parce

Opinion erronée de quelques uns de ce ſiecle.

que nul n'eſt aſſuré de ſa predeſtination. Or il eſt evident, que lors qu'on n'eſt pas aſſuré, d'avoir reçû un bien-fait de quelqu'un, & qu'on peut raiſonnablement en douter, il n'y a nulle obligation de l'en remercier, car comment ſe tiendroit-on obligé d'une faveur, qu'on ne ſçait pas avoir reçuë ? & comment pourrions-nous rendre graces, à celuy qui peut-eſtre a eu pour nous une mauvaiſe volonté ? y a-t-il rien de plus abſurde, ni de plus contraire aux ſentimens, que doit avoir tout Chrêtien, que de dire qu'il n'eſt pas obligé de remercier Dieu du benefice de la Redemption ? y a-t-il rien, que l'Apôtre ſaint Paul nous recommande davantage que la charité, que nous devons avoir pour celuy qui en a tant eu pour nous, que de mourir pour nôtre Salut ? La charité, dit-il, de Jesus-Christ, nous preſſe de l'aimer, parce que nous ſçavons qu'il eſt mort pour tous. *Charitas Chriſti urget nos, æſtimantes quoniam unus pro omnibus mortuus eſt*, en la ſeconde aux Corinthiens : & aux Romains. *Commendat charitatem ſuam Deus in nobis, quoniam cum adhuc peccatores eſſemus, Chriſtus pro nobis mortuus eſt.* Or quel moyen d'aimer une perſonne, ſi je doute qu'elle ait de l'amour, ou de la haine pour moy ?

2. Ad Cor. 5.

Ad Rom. 5.

Similitude. Les verités ſe rendent intelligibles au peuple, par des exemples familiers. Une Ville eſt aſſiegée par des cruels ennemis, qui menacent de mettre tout à feu, & à ſang. Un puiſſant Roy vient pour la ſecourir, mais dans le deſſein de delivrer ſeulement un petit nombre de citoyens, qu'il choiſira, abandonnant tous les autres à la cruauté des aſſiegeans, quoy qu'il puiſſe les delivrer, avec la même facilité que les autres. Il fait ſçavoir à tous, quelle

quelle eſt ſon intention, ſans leur declarer qui ſont ceux qu'il choiſira, qui ſont ceux qu'il abandonnera, je demande ſi dans cette incertitude il y en a pas un qui le puiſſe aimer, & remercier de bon cœur? tous au contraire n'auront-ils pas ſujet de ſe plaindre de luy, que pouvant les tirer tous de la miſere, qui leur eſt commune, il ſe contente d'en tirer un petit nombre, laiſſant tous les autres à l'abandon?

On voit entrer un medecin, dans un Hôpital plein de malades, & on ſçait qu'il eſt ſi expert qu'il peut guerir de toutes ſortes de maladies, pourveu qu'on ſe veüille ſervir de ſes remedes. Mais ſi d'abord en entrant il s'expliquoit ainſi, ſçachez mes amis que j'ay dequoy vous guerir tous, tant que vous eſtes: neanmoins parmi cette grande multitude que je vois icy, je n'en choiſiray que fort peu, en qui je feray paroître mon induſtrie, & laiſſeray les autres ſans les guerir! ô cruel Medecin, diroit-on, ô cœur impitoiable; & pourquoy laiſſer miſerables tant de pauvres languiſſans, pouvant facilement leur rendre la ſanté, ſans qu'il en coûte d'avantage. Autre.

Les Grottes d'Alger, & de Tunis en Barbarie ſont remplies de Chrêtiens, qui gemiſſent dans une malheureuſe captivité. Il vient un envoyé des Princes Chrêtiens, avec une rançon capable de les mettre tous en liberté. Mais il leur fait entendre que ſon deſſein, eſt d'en laiſſer la plus part dans les fers, & dans la miſere, & d'en racheter ſeulement quelques uns. Quel ſeroit à vôtre avis, le ſentiment de ces pauvres captifs? un chacun d'eux ne diroit-il pas, & quel homme eſt cecy, qui pouvant s'il vouloit nous delivrer Autre.

tous, n'a point de pitié des maux que nous ſouffrons ? quand je ſçauray qu'il a la volonté de me tirer d'icy, je l'en remercieray, mais tandis que j'en ſeray incertain, je ne puis avoir de l'amour pour luy, de peur que je n'aime un cruel qui me veut perdre.

Je demande maintenant, s'il eſt juſte, & raiſonnable, de penſer que Dieu ſe ſoit comporté de la ſorte envers les hommes ; & ſi nous devrions l'aimer, & remercier, pour le benefice de la Redemption, auquel nous n'aurions nulle part ? nous ſommes tous en ce monde, comme dans une Ville aſſiegée, par de cruels ennemis, qui ſont les demons, ils nous livrent de continuels aſſauts, & ne reſpirent que nôtre perte. Nous ne pouvons éviter de tomber entre leurs mains, à moins que d'eſtre ſecourus par le Roy des Roys Dieu tout puiſſant. Il eſt venu du Ciel en terre à cet effet. Mais s'il n'a deſſein que d'en ſauver quelques uns, voulant que les autres periſſent, qui pourra luy ſçavoir bon gré, d'une conduite ſi étrange, & d'un procedé ſi rigoureux ? Qui n'en concevra plûtôt de l'horreur, voyant qu'il eſtoit reſolu de dénier tout ſecours, à tant de malheureux qui periront infailliblement ? C'eſt-ce que nous voudroient perſuader, ceux qui diſent que JESUS-CHRIST n'eſt venu, que pour eſtre le Sauveur, & le Redempteur des predeſtinés, n'ayant point offert à ſon Pere ſa Mort, & ſa Paſſion pour les reprouvés, ni appliqué ſes merites pour eux, quoy qu'il pût facilement le faire.

Nous ſommes tous en ce monde, comme dans un grand Hôpital, affligés de diverſes maladies ſpirituelles, la convoitiſe des biens des honneurs,

&

& des voluptés, ſont des maux qui nous travaillent ſans ceſſe, incurables à toutes les forces de la nature. Il faut un Medecin du Ciel pour les guerir. Il eſt venu pour cette gueriſon, & comme dit ſaint Auguſtin quelque part, *magnus è Cœlo venit medicus, quia magnus in terrâ jacebat ægrotus.* Mais ſi ce Medecin Celeſte, connoiſſant nos infirmités, n'a intention d'appliquer ſes remedes, qu'à un petit nombre d'êlus, n'ay-je pas plus de ſujet d'accuſer ſa cruauté, & de me plaindre de ſon cœur ſans pitié, que de loüer ſa Miſericorde. Je ſçay qu'il a fait un Baûme de ſon Sang precieux capable de guerir toutes ſortes de plaies, s'il l'applique aux miennes, je luy en ſeray tres-obligé ; s'il me le refuſe, je reſſens avec déplaiſir le cruel traitement qu'il me fait, & juſqu'à tant que je ſois certain de ſa bonne volonté pour moy, je ne conſidere point ſa venuë, comme une faveur.

Enfin nous ſommes tous en ce monde, comme dans une priſon, ſous la tyrannie de Sathan, de laquelle nous ne pouvons eſtre affranchis, que par un Dieu Incarné, qui vienne rompre nos fers, & briſer nos chaines, on nous dit qu'il eſt venu, mais ſi en même temps, il nous declare que ſa volonté, eſt de laiſſer en captivité, la plus grande part, de ceux qui y ſont, je ne puis me rejoüir de ſa venuë, & l'appeller mon puiſſant liberateur, juſqu'à tant que je ſçache qu'il a deſſein de me delivrer. Quand les Prophetes ont predit qu'il viendroit, ils ont exhorté tous les hommes à ſe conſoler, ſur une ſi bonne nouvelle, les Anges annoncerent aux Paſteurs ſa Nativité, comme un ſujet de grande joye, parce que le Sauveur du monde

monde eſtoit né. Il n'y a perſonne, qui ne doive fonder ſur ſa venuë, l'eſperance de ſon Salut ; & comment le pourroit-on, s'il n'eſt pas venu pour nous ſauver tous ? un chacun dira, je ne ſçay ſi le Fils de Dieu eſt venu pour me ſauver, ou pour me perdre. Dans cette incertitude, je ne puis faire fondement ſur ſa venuë, ni m'en rejoüir, ni l'en remercier, puiſque peut-eſtre, elle eſt plûtôt contre moy, que pour moy. Ces ſentimens comme vous voyez, ſont déraiſonnables, & indignes d'un Chrêtien ; neanmoins ils ne le ſeroient pas, ſi on ſuivoit la fauſſe opinion que nous refutons.

Si parce que je ne ſuis pas certain, d'eſtre du nombre des predeſtinés, je ne ſuis pas obligé de croire que JESUS-CHRIST eſt mort pour moy, donc je ne puis pas dire avec ſaint Paul, je vis en la Foy du Fils de Dieu qui m'a aimé, & qui s'eſt livré pour moy. *In fide vivo Filij Dei, qui dilexit me, & tradidit ſemetipſum pro me.* Ce que toutefois les Saints Peres diſent, qu'un chacun doit appliquer à ſoy-même ; or qui oſeroit ſoûtenir que nul n'eſt obligé de croire, & ne le peut, n'ayant point d'aſſurance, que JESUS-CHRIST eſt mort pour luy ? puiſque nul n'a point d'aſſurance de ſa predeſtination, comme tous les Catholiques avoüent, & le Concile de Trente l'a defini. Qui ne voit que cette Doctrine eſt pernicieuſe, & qu'elle détourne les ames des ſentimens d'amour, & de gratitude qu'elles doivent avoir pour le Redempteur ?

Ad Gal. 2.

Voicy donc l'argument dans ſa forme, & dans ſa force. Je ſuis obligé de croire que JESUS-CHRIST eſt mort pour moy ? je ne ſuis pas obligé de

de croire que je ſuis predeſtiné. Donc il n'eſt pas mort ſeulement pour les predeſtinés. Ou bien je ſuis obligé de remercier Dieu, & de l'aimer, parce qu'il eſt mort pour moy, quand même je ne ſerois pas predeſtiné. On bien on ne peut pas eſtimer un bien-fait, ſi on n'eſt pas aſſuré de l'avoir reçû. Je dois eſtimer, & faire grand êtat de la Redemption des hommes, donc je ſuis aſſuré d'avoir eu part à ce bien-fait.

Hereſies des Calviniſtes.

Je ſçay bien que les ſectateurs de Calvin veulent que l'on ſoit obligé de croire ſa predeſtination, & même ils diſent qu'on eſt juſtifié par cette Foy, & que les merites de JESUS-CHRIST ſont appliqués, à tous ceux qui croient qu'il eſt mort pour eux, & que par ſa mort il a merité leur Salut. Mais il eſt bien étrange de vouloir qu'on ſoit obligé de croire ce qui n'eſt pas, & qu'on ne ſçait pas eſtre, quand même il ſeroit. Car il eſt certain que pluſieurs d'entre les hommes, & de ceux-là même qui font profeſſion du Calviniſme, ne ſont pas predeſtinés, & qu'ils ne ſçavent pas s'ils le ſont : s'ils ſont obligés de croire leur predeſtination, ils ſont obligés de croire ce qui n'eſt pas, & ce qu'ils ne ſçavent pas. S'ils n'y ſont pas obligés, ils ne ſont donc pas obligés de croire, que JESUS-CHRIST eſt mort pour eux. De dire que les uns y ſont obligés, & les autres non, c'eſt diviſer la Foy qui eſt une : outre que les uns n'ont pas plus de fondement de le croire que les autres. Et partant il faut avoüer que JESUS-CHRIST eſt mort pour tous, & que tous ſont obligés de le croire ainſi.

Autrement nous ne devrions pas luy demander que ſa mort nous ſoit utile, & fructueuſe, ce qui

qui eſt contre la pratique de l'Egliſe en ſes prieres. Car s'il eſt mort pour nous, ſa mort nous ſera utile, encor que nous ne luy demandions pas : & s'il n'eſt pas mort pour nous, c'eſt en vain que nous luy demandons le fruit de ſa mort. On ne peut pas répondre à cet argument, qu'il eſt mort pour ceux qu'il a prevûs luy devoir demander, que ſa mort leur ſoit utile, de même qu'il a predeſtiné, pluſieurs de ceux qui luy demandent d'eſtre ſauvés, ſans qu'on puiſſe dire ou ils ſont predeſtinés, ou ils ne le ſont pas : s'ils ſont predeſtinés, ils ne laiſſeront pas d'eſtre ſauvés, encor qu'ils ne le demandent pas : s'ils ne ſont pas predeſtinés, ils ne ſeront pas ſauvés, encor qu'ils le demandent. Ce n'eſt pas de même, & il y a bien de la difference. La predeſtination eſt ſouvent attachée à certains moyens dependans de la liberté de l'homme, par leſquels Dieu veut qu'elle ait ſon effet, qui eſt le Salut. Mais la mort du Fils de Dieu, pour un tel, ou pour un tel, ne depend pas de la liberté de l'homme, il depend de bien l'homme, avec la grace de Dieu, de ſe la rendre utile, ſuppoſé qu'elle ait eſté offerte pour luy : mais ſi elle n'a pas eſté offerte pour luy, c'eſt en vain qu'il demande qu'elle luy ſoit utile, puis qu'on ne peut pas ſe ſervir d'une choſe qui n'eſt nullement à nôtre diſpoſition.

Il faut donc tenir pour indubitable, que le Fils de Dieu eſt venu au monde, pour ſauver tous les hommes, & que s'ils ne jouïſſent pas des fruits de ſa venuë, c'eſt qu'ils ne veulent pas s'unir à luy, comme les membres, à leur Chef par une Foy vive qui opere par la charité. Il a fait de ſa part ce qu'il a deu, fourniſſant à un chacun les moyens

moyens de ſon Salut. Il a offert pour tous, le prix de ſon Sang, & la rançon de leur liberté. S'ils veulent demeurer dans l'eſclavage, il n'en eſt pas la cauſe, il a établi des Sacremens dans ſon Egliſe, où un chacun peut trouver s'il veut, le remede à ſon mal. Il ne refuſe à perſonne les graces neceſſaires : s'en ſert qui veut, & la perdition de celuy qui perit, ne ſe doit attribuer qu'à luy même, qui veut perir.

J'avouë que JESUS-CHRIST eſt le Sauveur des predeſtinés, d'une façon particuliere, parce qu'il les ſauve en effet. Mais cela n'empêche pas qu'il ne ſoit auſſi le Sauveur de ceux, à qui il donne les moyens de ſe ſauver, quoy qu'ils ſe dannent par leur faute. C'eſt à mon avis, ce qu'a voulu dire l'Apôtre ſaint Paul, en la premiere à Timothée, *ſperamus in Deum vivum, qui eſt ſalvator omnium hominum, maximè fidelium.* Il eſt Sauveur de tous les hommes en un ſens, parce qu'il ne tient qu'à eux de ſe ſauver par luy : mais il eſt ſpecialement le Sauveur des fidelles, qui ſe ſauvent parce qu'il les conduit dans les voyes de Salut, par une providence particuliere. L'Apôtre oppoſe en ces paroles les fidelles, à ceux qui ne le ſont pas. Il reconnoit donc, que le Fils de Dieu eſt le Sauveur de ceux mêmes qui ne ſont pas fidelles, bien qu'il le ſoit d'avantage des fidelles, *Salvator omnium hominum, maximè fidelium.*

1. Ad Timot. 4.

1. Ad Cor. 8.

Le même Apôtre nous l'enſeigne encor fort clairement en la premiere aux Corinthiens, où il dit, qu'il ſe peut faire que quelqu'un periſſe, pour qui JESUS-CHRIST eſt mort, il n'eſt donc pas mort ſeulement pour les predeſtinés, mais auſſi pour les reprouvés. Les Corinthiens luy avoient propoſé cette

cette queſtion, s'il eſtoit permis de manger de la chair immolée aux Idoles ? Il répond qu'abſolument parlant on le peut : mais que ſi quelqu'un en mangeoit, croyant que c'eſt mal fait, il pecheroit: ou bien ſi par ſon exemple, il eſtoit cauſe qu'un autre en mangeât, qui croit que c'eſt mal fait; parce qu'alors il ſcandaliſeroit ſon frere, qui pourroit perir par ce ſcandale ; & ainſi celuy-là periroit pour lequel JESUS-CHRIST eſt mort. *Et peribit infirmus in tuâ ſcientiâ frater ; propter quem Chriſtus mortuus eſt.* Comme s'il diſoit vous qui ſçavez, qu'il eſt permis de manger de la Chair, immolée aux Idoles, & qui ſçavez auſſi que vôtre frere eſt infirme, n'ayant pas encor la ſcience que vous avez : ſi vous le portez à manger de la Chair immolée contre ſa conſcience, vous eſtes cauſe de ſon peché, & s'il meurt en cet état, il ſera danné; quoyque JESUS-CHRIST ſoit mort pour luy. Il eſt donc mort encor pour les reprouvés.

1. Ad Cor. 8.

Nous avons une autre preuve tres-forte, de cette verité, tirée d'un raiſonnement du même Apôtre, en la ſeconde aux Corinthiens. *Si unus pro omnibus mortuus eſt. Ergo omnes mortui ſunt, & pro omnibus mortuus eſt Chriſtus.* Remarquez que de cet antecedent, *unus pro omnibus mortuus eſt*; Il tire cette conſequence, *ergo omnes mortui ſunt*, laquelle ne vaudroit rien, ſi JESUS-CHRIST n'eſtoit mort pour tous les hommes ſans exception. Il veut prouver que tous les hommes ſont morts en Adam, par le peché originel, & il le prouve parce que JESUS-CHRIST eſt mort pour tous. S'il n'eſtoit mort que pour les predeſtinés, il n'auroit point raiſon, d'inferer que tous ſont morts en Adam, mais ſeulement les predeſtinés.

2. Ad Cor. 5.

Il

Il n'y a ſi petit Logicien, qui ne ſçache que les termes des Syllogiſmes, ne peuvent eſtre diſtribués dans la concluſion, s'ils ne l'ont eſté dans les propoſitions; or eſt-il que dans cette concluſion, *ergo omnes mortui ſunt*, la diſtribution eſt univerſelle pour tous les hommes ſans exception, il faut donc que dans l'antecedent, *unus pro omnibus mortuus eſt*, elle ſoit pareillement univerſelle, & ſans exception. Mais afin qu'on ne ſe imagine pas, que ce ſont icy des ſubtilités d'une Logique captieuſe, je veux qu'un chacun s'en rapporte à ſon propre ſens, ſi ce ſeroit bien raiſonner de dire ainſi? Le Roy a exemté cette année, tous ſes ſujets de la taille. Donc tous ſes ſujets ſont taillables, il eſt évident que la conſequence n'eſt pas bonne, parce que lors qu'on dit que le Roy a exemté tous ſes ſujets de la taille, on n'entend pas parler de tous les ſujets du Royaume, mais ſeulement ceux qui ne ſont pas nobles, & qui peuvent eſtre mis à la taille: d'où il ne s'enſuit pas que tous les ſujets du Roy ſoient taillables. Ce qui s'enſuivroit fort bien, s'il eſtoit vray que le Roy eut exemté tous ſes ſujets univerſellement, & ſans exception, de la taille. Ainſi donc de cet antecedent: Jesus-Christ eſt mort pour tous, il ne s'enſuit pas que tous ſans exception ſoient morts, ſi on ne ſuppoſe, qu'il eſt mort pour tous ſans exception.

Il eſt encor à remarquer, que cette propoſition Jesus-Christ eſt mort pour tous les hommes univerſellement, eſt en quelque façon plus certaine que cette autre, tous les hommes ſont morts en Adam, d'autant que l'Apôtre prouve la ſeconde par la premiere, & que les concluſions

comme disent les Logiciens, ne peuvent avoir plus de certitude ni plus d'évidence, que les propositions, & les principes d'où elles sont inferées. Tellement que si c'est un article de Foy, que tous les hommes sont morts par le peché d'Adam, il n'est pas moins article de Foy que JESUS-CHRIST est mort pour tous sans exception.

II. POINCT. *Chacun doit considerer la venuë, la vie, & la mort de* JESUS-CHRIST. *comme si tout avoit esté fait pour luy seul.*

Je pourrois apporter d'autres preuves, si je ne craignois de lasser mes Auditeurs, qui ne sont pas tous accoûtumés, à ces sortes de controverses. Il est temps de passer à la seconde partie, des deux que nous avons proposées, laquelle contient le fruit que nous devons tirer de la premiere, à sçavoir qu'un chacun doit considerer la venuë du Fils de Dieu, sa vie, & sa mort, comme si tout estoit fait pour luy seul. C'est un dire qui est assez ordinaire en la bouche des hommes, qu'un bien qui est fait à plusieurs en commun, n'oblige presque personne, parce que les particuliers ne s'estiment pas obligés en leur propre, & privé nom, d'acquiter les obligations de la communauté, & qu'ils se persuadent aisement que ce n'est pas en leur consideration que le bien-fait a esté conferé. Outre qu'un chacun se dispense volontiers, de ce qu'il croit que d'autres doivent aussi bien que luy. Quand un bien est communiqué, à beaucoup de personnes, il semble qu'il en est moins estimable, & qu'un chacun n'en doit le grand-merci, que pour sa part, de-là viennent les plaintes, que font quelquefois ceux qui obligent le public, par des signalés bienfaits, dont ils ne remportent souvent que de l'ingratitude, à cause qu'un chacun se remet du devoir commun sur son compagnon, ou sur ceux qui ont plus de part au gouvernement, le monde est ainsi fait.

Digitized by Google

Neanmoins il faut avoüer, que ſi chaque particulier poſſede entierement, & ſans diminution, le bien qui eſt fait à pluſieurs, de même que s'il eſtoit fait à luy ſeul, il n'en eſt pas moins redevable au bien-facteur, que ſi d'autres n'y avoient point eu de part; puiſque la communication du même bien, qui leur eſt faite, ne diminue en rien la poſſeſſion; & la jouïſſance qu'il en a. Nous ne ſommes pas moins obligés à Dieu, de la lumiere du Soleil que nous voyons, de l'air que nous reſpirons; & des commodités que nous recevons des pluyes, des vens, du changement des ſaiſons, que ſi perſonne n'en jouïſſoit que nous. Ce qui eſt encor plus veritable, lorſque nous ſommes certains que l'Autheur du bien-fait, a eu la même affection pour nous; que s'il ne l'avoit communiqué à nul autre, & qu'il n'auroit pas laiſſé de nous obliger de même.

C'eſt dans ce ſentiment que l'Apôtre écrivoit aux Galates. *in fide vivo filij Dei qui dilexit me;* Ad Gal. 2. *& tradidit ſemetipſum pro me.* Ie vis en la Foy du Fils de Dieu, qui ma aimé, & qui s'eſt livré à la mort pour moy. O grand Apôtre comment eſt-ce que vous appropriez à vous ſeul, ce qui eſt commun à tous? le Fils de Dieu n'a-t-il pas aimé les autres auſſi bien que vous? ne s'eſt-il pas livré à la mort pour eux, auſſi bien que pour nous? ne l'avez-vous pas dit vous-même en cent endroits de vos Epîtres? il eſt vray, mais je conſidere dit-il, le benefice de la Redemption; comme s'il eſtoit pour moy ſeul, parce que j'en reçois les mêmes utilités, que ſi d'autre que moy, n'y avoit point eu de part; & que je ſuis aſſuré que mon Sauveur a eu autant d'amour pour

moy, que s'il eſtoit venu pour me racheter moy ſeul.

Difference entre les bien-faits de Dieu, & ceux des hommes.

Il y a cette difference entre les bien-faits des hommes, & ceux de Dieu, que ceux des hommes procedent d'un amour fini, & borné, qui eſt d'autant moindre qu'il ſe communique à plus de perſonnes. Un Roy qui a pluſieurs favoris partage entre eux ſes graces, & ſes faveurs, & ne les aime pas tant, que s'il en aimoit un ſeul, en qui il uniroit toutes ſes affections. Un Pere qui a pluſieurs enfans, n'a pas tant d'amitié pour un chacun d'eux qu'il en auroit pour un ſeul, s'il n'avoit que luy. Mais l'Amour de Dieu qui eſt infini, ne ſouffre point de diminution par ſes épanchemens, & par ſes diffuſions. Le bien qu'il me fait, encor qu'il le faſſe à d'autres, il me le fait avec autant d'affection que s'il me le faiſoit à moy ſeul, & partant je dois eſtimer ſes bien-faits, comme s'ils m'eſtoient propres, & particuliers. Je dois avoir autant d'amour, & de gratitude pour luy que ſi j'eſtois ſeul a en joüir.

On dit, & il eſt vray que l'on doit priſer d'avantage, l'affection de celuy qui donne que le don même, *non tam donum quam dantis affectus in pretio eſt.* Mais quand le don eſt grand, il eſt certain qu'il marque une grande affection, car on ne donne jamais beaucoup, avec peu d'affection, quoy qu'on donne aſſez ſouvent, peu avec beaucoup d'affection. Le don que le Sauveur du monde nous a fait eſt infini, puis qu'il s'eſt donné ſoy-même comme dit nôtre Apôtre aux Epheſiens, *qui dilexit nos, & tradidit ſemetipſum oblationem, & hoſtiam Deo.* Et en la premiere à Timothée, *qui dedit Redemptionem ſemetipſum pro omnibus*, &

Ad Eph. 5. 1. Ad Timoth. 2.

en

en l'Epître à Titus, *qui dedit ſemetipſum pro nobis, ut nos redimeret.* Le don eſtant infini, ne peut venir que d'un amour infini. Les utilités que nous en recevons, ſont en quelque façon infinies à nôtre égard, parce qu'elles ſurpaſſent tout ce qu'on peut imaginer de grand. Elles ſont compriſes dans ce peu de paroles du Prophete Royal. *Gratiam, & gloriam dabit Dominus*, le Seigneur donnera la grace, & la gloire : la grace pour effacer nos pechés, & la gloire, pour nous rendre heureux. La grace pour nous ſantifier, la gloire pour nous couronner ; la grace pour eſtre victorieux des tentations en terre, la gloire pour triompher dans le Ciel. Il n'eſt rien de comparable à ces dons, le Fils de Dieu nous les a merités, & nous preſſe de les accepter : ſerons nous ſi mal aviſez que de les refuſer ? *Filij hominum, uſquequo gravi corde ? ut quid diligitis vanitatem, & quæritis mendacium ?*

Ad Titum 2.

Pſal. 83.

Pſal. 4.

Dites-moy je vous prie l'eſtime que vous feriez d'un Roy, lequel ſçachant que pluſieurs de ſes fidelles ſujets, auroient eſté bleſſez en une bataille, ou au ſiege d'une Ville, leur envoyeroit ſes Medecins, & ſes Chirurgiens pour les penſer, avec de l'argent pour leur dépence ? Si vous eſtiez un de ces bleſſez, & que vous euſſiez reçû cette grace avec les autres, vous ne pourriez aſſés louër la bonté d'un Prince ſi genereux. Mais s'il n'y avoit eu que vous de bleſſé, & que le Roy vous envoyât ſes Medecins, & les Officiers de ſa bouche pour vous traitter : ne croiriez-vous pas avoir reçû une faveur par deſſus la premiere, en ce qu'elle eſt plus particuliere ? Paſſons plus avant, & dites moy de grace,

ſi le Roy venoit en perſonne vous viſiter, & vous apporter un ſouverain remede, pour guerir vos bleſſures, auriez-vous des paroles capables d'exprimer vos ſentimens d'amour, de reſpet, & de gratitude pour ſa Majeſté. Que s'il venoit de bien loin pour vous ſeul, en une ſaiſon fort incommode, & qu'il luy fallut endurer beaucoup, durant un voyage penible: que neanmoins il quittât volontiers les delices de ſa Cour, en vôtre ſeule conſideration, qu'elles ſeroient les extaſes, & les tranſports de vôtre cœur? adjoutez-y de plus, que le remede qu'il vous apporte, luy coûte ſi cher que ſes finances en demeurent épuiſées. Ce ſeroit-là, la plus grande condeſcendance que l'on puiſſe imaginer en un Roy pour le plus fidelle, & le plus conſiderable de ſes ſujets, quand ce ſeroit ſon propre Fils unique. Que faudroit-il donc penſer, s'il venoit pour un criminel de Leze-Majeſté, qui auroit reçu ſes bleſſures en portant les armes contre ſon Prince? vous jugez bien que cet homme ſeroit digne de tous les ſupplices imaginables, s'il ne reconnoiſſoit la grace qui luy eſt faite, avec tous les efforts de ſon cœur, & toutes les proteſtations de ſa fidelité, pour correſpondre en quelque ſorte à un amour ſi exceſſif.

Tout ce que je viens de dire, n'eſt rien en comparaiſon de l'amour, que le Fils de Dieu nous a témoigné à vous, & à moy. Un chacun de nous ſe doit conſiderer, comme un criminel de Leze-Majeſté Divine, qui en faiſant la guerre à ſon Dieu ſe trouve chargé de playes, & reduit à un état pitoyable. Qu'a fait le Redempteur? Quoy qu'il fut griévement offenſé, il eſt venu luy-

luy-même en perſonne vous viſiter : *Viſitavit nos oriens ex alto*, il a quitté le ſein de ſon Pere, & les delices du Ciel, pour venir en terre, & y mener une vie penible, & laborieuſe, & qui plus eſt, il a ſouffert une mort pleine de douleurs, il a épuiſé tout le Sang de ſes Veines, pour compoſer un onguent pretieux, capable de guerir toutes nos maladies. Si le Createur a tant fait, & tant ſouffert pour une vile creature, criminelle, & indigne de pardon ; que ne doit-elle faire, & ſouffrir pour ſon Createur. Luc. 1.

Et ne penſez pas, que le nombre de ceux qui ont eu part à ce bien-fait en diminue le prix, & la valeur, à vôtre égard, puiſque vous en recevez les mêmes fruits, & les mêmes utilités ſans diminution. Il vous eſt même plus avantageux à cauſe des aides, & des ſecours que vous recevez des compagnons de vôtre bonheur. Si le Soleil luiſoit à vous ſeul, quel ſervice tireriez-vous des autres hommes, & des animaux ? ſa lumiere pour eſtre commune, ne laiſſe pas de vous éclairer parfaitement. Il y a des biens, qui ne peuvent eſtre poſſedez en commun, qu'ils ne ſoient partagés entre les poſſeſſeurs. Mais il y en a d'autres deſquels on peut dire, *ſic totum omnibus quod totum ſingulis.* De cette nature ſont les dons, que Dieu a élargis en commun à tout le genre-humain, dequoy nous pourrions faire une longue deduction.

Une autre conſideration, qui nous doit porter à eſtimer le benefice de la Redemption, dans le même degré d'eſtime, que s'il eſtoit pour vous ſeul, c'eſt qu'en toutes les choſes que Jesus Christ a operées pour vous, il vous a eu dans

la penſée, & dans le cœur, de même que s'il n'y eut-eu que vous ſeul au monde ; & de plus qu'il eſt prêt de retourner encor une fois en terre, & ſubir les mêmes travaux, & la mort même, pour vous s'il eſtoit beſoin, comme luy-même fit entendre autrefois, à un ſaint perſonnage nommé Carpus dans une viſion fort celebre, racontée par ſaint Denis Areopagite, que je veux rapporter icy, parce qu'elle fait grandement à mon propos, & que les ſçavans ne doutent point de la legitimité des Epîtres de cet Apôtre de nôtre France.

Epiſt. 8. quæ eſt ad Demophilum.

Ecrivant donc à un Moine nommé Demophilus, il le reprend aigrement, de ce qu'ayant vû un grand pecheur, qui s'accuſoit à un Prêtre, lequel eſtoit prêt de le recevoir à penitence, il les avoit chaſſés tous deux de l'Egliſe, par un zele indiſcret ; il exaggere fort l'indignité de cette action, montrant qu'elle eſt bien contraire à la manſuetude, & à la douceur de Iesus, qui ne deſire rien plus que la converſion des pecheurs. Pour faire apprehender d'avantage, à ce Moine inconſideré l'enormité de ſa faute, il dit qu'il luy veut raconter une viſion faite à un ſaint Perſonnage, de qui luy-même l'avoit appriſe. Eſtant un jour, dit-il, arrivé en l'Iſle de Candie, un ſaint homme me logea chez luy. Il eſtoit autant propre qu'il y en eut jamais, à la contemplation des choſes Divines, & même jamais il ne s'approchoit de la celebration des Saints Myſteres, que premierement il n'eut eſté conſolé de quelque Celeſte viſion.

Viſion de S. Denis Areopagite.

Il me raconta qu'un jour, il y eut un certain Payen qui le fâcha grandement, parce qu'il avoit fait retourner au Paganiſme un Chrêtien nouvellement

lement converti. Et au lieu qu'avec un eſprit de charité, il devoit ſe mettre en priere pour tous les deux, & ne deſiſter point de les avertir de leur devoir, il ſe trouva ſaiſi d'aigreur, & de haine contre eux, & en cet êtat plein de fâcherie, & de douleur, il s'alla mettre au lit pour ſe repoſer. Sur le minuit qui eſtoit l'heure qu'il avoit coûtume de ſe lever pour prier Dieu, il ſe leva. Durant ſa priere il s'emportoit peu religieuſement, à ſe facher en ſoy-même, & à ſe plaindre à Dieu, diſant qu'il n'eſtoit pas raiſonnable, que des hommes impies, demeuraſſent plus long-temps, ſans recevoir le châtiment qu'ils avoient merité; comme il faiſoit cette priere, il luy ſembla que la maiſon où il eſtoit, ſe fendoit par le milieu, depuis le bas, juſques en haut, & que le Ciel eſtoit ouvert, où Jesus-Christ paroiſſoit avec une multitude d'Anges. Apres avoir ainſi regardé venant à baiſſer les yeux, il vid le plancher d'en bas entr'ouvert, & au deſſous un gouffre fort horrible, ſur le bord duquel il aperçût ces deux hommes, contre qui il avoit conçu tant d'averſion, prêt à tomber dedans & du fond de ce gouffre, il ſortoit des ſerpens qui s'entortilloient au tour de ces miſerables, pour les precipiter dans cet abîme, il y avoit auſſi des Demons en figure d'hommes, qui tâchoient de les faire tomber. Carpus prenoit grand plaiſir à ce ſpectacle, mais il eſtoit marri que ces pauvres malheureux ne tomboient pas aſſez tôt à ſon gré, & luy-même porta la main pluſieurs fois pour les pouſſer. Il fut bien étonné, quand il vid Iesus-Christ qui s'eſtoit levé de ſon Thrône, deſcendre juſqu'au lieu où eſtoient ces deux hommes, & leur tendre les mains pour

les soûtenir. Il s'addressa en suite à Carpus, & luy dit frappe maintenant dessus moy, car je suis prêt d'endurer encor une fois la mort, pour le Salut des hommes, & même je le ferois volontiers pour ceux-cy, s'il estoit besoin. C'est-ce que saint Denis dit avoir ouï raconter à Carpus, & qu'il croit estre veritable.

De cette histoire, nous apprenons que c'est avec beaucoup de raison, qu'un chacun se peut persuader, que le Fils de Dieu est venu comme pour luy seul, puis qu'il est prêt de retourner encor une fois, pour le dernier de tous les hommes. O Charité de mon Sauveur ! ô excés d'Amour, & où trouverai-je des flames, & des ardeurs, pour me consumer dans l'amour de vos boutés ? Qui desesperera desormais du pardon de ses offenses, pour grandes qu'elles soient apres tant de témoignages de vos Misericordes. Nous vous les demandons ô Sauveur de nos ames, avec vôtre Grace en ce monde, & vôtre Gloire en l'autre.

SERMON

SERMON
POUR
LE SECOND IEVDY DE L'ADVENT.

QVE LE FILS DE DIEV eſt venu en terre, prenant chair humaine ; & en quoy conſiſte le Myſtere de l'Incarnation?

Tu es qui venturus es ? an alium expectamus ?
Matth. 11.
Eſt-ce vous qui viendrez, ou un autre ?

NOus avons dit dans nos Sermons, de cette ſemaine, que le Fils de Dieu eſt venu, pourquoy ? & pour qui ? qu'il eſt venu plein de Miſericorde, pour fortifier nôtre eſperance, pour rendre heureux ceux qui ne ſe ſcandaliſent point en luy, pour détruire l'incarnation du peché, par la ſienne, & pour eſtre le Sauveur de tous les hommes, ſans exception de perſonne. Mais nous n'avons pas encor expliqué, comment il faut entendre cette venuë,

DIVISION.
I. La venuë du Fils de Dieu en terre.
II. L'Incarnation, & en quoy conſiſte ce Myſtere.

venuë, & en quoy elle consiste. Ce que nous ne pouvons faire qu'en declarant le Mystere de l'Incarnation, dont la Foy estant necessaire à Salut, je me sens obligé de donner quelque instruction, plus particuliere au peuple, sur un sujet si important. Il ne faut pas s'imaginer, la venuë passée du Fils de Dieu en terre, de la même façon, que lors qu'il viendra juger le monde. Alors il descendra du Ciel par un mouvement local, non que la Divinité qui est par tout, puisse passer d'un lieu à un autre; mais JESUS-CHRIST estant homme aussi bien que Dieu, il descendra visiblement, & corporellement. Ce qu'on ne peut pas dire de sa premiere descente, parce qu'il n'estoit pas encor homme, quand il est descendu pour se faire homme. C'est ce que nous devons expliquer aujourd'huy, apres avoir presenté à la Sainte Vierge le salut ordinaire.

AVE MARIA.

Deux sens de l'Evangile.
I. Propre.
II. Figure.

Il y a des façons de parler dans l'Evangile, que JESUS-CHRIST s'est attribué à soy-même, lesquelles luy conviennent proprement, selon la vraye, & legitime signification des paroles: d'autres qui ne luy conviennent que figurativement, & par metaphore. Pour les discerner, on peut donner cette regle que nous expliquerons par des exemples. Tout ce qui estant dit de JESUS-CHRIST, peut convenir selon le propre sens des paroles, ou à sa Divinité, ou à son Humanité, il le faut entendre proprement, & sans figure: mais ce qui ne luy peut convenir, selon l'une, ou selon l'autre des deux natures, se doit entendre par metaphore.

metaphore. Cette regle à deux parties, la raiſon de la premiere, eſt que JESUS-CHRIST eſtant compoſé de deux natures, en une même perſonne, tout ce qui ſe dit proprement de l'une, ou de l'autre de ces deux natures, ſe dit proprement de la perſonne, parce que comme diſent les Philoſophes, les actions, & les denominations s'attribuent aux ſupports, & aux perſonnes; *actiones & denominationes ſunt ſuppoſitorum.* La raiſon de la ſeconde partie eſt, que ce qui ne peut luy convenir proprement; ni en tant que Dieu, ni en tant qu'homme, ne luy peut convenir que par figure, puis qu'il n'eſt rien autre que Dieu, & homme.

Venons aux exemples. Quand le Fils de Dieu diſoit aux Juifs; *Amen dico vobis antequam Abraham fieret ego ſum.* Je vous dis en verité, que je ſuis devant qu'Abraham fût né; cela ſe doit entendre proprement, parce qu'encor qu'il ne fut pas entant qu'homme devant Abraham, il eſtoit neanmoins devant luy entant que Dieu. Pareillement lors qu'il diſoit à ſes Diſciples. *Nonne oportuit Chriſtum pati, & ita intrare in gloriam ſuam?* Quoy qu'il ſoit impaſſible entant que Dieu, neanmoins eſtant paſſible entant qu'homme, il eſt vray en toute proprieté qu'il a pati; & que par ſa Paſſion il eſt entré dans la gloire, mais quand il diſoit: *Ego ſum vitis vera, & Pater meus agricola eſt.* Je ſuis la vigne, & mon Pere le vigneron. C'eſt par metaphore, parce qu'il n'eſt pas vigne, ſelon la proprieté du mot, ni en ſon Humanité, ni en ſa Divinité, mais ſeulement par ſimilitude. Io. 8. Luc. 24. Io. 15.

I. POINCT. *La venuë du Fils de Dieu.*

Tu es qui venturus es? an alium expectamus? Cette venuë de laquelle parloit S. Jean Baptiſte, lors Matt. 11.

lors qu'il envoya faire cette demande au Sauveur, ſe doit-elle entendre proprement, ou figurativement ? je répons qu'on peut donner deux ſens à ces paroles, dont l'un eſt propre, & l'autre figuratif. Et ſoiez attentifs, on les peut entendre de la venuë du Fils de Dieu en terre : ou de la venuë du Fils de Dieu déja Incarné parmi les hommes, apres trente ans de ſolitude dans la maiſon de ſes parens. Si on les entend de cette ſeconde façon, le ſens ſera, eſtes-vous ce Meſſie qui doit venir converſer avec les hommes, pour leur apprendre le chemin du Ciel ? cette venuë convient proprement au Fils de Dieu ? en tant qu'homme, parce qu'il vint en toute proprieté, de la maiſon de ſes Parens dans le deſert, & dans les lieux de la Judée, & de la Galilée, pour inſtruire les peuples par ſa Predication, & pour les guerir de leurs maladies.

Mais ſi on entend les mêmes paroles, de la venuë du Fils de Dieu, du Ciel en terre, le ſens ne peut-eſtre que figuratif, parce qu'il n'eſt pas venu du Ciel en terre à parler proprement, ni ſelon ſa Divinité, ni ſelon ſon Humanité : non ſelon ſon Humanité, parce qu'elle n'eſtoit pas au Ciel, pour venir en terre : non ſelon ſa Divinité, parce qu'eſtant par tout, elle ne peut pas venir ni paſſer d'un lieu à un autre. Donc toutes les fois que le Sauveur parle de ſa premiere venuë en terre, il la faut entendre par figure, mais quand il parle de ſa ſeconde venuë, lors qu'il viendra juger le monde, il la faut entendre en toute proprieté, parce qu'il deſcendra du Ciel où il eſt maintenant en tant qu'homme, au lieu où ſe fera le jugement.

Nous

Nous liſons en ſaint Jean, que le Fils de Dieu diſoit, *ego deſcendi de Cœlo, non ut faciam voluntatem meam, ſed voluntatem ejus qui miſit me.* Il ne pouvoit pas dire qu'il eſtoit deſcendu du Ciel, ſelon ſon Humanité, puis qu'elle n'y eſtoit pas, avant qu'eſtre conçûë dans le Ventre de la Sainte Vierge. Cette deſcente ne pouvoit non plus convenir proprement au Verbe, qui n'a jamais quitté le Ciel, eſtant neceſſairement par tout. Pareillement lors qu'il dit à ſes Apôtres, *Exivi à Patre & veni in mundum iterum relinquo mundum & vado ad Patrem.* Il n'eſtoit pas ſorti du Sein de ſon Pere en tant qu'homme, parce qu'il n'y eſtoit pas avant l'Incarnation; il n'en eſtoit ſorti non plus en tant que Dieu, parce qu'il y demeure toûjours par l'identité de ſon Eſſence qui luy eſt communiqueé, en vertu de la Generation Eternelle. La ſortie fut donc veritable, mais expliquée par metaphore. Le retour à ſon Pere fut en proprieté, parce qu'il y alla en tant qu'homme.

Io. 6.

Io. 16.

Les propoſitions Metaphoriques, ne ſont pas contraires à la verité, pourveu qu'on les prenne comme il faut, car elles ont toûjours de l'analogie, & de la ſimilitude, avec les choſes ſignifiées par les mots propres. Quand nous diſons qu'un pré eſt riant, nous ne voulons pas dire qu'il rit de la même ſorte qu'un homme; mais que par la beauté de ſon herbe verdoiante, & par la varieté de ſes fleurs il rejoüit, comme le ris de l'homme, eſt un ſigne de rejoüiſſance. Quand l'Ecriture Sainte donne des yeux, & des oreilles à Dieu, des mains, & des pieds, elle declare metaphoriquement la connoiſſance qu'il a de toutes choſes, rien ne luy eſtant caché; ſa Puiſſance par laquelle il fait tout

ce qu'il veut ; ſon immenſité par laquelle il ſe trouve en tout lieu, pour y operer ſelon l'exigence des cauſes naturelles, & toutes ces façons de parler s'attribuent à Dieu ἀνθρωποπαθῶς, comme diſent les Grecs, c'eſt à dire *more humano*, parce que l'Ecriture Sainte s'accommode à nôtre façon de parler, & d'entendre.

La venuë du Fils de Dieu en terre, & ſa ſortie du Sein de ſon Pere.

De cette Doctrine, laquelle eſt auſſi veritable qu'elle eſt utile à l'intelligence des livres Sacrés, nous devons apprendre qu'eſt-ce qui nous eſt ſignifié, par la venuë du Fils de Dieu en terre, & par ſa ſortie du Sein de ſon Pere ; pour venir dans le Sein d'une Mere. Je dis que ce n'eſt autre choſe que l'Incarnation du Verbe, exprimée plus clairement par ces trois mots de l'Evangeliſte S. Jean *Verbum caro factum eſt*. Tout ainſi qu'un homme commençant d'eſtre en un lieu ; où il n'eſtoit pas auparavant, on dit qu'il y eſt venu : de même le Verbe commençant d'eſtre homme en terre, & qu'il n'eſtoit pas auparavant ; on dit qu'il y eſt venu : mais cette venuë n'eſt autre que l'Aſſomption de la nature Humaine. Et tout ainſi qu'un homme qui commence d'eſtre, en un lieu où il n'eſtoit pas, eſt ſorti du lieu où il eſtoit : de même nous diſons que le Verbe commençant d'eſtre homme, ce qu'il n'eſtoit pas, eſt ſorti du Ciel, & du Sein de ſon Pere, non qu'il l'ait quitté ſelon ſa Divinité, mais parce que ſelon l'Humanité qu'il prit, il n'y eſtoit pas, & n'y fût qu'apres ſon Aſcenſion au Ciel.

Io. 1.

II. POINCT. *L'Incarnation, & l'explication de ce Myſtere.*

Vous voiez en quoy conſiſte la venuë du Fils de Dieu, & comm'il la faut entendre. Il reſte maintenant à donner une explication plus particuliere du Myſtere de l'incarnation compris en

ces

ces trois mots, *Verbum caro factum eſt.* Il n'y a rien de ſi clair, pourveu qu'on ſe garde des gloſes qui corrompent le Texte. Quand nous diſons le Verbe s'eſt fait Chair, nous entendons parler de la ſeconde Perſonne de la tres-Adorable Trinité, du Fils unique de Dieu, qui procedant du Pere produit avec luy le Saint Eſprit. Ainſi nous croions en même temps l'unité de Dieu, la Trinité des perſonnes, & l'ordre de leurs proceſſions. Quand nous diſons qu'il s'eſt fait chair, nous entendons qu'il s'eſt fait homme, parce que le nom de chair ſelon l'uſage de l'Ecriture Sainte, ſe prend pour l'homme tout entier, *pars pro toto per Synechdochen. Videbit omnis caro ſalutare Dei.* Luc. 3. C'eſt à dire tout homme verra le Sauveur. *Omnis caro corruperat viam ſuam.* Gen. 6. Tout homme avoit corrompu ſa voye. Quand nous diſons que le Verbe s'eſt fait chair, nous voulons ſignifier qu'il a commencé d'eſtre ce qu'il n'eſtoit pas, ſans ceſſer d'eſtre ce qu'il eſtoit, par une façon de parler fort ordinaire. Ainſi nous diſons qu'un homme s'eſt fait ſoldat, non qu'il ait ceſſé d'eſtre homme, mais parce qu'il a pris la qualité de ſoldat, qu'il n'avoit pas; nous diſons qu'un tel a eſté fait Evêque, ou Cardinal; ou Gouverneur d'une Province, dans le même ſens. Pareillement le Verbe a eſté fait chair, demeurant Dieu comme il eſtoit, & devenant homme ce qu'il n'eſtoit pas, ſans aucun changement de ſa perſonne, & ſans converſion d'une nature en un autre.

C'eſt ainſi que les Saints Peres, & l'Egliſe Catholique, ont toûjours entendu ces paroles. *Verbum caro factum eſt.* Et il ſuffit au peuple, de le croire de la ſorte, ſans approfondir d'avantage ce

Myſtere. Mais il y a eu tant d'hereſies, ſur chacune de ces trois paroles, qu'il eſt à propos d'indiquer les principales ; pour une plus grande inſtruction. Sur la premiere, les Arriens qui tenoient que le Verbe, c'eſt à dire le Fils de Dieu, n'eſtoit pas égal au Pere, mais d'une nature inferieure, nioient conſequemment que Dieu ſe fût fait homme, le Fils n'eſtant qu'une pure creature, & détruiſant par ce moyen la ſubſtance de ce Myſtere, ils rendoient toutes nos eſperances vaines, leſquelles ſont fondées ſur les merites infinis d'un homme-Dieu. Et ce qui eſt ridicule, ils prouvoient leur hereſie par ces mêmes paroles, *Verbum caro factum eſt* ; diſant que puiſque le Verbe avoit eſté fait, il eſtoit une creature, à quoy les Saints Peres oppoſoient en les raillant, qu'on pourroit prouver de la même façon, que Dieu eſt une creature, parce qu'il eſt écrit, *factus eſt Dominus refugium pauperum*, & *Domine refugium factus es mihi*, & *factus eſt Dominus protector meus*.

Pſal. 9.
Pſal. 81.
Pſal. 17.

Hereſies des Sabelliens. Les Sabelliens ne reconnoiſſant point de diſtinction perſonnelle, entre le Pere, & le Fils, eſtoient contraints d'avoüer que le Pere s'eſtoit incarné auſſi bien que le Fils : & de-là eſt venuë l'erreur de ceux que l'on appelloit *Patropaſſiani*, qui diſoient que le Pere avoit enduré la mort auſſi bien que le Fils, eſtant une même perſonne, ſignifiée par deux noms, comme quand on dit que le même Dieu eſt Createur, & Redempteur. Cette hereſie s'oppoſe directement au Myſtere de la tres-Sainte Trinité, & par une ſuite neceſſaire au Myſtere de l'Incarnation, qu'elle rend commune, au Pere, & au Saint Eſprit.

Marcionites. Sur le ſecond mot *Caro*, les Marcionites, les Priſcillia

Priſcillianiſtes, & les Manicheens, rapportés par ſaint Auguſtin, en ſon livre des hereſies par ſaint Epiphane, par Philaſtrius, & par d'autres, ſoûtenoient que la Chair du Verbe Incarné, n'eſtoit pas terreſtre comme la nôtre, mais Celeſte, formée de la matiere des Cieux; & méme les Manicheens aſſeuroient que JESUS-CHRIST eſtoit le Soleil viſible qui éclaire le monde. Carmanes Autheur de cette ſecte eſtant Perſan, & les Perſes adorant le Soleil, il inventa cette ſotte opinion, pour les tirer à ſon party. Les Valentiniens comparoient la Nativité du Sauveur, à un Rayon de Lumiere, qui paſſe au travers d'un Cryſtal, nians qu'il eut eſté conçû par la Sainte Vierge, à qui ils ôtoient par cette impieté, la qualité de Mere de Dieu.

Les Apollinariſtes eſtoient dans une autre réverie, & diſoient que le Verbe avoit pris une Chair inanimée, & que la Divinité luy ſervoit d'ame, faute d'entendre que la chair, ſe prend ſouvent dans l'Ecriture pour l'homme tout entier, & que le méme Fils de Dieu, qui a pris cette Chair s'appelle Fils de l'Homme en l'Evangile, comme eſtant Dieu, & Homme, ce qu'il ne ſeroit pas s'il n'avoit un ame raiſonnable, qui eſt la principale partie de l'homme, & par laquelle il eſt different des bétes. *Apollinariſtes.*

Sur le troiſiéme mot, *factum eſt*, les Neſtoriens ont erré, n'admettant pas une veritable, & ſubſtantielle union entre les deux natures, en unité de perſonne; & ainſi ſelon eux, Dieu ne s'eſtoit pas fait homme, mais ſeulement la perſonne du Verbe, s'eſtoit unie par une Grace plus abondante à la perſonne de JESUS-CHRIST, qu'elle n'eſt *Neſtoriens.*

unies aux autres juſtes, & à raiſon de cette union, il eſtoit appellé Fils de Dieu, & le premier Fils d'Adoption; & partant la Vierge Marie n'eſtoit pas Θεοτόκος, c'eſt à dire Mere de Dieu, mais ſeulement χριστοτόκος, la Mere de JESUS-CHRIST qui n'eſtoit qu'homme: neanmoins pour amuſer les ſimples, ils conſentoient qu'on l'appellât Θεότοκος, nom qui par le ſeul changement d'un accent, ſignifie celle qui eſt née de Dieu, appellation qui convient à toutes les ames des juſtes.

Euticheens. Les Euticheens, prenant le contrepied des Neſtoriens confondoient les deux natures en une, diſans que le Verbe eſtoit devenu Chair, parce que ce n'eſtoit plus qu'une méme choſe, depuis leur union. Ils n'expliquoient pas toûjours leur dogme de méme façon. Quelquefois ils ſembloient inſinuer que le Verbe eſtoit changé, en la nature humaine: d'autresfois que la nature humaine eſtoit changée en celle du Verbe: & quand ils ſe voioient preſſés par les objections des Catholiques, ils diſoient que des deux natures il s'en faiſoit une troiſiéme. D'où vient depuis l'erreur des Monothelites qui ne reconnoiſſoient en JESUS-CHRIST qu'une volonté, & qu'une operation.

Monthelites.

Ce ſont là les plus fameuſes hereſies, qui ont eſté dans les ſix premiers ſiecles de l'Egliſe, contre la verité Catholique, touchant le Myſtere de l'Incarnation, contenu en ce peu de mots, *Verbum caro factum eſt*, que le Concile general d'Epheſe, aſſemblé contre Neſtorius, & celuy de Calcedoine contre Eutiches, ont defini qu'il falloit entendre en cette ſorte, que le Verbe qui eſt la ſeconde perſonne de la Trinité Adorable, Egal en tout, & par tout à ſon Pere, & le méme Dieu que luy a pris

pris Chair Humaine dans les Chaſtes Entrailles de la Vierge Marie, vraye Mere de Dieu non par aucun changement d'une nature en une autre, ni par un mélange, & une confuſion des deux en une troiſiéme, ni par la conjonction de deux perſonnes, mais par une intime, & réelle union de la Nature Humaine toute entiere, avec la Perſonne du Verbe.

Le ſçavant Theodoret, qui ſembloit au commencement favoriſer le party de Neſtorius, contre S. Cyrille Patriarche d'Alexandrie, écrivit depuis trois Dialogues de cette matiere, dans le premier intitulé *Immutabilis*, il parle contre ceux qui opiniatroient que le Verbe avoit eſté converti en chair, contre leſquels il apporte les authorités de ſaint Ignace Martyr, de ſaint Irenée, de ſaint Hippolyte, de ſaint Baſile, & de ſon Frere Gregoire de Nyſſe, de ſaint Gregoire de Nazianze, d'Amphilochius, de Flavianus, de ſaint Ambroiſe. Au ſecond qui a pour titre *Inconfuſus*, il combat l'erreur de ceux qui confondoient les deux natures en une. Au troiſiéme dont l'inſcription eſt *Impaſſibilis*, il rejette la fauſſeté, de ceux qui ſoûtenoient que la Divinité avoit pati, fondés ſur ce faux principe qu'il n'y avoit qu'une nature en Jesus-Christ, laquelle eſtoit plus Divine qu'humaine.

Saint Cyrille qui preſida au Concile d'Epheſe, contre Neſtorius, eſt celuy qui parmi les Grecs, a expliqué plus ſouvent, & plus au long la verité de ce Myſtere, comme il ſe voit en ſes douze Anathematiſmes, & en pluſieurs de ſes livres. Parmi les Latins l'Epître de ſaint Leon à Flavianus, Evêque de Conſtantinople, eſt une piece admirable.

mirable. Saint Auguſtin écrivant à Voluſien homme d'eſprit, qui l'avoit conſulté ſur les grandes difficultés, qui luy paroiſſoient en ce Myſtere, ne luy donne point d'autre réponce que celle-cy.

Aug. Ep. 3. *Hic ſi ratio quaritur non erit mirabile, ſi exemplum poſcitur non erit ſingulare. Demus Deum aliquid poſſe, quod nos fateamur inveſtigare non poſſe. In talibus rebus tota ratio facti eſt potentia facientis.* Vous me demandez des raiſons, & des exemples pour vous expliquer ce que vous n'entendez pas; ſi on le pouvoit prouver par raiſon, il ne ſeroit plus admirable. Si on en pouvoit apporter des exemples, il ne ſeroit plus ſingulier. Avoüons que Dieu peut faire des choſes, que nous ne pouvons comprendre, & que toute la raiſon du fait, eſt la puiſſance de celuy qui fait.

Similitudes.

I.

Le feu dans le fer.

Cyrillus lib. de Incar. unig. c. 8.

Damaſcenus lib. 4. fidei cap. 14.

Ad Heb. 12.

On ne laiſſe pas neanmoins de ſe ſervir de quelques ſimilitudes, pour faciliter l'intelligence du Myſtere. Saint Cyrille, & ſaint Jean Damaſcene ont comparé le Verbe Incarné, au feu qui embraſe un fer ardent, ou un charbon enflammé. Dieu eſt appellé par l'Apôtre un feu conſumant, *Deus noſter ignis conſumens eſt*, l'homme depuis le peché reſſembloit à un fer chargé de roüille, à cauſe de ſa nature peſante, & terreſtre, ou bien à un bois ſec, & aride. Le Verbe dans la chair c'eſt le feu dans le fer, ou dans le charbon, *ferrum ignitum*, ou *carbo ignitus*, le fer ne change point ſa nature, ni le feu la ſienne, mais le feu conſume la roüille du fer. De même les deux natures demeurent entieres apres l'union, mais la Divinité bannit, & ne ſouffre point la roüille du peché. Nous diſons que le fer eſt en feu, & que le feu eſt dans le fer: nous diſons pareillement,

que

que l'Humanité eſt dans le Verbe, & le Verbe dans l'Humanité. Le fer conſerve la vertu de fendre, & de briſer, le feu conſerve auſſi la ſienne de chauffer, & de brûler. Ces actions s'attribuent conjointement au fer, & au feu ; car on dit que le fer brûle, & que le feu fend, l'un & l'autre faiſant ce qui luy eſt propre. Ainſi les deux natures unies, ont chacune leur vertu d'agir, & neanmoins les actions de l'Humanité s'attribuent au Verbe, & celles de la Divinité à l'homme, *per communicationem idiomatum*. Le Fils de l'Homme reſuſcitoit les morts, & le Fils de Dieu prêchoit, & converſoit ; le feu purifie le fer, & la Divinité ſantifie l'Humanité.

Trois differences notables.

Parmi ces rapports, & reſſemblances, il y a trois differences notables. Le fer, & le feu ne ſont pas unis par une union reélle, mais ſeulement par un contact mutuel, qui conſiſte en ce que le feu par ſa ſubtilité, s'inſinue dans les pores du fer en telle ſorte, qu'il ſemble l'avoir transformé en ſoy. Le Verbe n'eſt pas ainſi uni à la nature humaine, mais reéllement, & ſubſtantiellement. Du fer, & du feu, il ne ſe fait pas un compoſé, ce n'eſt qu'un mélange, que les Philoſophes appellent *aggregatum per accidens* : au lieu que du Verbe, & de la nature humaine, il ſe fait *unum per ſe*, un compoſé ſubſtantiel, d'où il s'enſuit une troiſiéme difference, que le fer retient ſa propre hypoſtaſe ou ſubſiſtance, & le feu la ſienne, de ſorte que nous ne pouvons pas dire, que le feu eſt fer, & que le fer eſt feu ; comme nous diſons que Dieu eſt homme, & que l'homme eſt Dieu, à cauſe de l'unité perſonnelle, qui eſt entre les deux natures.

II. *Le vin mêlé avec l'eau.*

On se sert aussi de la similitude du vin mêlé avec de l'eau, laquelle n'est pas à mépriser, puisque l'Eglise au Saint Sacrifice de la Messe, reconnoit ce mêlange, comme une representation Mysterieuse du Mystere que nous traittons : le vin qui est d'une nature plus noble, represente la Divinité : l'eau represente l'Humanité. On met le vin le premier dans le Calice, & en plus grande quantité: puis on y verse un peu d'eau pour nous signifier que le Verbe subsistoit en sa propre nature, avant la creation de l'homme, & qu'en se mêlant avec la nature Humaine, il l'a élevée à une tres-haute dignité, & en quelque façon deifiée : l'eau mêlée avec le vin retient sa nature, & le vin la sienne, selon la plus veritable opinion des Philosophes, qui ont trouvé des moyens de les separer apres leur mêlange. Ainsi l'Humanité n'est point convertie en la Divinité. Du vin, & de l'eau il se fait une boisson agreable, & utile à la santé : le vin pur est trop fort ; l'eau pure est trop foible, le temperament des deux est convenable. De même il a fallu pour le Salut des hommes, que le Verbe temperât la force de sa Divinité, par l'union avec l'Humanité, afin qu'il pût mourir par l'une, & nous sauver par l'autre, comme dit le grand saint Leon.

Differences.

Ces ressemblances ne sont pas sans dissemblance. Le vin, & l'eau ne sont unis que par une position locale de leurs parties, *per juxtapositionem partium.* Ce sont deux substances, qui retiennent chacune leur propre subsistance ; d'où s'ensuit qu'on ne peut pas dire que le vin s'est fait eau, & que l'eau est vin, comme nous disons que Dieu s'est fait homme, & que l'homme est Dieu.

Le

Je trouve encor un autre ſimilitude, fondée ſur le dire de l'Apôtre aux Philippiens, lequel parlant du Fils de Dieu dit, *ſemetipſum exinanivit formam ſervi accipiens, in ſimilitudinem hominum factus, & habitu inventus ut homo.* Il veut dire qu'il s'eſt revêtu de nôtre nature, comme d'un habillement qu'il porte ſur ſoy. Par où il donne à entendre dit ſaint Auguſtin, qu'il ne s'eſt pas transfiguré, ou transformé en homme, mais que demeurant ce qu'il eſtoit, il a pris nôtre nature, comme un habit qui ne change point celuy qui s'en couvre. *Non transfiguratione in hominem ſed habitu factus eſt cum indutus eſt hominem.* Et un peu plus bas. *Nomine habitus oportet intelligi non mutatum eſſe Verbum ſuſceptione hominis, ſicut nec membra veſte mutantur.*

III. *L'habit, & le corps.* Ad Phil. 2. Lib. 83. quæſt. 73.

Et certes il y a de beaux rapports en cette comparaiſon, l'habit couvre le corps, & le rend viſible ſans le changer : le Verbe qui eſt inviſible, s'eſt fait voir en terre, couvert du manteau de la mortalité. Quand on déchire l'habit de quelqu'un, ou qu'on le ſalit, l'injure eſt faite à celuy qui le porte, quoy que ſes mẽbres ne ſoient n'y déchirés, ni ſalis : de même quand on déchiroit la Sainte Humanité du Sauveur par les tourmens, & qu'on ſaliſſoit ſa Divine Face par les crachats, l'injure eſtoit faite à la Divinité, laquelle n'eſtoit ny déchirée, ni ſalie. Le reſpet qu'on porte au Roy, & la reverence qu'on fait à ſa perſonne, s'étend juſqu'à ſon vêtement Royal, ainſi nous Adorons l'Humanité du Redempteur du même culte de Latrie que la Divinité, ſelon la Doctrine des Peres, & des Conciles, qui ſe ſervent de l'exemple de la Pourpre Royale, entre autres S. Epiphane

in Anchorato, & ſaint Auguſtin en un de ſes Ser-
Ser. 58. de Verbis Domini. Collat. 8. cap. 9. mons. Le Concile d'Alexandrie en une Epître à Neſtorius, approuvée au Concile general d'Epheſe, dit expreſſement, *Unus intelligitur Chriſtus Jeſus Filius unigenitus, qui verâ adoratione cum propriâ carne adoratur.* Le cinquiéme Concile de Conſtantinople, qui eſt le huitiéme General, a defini le méme. La robe tandis qu'elle eſt ſur le corps de quelqu'un eſt ſoûtenuë par luy ; ainſi l'Humanité Sacrée ne ſubſiſte que par la perſonne du Verbe, qui la ſoûtient. Nous diſons que le corps eſt vétu, mais non pas qu'il eſt ſon vétement : nous diſons ſemblablement que le Fils de Dieu eſt revétu de nôtre nature, mais non pas qu'il eſt nôtre nature,

Differences entre l'habit, & le corps. Les differences qu'il y a entre l'habit, & le corps d'une part ; & d'autre part, entre la nature, & le Verbe ſont les ſuivantes. La principale remarquée par ſaint Auguſtin, eſt qu'il n'y a point d'union entre l'habit, & celuy qui en eſt habillé, d'où vient que la ſeparation en eſt facile ; mais il y a une vraye union admirable, & ineffable, entre la nature humaine, & le Verbe, qui fait que *quod ſemel aſſumpſit nunquam dimiſit*, le vétement protege celuy qui le porte, contre les injures de l'air, & cache ce que la pudeur ne permet pas d'eſtre expoſé, il ſert d'ornement, & il eſt utile à beaucoup d'autres uſages : ce que nous ne devons nullement penſer de l'Humanité du Sauveur, à l'égard du Verbe, lequel n'en reçoit nulle utilité, & luy ſert plûtôt d'ornement, & de protection.

IV. *L'ame, & le corps.* Le plus commun parmi les Peres, & ſans doute le meilleur, & le plus propre de tous les exem-

ples

ples qu'on peut apporter pour l'intelligence du Myſtere de l'Incarnation, eſt celuy de ſaint Athanaſe en ſon Symbole, *ſicut anima rationalis, & caro unus eſt homo, ita Deus & homo unus eſt Chriſtus.* La ſimilitude conſiſte en ce que comme de l'union de l'ame raiſonnable avec le corps, il reſulte un compoſé que nous appellons un homme: de méme de l'union du Verbe Divin, avec la nature humaine, il reſulte un compoſé que nous appellons JESUS-CHRIST, & comme tout homme eſt une ſeule perſonne, encor qu'il ſoit compoſé de deux parties, grandement differentes en leur eſſence, le corps eſtant mortel, & materiel, & l'ame eſtant ſpirituelle, & immaterielle : de méme JESUS-CHRIST eſt une ſeule perſonne, encor qu'il ſoit compoſé de deux natures fort differentes.

L'ame, & le corps.

Le corps a des actions qui luy ſont propres, & l'ame a auſſi les ſiennes, les unes, & les autres s'attribuent à la perſonne, mais celles du corps ne s'attribuent pas à l'ame, ni celles de l'ame au corps. Par exemple nous diſons qu'un homme raiſonne parce que ſon ame raiſonne, & qu'il eſt peſant, parce que ſon corps eſt peſant, mais nous ne diſons pas que ſon corps raiſonne, ni que ſon ame eſt peſante; de méme les actions qui ſont propres de la Divinité, & de l'Humanité, s'attribuent à la perſonne de JESUS-CHRIST, mais non pas celles d'une nature à l'autre. Nous diſons que JESUS-CHRIST a creé le monde, & qu'il eſt mort, mais nous ne diſons pas, que la nature humaine a creé le monde, ni que la Divinité ſoit morte. Ce ſont les principales convenances, qui ſe trouvent en cet exemple, lequel a auſſi ſes diſconvenances. J'en marqueray ſeulement trois.

Voiez S. Auguſtin. Epiſt. 102. ad Evodium.

La

Trois differences.

La premiere eſt que de l'ame, & du corps il ſe fait une nature compoſée de deux parties : ce qu'on ne peut dire de la Divinité, & de l'Humanité, qui ſont deux natures diſtinctes, & n'en font pas une troiſiéme, quoy qu'elles ſoient unies. La ſeconde diſconvenance eſt que la perſonne d'un homme, eſt compoſée de corps, & d'ame, en telle ſorte, que ſi on ſeparoit ces deux parties, la perſonne qui eſtoit auparavant ne ſeroit plus. Il n'en eſt pas de méme en JESUS-CHRIST, d'autant que ſa Perſonne eſtant Divine elle eſt ſimple, & ſans compoſition. JESUS-CHRIST eſt compoſé de deux natures, mais ſa perſonne ne l'eſt pas, eſtant la même que celle du Verbe : D'où vient que que ſi Dieu par ſa toute Puiſſance, ſeparoit les deux natures, la perſonne demeureroit la même, & l'Humanité ſeparée, auroit ſa propre ſubſiſtance. La troiſiéme diſconvenance, eſt que l'ame perfectionne le corps, comme une forme la matiere, & reçoit auſſi quelque vertu de cette information, pouvant operer certaines actions vitales, qu'elle ne pourroit pas toute ſeule. Mais le Verbe ne perfectionne pas l'Humanité, comme une forme, & ne reçoit d'elle nulle vertu ni perfection.

Pour mieux entendre cette Doctrine, il faut ſçavoir qu'il y a trois ſortes d'operations en l'homme, les unes ſont purement ſpirituelles, qui ont pour principe l'ame ſeule, comme l'intellection, & les actes de la volonté ; les autres ſont purement materielles, qui n'ont pour principe que le corps, comme le mouvement en bas qui eſt un effet de la ſeule peſanteur. Il y en a d'autres qui ont pour principe l'ame, & le corps enſemble, comme

comme l'operation des puiſſances ſenſitives ; l'ame ſeule ne void pas, ni lœil corporel ſeul ; mais l'ame avec lœil, & lœil avec l'ame.

En JESUS-CHRIST il n'y a que deux ſortes d'operations, les unes ſont purement humaines, qui comprennent les trois, dont nous venons de parler : les autres ſont purement divines. Les premieres luy ſont communes avec le reſte des hommes : les ſecondes luy ſont communes avec le Pere, & le Saint Eſprit, parlant des operations qui paſſent au dehors. Mais il n'y en a point qui ſoient propres du compoſé des deux natures, & qui ayent pour principe l'Humanité, & la Divinité enſemble, car nous ne parlons pas icy du concours general de la premiere cauſe, ſans lequel rien ne ſe fait ; mais d'un concours particulier.

Les Monothelites erroient en ce poinct, introduiſant une troiſiéme ſorte d'operations, qu'ils appelloient Theandriques ; leſquelles ne procedoient, ni de la nature Humaine ſeule, ni de la Divine ſeule ; mais d'une troiſiéme nature compoſée des deux. C'eſtoit un rejetton de l'hereſie d'Entyches, qui confondant les deux natures en une confondoient auſſi les operations, & abuſoient de l'authorité de ſaint Denis Areopagite, ἡ κατὰ θεὸν τὰ θεῖα δράσας, ἡ τὰ ἀνθρώπεια κατ' ἄνθρωπον, ἀλλ' ἀνθρωπίνου θεῷ καινήν τινα τὴν θεανδρικὴν ἐνέργειαν πεπολιτευμένος, Lequel s'eſt ſervi le premier du mot d'operation Theandrique en une de ſes Epîtres à Cajus où il dit que le Verbe Incarné operoit les choſes Divines, non pas comme Dieu purement, & ſimplement, & les choſes Humaines, non pas comme homme pur ; mais par une nouvelle operation Theandrique, qui eſtoit propre à Dieu

Dyonif. Epiſt. 4.

Dieu Incarné les Monothelites abuſant de ce paſſage introduiſoient une operation en JESUS-CHRIST, qui n'eſtoit ni Divine, ni Humaine, mais qui participoit des deux, & une volonté de même.

Toutefois il ſe faut bien garder de cette fauſſe interpretation, contre laquelle nous avons le Canon du Concile de Latran, tenu ſous le Pape Martin premier. *Si quis ſecundum ſceleratos hæreticos deivirilem operationem (quod Græci dicunt θεανδρικὴν) unam operationem inſipienter ſuſcipit, non autem duplicem eſſe confitetur* : Si quelqu'un, dit-il, eſt ſi mal aviſé d'admettre avec les mêchans heretiques une ſeule operation de l'Homme-Dieu (que les Grecs appellent Theandrique) & non pas deux operations ſelon les Saints Peres, à ſçavoir la Divine, & l'Humaine, Ou qu'il oſe ſoûtenir que ce nouveau mot n'a eſté inventé que pour ſignifier une ſeule operation, & non les deux qui denotent l'union admirable, & glorieuſe, qu'il ſoit condanné. *Secundum ſanctos Patres, hoc eſt divinam & humanam, aut ipſam, Deivirilis quæ poſita eſt novam vocabuli dictionem, unius eſſe deſignativam, ſed non utriuſque mirificæ & glorioſæ unitionis demonſtrativam, condemnatus ſit.* C'eſt de ce Canon que nous devons apprendre ce qu'eſt proprement l'operation Theandarique. Il ne faut pas penſer que toutes les operations de l'Homme-Dieu, doivent eſtre appellées de ce nom, comme d'aucuns ſe l'imaginent. Ce n'eſt pas l'intention de ſaint Denis qui en eſt l'autheur, ni du Concile de Latran qui en eſt l'interprete.

Concil. Lateran. conſult. 5. can. 15.

Ils vouloient dire que Dieu ayant conjoint deux natures, en une même perſonne, qui eſt Thandre, Homme-Dieu, il a auſſi conjoint deux operations,

operations, deſquelles l'une eſt Divine, l'autre Humaine priſes ſeparément. Mais ſi on les conſidere enſemble, c'eſt une operation Thandrique. Par exemple quand Jesus-Christ reſuſcita le Lazare, il y avoit deux volontés en luy, la Divine, & l'Humaine, & ces deux volontés enſemble compoſoient la Theandrique. Il y avoit auſſi deux operations, par l'une qui eſtoit Humaine, il cria *Lazare veni foras*, par l'autre qui eſtoit Divine il le reſuſcita : ces deux operations compoſoient la Theandrique : comme Dieu il ne cria pas, comme homme il ne reſuſcita pas : mais eſtant Dieu, & Homme, il reſuſcita le Lazare en criant, & cria en le reſuſcitant.

Ce fut en ce ſens, que ſaint Leon écrivit cette belle lettre à Flavianus, Evêque de Conſtantinople approuvée au Concile de Calcedoine, où il dit, *Agebat utrâque formâ, cum ulterius communione quod proprium eſt, Verbo ſcilicet operante quod Verbi eſt, & carne exequente quod carnis eſt, alterum coruſcabat miraculis, alterum ſuccumbebat injuriis.* Paroles qui furent d'abord ſyndiquées par quelques Evêques, comme ſi elles euſſent favoriſé l'erreur de Neſtorius, mais qui furent enfin univerſellement receuës, avec une merveilleuſe approbation. Au reſte puiſque nous ſommes tombés ſur le diſcours des operations Theandriques, j'ajouteray qu'encor qu'elles ſe doivent entendre, comme nous venons de dire ſelon la premiere impoſition de ce nom ; neanmoins on peut auſſi appeller Theandriques les actions humaines du Sauveur, par leſquelles il a merité nôtre Redẽption, à cauſe qu'elles tirent leur valeur, & leur merite infini de la dignité du Verbe.

Il me ſemble que nous avons ſuffiſamment expliqué

pliqué en quoy consiſte la venuë du Fils de Dieu, & le Myſtere de l'Incarnation, pour l'inſtruction du peuple, qui n'eſt pas un des moindres fruits de la parole de Dieu. Mais d'autant que les veritès de nôtre Foy, ne doivent pas eſtre ſteriles ni conſiderées avec une pure ſpeculation, je voudrois que de pluſieurs concluſions pratiques, qu'on pourroit inferer de ce principe, *Dieu s'eſt fait homme*, un chacun de nous fit quelque reflexion ſur celle-cy. Donc il eſt bien raiſonnable que connoiſſant la dignité de ma nature, je ne m'aviliſſe point à la condition des bêtes, par une vie brutale, & voluptueuſe. *Agnoſce, ô homo, dignitatem tuam, & divinæ conſors factus naturæ, noli in veterem vilitatem degeneri converſatione redire.*

Leo Ser. de Nativitate.

L'homme s'eſtoit abruti par le peché, & de ſemblable à Dieu qu'il eſtoit, il avoit pris la reſſemblance des bêtes, *Homo cùm in honore eſſet non intellexit comparatus eſt jumentis inſipientibus, & ſimilis factus eſt illis.* Dieu a eu pitié de luy, & a dit. J'avois creé l'homme à mon Image, il l'a défigurée, je prendray l'Image de l'homme, pour luy rendre ſa premiere figure. Avant le peché il eſtoit ſemblable à moy, depuis le peché je me feray ſemblable à luy, pour le rétablir dans ſa premiere condition. Qui n'admireroit cette Miſericorde infinie? Qui ne s'étonneroit de cét amoureux procedé? l'homme s'eſtoit éloigné de Dieu en l'offenſant; Dieu s'eſt approché de l'homme pour luy pardonner. Sa bonté a ſurmonté nôtre malice. Il eſtoit offenſé, & neanmoins il a fait les avances pour ſe reconcilier avec l'homme. Il s'eſt humilié pour nous exalter, il eſt deſcendu pour nous faire monter, il a pris nôtre chair pour

Pſal. 48.

nous

nous donner ſon Eſprit, il a voulu devenir Fils de l'Homme, afin que nous fuſſions enfans de Dieu.

Genus ergo cum ſimus Dei, non debemus eſtimare auro aut argento, aut lapidi ſculpturæ artis divinum eſſe ſimile, diſoit l'Apôtre ſaint Paul aux Atheniens. Ayant l'honneur d'eſtre alliés de ſi pres à la Divinité, nous ne devons pas avoir des penſées baſſes, & animales, ni eſtimer que l'or, & l'argent ſoient dignes de nos affections. On nous propoſe des Couronnes, & des Empires, & nous nous amuſons à diſputer un peu de terre. Dieu nous veut inſtituer ſes heritiers; & nous travaillons avec empreſſement à amaſſer un peu de revenu. *Filij Hominum uſque quo gravi corde?* Enfans des hommes, juſqu'à quand aurez-vous le cœur peſant, & courbé en bas? *Vt quid diligitis vanitatem & quæritis mendacium?* Pourquoy aimez vous la vanité, & recherchez-vous le menſonge? *Et ſcitote qnia mirificavit Dominus ſanctum ſuum.* Sçachez que le Seigneur a rendu admirable ſon Fils, qui eſt le Saint des Saints, l'envoyant du Ciel en terre, pour convertir le monde par ſa vie miraculeuſe, & que ſi vous luy demandez avec un cœur contrit, & humilié le pardon de vos offenſes, il écoutera vos prieres, *Dominus exaudiet me cum clamavero ad eum.*

Actorum 17.

Pſal. 4.

Pour l'entiere declaration de cette venuë, il nous reſte encore trois queſtions à decider. La premiere pourquoy le Verbe qui eſt le Fils unique de Dieu, eſt venu plûtôt que le Pere ou le Saint Eſprit? La ſeconde pourquoy il eſt venu s'unir plûtôt à nôtre nature humaine en terre, qu'à la nature Angelique demeurant au Ciel? La troiſiéme pourquoy il a pris une chair paſſible, & mortelle pouvant s'exemter des ſouffrances, & de la mort? Ces trois queſtions ſont Theologiques, & leur ſolution donnera un grand éclairciſſement, pour mieux entendre le Myſtere de l'Incarnation. Je ne diray rien, ſelon ma coûtume, qui ne ſoit fondé ſur l'Ecriture Sainte, ou ſur les ſentimens des Peres, ou ſur les principes de la vraye, & plus ſolide Theologie. Mais pour en diſcourir avec plus de fruit, nous avons beſoin de l'aſſiſtance de celle qui a eſté choiſie pour l'accompliſſement de l'œuvre admirable de nôtre Redemption. Preſentons-luy le Salut Angelique.

I. Pourquoy il s'eſt Incarné plûtôt que le Pere, ou le Saint Eſprit.

II. Pourquoy il a plûtôt pris la Nature Humaine que l'Angelique.

III. Pourquoy il a pris une Chair mertelle, & paſſible.

Ave Maria.

Pourquoy, & comment on doit rechercher la verité des Myſteres du Chriſtianiſme.

Encore qu'il n'appartienne pas à l'homme, de penetrer les conſeils, & les deſſeins de la Divinité qui ſont incomprehenſibles. *Quis enim cognovit ſenſum Domini? aut quis conſiliarius ejus fuit? incomprehenſibilia ſunt judicia ejus, & inveſtigabiles viæ ejus.* Si eſt-ce toutefois, qu'on ne peut pas juſtement blamer perſonne, de rechercher avec humilité, & modeſtie, les raiſons pour leſquelles, il a plû à Dieu, de faire les choſes que nous ſommes obligés de croire qu'il a faites; non pour nous ingerer dans la connoiſſance de ſes ſecrets, mais Ad Rom. 11.

pour juſtifier ſon procedé, contre ceux qui ſont aſſez temeraires pour le condanner, & pour donner à entendre à tout le monde, qu'il n'a jamais rien fait qu'avec une tres-grande ſageſſe.

Or eſtant certain que de tous les ouvrages, de la toute-puiſſance du Createur, il n'en eſt point de plus grand, ni de plus auguſte que celuy de la venuë du Fils de Dieu en terre, par ſon Incarnation; les Saints Peres, & les Docteurs, ont tâché dans leurs écrits, d'en faire connoître la convenance, & ont diſcouru amplement des fins que Dieu s'eſt propoſé, & des motifs qu'il a eus pour l'accompliſſement de ce grand œuvre, en toutes ſes circonſtances. Ils ont dit premierement, qu'il eſtoit grandement convenable que Dieu s'unît à une nature intellectuelle, parce que le bien aimant la diffuſion de ſoy-même ſelon ſaint Denis. *Bonum eſt ſui diffuſivum*, le ſouverain bien doit aimer la principale, & la plus noble de toutes les diffuſions, qui eſt celle de ſe communiquer à ſa creature par une veritable union perſonnelle.

La liberté de Dieu.

Ils ont adjoûté que cette communication eſtoit tellement libre au Createur, qu'elle ſe faiſoit ſans aucune neceſſité de ſa part, n'y ayant rien qui l'y obligeât, parce que l'inclination naturelle qu'a le bien de ſe répandre, eſt reglée par la determination de la volonté, dans les cauſes libres: autrement il faudroit dire que Dieu ſe communiqueroit neceſſairement, autant qu'il ſe peut communiquer. En quoy quelques uns ont erré, faute de prendre garde que les cauſes libres qui agiſſent par volonté, ne ſont pas neceſſitées, à ſuivre l'inclination naturelle qu'elles ont; ce que nous voions, & experimentons en nous mêmes. L'he-

retique

rétique Vvicleph, ſon Diſciple Jean Hus, & Jerôme de Prague furent condannés au Concile de Conſtance; pour avoir ſoûtenu que Dieu ne pouvoit faire que ce qu'il avoit fait, ni créer un monde plus grand, ni plus petit que le nôtre. *Vvicleph. Jean de Hus. Jerôme de Prague.*

Remond Lulle que d'aucuns admirent ſans le connoître; n'en a pas tant dit; mais il a eſté aſſés hardi pour avancer cette propoſition, que ſuppoſé la creation du monde, il a eſté neceſſaire que Dieu s'Incarnât, & qu'un ouvrage ſi excellent ne pouvoit manquer à l'Univers, parce que les meilleurs ouvriers, doivent faire les meilleurs ouvrages. Cette opinion qui choque manifeſtement la liberté du Createur, paſſe communement pour temeraire. Il y a eu des Docteurs de grande authorité, leſquels ont eſtimé qu'encor que l'Incarnation ne fût pas abſolument neceſſaire, neanmoins elle l'eſtoit depuis la chute de nos premiers patens, & la corruption de la nature humaine par le peché, laquelle devoit eſtre reparée; & ne pouvoit l'eſtre autrement. J'ay ſouvent admiré que ſaint Anſelme ait eſté de ce ſentiment, aux deux livres qu'il a compoſés *Cur Deus homo*. Et Richard de ſaint Victor au livre *de Incarnatione Verbi*. *Remond Lulle.*

Je trouve plus tolerable l'opinion qu'on attribue à ſaint Bonaventure, qu'à la verité l'Incarnation n'eſtoit pas neceſſaire même ſuppoſé le peché; mais que ſi Dieu vouloit reparer le genre-humain, & le rétablir dans ſa premiere dignité, il n'y avoit point d'autre moyen. Toutefois il s'en faut tenir à l'opinion commune reçûe aujourd'huy par tous les Theologiens, que Dieu pouvoit par d'autres voyes remedier à nos maux, que par celuy duquel il s'eſt ſervi, qui eſt ſans doute, *S. Bonaventure.*

le plus convenable, & le plus utile pour nous. Mais Dieu pouvoit avoir d'autres fins, & employer d'autres moyens, puis qu'il eſt libre en toutes ſes operations exterieures.

I. POINCT. *Pourquoy le Fils s'eſt Incarné plûtôt que le Pere, où le Saint Eſprit.*

Il faut dire le même, quand on demande ſi le Pere, & le Saint Eſprit pouvoient s'Incarner ? & pourquoy le Fils s'eſt Incarné plûtôt qu'eux ? car je ne puis eſtre de l'avis du même ſaint Anſelme qui a crû, que nulle des deux autres Perſonnes, n'a pû prendre Chair Humaine. Les raiſons qu'il en apporte, ne ſont pas des demonſtrations de l'impoſſibilité ; mais des convenances, c'eſt à dire qu'il a eſté plus ſeant à nôtre égard qu'il fût ainſi. Et partant je m'en ſerviray, pour prouver cette bien-ſeance, ſuppoſant qu'il n'y a point de contradiction à dire que le Pere, & le Saint Eſprit pouvoient s'unir à nôtre nature, auſſi bien que le Fils. Mais d'autant que Dieu ne fait rien, que par le Conſeil de ſa Volonté toûjours juſte, & raiſonnable, *qui operatur omnia ſecundum conſilium voluntatis ſuæ*, & que d'ailleurs, la Foy nous oblige de croire que le Verbe s'eſt fait Chair, *Verbum caro factum eſt* ; examinons je vous prie, pourquoy il a eſté plus à propos, que ce fût luy, plûtôt que l'une des deux autres Perſonnes ?

Ad Epheſ. 1.

Io. 1.

Saint Auguſtin veut que nous ayons cette penſée, qu'encor que toutes choſes ſoient également poſſibles à Dieu, *cujus poteſtati æqualiter omnia ſubjacent*, il fait neanmoins toûjours celles que par nos diſcours, & nos raiſonnemens nous jugeons plus convenables, voici la regle qu'il donne : *Quidquid tibi verâ ratione melius occurrerit, hoc ſcias feciſſe Deum tanquam bonorum omnium conditorem*, tout ce qui ſe preſentera à vôtre eſprit de

Lib. 3. de Trin. c. 10.

Lib. 3. de lib. arbit. cap. 5.

de meilleur, pourveu qu'il ſoit fondé en bonne raiſon, ſçachez que Dieu l'a fait qui eſt l'Autheur, & le Createur de tout bien; & comm'il dit en un autre endroit: Serions-nous ſi fols de penſer que Dieu, n'ait pas voulu faire, ce que l'homme connoit eſtre le meilleur; *Uſque adeò deſipiendum eſt, ut homo videat melius aliquid fieri potuiſſe, & Deum credat facere noluiſſe*; Certes nous devons, ſi nous ſommes ſages, juſtifier le procedé de Dieu en toutes ſes œuvres, & trouver dequoy défendre ce qu'il a fait, comme le mieux fait. Si donc il a voulu ſe faire homme en la perſonne du Fils, plûtôt qu'en celle du Pere, où du Saint Eſprit, nous devons croire que ç'a eſté le meilleur, & le plus expedient.

Lib. contrà adverſarium legis, & Prophetarum.

Premierement, d'autant que par ce moyen, le Myſtere de la tres-Adorable Trinité, nous eſt plus expreſſement declaré, à cauſe du rapport que le Fils a au Pere de qui il eſt engendré, & au Saint Eſprit qui procede de luy. La connoiſſance du Fils nous conduit, à la connoiſſance des deux autres Perſonnes, & à l'ordre des Proceſſions Divines. De-là vient que fort ſouvent dans l'Evangile, il parle de ſa double Miſſion; de ſa Miſſion paſſive par laquelle il eſt envoyé de ſon Pere, & de ſa Miſſion active, par laquelle il envoye ſon Saint Eſprit. De la premiere il dit. *Ego, & qui miſit me Pater. Sicut miſit me vivens Pater, & ego vivo propter Patrem. Qui me miſit mecum eſt. Non ſum miſſus niſi ad oves quæ perierunt domus Iſraël. Sicut miſit me Pater, & ego mitto vos.* Que ſi le Pere s'eſtoit Incarné, nous n'aurions pas une ſi claire expreſſion des trois Perſonnes, parce qu'il ne ſe-roit pas envoyé. Pareillement ſi le Saint Eſprit

Io. 4. Io. 6. Io. 8. Matth. 15. Io. 20.

s'eſtoit Incarné, on ne ſçauroit pas s'il procede des deux autres Perſonnes, ou d'une ſeule, n'ayant point de rapport au Pere comme Pere, ni au Fils comme Fils, mais comme à un ſeul ſpirateur.

Je tire une ſeconde raiſon, du Myſtere même de l'Incarnation. Si la Sainte Vierge devoit concevoir, & enfanter un Fils qui fût Dieu; il falloit que ce fût le Fils de Dieu, pour ne pas confondre l'ordre des relations Divines, & en admettre deux qui ſemblent oppoſées en une même Perſonne. Si la Vierge eût engendré le Pere, il auroit eſté Pere de ſon Fils unique, & Fils de la Vierge, ce qui auroit cauſé quelque confuſion dans nos Eſprits, quoy qu'à vray dire, il n'y a point de contradiction qu'une même Perſonne ſoit Pere, & Fils de deux autres differentes. Si le Saint Eſprit fût né de la Sainte Vierge, il y auroit deux Fils en la Trinité, l'un engendré de toute eternité; l'autre dans le temps, lequel ne ſeroit pas Fils de Dieu, ni naturel, n'y en ayant qu'un; ni adoptif, parce qu'il ſeroit Dieu. Mais quand le Fils de Dieu s'eſt fait Fils de l'Homme, c'eſt toûjours le même Fils engendré de ſon Pere eternellement, & de ſa Mere temporellement, & Fils naturel de l'un, & de l'autre. Je ſçay bien qu'avec les diſtinctions, les preciſions, & les formalités de l'école, on pourroit ajuſter toute choſes, encor que le Pere, où le Saint Eſprit ſe fuſſent Incarnez; mais tout le monde n'eſt pas capable de ces ſubtilités. C'eſt pourquoy Dieu ayant égard à l'infirmité des hommes, a choiſi ce qui eſt le plus facile à entendre, & moins ſujet à la confuſion, où les Eſprits foibles pourroient tomber.

J'ajoûteray une troiſiéme raiſon, priſe de la qua-

lité

lité de Mediateur, laquelle devoit convenir à celuy qui venoit ſauver les hommes, & les reconcilier à Dieu. *Unus eſt mediator Dei, & hominum, homo Chriſtus Jeſus.* Il ſemble plus convenable que celuy qui dans l'ordre des Divines Perſonnes ſe trouve au milieu, faſſe l'Office de Mediateur. Or le Fils eſt au milieu du Pere, & du S. Eſprit, & la ſeconde Perſonne des trois; non pas ayant égard à leur nature qui eſt la même; mais conſiderant l'ordre des Proceſſions. Nous diſons donc que le Pere eſt le premier, parce qu'il n'a point de principe, & il eſt le principe des autres. Nous diſons enſuite que le Fils eſt le ſecond, parce que procedant du Pere, il produit avec luy le Saint Eſprit. Outre que la Proceſſion du Fils eſtant par voye d'entendement, & celle du Saint Eſprit par voye de Volonté, cette derniere preſuppoſe l'autre, de même que l'amour preſuppoſe la connoiſſance. D'où nous inferons, que le Fils eſt le plus propre pour exercer l'Office de Mediateur entre Dieu, & les hommes. 1. Ad Tim. 2.

Quiconque s'entremet pour reconcilier l'offenſant à l'offenſé, s'il n'eſt Superieur à tous deux en dignité, & que d'ailleurs l'offenſant ſoit d'une condition beaucoup inferieure à l'offenſé, il faut qu'il uſe de prieres envers celuy qui eſt requis du pardon, & que même il luy offre quelque ſatisfaction raiſonnable, qui l'oblige à le donner. Dieu eſtoit offenſé par l'homme, & entr'eux il y a une diſtance infinie. Il falloit que l'entremeteur de cette reconciliation, fût tel qu'il pût, avec bienſeance, prier celuy qui avoit reçû l'offenſe. Or il n'eut pas eſté bien-ſeant que le Pere eût prié ſon Fils de pardonner à l'homme: il eſt bien plus

ſeant que le Fils prie ſon Pere, & qu'il ſoit auprés de luy nôtre Advocat, & Interceſſeur. *Advocatum habemus apud Patrem Ieſum Chriſtum.*

1. Io. 2.

Pour ce qui eſt de la ſatisfaction, il s'agiſſoit d'appaiſer la colere de Dieu irrité contre nous, & de contenter ſa Juſtice. L'homme ne le pouvoit pas, à moins que de ſubir les ſupplices eternels, il falloit donc que ce Mediateur s'offrît luy même de ſatisfaire; & il eſtoit plus ſeant, que le Fils ſatisfit à ſon Pere, que le Pere à ſon Fils. De plus nôtre filiation adoptive devoit eſtre procurée par celuy qui eſtoit en poſſeſſion de la filiation naturelle, & qui nous vouloit faire l'honneur, de nous appeller ſes freres. C'eſt la penſée de l'Apôtre aux Hebreux, *Decebat eum propter quem omnia, & per quem omnia*, & le reſte, *propter quam cauſam non confunditur fratres eos vocare dicens, nuntiabo nomen tuum fratribus meis.* Il eſtoit de la bien-ſeance, que Dieu pour qui, & par qui toutes choſes ont eſté faites, ayant reſolu par un Decret Eternel, d'avoir pluſieurs enfans, & de les rendre participans de ſa Gloire, livrât à la mort l'Autheur de leur Salut; parce que les ſantifiés, & celuy qui les ſantifie, doivent tous eſtre enfans d'un même Pere. Pour cette cauſe, il n'a point eu de honte de les appeller ſes freres, diſant j'annonceray vôtre Nom à mes freres.

V. S. Thomam 3. p. q. 3. a. 8.

Ad Heb. 2.

Vous voiez que l'Apôtre ne dit pas qu'il eſtoit abſolument neceſſaire, mais ſeulement qu'il eſtoit bien-ſeant, *dicebat*, que celuy qui vouloit avoir pluſieurs enfans adoptifs, pour leur donner part à ſa Gloire, les conduiſit à cette adoption par ſon Fils naturel, afin que le ſantifiant, & les ſantifiés, fuſſent tous Fils d'un même Pere; *Qui enim ſanctificat*

ſanctificat & qui ſanctificantur ex uno omnes. Donc puiſque nous devions devenir enfans de Dieu, il falloit que nous fuſſions freres de ce Fils unique : ce que nous n'aurions pas eſté, ſi le Pere, ou le Saint Eſprit ſe fuſſent unis à nôtre nature.

II. POINCT. *Pourquoy il a pris la Nature Humaine plûtôt que l'Angelique.*

Mais quoy, ce Fils unique ne pouvoit-il pas nous ſauver, & nous racheter en prenant la nature Angelique ? laquelle ayant beaucoup d'avantage par deſſus la nôtre, meritoit mieux ce ſemble cet honneur. Pour ce qui eſt du merite, nulle creature pour excellante qu'elle ſoit, ne peut meriter la Grace d'union, c'eſt à dire que Dieu s'uniſſe à elle en unité de Perſonne. On peut dire ſeulement, qu'il y a des creatures moins incapables de cette union que d'autres, & la verité eſt que l'Ange à cauſe de ſes perfections naturelles ſemble avoir plus de capacité que l'homme, ſi on a égard preciſement à l'excellence du Myſtere. Il y a des ſçavans Theologiens qui ont opiné que le peché de Lucifer, fut un deſir immoderé de cette union, & une jalouſie qui le porta, à ſe rebeller contre Dieu, de voir que l'homme qui luy eſtoit beaucoup inferieur, luy fut preferé dans le deſſein que Dieu luy revela, de ſe vouloir Incarner, ſon ambition ne pouvant ſouffrir, qu'un ſi grand honneur fût fait à d'autre qu'à luy.

Nous demandons pourquoy le Fils de Dieu a mieux aimé ſe faire Homme, que Cherubin, ou Seraphin, *nuſquam Angelos apprehendit, ſed ſemen Abrahæ apprehendit.* Le Cardinal Caïetan raiſonne de la ſorte : On peut dire que Dieu, prenant Chair Humaine, ſe communique en quelque façon à toutes les creatures, & que l'Incarnation eſt une élevation de tout l'Univers à une Perſonne Divine.

Ad Heb. 2.

In 3. p. q. 1. a. 1.

Divine. Si une creature purement ſpirituelle, comme l'Angelique, avoit eſté élevée, la corporelle ne l'auroit point eſté. Mais Dieu s'uniſſant à une nature compoſée de corps, & d'eſprit, il a élevé à ſoy, en quelque façon toutes les creatures; parce que ſelon ſaint Gregoire, *quia omnis creatura habet aliquid homo, juxta aliquid omnis creatura eſt homo.* C'eſt la raiſon pourquoy lorſque le Sauveur apres ſa Reſurrection, commanda à ſes Apôtres d'aller par tout le monde, prêcher l'Evangile aux hommes, il leur dit qu'ils le préchaſſent à toute creature: *Euntes in mundum univerſum prædicate Evangelium omni creaturæ.* D'autant que l'homme ayant quelque choſe de toutes les creatures, peut eſtre appellé toute creature. *Habet namque commune eſſe cum lapidibus, vivere cum arboribus, ſentire cum animalibus, intelligere cum Angelis.* Il a l'eſtre avec les Elemens, & les pierres, la vie avec les plantes, le ſentiment avec les animaux, l'entendement avec les Anges. Donc tout ainſi que prêcher l'Evangile à l'homme, c'eſt le prêcher à toute creature; de même s'unir à l'homme, c'eſt s'unir en quelque façon à toute creature. C'eſt le raiſonnement de ce ſçavant Cardinal.

Hom.29. in Evang.

Matth.28.

1.p.q.4.a.1. Mais le Docteur Angelique, ayant propoſé cette queſtion, ſi la nature humaine a plus d'aptitude que nulle autre, pour eſtre unie perſonnellement au Fils de Dieu, répond qu'il y a deux choſes en elle, qui eſtant priſes conjointement la rendent plus convenablement uniſſable que nulle autre; à ſçavoir ſa dignité, & ſa neceſſité. Si nous conſiderons la dignité de l'homme, il eſt doüé de raiſon, & par conſequent capable de connoître

tre Dieu, & l'aimer. Si nous conſiderons ſa neceſſité, elle eſt grande, à cauſe du malheureux êtat, où il eſt tombé par le peché, duquel il ne peut ſortir, ni ſe relever par ſoy-même. Ces deux conſiderations ne ſe rencontrent qu'en l'homme ſeul : car les natures irraiſonnables, n'ont pas la capacité d'aimer Dieu, ni de le connoître ; ce qui a fait croire à quelques ſçavans Theologiens, qu'elles ſont abſolument incapables de luy eſtre unies.

Quant aux Anges, quoy qu'ils ne manquent pas de Dignité ſuffiſante, pour recevoir la Grace d'union ; toutefois ils ne ſont pas univerſellement dans cette neceſſité, parce que leur nature n'a point eſté infectée d'aucun peché, qui paſſe des uns aux autres par traduction, comme celle de l'homme. Tous les Anges ne ſont pas tombés par la cheute de Lucifer, il n'y a eu que ceux qui par leur propre volonté, ſe ſont rendus complices de ſon crime : les autres ſont demeurés fermes dans l'obeïſſance, & dans la fidelité qu'ils devoient à Dieu. Et ceux qui ſont tombés, n'eſtant plus apres leur cheute, dans le temps que Dieu avoit preſcrit à leur voye, ils n'ont plus eu de moyen de ſe pouvoir relever, & ils ſont demeurés dans leur obſtination. Mais toute la nature humaine, ayant eſté gâtée par la faute d'un ſeul, ſans que ſes deſcendans y ayent contribué par leur propre volonté, il a eſté plus convenable, qu'elle fût reparée par le remede le plus puiſſant, que l'on puiſſe imaginer, qui eſt celuy de l'Incarnation du Verbe.

Les Saints Peres amplifient ce diſcours par les raiſons ſuivantes. La premiere que nous venons de

de toucher, eſt que la nature humaine eſtoit univerſellement perduë, en tous ſes Individus, ſi Dieu n'y eut remedié, d'autant que tous eſtoient enfermés dans un ſeul, *in quo omnes peccaverunt.* Or il eſtoit de la divine bonté, de ne pas ſouffrir la perte generale d'une nature, qu'il avoit creée à ſon image, & reſſemblance. Il n'eſt pas de même des Anges, dont les uns ſont reſtés dans le devoir, les autres ſont tombés par leur propre volonté. Leur cheute a eſté pour eux, ce qu'eſt la mort pour les hommes, ſelon cet Axiome Theologique. *Quod in hominibus eſt mors, hoc in Angelis fuit caſus.* Tout ainſi que les hommes apres leur mort, ne ſont plus en état de meriter, ni de démeriter; parce qu'ils ne ſont plus dans le temps de la voye, & qu'ils ſont arrivés au terme : de même les Anges apoſtats apres leur cheute, *non ſunt amplius in viâ, ſed in termino viæ.* Le temps eſtant paſſé que Dieu leur avoit accordé pour meriter le Ciel, ou l'Enfer. Il n'importe de ſçavoir ſi la durée de ce temps a eſté longue, ou courte. Le temps de nôtre voye, dure autant que nôtre vie : le temps de la leur ne pouvoit eſtre reglé par leur vie, puis qu'ils ſont immortels; mais par les bornes qu'il avoit pleu à Dieu leur preſcrire.

Ad Rom. 5.

S. Thomas 1. p. q. 64. a. 2. ex Damaſceno.

En ſecond lieu, diſent les Saints Peres, le peché des hommes a eſté bien moindre, que celuy des Anges, & par conſequent moins indigne de pardon. Nôtre premier Pere a peché par ſa propre volonté, mais nous n'avons pas peché par la nôtre. Nôtre crime n'a pas eſté perſonnel, mais ſeulement originel, il vient en nous par ſucceſſion, & nous portons la peine d'un mal, que nous n'avons pas commis par nous-mêmes. Nos premiers

parens

parens ont mangé le fruit, dont nos dents ſont agaſſées. *Patres noſtri comederunt uvam acerbam, & dentes filiorum obſtupeſcunt.* Les Juifs ſe ſervoient mal a propos de ce proverbe, & ils en ſont repris par le Prophete Ezechiel; mais nous avons droit de nous en ſervir, le rapportant à la deſobeïſſance d'Adam, qui pour avoir mangé du fruit défendu, fut cauſe de la ruine de toute ſa poſterité. Nous eſtions perdus par la faute d'un ſeul, ſi Dieu par ſa Miſericorde, ne nous eût tendu ſa main ſecourable. Ezech. 18.

Mais les Anges qui ſe ſont volontairement precipités, ne s'en doivent prendre qu'à eux-mêmes, puis qu'ils l'ont ainſi voulu, pouvant facilement demeurer dans leur devoir. De ſorte que comme nous voyons qu'un Souverain, fait plûtôt grace aux enfans d'un Pere rebelle, qui n'ont point trempé dans ſa rebellion, qu'en tant qu'ils ſont iſſus de luy; qu'à ceux qui par un complot formé, & premedité ſe ſont bandés contre ſon ſervice: de même Dieu a eu pitié des enfans d'Adam, qui ne ſont coupables, que pour eſtre ſes deſcendens, & ne l'a point eu de ceux qui ſe ſont rebellés contre luy, & qui comme dit l'Apôtre ſaint Jude, n'ont pas voulu garder leur Principauté.

En troiſiéme lieu, la malice de ces eſprits revoltés, a eſté incomparablement plus grande que celle du premier homme. Il y eut de la fragilité, en luy, en ce qu'il ſe laiſſa aller aux charmes d'une femme, que Dieu luy avoit donnée pour compagne, & dont la beauté le raviſſoit. Il eut peur de la mécontenter: le fruit qu'elle luy preſenta luy parut beau, & agreable; il luy prit envie d'en manger.

manger. Mais ſi pour une petite gourmandiſe il ſe rendit criminel, & digne de mort luy, & toute ſa race; que faut-il penſer de ceux qui attaquerent Dieu même, & ſa Souveraineté, ne voulant pas reconnoître la ſujetion naturelle, qu'ils luy devoient? Le peché de l'homme, prit ſon origine de la tentation du ſerpent, qui tenta la femme, & ſa volonté fut provoquée à y conſentir par la ſenſualité. Le peché de l'Ange ne fut pas l'effet d'aucune tentation exterieure, ni d'aucun mouvement de ſenſualité, n'y en ayant point en luy: la ſeule volonté y eut part, & ce fut une pure malice. Nous avons donc grand ſujet, de croire que Dieu a eu raiſon d'uſer de Miſericorde, plûtôt envers l'un qu'envers l'autre.

1.p.q.64. a.2. En quatriéme lieu le peché des Anges, dit ſaint Thomas, eſt irremiſſible, à cauſe qu'ils ſont naturellement obſtinés au mal, & qu'ils ne changent point de volonté, quand ils ſe ſont determinés à une choſe plûtôt qu'à une autre. D'où s'enſuit qu'ils ne peuvent ſe repentir ni demander pardon de leur offenſe. Il y a des Docteurs qui attribuent cette obſtination, à la ſubtilité de leur entendement, lequel ayant une fois penetré toutes les raiſons qu'ils ont eües, pour prendre un parti plûtôt qu'un autre, & ne connoiſſant plus rien de nouveau, demeurent toûjours immobilement attachés à ce qu'ils ont une fois reſolu. Au lieu que l'homme prenant de nouvelles penſées, peut auſſi prendre de nouvelles reſolutions.

J'aimerois mieux attribuer leur immobilité au mal, à ce que nous avons dit tantôt, qu'ils ne ſont plus *in ſtatu viæ*, leur cheute ayant terminé leur voye, de même que la mort termine celle des hommes.

hommes. *Quod in hominibus eſt mors, hoc in Angelis eſt caſus.* Tout ainſi donc que les hommes apres leur mort, s'ils ſont morts en peché, deviennent incapables de ſe repentir, & ne peuvent plus ſe relever, n'y ayant plus de remede pour eux. De même les demons s'eſtant une fois perdus, n'ont plus de reſource à leur malheur, & leur perte eſt irreparable, *ſi ceciderit lignum ad auſtrum aut ad aquilonem, in quocumque loco ceciderit, ibi erit.* Eccl. 11.

Toutes ces raiſons prouvent aſſés que la nature humaine, a deu eſtre reparée plûtôt que l'Angelique. Neanmoins il ne conſte pas encore que cette raparation, ait deu ſe faire par l'Incarnation, d'autant que le Fils de Dieu, pouvoit operer le Salut des hommes, en prenant la nature d'un Ange, qui auroit merité nôtre rétabliſſement, par la moindre de ſes actions, puiſque ſon merite auroit eſté infini. En quoy je ne vois nulle repugnance, ni contradiction. Dieu pouvoit par exemple, s'unir à la Nature de ſaint Michel, ou de ſaint Gabriel, & le mettre dans un état, où il pût meriter par des Actes de Charité, & en conſideration de ſes merites, delivrer le Genre-humain de la captivité où il eſtoit, & donner aux hommes, les mêmes graces qu'il leur donne maintenant; en ce cas nous aurions eſté rachetés par un Ange-Dieu, non pas par un Homme-Dieu.

Je ſçay bien que ſelon quelques uns, la nature de l'Ange eſt incapable de l'union Hypoſtatique. Mais cette opinion n'a nulle apparence de verité; elle eſt refutée par ſaint Thomas, & par les Theologiens communement. Il ſemble même qu'elle ſoit contraire au ſentiment de ſaint Paul, lors qu'il 3. p. q. 4. a. 1.

Ad Heb. 2. dit que le Fils de Dieu *nusquam Angelos apprehendit, sed semen Abrahæ apprehendit.* Voulant donner à entendre par cette façon de parler, les obligations que les hommes luy ont, de les avoir preferés aux Anges. Que si leur nature estoit incapable de la grace d'union, la comparaison auroit esté inutile, & nous n'aurions pas esté preferez à eux; puisque lors qu'il s'agit de preference entre deux partis, il faut que l'un, & l'autre soit capable de la même chose. Le Roy a donné la charge de premier President de son Parlement à quelqu'un, il seroit ridicule de luy dire, vous avez grande obligation au Roy, de vous avoir donné cette charge, qu'il n'a pas donnée à la Reyne. Mais on luy pourroit dire avec raison, vous estes grandement obligé au Roy, de vous avoir donné une si belle charge, qu'il n'a pas donnée aux premiers de son Royaume. L'application de cet exemple est fort aisée à faire au sujet que nous traittons.

Supposé donc, que Dieu pouvoit rétablir l'homme en se faisant Ange, nous disons qu'il a esté plus convenable, que ce fût en se faisant homme. Premierement parce que le peché, & la mort ensuite estant entré au monde par un homme, il falloit qu'il en fût chassé par un autre homme. L'Apôtre saint Paul explique cette raison, par de belles Antitheses en l'Epître aux Romains, & finit par celle-cy, *Sicut per inobedientiam unius hominis peccatores constituti sunt multi: ita & per unius obedientiam justi constituentur multi.* Comme plusieurs sont devenus pecheurs, par la desobeïssance d'un seul homme: de même plusieurs deviendront justes par l'obeïssance d'un seul. Par

Ad Rom. 5.

le

le peché d'un ſeul, nous avons eſté tous condannés, par la Grace d'un ſeul, nous ſommes juſtifiés. Le même Apôtre en la premiere aux Corinthiens, oppoſe l'Homme Celeſte, à l'Homme terreſtre, voulant ſignifier que le mal, que le premier avoit cauſé dans le monde, devoit eſtre reparé par le ſecond. *Primus Homo de terrâ terrenus, ſecundus Homo de Cælo Cæleſtis. Qualis terrenus, tales & terreni: qualis cæleſtis, tales & cæleſtes. Igitur ſicut portavimus imaginem terreni, portemus & imaginem cæleſtis.* 1. Ad Cor. 13.

D'ici je tire une ſeconde raiſon. Le Verbe devoit devenir ſemblable à nous, afin que nous puſſions luy reſſembler, & nous rendre conformes à ſon image. Ce que nous n'euſſions pû faire, s'il n'eut vêcu parmi nous, & que par les exemples de ſa vie; il ne nous eut porté à ſon imitation, s'il eut eſté Ange, ou il ſeroit venu en terre, pour converſer avec les hommes, ſoûs un corps emprunté: ou il ſeroit demeuré au Ciel. De la premiere façon nous aurions eſté trompés, comme le fut Tobie lorſque l'Ange Raphaël luy apparut, ſous la figure d'un homme. Et quand même nous aurions eſté premunis contre cette illuſion, nous n'aurions pas tiré des grands avantages, d'une converſation dans laquelle tout ſe ſeroit paſſé en apparence. Un Ange ne ſouffre rien dans un corps apparent. Comment donc euſſions-nous appris à ſouffrir? un Ange n'eſt pas ſujet à la faim, à la ſoif, au ſommeil, à la fatigue: Comment donc nous eut-il excitez par ſon exemple, à jeûner, à veiller, à travailler? Il ne peut mourir; comment donc auroit-il conſolé nôtre mort par la ſienne? Il n'auroit point eu de Mere en terre:

comment aurions nous appris, & d'elle, & de luy le prix, & l'excellence de la Virginité ? Il ne ſeroit pas reſuſcité ; comment ſa Reſurrection ſeroit-elle un modelle de la nôtre ? que s'il fût demeuré au Ciel ſans ſe faire voir, nous n'aurions reçû de luy ni inſtruction, ni édification ; les paroles de la vie eternelle nous auroient manqué.

Arnob. 3. Mais d'un Homme-Dieu, *qui in terris viſus eſt & cum hominibus converſatus eſt*, nous recevons toutes les utilités imaginables. Il nous a enſeigné de ſa propre bouche les verités du Ciel ; & par ſes actions, & ſes ſouffrances, il nous a montré le chemin que nous devons tenir, pour devenir heu-

Sanctus Leo ſer. 92. reux : *Si non eſſet Deus non afferret remedium. Si non eſſet homo non præberet exemplum.* Quand l'Apôtre parle de la predeſtination des hommes, il dit qu'elle s'accomplit par la conformité qu'ils doivent avoir avec le Sauveur. Or cette conformité ſeroit impoſſible, ſi ce Sauveur n'eſtoit imitable ; & il ne le ſeroit pas, s'il n'eſtoit Homme comme

Ad Rom. 8. nous. *Quos præſcivit & prædeſtinavit conformes fieri imaginis filij ſui, ut ſit ipſe primogenitus in multis fratribus.* C'eſt à dire, ceux qu'il a connûs dans ſa Divine preſcience, devoir eſtre du nombre des bien-heureux ; il les a predeſtinés dans la preparation de ſes Graces, à eſtre conformes à l'Image de ſon Fils, qu'il a voulu eſtre l'aîné de pluſieurs Freres. Ce paſſage contient des verités tres-hautes, & tres-ſublimes, & entre autres qu'il devoit y avoir un exemplaire, de nôtre predeſtination, auquel nous fuſſions conformes. Et partant qu'il falloit que le premier des predeſtinés fût homme comme nous.

III. Poinct Mais pourquoy prendre une chair paſſible, & mortelle,

mortelle, pouvant ſauver le monde ſans ſouffrir, & ſans mourir ? nous ne devons rien avancer de nous mêmes en des matieres ſi delicates, mais conſulter les Ecritures Saintes, & les Saints Peres qui les ont interpretées. Ce fut une grande parole, celle que le Sauveur même dit le jour de ſa Reſurrection, aux deux Diſciples qui alloient en Emmaüs. *Nonne oportuit pati Chriſtum & ita intrare in gloriam ſuam ? oportuit*, il a fallu que JESUS-CHRIST ſouffrît la mort. Pour qu'elle raiſon ? Pour ſatisfaire à la Juſtice de ſon Pere offenſé, les hommes ne le pouvant pas. Oüy mais cette ſatisfaction ſe pouvoit faire avec égalité, & par de-là, par un ſeul ſoupir du Verbe Incarné, ſans tant ſouffrir, & ſans mourir. Il eſt vray, mais nous n'euſſions pas conçû tant d'horreur du peché, que nous en concevons, voyant que Dieu a exigé de ſon propre Fils, une ſatisfaction ſi rigoureuſe, non qu'elle fût neceſſaire pour contenter ſa Juſtice ; mais pour nous faire mieux comprendre la griéveté du peché, & nous en donner plus de haïne. Ca eſté le premier motif de ſes ſouffrances.

Pourquoy il a plûtôt pris une chair paſſible, & mortelle.

Le ſecond pour nous donner plus d'amour de ſa Perſonne. Il eſtoit venu pour nous ſauver, mais il ne ſauve que ceux qui le veulent, *nolentes non ſalvat*, & comme dit ſaint Auguſtin, *qui fecit te ſine te non ſalvabit te ſine te.* Celuy qui t'a creé ſans toy, ne te ſauvera pas ſans toy. Il nous tire fortement, mais doucement avec les liens de la Charité. Il veut que nous voulions, & que par la connoiſſance de ſes bontés, nous retournions à luy. Il falloit donc que nôtre amour fût puiſſamment excité. Et comment le pouvoit-il eſtre

Auguſt. ſer. 13. de verbis Domini.

mieux, que par la conſideration de l'Amour, qu'il nous a témoigné, en prenant ſur ſoy nos infirmités, & nos foibleſſes ? toutes les fois que cette penſée me vient dans l'eſprit, je n'ay point de paroles pour l'exprimer, ſervons-nous de celles de ſaint Paul.

Ad Rom. 5. *Ut quid Chriſtus cum adhuc infirmi eſſemus, ſecundum tempus pro impiis mortuus eſt ?* Il demande pourquoy JESUS-CHRIST a-t-il voulu mourir pour des impies ? c'eſt ce que nous demandons auſſi. *Vix enim pro juſto quis moritur : nam pro bono forſitan quis audeat mori.* A grand peine trouvera-t-on quelqu'un qui veüille mourir pour un homme de bien, & dont la bonté ſoit connuë, mais pour un mêchant, il ne s'en trouvera point. Voici maintenant la réponce à la demande. *Commendat autem Charitatem ſuam Deus in nobis, quoniam cum adhuc peccatores eſſemus, ſecundum tempus Chriſtus pro nobis mortuus eſt.* Voulez-vous ſçavoir pourquoy JESUS-CHRIST eſt mort, pour nous qui eſtions pecheurs ? C'eſt pour nous donner la marque la plus certaine, de la grandeur de ſa Charité, & par la recommandation de la ſienne, exciter plus puiſſamment la nôtre : Il eſt malaiſé d'en dire d'avantage, & ſi cette conſideration ne peut rien ſur nos affections, je ne vois rien qui ſoit capable de les émouvoir. Puis qu'il vouloit gagner nôtre amour par ſa mort, il falloit qu'il prît une chair paſſible, & mortelle.

Epiſt. 14. Saint Ignace Evêque d'Antioche, & Martyr, parlant du Myſtere de nôtre Redemption, en une Epître aux Epheſiens l'appelle, μυστήριον κραυγῆς, un myſtere de clameur. Ce qui d'abord pourroit ſembler n'eſtre pas conforme à la Doctrine de l'Apôtre,

l'Apôtre ; lequel dit que c'eſt un Myſtere caché, *Myſterium abſconditum à ſæculis.* Comment eſt-il caché, s'il ſe fait entendre en criant ? Diſtinguons les temps, & nous accorderons les Ecritures. Il eſt vray qu'il a eſté caché durant pluſieurs ſiecles: mais comme enſeigne le même Apôtre ; il a eſté manifeſté depuis ſi clairement, que celuy qui l'a operé s'eſt rendu viſiblement connoiſſable ; & même il a crié en l'accompliſſant par ſa mort, comme diſent les Evangeliſtes. *Jeſus clamans voce magnâ emiſit ſpiritum.* Il eſt donc appellé Myſtere de Clameur pour deux raiſons. Ad Coloſſ. 1. Matth. 27.

La premiere parce que la ſeule propoſition qu'on en fait, lors qu'on nous dit que Dieu s'eſt fait Homme pour l'amour de nous, & qu'il eſt mort pour nous ſauver, crie hautement que nous ſommes ingrats, & dénaturés, ſi nous n'aimons celuy qui nous a tant aimés, & ſi nous ne ſouffrons volontiers quelque choſe, pour celuy qui a tant ſouffert pour nôtre Salut. C'eſt en vain que les Predicateurs s'efforcent, de crier pour émouvoir les peuples par leurs clameurs. Il faut que les eſprits ſoient perſuadés, avant que les cœurs ſoient émûs. Il faut que les choſes qu'on prêche faſſent impreſſion ſur nous, & non pas la voix, ni les paroles.

Quand ſaint Bernard parle de la Nativité du Fils de Dieu, il dit que l'étable crie, la créche, les larmes de l'Enfant, les drapeaux, *Clamat ſtabulum, clamat præſepe, clamant lachrymæ, clamant panni.* Toutes ces choſes n'ont point de voix, & ne diſent mot : neanmoins elles crient, parce que c'eſt aſſés de les ſçavoir, & de s'en reſſouvenir, pour eſtre puiſſamment touché de l'amour d'un Bern. ſer. 5. de Nativ.

Dieu, qui s'eſt tant humilié, pour guerir nôtre ſuperbe, qui a pleuré pour condanner nos joyes immoderées, qui eſt né pauvre, pour moderer le deſir que nous avons des richeſſes, & mettre des bornes à nôtre avarice.

Dieu commanda un jour, au Prophete Iſaïe, de crier pour avertir le peuple de ſon devoir. Il demanda, quoy ? *Vox dicentis clama, & dixi quid clamabo ?* Voicy ce qui luy fut ordonné de crier. Iſa. 40. *Omnis caro fœnum, & omnis gloria ejus quaſi flos fœni. Exſiccatum eſt fœnum, & cecidit flos.* Je ne vois point icy de grandes exclamations. Je ne vois rien qui merite, qu'on éleve bien fort le ton de la voix. Toute chair, c'eſt à dire tout homme reſſemble à du foin, & toute ſa gloire à la fleur du foin, laquelle tombe auſſi tôt que le foin eſt deſſeiché par l'ardeur du Soleil. Les verités parlent d'elles mêmes, pourveu qu'on les mette dans leur jour. Celle-cy nous apprend le mépris de la gloire, & de toutes les grandeurs mondaines puis qu'elles ſont de ſi peu de durée.

La ſeconde raiſon, pour laquelle on peut dire, que l'Incarnation du Verbe eſt un Myſtere de Clameur, c'eſt qu'il fait crier toute la nature, la jettant dans un profond étonnement. Ce fut à mon avis dans cette penſée, que le Prophete Habacuc apres avoir parlé en termes Prophetiques remplis d'admiration, dit que l'abîme avoit élevé ſa voix, & la hauteur de ſes mains, *Dedit abyſ-* Habacuc. 3. *ſus vocem ſuam ; altitudo manus ſuas levavit.* Par l'abîme nous pouvons entendre les demons condannés aux Enfers, & par la hauteur les Anges qui ſont au Ciel. Les demons crierent voyant leur perte, par la venuë du Redempteur ; témoin celuy

celuy duquel parlent ſaint Marc, & ſaint Luc. *Erat in Synagogâ homo habens dæmonium immundum, & exclamavit voce magnâ dicens, ſine, quid nobis & tibi Jeſu Nazarene? veniſti perdere nos.* Marci 1. Lucæ 4. Les Anges crierent auſſi, & entonnerent ce beau Cantique, *Gloria in altiſſimis Deo, & in terrâ pax hominibus bonæ voluntatis.* Nous apprenant que toute cette grande œconomie de nôtre Redemption ſe rapporte à deux fins, à la Gloire de Dieu, au Ciel, & à la paix aux hommes, qui ſont en terre. Mais cette paix n'eſt annoncée qu'aux hommes de bonne volonté, qui veulent ſerieuſement leur Salut. Et comme cette volonté eſt un effet de la Grace, il la faut demander à Dieu par les merites de ſon Fils. Lucæ 2.

SERMON

SERMON

POUR LE III. DIMANCHE DE L'ADVENT.

DE LA VENVE PRESENTE du Fils de Dieu dedans nous, premierement dans nôtre entendement par la connoiſſance, & par la Foy.

Medius veſtrûm ſtetit quem vos neſcitis. Jo. 1.
Vous avez au milieu de vous, celuy que vous ne connoiſſez pas.

IL eſt raconté en l'Evangile qui ſe lit aujourd'huy, que les Juifs voyant le grand concours, de ceux qui alloient recevoir le Baptême de ſaint Jean Baptiſte, dont la Sainteté s'eſtoit répanduë par toute la Judée; ils luy envoyerent des Prêtres, & des Levites, pour ſçavoir de luy, s'il eſtoit le Meſſie. Il leur répondit que non, & en même temps, il leur enſeigna celuy qu'ils cherchoient, les aſſurant qu'il eſtoit au milieu d'eux, encor qu'ils ne le connuſſent

ſent pas. Nous avons parlé durant cet Advent, de deux venuës du Fils de Dieu, nous avons dit quil viendra pour juger le monde, & qu'il eſt venu pour le ſauver. Il nous reſte à diſcourir d'une troiſiéme venuë par laquelle il vient en nous, & y établit ſa demeure. Ce qu'il fait en pluſieurs manieres, dont les unes ſont tellement cachées que ſouvent on nous pourroit dire, *Medius veſtrûm ſtetit quem vos neſcitis.* Nous avons au milieu de nous, celuy que nous ne ſçavons pas, comme quoy il y eſt. Il vient en nôtre entendement par la connoiſſance : il vient en nôtre volonté par l'amour : il vient en nôtre ame par les Graces actuelles : il y vient par la Grace habituelle : il vient en nos corps, & en nos ames, par le Sacrement adorable de ſa Chair. C'eſt ce que nous declarerons plus en particulier, cette ſemaine commençant aujourd'huy, par la connoiſſance qui fait que Dieu vient en nous & y habite.

DIVISION.
De la 3. Semaine.
I. Dieu vient en nôtre entendement, par la connoiſſance.
II. Il vient en nôtre volonté par Amour.
III. Il vient en nôtre ame par les Graces actuelles.
IV. Il vient par la Grace habituelle.
V. Il vient en nos corps & en nos ames, par le Sacrement de ſa Chair.

AVE MARIA.

L'hiſtoire des Actes des Apôtres, nous apprend que l'Apôtre ſaint Paul eſtant à Athenes, & viſitant les Temples, & les Autels de cette fameuſe Ville, grandement addonnée à l'Idolatrie, en rencontra un qui eſtoit dedié au Dieu inconnu, avec cette inſcription, *ignoto Deo.* De-là il prit occaſion de diſputer contre les plus ſçavans Philoſophes d'entre les Atheniens, dont les uns eſtoient de la ſecte d'Epicure, les autres Stoïciens. Il continua pluſieurs jours ſa diſpute, dans le lieu des Audiences publiques, ſans fruit. Car il y en eut qui ſe mocquerent de luy, l'appellant ſemeur de

Actorum 6.

de paroles, σπερμόλογος, comme qui diroit, un hableur, ou un grand parleur. D'autres dirent qu'il annonçoit de nouveaux demons, à cauſe qu'il leur enſeignoit à croire en JESUS-CHRIST mort, & reſſuſcité. Ils le menerent dans l'Areopage, qui eſtoit le lieu où les Senateurs s'aſſembloient, & l'obligerent de rendre raiſon de ſa Doctrine, eſtans naturellement fort curieux, d'entendre de nouvelles choſes, & n'ayant point de plus agreable divertiſſement, que de ſe repaître l'eſprit de quelque nouveauté. Voicy comme le ſaint Apôtre leur parla.

Je trouve Meſſieurs les Atheniens, que vous eſtes extremément ſuperſtitieux en vos ceremonies, & je vous diray qu'en paſſant par les ruës, & par les places de vôtre Ville, & conſiderant les ſtatues des Dieux que vous adorez, j'ay rencontré un Autel, où il eſtoit écrit, *au Dieu inconnu.* Je vous annonce donc, ce Dieu que vous adorez ſans le connoître. C'eſt celuy qui a creé le monde, & tout ce qui y eſt compris. Mais il faut que vous ſçachiez, que ce Dieu eſtant Seigneur, & Createur du Ciel, & de la terre, il n'habite pas dans des Temples faits par les mains des hommes, comme s'il avoit beſoin du travail, & de l'induſtrie de quelque ouvrier, pour recevoir le culte qui luy eſt deu. C'eſt luy au contraire qui donne à tous les hommes la vie, la reſpiration, & tout ce qui eſt neceſſaire à leur ſubſiſtance. C'eſt luy qui d'un ſeul homme a fait tous les autres, qui ſont répandus, & multipliés ſur la Terre. C'eſt luy qui a defini les temps, & les âges d'un chacun, & qui a determiné les lieux de leur demeure, afin qu'ils s'occupent, à le chercher, encor qu'à vray

dire il ne ſoit pas fort éloigné de nous : d'autant que nous vivons en luy ; nous ſommes en luy ; & n'avons nul mouvement que par luy, comme quelques uns de vos Poëtes ont fort bien dit, & même nous tirons nôtre extraction de luy, ayans eſté creés par luy à ſon Image, & reſſemblance. Ayant donc une ſi noble extraction, nous ne devons pas penſer, que Dieu ſoit ſemblable à l'or, ou à l'argent, ou à quelque ſtatuë de pierre fabriquée par l'invention d'un Sculpteur. C'eſt pourquoy, Dieu voyant le monde, dans une ſi profonde ignorance, annonce à tous les hommes ; qu'ils faſſent penitence, & les avertit qu'il les jugera un jour, par un Homme qu'il a reſuſcité.

Cette harangue de ſaint Paul ; fut reçûë diverſement ; par ceux qui l'écouterent : quelques uns la tournerent en railleric, parce qu'il avoit parlé de la reſurrection des morts, que la Philoſophie profane a toûjours eſtimée impoſſible. Il y en eut d'autres, qui témoignerent qu'ils ſeroient bien aiſes de l'entendre plus à loiſir. Il y en eut auſſi qui ſe rendirent à la verité, entre leſquels l'Hiſtorien Sacré n'en nomme que deux ; ſaint Denis Areopagite, l'Apôtre de nôtre France, qui fut premieremẽt Evêque d'Athenes, & une femme nommée Damaris, que d'aucuns ont crû avoir eſté la femme de ſaint Denis, ſans autre fondement que d'avoir eſté nommée avec luy par ſaint Luc ; mais ſi cela eſtoit, il n'auroit pas dit, *& mulier nomine Damaris*, pouvant, & devant dire, *& uxor ejus nomine Damaris.*

Je trouve beaucoup de rapports entre cette Hiſtoire, & celle de nôtre Evangile. Les Juifs cherchoient le Meſſie qui eſtoit inconnu au milieu

lieu d'eux, *medius veſtrûm ſtetit quem vos neſcitis.* Les Atheniens avoient dreſſé un Autel, *ignoto Deo*, qu'ils adoroient ſans le connoître. Saint Jean Baptiſte prit occaſion de l'ignorance des Juifs de leur enſeigner le Meſſie. Leur ſignifiant qu'il eſtoit parmi eux. Saint Paul prit occaſion de l'ignorance des Atheniens, de leur annoncer le vray Dieu, les aſſurant qu'il eſtoit fort proche d'eux, puis qu'ils ne vivoient, & ne ſe mouvoient qu'en luy, & par luy. Saint Jean interrogé par les Prêtres, & par les Levites qui eſtoient Docteurs de la Loy, rendit témoignage à la verité, diſant qu'il n'eſtoit ni Prophete, ni Meſſie, & que JESUS-CHRIST eſtoit celuy qu'ils devoient chercher. Saint Paul interrogé par les Epicuriens, & par les Stoïciens, qui eſtoient les Philoſophes de ce temps-là, leur prêcha JESUS reſuſcité, comme celuy que Dieu avoit établi, pour Juge de tous les hommes, en qui ils devoient croire, & le reconnoître pour leur Seigneur. Saint Jean commença ſa Predication par la penitence, & par les menaces du Jugement Univerſel, exhortant les Juifs à ſe repentir de leurs fautes paſſées, & à mener une vie plus addonnée à la pieté : Saint Paul en fit autant, avertiſſant les Atheniens, qu'ils euſſent à faire penitence, & les menaçant du Jugement. Saint Jean fut cauſe que ſaint André ſuivit nôtre Seigneur, & qu'il fut le Doyen des Apôtres. Saint Paul gagna ſaint Denis, & le convertit, d'où vient qu'il fut en ſuite le premier Apôtre des Gaules. Les Juifs eſtoient bien aveuglés, de ne pas connoître le Meſſie, qui converſoit parmi eux, qui operoit tant de miracles, & qui leur donnoit toutes les marques de ſa venuë, qui avoient eſté predites

dites par les Prophetes, & qu'ils pouvoient aiſement reconnoître dans les Ecritures Saintes, comme luy-même leur diſoit. *Scrutamini ſcripturas, in quibus putatis vos vitam æternam habere, & ipſæ ſunt quæ teſtimonium perhibent de me.* Les Atheniens n'eſtoient pas moins aveugles, de ne pas voir le Soleil en plein midi, puis qu'ils ignoroient le vray Dieu, qui ſe rend plus connoiſſable à nos entendemens par les creatures, que le Soleil ne ſe rend viſible à nos yeux par ſes rayons. Et comme les uns, & les autres eſtoient inexcuſables, parce que leur aveuglement eſtoit volontaire, ils le furent bien davantage, apres qu'on leur eut enſeigné la verité. Saint Jean montra le Meſſie aux Juifs avec le doigt, leur diſant voila l'Agneau de Dieu qui efface les pechés du monde : *Ecce Agnus Dei qui tollit peccata mundi*, & neanmoins ils fermerent les yeux à la lumiere, *excæcatum eſt enim cor populi hujus*, comme avoit predit d'eux le Prophete Iſaïe. Saint Paul annonça le vray Dieu aux Atheniens leur diſant, *quod ignorantes colitis hoc ego annuncio vobis.* Mais ils demeurerent dans leur ignorance, à la reſerve de peu de perſonnes, quoyque l'exemple de ſaint Denis, qui eſtoit en tres-grande eſtime parmi eux, pour ſa ſcience, & pour ſa dignité d'Areopagite, leur dût eſtre un puiſſant motif pour ſe convertir.

Io. 5.

Io. 1.

Iſaïæ 6.

L'Eſprit de Dieu, qui gouverne les Saints, & qui leur ſuggere interieurement ce qu'ils doivent dire, ſe ſervit de la bouche de ſaint Paul pour conduire les Atheniens, à la connoiſſance du vray Dieu, par les mêmes voyes, par leſquelles ſaint Jean Baptiſte tâcha de faire connoître le Meſſie aux Juifs. Ces voyes ſont de trois ſortes, & Dieu

s'en

DIVISION. 3. *Voyes, par leſquelles Dieu vient dans nôtre entendemẽt.* Ad Eph. 3. I. *Voye l'es Oeuvres de Dieu tant naturelles que ſurnaturelles.* II. *Voye, les Bien-faits de Dieu.* III. *Voye, la preſance de Dieu en toutes choſes.* Matt. 11.

s'en ſert pour éclairer nos entendemens, pour y répandre ſes lumieres, & nous diſpoſer à la Foy, par laquelle il vient habiter dans nos cœurs, comme dit l'Apôtre; *Chriſtum habitare per fidem in cordibus veſtris.* La premiere voye eſt celle des œuvres de Dieu, tant naturelles que ſurnaturelles. La ſeconde eſt celle de ſes bien-faits. La troiſiéme celle de ſa preſence en toutes choſes. Saint Jean prouva que JESUS-CHRIST eſtoit le Meſſie, & le Fils de Dieu par ſes œuvres miraculeuſes, & envoya exprés deux de ſes Diſciples, pour en eſtre témoins, afin de les publier; ils virent qu'il gueriſſoit toutes ſortes de maladies, & qu'il reſuſcitoit les morts: *Cæci vident, ſurdi audiunt, claudi ambulant, mortui reſurgunt.* Il prouva le même par ſes bien-faits, diſant que c'eſtoit l'Agneau de Dieu qui effaçoit les pechés du monde, & qui baptiſoit en Eſprit. Il continua ſes preuves, alleguant ſa preſence au milieu d'eux, *medius veſtrûm ſtetit quem vos neſcitis.*

Saint Paul ſe ſervit des mêmes voyes, aupres des Atheniens. Il commença les preuves d'un ſeul Dieu par ſes œuvres les plus conſiderables, qui ſont la Creation du monde, & du premier homme, de qui tous les autres deſcendent, & tirent leur origine. *Deus qui fecit mundum & omnia quæ in eo ſunt, hic Cæli & terræ cum ſit Dominus*; Et plus bas, *fecitque ex uno omne genus hominum.* Il paſſa enſuite aux bien-faits, diſant que c'eſt luy qui donne l'eſtre, la vie, la reſpiration à tous les hommes, & generalement tous les biens dont-ils jouïſſent, *cum ipſe det omnibus vitam, & reſpirationem, & omnia.* Il acheva par la preſence de Dieu en toutes choſes, & par ſon immenſité, qui fait

Act. 17.

que

que nous vivons, & ſubſiſtons en luy, & par luy, *non longè eſt ab unoquoque noſtrûm, in ipſo enim vivimus, movemur, & ſumus.*

Repaſſons un peu ſur chacune de ces voyes, & premierement ſur celle des œuvres. *Inviſibilia Dei à creaturâ mundi per ea quæ facta ſunt intellecta conſpiciuntur, ſempiterna quoque ejus virtus & divinitas: itaut ſint inexcuſabiles.* Les perfections inviſibles de Dieu, ſa Puiſſance eternelle, & ſa Divinité peuvent eſtre facilement connuës, par les choſes qui ont eſté faites, en ſorte que les hommes ſont inexcuſables, s'ils demeurent dans l'ignorance. De ce témoignage de l'Apôtre nous apprenons que Dieu ſe rend connoiſſable par ſes Ouvrages, non ſeulement d'une connoiſſance douteuſe, & incertaine, qui n'excede pas la probabilité, comme il a ſemblé à quelques uns; mais d'une connoiſſance evidente, & aſſurée; autrement les hommes ſeroient en quelque façon excuſables, la ſeule probabilité ne ſuffiſant pas, pour nous nous obliger à croire ce que nous ne ſçavons pas. Outre que ces termes *intellecta conſpiciuntur*, ſignifient quelque choſe de plus qu'une connoiſſance chancelante, & imparfaite, de laquelle il ne ſemble pas qu'on puiſſe entendre, ce qui eſt écrit au livre de la Sapience, *à magnitudine ſpecici, & creaturæ cognoſcibiliter poterit horum Creator videri.* Où ces mots *cognoſcibiliter*, ſignifient qu'on peut parvenir, à une veuë intellectuelle d'un Createur, pour la grandeur, & la beauté de ſes Creatures.

I. Poinct. *La premiere voye, qui eſt celle des Oeuvres.* Ad Rom. 1.

Sap. 13.

C'eſtoit l'occupation la plus ordinaire du Prophete Royal, comme luy même le témoigne en pluſieurs de ſes Pſeaumes. *Memor fui operum Domini,* Pſal. 76.

mini, quia memor ero ab initio mirabilium tuorum, & meditabor in omnibus operibus tuis, & in adinventionibus tuis exercebor : En disant qu'il s'est souvenu des Oeuvres, & des Merveilles de Dieu, & qu'il s'en souviendra, & qu'il les meditera, il montre assez que cet exercice luy estoit continuel. Quand il dit, *memor ero ab initio,* il veut dire qu'il les considerera, les unes apres les autres, dés le commencement, repassant par sa memoire tout ce que Dieu a operé d'admirable, depuis la Creation du monde. *Mirabilia opera tua & anima mea cognoscit nimis.* On ne peut pas trop connoître les Oeuvres de Dieu ; mais selon la phrase Hebraïque, *nimis*, c'est à dire *valde.* Ce n'estoit pas seulement en gros, & en general, que David s'occupoit à la Meditation des Ouvrages du Createur ; il les consideroit tous en particulier, depuis le plus haut du Ciel, jusqu'au plus profond de la terre. *Cæli enarrant gloriam Dei, & opera manuum ejus annuntiat firmamentum.* Du Firmament où sont les Etoiles, il passoit au Soleil, & à la Lune ; des Cieux, aux Elemens racontant les Meteores qui se forment en l'air, les vens qui y regnent ; les tempêtes qui s'élevent sur la mer, les bornes que Dieu luy a prescrites. Il s'étend bien au long à décrire la varieté des Mixtes, qui sont sur la terre, les plantes, les animaux, le soin que Dieu a de les nourrir. Il parle des tresors qui sont dans les abysmes, c'est à dire de l'or, de l'argent, & des autres metaux, qui sont enfermés dans la profondeur de la terre. Je ne m'arrêteray pas davantage, sur cette consideration, qu'un chacun peut aisément faire, en lisant les Pseaumes de David, qui en sont remplis.

Pſal. 138.

Pſal. 18.

Je

Je remarqueray ſeulement, que ce n'eſtoit pas à la façon des Philoſophes de la gentilité, qu'il s'addonnoit à la contemplation des creatures, parce qu'il s'en ſervoit, pour monter par elles au Createur, pour admirer ſes Divines perfections, pour le craindre, l'aimer, & le ſervir; au lieu que ces Sages du monde, n'avoient point d'autre but que de contenter leur curioſité, & de paſſer pour habiles gens, en diſputant les uns contre les autres, ſans jamais acquerir la vraye ſcience. *Mundum tradidit diſputationi eorum*, dit le Sage, *ut non inveniat homo opus quod operatus eſt Deus ab initio uſque ad finem.* Ce qui peut eſtre entendu en deux façons, ou qu'ils n'ont ſçu comprendre qui eſtoit l'Autheur des choſes qu'ils mettoient en diſpute, parce qu'ils ont ignoré que Dieu avoit creé le monde; ou que même ils ſe ſont abuſés fort ſouvent, en diſputant des choſes naturelles, comme en effet tous les ſçavans de l'antiquité profane, ont erré en pluſieurs de leurs opinions, qu'on peut convaincre de faux, par la ſeule lumiere de la raiſon. Pythagore, Platon, & Ariſtote ont eſté les plus renommés en ſçavoir. Le premier a introduit la Metempſycoſe, ou tranſmigration des ames: le ſecond la communion des biens, & même des femmes, dans la Republique, & la Paideraſtie en l'un de ſes Dialogues: le troiſiéme l'eternité du monde dans ſa Phyſique, & l'avortement des femmes, qu'il permet en ſa Politique, outre qu'il a fort douté de l'immortalité de l'ame. Ne ſont-ce pas des extravagances manifeſtes, en des hommes qui ont eſté tenus durant pluſieurs ſiecles pour les Maîtres de l'Univers? Mais comme dit l'Apôtre, *evanuerunt in cogitationibus ſuis,* Eccl. 3. Ad Rom. 1.

& obſcuratum eſt inſipiens cor eorum ; dicentes enim ſe eſſe ſapientes , ſtulti facti ſunt.

Ciceron plus grand Orateur que Philoſophe dans ſes livres de la nature des Dieux , fait parler un nommé Velleius , de la ſecte des Epicuriens, & apres luy , un appellé Balbus , de la ſecte des Stoiciens , & en troiſiéme lieu un certain Cotta, de la ſecte des Academiciens. Le premier apres avoir rapporté les differentes opinions touchant la Divinité , prefere celle d'Epicure qui tenoit qu'il y avoit des Dieux , mais qui ne prenoient aucun ſoin des hommes , ni des choſes du monde , menans une vie oiſive , & voluptueuſe , en quoy ce Philoſophe mettoit la felicité. Le ſecond conformément à la Doctrine des Stoiciens , avoüe qu'il y a des Dieux, & qu'ils gouvernent le monde ; mais outre qu'il reçoit le polytheiſme , ou pluralité des Dieux , il met en ce nombre le Soleil , la Lune , & les Etoiles. Le troiſiéme ſuivant le genie des Academiciens , refute les deux premiers , & dit qu'il n'y a rien de certain. Toutefois il panche du côté de l'Atheiſme , & dit qu'il y a plus d'apparence qu'il n'y a point de Dieu ; parce que s'il y en avoit , il ſeroit la cauſe de toutes les méchancetés , & abominations qui ſe commettent par les hommes , leur ayant donné la raiſon , ſans laquelle on ne fait point de mal. *Si Deus homini rationem dedit , fraudem & facinus & ſcelera omnia dedit , quæ ſine ratione non fiunt.* Argument qui eſt auſſi plein d'abſurdité que d'impieté. Dieu n'a pas donné la raiſon à l'homme afin qu'il en abuſe ; mais afin qu'il s'en ſerve, pour vivre vertueuſement. Les Heretiques comme Calvin , qui font Dieu Autheur de tous

les

les pechés du monde, auſſi bien de la trahiſon de Judas, que de la converſion de ſaint Paul, n'ont point de honté, d'admettre la conſequence qui paroiſſoit ſi horrible à ce Philoſophe Payen, qu'il aimoit mieux nier qu'il y eut un Dieu, que de croire qu'il fût la cauſe des maux qui ſe commettent.

Apres que ces trois Philoſophes eurent ainſi diſcouru, Velleius l'Epicurien ſe rangea du parti de Cotta l'Academicien, & Ciceron, de celuy de Balbus le Stoïcien, qui luy ſembla, dit-il, non tant veritable que vray-ſemblable. *Hæc cum eſſent dicta ita diſceſſimus, ut Velleio Cottæ diſputatio verior, mihi Balbi ad veritatis ſimilitudinem videretur eſſe propenſior.* De ſorte que toutes ces diſputes ne produiſirent rien davantage, ſinon que celuy qui parut Athée, fut le mieux ſuivi, & celuy qui mettoit au nombre des Dieux le Soleil, & la Lune, ſembla le plus approcher de la verité. N'eſt-il pas étonnant, que des eſprits ſi raffinés en d'autres matieres, ayent eu de la peine à ſe perſuader qu'il y eut un Dieu Createur du Ciel, & de la terre ? Mais leur vanité, & leur malice les avoit aveuglés. *Excæcavit enim illos malitia eorum*, & comme dit le même Sage. *Vani ſunt omnes homines in quibus non ſubeſt ſcientia Dei, & de his quæ videntur bona non potuerunt intelligere eum qui eſt, neque operibus attendentes, agnoverunt qui eſſet artifex.* Sap. 2. Sap. 13.

Tout eſprit mediocre, voyant un beau Palais, où toutes les regles de l'Architecture ſont obſervées, ou les ſales, les chambres, les Cabinets, les galeries, & tous les apartemens ſont bien meublés, & les Offices garnis de tout le neceſſaire,

poutra-t-il douter, que ce Palais n'ait eſté bâti par la direction de quelque brave Architecte, & orné au dedans, par les ordres de celuy qui en eſt le maître ? ne faudroit-il pas avoir perdu le ſens, pour croire que ce Palais a toûjours eſté de la ſorte, ſans que perſonne y ait mis la main, & que tant d'ornemens y ont eſté, ſans qu'on les y ait jamais mis ? ou bien que c'eſt par un pur hazard, & un cas fortuit que tout s'eſt fait ? Le monde eſt un magnifique Palais, dont l'ordre eſt admirable à qui le voudra conſiderer. Qu'elle apparence y peut-il avoir, que cette grande machine de l'Univers ait toûjours eſté de ſoy-même, ſans avoir eſté faite par une cauſe premiere ? ou qu'elle ait eſté formée par le concours fortuit des atomes ? puiſque nous voyons que l'homme, qui eſt la plus noble des creatures corporelles, n'a pas l'être de ſoy-même, & qu'il eſt produit par un autre homme.

Or comme Dieu vient à nous, par la connoiſſance qu'il nous donne de ſes œuvres naturelles, il a voulu auſſi faire connoître ſon Fils Incarné, par les œuvres ſurnaturelles, & miraculeuſes qu'il opera en converſant avec les hommes, comme luy-même le dit. *Opera quæ ego facio teſtimonium perhibent de me, quia Pater miſit me.* Et quand ſaint Jean Baptiſte, luy envoya demander par deux de ſes Diſciples, *tu es qui venturus es* ? Il ne repondit que par des miracles, que les Theologiens appellent des ſignes de credibilité, parce qu'ils rendent croyables, les choſes que celuy qui les fait, veut que l'on croye.

Matth. 11.

C'eſt une Doctrine certaine, qu'il ne ſe peut faire des miracles, en confirmation du menſonge.

La

La raiſon en eſt evidente, parce que Dieu ſeul peut operer miraculeuſement par deſſus, & contre les loix de la nature, de laquelle il eſt luy ſeul l'Autheur, & le Createur, comme nous voions que le Prince ſeul, peut diſpenſer des Loix qu'il a établies. D'ailleurs Dieu eſtant la verité même, ne peut authoriſer le menſonge, ce qu'il feroit s'il operoit des miracles pour le confirmer. D'où il faut conclurre, que toutes les fois que le Fils de Dieu a fait des miracles, pour ſe faire croire le Meſſie envoyé de Dieu ſon Pere; les hommes ont eſté obligés de le croire ainſi, & s'ils ne l'ont pas crû, leur incredulité n'a point eu d'excuſe. *Si opera non feciſſem*, diſoit-il parlant des Juifs, *quæ nemo alius fecit peccatum non haberent, nunc autem excuſationem non habent de peccato ſuo.* Io. 15.

Perſonne ſi ce n'eſt Dieu, ne peut remettre les pechés au jugement même des Scribes, & des Phariſiens. Le Sauveur les remettoit, & pour preuve qu'il avoit cette puiſſance, il gueriſſoit des maladies incurables. Afin que vous ſçachiez diſoit-il, que le Fils de l'homme a le pouvoir en terre, de remettre les pechés; alors il dit au Paralitique, prens ton lit, & va-t'en, retire-toy dans ta maiſon. *Ut ſciatis quia Filius Hominis habet poteſtatem in terrâ dimittendi peccata, tunc ait Paralytico; ſurge; tolle lectum tuum & vade in domum tuam.* Matth. 9.

Penetrer les ſecrets des cœurs, c'eſt le propre de Dieu ſeul : Nôtre Seigneur les penetroit, & ſur ce que quelques uns des Scribes s'eſtoient ſcandaliſés, de ce qu'il avoit dit à ce Paralytique, *confide fili, remittuntur tibi peccata tua*, & l'avoient dans leur interieur condanné de blaſpheme, il

vid incontinent leurs penſées, & leur dit, *ut quid cogitatis mala in cordibus veſtris ?*

Il faut éclaircir un doute que quelqu'un pourroit avoir. Les Prêtres ont le pouvoir de remettre les pechés, & pluſieurs Saints ont connu les penſées, & l'interieur des hommes. Ce n'eſtoit donc pas une preuve ſuffiſante, que JESUS-CHRIST fût Dieu, parce qu'il avoit la puiſſance de remettre les pechés, & qu'il connoiſſoit l'interieur des cœurs. Cela prouvoit tout au plus qu'il eſtoit quelque grand Prophete. Je répons que lors qu'on dit, qu'il eſt le propre Dieu ſeul de remettre les pechés, on parle d'une remiſſion, qui ſe faſſe par authorité, ſans l'avoir reçûë d'un autre. Les Prêtres ne les remettent, que par commiſſion de la part de Dieu. Mais le Fils de Dieu les remettoit de ſa propre authorité comme Dieu, & confirmoit ce pouvoir par des miracles. Pareillement lors qu'on dit, que c'eſt le propre de Dieu ſeul, de penetrer les ſecrets du cœur, l'on doit entendre qu'on les penetre par ſoy-même, ce que ne font pas les Saints, qui ne le pourroient, ſi Dieu ne le leur reveloit. Mais JESUS-CHRIST les penetroit par ſoy-même, puis qu'il eſtoit Dieu, & le prouvoit par ſes miracles.

1. Ad Cor. 1. Les Juifs demandoient des ſignes. *Judæi ſigna petunt*, & eux-mêmes s'adreſſant au Fils de Dieu
Matt. 12. luy diſoient, *Magiſter volumus à te ſignum videre.* Une autrefois apres qu'il eut chaſſé du Temple ceux qui y vendoient des animaux pour les victimes, & renverſé les tables des banquiers; ils luy demanderent quel ſigne il leur donneroit,
Io. 2. de l'authorité qu'il ſembloit s'arroger ? *Quod ſignum oſtendis nobis qui hæc facis ?* Mais ils avoient fort

fort mauvaiſe grace, de faire ces demandes, apres avoir veu tant de ſignes, qu'il operoit continuellement. C'eſtoit tenter Dieu que d'en vouloir de nouveaux comme ces Phariſiens qui pour contenter leur curioſité, *quærebant ab illo ſignum de Cælo tentantes eum*, il avoit marché ſur les eaux à pied ſec; il avoit appaiſé les tempêtes, commandant à la mer de ſe calmer; il avoit changé l'eau en vin, aux noces de Cana en Galilée; il avoit nourri pluſieurs miliers de perſonnes, une fois de cinq pains, une autre fois de ſept; il avoit gueri toutes ſortes de maladies, & reſuſcité des morts. Quel ſigne demandez-vous, ô Juifs, ſi vous n'eſtes pas ſatisfaits de ceux-cy? Nous en voudrions du Ciel, diſoient-ils, qu'il change le cours des Aſtres, qu'il faſſe éclipſer le Soleil, & la Lune, qu'il faſſe paroître des Cometes, qu'il prolonge les jours de quelques heures comme du temps de Joſuë, & du Roy Ezechias. Ces miracles ſont-ils plus grands que de reſuſciter des morts? non certes, mais on ne ſçauroit contenter les incredules, & ils meritent la réponce, que leur fit le Sauveur. *Generatio prava & adultera ſignum quærit, & ſignum non dabitur ei, niſi ſignum Jonæ Prophetæ.* Ce ſigne en convertit pluſieurs apres ſa Reſurrection, & les Apôtres s'en ſervoient, pour la converſion des Juifs, & des Gentils aſſurant qu'ils l'avoient vû reſuſcité, qu'ils avoient beu, & mangé avec luy, & en confirmation de leur dire, ils faiſoient eux-mêmes des miracles. Matth. 12.

Vous me direz, nous n'en voyons point aujourd'huy, & cependant nous ſommes obligés de croire. Il eſt vray, mais nous avons des témoins irreprochables, qu'il s'en eſt fait dans tous les ſie-

cles, & même dans le nôtre. Nous ne les voyons pas, ils ne laiſſent pas de ſe faire. Ne croiez-vous que ce que vous voyez ? Quand on vous dit que le Roy a gagné une bataille, ou pris une Ville, vous n'y eſtes pas, & neanmoins vous le croyez ſur le rapport d'autruy. Je vous donne pour témoins des miracles du Fils de Dieu, les quatre Evangeliſtes ; & pour témoin des miracles de ſaint Pierre, & de ſaint Paul, je vous donne ſaint Luc qui a compoſé les Actes des Apôtres, & pour témoins de leurs autres miracles, & d'une infinité qui ſe ſont faits, je vous donne les Autheurs de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique ; & les Saints Peres qui les ont rapportés. De nôtre temps il s'en eſt fait pluſieurs, atteſtés par des témoignages authentiques. Si les Heretiques ne les veulent pas croire, ils ne laiſſent pas d'eſtre inexcuſables. Si les libertins en font des railleries, au lieu d'en profiter, ils ſubiront un jugement plus rigoureux d'avoir mépriſé les occaſions de leur Salut. Enfin les miracles ont toûjours eſté dans l'Egliſe, un des principaux ſignes de la credibilité de nôtre Religion. Dieu s'eſtant ſervi de cette premiere voye, pour confirmer nôtre Foy, par laquelle il vient dans nos cœurs, & y habite, *Chriſtum habitare per fidem in cordibus noſtris.*

Ad Eph. 3.

II. POINCT. *La II. Voye, qui eſt celle des Bienfaits.*

La ſeconde voye eſt celle des bien-faits. De qui avons nous reçû l'eſtre, la vie, le ſentiment, la raiſon, la ſanté, la force, la beauté, la ſcience, la ſageſſe, la vertu, & generalement tous les biens du corps, & de l'ame ? ſinon d'une cauſe ſouveraine, que l'Apôtre ſaint Jacques appelle le Peres des Lumieres Autheur de tout Don parfait: *Omne datum optimum, & omne donum perfectum, de*

Iac. 1.

de ſurſum eſt deſcendens à Patre luminum. Ce n'eſt pas de nous-mêmes, que nous poſſedons ces dons, ni de nos parens qui les ont reçûs, auſſi bien que nous. Quand nous voyons de l'eau qui coule dans un canal, nous remontons à la ſource pour en trouver l'origine, c'eſt Dieu qui donne à tous largement, & ſans reproche, *dat omnibus affluenter & non improperat.* C'eſt luy qui ouvre ſa main, & qui remplit tout animal de Benediction ſelon le Pſalmiſte. Iac. 1.

C'eſt luy qui forme les mineraux, dans les entrailles de la terre, qui fait germer les plantes, qui conſerve les eſpeces des animaux, par la multiplication des individus. C'eſt luy qui entretient les Elemens dans une juſte proportion, qui fertiliſe les campagnes, qui fait regner l'abondance quand il luy plait, & qui retire auſſi quelquefois ſa Main, pour la punition de nos crimes. C'eſt luy qui regle les mouvemens du Soleil, de la Lune, des autres Planetes, & des Etoiles, qui partage les ſaiſons, & enfin qui a établi l'Ordre que nous admirons dans le monde, pour nos uſages, & nos commodités. Or de penſer que tant de biens diſtribués avec nombre, poids, & meſure ſe ſoient rencontrés par cas fortuit, & qu'ils durent depuis ſi long-temps, ſans qu'il y ait une cauſe ſouverainement bonne, ce ſeroit une ſtupidité, qui ne peut tomber que dans un eſprit, que la malice auroit gâté, & corrompu.

L'inclination naturelle que nous avons tous d'eſtre bien heureux, & immortels, mônstre qu'il y a un ſouverain bien, de qui nous devons attendre le bonheur, & l'immortalité. Il n'eſt pas concevable, que celuy qui ne s'eſt pû donner l'eſtre, ni

ni la vie ſe puiſſe donner la beatitude, qui eſt la perfection de cet eſtre, & que n'ayant pas de nous-mêmes la vie temporelle, nous puiſſions avoir de nous-mêmes la vie eternelle. Il eſt donc evident, que la ſeule raiſon naturelle, nous conduit à Dieu, par la voye des bien-faits, & que par la même voye il vient à nous, éclairant nôtre entendement par ſes Lumieres. *Signatum eſt ſuper nos lumen vultus tui Domine, dediſti lætitiam in corde meo. A fructu frumenti, vini, & olei ſui multiplicati ſunt.* Comme s'il diſoit la conſideration des biens neceſſaires à la vie, que vous donnez en abondance, eſt un Rayon de la Lumiere de vôtre Face, qui penetre dans nos cœurs, & les remplit de joye.

Pſal. 4.

La même voye des bien-faits, nous conduit à la Foy d'un Sauveur, & Redempteur, & fait que Jesus-Christ habite en nos cœurs. Quand le Prince des Apôtres ſaint Pierre prêcha la premiere fois aux Gentils, en la maiſon de Cornelius le Centurion, la marque qu'il leur donna, pour croire qu'ils devoient croire en Jesus de Nazareth, fut qu'il avoit fait du bien à tout le monde, vous ſçavez, leur dit-il, ce qui s'eſt paſſé en Judée. *Jeſum à Nazareth quomodo unxit eum Deus, qui pertranſiit benefaciendo, & ſanando omnes oppreſſos à Diabolo.* Nous ne liſons point dans les Evangiles, qu'il ait fait des prodiges dans la nature, pour donner ſeulement de l'admiration. Il vouloit qu'il y eut toûjours de l'utilité; & quand les Juifs luy demanderent des ſignes du Ciel, il les refuſa, parce qu'ils ne deſiroient que de contenter leur curioſité. Si nous examinons tous les miracles du Fils de Dieu, les uns apres les autres, nous

Act. 10.

nous trouverons qu'il n'y en a pas un, qui ne fût utile à quelqu'un, pour ſon bien corporel, & ſpirituel. Saint Auguſtin a remarqué qu'il n'a jamais rendu la ſanté aux corps, qu'en même temps il n'ait gueri les ames. Les peuples crioient à haute voix, *bene omnia fecit, & ſurdos fecit audire, & mutos loqui*; ils ne diſoient pas, il a fait toutes choſes admirablement, quoy qu'il fût vray : mais il a bien-fait toutes choſes, *bene omnia fecit*, voulant dire qu'il avoit fait du bien à tous. Marci 7.

Quiconque fera quelque reflexion ſur ſa vie, demeurera convaincu, qu'outre les bien-faits generaux qui luy ſont communs, avec les autres hommes, il a des obligations tres-particulieres à la bonté du Createur, pour l'avoir protegé, & aſſiſté en mille occaſions, ſoit en le retirant des dangers de ſe perdre, ſoit en le favoriſant de pluſieurs graces pour ſa conduite. Car il ſe faut bien garder, de penſer que tout le bien qu'on a reçû, ſoit venu comme par hazard, ou par nôtre propre induſtrie ; nous ne pouvons pas ajoûter un ſeul cheveu à nôtre tête, ni un ſeul doigt à nôtre taille. Tout eſt deu au ſoin de la divine providence, qui veille continuellement ſur nous. Que ſi nous ne voulons eſtre ingrats, nous devons connoître, & les bien-faits, & le bienfacteur, autrement comment luy rendrons-nous grace, ne le connoiſſant pas ?

III. Poinct.

La III. Voye, qui eſt celle de l'Immenſité de Dieu ou de ſa preſance en toutes choſes. Act. 17.

La troiſiéme voye pour aller à Dieu, & pour le faire venir à nous par la connoiſſance, c'eſt ſon immenſité, & ſa preſence à toutes choſes, *non longè abeſt ab unoquoque noſtrûm; in ipſo enim vivimus, movemur & ſumus.* La raiſon naturelle nous enſeigne, que comme nous ne ſommes pas de nous-mêmes,

mes, nous ne pouvons pas operer de nous-mêmes. Il eſt donc neceſſaire qu'il y ait une cauſe univerſelle operante, & cooperante à toutes nos actions. Si elle opere par tout, elle eſt preſente par tout, & quand la raiſon ne le diroit pas, la Foy nous oblige de le croire. Iſaïe parlant à Dieu luy dit. *Omnia opera noſtra operatus es nobis*, & l'Apôtre aux Corinthiens, *Deus qui operatur omnia in omnibus*. Puis qu'il prouve qu'il n'eſt pas loin de nous, parce que nous vivons, & nous nous mouvons par luy, c'eſt ſigne que l'argument eſt bon, de l'operation à la preſence. Le Prophete Royal s'en ſert, *Quo ibo à ſpiritu tuo, & quo à facie tuâ fugiam? ſi aſcendero in Cælum, tu illic es: ſi deſcendero in infernum ades: ſi ſumpſero pennas diluculo, & habitavero in extremis maris: etenim illuc manus tua deducet me, & tenebit me dextera tua.* Il veut dire par tout où j'iray, je vous y trouveray, parce que je ne puis aller nulle part, que vous ne m'y conduiſiez.

Iſaïæ 26.
1. Ad Cor. 12.
Pſal. 138.

Je ſçay bien que les Theologiens Scholaſtiques, mettent en diſpute, ſi cette conſequence eſt abſolument neceſſaire, Dieu opere par tout; Donc il eſt par tout? Il ſemble à quelques uns que non leur raiſon eſt, que ſi par impoſſible, Dieu n'eſtoit pas par tout, il ne laiſſeroit pas d'operer par tout, ayant une Puiſſance infinie: comme auſſi encor qu'il ne ſeroit pas par tout, il ne laiſſeroit pas de connoître tout, ſa ſcience eſtant infinie. D'autres tiennent le contraire, & qu'il eſt impoſſible, qu'une choſe opere où elle n'eſt pas. Mais ſans nous arrêter à ces ſubtilités, nous diſons que puiſque la Puiſſance de Dieu eſt infinie, & ſa ſcience infinie, & ſon eſſence infinie, il faut neceſſairement

que

que ſa preſence ſoit auſſi infinie, laquelle n'eſt pas diſtincte de ſa puiſſance, de ſa ſcience, & de ſon eſſence. Voicy donc l'argument : ſi Dieu opere par tout, ſa puiſſance eſt infinie ; ſi ſa puiſſance eſt pareillement, qui n'eſt pas diſtinguée de ſon eſſence. Or ſa preſence ne ſeroit pas infinie, s'il n'eſtoit par tout, puis qu'elle ſeroit limitée, de même que ſon Eternité ne ſeroit pas infinie, s'il n'eſtoit toûjours en tout temps.

On pourroit dire à beaucoup de perſonnes, *medius veſtrûm ſtetit quem vos neſcitis*, comme ſaint Iean diſoit aux Juifs. Ils cherchoient le Meſſie dans le deſert, & ils l'avoient au milieu d'eux. C'eſtoit autant que leur dire, pauvres ignorans que venez-vous chercher icy ? & me demander ſi je ſuis le Meſſie ? il eſt au milieu de vous. Ouvrez les yeux, & voyez celuy qui opere tant de merveilles dans vos Villes, qui converſe parmi vous, pour vous donner de ſi beaux exemples de vertu. C'eſt celuy-là qui eſt le Meſſie, c'eſt *l'Emanuel, nobiſcum Deus*, predit par les Prophetes. C'eſt de luy que s'entend la Prophetie, *Populus qui ſedebat in tenebris vidit lucem magnam, & ſedentibus in regione umbræ mortis lux orta eſt eis.* Apres cet avertiſſement ne devoient-ils pas aller chercher Jesus-Christ où il eſtoit, & le reconnoiſtre pour leur Meſſie ? ils n'en firent rien, & quoy qu'ils viſſent en luy toutes les marques que ſon Precurſeur leur avoit données, ils chercherent plûtôt de le perdre, que de ſe ſauver par ſon moyen, *excacaverat enim illos malitia eorum.*

J'ay grand peur que nous ne ſoions ſujets à ce reproche, *medius veſtrûm ſtetit quem vos neſcitis.* Nous avons Dieu au milieu de nous, il eſt en nous par

par eſſence, par preſence, & par puiſſance. C'eſt luy ſans lequel nous ne pourrions ni vivre, ni reſpirer. C'eſt luy qui nous conſerve, qui nous regit, qui nous nourrit, qui nous inſpire de bonne penſées quand nous les avons, qui nous previét de ſes graces, & neantmoins nous vivons, comme ſi nous ne le connoiſſions pas. Qui eſt celuy qui oſeroit offenſer le Roy en ſa preſence? qui ſeroit aſſez effronté pour dérober en preſence du Magiſtrat? ou pour commettre un adultere avec une femme devant ſon mary? & nous ne craignons pas d'offenſer Dieu, qui eſt en nous. Ce n'eſt pas que nous ne ſoions perſuadés de cette verité, autrement nous ſerions infidelles. Mais c'eſt que nous n'y penſons non plus, que ſi nous ne la ſçavions pas. La veüe corporelle d'un homme, nous empêche de faire du mal, parce que nous le voions quand il nous voit, & qu'en le voiant nous y penſons. La veüe ſpirituelle de Dieu ne nous empêche pas de mal faire, parce qu'encore qu'il nous voye, nous ne le voions pas, c'eſt à dire nous n'y pénſons pas. Car ſi nous penſions qu'il nous voit ou nous nous abſtiendrions de mal faire, ou nous ſerions dignes d'une plus grande punition ſi nous n'avions pas cette penſée.

Juſques ici nous avons parlé des voyes, par leſquelles on peut connoître un Sauveur. La connoiſſance attire l'objet à ſoy, d'où s'enſuit que Dieu vient à nous quand nous le connnoiſſons, & quand nous croions en luy. C'eſt la premiere façon dont il ſe ſert pour venir à nous. Demain, & les jours ſuivans, nous parlerons des autres façons de ſa venuë, qui tendent toutes à nous unir à luy par ſa Grace en ce monde, & par ſa Gloire en l'autre.

SERMON

SERMON

POUR

LE TROISIE'ME LVNDY DE L'ADVENT.

DE LA VENVE DE DIEV dans nos volontés.

Medius veſtrûm ſtetit quem vos neſcitis. Io. 1.
Vous avez au milieu de vous, celuy que vous ne connoiſſez pas.

ENTRE la venuë du Fils de Dieu, qui ſe fera ſur la fin du monde, au jour du Jugement, auquel il aſſemblera tous les peuples, & toutes les nations de la terre, & celle qui s'eſt faite par l'Incarnation, qui eſt une venuë d'amour, & de bonté, puis qu'elle ne tend qu'au Salut de tous les hommes, il y en a une troiſiéme qui ſe fait tous les jours, lorſque Dieu vient en nous, & y établit ſa demeure, ainſi que luy même nous aſſure, j'habiteray en eux, & je

marcheray parmy eux, je ſeray leur Dieu, &
2. Ad Cor. 6. ils ſeront mon peuple. *Quoniam inhabitatio in illis, & inambulabo inter eos, & ero illorum Deus, & ipſi erunt mihi populus.* C'eſt de cette venuë preſente, que nous traittons cette ſemaine, & nous commençâmes hier, en expliquant les trois voyes, par leſquelles Dieu vient en nos entendemens, par la connoiſſance de ſes œuvres, tant naturelles, que ſurnaturelles, par celle de ſes bien-faits, & par celle de ſa preſence en toutes choſes. Aujourd'huy nous parlerons de ſa venuë, dans nos volontés, par la charité que le ſaint Eſprit qui nous eſt donné, répand dans nos cœurs. *Charitas Dei diffuſa eſt in cordibus noſtris, per Spiritum ſanctum qui datus eſt nobis.* La Charité d'amour de Dieu, eſt répanduë dans nos cœurs par la vertu du ſaint Eſprit, qui nous a eſté donné. Si le ſaint Eſprit nous eſt donné, il faut qu'il ſoit en nous, & qu'il y vienne; & il n'y vient pas tout ſeul, puis qu'il eſt inſeparable, du Pere, & du Fils. Les voyes par leſquelles il excite en nous ſon amour, ſont les mêmes que celles, qui nous donnent ſa connoiſſance, comme vous verrez, Dieu aidant; apres que nous aurons demandé la lumiere d'en haut, par le Salut ordinaire de la Sainte Vierge.

DIVISION.
III. Voyes, par leſquelles le Fils de Dieu vient dans nôtre Volonté.
I. Par ſes Oeuvres.
II. Par ſes Bien-faits.
III. Par ſa Preſence en toutes choſes.
Ad Rom. 5.

AVE MARIA.

Dieu abſent, & preſant; il s'éloigne, & s'aproche; il vient, Encor que Dieu ſoit par tout, par eſſence par puiſſance, & par preſence; ſi eſt-ce toutefois que nous ſommes inſtruits par les Ecritures Saintes, & qu'il eſt abſent de quelques uns, & qu'il eſt preſent

ſent à d'autres, & qu'il s'éloigne, & qu'il s'approche, qu'il vient, & qu'il s'en va, qu'il ſe detourne, & qu'il retourne; qu'il entre, & qu'il ſort, qu'il ſe laiſſe voir, & qu'il ſe retire. Non qu'il y ait aucun changement en luy; mais parce que nous mêmes nous nous changeons; ou de bien en mal, ou de mal en bien, ou de bien en mieux, ou de mal en pis. Si Dieu ne s'abſentoit jamais, le Prophete Jeremie ne ſe plaindroit pas que ſont Conſolateur s'eſt éloigné de luy. *Idcircò ego plorans, & oculus meus deducens aquas, quia longè factus eſt à me conſolator convertens animam meam.* Il parle ainſi, au nom de la Ville de Jeruſalem en ſes lamentations. Si Dieu n'eſtoit preſent à quelques uns, le Pſalmiſte Royal ne nous aſſureroit pas que le Seigneur eſt proche, de tous ceux qui l'invoquent en verité. *Prope eſt Dominus omnibus qui invocant eum in veritate.* Si Dieu ne s'éloignoit de perſonne; le Sage ne diroit pas que le Seigneur eſt bien loin des impies, *longè eſt Dominus ab impiis.* Et s'il ne s'approchoit pas, l'Apôtre ſaint Jacques ne nous exhorteroit pas à nous approcher de luy, afin qu'il s'approche de nous. *Appropinquate Deo, & appropinquabit vobis.* Si Dieu ne venoit pas à nous, l'Epouſe ne l'inviteroit pas par ces paroles amoureuſes, *veni dilecte mi.* Venez mon bien aimé. Et s'il ne s'en alloit pas l'Epoux ne diroit pas à l'Epouſe, detournez vos yeux parce qu'ils ſont cauſe que je m'en ſuis allé bien vîte, *averte oculos tuos, quia ipſi me avolare fecerunt.* Si Dieu ne ſe detournoit pas, le Prophete Royal ne luy auroit pas fait cette priere. Seigneur ne detournez pas vôtre Face de moy, *ne avertas faciem tuam à me.* Et s'il ne retournoit

il s'en va; il ſe détourne, & retourne; il entre, & ſort; il ſe fait voir, & ſe retire.

Threnor. 1.

Pſal. 144.

Prov. 15.

Iac. 4.

Cant. 7.

Cant. 6.

Pſal. 142.

pas, il n'auroit pas dit par son Prophete, retournez à moy, & je retourneray à vous, *revertimini ad me, & ego revertar ad vos.* Si Dieu n'entroit pas chez-nous, le Prophete Ezechiel n'auroit pas dit, l'Esprit du Seigneur est entré en moy, *ingressus est in me spiritus Domini.* Et s'il n'en sortoit pas, le Prophete Isaïe n'auroit pas dit non plus, *egressus est Dominus de loco suo.* Si Dieu ne se laissoit pas voir, ni Moïse, ni tant d'autres Saints Personnages ne l'auroient pas vû, qui toutefois ont dit, *vidi Dominum*, ni le Psalmiste ne luy auroit pas demandé la vision de sa Face, *Ostende nobis Domine faciem tuam, & salvi erimus.* Et s'il ne se retiroit, il n'auroit pas menacé par son Prophete Osée de se retirer, *Va eis cum recessero ab eis.*

Malach. 3.

Ezech. 2. & 3.

Psal. 79.

Osee. 9.

Et comm'il faut entendre ces façons de parler de l'Ecriture.

Ce n'est pas que Dieu change de place, luy qui est immuable, & qui remplit toutes choses par son immensité. Mais on dit qu'il s'absente, qu'il s'éloigne, qu'il s'en va, qu'il se detourne, qu'il sort, qu'il se retire, quand il nous prive de ses Graces, ou de ses Faveurs, ou de ses Consolations, ou de ses Dons, ou de sa Protection à cause de nos pechés, & quelquefois aussi lors qu'il permet que nous soions affligés, & tentés, pour éprouver nôtre patience. On dit au contraire qu'il est en nous, & avec nous, qu'il s'en approche, qu'il y vient, qu'il y retourne, qu'il y entre, qu'il y demeure, qu'il nous montre sa Face, quand il verse sur nous ses Benedictions, qu'il nous rétablit dans ses bonnes Graces, & qu'il produit en nous les effets de sa bonté. Ce qu'il fait en plusieurs façons; la premiere en répandant ses Divines Lumieres dans nos entendemens par la Foy; la seconde en échauffant nos volontés de son Saint

Amour. D'autant que l'homme ayant esté creé à l'Image, & à la ressemblance de son Createur, il est capable de le connoître, & de l'aimer, en le connoissant, & en l'aimant, il s'unit à luy, comme au contraire il en est separé, par faute de connoissance ou d'amour, & alors Dieu s'absente, ou se retire, il est donc aussi certain, que Dieu vient à nous comm'il est certain que nous allons à luy, en le connoissant, & en l'aimant.

Difference entre l'entendement, & la volonté.

Afin de mieux comprendre ce que nous avons à dire de cette venuë, il est à propos de remarquer que l'entendement, & la volonté sont deux facultés de l'ame raisonnable, qui s'unissent differemment à leur objet. L'entendement tire à soy ce qu'il entend, & devient en quelque façon toutes les choses en les entendant, *intellectus intelligendo fit omnia*, comme dit le Philosophe. La volonté au contraire se porte à ce qu'elle aime, d'où vient que l'on dit communement, que l'ame est plus où elle aime, que là où elle anime, *anima magis est ubi amat quam ubi animat.* Quand nous pensons à quoy que ce soit, nous avons dans l'esprit une Image, & une similitude intellectuelle, qui nous represente l'objet auquel nous pensons, sans laquelle nous ne pourrions former nôtre conception; & ainsi nous attirons à nous, les choses que nous connoissons. Ce qu'on peut expliquer par l'exemple de la vuë corporelle, qui reçoit les Images des choses visibles, sans lesquelles nous ne les verrions pas. Si nôtre œil ne recevoit en soy la lumiere, qui est l'Image du Soleil, il ne verroit pas le Soleil: & s'il n'avoit en soy l'Image d'un homme, ou d'un cheval, il ne verroit ni homme, ni cheval. Ce que nous avons veu, passe

Arist. lib. 3. de anima.

dans nôtre imagination ; d'où vient que nous imaginons les choſes abſentes, comme ſi elles eſtoient preſentes, par le moyen de leurs eſpeces, que les Philoſophes appellent phantomes ; dont la faculté intellective, forme d'autres eſpeces plus épurées qui ſervent à l'intellection.

La volonté n'eſt pas attractive comme l'entendement : elle porte ſes affections au dehors, & ſort comme hors de ſoy-même, pour ſe conjoindre à ce qu'elle aime, & devenir en quelque façon la choſe aimée. C'eſt ainſi que le Prophete Oſée, parlant des impies, dit qu'ils ſont devenus abominables, comme les choſes qu'ils ont aimées,

Oſee 9. *facti ſunt abominabiles ſicut ea quæ dilexerunt.* Si vous aimez la terre, vous deviendrez terreſtre ; ſi vous aimez le Ciel, vous deviendrez Celeſte ; ſi vous aimez l'impureté, vous deviendrez impur ; ſi vous aimez la pureté, vous deviendrez chaſte ; ſi vous aimez le vice, vous deviendrez vitieux ; ſi vous aimez la vertu, vous deviendrez vertueux ; ſi vous aimez Dieu, vous deviendrez divin. Il y a donc cette difference, entre ces deux facultés de nôtre ame, l'entendement, & la volonté ; que l'une s'unit à ſon objet l'attirant à ſoy, l'autre s'y unit ſe portant vers luy. L'une le fait venir ; l'autre y va : mais il n'importe, comme quoy l'union ſe faſſe, puiſque ces deux puiſſances deviennent ſemblables, d'une façon, ou d'un autre à leur objet, & qu'elles s'uniſſent à luy.

De cette Doctrine il s'enſuit, premierement que Dieu vient en nous, par la connoiſſance que nous en avons, & ce d'autant plus que c'eſt luy qui en eſt l'Autheur, par les lumieres naturelles, & ſurnaturelles qu'il répand dans nos eſprits : ainſi

nous

nous disons, que le Soleil vient à nous par ses rayons, & que le son vient à nos oreilles, & les parfums à nôtre odorat par leurs odeurs.

Il s'ensuit en second lieu, que Dieu vient aussi en nous par l'amour que nous luy portons. Car encor que nous allions à luy en l'aimant, à cause que comme nous avons dit, la volonté va vers ce qu'elle aime : toutefois cela n'empêche pas que Dieu ne vienne vers nous en même temps, parce qu'il nous aime aussi, lorsque nous l'aimons. Si quelqu'un m'aime, dit-il, mon Pere l'aimera, & nous viendrons à luy, & demeurerons avec luy. *Si quis diligit me Pater meus diliget eum, & ad eum veniemus, & mansionem apud eum faciemus.* Jo. 14.

Donques à mesure que l'ame va vers Dieu en l'aimant, Dieu vient vers elle par son amour. Et même il commence le premier de venir ; parce que nous ne pouvons pas l'aimer, que premierement il ne nous aime, puisque l'amour que nous luy portons est un effet du sien.

Or comme il y a trois voyes, par lesquelles Dieu vient à nous, en se faisant connoître : il se sert des mêmes pour se faire aimer. Ceux qui assisterent hier au Sermon, s'en pourront souvenir, & en faveur de ceux qui n'y furent pas, je repeteray brievement ce que nous dîmes, à sçavoir que Dieu se rend connoissable, par ses œuvres, par ses bien-faits, & par sa presence, selon la Doctrine de l'Apôtre saint Paul, prêchant aux Atheniens, & de saint Jean Baptiste instruisant les Juifs, par ses œuvres, parce qu'elles annoncent sa Grandeur, & sa Puissance, comme nous le prouvâmes, par le témoignage des Ecritures Saintes, & par le raisonnement même de la Philoso-

3. *Voyes dont Dieu se sert pour se faire aimer.*

plie, en sorte que les hommes sont inexcusables, s'ils ne reconnoissent, & n'adorent un Createur. Par ses bien-faits, parce que tout le bien que nous avons, ne peut venir que d'une premiere cause, source, & origine de nôtre estre, & de toutes les perfections qui l'accompagnent. Par sa presence en toutes choses, parce que les creatures n'ayant pas l'être d'elles-mêmes, ne peuvent pas operer d'elles mêmes, & par consequent, il faut que leur operation soit aidée du concours de la même cause, qui leur a donné l'être, laquelle operant par tout, est necessairement par tout, & en nous même qui ne vivons, & ne nous mouvons que par elle. C'est ce que nous dîmes hier.

I. Poinct. *Les Oeuvres.*

Maintenant nous disons, que les mêmes considerations nous obligent à aimer Dieu, ce qui n'est pas difficile à montrer : d'autant que ses œuvres, ses bien-faits, & sa presence nous prêchent continuellement sa Grandeur, sa Sagesse, sa Puissance, sa Bonté, sa Magnificence, & ses autres perfections infinies. Or pour aimer quelqu'un c'est assez, de connoître ses perfections, & que d'ailleurs, il n'y a rien en luy, qui le rende digne de haine. Et mieux on connoit son merite, plus on est enclin à l'aimer. La raison de cecy, est fondée sur ce principe qui n'a pas besoin de preuve, que sa volonté se porte naturellement, à ce qui luy est representé pour bon, estant certain qu'on ne peut pas aimer le mal, ni haïr le bien. Dieu donc estant la source de tout bien, il est impossible qu'on ne l'aime, si on le connoit tel qu'il est. C'est pourquoy les bien-heureux qui le voyent clairement, & qui decouvrent en luy un Ocean de bontés, sont necessités à l'aimer, & ne peuvent

par

par aucune force de leur liberté, ſuſpendre leur amour, envers un objet ſi aimable.

Mais nous qui ſommes voyageurs, non pas comprehenſeurs, nous de qui les lumieres ſont obſcures, les clartés ſombres, nous qui ne voyons la Divinité, que dans le miroir des creatures, & par Enigme pour parler avec l'Apôtre, *videmus nunc per ſpeculum, & in enigmate*, nous ſommes bien éloignés de cette heureuſe neceſſité, qui fait le Paradis des Anges : nous aimons Dieu comme nous le connoiſſons, c'eſt à dire imparfaitement. Encor n'arrive-t-il que trop ſouvent, que nous manquons entierement d'amour pour luy, à cauſe que nous l'apprehendons quelquefois, comme contraire à nos deſirs, & ennemi de nos contentemens. 1. Ad Cor. 13.

Si l'on peut haïr Dieu ?

De-là vient qu'il y a des hommes aſſez pervers, pour haïr Dieu, quoy qu'il ſemble impoſſible, qu'un cœur humain, puiſſe avoir de la haine pour le ſouverain bien. Mais la Sainte Ecriture, nous léve tout le doute, que nous pourrions avoir là deſſus. Seigneur dit le Pſalmiſte Royal, la ſuperbe de ceux qui vous haïſſent, va toûjours croiſſant, *ſuperbia eorum qui te oderunt aſcendit ſemper*, & en un autre Pſalme. Seigneur je haïſſois ceux qui vous haïſſoient, *nonne qui oderant te Domine oderam ?* le Sauveur même ſe plaint par ſon Evangeliſte, de ceux qui le haïſſoient ſans ſujet, *quia odio habuerunt me gratis.* Pſal. 73. Pſal. 138. Io. 15.

Et comment.

Ce n'eſt pas qu'on puiſſe haïr le bien, ni ce qui eſt bon repreſenté comme tel : mais quand on ſe perſuade, que ce qui eſt bon en ſoy, eſt cauſe de quelque mal, qu'on voudroit éviter, la volonté n'eſt pas neceſſitée à l'aimer ; elle peut alors

par un mauvais uſage de ſa liberté, l'avoir en horreur. Et c'eſt ainſi que les méchans que la malice a corrompus, ſe figurans que Dieu les empêche ſouvent de jouir de leurs ſales voluptés, ou les privant de ſanté, ou leur ôtant les moyens de contenter leurs deſirs, conçoivent de la haine contre luy. Ils ſont marris qu'il leur défend le vice ſous peine d'une mort eternelle, & quelque fois par une rage de demon, ils proferent mille blaſphemes contre ſa Divine Majeſté. Ils ſçavent bien qu'il eſt bon, & qu'il eſt juſte; mais parce qu'ils aiment l'injuſtice, ils ne le peuvent aimer.

Ce qu'on ne trouvera pas ſi incroyable, ſi on conſidere que l'Ecriture Sainte, dit de celuy qui aime l'iniquité, qu'il haït ſon ame, *qui diligit iniquitatem odit animam ſuam.* Peut-on ſe haïr ſoy-même? on le peut en aimant ce qui eſt contraire à ſon bon-heur, nous diſons qu'une perſonne haït ſa ſanté, qui la ruine par ſes débauches. *Vale amicum lumen*, diſoit un ancien au rapport de ſaint Ambroiſe, *vale lumen oculorum meorum*: les Medecins luy avoient ſignifié qu'il perdroit la veüe, s'il ne s'abſtenoit des plaiſirs, il aima mieux devenir aveugle que de s'en priver. Les impies aiment mieux perdre la jouïſſance de Dieu, & ſon amitié, que de quitter le vice, & l'impieté.

Donc ce qui nous empêche d'aimer Dieu, comme nous devrions, c'eſt qu'au lieu de contempler ſes raviſſantes Beautés, & ſes Perfections infinies, qui nous ſont manifeſtées par les ouvrages de ſes mains, & par les creatures, nous ne conſiderons en luy, que ce qui en peut detourner nos affections. S'il nous défend le vice, nous le regardons comme ennemi des douceurs de la vie:

s'il nous commande la vertu, nous penſons qu'il prend plaiſir à nous donner de la peine, & du travail, s'il nous menâce pour nous retirer du peché, il nous ſemble trop ſevére, & trop rigoureux, & nous dirions volontiers qu'il eſt cruel, & impitoyable, de vouloir punir d'un ſupplice eternel, un plaiſir qui ne dure qu'un moment. Ainſi on s'accoûtume peu à peu, à prendre un dégoût de la Divinité, & on en vient quelquefois juſqu'à cét excés, de controller les ordres de ſa providence, & à ſe ſcandaliſer de ſa conduite. Mais tout ce deſordre vient de la corruption de nos mœurs, & du déreglement de nôtre volonté, qui ſe laiſſe entraîner, par le mouvement de la concupiſcence: nous allons apres nos convoitiſes, ce n'eſt pas merveille, ſi tout ce qui s'y oppoſe nous déplait.

N'eſt-ce pas une étrange malice, & une impieté prodigieuſe, non ſeulement de déplaire au Createur, pour plaire à la creature; mais encor, qui pis eſt, de ſe déplaire en luy, pour ſe plaire en elle? Car nous tombons dans ces deux inconvenens, dont le dernier eſt pire que le premier. Nous déplaiſons à Dieu, pour plaire aux hommes, toutes les fois que pour ne pas contriſter un ami, ou pour le gratifier en ce qu'il deſire de nous, & & que nous ne pouvons luy accorder en conſcience, nous ne craignons pas d'offenſer Dieu. Y a-t-il rien de plus déraiſonnable? Dieu nous dit d'une part: Je ne veux pas que tu faſſes ce qu'un tel demande, & ſi tu le fais, tu me fâcheras, tu me déplairas, tu perdras mon amitié. D'autre part un ami ou plûtôt un ennemi nous dit; ſi tu me refuſes pour obeïr à Dieu, tu me déplairas, & je rompray avec toy. Là deſſus nous prenons le parti

contre

contre Dieu, aimant mieux luy déplaire, & l'irriter contre nous, que de mécontenter une vile creature. Cela eſt déplorable, & ne ſe pratique pas même dans le monde, où lors qu'il s'agit de rompre, avec l'une des deux perſonnes, dont l'amitié nous eſt chere, nous preferons celle à qui nous avons plus d'obligation, & de qui dépend nôtre fortune, & qui feroit autrement paſſeroit pour un étourdi, & un inſenſé.

I. Se déplaire en Dieu.
II. Déplaire à Dieu.

Mais c'eſt encor pis, de ſe déplaire en Dieu, que de luy déplaire, & c'eſt pis de ſe plaire en la creature, que de luy plaire. Ecoutez cecy avec attention parce qu'il importe, pour nous donner de l'horreur, d'une choſe ſi deteſtable. On déplait à Dieu toutes les fois qu'on l'offenſe, & on luy plait quand on luy obeït. On ſe plait en Dieu, lors qu'on prend plaiſir à l'aimer, & à le ſervir, qu'on traite volontiers avec luy, qu'il n'y a rien en luy, qui ne nous agrée, & qu'on ſe delecte dans la ſeule penſée de ſa Grandeur. *Memor fui Dei, & delectatus ſum*, diſoit le Prophete Royal. Le ſeul ſouvenir de Dieu me delecte, & il donnoit cet avis, à qui vouloit obtenir ce qu'il demandoit, *Delectare in Domino & dabit tibi petitiones cordis tui.* On ſe déplait en Dieu, lors qu'il nous déplait, lorſque ſes Loix, & ſes Ordonnances nous ſont onereuſes, lorſque nous blamons le procedé qu'il tient, au gouvernement du monde, & en un mot, lors qu'il n'eſt pas tel à nôtre goût que nous le voudrions. Nous ſommes pauvres, & nous voudrions qu'il nous fit riches: nous ſommes malades, & il nous fâche qu'il ne nous rende pas la ſanté: nous ſommes perſecutés, & nous murmurons contre luy, parce qu'il ne nous venge

Pſal. 76.

Pſal. 36.

pas

pas de nos ennemis. Nous avons des sentimens contraires aux siens, & des inclinations toutes differentes. Il est bien étrange, qu'il se trouve de personnes assez depravées, pour se déplaire en Dieu, qui est la supreme beauté, & bonté.

Voyons maintenant ce que c'est que plaire à la creature, & se plaire en elle : car pour ce qui est de luy déplaire, & se déplaire en elle, il n'y a rien d'étonnant. On plait à la creature, quand on fait ce qu'elle desire de nous, ou qu'on a quelque perfection qui luy agrée. Comparons le Createur avec la creature, ce qu'il fait, & ce qu'il peut faire pour nous, avec ce qu'elle a fait, ou qu'elle peut faire ; ses divines perfections, avec les imperfections de tout ce qui est creé ; & nous aurons horreur de nous-mêmes, d'estre si malheureux que de nous déplaire en Dieu, qui a tout le merite imaginable, pour nous plaire en une creature, ou qui n'en a point du tout, ou fort peu, ou mêlé de beaucoup d'imperfections.

Quoyque ce ne soit pas toûjours faute de connoissance, que nous sommes froids en l'amour de Dieu, témoins ceux desquels parle l'Apôtre aux Romains, *qui cum Deum cognovissent non sicut Deum glorificaverunt, sed evanuerunt in cogitationibus suis*, si faut-il avoüer qu'il est malaisé, qu'un homme qui pense souvent à Dieu, & qui à l'exemple de David, se rend familier, ce noble exercice d'admirer les divines perfections, dans les œuvres de la nature, & de la grace ne dise avec luy, *Domine quid mihi est in Cælo ? & à te quid volui super terram ? Deus cordis mei & pars mea Deus in æternum ?* Signeur qu'y a-t-il au Ciel, & sur la terre, qui puisse contenter mes desirs que vous mêmes ?

Ad Rom. 1.

Psal. 72.

même ? Dieu de mon cœur, & la seule part que je pretens de posseder à jamais ?

Il ne faut pas se mettre dans l'esprit, qu'il n'y a que les personnes retirées du monde, & sans affaires qui puissent vaquer à cet employ. David avoit un Royaume à gouverner ; & bien des affaires sur les bras ; neanmoins il meditoit souvent, & la nuit, & le jour, & donnoit des loüanges à Dieu sept fois le jour, comm'il dit luy même. Je ne veux pas obliger les gens du monde, à passer les heures entieres en meditation, quoyque ce seroit tres-bien-fait ; & qu'on trouveroit assez de loisir pour le faire, si on vouloit se priver d'un peu de sommeil, & retrancher mille entretiens, & occupations inutiles. Mais pourquoy ne pourroit-on pas allant à la campagne, ou se promenant dans un jardin, regarder le Ciel, & dire avec un saint Personnage ; *Quàm sordet mihi tellus cum Cælum aspicio.* O que la terre me paroit vile, & indigne de mes affections quand je regarde le Ciel.

Je ne vois pas, que pour aimer Dieu de tout nôtre cœur, il faille d'avantage que ce que nous experimentons tous les jours, à l'égard de certaines personnes ; que nous aimons sans en avoir jamais reçû du bien, & même sans en esperer. Nous avons ouï parler d'un Prince, qu'on dit estre vaillant, courtois, liberal, magnifique. Pour l'aimer, est-il besoin de mediter long-temps sur ses belles qualités, & sur ses grandes actions ; qui luy ont acquis de l'estime, & de la reputation dans le monde ? c'est assez de sçavoir par le bruit commun, qu'il est tel que nous le croions, ou de l'apprendre par l'histoire de sa vie, encor que nous ne

l'ayons

l'ayons jamais vû. Faut-il d'avantage pour aimer Dieu ? Nous ſommes témoins oculaires de la grandeur de ſes Ouvrages. Nous ſçavons qu'il eſt tout Puiſſant, tout Sage, tout Bon, tout Juſte ; nous le croions, & nous en ſommes certains, puiſque la Foy nous l'enſeigne. A quoy tient-il donc, que nos affections ne ſoient gagnées, pour luy voüer nos ſervices ?

II. POINCT. *Les Bienfaits.*

Que ſi nous paſſons de la conſideration des œuvres à celle des bien-faits, nous entrerons dans un nouvel Ocean ſi profond, & ſi vaſte qu'il n'y a ni fond, ni rive. Ce poinct ne peut pas eſtre traité ſelon ſon merite, en ſi peu de temps qui nous reſte, je diray ſeulement, qu'il eſt bien étrange que les grands biens que nous avons reçûs, & que nous recevons tous les jours, de la Main liberale de Dieu, faſſent ſi peu d'impreſſion ſur nos Eſprits. Les enfans du ſiecle, pour uſer des termes de l'Evangile, nous font la leçon, lors qu'on les voit expoſer leur vie, pour ceux à qui ils ſe croient obligés de leur fortune. Les bêtes nous la font, dont quelques unes ſont ſi fidelles à leur maître, que pour un morceau de pain, elles ne le quittent jamais. Et nous ingrats, & dénaturés que nous ſommes, nous abandonnons lachement le meilleur de tous les Maîtres, pour un petit interêt : nous ne craignons point de l'offenſer, pour ne pas refuſer à nôtre appetit ſenſuel, une legere ſatisfaction.

Dites-moy, ſi vous teniez de quelqu'un les biens, l'honneur, & la vie, pourriez-vous ne le pas aimer ? luy refuſeriez-vous un ſervice qu'il exigeroit de vous ? N'eſt-ce pas Dieu qui vous a donné l'être, les biens, l'honneur, & la vie ? n'eſt

n'eſt-ce pas luy qui vous l'a conſervé ? Si vous aviez quelque ſçavoir, quelque capacité, quelque adreſſe, ce n'eſt pas de vôtre induſtrie ; c'eſt du Createur de vôtre corps, & de vôtre ame, que procedent tous les dons de nature, & de grace. Ce ſont des ruiſſeaux de cette ſource feconde, & inépuiſable. Ce ſont des Rayons de ce Soleil de Juſtice, & de bonté.

On dit que les bien-faits ſont des liens, & des chaînes, qui tiennent liés, & attachés ceux qui les reçoivent, à leur bien-facteur. De-là vient le mot *d'obligation*, lors qu'on dit à celuy, de qui on a reçû du bien, vous m'avez obligé, je vous ſuis obligé : & nous n'avons point de mot plus ſignificatif pour exprimer nôtre reconnoiſſance, & pour témoigner que nous ſommes liés à un devoir d'amour, de fidelité, & de ſervice, duquel nous ne voulons pas nous diſpenſer. Les obligations que nous avons aux hommes, ſont pour l'ordinaire bien aiſées à conter ; & cependant on paſſe pour lâche, & pour ingrat dans le monde, quand on manque de s'en acquiter. Celles que nous avons à Dieu ſont infinies, & ineſtimables. Ramaſſez enſemble tout ce que vous devez à vos parens, à vos amis, à vos maîtres, à vôtre Souverain, à ceux qui ont avancé vôtre fortune, & generalement à tous ceux qui vous ont jamais obligé ; & tenez pour tres-aſſuré, que tout cela n'eſt rien en comparaiſon de ce que vous devez à Dieu.

Seigneur, diſoit ſaint Bernard, ſi je me dois tout entier à vous, parce que vous m'avez fait, que vous rendray-je pour ce que vous m'avez refait, & d'une façon ſi obligeante ? Pour me faire, il ne vous a coûté qu'un, *fiat* ; pour me refaire

vous

vous avez enduré beaucoup des tourmens, des ignominies, des indignités, & la mort même. *Si totum me tibi debeo pro me facto, quid jam addam pro me refecto, & refecto hoc modo? neque enim tam facilè refectus quàm factus*, & le reſte. Et en un Sermon *de quadruplici debito*, il montre que nous ſommes redevables à Dieu, en quatre manieres, dont il n'y en a pas une, qui n'exige tout l'amour de nos cœurs, quand tous les cœurs des hommes ſeroient fondus en un.

La premiere dette eſt pour le benefice de la Creation, qui comprend tout ce qui appartient aux biens naturels du corps, & de l'ame. La ſeconde eſt pour le benefice de la Redemption, qui s'eſtend ſur l'ordre ſurnaturel. La troiſiéme pour le benefice de la juſtification, lequel ſe renouvelle autant de fois, que Dieu nous pardonne nos pechés, & nous rétablit en ſa grace. La quatriéme dette eſt pour le benefice de la Glorification, que nous n'avons pas encore, mais qui nous eſt promiſe, & que nous eſperons. Apres avoir peſé la grandeur de chacune de ſes dettes en particulier, il dit ces belles paroles. *Cum ergo Deo dona vero quidquid ſum, quidquid poſſum, nonne iſtud eſt ſicut ſtella ad ſolem, gutta ad fluvium, lapis ad montem, granum ad acervum?* Quand donc j'auray donné tout ce que je ſuis, & tout ce que je puis à mon Dieu, c'eſt comme une Etoile comparée au Soleil, une goutte d'eau à une riviere, une pierre à une montagne, un grain de ſable à un gros monceau.

Il nous enſeigne enſuite, que nous devons imiter cette femme de l'Evangile, laquelle offrit au Temple deux petites pieces de monnoye, qui

eſtoit tout ſon vaillant, en cette offrande faite de bon cœur fut agreable. Je n'ay, dit ce Saint, que deux petites pieces, *minuta duo, imo minutiſſima*, mon corps, & mon ame, ou plûtôt je n'en ay qu'une, dont je puiſſe diſpoſer qui eſt ma volonté. Refuſeray-je donc de la ſoumettre, à celuy qui m'a tant obligé, luy ſi grand, moy ſi petit, *tantus tantillum? & qui toto ſe totum me comparavit?* Plût à Dieu que nous euſſions de pareils ſentimens à ceux de ce grand Saint.

Ce qui eſt de plus conſiderable dans les bienfaits, ce n'eſt pas ſeulement la grandeur du don, mais encor l'amour avec lequel on donne. Il n'y a point de charme plus puiſſant pour gagner l'amour de quelqu'un, que de luy donner le ſien, pourveu que d'ailleurs on ait du merite : car j'avoüe qu'il eſt difficile d'aimer certaines perſonnes qui nous aiment, quand nous ne les jugeons pas dignes d'eſtre aimées. Mais quand le merite eſt joint à l'amour, il faudroit eſtre inſenſible pour n'en eſtre pas touché. N'avons nous pas tous les ſujets du monde d'aimer Dieu, par cette conſideration, qu'outre le merite infini qu'il a, il nous aime le premier ? Ecoutons le Diſciple d'amour en ſa premiere Canonique. Aimons Dieu mes freres, parce qu'il nous a aimés le premier. *Nos ergo diligamus Deum quoniam ipſe prior dilexit nos.* Sur quoy ſaint Auguſtin dit excellemment. *Vnde diligeremus Deum niſi ipſe prior dilexiſſet nos? diligendo amici facti ſumus, ſed inimicos ille dilexit, ut amici efficeremur. Prior dilexit nos, & donavit nobis ut diligeremus eum.*

1. Io. 4. Tract. 9. in Epiſt. Ioannis.

C'eſt en quoy ſa Charité nous eſt extrememment recommandable : il nous a aimés lors que nous

nous eſtions ſes ennemis, deſirant nous faire ſes amis ; Pourquoy ne l'aimerions nous pas eſtant nôtre ami ? il nous a aimez lors que nôtre ame eſtoit laide, & difforme par le peché ; pourquoy ne l'aimerions nous pas, luy qui eſt la beauté même ? en l'aimant nôtre ame devient belle, & perd toute ſa laideur. *Anima noſtra fœda eſt per iniquitatem*, c'eſt toûjours ſaint Auguſtin, *amando Deum pulchra efficitur. Qualis amor eſt qui reddit pulchram animam* ? il faut bien dire que l'amour de Dieu eſt admirable, & d'un grand pouvoir puis qu'il rend l'ame belle. *Quomodo erimus pulchri ? amando eum qui ſemper eſt pulcher.* Si pour eſtre beau il ne falloit aimer que les belles, il y auroit bien des amoureux. *Quantum in te creſcit amor, tantùm creſcit pulchritudo, quia ipſa charitas eſt anima pulchritudo.*

Ce paſſage favoriſe grandement l'opinion de quelques ſçavans Theologiens, qui ſoutiennent que l'amour de Dieu, eſt une forme juſtifiante, c'eſt à dire qu'il efface tous les pechés qui ſeroient dans une ame, non ſeulement comme eſtant une diſpoſition à la grace habituelle, mais encor formellement par ſoy-même, comme nous diſons que la lumiere chaſſe les tenebres, car ſi l'amour eſt la beauté de l'ame, comme nous venons d'apprendre de ſaint Auguſtin, il ne peut ſubſiſter avec la laideur du peché, non plus que la lumiere avec les tenebres. Mais quand bien cette opinion ne ſeroit pas ſoutenable, il eſt toûjours vray, que l'amour de Dieu rend l'ame belle, la diſpoſant à recevoir infailliblement la beauté qui eſt la grace ſantifiante, par la promeſſe que Dieu en a faite, *ſi quis diligit me Pater meus diliget eum, &*

ad eum veniemus, & manſionem apud eum faciemus. Qui diligit me diligetur à patre meo, & ego diligam eum. Ces paroles ſont du Fils de Dieu, & nous donnent aſſurance qu'il ne tiendra qu'à nous d'être amis de Dieu, & de l'avoir pour ami ſi nous voulons l'aimer. *Amicus Dei, ſi voluero, ecce nunc fio.* Diſoit ce Gentil-homme de l'Empereur, qui ſe convertit, en liſant la vie de ſaint Antoine, comme raconte ſaint Auguſtin, au huitiéme livre de ſes confeſſions. Si en aimant le Roy, on pouvoit avoir le Roy pour ami, le Royaume ſeroit heureux, parce qu'il n'y auroit perſonne qui ne demeurât dans ſon devoir, & dans la fidelité envers le Prince.

Confeſſ. lib. 8. c. 6.

III. Poinct. *La preſence.* Il y a une troiſiéme voye, par laquelle Dieu ſe rend comme inſenſiblement aimable. Je dis comme inſenſiblement, parce qu'elle eſt ſubtile, & moins connuë que les precedentes. C'eſt celle de ſa preſence, & de ſes operations dedans nous, qui ſont quelque fois ſi occultes que nous ne les connoiſſons pas, de ſorte qu'on nous pourroit dire comme ſaint Jean Baptiſte aux Juifs, *medius veſtrûm ſtetit quem vos neſcitis.* Dieu opere par fois en nous ſans nous, & d'autres fois en nous avec nous, ſans que nous puiſſions en faire le diſcernement. Mais nous traiterons demain plus amplement cette matiere, parlant de la venuë de Dieu dans nos ames par ſes graces actuelles.

Ce que je pretens aujourd'huy dans le peu de temps qui me reſte, c'eſt que Dieu eſtant toûjours au milieu de nous, en ſorte que ſans luy nous n'aurions ni reſpiration, ni mouvement, ni action; la raiſon veut que nous ne ceſſions jamais de penſer à luy, ni de l'aimer. C'eſt le fruit que tous

tous les Saints ont tiré de cette preſence de Dieu, & de cet exercice continuel, de l'avoir toûjours devant les yeux. Vous me direz que ce poinct de perfection n'eſt propre que pour les ſolitaires, & non pour les perſonnes du monde, qui ſont dans l'ambarras de mille occupations. Mais David vous condannera qui eſtoit un grand Roy, & plus affairé que vous n'eſtes, & que vous ne ſerez jamais : cependant il diſoit, *providebam Dominum in conſpectu meo ſemper, quoniam à dextris eſt mihi ne commovear.* Pſal.15.

Un bon ſerviteur ne s'oublie jamais, d'eſtre en la preſence de ſon maître, quand il eſt preſent, & a toûjours les yeux ſur luy, pour ſe porter promptement à l'execution de ſes volontés. On remarque particulierement ce ſoin, en ceux qui ont l'honneur de ſervir les Roys, & les Princes, à peine ont-ils ouvert la bouche, ou donné quelque ſigne de leur volonté qu'ils ſont obeïs, ce qu'on ne feroit pas, avec tant de promptitude, ſi on les croioit éloignés. Le même Prophete Royal, ſe ſert de cette comparaiſon, pour s'exciter à une pareille obeïſſance. *Ecce ſicut oculi ſervorum in manibus Dominorum ſuorum, ſicut oculi ancillæ in manibus Dominæ ſuæ, ita oculi noſtri ad Dominum noſtrum.* Pſal.122. De même que les yeux des ſerviteurs, ſont entre les mains de leurs maîtres, & les yeux de la ſervante, entre les mains de ſa maîtreſſe ; ainſi mes yeux vous regardent ô Seigneur. Comment eſt-ce que les yeux des ſerviteurs, ſont entre les mains de leurs maîtres ? cette façon de parler paroit aſſez extraordinaire. On dit qu'une choſe eſt entre les mains de quelqu'un, lors qu'il en diſpoſe comm'il luy plait. Un ſerviteur qui eſt en la preſence

de ſon maître, a toûjours les yeux ſur luy quoy qu'il faſſe, pour obſerver en quoy il luy pourra rendre ſervice, ainſi ſes yeux ſont à la diſpoſition du maître qui les tourne où il veut.

Je ne trouve point de penſée plus douce, ni plus capable de nous donner de l'amour que celle-cy. Dieu eſt au milieu de mon cœur, il en connoit tous les mouvemens, & il ſollicite luy même mes affections, en me diſant, *Prœbe, fili mi, cor tuum mihi, & oculi tui vias meas cuſtodiant*, Dieu recherche nôtre amitié, & comme s'il eſtoit jaloux, il ne nous quite jamais, & nous obſerve continuellement. Le plus grand plaiſir que nous luy puiſſions faire c'eſt de l'aimer, & la marque la plus aſſurée de nôtre amour, c'eſt la garde de ſes Commandemens. Mais pourquoy dit-il, *oculi tui vias meas cuſtodiant?* Sont-ce les yeux qui gardent les commandemens, ou plûtôt les mains, par leſquelles les œuvres ſont ſignifiées en l'Ecriture Sainte, ou les pieds qui marchent dans la voye des Commandemens? Oüy ce ſont les yeux qui ſont cauſe qu'on garde les Commandemens, parce que tout ainſi que les yeux d'un ſerviteur, ſur ſon maître, ſont cauſe qu'il obeït au moindre ſigne de volonté: de même celuy qui a toûjours la preſence de Dieu devant les yeux, ne manque jamais de luy obeïr.

Prov. 23.

SERMON

SERMON
POUR
LE III. MARDY
DE L'ADVENT.

COMMENT DIEV VIENT en nous, par la grace de la Sainte Penſée, & de la pieuſe affection.

Medius veſtrûm ſtetit quem vos neſcitis. Jo. 1.
Vous avez au milieu de vous, celuy que vous ne connoiſſez pas.

NOus diſcourumes hier, & avant-hier, des voyes deſquelles Dieu ſe ſert pour venir en nôtre entendement, par la connoiſſance; & en nôtre volonté par l'amour. Mais nous n'avons pas encor expliqué comment eſtant au milieu de nous, il y opere par la grace de la ſainte Penſée, & de la pieuſe affection. Il eſt bien vray que les œuvres de Dieu, ſes bien-faits, & ſa preſence, nous obligent à le connoître, & à l'aimer: mais c'eſt ce que nous ne ferons jamais comm'il faut, ſi luy-même ne nous aſſiſte par le ſecours inviſible de ſes graces.

Je ne veux pas m'arrêter à prouver cette verité, parce que l'Eglise l'a toûjours enseignée, & soutenuë contre l'heresie des Pelagiens. Mon dessein n'est que de declarer, comme quoy Dieu s'insinuë dans nos ames, pour y operer avec nous le bien qu'il veut que nous operions. Je ne veux pas non plus entrer en dispute sur les questions du temps. Je ne condanne nulle opinion, que celles que l'Eglise a condannées. Je ne diray rien que ce qu'elle nous enseigne, pour la satisfaction de ceux qui ne sont pas suffisamment instruits en ces matieres, & pour desabuser ceux qui pourroient avoir reçû quelque mauvaise instruction. Invoquons le Saint Esprit, par l'entremise ordinaire de la Sainte Vierge luy presentant le Salut Angelique.

AVE MARIA.

De la presance de Dieu parmi les hommes.

Medius vestrûm stetit quem vos nescitis. Si Dieu est toûjours au milieu de nous comm'il n'en faut point douter, puisque nous ne vivons, & ne respirons qu'en luy, & par luy; comment est-ce qu'il y vient? on ne vient pas ce semble, où l'on est déja: on y est venu, mais on n'y vient pas. Et neanmoins nous disons que Dieu vient en nous, nous le prions d'y venir, & luy-même nous le promet. Il n'est pas mal-aisé d'expliquer cette difficulté, en disant que l'on peut-estre quelque part en differentes manieres, & qu'il se peut faire qu'on y vienne d'une nouvelle façon, encor qu'on y soit déja. Un Roy est toûjours en tout son Royaume par puissance, quand il y est le maître, & qu'il y est obeï: mais il n'est pas en toutes les Villes de son Royaume, par une presence corporelle,

relle, & il va quelquefois en perſonne, où il eſtoit déja par puiſſance, & par authorité. Quand il eſt aimé de ſes ſujets, on dit qu'il eſt dans le cœur des peuples, & quand il n'en eſt pas aimé, on dit qu'il en eſt fort éloigné, encor qu'il vive au milieu d'eux.

Dieu eſt preſent par tout, il eſt même au milieu de ceux qui l'offenſent; neanmoins l'Ecriture Sainte dit qu'il vient à eux, quand ils ſe convertiſſent. Leurs pechés l'avoient obligé de ſe retirer, leur penitence le rappelle, & il leur dit retournez à moy, & je retourneray à vous. Bien d'avantage avant même qu'ils retournent à luy, il vient à eux, en leur inſpirant de bonnes penſées, & de ſaintes affections, ſans leſquelles ils ne pourroient ſe convertir. Et c'eſt proprement de cette ſorte de venuë, que je dois parler aujourd'huy: mais j'ay beſoin de toute vôtre attention.

Le Prophete Jeremie, ayant predit la venuë du Verbe Incarné par ces myſterieuſes paroles; *Fœmina circumdabit virum*, une Femme environnera un Homme, declare en ſuite les grands biens qui en reviendront, entre leſquels il y en a deux tres-ſignalés, & tres-conſiderables. Le premier eſt que la terre ſera remplie de la ſcience du Seigneur. Tous les hommes, dit Dieu par ce Prophete, me connoîtront depuis le plus petit juſqu'au plus grand, *omnes cognoſcent me à minimo ad maximum*. Il parle des petits, & des grands non ſeulement quant à l'age, mais encor quant à l'eſprit, & à la capacité. Ce que nous voyons eſtre accompli en la Loy de Grace, où les enfans, & les ſimples femmelettes ſçavent ce que les Philoſophes de la profane antiquité, n'ont jamais ſçû,

Jerem. 31.

1. *Advantages tres-grands, que les hommes ont reçû de la venuë du Verbe Incarné.*

1. *Leur avoir donné la Science.*

à ſçavoir un Dieu en trois Perſonnes, un Verbe Incarné, & né d'une Vierge, un Redempteur, & generalement tout ce qui eſt compris dans la Doctrine Chrêtienne, qu'on enſeigne aux petits enfans, & au menu peuple. Il eſt certain que ni Platon, ni Ariſtote, ni pas un de ces grans Eſprits, qui ont eſté devant la venuë du Fils de Dieu, n'a connu ces hautes verités, qui ſont aujourd'huy communes, parmi les Chrêtiens. Nous les avons appriſes de la verité même, laquelle eſtant venuë au monde, les manifeſta aux Apôtres, & eux à leurs ſucceſſeurs, & à nous par tradition.

2. *D'avoir écrit ſa Loy dans leur cœur.*

Le ſecond bien, que le Prophete Jeremie a predit devoir arriver aux hommes, par la venuë d'un Sauveur, eſt qu'il écrira ſa Loy dans leurs cœurs. *Dabo legem meam in viſceribus eorum, & in corde eorum ſcribam eam, & ero eis in Deum & ipſi erunt mihi in populum.* Je graveray ma Loy dans leur interieur, je ſeray leur Dieu, & ils ſeront mon peuple. Quelle eſt cette Loy, ſinon la Loy d'Amour? oppoſée à la Loy de crainte, qui eſtoit écrite ſur des tables de pierre? comme dit l'Apôtre aux Corinthiens, *Epiſtola eſtis Chriſti miniſtrata à nobis, & ſcripta non atramento, ſed ſpiritu Dei vivi, non in tabulis lapideis, ſed in tabulis cordis carnalibus.* Dieu donna à Moïſe, une Loy de crainte, pleine de menaces, gravée dans des tables de marbre. Mais Jesus-Christ nous a donné une Loy d'amour gravée dans nos cœurs par l'Eſprit de Dieu.

2. Ad Cor. 3.

Voici donc les deux grandes utilités, que nous recevons de la venuë du Verbe Incarné, l'une que nous apprenons à le connoître, & l'autre que nous

nous ſommes puiſſamment excités à l'aimer. Pour l'une, & pour l'autre, il ne s'eſt pas contenté de venir une fois au monde en s'Incarnant, il continuë inceſſamment ſes venuës dedans nos ames, par l'infuſion de ſes Graces interieures, qui ſont de deux ſortes, la Grace de la ſainte Penſée, & la Grace de la pieuſe Affection. Ce ſont les noms que les Theologiens leur donnent avec ſaint Auguſtin. La premiere eſt un Rayon de la Lumiere Celeſte, & Divine, par laquelle Dieu éclaire nôtre entendement. La ſeconde eſt un mouvement au bien que Dieu opere dans nôtre volonté. Commençons par la premiere.

DIVISION. *II. Sortes de Graces Interieures.* *I. Celle de la ſainte Penſée.* *II. Celle de la pieuſe Affection.*

Que les bonnes penſées, ſoient des dons de Dieu, l'Apôtre l'enſeigne clairement en la ſeconde aux Corinthiens. *Non ſufficientes ſumus aliquid cogitare à nobis, quaſi ex nobis, ſed ſufficientia noſtra ex Deo eſt.* Nous ne ſommes pas ſuffiſans, pour penſer quelque choſe de bon de nous-mêmes, comme de nous-mêmes, mais nôtre ſuffiſance vient de Dieu. Saint Auguſtin au livre *de gratia & libero arbitrio*, prouve par ce paſſage la neceſſité de la Grace, & que ſans elle, nous ne pouvons faire nul bien de nous-mêmes. Voicy ſon raiſonnement. Il ne peut y avoir aucune bonne action, qui ne ſoit precedée par quelque bonne penſée, parce que l'homme eſtant doüé de raiſon, il ne peut operer le bien qu'il ne le veuïlle, & il ne peut le vouloir, qu'il ne le connoiſſe, & il ne peut le connoître, qu'il n'en ait la penſée. Si donc nous n'avons pas aſſez de ſuffiſance, de nous-mêmes, pour penſer au bien, comme dit l'Apôtre, nous en avons encor moins pour le vouloir, puiſque c'eſt plus de le vouloir, que de le penſer, y

I. POINCT. *La Grace des bonnes penſées.* 2. Ad Cor. 3.

Lib. de Grat. cap. 6.

en

en ayant plusieurs qui le pensent, & qui ne le veulent pas. Nous aurons encor moins de pouvoir d'operer le bien de nous-mêmes, que de le vouloir, & de le penser, puisque plusieurs le pensent, & le veulent qui ne l'operent pas, comme
Ad Rom. 8. dit le même Apôtre, *Velle adjacet mihi, perficere autem bonum non invenio. Non quod volo bonum hoc ago.* Donc la Grace de Dieu nous est necessaire pour penser, pour vouloir, & pour operer le bien.

Nôtre cœur, & nos pensées ne sont pas en nôtre puissance, dit saint Ambroise, au livre de *fugâ saculi. Non est in potestate cor nostrum, & nostra cogitationes.* Sentence que saint Augustin
Cap. 8. rapporte comme de son bon maître, au livre *de bono perseverantiæ*, & ne se peut lasser de la loüer. Il s'en sert, comme d'un principe fondamental en plusieurs de ses livres, & entre les autres, au pre-
Lib. 1. c. 2. mier livre *ad Simplicianum, Voluntas nisi aliquid occurrerit quod delectet, atque invitet animum moveri nullo modo potest: hoc autem ut occurrat non est in hominis potestate.*

Il est aisé de môntrer par raison naturelle, que les premieres pensées que nous avons du bien, ne sont point en nôtre pouvoir. Car si elles dependoient de nous, elles seroient volontaires, & nous les aurions quand nous voudrions, *hoc enim est in nostrâ potestate quod fit cum volumus*, dit saint Augustin, nous avons en nôtre pouvoir, ce qui est quand nous le voulons, & ce qui n'est pas quand nous ne le voulons pas. Or est-il que nous ne pouvons rien vouloir, que nous ne l'ayons pensé. Il faudroit donc que devant cette pensée qui dependroit de nôtre volonté, il y en eut une autre, qui n'en

n'en dependît pas : ou ſi on vouloit ſoutenir qu'elle en dependroit, nous ferions le même argument, & procederions à l'infini, juſques à tant que nous venions, à une penſée independante, qui ne ſoit pas en nôtre pouvoir.

Comme ce raiſonnement eſt naturel, il a eſté connu par Ariſtote, au ſeptiéme livre de ſes Morales, *ad Eudemium*, où il écrit que les premieres penſées qui precedent nos deſſeins, & nos actions, tant bonnes que mauvaiſes, ne viennent pas de nous-mêmes, mais d'un bon, ou d'un mauvais genie. Il parle ainſi à ſa façon, mais pour parler en Chrêtien, il faut dire que ces penſées qui nous portent au bien, viennent de Dieu ; lequel ſe ſert quelquefois de l'entremiſe des bons Anges, pour nous les inſpirer, & que celles qui nous portent au mal, viennent de l'eſprit malin, Dieu le permettant ainſi, pour nous donner occaſion de meriter le Ciel, en reſiſtant aux tentations de ce malheureux, à l'exemple du Sauveur.

Nous experimentons aſſez ſouvent, qu'il s'éleve dans nôtre cœur, des penſées qui paſſent comme des éclairs, & qui previennent nos bonnes volontés, ſans que nous ſçachions d'où elles viennent : mais nous ne devons nullement douter, que ce ne ſoient des Dons de Dieu. Saint Auguſtin les appelle, *cogitationes raptim & celerrimè antevolantes & prævenientes credendi atque rectè agendi voluntatem*, au livre *de prædeſtinatione ſanctorum*, & au livre *de ſpiritu & literâ : viſorum ſuaſionis intrinſecus* ; Des perſuaſions cauſées par des vuës interieures. Ainſi il arrive quelquefois qu'un homme s'éveillant en ſurſaut, comme l'on dit, penſe d'abord au malheureux êtat de ſon ame, & au danger où

Cap. 2.
Cap. 34.

où il eſt de ſe perdre. Cette premiere penſée qui eſt de Dieu, ou de ſon bon Ange, luy en fournit d'autres, qui luy perſuadent de changer de vie, & de prendre quelque bonne reſolution pour quiter le vice. S'il y conſent à la bonne heure, c'eſt la Grace qui a operé en luy. S'il y reſiſte c'eſt luy ſeul qui empêche l'operation, & qui eſt la cauſe de ſon propre malheur. *Nemo habet in poteſtate quid ei veniat in mentem, ſed conſentiente vel diſſentiente, propriæ voluntatis eſt*, dit ſaint Auguſtin, que nous prenons pour directeur en toute cette matiere. Nul n'a en ſon pouvoir qu'une choſe, ou une autre luy vienne dans l'eſprit: mais il eſt libre d'y conſentir, ou d'y refuſer ſon conſentement.

Lib. de ſpir. & lit. c. 34.

Conſiderons ce qui ſe paſſa en la converſion de l'enfant prodigue. Ses débauches l'avoient reduit à une honteuſe neceſſité, de garder les pourceaux pour gagner ſa vie, il mangeoit des glands n'ayant pas du pain pour ſe raſſaſier. Cette penſée luy vint un jour, combien d'ouvriers y a-t-il aujourd'huy dans la maiſon de mon pere, qui ont du pain en abondance, tandis que je meurs icy de faim? ne ferois-je pas mieux de m'en retourner vers mon Pere, & de luy demander pardon? une autre penſée luy pouvoit venir en l'eſprit, de dérober pour avoir dequoy vivre, de changer de païs, & de chercher quelque employ plus honorable, comme d'aller à la guerre. Son bon Ange l'inſpira mieux, il luy eſtoit libre de ſuivre l'inſpiration, ou de la rejetter. Il la ſuivit, & s'en trouva bien, ſon Pere le reçût à bras ouverts, & le rétablit dans ſes bonnes graces.

Ah, combien de fois Dieu nous donne de ſemblables

ſemblables penſées que nous rejettons ? combien de fois parmi les diſgraces, qui nous arrivent dans le monde, ou par la malice des hommes, ou par la mauvaiſe fortune, ou pour parler plus Chrêtiennement, par les deſſeins de la providence, qui l'ordonne ainſi, pour nous remettre dans le devoir, combien de fois, dis-je, ſommes-nous inſpirés de retourner à Dieu, ſans que nôtre volonté ſe rende à cès voix interieures ? Il nous appelle, & nous faiſons la ſourde oreille. Nous entendons aſſez ce qu'il nous dit, mais nous ne répondons pas. Dequoy il ſe plaint par ſon Prophete, *locutus ſum ad vos manè conſurgens & loquens, & non audiſtis me; vocavi vos, & non reſpondiſtis.* Ierem.7. Je vous ay parlé dés le matin, & vous ne m'avez pas écouté, je vous ay appellés, & vous n'avez pas répondu.

Quand il dit, je vous ay parlé, je vous ay appellés, ce n'eſt pas ſeulement d'une parole, & d'une vocation exterieure, qui ne ſerviroit de rien ſi elle n'eſtoit accompagnée de l'interieure. Mais il veut dire je vous ay parlé interieurement, en vous inſpirant des penſées de Salut : je vous ay appellés en vous faiſant connoître, le malheureux êtat de vôtre ame, & vous invitant à en ſortir. Mais vous n'avez pas conſenti à ma vocation, la Sageſſe au livre des Proverbes, ſe plaint des hommes de Prov.1. la même ſorte, de ce que les ayant appellés, ils ont refuſé d'aller à elle, *Vocavi & renuiſtis, extendi manum meam & non fuit qui aſpiceret.* Il n'eſt que trop vray, que pluſieurs ſont appellés, qui refuſent d'aller, & le Sauveur même, nous enſeigne en l'Evangile, par diverſes paraboles que, *multi vocati, pauci verò electi.* Matth.22.

Saint

Saint Auguſtin au livre huitiéme de ſes confeſſions, décrit parfaitement en ſa propre perſonne, les refus que l'on fait à la voix interieure, avec laquelle Dieu nous parle. J'eſtois, dit-il, doucement preſſé du fardeau du ſiecle, je reſſemblois à un homme, qui eſt aſſoupi d'un doux ſommeil, & les penſées qui me portoient à Dieu, eſtoient comme les efforts de ceux qui tâchent de s'eveiller, & qui neanmoins ſe reprolongent dans le ſommeil, ſe laiſſans vaincre par ſa peſanteur. Et comm'il n'y a perſonne, qui veüille toûjours dormir, & qui ne juge qu'il vaut mieux ſe lever, quoy qu'on differe ſouvent, à cauſe qu'on a les membres engourdis : de même je voiois bien qu'il eſtoit beaucoup meilleur, d'embraſſer le parti de la vertu, que de croupir dans le vice : mais je ne laiſſois pas d'y demeurer, parce que j'y eſtois attaché par les liens de ma mauvaiſe accoûtumance. Il avoüe enſuite, qu'il ne ſçavoit que repondre, quand Dieu luy diſoit interieurement, *ſurge qui dormis, & exurge à mortuis & illuminabit te Chriſtus.* J'étois convaincu, dit-il, & perſuadé de la verité, & neanmoins je ne me rendois pas. Tout ce que je pouvois obtenir de moy, ce n'eſtoit que de foibles reſolutions : je diſois comme ceux qui ſont à demi endormis, & qu'on preſſe de ſe lever, tout maintenant, encor un peu : mais ce maintenant, n'avoit point de fin, & ce peu s'eſtendoit bien loin, *modo, ecce modò, ſine paululum : ſed modo & modo non habebant modum, & ſine paululum ibat in longum.* Il attribue ces delais, & ces remiſes à la violence de la mauvaiſe coûtume qui le tenoit engagé dans le bourbier du peché. Mais enfin la grace de Dieu l'emporta ſur la coûtume.

Liv. 8. c. 5.

Ad Eph. 5.

Quiconque

Quiconque fera quelque reflexion, ſur ce qui s'eſt paſſé en ſoy-même, s'il a jamais deliberé de changer de vie, trouvera que plus d'une fois, il s'eſt vû dans un êtat preſque pareil. Car il y en a peu qui ſe rendent à la premiere voix du Seigneur, comme ſaint Paul. Et quoy qu'il fût plein de rage, & de fureur contre les Chrêtiens, il ne tarda pas un moment à répondre à cette voix du Ciel, *Saule Saule quid me perſequeris?* il repon- Actorum 9.
dit incontinent. *Seigneur*, que voulez-vous que je faſſe? on voit peu de converſions pareilles. Dans la plus part il y a du combat, & de la reſiſtance; mais enfin heureux celuy qui ſe rend tôt ou tard.

Il eſt vray qu'il y a du peril dans le retardement, *periculum in morâ.* A force de temporiſer on perd les belles occaſions, & qui tarde à ſe convertir le pouvant, & ne le voulant pas, ſe met en danger de ne le pouvoir plus, quand il le voudra. Vous me direz pourquoy ne le pourray-je pas, quand je le voudray? n'auray-je pas toûjours ma liberté, & l'uſage libre de mon franc-arbitre? ouï, mais ſi vôtre volonté n'eſt prevenuë, par la Grace de la ſainte Penſée, vous ne ferez rien qui vaille. *Liberum arbitrium*, dit ſaint Au- Cap. 11.
guſtin au livre *de Correptione, & gratiâ, ad malum ſufficit, licet ad bonum nihil ſit, niſi adjuvetur ab omnipotenti bono.* La penſée de vous convertir n'eſt pas en vôtre pouvoir, comme nous avons prouvé; *Non eſt in poteſtate cor noſtrum & noſtræ* Ambroſius
cogitationes, nous ſommes diſtraits en mille occu- lib. de fugâ
pations, une mort ſubite peut arriver, qui ne nous ſæculi.
laiſſera pas le loiſir de penſer à Dieu: la maladie ſera peut-eſtre ſi fâcheuſe, qu'elle nous ôtera tout autre ſoin que celuy de nous guerir. Suivons donc

Eccl. 5. Pſal. 94. le Conſeil de l'Eccleſiaſtique, *non tardes converti ad Dominum*, & du Pſalmiſte Royal, *hodie ſi vocem ejus audieritis nolite obdurare corda veſtra*, de peur qu'eſtans preocupés, ou par la mort, ou par d'autres empêchemens; nous n'aions plus le temps de faire penitence.

Je voudrois, s'il eſtoit poſſible, vous faire concevoir l'eſtime qu'on doit avoir d'une bonne penſée, & combien il importe de ne la pas negliger. Et d'autant que le peuple comprend mieux les choſes quand elles ſont expliquées par des ſimilitudes, & par des exemples, dites-moy. Si vous eſtiez ſur mer dans un Vaiſſeau, dont vous euſſiez la conduite, & qu'on vint vous donner avis, que ſuivant la route que vous tenez, vous tomberez infalliblement entre les mains des corſaires, qui ne ſont pas loin: ſi negligeant cet avis, & la penſée qui vous vient enſuite de tourner les voiles d'un autre côté, vous continuez d'aller en avant, dans la croiance que vous avez de nouveaux avis, & du temps aſſez pour prendre de nouvelles reſolutions. Que doit-on juger de ce procedé, ſinon qu'il eſt plein d'imprudence, & contre toute raiſon? qu'en arrivera-t-il, ſinon que vous ſerez inveſti par les Pyrates, pris, & mis à la chaine, ou égorgé? & d'où viendroit ce malheur? ſinon de ce que vous avez negligé la ſalutaire penſée, de fuir le peril, prenant une autre route, ſur une vaine confiance d'avoir d'autres avis.

Arrêtez un peu icy, & voyez ſi vous n'eſtes pas coupable, d'une pareille imprudence. Vôtre ame eſt dans vôtre corps comme dans un vaiſſeau qui vogue ſur mer: elle tient le gouvernail en main, c'eſt elle qui en a la conduite: le temps de

la

la vie eſt celuy de la navigation. Il y a des Ecumeurs de mer, qui ne cherchent qu'à pyrater, & à butiner, ce ſont les malins eſprits, qui tâchent de s'emparer du navire, & de ce qui eſt dedans, c'eſt à dire du corps, & de l'ame. On vous avertit du danger, on vous dit, ſi vous continuez de vivre comme vous avez commencé, vôtre perte eſt infallible, vous tomberez entre les mains de vos ennemis.

Ces avis vous font venir la penſée, de mettre ordre à vos affaires, & de changer de vie. Le faites-vous ? Rien moins. Vous aimez les plaiſirs, vous ambitionnez les honneurs, vous employez tous vos ſoins à amaſſer du bien, juſtement ou injuſtement, il ne vous importe. Quand on vous parle de vôtre Salut, vous dites il y a du temps aſſez pour y penſer, lorſque l'envie me prendra de me confeſſer, les Confeſſeurs ne me manqueront pas, cependant la galere vogue toûjours, & au lieu d'arriver au port, on tombe entre les mains des pyrates d'Enfer qui ſont les demons.

Tout ce malheur ne vient, que d'avoir negligé une bonne penſée, au lieu de la repaſſer ſouvent par ſon eſprit. Tous les crimes, tous les excés qui ſe commettent dans le monde, viennent de ce qu'on laiſſe échaper, les premieres penſées du bien, & qu'on ne repenſe pas, à ce qu'on a penſé. Le Prophete Jeremie le dit, *Deſolatione deſolata eſt terra, quia nullus eſt qui recogitet corde.* Notez qu'il ne dit pas, que la terre eſt deſolée, parce que nul ne penſe, mais parce que nul ne repenſe en ſon cœur: *Quia nullus eſt qui recogitet corde.* Il y en a beaucoup, qui penſent quelque fois à leur devoir, mais il y en a peu qui y repenſent. Ce Ierem. 12.

n'eſt pas encor aſſez d'y repenſer, il faut que ce ſoit de cœur, c'eſt à dire ſerieuſement, & par un vray deſir de ſon Salut.

Les Saints Peres, & les Maîtres de la vie ſpirituelle, connoiſſant l'importance des bonnes penſées, ne recommandent rien tant que de s'y entretenir. Saint Gregoire, ſi je ne me trompe, a dit quelque part, qu'un entendement penſif eſt le principe de tout bien, *intellectus cogitabundus eſt principium omnis boni.* Et David avoüe que c'eſt pour avoir penſé, qu'il s'eſt converti à Dieu, & à l'obſervance de ſes Commandemens. *Cogitavi vias meas & converti pedes meos in teſtimonia tua.* C'eſt-ce qui rend l'Oraiſon mentale, & la Meditation ſi recommandable, parce que Dieu nous y ſuggére mille bonnes penſées que nous n'aurions pas ailleurs.

Pſal. 118.

Vous voulez donc m'obliger à mediter, dira quelqu'un; c'eſt-ce que je n'ay jamais fait, & que je ne puis faire, n'en ayant ni la capacité, ni le loiſir. Je ne vous oblige pas à des longues Meditations faites avec la methode qu'on preſcrit, à ceux qui en ſont capables; mais à penſer ſouvent à vôtre Salut, avec autant d'application que vous penſez à une affaire qui vous importe. Si vous avez jamais eu quelque procés, je m'aſſure qu'encore que vous n'aiez pas employé les heures entieres tout de ſuite à mediter, par quel moyen vous le pourriez gagner, vous n'avez pas laiſſé d'y penſer ſouvent, & en vous levant, & en vous couchant, & dans le lit lorſque vous ne dormiez pas, & allant à la campagne, & vous occupant à d'autres choſes. Y a-t-il affaire qui vous importe davantage que le Salut eternel? pourquoy donc

ne

ne pourrez-vous pas y penſer, de même qu'à d'autres choſes qui ſont beaucoup moindres ?

II. POINCT. *La Grace des pieuſes Affections.*

Il ne faut pas pourtant s'imaginer que pour vouloir le bien, ce ſoit aſſez de le penſer, comme s'il n'y avoit point d'autre grace, que celle de la bonne penſée. La Foy nous oblige de croire que non ſeulement, Dieu répand ſes Lumieres dedans nos entendemens, mais encor ſa Charité dedans nos cœurs. Saint Auguſtin parle ſouvent de ces deux graces, neceſſaires pour vouloir, & pour operer le bien, il les appelle, *certam ſcientiam & victricem delectationem, lucem quâ aperitur quod latebat, & ſuavitatem quâ diligitur quod non delectabat*, au ſecond livre *de peccatorum meritis & remiſſione.* Cap. 19. Vne ſcience certaine, c'eſt la premiere qui eſt dans l'entendement, & une delectation victorieuſe, qui eſt dans la volonté, une lumiere qui découvre ce qui eſtoit caché, & un doux agrément, qui nous fait aimer ce qui ne nous plaiſoit pas. Auparavant vous ignoriez les grands biens, qui ſont enfermés dans la pratique des bonnes œuvres, & dans le frequent uſage des Sacremens : maintenant vous en avez une ſcience certaine, c'eſt un Don de Dieu. Auparavant vous aviez horreur de la penitence, & l'exercice de la pieté, vous ſembloit preſque inſuportable : maintenant, vous y trouvez de la douceur, & y prenez plaiſir, c'eſt une Grace de Dieu.

Le même ſaint Auguſtin parlant du ſecours neceſſaire pour bien vivre, luy donne un nom, qui comprend l'une, & l'autre Grace conjointement, *inſpirationem flagrantiſſimæ, & luminoſiſſimæ charitatis*, au livre *de gratiâ Chriſti.* Cap. 35. L'inſpiration d'une tres-fervente, & tres-lumineuſe Charité.

Car comm'il y a deux qualités dans le feu, la lumiere, & la chaleur, par lesquelles il luit, & il échauffe tout ensemble : de même la Grace de JESUS-CHRIST a deux proprietés, l'une d'éclairer l'entendement, l'autre d'échauffer la volonté. Ainsi la charité, qui est le plus noble effet de l'inspiration, est fervente, & lumineuse.

Neanmoins il y a cette difference, entre la lumiere, & la chaleur d'une part, & la Grace de la sainte Pensée, & de la pieuse affection d'autre part, que la lumiere du Soleil, & du feu n'est jamais sans chaleur, parce qu'en luisant ils échauffent : la chaleur au contraire, penetre les corps opaques, encor qu'ils ne soient pas éclairez au dedans. Il arrive tout à rebours, que nos lumieres intellectuelles, sont souvent sans chaleur, c'est à dire sans amour, mais nôtre amour n'est jamais sans lumiere : d'où s'ensuit que la Grace de la sainte Pensée, peut estre en nous, sans la Grace de la pieuse Affection, du moins sans son effet : mais la Grace de pieuse Affection, ne peut pas estre sans la Grace de la sainte Pensée. La raison en est claire, aussi bien que l'experience, parce qu'il n'y a point de connexion necessaire, entre penser, & vouloir ; mais il y en a entre vouloir, & penser : nous ne voulons pas toûjours ce que nous pensons, mais ce que nous voulons, nous l'avons pensé.

Cette double Grace, estoit necessaire à l'homme, même dans l'état d'innocence, parce que la creature raisonnable, quelque parfaite qu'elle soit, a toûjours besoin du secours de son Createur, pour operer le bien. Toutefois la necessité en est bien plus grande, maintenant dans l'état de la nature corrompuë. Si l'homme n'avoit point

peché

peché, il auroit eu toute la connoiſſance neceſſaire, pour ſe bien conduire : & ſa chair n'auroit point ces furieuſes rebellions contre l'Eſprit. A preſent il ne ſçait fort ſouvent ce qu'il doit, & il convoite ce qu'il ne doit pas ; car on ne peche jamais, que ce ne ſoit par l'ignorance du bien, ou par la convoitiſe du mal, qui ſont les deux ſources de tous les pechés du monde. Il faut donc une Grace medicinale du Sauveur plus puiſſante, & plus forte, qu'il n'en eſtoit beſoin dans l'integrité de nôtre nature ; l'une contre les tenebres de l'ignorance, l'autre contre le poids de la concupiſcence, pour rendre doux ce qui eſtoit amer ; l'une pour perſuader, l'autre pour ſe laiſſer perſuader ; l'une pour montrer la verité, l'autre pour la ſuivre ; l'une pour enſeigner la Loy, l'autre pour la pratiquer ; l'une pour connoître les ruſes du demon, l'autre pour s'en garder.

Ce qui eſt ſi veritable, que l'on doit tenir pour article de Foy, que nous ne pouvons de nous-mêmes, ſans une aide particuliere de la Grace de Dieu, avoir une ſeule bonne penſée, ni faire une ſeule bonne action de pieté, ni reſiſter à une ſeule tentation, ni obſerver comm'il faut, un ſeul Commandement. Sans moy, dit nôtre Seigneur, vous ne pouvez rien faire, *ſine me nihil poteſtis facere :* Io. 15. qui n'excepte rien comprend tout. *Sicut palmes non poteſt facere fructum à ſemetipſo niſi manſerit in vite, ſic & vos niſi in me manſeritis.* Tout ainſi que le cep ne peut porter aucun fruit de ſoy-même, s'il ne demeure dans la vigne, de même vous ne le pouvez, ſi vous ne demeurez en moy. La ſimilitude eſt excellente, & nous fait voir que ſans une influence actuelle, de la Grace de Jesus-

CHRIST, nous ne pouvons porter aucun fruit qui ſoit bon, pour la vie eternelle.

Au Concile de Dioſpolis en Paleſtine, où Pelage fut obligé de ſe dédire, on luy fit avoüer que la Grace de Dieu, laquelle ſe donne ſans nos merites, concourt à toutes nos bonnes actions, *Ut fateatur gratiam Dei, & adjutorium ad ſingulos actus dari, eamque non dari ſecundùm merita noſtra.* Au ſecond Concile d'Orange, il y a pluſieurs Canons qui diſent le même. Le neuviéme, *Divini muneris eſt cum & rectè cogitamus, & pedes noſtros à falſitate & injuſtitia tenemus.* C'eſt un Don de Dieu, quand nous penſons bien, (voilà la Grace de la bonne Penſée,) & quand nous évitons le menſonge, & l'injuſtice, (voila la Grace de la ſainte Affection,) le Canon vintiéme dit, *Multa in homine bona fiunt quæ non facit homo: nulla vero facit homo bona, quæ non præſtet Deus ut faciat homo.* Il ſe fait pluſieurs biens en l'homme, que l'homme ne fait pas: mais l'homme ne fait pas un ſeul bien, que Dieu ne le luy faſſe faire. Le vint-deuxiéme Canon tiré mot à mot de ſaint Auguſtin, au traité cinquiéme ſur ſaint Jean, *Nemo habet de ſuo niſi mendacium & peccatum.* Nul n'a du ſien ſinon le menſonge, & le peché, c'eſt à dire tout le mal. Donc tout le bien, eſt un Don de Dieu, que ſi je voulois rapporter, toutes les authorités des Saints Conciles, & des Peres, ſur cette matiere, principalement de ſaint Auguſtin, ce ne ſeroit jamais fait.

Venons à la moralité. De ce principe que nous ne pouvons rien que le mal, ſi Dieu ne vient à nôtre ſecours par ſa Grace, je tire trois concluſions. La premiere que nous devons nous humilier

lier toûjours, ſoit que nous faſſions bien, ou mal. Si nous faiſons mal, il y a aſſez dequoy nous humilier, connoiſſant nôtre ignorance, nôtre fragilité, nôtre malice, & diſant avec le Publicain, *Deus propitius eſto mihi peccatori.* Si nous faiſons quelque bien, ce n'eſt pas de nous-mêmes, ni par nos propres forces; pourquoy donc nous en glorifier. *Quid enim habes quod non accepiſti? ſi autem accepiſti quid gloriaris quaſi non acceperis?* Qu'as-tu que tu n'ayes reçû, & ſi tu l'as reçû, pourquoy t'en glorifies-tu, comme ſi tu ne l'avois pas reçû? ſurquoy ſaint Auguſtin rapporte ſouvent, un beau mot de ſaint Cyprien, *in nullo gloriandum quando noſtrum nihil eſt.* Il ne ſe faut glorifier de rien, puiſque rien n'eſt à nous.

1. Ad Cor. 4.

Lib. 3. ad Quintium cap. 4.

Comment dira quelqu'un, nos bonnes œuvres ne ſont-elles pas nôtres? n'eſt-ce pas nous qui les faiſons? ne ſont-ce pas des effets de nôtre liberté, auſſi bien que de la Grace? pourquoy donc ne pourrions-nous pas nous en glorifier? ne puis-je pas loüer un homme, de ce qu'il eſt vertueux, & homme de bien? puiſque ſelon le ſentiment de tous les Sages, la vertu, & les bonnes actions ſont dignes de loüange? ſi nous meritons la vie eternelle, par nos bonnes œuvres, pourquoy ne pourrions-nous pas pretendre quelque gloire temporelle devant le monde?

Il faut éviter en ce poinct deux écueils, & ſe garder de deux hereſies contraires; l'une des Pelagiens qui ſoûtenoient, qu'il n'y a point de poſſeſſion plus propre de l'homme que la vertu, qu'elle luy vient de ſon fond, qu'il l'acquiert par ſon induſtrie, & par ſon travail, & par les forces de ſon franc-arbitre, & par conſequent que la gloire

de toutes les bonnes actions, qu'il fait luy en eſt deuë. C'eſtoit en eux un orgueil inſupportable, & plus que Phariſaïque, de s'attribuer ce qu'ils n'avoient que par le don du Ciel. Le Phariſien de l'Evangile tout ſuperbe qu'il eſtoit, remercioit Dieu, de ce qu'il n'eſtoit pas mêchant, de ce qu'il jeûnoit deux fois la ſemaine, & donnoit aux pauvres, ou au temple la dixiéme partie de ſes biens. Cependant il eſt blâmé, & condanné par le Sauveur, comme voulant partager avec Dieu la loüange de ſes bonnes œuvres. C'eſt encor pis de ſe la donner toute entiere.

L'autre hereſie contraire, eſt de ceux qui tiennent que nôtre volonté, ne fait autre choſe que recevoir ce que Dieu y met, & que c'eſt luy ſeul qui operant tout le bien, merite luy ſeul toute la gloire de l'action. Si nôtre volonté n'agiſſoit rien du tout, comme diſoit Luther, & ne concouroit non plus à l'action, que l'air à la lumiere qu'il reçoit, il eſt certain que nos œuvres ne ſeroient nullement meritoires, ni devant Dieu, ni devant les hommes. Mais cette erreur eſt condannée avec Anatheme, par le Concile de Trente, en la ſeſſion ſixiéme, Canon quatriéme, il y en a d'autres qui diſent (& je crois que Calvin eſt de ce nombre) qu'à la verité nôtre volonté concourt à l'action, mais qu'elle ne merite non plus, qu'un inſtrument inanimé, qui eſt meu par l'agent principal, comme la ſcie en ſciant; ou l'eau avec laquelle on lave, parce que ces actions, ne ſont nullement au pouvoir ni de la ſcie, ni de l'eau, mais ſeulement de celuy qui s'en ſert. Cette opinion n'eſt pas moins heretique en niant le merite, que la precedente.

L'Egliſe

L'Egliſe Catholique, fuyant les deux extremités, nous enſeigne que ce ſeroit une impieté, de vouloir partager également avec Dieu, la loüange, & la gloire des bonnes actions, ou de ſe vanter d'avoir quelque bien, qui ne ſoit pas de luy, comme de la cauſe principale. Mais qu'on ne peut nier ſans contredire à la Sainte Ecriture, le merite des bonnes œuvres, & la loüange qui leur eſt deüe. Noë, Abraham, Job, David, & pluſieurs autres Saints Perſonnages, de l'un, & de l'autre Teſtament, y ſont loüés. Dieu promet qu'il glorifiera ceux qui le glorifieront. L'Apôtre permet qu'on ſe glorifie, pourveu que ce ſoit en Dieu. Luy même s'eſt vanté d'avoir travaillé plus que tous les autres, non pas luy ſeul, mais avec la Grace de Dieu. En un mot pourveu que nous confeſſions humblement, que Dieu eſt l'Autheur de tous les biens qui ſont en nous, & que c'eſt luy qui nous fait faire, tout le bien que nous faiſons, nous prevenant de ſes graces, il nous eſt permis de nous glorifier. *Qui gloriatur in Domino glorietur.* 2. Ad Cor. 10.

La ſeconde concluſion que nous devons tirer du même principe, c'eſt la neceſſité de la priere. Puiſque nous ne pouvons rien avoir, qui ne nous ſoit donné, il eſt juſte de le demander. C'eſt un grand mot que celuy qu'a dit le Fils de Dieu, *oportèt ſemper orare, & non deficere*, s'il n'y a moment auquel vous ne puiſſiez tomber, il n'y a moment auquel vous ne deviez demander d'eſtre preſervé de la cheute, ou de vous relever ſi vous eſtes tombé. Mais parce que Dieu aidant, je traiteray plus amplement de l'Oraiſon, la ſemaine ſuivante, je n'en diray rien d'avantage pour le preſent. Luc. 18.

La

La troiſiéme concluſion regarde la gratitude, que nous devons à Dieu, pour les graces qu'il nous fait continuellement. Elle nous oblige premierement à les reconnoitre, & à les publier, comme dit élegamment ſaint Ambroiſe. *Hujus boni proprietas in confeſſione eſt gratiæ Dei, quæ tota repellitur, niſi tota ſuſcipitur: plenè ergo & veraciter confitenda eſt gratia Dei, de cujus hoc primum munere eſt, ut auxilium ipſius ſentiatur.* En ſecond lieu, nous ſommes obligés d'en remercier Dieu, ce que l'Egliſe fait ſouvent, dans ſes Oraiſons en l'Office Divin, & à la Sainte Meſſe. En troiſiéme lieu, de ne pas abuſer des Graces de Dieu, mais d'en bien uſer. En quatriéme lieu de luy témoigner par nos ſervices, nos grandes obligations. Ce ſont les devoirs de la gratitude, que j'inſinue ſeulement, me reſervant d'en parler plus au long, en quelque autre occaſion.

Epiſt. 24.

SERMON

SERMON
POUR
LE III. MECREDY
DE L'ADVENT.

QVE DIEV VIENT EN nous, pour y operer nôtre consentement, sans forcer ni violenter nôtre liberté.

Medius vestrûm stetit quem vos nescitis. Io. 1.
Celuy que vous ne sçavez pas, est au milieu de vous.

DIEU ne vient dans nos ames que pour y demeurer, & il n'y demeure pas pour estre oisif : mais pour y operer de grandes choses, pourveu que nous ne mettions point d'obstacle à ses bonnes volontés, car il ne faut pas penser qu'il opere en nous nôtre consentement, de la même façon, qu'il a creé le Ciel, & la terre. Il a dit, & le Ciel a esté fait, il a commandé, & la terre a esté produite. Nous ne luy avons pas resisté, quand il nous a creés, mais il faut avoüer, que nous luy resistons souvent

do autem asseritur Dei Gratia, liberum arbitrium putetur auferri. C'eſt à dire cette queſtion où l'on diſpute de la liberté de la volonté, & de la Grace de Dieu, eſt tellement difficile à bien diſcerner, que lors qu'on défend le libre-arbitre, il ſemble qu'on nie la Grace de Dieu, & quand on établit la Grace de Dieu, il ſemble qu'on détruit le franc-arbitre.

Le même ſaint Auguſtin avoüe que lors qu'on lit ſes livres *de libero arbitrio*, qu'il avoit compoſé devant l'hereſie de Pelagius, on pourroit penſer qu'il donne trop à la liberté de l'homme : comme auſſi, lors qu'on lit les livres de la Grace, qu'il compoſa depuis, contre cette hereſie qui commençoit, il ſemble qu'il donne trop à la Grace. Et les Pelagiens qui la nioient, ſe ſervirent de ce qu'il avoit écrit, avant leur erreur, à l'avantage du franc-arbitre, & le luy objectoient à luy-même. A quoy il répond qu'il n'a rien écrit en ces livres-là, qui ne ſoit veritable, comme en effet il n'en a rien retracté dans ſes livres des retractations: mais qu'il faut neceſſairement concilier ces deux choſes, que l'homme eſt libre en ſes actions, & que neanmoins il ne peut rien faire de bon, ſans la Grace de Dieu, qu'il faut prendre garde quand on lit les œuvres d'un Autheur, quel deſſein il a, & contre quoy il écrit, & contre qui. Que lors qu'il compoſa ſes livres *de libero arbitrio*, c'eſtoit contre les heretiques Manicheens, qui renverſoient la liberté de l'homme, introduiſant deux ſouverains principes, l'un qui operoit en nous, tout le mal qui y eſt ; l'autre tout le bien, ſans qu'il fût en nôtre pouvoir de choiſir ce qui nous plairroit. Que c'eſtoit contre cette erreur qu'il avoit écrit, & montre

montre qu'il eſt impoſſible, qu'un homme ſoit coupable, s'il fait le mal qu'il ne peut éviter.

C'eſt au troiſiéme livre *de libero arbitrio*, qu'il prouve par une belle demonſtration, qu'on ne peche jamais, que l'on ne puiſſe s'en abſtenir. Qu'au reſte quand il avoit écrit les livres de la Grace, c'eſtoit contre les Pelagiens qui la nioient, avec leſquels il demeuroit d'accord, de tout ce qu'il avoit dit du libre-arbitre; mais non pas de ce qu'ils en inferoient mal à propos contre la neceſſité de la Grace.

Réponſe de S. Auguſtin touchant le ſentiment des PP. Grecs.

Et d'autant que les Pelagiens, luy oppoſoient les Docteurs de l'Egliſe, qui avoient precedé principalement les Peres Grecs, & entre eux ſaint Jean Chryſoſtome, qui ſembloient favoriſer leur opinion, parce qu'ils ont toûjours parlé à l'avantage de nôtre liberté; ſaint Auguſtin ne répondoit pas à cette objection, ce que répondent aujourd'huy certains Modernes, que tous les Peres Grecs, commençant par Origene, ont eſté dans l'erreur des Pelagiens. Mais il répond que ces bons Peres, ne ſe doutant pas qu'il s'éleveroit une hereſie, qui donneroit tout à la liberté de l'homme, & rien à la Grace, avoient parlé avec moins de precaution, qu'ils n'auroient fait, s'ils euſſent prevû qu'on eut dû abuſer de leurs paroles, ayant toûjours eſté dans les bons, & vrais ſentimens. Et ce que ſaint Auguſtin a dit d'eux, nous le pouvons dire de luy-même, que s'il eut prevû que dans les derniers ſiecles, il naîtroit une hereſie qui donneroit tout à la Grace, & rien à la liberté, il ſe ſeroit bien gardé de certaines façons de parler, dont on abuſe contre ſon intention, qui n'a jamais eſté autre que de maintenir, & joindre enſemble

Lib. de prædeſt. ſanctorum c. 14. & lib. 1. contra Iulianum, cap. 6. & lib. de bono perſev. c. 20.

Réponſe de l'Autheur touchant les livres & la Doctrine de S. Auguſtin.

enſemble la liberté de l'homme, & la neceſſité de la Grace, quoyque l'accord de ces deux choſes, luy parût tres-difficile.

Il propoſe cette même difficulté, au ſecond livre, *Contra literas Petiliani. Si tibi propoſuero quæſtionem quomodo Deus Pater attrahat ad Filium homines, quos in libero dimiſit arbitrio, fortaſſe eam difficile ſoluturus es. Quomodo enim trahit, ſi dimittit, ut unuſquiſque quod voluerit eligat? Et tamen utrumque verum eſt: ſed intellectu hoc penetrare pauci valent.* Si je te propoſe, dit-il, cette queſtion, comment Dieu le Pere attire à ſon Fils les hommes, qu'il a laiſſés à leur libre-arbitre; peut-eſtre que tu auras bien de la peine à la ſoudre. Car comment eſt-ce qu'il les tire, s'il laiſſe à un chacun d'eux, la liberté de choiſir ce qu'il luy plait, & toutefois l'un, & l'autre eſt veritable, mais il y en a peu, qui puiſſent penetrer ces verités avec leur entendement. Cap. 84.

Il faut remarquer, que ſaint Auguſtin propoſe cette queſtion à Petilian, qui eſtoit Donatiſte, & non pas Pelagien, & qui par conſequent ne nioit ni le franc-arbitre, ni la neceſſité de la Grace. Leur different eſtoit touchant l'origine du Schiſme, qui avoit ſeparé onatus, & ſes Sectateurs de l'Egliſe Catholique. Petilian avoit écrit des lettres, en forme de manifeſte, ſe plaignant, qu'on vouloit violenter leur conſcience, par les Loix Imperiales, & par la crainte des ſupplices. Que ce n'eſtoit pas la façon qu'il falloit tenir, pour les attirer au parti qu'on pretendoit. Que Nôtre Seigneur avoit dit, nul ne vient à moy ſi mon Pere ne l'attire. Que Dieu avoit laiſſé à l'homme, la liberté de choiſir le bien, ou le mal; le feu, ou l'eau; ſe

contentant de leur montrer le chemin qu'ils devoient tenir, afin que nul ne se perdit par ignorance. Que c'estoit donc injustement, qu'on leur ôtoit la liberté, que Dieu leur avoit donnée de suivre ce qu'ils voudroient.

Saint Augustin répondant à ces plaintes, ne reprend pas Petilian, d'avoir dit que Dieu laisse la liberté à un chacun, de choisir le bien, ou le mal; la vie, ou la mort, mais se servant de ce que le même Petilian avoit dit, aussi que Dieu le Pere attire les hommes à son Fils, il le presse là dessus en cette sorte. Tout ainsi qu'il se peut faire, comme vous l'avoüez, que le Pere attire les hommes à son Fils, en leur laissant la liberté, de vivre à leur choix : de même il se peut faire, que les peines ordonées par la severité des Loix, n'ôtent pas la liberté. Elles attirent à obeïr, mais elle ne violentent pas. Ce qui paroit évidemment, en ceux qui sont coupables, de tous les crimes que les Loix punissent. On n'ôte pas à un larron, la liberté de dérober, quand on le menace de le faire mourir, s'il dérobe; mais on l'avertit de prendre garde, à ne pas meriter la mort par son larrecin, apres quoy il est en son choix, de dérober ou non. Ainsi les Donatistes, avoient tort de se plaindre, qu'on leur ôtoit la liberté, de demeurer dans leur party, ou de passer à celuy des Catholiques, parce que les peines dont ils estoient menacés, par les Ordonnances des Empereurs, les avertissoient de leur devoir; mais elles ne forçoient pas leur liberté, puis qu'ils ne laissoient pas, apres toutes ces menaces, de s'opiniâtrer dans leur Schisme.

De ce raisonnement il s'ensuit, que selon saint Augustin

Auguſtin, la liberté de l'homme, demeure auſſi entiere, quand Dieu le Pere l'attire à ſon Fils par ſa Grace, qu'elle demeure entiere, apres les Loix qui defendent les crimes, ſous peine de mort. Or eſt-il que les Loix Penales, n'ôtent pas la liberté aux hommes de mal faire. Donc l'attractation que Dieu le Pere fait de l'homme à ſon Fils, luy laiſſe la liberté entiere, de choiſir entre le bien, & le mal. Le mot de choix dont ſe ſert ſaint Auguſtin, le montre clairement. *Quomodo trahit ſi dimittit ut quis quid voluerit eligat? Et tamen utrumque verum eſt.* Il eſt donc vray, & que Dieu nous attire à ſoy, & que neanmoins il nous laiſſe la liberté de choiſir. Or le choix n'eſt pas libre, quand on eſt neceſſité à une ſeule choſe. Nous ne ſommes donc pas neceſſités, à vouloir ce que Dieu nous fait vouloir; autrement il ne ſeroit pas vray, qu'en nous attirant, il nous laiſſe le choix de ce que nous voulons.

Si quelqu'un plus fort que vous, à qui vous ne pourriez reſiſter, quand même vous le voudriez, vous prenoit par la main, & vous entrainoit en telle ſorte, que vous fuſſiez neceſſité à le ſuivre: je veux que vous le ſuiviez volontiers, & de bon cœur; toutefois on ne diroit pas, qu'il vous auroit laiſſé le choix de le ſuivre, ou de ne le pas ſuivre, ſi donc il eſt vray, que Dieu laiſſe le choix à celuy qu'il attire à ſoy, de ſuivre ou de ne pas ſuivre, on ne peut pas dire, qu'il ſoit neceſſité à ſuivre: ou s'il eſtoit neceſſité, on ne pourroit pas dire, que la liberté luy demeure toute entiere de choiſir, encor qu'il ſuive volontiers, & ſans contrainte.

Cette remarque eſt de tres-grande importance,

& fait voir manifeſtement, que ceux-là ſe trompent, qui penſent avoir trouvé le moyen de concilier la liberté, avec la Grace, en diſant que la liberté peut ſubſiſter, avec la neceſſité, pourveu qu'elle ſoit exemte de contrainte, & de violence. Ils diſent que nous ſommes libres, parce que nous voulons ce que Dieu nous fait vouloir, ſans nous contraindre, *quia liberum eſt quod fit cum volumus*, on eſt libre quand on fait ce qu'on veut : ainſi quoyque Dieu nous attire par ſa Grace, en telle ſorte que nous ſommes neceſſités ; toutefois par ce que nous ne ſommes pas contraints, & que nous le voulons ſuivre, nous demeurons dans la pleine poſſeſſion de toute nôtre liberté.

Mais il n'eſt pas queſtion maintenant, de ſçavoir ſi la liberté, peut ſubſiſter avec la neceſſité ſans contrainte. Ce qu'on demande, c'eſt ſi la liberté de choiſir eſt compatible avec la neceſſité, qui nous attache à une ſeule choſe ? il eſt bien clair que non, parce que le choix, ou l'élection eſt tout au moins entre deux choſes, ou bien entre le ſi, ou le non. Quand on me preſente une ſeule choſe, on ne me dit pas choiſiſſez, ſi ce n'eſt qu'on ſe veüille mocquer de moy : on me peut bien dire prenez-la, ou laiſſez-la ; mais ſi j'eſtois neceſſité à la prendre, encor que je la priſſe volontiers, je n'aurois pas le choix de la laiſſer. Saint Auguſtin n'a pas dit ſeulement, que Dieu le Pere attire les hommes à ſon Fils, en leur laiſſant la liberté, mais il a dit en leur laiſſant la liberté de choiſir ce qu'ils voudront, *in libero dimiſit arbitrio, ut quis quod voluerit eligat.* Nous demandons où eſt cette liberté, de choiſir quand on eſt neceſſi-

té

té à une ſeule choſe, encor qu'on la veüille ?

Et certes il n'y auroit point de difficulté de comprendre, comme quoy Dieu attirant les hommes par la force invincible de ſa Grace, il leur laiſſe l'uſage du libre-arbitre, ſi cet uſage eſtoit compatible avec la neceſſité d'agir. Quoy de plus facile que d'entendre, & d'ajuſter ces deux choſes que Dieu me tire, & me fait vouloir neceſſairement, & que je veux ſans contrainte ? puiſque tous les Philoſophes ſçavent par la raiſon naturelle, que la volonté ne peut eſtre forcée, ni contrainte dans ſes propres actes ? Quoy de plus aiſé que de concevoir, que Dieu me prevenant par une Grace inſurmontable, à laquelle je ne puis reſiſter, je veux neceſſairement, & neanmoins librement, parce que je veux ? En quoy eſt-ce que ſeroit la difficulté ?

Ce n'eſt pas en ce que Dieu, veut en ce qu'il me previent, en ce qu'il me fait vouloir. Car on ſçait bien qu'il eſt tout-puiſſant, & qu'il peut encliner nos volontés où il veut. On ſçait bien qu'il pourroit me predeterminer, s'il vouloit, à un ſeul Acte de ma volonté, me refuſant ſon concours à tout autre, ou divertiſſant ma penſée de tout autre objet, que de celuy qu'il me fait vouloir. La difficulté ne ſeroit non plus en ce que je voudrois neceſſairement, parce que Dieu me feroit vouloir. Il n'y a rien de ſi aiſé à entendre, que ſi Dieu me tire neceſſairement, je ſuis neceſſairement tiré ſi Dieu veut que je veüille par neceſſité, il faut que je veüille par neceſſité. Si donc l'uſage de la liberté eſt compatible avec la neceſſité de vouloir, parce que vouloir librement, n'eſt autre choſe que vouloir, je ne vois pas en quoy, conſiſte cette dif-

ficulté si grande que saint Augustin dit, estre penetrée par peu de personnes.

Si vous dites qu'elle consiste à penetrer, comme quoy la volonté estant necessitée à une chose, ne laisse pas de demeurer libre. J'avoüe qu'il y a non seulement de la difficulté, mais de l'impossibilité. Que s'il n'y avoit point d'impossibilité, il n'y auroit point de difficulté, parce qu'on n'auroit qu'à supposer qu'on entend par libre, celuy qui veut sans contrainte quoyque necessairement, apres quoy il n'y auroit plus de difficulté à soudre la question que propose saint Augustin, *quomodo Deus Pater trahit ad filium homines, quos in libero dimisit arbitrio* ? On répondroit, j'appelle libre, tout ce qui se fait volontairement sans contrainte. Or la volonté ne peut jamais estre contrainte, dans ses propres Actes, & par consequent quand elle veut encor que necessairement, elle veut librement. S'il est ainsi, quelle merveille y a-t-il qu'étant attirée, elle conserve sa liberté ?

J'adjoute que si la difficulté consistoit seulement, à persuader qu'on peut vouloir necessairement, & demeurer libre, elle ne seroit pas propre de cette matiere, mais commune à d'autres. Les bien-heureux aiment Dieu necessairement, & sans contrainte, ils sont attirez plus forcement à cet amour, par la vision de son Essence, que nous par sa Grace. A-t-on jamais proposé cette question comme difficile, comment il se peut faire que Dieu attire les bien-heureux à son amour, & qu'il leur laisse la liberté, de choisir ce qu'ils voudront ? on ne l'a pas proposée, parce qu'on suppose comme certain, que les bien-heureux aiment Dieu necessairement, que si on vouloit soutenir, qu'ils

qu'ils ne laiſſent pas de l'aimer librement, on ne pourroit pas l'entendre de cette liberté de choix, de laquelle il eſt queſtion.

Voicy donc le nœud de la difficulté, ſelon ſaint Auguſtin, comment il ſe peut faire que Dieu le Pere attire les hommes à ſon Fils, par une Grace efficace, & que neanmoins il leur ſoit libre de choiſir ce qu'ils veulent ? c'eſt à dire, ou de ſuivre Dieu qui les attire, ou de ne le pas ſuivre : d'embraſſer le vice, ou la vertu, le mal ou le bien? Propoſons un exemple dans lequel nous faſſions voir plus clairement ce qui eſt difficile. DIEU touche le cœur d'un pecheur, qui ſe veut convertir, & qu'il convertit en effet. On demande comme quoy cet homme demeure dans la liberté, de ne ſe pas convertir, puiſque DIEU opere en luy ſa converſion ? ſi DIEU ne peut eſtre fruſtré du deſſein qu'il a de le convertir, comment eſt-il au pouvoir de cet homme d'accepter, ou de refuſer ſa converſion ? neanmoins ce ſont deux verités qu'il faut maintenir, & accorder.

DIVISION. *I. Le pouvoir de la Grace. II. Le choix de la liberté.*

Quant à la premiere, nous avons la parole expreſſe du Fils de DIEU, *nemo poteſt venire ad me, niſi Pater qui miſit me traxerit me.* Cette attraction n'eſt jamais ſans effet, comm'il dit un peu aprés : *omnis qui audivit à Patre & didicit venit ad eum.* Elle ſe fait par une Grace infailliblement operante, que les Theologiens appellent efficace, dé laquelle ſaint Auguſtin parle preſque toûjours, lors qu'il traite de la Grace de DIEU, parce qu'elle eſt la principale, & qu'elle ſe fait mieux connoître par ſes effets, je marqueray les noms qu'il luy donne en divers endroits de ſes écrits.

I. POINCT. *Le pouvoir de la Grace.* Io. 6.

Au livre *de gratiâ & libero arbitrio*, il l'appelle Cap. 5.

ſa grande, & tres-efficace vocation, *magnam & efficaciſſimam vocationem.* En l'Epître à un nommé Vital ſoupçonné de Pelagianiſme, une vocation haute, & ſecrette, qui ſe fait tellement ſentir, qu'elle fait auſſi conſentir, *altam & ſecretam vocationem, quæ ſic agit ſenſum ut accommodet aſſenſum.* Au livre *de prædeſtinatione ſanctorum*, une grace occulte, qui n'eſt jamais rejettée par un cœur, quelque endurcy qu'il ſoit, parce qu'elle eſt donnée pour ôter l'endurciſſement. *Hæc gratia quæ occultè humanis cordibus divinâ largitate tribuitur, à nullo duro corde reſpuitur: ideò quippe tribuitur ut cordis duritia primitus auferatur.* Au livre *de ſpiritu & literâ*, il dit que c'eſt une grace qui perſuade en exhortant, *quæ ita ſuadet ut perſuadeat.* Au ſecond livre *de meritis & remiſſione peccatorum*, que c'eſt une grace victorieuſe, *victricem delectationem.* Au livre *de Correptione & gratiâ*, que c'eſt une vocation, ſelon le decret de Dieu de ſauver l'homme, *vocatio ſecundùm propoſitum.* Au livre *de prædeſtinatione & gratiâ*, une miſericorde ineffable, d'une diſpoſition occulte, *ineffabilem diſpoſitionis occultæ miſericordiam.* Au livre *de prædeſtinatione ſanctorum*, une Grace qui fait vouloir ceux qui ne vouloient pas, *gratiam quæ facit ex nolentibus volentes.* Au livre *de gratia & libero arbitrio*, une Grace qui fait que nous faiſons, *gratiam quæ facit ut faciamus.* Au livre *de bono perſeverantiæ*, une Grace qui opere en nous, le vouloir, & l'operer, *gratiam quæ operatur in nobis velle & operari.* Au ſecond livre *contra duas Epiſtolas Pelagianorum*, une Grace par laquelle la volonté eſt preparée par le Seigneur, *gratiam quâ præparatur voluntas à Domino.* Au livre *de correptione*

Epiſt. de orando Deo. 107.

Cap. 8.

Cap. 34.

Cap. 7.

Cap. 13.

Cap. 8.

Cap. 16.

Cap. 13.

Cap. 7.

Cap. 12.

tione & gratiâ, une grace par laquelle la volonté humaine eſt invinciblement pouſſée, & enclinée au bien, *gratiam quâ infirmitas humana indeclinabiliter, & inſuperabiliter agitur*, de plus au même livre, une grace à laquelle le libre-arbitre de l'homme ne reſiſte jamais, *gratiam cui nullum humanum reſiſtit arbitrium.* Cap. 14.

Enfin c'eſt cette Grace par laquelle on veut, & on fait le bien, diſtinguée de celle avec laquelle on pourroit faire, mais on ne fait pas, & ſans laquelle on ne peut. La premiere donne le pouvoir, & le vouloir; La ſeconde donne le pouvoir ſans le vouloir. *Aliud eſt adjutorium ſine quo aliquid non fit, & aliud eſt adjutorium quo aliquid fit.* Dit le même ſaint Auguſtin, diſtinction qui cauſe aujourd'huy bien des diſputes, parmi les ſçavans, mais nous ne ſommes pas ici pour decider les queſtions Scholaſtiques. Il nous ſuffit d'avoir montré par ſaint Auguſtin, qu'il y a une grace efficace, laquelle eſt promiſe par la bouche du Prophete Ezechiel, aux fidelles de la Loy de Grace. *Auferam cor lapideum de carne veſtrâ, & dabo vobis cor carneum, & ſpiritum meum ponam in medio veſtri, & faciam ut in præceptis meis ambuletis, & judicia mea cuſtodiatis, & operemini.* Je vous ôteray le cœur de pierre, & je vous donneray un cœur de chair, je mettray mon Eſprit au milieu de vous, & je feray que vous marchiez dans la voye de mes preceptes, que vous gardiez mes jugemens, & que vous operiez. Il y a donc une Grace efficace, il n'en faut point douter, & à peine trouvera-t-on un chapitre des Epîtres de ſaint Paul où il n'en ſoit parlé. Lib. de corrept. & grat. cap. 11. & 12. Ezech. 36.

C'eſt la premiere des deux verités Catholiques qu'il II. Poinct.

Le choix de la liberté.

qu'il faut maintenir. La ſeconde (qui n'eſt pas moins certaine) eſt que le libre-arbitre demeure en l'homme, lors qu'eſtant prevenu par la Grace efficace il opere le bien. Je ſuppoſe cette verité contre l'hereſie des Proteſtans, & des Calviniſtes condannés au Concile de Trente. Outre cent, & cent témoignages des Ecritures Saintes, des Conciles, & des Peres, nous avons nôtre propre experience. Un chacun de nous peut experimenter en ſoy-même, que lors qu'un pauvre luy demande l'aumône, s'il luy donne c'eſt parce qu'il luy plait, pouvant la refuſer; & neanmoins il ne la donne pas ſans une Grace efficace, ſans laquelle on ne fait jamais une ſeule bonne action. Heureux eſt celuy dit l'Eccleſiaſtique, qui a pû tranſgreſſer la Loy, & ne l'a pas tranſgreſſée, faire le mal, & ne l'a pas fait, *qui potuit tranſgredi, & non eſt tranſgreſſus, facere mala & non fecit.*

Eccl. 31.

Vous voiez donc, qu'il faut accorder ces deux choſes, quoyque l'accord en ſoit difficile, que Dieu attire infailliblement l'homme à ſoy par une Grace efficace; & que neanmoins, il le laiſſe dans la liberté de choiſir ce qu'il voudra. *Utrumque hoc verum eſt ſed intellectu hoc penetrare pauci valent.* Il en eſt de ceci comme de beaucoup d'autre choſes, que nous ſommes obligés de croire ſans les comprendre. Dieu a voulu que les principaux Myſteres de nôtre Foy, fuſſent incomprehenſibles en cette vie, afin que nous euſſions le merite de croire ſans eſtre convaincus par la raiſon. *Fides enim non habet meritum ubi humana ratio prabet experimentum.*

Gregor.

Je crois un Dieu en trois Perſonnes, je ne comprens pas comment cette unité peut ſubſiſter en cette

cette Trinité, Dieu veut que je le croye ſans le ſçavoir. Je crois l'Incarnation du Verbe, je ne l'entends pas; Dieu exige de moy la Foy, & non la ſcience. Je crois la preſence réelle de JESUS-CHRIST au Sacrement de l'Autel, je ne ſçay comment cela ſe fait; Dieu ne m'oblige pas à le ſçavoir, mais à le croire. Je crois la Reſurrection, j'ignore la façon, il me ſuffit que Dieu eſt tout Puiſſant, Dieu veut la ſoûmiſſion de nos entendemens à ſa Parole, encor qu'il ne nous revele pas, ni le comment, ni le pourquoy.

C'eſt la meilleure, & la plus ſolide réponce que nous puiſſions faire à la difficulté, propoſée par ſaint Auguſtin. Le Myſtere de la Grace eſt incomprehenſible, dit ſouvent le même Saint. Mais que nous importe, de ſçavoir comme les hommes ſont attirés puiſſamment, & efficacement par la Grace de Dieu, ſans que leur liberté en ſoit intereſſée, pourveu que nous ſoions certains qu'il eſt ainſi? la Parole de Dieu eſt expreſſement pour tous les deux. Je ſuis aſſuré que Dieu opere en moy mon conſentement, que ſans luy je ne conſentiray jamais à une bonne inſpiration, *Deus eſt enim qui operatur in vobis velle & perficere.* Ad Phil. 2. Et je ne ſuis pas moins aſſuré, que je conſentiray ſi je veux, pouvant ne pas conſentir. Je ſuis certain que je ne ſeray jamais ſauvé, ſi Dieu ne me ſauve: je ne ſuis pas moins certain, que je me ſauveray ſi je veux, & que Dieu a mis mon Salut entre mes mains. Je ſuis certain que ſi je fais quelque bien, c'eſt Dieu qui me le fait faire, & je ne ſuis pas moins certain que je le fais librement, & que je pourrois l'ômettre ſi je voulois. Je ſuis certain que quand je peche, c'eſt par ma faute, &

que

que je pourrois m'en abſtenir: Je ne ſuis pas moins certain, que quand je m'en abſtiens, c'eſt par la Grace de Dieu.

Apres tant de certitudes, pourquoy m'iray-je inquieter l'eſprit, ſur la concorde du libre-arbitre avec la Grace ? ſuivons le conſeil d'un ſaint Perſonnage, qu'aux affaires de nôtre Salut, nous devons travailler avec autant de ſoin, que ſi tout dependoit de nôtre travail; & neanmoins avoir une telle défiance de nous-mêmes, & une telle confiance en Dieu, comme ſi tout dépendoit de luy ſeul. Parce moyen nous reconnoîtrons d'une part, qu'il eſt l'Autheur de nôtre Salut, & nous luy rendrons l'honneur qui luy eſt dû: & d'autre part nous coopererons de nôtre côté, puiſque nous ne ſerons jamais ſauvés, ſans cette cooperation. Tout Eſprit raiſonnable, s'en doit tenir à ce conſeil, ſans ſe mettre en peine du reſte: & je ne ſerois pas d'avis, que ceux qui n'ont pas étudié à fond à la Theologie, & qui par conſequent ignorent les principes, & les diſtinctions, ſans leſquelles on ne peut expliquer ces matieres, qui ſont tres-ſubtiles, s'engageaſſent bien avant dans la recherche de ces difficultés, dont il faut laiſſer la deciſion aux ſçavans, qui ont bien de la peine d'en ſortir.

Mais afin de donner quelque ſatisfaction à ceux qui ne ſe ſoucient pas d'approfondir la matiere, & ſeroient bien aiſes, qu'on leur apportat quelque ſimilitude, pour faciliter l'intelligence de ce Myſtere, je ne veux pas leur refuſer ce contentement. C'a toûjours eſté la coûtume des Saints Peres, d'en uſer de la ſorte. La difficulté eſt comment on peut accorder ces deux poincts, que nul ne vient à

Dieu

Dieu s'il n'eſt attiré par une Grace efficace ; & que neanmoins on vient librement, pouvant ne pas venir ? Saint Auguſtin qui avoit propoſé cette queſtion aux deux endroits que j'ay rapportés, ſans la ſoudre, la propoſe encor au traité vint-ſixiéme, ſur ſaint Jean, expliquant ces paroles du Fils de Dieu, *nemo venit ad me niſi pater meus qui miſit me, traxerit eum*, & la reſout ſuffiſamment ſelon la capacité du peuple, à qui il parloit. *Magna gratia commendatio*, dit-il, *nemo venit niſi tractus. Si trahimur ad Chriſtum, ergo inviti credimus ? ergo violentia adhibetur, non voluntas excitatur ?* Si nous ſommes tirés à JESUS-CHRIST ; donc nous croions malgré nous ? donc nôtre volonté, n'eſt pas tant excitée que violentée ? *qui trahitur tanquam invitus cogi videtur.* Il ſemble que celuy qui eſt tiré, eſt contraint de ſuivre comme malgré ſoy. Io.6.

Voicy la réponce que donne ce ſaint Docteur, à la difficulté propoſée. *Noli cogitare te invitum trahi, trahitur animus & amore.* Ne penſez pas que vous ſoiez tiré malgré vous, l'ame ſe laiſſe tirer par amour. Et ſi vous me demandez comment je crois volontairement, ſi je ſuis tiré ? *Quomodo voluntate credo, ſi trahor ?* Je dis que c'eſt peu, de dire que vous eſtes tiré par vôtre volonté, vous eſtes encor tiré par vôtre volupté ; *parum eſt voluntate, voluptate etiam traheris. Porrò ſi Poëta dicere licuit trahit ſua quemque voluptas, non neceſſitas, ſed voluptas, non obligatio, ſed delectatio, quanto fortiùs nos dicere debemus, trahi hominem ad Chriſtum, qui delectatur veritate, delectatur beatitudine, delectatur juſtitiâ, delectatur vitâ*, & le reſte ? S'il a eſté permis au Poëte, de dire que chacun eſt attiré par

par ſa volupté, non par neceſſité, à plus forte raiſon, devons-nous dire, que l'homme eſt attiré à Jesus-Christ, lorſque la verité le delecte, la beatitude, la juſtice, & la vie. Vous montrez de la verdure à une brebis, & vous l'attirez apres vous. Quand vous montrez des noix à un enfant, il court à vous. Ainſi Dieu découvrant aux hommes les verités Celeſtes, les attire à ſoy. Il conclud enfin. *Videte quomodo trahit Pater : docendo delectat, non imponendo neceſſitatem.* Voiez donc comme quoy Dieu le Pere nous attire à ſon Fils, il nous delecte en nous enſeignant, & n'impoſe point de neceſſité.

Tout ce diſcours eſt de ſaint Auguſtin, & on le peut confirmer, par les paroles que Dieu dit par
Oſeæ 11. ſon Prophete Oſée, *in funiculis Adam traham eos, in vinculis charitatis.* Je les attireray avec des cordons d'Adam, & des liens de Charité. La liberté de l'homme, n'a jamais eſté plus parfaite qu'en Adam avant ſon peché : eſtre donc tiré comme luy, c'eſt eſtre tiré librement. Il n'y a rien de ſi fort que l'amour, & c'eſt par l'amour que Dieu tire les hommes. L'Epouſe des Cantiques deſiroit d'eſtre tirée de la ſorte, lors qu'elle demandoit à ſon Epoux, *trahe me poſt te, & curremus in odorem unguentorum tuorum.* L'odeur des parfums attire doucement, & ſans contrainte ; on y va volontiers, mais librement, & ſans neceſſité : la courſe eſt une marque du grand deſir, qu'on a d'eſtre au lieu où l'on court. Ainſi l'ame pour témoigner ſon deſir d'aller à Dieu, & ſçachant qu'elle n'y peut aller, ſi elle n'eſt tirée, deſire de l'eſtre.

Ce n'eſt pas encor aſſez, il reſte quelque doute qui ne ſemble pas entierement éclairci. Vous di-

tes

tes que je ſuis tiré par amour, & par conſequent librement. Cet amour eſt un Don de Dieu, que je n'auray jamais, s'il ne m'eſt inſpiré par ſa Grace, & s'il me l'inſpire je l'auray. Il dépend donc abſolument de Dieu de m'attirer à luy : s'il m'attire il eſt neceſſaire que je le ſuive, & s'il vient à moy que j'aille à luy : s'il ne m'attire pas je n'iray pas à luy. Il attire qui il luy plait. Où eſt donc cette liberté qui me reſte ?

Avant que répondre, je diray encor un mot de ſaint Auguſtin. *Nemo venit niſi tractus. Quem trahat, & quem non trahat ? quare illum trahat, & illum non trahat ? noli velle judicare ſi non vis errare : ſemel accipe, non traheris, ora ut traharis.* Nul ne vient à Dieu s'il n'eſt tiré : mais pourquoy il tire celuy-cy, & non pas celuy-là : gardez-vous d'en juger, ſi vous ne voulez faillir. Apprenez une fois, & retenez bien cette leçon, ſi vous n'eſtes pas tiré, priez Dieu que vous le ſoiez. Pluſieurs ont crû, que ſaint Auguſtin avoit dit quelque part, *ſi non es prædeſtinatus fac ut prædeſtineris.* Mais nous ne trouvons rien de tel, en toutes ſes œuvres, ni rien qui en approche, ſinon ce conſeil qu'il donne, *ſi non traheris ora ut traharis* ; parce que Dieu nous donne ſouvent la grace de prier, voulant que nous obtenions les autres graces par la priere.

Tract. 26. in Io.

Maintenant je veux répondre au doute propoſé. Si Dieu me fait la grace de l'aimer, je l'aimeray : s'il ne me la fait pas, je ne l'aimeray pas. Il depend de luy de me la faire ou non. Donc je n'ay nulle liberté. Il n'en faudroit pas d'avantage pour bien embarraſſer un eſprit, qui ne ſeroit pas aſſez inſtruit. Et quelques uns même, de ceux qui ſe piquent

piquent d'avoir beaucoup de capacité, & de ſçavoir, en ſont venus à cette extravagance de ſe perſuader, que nous n'agiſſons jamais, ni bien, ni mal, que par neceſſité : ſi Dieu nous donne la grace d'operer le bien, diſent-ils, nous l'operons: s'il nous refuſe la grace neceſſaire, pour éviter le mal, nous ne l'évitons pas. Il dépend de luy de la donner, ou de la refuſer. Donc ſoit que nous operions ou bien, ou mal, nous y ſommes neceſſités.

2. Sortes de Grace.
1. L'Efficace laquelle donne le pouvoir, *& le* vouloir.
2. La Suffiſante, laquelle donne ſeulement le pouvoir.

A vray dire, il en faudroit paſſer par-là, s'il n'y avoit deux ſortes de grace. L'une qui donne le pouvoir, & le vouloir, que nous appellons efficace ; L'autre qui donne le pouvoir ſans le vouloir, qui eſt la ſuffiſante. Tous ceux que Dieu appelle par ſa Grace, ne répondent pas toûjours à ſa vocation, quoy qu'ils le puiſſent, & alors la Grace n'eſt que ſuffiſante. Ces eſprits deliés, qui ne la peuvent ſouffrir, ou ils la rejettent parce que le mot ne leur plait pas ; ou parce que la choſe ſignifiée par ce mot, eſt une pure fiction. Ils ont tort de s'offenſer du mot, puiſque nous liſons en la deuxiéme Epître aux Corinthiens, que Dieu dit à ſaint Paul, *ſufficit tibi gratia mea*, une grace qui ſuffit, n'eſt-elle pas ſuffiſante ? Quant à la choſe, peut-on nier que l'on ne reſiſte quelquefois au ſaint Eſprit ? qu'on ne défaille à la Grace de Dieu ? qu'on ne la reçoive quelquefois en vain ? qu'elle ſoit en quelques uns vuïde, & ſans effet ? qu'on ne la puiſſe rejetter, & y refuſer ſon conſentement. L'Ecriture Sainte le dit aux mêmes termes que je viens de rapporter. Le Concile de Trente l'a defini clairement. Pourquoy donc nier qu'il y ait des Graces ſuffiſantes ? Quel

2. Ad Cor. 12.

nom

nom donnerez-vous à ces Graces, qui n'ont point d'effet, & auxquelles on reſiſte ?

Saint Auguſtin, dites-vous, n'en a jamais parlé, abus, & ignorance. Il diſtingue ſouvent deux ſortes de vocation, l'une qui eſt ſuivie, l'autre qui ne l'eſt pas. Nous appellons la premiere efficace ; la ſeconde ſuffiſante : ſi le nom vous déplait donnez-luy en un autre, & retenez la choſe. La vocation qui n'eſt pas ſuivie, n'eſt pas ſeulement exterieure, mais encor interieure. Liſez la queſtion ſoixante-huitiéme du livre *Octoginta trium Quæſtionum*, & vous y trouverez la diſtinction de ces deux Graces. Ceux qui ſont verſés en la lecture de ſaint Auguſtin ſçavent, qu'il a enſeigné plus d'une fois, que ni les Anges, ni Adam en l'état d'innocence, n'ont pû perſeverer dans le bien, que par une Grace de Dieu, & qu'ils n'y ont pas perſeveré, quoy qu'ils le puſſent. La Grace que Dieu donna aux Anges rebelles, & à Adam pour perſeverer, ne fut pas efficace puis qu'ils ne perſevererent pas. Comment l'appellerez-vous ? pour moy je dis qu'elle fut ſuffiſante.

Maintenant nous répondons à la difficulté, que ſi Dieu nous donne la grace de l'aimer nous l'aimerons, & s'il ne nous la donne pas, nous ne l'aimerons pas. Il eſt vray : mais quand il nous donne la grace de l'aimer, nous pourrions ne le pas aimer, ainſi nous l'aimons librement, parce que cette grace quoy qu'elle ſoit efficace, ne tire pas neceſſairement nôtre amour : & quand nous ne l'aimons pas, nous pourrions l'aimer. Voicy des exemples. Si quelqu'un ne m'interroge pas, je ne peux luy répondre, & ſi je luy répons c'eſt parce qu'il m'a interrogé : mais il ſe peut faire

qu'encor qu'il m'interroge, je ne luy réponde pas. Quand l'interrogation a eſté faite ſi à propos, qu'elle a tiré la réponce, elle a eſté efficace : ſi elle ne l'a pas tirée, parce que je n'ay pas voulu répondre, elle n'a eſté que ſuffiſante.

Un autre exemple, ſi quelqu'un m'offre un cheval de ſi bonne grace, qu'il me le faſſe accepter, ſon offre eſt efficace, quoyque je la puiſſe refuſer : mais ſi je la refuſe pouvant l'accepter, ſon offre n'eſt que ſuffiſante. La Grace de Dieu m'étant preſentée d'une certaine façon, qu'il ſçait eſtre propre à me convertir, obtient infailliblement ma converſion, & c'eſt une grace efficace ; mais une grace qui pourroit me convertir, & qui ne me convertit pas, parce que je ne veux pas, eſt une grace ſuffiſante. Contentons-nous de cecy, & laiſſons le reſte à la diſpute des Scolaſtiques. Croions deux choſes, & vivons en repos. Tout le bien que je fais, eſt un effet de la Grace de Dieu : tout le mal que je fais, eſt un effet de ma mauvaiſe volonté. *Perditio tua Iſraël, tantummodo in me auxilium tuum.* Qui en voudra d'avantage, *quærat doctiores ſed caveat ne inveniat præſumptores.*

Oſeæ 13.

Auguſt. lib. de ſpirit. & lit. c. 34.

SERMON

SERMON
POUR
LE III. IEVDY
DE L'ADVENT.

DE LA VENVE PRESENTE du Fils de Dieu en nôtre ame par l'infuſion de la grace ſantifiante, & de l'eſtime qu'il en faut faire.

Medius veſtrûm ſtetit quem vos neſcitis. Jo. 1.
Il eſt au milieu de vous, & vous ne le ſçavez pas.

L'Ignorance des hommes a eſté ſi grande, & l'eſt encor aujourdhuy en pluſieurs, qu'ils reſſemblent à des aveugles qui ne voyent pas le Soleil en plein midi. Nous nous ſommes écartés du chemin de la verité, diſent les impies, au livre de la Sapience, & le Soleil de Juſtice n'a point eu de rayons pour nous. Ce n'eſt pas qu'il ne luiſe par tout, & que nous ne ſoions environnés de ſes ſplendeurs, mais nous luy oppoſons des opacités qui l'empêchent d'entrer juſqu'à nous, & ſelon la penſée d'Origene nous recevons Sap. 5.

ſa lumiere comme des carreaux de brique, nous non pas comme des miroirs, *ut lateres non ut ſpecula.* JESUS-CHRIST a dit je ſuis la lumiere du monde, il ſe leve ſur nôtre horiſon, mais la plus part des hommes aiment mieux les tenebres que la lumiere. Quelle merveille donc s'ils ne connoiſſent pas celuy qui eſt au millieu d'eux? Mais voicy dequoy s'étonner: le fils de Dieu vient dans les juſtes par la grace ſantifiante, il eſt au milieu d'eux & ils ne le ſçauvent pas. On peut donc leur dire *medius veſtrûm ſtetit quem vos neſcitis.* Nous avons diſcouru ces jours paſſés de la venüe preſente du fils de Dieu dans nos ames par la connoiſſance, par l'amour, par la Grace de la ſainte penſée & par la grace de la pieuſe affection. Il y a encor une autre venüe qui eſt la fin des precedentes, laquelle ſe fait par l'infuſion de la grace juſtifiante. Nous en parlerons aujourdhuy aprés le ſalut ordinaire.

Io. 8.
Io. 3.

AVE MARIA.

II. Sortes de grace.
I. Les graces actuelles, & pourquoy elles ſont appellées ainſi.
II. la grace habituelle & ce que c'eſt.

Quand on entend parler de la grace de Dieu, il faut prẽdre garde qu'il y en a de pluſieurs ſortes, & ne pas confondre l'une avec l'autre. Il y a des graces actuelles qui ſont ainſi appellées parce que ce ſont des actes de noſtre entendement & de nôtre volonté, que Dieu opere en nous, pour nous exciter au bien. Nous en parlames hier & avant hier. Il y a une grace habituelle ainſi appellée, parce que tout ainſi que les habitudes qui ſont en nôtre ame ſont des qualités permanentes, qui y demeurent encor que nous n'operions pas: de même cette qualité eſtant une fois infuſe dans nôtre ame, y

demeure

demeure ſelon ſa nature lors même que nous dormons, & que nous ſommes ſans action, & n'en part jamais que par le peché mortel, avec lequel elle ne peut ſubſiſtér.

Differences entre les graces actuelles, & l'habituelle.

Il y a des differences entre les graces actuelles & l'habituelle. Je marqueray ſeulement les principales. Les premieres ſont paſſageres, & ne durent qu'autant que les actes auxquels elles conſiſtent. La ſeconde eſt d'une durée perpetuelle ſelon ſa nature, & il n'y a que le peché qui la faſſe ceſſer d'eſtre. Les premieres ſont abſolument neceſſaires pour bien operer : la ſeconde eſt ſeulement neceſſaire pour operer avec merite, non pas pour bien operer ſimplement, parce qu'un homme quoy qu'il ſoit en peché mortel peut faire des actes interieurs & exterieurs de vertu aidé de la grace actuelle, & par ces actes ſe diſpoſer à recevoir la grace habituelle. Les premieres dependent de Dieu ſeul, & nullement de nôtre liberté, parce qu'il n'eſt pas en nôtre pouvoir que Dieu nous donne une telle ou une telle penſée, un tel ou un tel mouvement de nôtre volonté. La ſeconde ne ſe donne jamais que dependemment de nôtre liberté, parce que nul n'eſt juſtifié qu'il ne le veüille : ſi ce n'eſt les enfans qui n'ont pas l'uſage de raiſon, & qui ſont juſtifiés par le Baptême. Enfin les premieres ſont proprement dans les puiſſances de l'ame l'entendement & la volonté comme dans leur ſujet : la ſeconde reſide dans le fond de l'ame, & dans ſon eſſence, de ſorte qu'elle eſt comme l'ame de nôtre ame & une eſſence ſureſſentielle.

Convenances entre les mémes graces.

Parmy ces differences, il y a auſſi des convenances entre les graces actuelles & l'habituelle. Les unes & les autres ſont des dons de Dieu qui

ſurpaſſent nôtre capacité naturelle, c'eſt pourquoy on les appelle ſurnaturels. Nous ne pouvons meriter les graces actuelles d'un merite de condignité, ny la premiere infuſion de la grace habituelle, quoyque nous en puiſſions meriter l'accroiſſement. Les graces actuelles & l'habituelle ſont neceſſaires pour meriter, parce que ſans les premieres on ne peut exercer aucune bonne action, & ſans la ſeconde il n'y a point de merite. Toutes ces verités ſont certaines en bonne Theologie, & il ſuffit de les avoir indiquées pour donner à entendre, que la venuë preſente du Fils de Dieu, de laquelle nous devons parler aujourd'huy, n'eſt pas la méme que celle dont nous parlames hier, & avanthier.

Comment Dieu vient en nous par ſes graces. Io. 14.

Nous diſons donc que Dieu vient à nous par ſa grace, lors qu'il produit en nôtre ame une qualité divine & ſurnaturelle, qui nous rend juſtes devant luy. C'eſt de cette venuë que parloit le Sauveur en ſaint Iean, lors qu'il diſoit, *Si quis diligit me, ſermonem meum ſervabit, & pater meus diliget eum, & ad eum veniemus, & manſionem apud eum faciemus.* Celuy qui m'aime gardera ma parole, & mon pere l'aimera, & nous viendrons à luy, & ferons nôtre demeure en luy. De ces paroles nous apprenons trois belles verités, la premiere qu'il eſt impoſſible d'aimer Dieu ſans garder ſes commandemens, & par conſequent que qui ne les garde pas, ne l'aime pas, & s'il dit qu'il l'aime, il eſt menteur, quand méme il ne manqueroit qu'en un ſeul. *Quicunque enim totam legem ſervaverit offendat, autem in uno, factus eſt omnium reus.* Donc la marque la plus aſſurée qu'on puiſſe avoir, ſi on aime Dieu, c'eſt la garde de ſes commandemens.

3. Belles verités. I. Qu'il eſt impoſſible d'aimer Dieu, ſans garder ſes Commandemens. Iacobi 2.

La ſeconde verité que nous apprenons des mémes paroles, eſt que Dieu aime celuy qui l'aime. Mais on diſtingue en Dieu deux amours envers les hommes pour accorder les Ecritures. Car nous liſons que Dieu nous a aimés lors même que nous eſtions pecheurs & ſes ennemis, & qu'il nous a tant aimés qu'il a envoyé ſon Fils au monde pour nous ſauver, *Sic Deus dilexit mundum, ut Filium ſuum unigenitum daret.* Et l'Apôtre dit que la Charité de Dieu s'eſt renduë recommandable à nôtre égard en ce que Ieſus-Chriſt eſt mort pour nous, lorſque nous eſtions pecheurs, *comendat charitatem ſuam Deus in nobis; quoniam cum adhuc peccatores eſſemus Chriſtus pro nobis mortuus eſt.* D'autre part il eſt écrit que Dieu haït l'impie, & ſon impieté. *Odio ſunt Deo impius & impietas ejus,* au livre de la Sapience, & l'Eccleſiaſtique dit que le tres-haut a en haine les pecheurs, *Altiſſimus odio habet peccatores.* Peut-on aimer & haïr une même perſonne en même temps? comment donc eſt-ce que Dieu aime les pecheurs & les hait? la diſtinction ſauve la contradiction. Il y a un amour de bienveuillance; & un amour de complaiſance. Je puis par vertu vouloir du bien à mon ennemy, deſirer ſa converſion & ſon ſalut, c'eſt un amour de bien-veuillance: je ne puis pas me complaire en luy, ſi je ne connois en luy aucune perfection, au contraire j'ay en horreur ſon vice, & je le deteſte. Mais j'ay un amour de complaiſance pour un ami, de qui je connois le merite. Dieu n'a pas cet amour de complaiſance pour les pecheurs, il a ſeulement pour eux un amour de bienveuillance, parce qu'il deſire leur ſalut, & leur donne des graces pour les ſauver. Pour les juſtes il a un

II. *Que Dieu aime celuy qui l'aime.*

Io. 3.

Ad Rom. 5.

Sap. 14.

Eccl. 12.

amour de complaiſance pareil, non pas égal à celuy qu'il avoit pour ſon Fils unique, lors qu'il dit, Matth. 4. *hic eſt Filius meus dilectus, in quo mihi complacui.* C'eſt de cet amour que Dieu aime, celuy qui Io. 14. l'aime ; *Qui diligit me diligetur à Patre meo.* Et la raiſon eſt parce que celuy qui aime Dieu eſt juſte : s'il eſt juſte, Dieu ſe plait en luy, comme au contraire, il ſe déplait en celuy qui eſt pecheur.

III. Que Dieu vient en celuy qui l'aime, & y fait ſa demeure.

La troiſiéme verité, eſt que Dieu vient en celuy qui l'aime, & y établit ſa demeure, *ad eum veniemus, & manſionem apud eum faciemus.* Cette demeure ne dure qu'autant que l'homme continuë d'eſtre juſte ; car s'il devient pecheur, Dieu ne demeure plus en luy, de la façon qu'il y eſtoit auparavant. Or comme Dieu eſt immuable, & ne peut ni venir, ni demeurer, ni partir ſelon ſon Eſſence, il faut entendre ſa venuë, & ſa demeure dans l'homme, ſelon quelque operation, & quelque effet, qu'il produit en luy. Si l'effet qu'il produit n'eſt pas de durée, il vient, & ne demeure pas : ſi l'effet eſt d'une nature de ſoy permanente, il vient, & il demeure. D'où il s'enſuit que puiſque Dieu promet de venir avec ſon Pere, & de demeurer en celuy qui l'aimera, il faut qu'il produiſe en luy quelque effet permanent. Nous appellons cet effet la grace habituelle, juſtifiante, ſantifiante.

Premierement le nom de Grace, luy convient parce que c'eſt un Don de Dieu, que nous ne pouvons meriter. Nul ne merite d'eſtre juſtifié quand il eſt pecheur, & encor qu'il ſe puiſſe diſpoſer à la juſtification, par les Graces actuelles, que Dieu luy donne : toutefois il ne merite pas

à

à proprement parler, que Dieu luy remette ſes pechés, par l'infuſion de cette qualité ſurnaturelle. C'eſt un don de ſa pure bonté qu'il pourroit refuſer, & partant c'eſt une grace. Il eſt vray qu'apres que nous l'avons reçûë, nous en pouvons meriter l'augmentation, comme nous dirons tantôt : mais le premier don qui s'en fait eſt gratuit, & ſans autre obligation, de la part de Dieu, que de la promeſſe qu'il a faite, de juſtifier les pecheurs, lors qu'ils ſe convertiront à luy de bon cœur.

Nous avons déja dit, que cette grace eſt habituelle pour la diſtinguer des actuelles. Elle eſt juſtifiante, parce qu'elle rend l'homme juſte devant Dieu, effaçant les pechés qui le rendoient criminel. D'où vient que dans l'Ecriture Sainte, ſpecialement dans les Epîtres de ſaint Paul, elle eſt appellée du nom de Juſtice, & il eſt dit que nôtre Juſtice vient de Dieu, & que nous ſommes juſtifiés par la Grace, *juſtificati gratis per gratiam ipſius*, & que comme par le peché d'Adam, nous avons tous eſté pecheurs, de même par la Juſtice de JESUS-CHRIST, nous ſommes juſtes, & juſtifiés, non par une Juſtice imputative, comme diſent les heretiques, mais par une Juſtice interieure, que les Theologiens appellent inherente à cauſe qu'elle eſt en nous & quelle y demeure tandis que nous ſommes juſtes. Ad Rom. 3.

Elle eſt auſſi appellée ſantifiante, parce qu'elle ſantifie nos ames. Tous ceux qui ſont en la Grace de Dieu, ſont veritablement Saints, encor qu'ils ne faſſent pas des miracles. Saint Jean Baptiſte qui eſtoit le plus grand Saint de ſon temps, n'en fit jamais, *Joannes nullum ſignum fecit.* Les Io. 19.

miracles, les revelations, les extaſes, le don de Prophetie ſont des marques de Sainteté, encor ne ſont-elles pas infallibles. Le traître Judas faiſoit des miracles, ayant la trahiſon dans le cœur. Caïphe qui condamna le Sauveur, prophetiſa qu'il falloit qu'il mourut, pour le Salut de tout le peuple. L'Apôtre ſaint Paul appelle Saints les Chrêtiens de ſon temps, à qu'il écrivoit, ſuppoſant qu'ils avoient eſté ſantifiés, en recevant la Grace de Dieu par le Baptême. La ſainteté de l'ame ſelon l'Ecriture, & les Peres eſt une exemption des ſoüilleures, & des immondices du peché : cette Grace de laquelle nous parlons, a une formelle oppoſition avec le peché, & ne le peut ſouffrir, elle eſt donc la vraye ſainteté de l'ame.

Je voudrois aujourd'huy, ſi je pouvois vous rendre amoureux, d'une qualité ſi noble, & ſi excellente, qui fait que Dieu vient en nous, & y demeure. Et parce que la beauté, & les perfections, & l'utilité qu'on reçoit d'une choſe, donnent de l'amour pour elle, ſoiez attentifs, & vous en ſerez bien tôt épris. La Grace ſantifiante eſt la beauté de l'ame, qui de laide qu'elle eſtoit par le peché, devient belle, & gratieuſe. C'eſt la raiſon pour laquelle. les Theologiens, l'appellent *gratia gratum faciens*, une grace qui nous rend agreables à Dieu, & un digne objet de ſa complaiſance. Dieu de qui les yeux ſont ſi purs, ne peut pas ſe plaire en une ame ſi elle n'eſt belle, ni prendre plaiſir à y demeurer.

Quand l'Arcange Gabriel vint annoncer à la Sainte Vierge le Myſtere de l'Incarnation, il la ſaliia par ces paroles, *Ave gratia plena Dominus tecum*, comme voulant dire, parce que vous eſtes

Lucæ 1.

eſtes pleine de grace, & gratieuſe, le Seigneur ravi de vôtre beauté eſt avec vous, & non content d'y eſtre, il veut venir à vous, & en vous d'une nouvelle façon, & y prendre chair humaine. *Spiritus ſanctus ſuperveniet in te*, c'eſt à dire ſelon la remarque de ſaint Bernard, quoique vous aiez déja avec vous le Pere, le Fils, & le Saint Eſprit, par la grace dont vous eſtes pleine, le Saint Eſprit y ſurviendra, par une nouvelle venuë ſurabondante, *& virtus altiſſimi obumbrabit tibi*, & la vertu du Tres-haut qui eſt le Pere, vous couvrira de ſon ombre, afin que vous demeuriez pure, chaſte, & Vierge comme vous eſtes; *ideoque, & quod naſcetur ex te ſanctum vocabitur Filius Dei*, & par ce moyen, le Saint qui naîtra de vous, ſera le même Fils de Dieu. Ce qui a donc attiré le Verbe Divin, dans le Sein Virginal de Marie, & avec luy le Pere, & le Saint Eſprit, pour operer un ſi grand Ouvrage, ce fut la beauté de cette Vierge pleine de grace, & gratieuſe.

Si vous deſirez ſçavoir, en quoy conſiſte cette beauté, l'Apôtre ſaint Pierre vous l'apprendra écrivant ainſi aux fidelles, en ſa deuxiéme Epître Canonique, Dieu nous a appellés par JESUS-CHRIST, à ſa connoiſſance, & par luy il nous a donné les tres-grands, & tres-pretieux dons qu'il nous avoit promis, afin que par eux vous deveniez participans de la nature Divine, *per quem maxima & pretioſa nobis promiſſa donavit, ut per hæc efficiamini divinæ conſortes naturæ.* Dieu eſt la beauté par Eſſence, & la ſource de toutes les beautés. Donc ce qui nous rend plus ſemblables à Dieu, & qui nous fait participer d'avantage ſa Nature Divine, nous rend auſſi plus beaux, & 2. Petri 1.

plus

plus agreables à ſa Majeſté. Or eſt-il que la grace juſtifiante, & ſantifiante, eſt la plus noble participation que nous puiſſions avoir, du moins en terre, de la Nature divine. La concluſion qui ſuit eſt évidente.

Il reſte ſeulement à expliquer, en quel ſens nous ſommes faits participans de la Nature divine par la grace. Saint Pierre l'a dit, mais il ne l'a pas expliqué : les tres-grands, & tres-pretieux dons, qu'il dit que dieu nous avoit promis, ne ſont autres que la grace ſantifiante, avec les vertus infuſes qui en dependent, & les Dons du Saint Eſprit, n'y ayant rien en nous de plus grand, ni de plus pretieux. La grace tient le premier rang de dignité parmi ces dons, parce qu'ils dépendent d'elle, à peu pres, comme les puiſſances dependent de nôtre ame. Car tout ainſi que nôtre ame opere, par ſes puiſſances les operations naturelles : de même la grace opere par les vertus infuſes, & par les dons les operations ſurnaturelles. Le juſte vit, & opere par la Foy, par l'Eſperance, par la Charité, & par les autres vertus, comme l'ame connoit par l'entendement, ſe reſſouvient par la memoire, & veut par la volonté. L'ame eſt le principe de la vie naturelle. L'ame n'eſt jamais ſans ſes puiſſances ; ni la grace ſans les vertus, & les dons.

En quoy conſiſte proprement la Nature Divine ? c'eſt une grande queſtion. Mais pour n'avoir rien à démêler avec les Scholaſtiques, contentons nous de ce qui eſt certain, que Dieu eſt eſſentiellement un être Souverain intellectuel, qui a en ſoy le principe de la connoiſſance de ſoy-même, par laquelle il eſt bien heureux. L'Ange, & l'homme

l'homme ſont des eſtres intelle&uels qui ont en eux le principe de quelque connoiſſance de Dieu; d'où vient qu'ils participent en quelque façon la Nature de Dieu, mais imparfaitement ſelon leur nature, à cauſe que la connoiſſance, de laquelle ils ont le principe eſtant imparfaite, elle ne peut pas les rendre bien-heureux. Mais par le moyen de la grace qui leur eſt infuſe, ils ſont élevés à un eſtre ſurnaturel, qui eſt le principe d'une connoiſſance de Dieu ſurnaturelle, à ſçavoir de la viſion beatifique, qui les fait participans de la même beatitude, par laquelle Dieu eſt bien heureux. C'eſt donc cette grace, qui eſt la plus propre, & la plus noble participation de la Nature Divine.

Pour le mieux entendre, il faut ſuppoſer, que la grace eſt appellée par les Peres, *ſemen gloriæ*, la ſemence de la gloire, c'eſt à dire de la beatitude, laquelle conſiſte en la connoiſſance intuitive de Dieu, & en l'amour auſſi, ſi vous voulez, il n'importe. Le principe immediat de cette connoiſſance beatifique, c'eſt ce que les Theologiens appellent la lumiere de gloire; mais le principe fondamental, & radical c'eſt la grace, ſans laquelle nous ne parviendrions jamais, à cette Lumiere de gloire. C'eſt donc par le moyen de la grace, que nous avons en nous, le premier principe de la connoiſſance de Dieu, qui nous rendra bienheureux, & par conſequent c'eſt par elle que nous participons plus proprement, & plus noblement la Nature Divine.

Dans cette penſée, je trouve que quelques uns des Saints Peres, parlant de l'Image, & de la reſſemblance de Dieu, à laquelle l'homme fut creé. *Creavit Deus hominem ad imaginem, & ſimi-* Gen. 1.
litudinem

litudinem ſuam, ils diſent que l'homme a deux ſortes de reſſemblance avec Dieu : l'une qui eſt naturelle, l'autre ſurnaturelle. La premiere eſt ſignifiée par le nom d'Image, laquelle conſiſte en ce que l'homme par ſa nature, eſt doüé d'entendement, & de volonté comme Dieu, capable de le connoître, & de l'aimer : La ſeconde eſt ſignifiée par le nom de ſimilitude, laquelle conſiſte en ce que l'homme fut creé en la Grace de Dieu, par laquelle il eut une plus parfaite reſſemblance avec ſon Createur qu'il n'avoit par ſon être naturel.

De tout ce raiſonnement ramaſſé enſemble, il s'enſuit que puiſque Dieu eſt la beauté eſſentielle, & primitive, & que la grace ſantifiante eſt la principale, & la plus noble participation de cette beauté ; l'ame qui en eſt ornée, eſt belle aux yeux de Dieu, ce n'eſt donc pas merveille, ſi elle luy eſt agreable, & ſi elle a tant d'attraits que Dieu ſe plait en elle, & la veut avoir pour ſon Epouſe, luy-même l'appelle ſouvent ainſi au Sacré Cantique, & avoüe quelle luy a bleſſé le cœur, par les charmes de ſa beauté ; *Vulneraſti cor meum ſoror mea ſponſa.* Pourquoy ſa Sœur, & ſon Epouſe ? L'Epoux c'eſt le Verbe, le Fils du Pere Eternel : l'ame qui eſt ornée de la Grace eſt Fille de Dieu par adoption, comme nous dirons tantôt. Elle eſt donc la Sœur du Verbe, & ſon Epouſe tout enſemble, il eſt tellement ravi de ſa beauté, qu'il ne ſe peut tenir d'en témoigner ſon admiration, *quàm pulchra es amica mea, quàm pulchra es* ? d'autresfois il en fait la deſcription en termes allegoriques, mais nous n'avons pas le loiſir de nous y arrêter.

Cant. 4.

Avant

Avant que paſſer plus avant, faiſons cette reflexion. Si Dieu même qui ne ſe peut tromper, eſt charmé de la beauté d'une ame, qui eſt en ſa Grace; comment ſommes-nous ſi peu ſoigneux d'embellir la nôtre, puiſque nous le pouvons ſi nous voulons? N'eſt-ce pas une choſe deplorable, que nous aimons mieux plaire à une vile creature par nôtre laideur, que nous rendre agreables à la Divine Majeſté, par la veritable beauté? Nous voions tous les jours, les ſoins que prennent les perſonnes du monde, de ſe parer, de s'ornet, de s'atifer pour plaire les uns aux autres: on recherche ſouvent les ornemens exterieurs, pour couvrir les defauts interieurs. Nous ſommes ſoigneux d'avoir le corps bien fait, qui doit eſtre la pâture des vers, & nous negligeons le plus bel ornement de nôtre ame, qui eſt la grace de Dieu.

Nous faiſons encor pis, nous negligeons ſon amitié par un aveuglement qui n'eſt pas concevable; on ne voit perſonne, qui ne ſouhaite avec paſſion d'eſtre ami des grands, & ſur tout de ſon Souverain. C'eſt où viſe toute l'ambition de ceux, qui pretendent quelque établiſſement à leur fortune. Ils ſçavent que la voye la plus courte, & la plus aſſurée, c'eſt l'amitié du Prince. Que ſi luy-même leur offroit la ſienne, ils croiroient eſtre parvenus au comble de leurs deſirs: & qui la refuſeroit, paſſeroit pour le dernier de tous les hommes. O inſenſés que nous ſommes, il ne tient qu'à nous d'eſtre amis de Dieu, il nous offre ſa grace, & nous la refuſons: nous luy preferons une ſale volupté, une ſatisfaction paſſagere, un gain temporel, une fumée de vanité.

On a douté autrefois, s'il pouvoit y avoir de l'amitié,

l'amitié, entre Dieu, & l'homme, & il a ſemblé à la Philoſophie profane que non, parce que comme dit Ciceron, *amicitia aut pares invenit aut facit.* L'amitié ſuppoſe de l'égalité entre les perſonnes, où elle la met entre elles. L'homme ne peut jamais eſtre égal à Dieu. L'amitié veut une communication de biens, entre ceux qui s'aiment. Les biens de Dieu ſont incommunicables, parce qu'ils ſont infinis ; & l'homme ne peut communiquer les ſiens à Dieu, parce qu'il les tient de luy, & que Dieu n'en a pas beſoin. Ce qui entretient l'amitié, c'eſt le plaiſir qu'on a de s'aimer, & de converſer enſemble. Dieu ne converſe point avec les hommes, & n'ayant nul entretien avec eux, il n'en peut recevoir aucun plaiſir, & comme reprochoit injuſtement à Job Eliphaz Themanites, Dieu ne conſidere point ce qui nous touche, & tout ſon divertiſſement eſt au Ciel, *Deus noſtra non conſiderat, & circa cardines Cali perambulat.* Les Magiciens de Nabuchodonoſor luy en dirent autant, lors qu'il les vouloit obliger à deviner un ſonge qu'il avoit eu. Sire dites nous vôtre ſonge, & nous vous en donnerons l'interpretation : mais il n'y a nul homme ſur terre qui le puiſſe deviner, il n'y a que les Dieux qui n'ont nulle converſation avec les hommes, *exceptis diis quorum non eſt cum hominibus converſatio.*

Lib. de amicitiâ.

Iob. 22.

Daniclis. 2.

Ce ſont des raiſonnemens de la gentilité, qui n'eſtoit pas éclairée des lumieres de l'Evangile. Le Sauveur du monde, nous a enſeigné le contraire lors qu'il a dit à ſes Apôtres, vous ſerez mes amis, ſi vous obeïſſez à mes commandemens, je ne vous appelleray plus mes ſerviteurs, mais je diray

diray que vous eſtes mes amis. *Vos amici mei eſtis ſi feceritis ea quæ præcipio vobis, jam non dicam ſervos, quia ſervus neſcit quid faciat Dominus ejus: vos autem dixi amicos.* Il appella le Lazare Frere de Marie Magdeleine, & de Marthe ſon ami, *Lazarus amicus noſter dormit.* Et parlant à ſes Diſciples, *dico vobis amicis meis, ne terreamini.* Je vous dis à vous qui eſtes mes amis, n'ayez point de peur. Le Divin Epoux au Sacré Cantique, appelle ſouvent l'ame fidelle ſon amie, & ſaint Jean Baptiſte a bien oſé ſe nommer l'ami de l'Epoux. Il ne faut donc nullement douter, que les hommes ne puiſſent eſtre amis de Dieu. Io. 15. Io. 11. Lucæ 12.

Or le nœud de cette amitié, c'eſt la grace, de laquelle nous parlons; ſans elle il n'y en a point: avec elle nous l'avons entiere. Quiconque eſt en la Grace de Dieu eſt ſon ami; qui n'y eſt pas, eſt ſon ennemi. Elle ne met pas une égalité parfaite, entre Dieu, & l'homme, cela n'eſt pas neceſſaire: mais nous rendant ſemblables à luy, par une participation de ſa Nature, qui éleve la nôtre à un être divin, comme nous avons prouvé, elle nous met dans un ordre ſurnaturel, qui nous rend capables de l'honneur de ſon amitié, & de la communication de ſes biens. Et quoy qu'il n'ait pas beſoin des nôtres, il ne laiſſe pas d'agréer nos ſervices, & la gloire que nous luy procurons en le connoiſſant, en l'aimant, en le ſervant, & en portant les autres hommes à l'aimer, & à le ſervir.

Il n'eſt pas vray que Dieu ne converſe pas avec les hommes. Toute l'Ecriture Sainte tant de l'ancien, que du nouveau Teſtament, donne le dementi à cette propoſition. Dés le commencement du monde, il converſa avec Adam dans le Paradis

Terreſtre, puis avec Enoch, Noë, Abraham, Iſaac, Jacob, Moïſe, Joſuë, avec les Prophetes, & comme il eſt écrit en l'Exode, *Loquebatur Dominus ad Moïſem facie ad faciem, ſicut ſolet homo loqui ad amicum ſuum.* Nous traitons avec Dieu quand nous voulons en l'Oraiſon, nous luy parlons, & il nous entend, il nous parle interieurement, & nous l'entendons, *audiam quid loquatur in me Dominus*, diſoit David, Dieu promet par ſon Prophete de mener nôtre ame dans une ſolitude, & de parler à ſon cœur, *ducam eam in ſolitudinem, & loquar ad cor ejus*, les amis ſe communiquent auſſi leur penſées par lettres. N'avons-nous pas les Ecritures Saintes dictées par le Saint Eſprit, qui ſont autant de lettres pour nous inſtruire, nous conſoler, & nous animer à la pourſuite de la vertu?

Exodi 33.

Pſal. 84.

Oſeæ 2.

Il ſemble que c'eſt d'avantage, d'eſtre adopté par quelqu'un pour ſon enfant, que d'eſtre ſimplement ſon ami. L'adoption ſuppoſe l'amitié, & y ajoûte une liaiſon plus étroite de Pere à Fils. La grace nous fait enfans adoptifs de Dieu, dignité ſi grande, qu'elle ſurpaſſe tout ce que nous pouvons imaginer de grand, dans une creature. Tous les hommes ſont enfans de Dieu, s'ils ſont en ſa grace, & enfans du diable, s'ils ſont en peché. Ce qui en fait le diſcernement, c'eſt la grace, comme nous l'apprehons du Diſciple bien-aimé, en ſa premiere Canonique, dont le témoignage merite d'étre peſé. *Omnis qui natus eſt ex Deo peccatum non facit, quoniam ſemen ipſius in eo manet, & non poteſt peccare quoniam ex Deo natus eſt: In hoc manifeſti ſunt filij Dei, & filij diaboli.* Nous naiſſons de Dieu quand il nous donne ſa grace au ſaint Baptême:

1. Io. 3.

Baptême : nous ſommes donc ſes enfans. Qui eſt né de la ſorte ne peche point, & ne peut pecher tandis que cette grace qui eſt une Semence de Dieu demeure en luy, parce qu'elle ne ſouffre point le peché luy eſtant incompatible. Par elle les enfans de Dieu ſont diſcernés, des enfans du diable. Outre qu'il eſt certain, que nôtre regeneration ſe fait par l'infuſion de la grace ſantifiante, que le ſaint Eſprit produit en nous, ſelon la parole du Fils de Dieu, *niſi quis renatus fuerit ex aquâ, & Spiritu ſancto non poteſt introïre in regnum Dei*, le nom de Semence de Dieu, dont ſaint Jean s'eſt ſervi, le montre clairement. La ſemence fait germer les plantes, & a une vertu admirable pour leur production, & de tous les fruits qui en dependent. Tout le merite de nos bonnes œuvres, & la gloire qui en eſt le fruit, dependent de la grace, qui eſt veritablement la ſemence de la gloire.

Ce n'eſt donc pas merveille, ſi eſtans les enfans de Dieu nous ſommes ſes heritiers, *ſi filij & hæredes, hæredes quidem Dei, cohæredes autem Chriſti.* Nous ſommes coheritiers de JESUS-CHRIST, parce que nous ſommes ſes Freres, Enfans d'un même Pere. Il eſt nôtre Ainé, nous ſommes ſes cadets, il eſt le Fils legitime, & naturel : nous ſommes adoptés. C'eſt un honneur qu'on ne ſçauroit aſſez priſer, que d'avoir pour Frere Ainé le Fils de Dieu égal à ſon Pere. Il n'a point de honte de nous appeller ſes Freres, reconnoiſſant en nous cette qualité Divine, qui nous éleve à la-doption. C'eſt la raiſon qu'en apporte l'Apôtre. *Qui ſanctificat, & qui ſanctificantur ex uno omnes. Propter quam cauſam non confunditur fratres eos* Ad Rom. 8. Ad Heb. 2.

vocare, dicens, nuntiabo nomen tuum fratribus meis. Celuy qui ſantifie, & ceux qui ſont ſantifiés, ſont tous d'un même, c'eſt à dire Jesus-Christ qui ſantifie les hommes par ſa grace, & les hommes qui ſont ſantifiés, ſont tous nés d'un même Pere. C'eſt la raiſon pourquoy, il n'a point eu de honte de les appeller ſes freres.

Les enfans des hommes, ſont heritiers de leurs Peres apres leur mort, & l'heredité qui ſe partage entre les freres, en eſt d'autant moindre que pluſieurs y ont part. Il n'en eſt pas ainſi des enfans de Dieu. Ils entrent en poſſeſſion de ſon Royaume encor qu'il ne meure pas, & qu'il demeure toûjours Roy comm'il eſtoit. Leur part n'en eſt pas moindre, par la concurrence de pluſieurs, parce que les Treſors de la Divinité eſtant infinis, il y a dequoy diſtribuer à un chacun ſelon ſes merites. La gloire, & la felicité des Saints qui eſt leur heritage, conſiſte à jouïr de la claire viſion de Dieu. Qui le voit n'en jouït pas moins que s'il le voioit tout ſeul : & tant s'en faut que la jouïſſance ſoit moindre, pour eſtre commune à pluſieurs, qu'au contraire il y a plus de plaiſir d'avoir des compagnons de ſon bon-heur, quand la compagnie n'en diminuë rien.

Je ne puis m'empêcher en cet endroit de deplorer l'inſenſibilité des hommes, qui travaillent jour, & nuit avec un empreſſement étrange, à amaſſer un peu de bien, pour laiſſer à leurs enfans, dequoy ſubſiſter honorablement dans le monde, & qui ne ſont nullement touchés d'acquerir pour eux-mêmes, & pour les leurs un Royaume eternel, foiſonnant en toute ſorte de biens. Où tend nôtre avarice ? à l'or, à l'argent, à

des

des poſſeſſions qu'il faudra bien-tôt abandonner? tandis que le Roy du Ciel nous prepare des Threſors qui ne finiront jamais. Où viſe nôtre ambition? à des charges, des honneurs, des dignités de peu de durée; tandis que nous ſommes invités à des Couronnes pour toute l'eternité. Quels ſont les plaiſirs qui nous delectent? vous le ſçavez. Il n'y en a pas un qui ne ſoit accompagné ou ſuivi de douleurs: les joyes du Ciel ſont toutes pures, & les delices perpetuëlles. Si nous eſtions aſſurés de ſucceder à une Couronne apres trente ans de vie employés au ſervice d'un Prince, nous n'épargnerions ni peine, ni travail pour le ſervir, & pour gagner ſes bonnes graces. Le Royaume des Cieux nous eſt promis, à condition que nous ſervirons Dieu, & que nous obſerverons ſes Commandemens, le peu de temps que nous avons à vivre: ſi ces promeſſes ne nous touchent point, il y a grande apparence que nous ne les croions pas, & que nous les conſiderons comme des ſonges.

Que ne feroit un criminel de Leze-Majeſté pour avoir ſa grace, & pour éviter un ſupplice qui eſt dû à ſon crime? ſi on l'aſſuroit qu'il eſt en ſon pouvoir d'obtenir ſon pardon, & non ſeulement de l'obtenir, mais encor de ſe rétablir avec avantage, dans tous les honneurs, charges, biens, & dignités, dont il a jamais joüy; il n'auroit rien à deliberer ſur une telle propoſition ſi il la croioit veritable. Nous ſommes criminels de Leze-Majeſté divine, par autant de crimes que nous avons commis de pechés mortels, qui ne ſont pas encor expiés par la penitence. Il n'y a qu'un ſeul moyen d'en obtenir le pardon, & d'éviter le ſupplice eternel. C'eſt la grace de Dieu qui eſt en nôtre

pouvoir, parce qu'il nous l'offre à des conditions qui ne ſont pas mal-aiſées. Elle a cette vertu d'effacer tous les pechés, quand même ils ſeroient infinis en nombre, & par conſequent d'effacer auſſi la peine eternelle qui leur eſt deüe.

Conſiderez attentivement je vous prie, ce que je m'en vais vous dire. Qu'un homme ſoit coupable luy ſeul, de tous les pechés qui ont eſté commis par les Anges rebelles, depuis leur rebellion, & par tous les hommes qui ont eſté, qui ſont, & qui ſeront juſqu'à la fin du monde; un ſeul petit degré de grace les effaceroit tous, s'il eſtoit dans l'ame d'un ſi grand pecheur. Vous jugez bien par là, qu'il faut que cette qualité Divine, ſoit d'un prix ineſtimable, & que pour l'acquerir il n'y a peine, ni travail qu'on ne doive employer.

Mais auſſi ayez de l'horreur, de ce que je m'en vais vous dire. Qu'un homme ſoit doüé, d'autant de degrés de grace, qu'il y en a dans tous Anges, & dans tous les Saints du Paradis, ſans excepter la Glorieuſe Vierge, ni l'Humanité Sacrée du Fils de Dieu, & que cet homme vienne à commettre un ſeul peché mortel, ce ſeul peché cauſeroit la perte de tous ces degrés de grace. Par où vous pouvez auſſi juger de la malice du peché mortel, & de la grande haine que nous luy devons porter.

Toutefois la grace a plus de pouvoir pour reparer nos pertes paſſées, que le peché n'en a pour nous nuire, & remarquez bien cecy. La grace nous rétablit avec avantage, dans tous les biens que nous avions perdus: le peché ne nous replonge pas, dans tous les maux deſquels nous avions eſté

eſté delivrés. Je m'expliqueray brievement ſans en venir aux preuves, quoyque ces matieres ſoient ſubtiles, & qu'elles auroient beſoin d'un plus long diſcours.

Lors qu'un homme qui eſtoit en peché eſt aſſez heureux pour recouvrer la grace, il recouvre toute celle qu'il a jamais eüe depuis le Baptême, & de plus il acquiert celle qui luy eſt conferée de nouveau, tellement qu'il ſe reléve de ſa chûte plus juſte, & plus ami de Dieu, qu'il n'eſtoit auparavant que de tomber. Je ne le prouve pas, parce que je n'ay pas aſſez de loiſir. C'eſt la commune opinion des Theologiens, fondée ſur l'Ecriture Sainte. Mais lors qu'un homme qui eſtoit en la Grace de Dieu, eſt aſſez malheureux pour la perdre par un peché mortel, ce peché ne fait pas retourner tous les autres qui nous ont eſté pardonnés, ni quant à la coulpe, ni quant à la peine. Tellement que ſi un homme avoit commis cent pechez mortels, qui luy auroient eſté remis par le Sacrement de Penitence; un nouveau peché qu'il commettroit, ne feroit pas retourner les autres cent, & il ne ſeroit coupable devant Dieu que de ce dernier: en quoy il y a grand ſujet de loüer la grande bonté, & miſericorde du Seigneur d'eſtre plus liberal en nôtre endroit que ſevere.

Je veux encor expliquer une proprieté admirable de la grace avant que finir. C'eſt qu'elle rend nos bonnes œuvres meritoires, & ſatisfactoires, qui ne le ſeroient pas ſans elle. Un homme qui eſt en peché, ne merite rien par toutes les bonnes œuvres qu'il fait, qu'il jeûne, qu'il prie, qu'il donne l'aumône, il ne ſatisfait pas pour la peine deüe à ſes pechés, & ne merite pas le Ciel; il eſt vray

que ces œuvres eſtant bonnes, ſont des diſpoſitions à la converſion du pecheur, & qu'il ne faut pas les omettre ſous pretexte qu'on eſt en peché. Car comme elles ſont quelquefois commandées en les omettant, on pecheroit de nouveau. Mais celuy qui a la grace, merite par ſes bonnes œuvres, & l'accroiſſement de cette même grace, & la vie eternelle. De plus il ſatisfait pour la peine temporelle qui luy reſtoit à payer pour ſes fautes paſſées. Il impetre auſſi plus facilement, ce qu'il demande à Dieu, & pour ſoy, & pour les autres, ſelon la promeſſe du Sauveur à ſes Apôtres, *ſi*
Io. 15. *manſeritis in me, & verba mea in vobis manſerint, quodcumque volueritis petetis & fiet vobis.* Il avoit dit un peu auparavant, *qui in me manet & ego in eo, hic fert fructum multum.* Cette demeure mutuelle ſe fait par la grace, qui fructifie grandement par le merite; il eſt vray que nous ne pouvons pas meriter pour autruy, mais nous pouvons impetrer, & ſatisfaire pour ceux à qui nous appliquons nos prieres, & nos ſatisfactions.

Il y a de ſçavans Theologiens, qui tiennent que tant plus on a de grace, tant plus on merite les bonnes œuvres eſtant égales. Par exemple ſi deux perſonnes donnent l'aumône également, celuy qui a plus de grace meritera d'avantage, que celuy qui en a moins, & une même perſonne meritera d'avantage, par une même action reiterée que la premiere fois. La raiſon qu'ils en apportent eſt de trop longue étenduë pour la deduire dans le peu de temps qui me reſte.

La grace eſt donc un treſor bien pretieux, puis qu'elle a tant de beauté, tant d'excellence, tant de prix, tant de vertu, tant de pouvoir, & tant

tant de valeur, comme vous avez ouï juſque icy. Mais c'eſt un treſor caché que nous poſſedons, quand nous l'avons ſans le ſçavoir de ſcience certaine. On peut dire à tous les juſtes, ce que ſaint Jean Baptiſte dit aux Juifs, *Medius veſtrûm ſtetit quem vos neſcitis*, Vous avez Dieu qui eſt en vous, & qui y demeure par ſa grace, & vous ne le ſçavez pas, on ne le peut pas ſçavoir par evidence, parce que la grace eſtant ſurnaturelle, elle n'eſt pas connoiſſable, ni par raiſon naturelle, ni par experience. On ne le ſçait non plus par une certitude de Foy, ſans une ſpeciale revelation, ſelon la definition du Concile de Trente, en la ſeſſion ſixiéme, où il condanne la vaine confiance des heretiques, qui veulent qu'on ſoit obligé de croire ſa juſtification. Ioan. 1. Seſſ. 6. cap. 3. & can. 13. & 14.

Mais pourquoy, me direz-vous, Dieu nous cache-t-il ce Treſor, puiſque ce nous ſeroit une grande conſolation ſi nous eſtions aſſurés de le poſſeder ? Pour deux raiſons. La premiere pour nous tenir dans l'humilité, parce que ſi nous eſtions certains d'eſtre en la Grace de Dieu, nous ſerions en danger de nous enorgueillir, & de dire comme le Phariſien de l'Evangile, *non ſum ſicut cæteri hominum*, Dieu veut que nous operions nôtre Salut en craignant, & en tremblant, *cum metu, & tremore ſalutem veſtram operamini*. La ſeconde pour nous rendre plus fervens en ſon ſaint ſervice, & empêcher nôtre tiedeur. Si nous avions une aſſurance entiere, que nos pechés nous ſont remis, nous pourrions aiſément nous relâcher, & nous abſtenir des œuvres de penitence, ſous pretexte que nous n'en aurions plus de beſoin, & nous refroidiſſant peu à peu nous Lucæ 18. Ad Phil. 2.

ſerions en danger de ne conſerver pas long-temps nôtre Treſor.

Toutefois nous ne nions pas, qu'on ne puiſſe avoir une certitude morale, d'eſtre bien avec Dieu, laquelle doit écarter toutes nos inquietudes. L'Apôtre nous fournit deux témoignages. Le premier eſt du Saint Eſprit. Le ſecond de nôtre pro-
Ad Rom. 8. pre conſcience : Il écrit ainſi aux Romains, *ipſe enim ſpiritus teſtimonium reddit ſpiritui noſtro quod ſumus filij Dei.* Ce témoignage eſt interieur, & les juſtes pour l'ordinaire reſſentent je ne ſçay quels mouvemens en leur cœur, qui leur donnent la confiance d'eſtre en la Grace de Dieu. Mais nous ne pouvons pas diſcerner avec une certitude entiere, ſi ces mouvemens viennent du bon, ou du mauvais eſprit. Le ſecond témoignage eſt de
2. Ad Cor. 1. nôtre conſcience, *Gloria noſtra hæc eſt teſtimonium conſcientiæ noſtræ quod in gratiâ Dei converſati ſumus in hoc mundo.*
1. Ad Cor. 4. Neanmoins le même Apôtre diſoit, *nihil mihi conſcius ſum, ſed non in hoc juſtificatus ſum : qui autem judicat me Dominus eſt.* Heureux ſi nous pouvons dire le même.

SERMON

SERMON
POUR
LE III. VENDREDY
DE L'ADVENT.

QVE LE FILS DE DIEV vient en nous, au tres-Saint Sacrement, pour rendre utile ſa premiere venuë, pour nous diſpoſer à la derniere, & pour faire valoir ſes Graces par ſoy-même.

Medius veſtrûm ſtetit quem vos neſcitis. Jo. 1.
Celuy que vous ne connoiſſez pas, eſt au milieu de vous.

VOus ſçavez que nous avons deſtiné cette troiſiéme ſemaine de l'Advent, ſelon l'ordre des Evangiles, à traiter de la venuë preſente du Fils de Dieu. Nous avons vû dans la premiere ſemaine, qu'il viendra, & comment, & pourquoy. Dans la ſeconde, qu'il eſt venu, pour quelle fin, pour qui, & de quelle façon. En celle-cy, que nous finiſſons aujourd'huy, nous

nous avons montré qu'il vient en nous par sa connoissance, par son amour, & par ses graces. Mais d'autant que nous sommes composés de corps, & d'ame, il ne se contente pas de venir dans nos ames, il vient encor en propre personne dedans nos corps au Sacrement Adorable de sa Chair. Et le dessein qu'il a par cette venuë corporelle, n'est autre que de nous rendre utile, & fructueuse sa premiere venuë; de nous disposer à la derniere, & de faire valoir en nous ses Graces par soy-même. Ce seront les trois poincts de cette Predication, dans laquelle je ne pretens pas de traiter du Mystere de la tres-Sainte Eucharistie en soy, ni des dispositions qu'il faut apporter, pour la recevoir, mais seulement je veux montrer que le Fils de Dieu vient en nos corps, lors qu'il nous donne sa Chair à manger, pour faire en sorte que toutes les autres venuës, desquelles nous avons parlé tout l'Advent, nous soient profitables.

DIVISION.

I. JESUS-CHRIST *est venu en Personne dans l'Eucharistie, pour nous rendre utile sa premiere venuë.*

II. Pour nous disposer à la derniere.

III. Pour faire valoir en nous ses Graces par soy-même.

AVE MARIA.

Nous trouvons en l'Ecriture Sainte, que le Fils de l'Homme viendra, *Videbitis Filium Hominis venientem, cum potestate magnâ, & Majestate.* Luc. 21. Nous y trouvons qu'il est venu, *Venit Filius Hominis quærere & salvum facere quod perierat.* Luc. 19. Nous y trouvons aussi qu'il vient à nous, *Ecce Rex tuus venit tibi mansuetus.* Matth. 21. Afin que de quelque côté que les hommes se tournent, vers l'avenir, vers le passé, ou vers le present, ils ayent en veüe, ou leur Juge, ou leur Sauveur, ou leur Roy debonnaire, & que par la crainte, par l'esperance, & par l'amour, ils soient retenus dans leur devoir.

Le

Le Fils de Dieu qui eſt venu, pour ſauver les pecheurs, & qu'il viendra pour les juger, prevoiant que les hommes ne feroient pas le profit qu'ils devoient de ſa premiere venuë, & n'apprehenderoient pas aſſez la derniere, s'eſt voulu ſervir d'une troiſiéme, qui eſt de venir corporellement en eux, afin de rendre les deux autres utiles, & fructueuſes. Et d'autant qu'il vient auſſi continuellement en nos ames, par connoiſſance, par amour, & par l'infuſion de ſes Graces, dequoy nous avons diſcouru ces jours paſſés, il a voulu pareillement rendre ſes venuës profitables, par la Sacrementale, & faire valoir en nous ſes Dons, & ſes Graces par ſoy-même.

I. POINCT. *Que* IESUS-CHRIST *eſt venu corporellement dans l'Euchariſtie, pour nous appliquer à chacun en particulier ſa premiere venuë.* Cette premiere venuë eſt expliquée au long dans la premiere ſemaine de cet Advent.

Toutes les fois que nous recevons la Sainte Communion, nous devons prendre pour nous cette parole du Prophete Zacarie, rapportée par ſaint Matthieu, comme ſi le Prêtre nous la diſoit. *Ecce Rex tuus venit tibi manſuetus.* Ame Chrêtienne voicy ton Roy, qui vient à toy plein de douceur, & de bonté. Ce n'eſt pas ſans quelque grand deſſein. La fin des grandes actions doit eſtre grande. On ne bâtit pas des Palais, pour loger un païſan. Un Roy ne met pas des armeés ſur pied pour aſſieger un vilage. Entre les Oeuvres de la toute Puiſſance, il n'en eſt point de plus admirable que l'Incarnation du Verbe. L'Ecriture Sainte l'appelle l'Oeuvre de Dieu par excellence. *Domine opus tuum in medio annorum notum facies.* Les autres ouvrages, comme la Creation des Cieux, & de la Terre, ſont des ouvrages des Mains, ou des Doigs de Dieu, ſelon le Pſalmiſte, *Opera manuum tuarum ſunt Cæli. Videbo Cælos tuos opera digitorum tuorum.* L'Incarnation eſt l'Ouvrage

Matth. 21.

Habac. 3.

Pſal. 101.

Pſal. 8.

l'Ouvrage du Bras de Dieu, comme s'il y avoit employé toute sa Puissance, *Fecit potentiam in brachio suo*, disoit la Sainte Vierge parlant de ce Mystere. Et le Prophete Isaïe appelle le Verbe Incarné le Bras du Seigneur. *Brachium Domini cui revelatum est.*

Luc. 2.

Isaïæ 53.

Cette œuvre estant donc la plus noble, & la plus excellente de toutes, a eu pour fin outre la Gloire de Dieu, qui est la fin generale de toutes ses œuvres, la reparation du Genre-humain, par laquelle Dieu est souverainement glorifié. L'institution de la tres-Sainte Eucharistie est une suite, & une extension de l'Incarnation selon les Peres, & le dessein du Fils de Dieu, en se faisant la viande des hommes, a esté d'achever ce qu'il avoit commencé en s'Incarnant, & d'appliquer à un chacun par ses venuës particulieres, les fruits de sa premiere venuë, qui estoient communs à tous en general; & dont l'application estoit necessaire. Vous voiez donc qu'il est veritable, que le Sauveur de nos ames vient à nous, au tres-Saint Sacrement, pour rendre utile, & fructueuse sa premiere venuë.

Je m'explique volontiers au peuple, par des exemples familiers, qui sont comme des Paraboles de l'Evangile. Un Roy tres-Chrêtien comme le nôtre, sçachant que plusieurs de ses sujets, sont detenus prisonniers entre les mains des Turcs, & voulant par sa bonté les délivrer, envoye son propre Fils, avec de grandes sommes d'argent dans les terres de ces infidelles. Estant arrivé il fait sçavoir, qu'il est venu pour racheter tous ces pauvres captifs, & leur donner dequoy s'en retourner en leur païs. C'est un grand sujet de rejouïssance

pour

pour eux. Mais il ajoûte qu'il veut luy-même les visiter en particulier dans leur prison, & leur mettre en main leur propre rançon. Ces visites faites de la sorte, sont sans doute l'accomplissement de la délivrance de ces Esclaves, & rendent utile à chacun d'eux la venuë du Prince, qui estoit pour tous en general.

L'application de cette Parabole n'est pas difficile. Le Roy du Ciel voiant les hommes ses sujets, devenus Esclaves de Sathan par le peché, a eu pitié de leur misere, & a envoyé son Fils unique du Ciel en terre, avec les Tresors de ses merites, pour les racheter. Qu'a fait ce charitable Fils, il a trouvé le moien, par une invention admirable, de visiter en personne les particuliers, & de leur mettre entre les mains, une partie de ses Tresors, afin qu'ils s'en servent eux-mêmes, pour se tirer de l'esclavage; & pour avoir dequoy vivre heureux le reste de leurs jours. C'est ce qui se fait toutes les fois que le Fils de Dieu vient à nous au Sacrement Adorable. Il nous fait jouïr des fruits de sa premiere venuë. Qui n'admirera une si prodigieuse bonté? & qui ne se sentira tres-obligé à ce doux Redempteur pour un amour si excessif?

II. POINCT. IESUS-CHRIST *vient à nous dans l'Eucharistie, pour nous disposer à sa derniere venuë, ou au jour du Jugement.*

Voions en suite comme quoy il vient à nous, pour nous mettre en estat de paroître devant luy, lors qu'il viendra nous juger. Cet êtat requiert que nous vivions Chrêtiennement, & mourions de même, que nous soions comme des bons serviteurs qui attendent leur maître, & qui se tiennent prêts à toute heure, pour luy ouvrir quand il frappera à la porte; que nous n'amassions point un Tresor d'ire au jour du courroux, multipliant

pechés

pechés ſur pechés ; mais que nous vaquions continuellement aux bonnes œuvres, afin que nous perſeverions juſqu'à la fin, pour eſtre mis à la droite du Juge, & oüir de ſa Bouche, venez les Benis de mon Pere, poſſedez le Royaume qui vous eſt preparé.

Or il eſt certain, que c'eſt le propre de la Divine Euchariſtie, d'operer en nos ames, tout ce que nous venons de dire, parce qu'elle nous fait vivre Chrêtiennement, & mourir de même, elle conſerve en nous la vie ſpirituelle, en nous preſervant du peché mortel, & par même moien elle nous donne la perſeverance. C'eſt donc elle qui nous premunit contre les terreurs du dernier jugement, & qui nous diſpoſe à comparoître avec aſſurance devant le Juge, qui ne ſera courroucé que contre les pecheurs. Maintenant il fait l'Office de bon Paſteur. Nous ſommes ſes brebis ; il nous nourrit de ſa propre Chair : il ſe donne luy-même comme un pain de vie, vivant, & vivifiant. D'où nous pouvons inferer pour nôtre conſolation, que celuy qui nous aura traités en bon Paſteur, ne ſera pas pour nous un Juge ſevere, & rigoureux, parce qu'il nous reconnoitra pour ſes oüailles, & nous placera d'abort à ſa droite. Donc ſi vous me demandez pourquoy il vient à nous preſentement en la tres-Sainte Euchariſtie. Je dis que c'eſt afin qu'apprenant à le connoitre pour nôtre Paſteur, qui prend tant de ſoin de nous nourrir, ils nous connoiſſe auſſi pour ſes brebis, lors qu'il fera la ſeparation des bons, & des mêchans, *& ſtatuet quidem oves à dextris, hœdos autem à ſiniſtris.* Matt. 25.

O qu'alors une ame ſera conſolée, ſe repreſentant qu'elle n'aura point d'autre Juge que ſon amoureux

amoureux Paſteur ? Ce Paſteur qui a pris tant de peine pour chercher ſa brebis égarée, qui l'a chargée ſur ſes Epaules, qui l'a menée au troupeau, qui l'a repeüe de ſa propre Chair, & abbreuvée de ſon Sang. Mais au contraire, de quel effroy ſeront ſaiſis ceux qui auront negligé cette nourriture Celeſte, & qui ne reconnoitront point en eux les marques des brebis, ni en luy celles de Paſteur.

Voulez-vous avoir le Juge favorable ? rendez-vous ami, & familier à luy en cette vie. Si quelqu'un ſçavoit de ſcience certaine, qu'il aura un jour, un grand procés criminel, pardevant une Perſonne qui en ſera le Juge, & que cette Perſonne luy offrit ſon amitié, & luy témoignat un grand deſir de le viſiter ſouvent, & de manger avec luy, ne diriez-vous pas que cet homme ſeroit bien mal-aviſé, s'il mépriſoit les recherches de celuy qui le doit un jour juger ? qui voudroit refuſer une communication ſi utile, & ſi avantageuſe ? qui ne tâcheroit de gagner ſes bonnes graces par toutes les voyes poſſibles ? mais particulierement, en s'inſinuant dans ſa familiarité, & acceptant ſouvent l'offre qu'il luy fait, de manger à ſa table, & s'entretenir avec luy. Nous voions tous les jours, que c'eſt la coutume des hommes, de procurer d'eſtre bien avec ceux de qui ils eſperent de pouvoir tirer quelque aſſiſtance, & quelque faveur au beſoin, mais bien plus avec ceux de qui ils craignent le grand pouvoir, & leur ruine entiere. L'interêt les y oblige, & il n'y a rien de plus ordinaire dans le monde.

Dites-moy, ne ſçavez-vous pas que vous aurez un jour un grand procés criminel, devant le

Fils de Dieu ? un procés où il ne s'agira de rien moins que du gain, ou de la perte de vôtre Salut, d'une eternité bien-heureuſe, ou mal-heureuſe ? vous n'en doutez point, ſi vous eſtes Chrêtien. Vous ſçavez auſſi que le Fils de Dieu vous offre ſon amitié, & ſa table, qu'il témoigne le deſir qu'il a de manger avec vous. Ce qu'il a dit autrefois à ſes Diſciples le jour de la Cene,
Lucæ 22. *deſiderio deſideravi hoc Paſcha manducare vob ſcum.* J'ay deſiré d'un grand deſir, de manger cette Pâque avec vous, il le dit à tous les fidelles, pour qui il a inſtitué le Sacrement de ſon Corps. Et donc comment ſommes-nous ſi mal-aviſés que de negliger des offres ſi avantageuſes ? Que ne procurons-nous, de nous rendre familiers avec celuy qui doit eſtre nôtre Juge ? puiſque luy le ſouhaite, & qu'il en fait les premieres avances ?

O que les hommes ſont inſenſés ? ils ne tiennent conte de celuy qui veut venir maintenant à eux, ils refuſent ſes viſites, ils luy diſent retirez-
Iob. 21. vous, *dicunt Deo recede à nobis ſcientiam viarum tuarum nolumus*, nous ne voulons pas ſçavoir les voyes par leſquelles vous voulez venir à nous. Mais le temps viendra qu'ils s'en repentiront, & qu'ayant beſoin de ſa faveur il leur dira, je ne vous connois point, vous n'eſtes pas de mes brebis, vous avez refuſé ma pâture, vous avez cherché des excuſes, pour ne point celebrer la Pâque avec moy : vous n'avez Communié que rarement, & ſans preparation : vous n'avez pas eſté ſoigneux de cultiver mes bonnes graces, & mon amitié. Maintenant il faut rendre conte de vos actions, & ſubir l'Arrêt de condannation que vous meritez.
Matth. 22. *Ite maledicti in ignem aternum.* O Dieu, mes chers

chers Auditeurs, gardons nous d'un ſi grand mal-heur : faiſons profit de la venuë preſente du Sauveur dedans nos corps, afin que nous ſoions en êtat d'éviter ſa juſte colere, quand il viendra nous juger.

Si dormiatis inter medios cleros pennæ columbæ deargentatæ, & posteriora dorsi ejus in pallore auri. Pſal. 67. Ce verſet du Pſalmiſte, eſt un des plus obſcurs qui ſoient en tous les Pſeaumes par la confeſſion des interpretes. Le mot Grec κλῆρος, qui eſt de la traduction des 70. ſignifie proprement le ſort. Le mot Hebreu, שִׁפְתַיִם, Schephataim qui eſt au nombre duel ſignifie *deux termes*, ou *deux extremités*, ſelon ſaint Jerôme, qui a traduit *inter duos terminos.* Il faut noter que dans ce Pſalme le Saint Eſprit duquel la langue de David eſtoit la plume, parle clairement de deux venuës du Seigneur, l'une qui ſera lorſque ſes ennemis ſeront diſſipés, & que les pecheurs periront devant ſa Face. *Exurgat Deus & diſſipentur inimici ejus, & fugiant qui oderunt eum à facie ejus : ſicut deficit fumus deficiant, ſicut fluit cera à facie ignis ſic pereant peccatores à facie Dei.* L'autre venuë fut quand ce même Seigneur vint pour délivrer les captifs, *qui educit vinctos in fortitudine*, laquelle eſt décrite ſous la figure de la ſortie du peuple d'Iſraël, de la captivité d'Egypte. *Deus cum egrederetis in conſpectu populi tui cum pertranſires in deſerto.*

Ces deux venuës, ſont comme deux termes, entre leſquels nous vivons, & comme un double ſort à nôtre égard ; parce que nôtre ſort bon, ou mauvais en dépend. Le Saint Eſprit donc nous avertit que ſi nous repoſons entre ces deux venuës ; c'eſt à dire ſi conſiderant d'une part la venuë

du Sauveur, & d'autre part la venuë du Juge, nous en tirons profit, en la maniere que nous avons expliquée, nous reſſemblerons à la Colombe argentée, par la pureté de nos mœurs, & à l'or des plumes de ſon dos par la Charité. L'Epouſe l'ame fidelle, ne doit jamais s'endormir du ſommeil de la contemplation, qu'au milieu de ces deux termes, Dieu qui eſt venu pour me ſauver, Dieu qui viendra pour me juger : le milieu de ces deux extremités, c'eſt Dieu qui vient pour me faire joüir des fruits de ſa premiere venuë, & pour me garantir des rigueurs de la derniere.

III. Poinct. Iesus-Christ *vient en perſonne dans l'Euchariſtie, pour faire valoir ſes Dons, & ſes Graces.*

Et comment eſt-ce qu'il donne cette joüiſſance, & qu'il me garentit de ce malheur ? en venant luy-même dedans moy, par la communication de ſa Chair Sacrée, pour faire valoir les Dons, & les Graces qu'il m'a meritées, & me les diſtribuer plus abondamment. C'eſt le troiſiéme poinct qui me reſte à traiter. Les Graces de Dieu ſont de deux ſortes, comme nous dîmes hier ; les actuelles, & l'habituelle. Les actuelles ſont la ſainte Penſée, & la pieuſe Affection, l'habituelle eſt cette qualité divine, & permanente, qui nous rend juſtes devant Dieu. Nous avons montré durant cette ſemaine, que Dieu vient en nos ames, par toutes ces ſortes de Graces, pour y produire ſa connoiſſance, & ſon amour : maintenant nous diſons que pour les augmenter, & les rendre plus fructueuſes par ſa preſence, il vient dedans nos corps y operer luy-même nôtre Salut.

Nous connoiſſons Dieu principalement par la Foy ; nous l'aimons par le don de Charité, nous le ſervons par les bonnes œuvres. Ainſi nous avons beſoin de la Grace de Dieu, pour croire en luy, &

& pour l'aimer, & pour le ſervir. *Indigemus adjutorio Dei ad credendum, ad volendum, & ad perficiendum*, dit ſaint Auguſtin. Et d'autant que les bonnes œuvres ne ſervent de rien pour meriter le Ciel, ſi celuy qui les fait n'eſt juſte devant Dieu, nous avons auſſi beſoin de la grace habituelle, & juſtifiante, pour rendre nos actions meritoires de la vie, eternelle.

De plus il faut remarquer que les Dons de Dieu ſont de deux ſortes. Les uns ſont en nous ſans nous, c'eſt à dire ſans la libre cooperation de nôtre volonté, comme les premieres penſées du bien, & certains mouvemens indeliberés, qui nous portent au bien. Ce ſont-là proprement les graces actuelles. Il y a d'autres dons que Dieu opere en nous, avec nous dependamment de nôtre liberté; ce ſont les effets des premieres, & des graces ſecondes: la Foy eſt un don de Dieu, mais elle dépend de nous, parce que nul ne croit s'il ne veut. La Charité eſt un don de Dieu; mais on n'aime pas malgré ſoy. Les bonnes œuvres ſont des dons de Dieu; mais nous les faiſons librement. Ce ſont des dons qui en ſuppoſent d'autres, deſquels neanmoins ils ne procedent pas par neceſſité. Car il arrive ſouvent que nous reſiſtons à la Grace de la ſainte Penſée, & de la pieuſe Affection, & qu'ainſi nous recevons à vuïde la Grace de Dieu, parce qu'elle n'a pas en nous ſon effet. Et c'eſt dequoy l'Apôtre veut qu'on ſe garde, lors qu'il écrit au Corinthiens, *fratres hortamur vos ne in vacuum gratiam Dei recipiatis.* On n'exhorte perſonne à ſe garder d'un mal, qu'on ne peut encourir. Il ſeroit ridicule, de dire à un homme qui marche ſur terre, bien loin de la mer, gardez-vous de

2. Ad Cor. 6.

tomber dans la mer. Saint Paul exhorte à ne recevoir pas en vain la Grace de Dieu, c'eſt à dire à ne la rendre pas inutile, & ſans effet. Donc il ſuppoſe qu'on la peut recevoir inutilement, & que tous ne peuvent pas dire comme luy, *gratia*
1. Ad Cor. 15. *ejus in me vacua non fuit.*

Ces veritès eſtant ſuppoſées, je dis que le Fils de Dieu pour empêcher que les dons qu'il opere en nous ſans nous, ne ſoient inutiles, & ſans fruit, il vient à nous en ſe donnant luy même au trés Saint Sacrement, où il répend plus copieuſement les Treſors de ſes graces, & choiſit celles qu'il ſçait eſtre les plus propres pour attirer à ſoy nos volontés. Oui Chrétiens retenez bien ce que je dis, il importe de le ſçavoir. Quand le Fils de Dieu nous fait l'honneur de venir à nous par la participation de ſon Corps, c'eſt pour nous donner non ſeulement le pouvoir de bien vivre, mais encore le vouloir. C'eſt pour exciter plus vivement nôtre Foy, pour embraſer plus ardemment nôtre amour, pour nous rendre plus feconds, en bonnes œuvres.

Similitude familiere & preſſante.

Je vois que les ſimilitudes ne vous ſont pas deſagreables. Servons-nous en d'une pour mieux entendre ce poinct qui eſt important. Il arrive ſouvent que les Roys font des gratifications à leurs ſujets. Ils leur aſſignent des penſions, des appointements, des gages, des recompenſes de ſervice, & leur donnent des brevets, & des ordonnances pour en joüir. On s'adreſſe aux Officiers, aux Intendans des Finances, aux Treſoriers de l'épargne, on les preſſe, on les ſollicite, on les importune, mais en vain. Vous ſçavez les réponces ordinaires de ces Meſſieurs, il n'y a point des fond preſentement, on

on aviſera, on verra, donnez-vous un peu de patience. Apres beaucoup de refus, & de rebuts, on va trouver le Roy, & on luy dit, Sire, voſtre Maieſté avoit ordonné que je toucherois une telle ſomme, j'en ay parlé à tel & à tel, ils m'ont renvoié ſans me rien donner. Maintenant j'ay recours à vôtre bonté, afin qu'il vous plaiſe de me faire payer par quelque autre voye. Si le Roy répondoit attendez juſqu'à demain, j'iray moy même vous porter l'argent que je vous ay promis, & qu'en effet il y allât le lendemain: que diroit-on ſinon que par une extreme bonté, il veut faire valoir ſon Ordonnance par ſoy-même & choiſir la voye la plus courte, la plus aſſeurée, & la plus honorable pour l'execution de ſes bõnes volontés. Paſſons plus avant. Mais ſi ce vaſſal ſentant approcher le Roy qui luy veut faire l'honneur de le viſiter, pour s'acquitter de ſa promeſſe, luy fermoit la porte de ſon logis, & le retiroit bien loin, ne meriteroit-il pas d'eſtre privé non ſeulement du don qu'il eſperoit, mais encor d'eſtre châtié pour avoir mépriſé la Majeſté Royale par un procedé ſi incivil.

Applicatio de la Similitude precedente.

Ecoutez maintenant l'application de cet exemple, & puis faites-vous juſtice vous-même. Le Roy du Ciel, le Verbe Incarné nous a merité des grands, & pretieux Dons. On peut dire que les lettres patentes ſont écrites ſur ſa propre Chair en gros caracteres qui ſont les Sacrées Playes de ſes Mains, de ſes Pieds, & de ſon Côté, dont il garde encor les cicatrices afin que la memoire en ſoit eternelle. Il arrive ſouvent par nôtre negligence que nous ſommes fruſtrés de ces dons, & que nous demeurons pauvres, & neceſſiteux. Le

Sauveur plein de pitié voulant nous ten
ſon amour. Et que c'eſt tout de bon qu'
que nous joüiſſions de l'effet de ſes pro
nous dit attendez-moy j'iray moy même ver
je vous mettray dans la poſſeſſion de tout
vous pouvez deſirer. Ouvrez vôtre Bou
je la rempliray ; dilatez vôtre Cœur en ſo
& je le raſſaſieray. Je vous porteray moy
mes Finances, & mes Treſors : ne craigne
que je vous doive rien refuſer, puiſque j
veux donner mon Corps, mon ame, mon
nité, ma divinité. Quand donc nous voi
homme qui reçoit ſon Createur, nous avon
de croire qu'il recevra en même temps le fi
gratifications de ſon Seigneur de la man
plus obligeante qu'on ſe puiſſe imaginer.

Mais que doit-on penſer de ceux qui ſo
le deſir qu'a le Roy du Ciel de venir à eu
qu'on les avertit *Ecce Rex tuus venit tib*
ſuetus ; au lieu d'aller au devant de luy, ils
gnent pas l'admettre en leur logis, & luy
fuſent l'entrée ? O mépris inſuportable. Pou
je crois que tous ceux qui peuvent com
ſans empêchement, & qui s'en abſtienne
une pure indevotion, ou parce qu'ils aime
leur divertiſſement, tiennent, un proce
incivil avec Dieu. C'eſt le moins qu'on e
roit dire. Car enfin ſi le Roy qui eſt vôt
verain, vous témoignoit ſon deſir d'allé
vous, non pas pour vous grever, ni pou
obliger à la dépenſe, mais pour vous hono
enrichir, vous paſſeriez pour un brutal,
mal-aviſé, ſi vous refuſiez l'honneur, & l
d'une ſi pretieuſe viſite. Combien d'avanta

que vous negligez les viſites de vôtre Dieu?

Vous me direz, ce n'eſt pas par mépris que je le fay, c'eſt que je m'en reconnois indigne. Je ne puis eſtre blâmé d'imiter le Centurion de l'Evangile, lequel apres avoir oüi de la Bouche du Sauveur qu'il iroit chez luy pour guerir ſon ſerviteur, s'en excuſa par humilité, diſant : Seigneur, je ne ſuis pas digne que vous entriez chez moy, dites ſeulement une parole & mon ſerviteur ſera gueri. Il obtint par cette humilité la gueriſon de ſon ſerviteur, & au lieu d'eſtre repris d'incivilité, il fut loüé de ſa grande Foy. Pourquoy donc ſeray-je reprehenſible, ſi je m'abſtiens de Communier ſouvent, me croiant indigne d'un ſi grand honneur?

J'ay grand peur que ſous ce pretexte d'indignité, vous ne cherchiez des excuſes à vôtre indevotion. Vous dites que vous eſtes indigne de recevoir vôtre Createur : je l'avoüe. Mais quand en ſerez vous digne? ſi vous attendez pour le recevoir quand vous en ſerez digne, vous ne le recevrez jamais. Et cependant il vous commande de le recevoir ſoûs peine de mort, ſi vous ne mangez la Chair du Fils de l'Homme, vous n'aurez pas la vie. Et quand même il ne le commanderoit pas n'eſt-ce pas aſſez qu'il le deſire, & que vous enayez beſoin? Io. 6.

Paradoxe veritable de S. Auguſtin.

Saint Auguſtin a dit une grande parole, qui ne merite pas de Communier tous les Jours ne merite pas de Communier une fois L'an. C'eſt un Paradoxe, mais veritable, qui a beſoin d'explication. Il ne veut pas dire que quiconque n'eſt pas en êtat de Communier tous les jours, ne ſera pas en êtat de Communier dans un an. Cette penſée eſt fort éloignée de la verité. Il eſt certain qu'on peut avoir des empêchemens pour leſquels il ne ſera

pas permis de Communier aujourdhuy, main, qu'on n'aura pas dans un mois ni d an. Par exemple si on estoit en peché mortel doit pas Communier tandis qu'on y de Mais si on l'efface par la penitence, il n'y a d'empêchement.

Ce n'est donc pas ce qu'a voulu dire saint stin. Il parle contre ceux qui Communier ment sous pretexte qu'ils ne le meritent qu'ils n'en sont pas dignes,& il leur dit le rez-vous dans un an ? nullement. Car ce ne le merite pas aujourdhuy ne le meri non plus dans un an, parce que nul ne peut un si grand honneur. Et partant ne faite de difficulté de Communier prenant pou que vous ne le meritez pas.

Quoy donc, repliquera quelqu'un Communier encor qu'on en soit indigne stre n'a-t-il pas dit, que celuy qui mange i ment la Chair du Seigneur, est crimine. Corps, *reus est Corporis & sanguinis D* 1. ad Cor. 4. sans doute : Mais il y a bien de la differen ces deux choses, faire une action indignem estre indigne de la faire, recevoir indig quelqu'un & estre indigne de le recevoir jet de basse condition n'est pas digne de en sa maison un grand Roy : mais s'il fait peut selon ses moyens, il ne le reçoit pas i mẽt, que s'il mãquoit au respet qu'il doit à verain, non seulement il seroit indigne site, mais encor il le recevroit indignemen riteroit punition.

Il est constant, que nous sommes ind l'honneur que nous fait le Roy des Roys

nir à nous, & de nous nourrir de ſa propre Chair. Les Cieux ne ſont pas aſſez purs en ſa preſence, les Trônes, les Puiſſances, les Dominations tremblent devant ſa Face, les Seraphins ſe couvrent de leurs aîles pour cacher leur indignité : Saint Jean Baptiſte, cet Ange terreſtre, ne s'eſtime pas digne de déchauſſer le Sauveur, & de porter ſes ſouliez : Sainte Elizabeth demeure confuſe parce que la Mere de ſon Dieu vient à elle. Quand nous aurions toutes les perfections naturelles, & ſurnaturelles qui ſont éparſes dans les creatures, nous ne meriterions jamais cet honneur.

Neanmoins ſi on fait ce qu'on doit, ſi on s'humilie, ſi on reconnoit ſa baſſeſſe, & ſon indignité, ſi on a de la Foy, & de l'amour, on ne reçoit pas indignement ſon Dieu, quoy qu'on ſoit toûjours indigne de le recevoir. En voulez-vous des preuves évidentes ? tous les Peres, & les Theologiens, ſont d'accord que la Sainte Vierge n'a pas merité, d'un merite de condignité, de concevoir, & d'enfanter le Verbe Incarné. Ne ſeroit-ce pas un blaſpheme, de dire qu'elle l'a conçû, & enfanté indignement ? quand le Sauveur voulut laver les pieds à ſes Apôtres, & qu'il commença par ſaint Pierre ; luy qui s'en croioit indigne comme veritablement il l'eſtoit, ne le vouloit pas ſouffrir ; mais aiant connu la volonté de ſon Maître, il obeït, & ne ſe comporta pas indignement en cette occaſion.

De ces exemples, nous apprenons qu'il y a grande difference, entre ne meriter pas un honneur, & le recevoir ſans merite ; en eſtre indigne, & le recevoir indignement. Nous ne meritons pas, que Dieu vienne à nous au Saint Sacrement,

ment, nous en ſommes indignes : mais nous le pouvons recevoir dignement, & avec merite. Et partant ce n'eſt pas une excuſe legitime, pour ne pas communier ſouvent, de dire je ne le merite pas, je n'en ſuis pas digne. Mettez-vous en peine ſeulement de ne communier pas indignement. Preparez vôtre cœur, nettoyez vôtre ame des immondices du peché; ornez-la des vertus de Foy, d'Eſperance, de Charité, d'Humilité, & ne croiez pas que vôtre indignité, vous puiſſe eſtre prejudiciable.

Imitez la Sainte Vierge, ſaint Jean Baptiſte, & ſaint Pierre. La premiere quoy qu'elle ſe reconnût indigne d'eſtre la Mere de ſon Dieu, elle ne laiſſa pas de conſentir à ſa volonté, diſant à l'Ange Gabriel voicy la Servante du Seigneur, qu'il me ſoit fait ſelon vôtre parole. Le ſecond apres avoir proteſté qu'il n'eſtoit pas digne de déchauſſer le Meſſie, ne laiſſa pas d'obeïr au commendement qu'il luy fit de le Baptiſer. Le troiſiéme s'eſtimant indigne de voir ſon Maître à ſes pieds pour les laver, neanmoins il le ſouffrit apres avoir ſçû qu'il le vouloit ainſi. Pourquoy donc nous abſtenir de la Sainte Communion, ſous ce pretexte que nous en ſommes indignes? Remarquez bien ce que je dis, ſous ce pretexte, car il peut y avoir d'autres raiſons qui nous en doivent retirer. En quoy le meilleur, & le plus aſſuré qu'on puiſſe donner en general, c'eſt de ſuivre celuy d'un bon Directeur, lequel s'il eſt ſage, & bien entendu, ſçaura preſcrire, & ordonner ce qui ſera le plus expedient, pour le bien des ames qui ſont ſous ſa conduite.

2. *Sortes* Pour conclure ce poinct qui eſt de pratique, & d'impor

d'importance, on peut distinguer deux sortes d'indignité dans une personne, une qui est purement negative, laquelle consiste precisement, en ce qu'on n'est pas digne, d'avoir ce qui est au dessus de nous, & que nous n'avons pas merité. L'autre qui est positive, lorsque non seulement on n'a pas merité le bien, qui est au dessus de nous, mais on a merité de ne le pas avoir, & d'en estre privé. Un simple soldat qui s'est porté lâchement à la guerre, a une indignité positive, d'avoir une charge dans un regiment : mais un Capitaine qui a fait son devoir, quoy qu'il ne soit pas digne d'estre fait Marêchal de Camp, il n'a point d'indignité positive, qui l'empêche de l'estre, si le Roy luy en veut faire la grace. *d'indignité en une personne.*

Appliquant cette distinction à nôtre propos, nous ne serons jamais dignes de recevoir nôtre Createur ; cette indignité est negative, & commune à tous les plus grands Saints. Mais un homme qui est en peché mortel, est indigne de le recevoir d'une indignité positive. La premiere sorte d'indignité, n'empêche pas que nous ne puissions communier dignement : La seconde est un empêchement essentiel. Nous devons donc examiner, selon le conseil de l'Apôtre : s'il y a quelque chose en nous, qui nous empêche de communier dignement, & s'il n'y a rien, nous n'en devons faire nulle difficulté, parce que nôtre indignité est purement negative.

Quand vous aurez communié de la sorte, sçachez que vous avez au milieu de vous un feu, qui consumera toutes vos impuretés, *Deus noster ignis consumens est* : un Soleil qui dissipera vos tenebres, *orietur vobis Sol justitiæ, & sanitas in pennis ejus.* Ad Heb. 12. Malach. 4.

Une

Une ſource d'eau vive, qui rejallira en la vie eter-
Io. 4. nelle, *fons aquæ vivæ ſalientis in vitam æternam.* Vous ne devez donc pas laiſſer aller vôtre eſprit à des égaremens, & à des penſées extravagantes, pendant que vous poſſedez un ſi pretieux Treſor, autrement on vous feroit le même reproche que
Io. 1. ſaint Jean Baptiſte fit aux Juifs, *medius veſtrûm ſtetit quem vos neſcitis.* A quoy penſez-vous? & ne ſçavez-vous pas, qui eſt celuy que vous avez au milieu de vous? c'eſt le Createur du Ciel, & de la terre, c'eſt vôtre Dieu, vôtre Sauveur, & Redempteur, c'eſt auſſi vôtre Juge qui vous demandera un jour conte, du temps que vous aurez mal employé, apres vos communions. Employez le bien en de ſaintes affections, en des actes fervens, d'amour, & des autres vertus.

Je ne puis aſſez m'étonner de la froideur des Chrêtiens, quand je conſidere que le Fils de Dieu n'ayant inſtitué le Sacrement de ſon Corps, que pour eſtre la viande des hommes, ils negligent ſi fort de s'en ſervir. La viande n'eſt faite que pour eſtre mangée. Et comme l'on dit que c'eſt faire tort au don que de le refuſer, parce que le don veut eſtre donné : de même il ſemble que c'eſt faire tort à la viande, principalement ſi elle eſt excellente, que de ne la pas manger parce qu'elle veut eſtre mangée.

Pourquoy penſez-vous que l'Apôtre écrivant aux Epheſiens les exhortoit à ne pas contriſter le
Ad Epheſ. 4. Saint Eſprit. *Nolite contriſtare Spiritum ſanctum Dei*? Peut-on contriſter le Saint Eſprit, qui eſt incapable de triſteſſe, puis qu'il eſt Dieu? Non : mais ſelon ſa proprieté perſonnelle, il eſt don, *Altiſſimi donum Dei*, parce qu'il procede par amour

amour du Pere, & du Fils, & que l'amour eſt le premier de tous les dons, & un don vivant qui veut eſtre donné, & qui prend plaiſir de ſe donner : ſi donc vous le refuſez, vous le contriſtez ; c'eſt à dire, s'il eſtoit capable de triſteſſe : il s'atriſteroit de ſe voir refuſé, & de vôtre part vous le contriſtez, autant qu'il eſt en vous.

Prenez maintenant ma penſée. Le Fils de Dieu eſt la viande des hommes, c'eſt un Pain vivant, & vivifiant qui veut eſtre mangé, ne s'eſtant fait Pain de vie que pour cela : ſi donc vous negligez de le manger, vous le contriſtez, non qu'il ſoit capable de triſteſſe ; mais s'il en eſtoit capable, il s'en attriſteroit, & vous le contriſtez autant qu'il eſt en vous. Au moins il eſt certain que vôtre negligence luy déplait. Remarquez bien que tout ce qui ſe dit de grand, & d'admirable des effets de la Sainte Euchariſtie, ne luy convient que moiennant la manducation. La viande quelque pretieuſe qu'elle ſoit, ne ſert de rien ſi elle n'eſt mangée, ni le remede s'il n'eſt appliqué. La mort même du Sauveur nous eſt inutile, ſi l'application ne s'en fait par la Foy, par les Sacremens, & par les bonnes œuvres.

Voicy la grande Fête de Noël, qui s'approche, nous ne ſçaurions la celebrer plus dignement que par une bonne Confeſſion, & une ſainte Communion. Dimanche prochain, & les jours ſuivans vous entendrez quels doivent eſtre vos preparatifs. Dieu nous faſſe la grace, de n'y point manquer.

SERMON

SERMO

POUR

LE IV. DIMANC

DE L'ADVENT.

QV'IL FAVT PREPA

la voye du Seigneur, & ſe d

à le recevoir.

Vox clamantis in deſerto. Parate viam rectas facite ſemitas ejus. Lucæ 3.

La voix de celuy qui crie au deſert. Pr voye du Seigneur, & faites droit tiers.

SAINT Jean Baptiſte ce gran ſeur du Meſſie, voulant d hommes à recevoir le Sauveu de, ſe ſervit des paroles du

Iſaïæ 40. Iſaïe, lequel parlant du retour des Ju captivité de Babylone, & prevoyant qu roit leur conducteur, les avertit de voye du Seigneur. Et d'autant que cett Babylone, eſt une figure du benefice Redemption, par laquelle nous ſomme

de la Tyrannie de Sathan, il eſt certain que ces paroles s'entendent myſterieuſement, de la venuë du Sauveur, & que nous ſommes exhortés à luy preparer la voye, c'eſt à dire à nous diſpoſer pour le recevoir. Nous avons diſcouru durant cét Advent, de trois venuës differentes du Fils de Dieu. Nous avons dit qu'il viendra pour juger, qu'il eſt venu pour ſauver, qu'il vient pour ſantifier. Nous employerons cette derniere ſemaine, ſuivant toûjours l'intention de l'Egliſe dans les Evangiles qu'elle nous propoſe, à traiter des preparatifs, que nous devons apporter de nôtre part à recevoir ce Juge, ce Sauveur, & Santificateur. Il ſuffira pour aujourd'huy de montrer en general, qu'il eſt neceſſaire de ſe bien preparer à ſa reception. Les autres jours ſuivans, nous traiterons des diſpoſitions particulieres, qu'il deſire de nous. Preſentons le ſalut ordinaire à la Sainte Vierge.

DIVISION.
De la IV. & derniere ſemaine.
I. Des preparatifs, qu'il faut faire pour recevoir IESUS-CHRIST. *comme* Juge.
II. Comme Sauveur.
III. Comme Santificateur.

AVE MARIA.

Nous liſons en l'Exode, que Dieu voulant deſcendre ſur la montagne de Sina, en preſence du peuple d'Iſraël, pour donner à Moïſe la Loy du Decalogue, il luy commanda de ſantifier ce peuple, & de l'avertir qu'il ſe tînt prêt, pour le troiſiéme jour. *Vade ad populum, & ſanctifica illos hodie & cras, laventque veſtimenta ſua & ſint parati in diem tertium: in die enim tertiâ deſcendet Dominus coram omni plebe ſuper montem Sinaï.* Le troiſiéme jour eſtant venu, on vid la Majeſté de Dieu paroître dans une nuée, d'où ſortoient des éclairs, & des tonnerres. On entendit ſonner une Trompette, dont le ſon qui alloit toûjours

Deſcente de Dieu ſur la montagne de Sina.

Exodi 19.

croiſſant donnoit beaucoup de terreur. de Sina reſſembloit à une fournaiſe arde s'élevoit une fumée fort épaiſſe : & par apparences, Dieu vouloit donner des ma ſibles, de ſa Puiſſance, & de ſa Grand obliger les Iſraëlites à le craindre, & ſa Loy avec reſpet.

Montagne Myſtique en la Loy de Grace.

C'eſtoit une figure de la venuë du Fi en terre, pour y apporter la Loy Ev Premierement il eſt deſcendu ſur la myſtique, de laquelle il eſt parlé en Iſa

Iſaïæ 2.

præparatus mons domus Domini in vertice

C'eſt la Sainte Vierge ſignifiée par le *naï*, lequel eſt conjoint à celuy de Sio

Ad Gal. 4.

dit l'Apôtre aux Galates : Saint Jean B

Saint Jean Baptiſte repreſenté par Moiſe.

preſenté par Moïſe, fut commandé de peuple, ce qu'il fit en prêchant la pen le Baptiſa, & l'avertit de ſe tenir prêt, parer la voye du Seigneur, qui venoit à vert de la nueé de ſa tres-Sainte Human émouvoir les cœurs par les éclairs des be ples de ſa vie, & par le tonnerre de ſa P

Matth. 3.

Le même ſaint Jean ſonna la Trompett haute voix. *Pœnitentiam agite ; appr enim regnum Cælorum*, & donna bien

Lucæ 3.

reur, par le ſon effroyable de ces paro *mina viperarum quis oſtendit vobis fuger râ irâ ? facite ergo fructus dignos pœniten* tinuant cet horrible ſon, il leur annonç ne faiſoient penitence, ils ſeroient ſepa grain, comme de la paille, & jettés au fer, les menaçant de la venuë du Jug

Matth. 3.

faiſoient profit de la venuë du Sauve *ventilabrum in manu ſuâ, & permunde*

ſuam, & congregabit triticum in horreum ſuum, paleas autem comburet igni inextinguibili.

Mais je trouve une double difference entre la deſcente de Dieu, ſur le mont Sinaï, & celle du Verbe Incarné en terre : Dieu s'arrêta ſur la montagne, & ne vint pas juſqu'au lieu, où eſtoient les Iſraëlites. Il ne permit pas même qu'ils allaſſent vers luy, & leur defendit ſous peine de mort de s'approcher. *Qui tetigerit montem morte morietur.* Ce fut pourquoy Moïſe ne leur parla point, de preparer la voye du Seigneur. Mais le Verbe Incarné ne s'eſt pas contenté de deſcendre dans le Sein Virginal de Marie, il eſt venu parmi les hommes pour converſer avec eux. *Poſt hac in terris viſus eſt, & cum hominibus converſatus eſt.* Et bien loin de leur avoir defendu ſous peine de mort de s'approcher, il les a invités de venir à luy, *venite ad me omnes qui laboratis & onerati eſtis, & ego reficiam vos.* Il eſtoit donc à propos que ſaint Jean Baptiſte les avertit de preparer la voye du Seigneur, *vox clamantis in deſerto : parate viam Domini.*

II. Differences entre la deſcente de Dieu ſur le mont Sinaï, & celle du Verbe Incarné en terre. Exodi 19. Baruch. 3. Matth. 11. Lucæ 3.

C'eſt de cette voix que ſe doit entendre la Prophetie du Pſalmiſte Royal, *ecce dabit Dominus voci ſuæ vocem virtutis.* Le Seigneur donnera à ſa voix une voix de vertu, c'eſt à dire forte, & puiſſante. Cette façon de parler eſt aſſez extraordinaire. La voix n'a pas beſoin d'une autre voix, pour ſe faire entendre, elle s'inſinuë par ſoy-même dans les oreilles, pourquoy donc donner une voix à la voix ? Saint Jean Baptiſte eſtoit la voix du Seigneur ; & luy-même s'appella ainſi, quand les Juifs luy demanderent qui il eſtoit ? *Ego vox.* Et parce que le Seigneur donna à ſaint Jean Bapti-

Pſal. 67. Io. 1.

ste son Precurseur, une voix forte pour crier dans le desert, *Parate viam Domini*, il est dit, *dabit Dominus voci suæ vocem virtutis.*

Cette voix se fit entendre, sur les eaux du Jour-
Psal. 28. dain, où saint Jean Baptisoit, *vox Domini super aquas.* Elle retentissoit dans le desert, brisant les cœurs endurcis, signifiés par les Cedres, *vox Domini confringentis Cedros.* Elle estoit accompagnée des éclairs d'une vie austere, & penitente, & par son tonnerre elle ébranloit le desert de Cades, santifié par la Sainteté. *Vox Domini intercidentis flammam ignis, vox Domini conturbantis desertum, & commovebit Dominus desertum Cades.* Elle épouvantoit les pecheurs par les menaces du jugement, & leur donnant de la crainte elle les disposoit à concevoir, & à enfanter l'Esprit de Salut. De même que les Biches épouvantées par le bruit du tonnerre, se delivrent de leurs faons. *Vox Domini præparantis Cervos.*

Une voix d'une autre voix.

Ce n'est pas une chose impossible, qu'il y ait une voix d'une autre voix : nous le voyons en l'Echo qui est une voix refléchie de la voix directe. Saint Jean estoit l'Echo du Verbe Incarné ; & comme l'Echo dit les mêmes choses que celuy qui parle, aussi saint Jean commença sa Predication, par les mêmes paroles que le Fils de Dieu. *Pœ-*
Matth. 3. & 4. *nitentiam agite ; appropinquavit enim regnum Cælorum.* L'Eco ne dit rien de soy-même, saint Jean ne prêcha rien, que ce que le Fils de Dieu luy inspira. L'Eco renvoye le son à celuy de qui il le reçoit : saint Jean ne s'attribuant rien, renvoia tout au Messie, disant je ne suis rien, qu'une voix reflechie, je ne Baptise qu'avec de l'eau ; mais celuy qui m'a envoyé vous Baptisera avec le feu du

Saint

Saint Eſprit. L'Eco imite tellement la voix principale, qu'il eſt aiſé de prendre l'une pour l'autre, tant elles ſont ſemblables. Saint Jean reſſembloit tellement au Fils de Dieu, que les Juifs le prirent pour le Meſſie, & depuis le Roy Herode prit le Meſſie pour ſaint Jean, lors qu'ayant ouï raconter ſes miracles, il crût que c'eſtoit ſaint Jean à qui il avoit fait trancher la tête, & qu'il eſtoit reſuſcité. *Quem ego decollavi Joannem hic à mortuis ſurrexit.* Marci 6.

Puiſque ſaint Jean eſtoit la voix du Verbe Incarné, il eſt juſte que nous écoutions attentivement ce qu'il nous dit, *Parate viam Domini, rectas facite ſemitas ejus.* Je vous avouë que meditant ces paroles, je me ſuis trouvé combatu de quelques doutes. Je diſois apart moy, les voyes de Dieu ſont inconnuës, on ne les peut ſonder, ni penetrer, *inveſtigabiles viæ ejus.* Quel moien donc de les preparer ſi on ne les connoit pas? de plus elles ſont droites, & n'ont pas beſoin d'eſtre dirigées. Comment donc pourrions-nous les faire droites? cependant on nous dit, *rectas facite ſemitas ejus.* Le Prophete Royal avoit bien plus de raiſon de demander à Dieu, Seigneur dirigez ma voye en vôtre preſence, *dirige in conſpectu tuo viam meam*, ce n'eſt pas à l'homme, ce ſemble, de diriger les voyes de Dieu, mais à Dieu de diriger celles de l'homme. Ad Rom. 17. Pſal. 5.

S'il eſtoit icy parlé des voyes de Dieu, priſes en tout ſens, il eſt certain que nous ne pourrions pas ni les preparer, ni les diriger. Mais je trouve que les voyes de Dieu ſe prennent en pluſieurs façons dans la Sainte Ecriture : pour ſes penſées, & ſes conſeils : pour la conduite qu'il tient au

gouvernement des hommes ; pour ſes œuvres, pour ſes commandemens, & pour nôtre propre conduite, ſelon laquelle il regle quelquefois la ſienne. Quand le Prophete, Iſaïe, ou plûtôt Dieu même, parlant par ſon Prophete dit. *Non enim cogitationes meæ cogitationes veſtræ, neque viæ veſtræ viæ meæ ; Quia ſicut exaltantur Cæli à terrâ, ſic exaltatæ ſunt viæ meæ à viis veſtris, & cogitanes meæ à cogitationibus veſtris.* Les voyes de Dieu ſe prennent pour ſes penſées, & ſes conſeils, qu'il ne nous appartient pas de rechercher, eſtant plus au deſſus de nous, que n'eſt le Ciel au deſſus de la terre. Ce n'eſt donc pas de ces voyes que parle ſaint Jean, lors qu'il dit, *parate viam Domini.*

Iſaiæ 55.

L'ordre que Dieu a établi dans le monde, par ſa providence, ſpecialement en la conduite qu'il tient au gouvernement des hommes, en ce qui eſt de leur Salut, nous eſt incomprehenſible. Et en ce ſens l'Apôtre en l'Epître aux Romains, apres avoir diſcouru de la reprobation des Juifs, & de l'election des Gentils, dit avec admiration, *O altitudo divitiarum ſapientiæ, & ſcientiæ Dei : quam incomprehenſibilia ſunt judicia ejus, & inveſtigabiles viæ ejus ? quis enim cognovit ſenſum Domini ?* Ce ne ſont pas non plus ces ſortes de voyes, que nous devons preparer, ne nous appartenant pas de nous ingerer, dans l'ordre de ſa providence.

Ad Rom. 11.

Les Oeuvres de Dieu ſont ſes voyes.

Les Oeuvres de Dieu, ſont appellées ſes voyes en quelques endroits, comme au livre des Proverbes. *Dominus poſſedit me in initio viarum ſuarum antequam quidquam faceret à principio.* C'eſt la Sapience eternelle qui parle, & qui dit que Dieu la poſſedoit dés le commencement de ſes Ouvrages

Prov. 8.

Ouvrages, avant qu'il eut creé le Ciel, & la terre. Et au livre de Job Dieu même parlant de Behemoth, l'appelle *principium viarum Dei*, le commencement de ſes voyes, c'eſt à dire de ſes ouvrages. Les Interpretes ſont fort empêchés, à deviner quelle bête eſt ce Behemoth, qui mange du foin comme le bœuf. Mais on eſt d'accord qu'il ſignifie le diable, lequel ayant eſté creé dés le commencement du monde, eſt appellé le principe des voyes de Dieu, à cauſe de l'excellence de ſa nature, eſtant le plus parfait Ouvrage de Dieu. Iob 40.

Les voyes du Seigneur, fort ſouvent dans les Pſeaumes de David, ſignifient ſes commandemens, comme quand il dit, *cuſtodivi vias Domini*, c'eſt à dire j'ay gardé ſes commandemens. Pſal. 17. *Deus meus impolluta via ejus*, ſa voye eſt pure, & ſans ſoüillure, parce qu'il ne commande rien que de pur. Et en ce même ſens, toutes les voyes de Dieu ſont appellées, verité, équité, juſtice, Dieu ne commandant rien, qui ne ſoit équitable, juſte, & raiſonnable, *omnes via tua veritas; aquitas judicia tua in aternum, & lex tua veritas.* Il y a cent autres endroits, où les voyes de Dieu ſe prennent pour ſes commandemens, leſquels nous ne pouvons ni preparer, ni diriger. Ibidem. Pſal. 118.

Mais parce qu'il eſt en nôtre pouvoir, de faire en ſorte que Dieu vienne à nous, d'une certaine façon que j'expliqueray, & qu'il regle quelquefois ſa conduite, ſelon la nôtre; nous diſons qu'il faut luy preparer la voye, par laquelle il doit venir, autrement il ne viendra pas; & ces voyes ſont nôtres, & ſiennes tout enſemble. Elles ſont nôtres parce qu'elles dependent de nôtre volon-

té. Elles ſont ſiennes à cauſe que par elles à nous, qu'il les prepare auſſi bien que n que nous ne pouvons les preparer ſans luy à mon avis ce que vouloit dire David Pſal. 5. cette priere à Dieu, *dirige in conſpectu t meam.* Seigneur dirigez ma voye, qu mienne, & qui ſera neanmoins la vôtre.

Pour bien entendre cecy, il faut ſe reſſ de ce que nous dîmes la ſemaine paſſée, q vient en nous, par ſes graces actuelles, & nantes, & par ſa grace habituelle, & ſan qui eſt la grace de juſtification. Il y a tro rences entre ces deux venuës, que pour la re, il n'y a nulle diſpoſition de nôtre part. fait par la pure Miſericorde de Dieu, qui p par ſa grace tous nos merites, & tout le bien en nous. Ce qui ſe voit dans les plus gra cheurs, leſquels nonobſtant toute leur in tion, ſont prevenus par les bonnes penſ les mouvemens interieurs, que Dieu leur pour ſe convertir. Il vient à eux ſans eux que de leur part, ils luy preparent la voye.

Il n'en eſt pas ainſi de la ſeconde venu la grace juſtifiante, elle ne ſe fait jamais des diſpoſitions precedentes, de la part de me, ſans leſquelles Dieu ne viendroit pas ſelon la doctrine de l'Egliſe, declarée par l cile de Trente en la ſeſſion ſixiéme, où par la juſtification de l'homme, il aſſigne les rations requiſes de ſa part, apres leſquelle

Seſſ. 6. cap. 6. & 7. *Hanc diſpoſitionem ſeu præparationem juſ ipſa ſequitur, per voluntariam ſuſceptionem & donorum.* Vous voiez donc que l'infuſio grace juſtifiante, ſuppoſe les diſpoſitions

dentes, & que l'homme la reçoit volontairement, eſtant certain que nul n'eſt juſtifié, s'il ne le veut, *nemo juſtificatur niſi volens.*

Maintenant il eſt aiſé de comprendre, comment il eſt en nôtre pouvoir, de preparer la voye du Seigneur, car ſi nous allons à luy, par des bonnes diſpoſitions, nous l'attirerons à nous, & il y viendra, *appropinquate Deo, & appropinquabit vobis.* Iacobi 4. Nous allons à luy par la Foy, par l'Eſperance, par la Charité, par l'Humilité, par l'Oraiſon, par l'exercice des autres vertus. Il vient à nous par les mêmes voyes, & ce qu'a dit ſaint Gregoire de la Charité, comme de la plus excellente de toutes les vertus, on le peut dire à proportion de toutes les autres. *Qui per Charitatem venit ad homines, per eam voluit homines ire ad Deum.* Hom. 38. in Evang. Dieu qui vient à nous par la Charité, veut que nous allions à luy par la même Charité, Dieu vient le premier, & nous previent toûjours par ſes graces : ſi nous y conſentons nous allons à luy, & nous le faiſons venir de nouveau, pour demeurer en nous, ſa premiere venuë eſt paſſagere, & nous ne pouvons pas luy preparer la voye : la ſeconde eſt permanente, & nous la luy preparons.

Univerſæ viæ Domini miſericordia & veritas, toutes les voyes du Seigneur ſont Miſericorde, & verité, c'eſt à dire juſtice, le mot de verité ſe prend ordinairement en l'Ecriture pour juſtice, lors qu'il eſt conjoint à la Miſericorde, & la raiſon eſt, parce que Dieu eſt juſte, lors qu'il eſt fidelle, & veritable en ſes promeſſes, *juſtus quia fidelis & verax* ; la verité donc qu'il obſerve en gardant ce qu'il a promis c'eſt ſa juſtice, Toutes les voyes par leſquelles Dieu vient à l'homme,

ſont ou Miſericorde, ou Juſtice. C'eſt
ricorde, quand il vient à nous, par ſes gr
les. C'eſt juſtice quand il vient à nou
ce habituelle ; non que nous en puiſſi
condignement la premiere infuſion ;
qu'il l'a promiſe à ceux qui ſe diſpoſ
cevoir, & qui luy preparent la voye.

On peut auſſi dire en un autre ſens
tes les voyes de Dieu vers les hommes,
ricorde, & juſtice ; Miſericorde quan
du bien : juſtice quand il leur fait du
le bien qu'il nous fait, vient de ſa M
n'y eſtant nullement obligé, c'eſt pa
voulu, & qu'il l'a promis, ce qui n'e
que le don ne ſoit gratuit. D'où vien
eternelle quoyque promiſe, à nos bon
Ad Rom. 6. eſt appellée grace par l'Apôtre, *gra*
æterna, & par ſaint Auguſtin *gratia*
une grace qui en ſuppoſe une autre,
qui en ſuppoſe pluſieurs autres, par
qui ſe termine à la pure Miſericorde.
nelle ſuppoſe le don de perſeverance,
grande grace : la perſeverance ſuppoſe
tion, qui eſt encor une grace ; la juſtifi
poſe la Foy, l'Eſperance, la Charité,
graces, & des dons de Dieu ; ces dons
les graces actuelles, compriſes ſous le
cation : & la vocation ſuppoſe la grace
ſtination, qui eſt l'origine de toutes
C'eſt l'ordre que l'Apôtre nous enſei
Ad Rom. 8. pître aux Romains. *Quos præſcivit &*
vit conformes fieri imaginis filij ſui : q
prædeſtinavit, hos & vocavit, & quos voc
juſtificavit : quos autem juſtificavit illo
cavit.

Tout le mal que Dieu nous fait, ou qu'il permet nous arriver, vient de ſa Juſtice, parce que nous l'avons merité, & encor d'avantage pour nos offenſes. Si le moindre peché veniel merite les peines du Purgatoire, qui ſont incomparablement plus grandes, que toutes les peines de cette vie; nous qui commettons tous les jours tant de pechés veniels, ſans parler des mortels, qui meritent l'Enfer, pouvons-nous douter, que les maux que nous ſouffrons, ne ſoient dûs à nos pechés? donnez-moy le plus homme de bien, qui ſoit au monde, il n'aura jamais ſujet de ſe plaindre, que Dieu l'afflige injuſtement, quand même il ſeroit exempt de tout peché. Le ſeul peché originel, encor qu'il ſoit remis par le Baptême, tire apres ſoy une infinité de miſeres, deſquelles nous ne ſerons jamais delivrés que dans le Ciel.

Je ne veux pas dire pourtant, que Dieu n'ait d'autres deſſeins que de nous punir, lors qu'il nous envoye des afflictions. Outre qu'elles nous purifient, nul homme n'eſtant ſi pur, qu'il n'ait toûjours beſoin d'eſtre purifié, ou de la coulpe, ou de la peine; elles nous tiennent dans l'humilité, elles nous donnent occaſion d'exercer la patience, & de meriter d'avantage, elle nous attachent plus fortement à Dieu; ainſi ce ſont des effets de ſa Miſericorde, auſſi bien que de ſa juſtice. Lors même qu'il permet que nous tombions en quelque faute notable, c'eſt pour nous relever ſouvent, & nous faire marcher avec plus de ferveur, dans la voye de ſes Commandemens: & pour d'autres fins utiles à nous, & à autruy. Il permit la chute de ſaint Pierre, pour le bien de ſon Egliſe, afin qu'il eut plus de compaſſion des pecheurs.

pecheurs. Il permit l'incredulité de saint Thomas, afin de confirmer d'avantage sa Resurrection. Il permit la trahison de Judas, afin de mourir pour le Salut des hommes. Il permit le premier peché d'Adam, qui est la source de tous les autres, afin d'envoyer un Redempteur au monde.

Il est donc veritable, que toutes les voyes du Seigneur, sont Misericorde, & Justice. Et c'est peut-estre pourquoy le Prophete Isaïe, & saint Jean Baptiste apres luy, ne se sont pas contentés de dire que nous preparions la voye du Seigneur; mais encor que nous redressions ses sentiers. *Parate viam Domini, rectas facite semitas ejus.* La voye est un grand chemin, large, & spatieux: le sentier est étroit. Quand Dieu nous previent par ses graces, & par la douceur de ses Benedictions, il vient à nous par la voye de la Misericorde: quand il nous afflige, il vient à nous par les sentiers de sa Justice. Nous preparons la voye à sa Misericorde, lorsque reconnoissant nôtre misere, nous luy disons avec ressentiment d'humilité,
Psal. 50. *Miserere mei Deus secundùm magnam Misericordiam tuam.* Nous dressons les sentiers de sa Iustice, quand nous confessons que nous sommes dignes de punition pour nos offenses, & que nous meritons le chatiment qu'il nous envoye, disant
Michææ 7. avec le Prophete Micheé, *Iram Domini portabo quoniam peccavi ei.* Je porteray patiemment la colere du Seigneur puisque je l'ay offensé.

Et tout ainsi que les sentiers aboutissent ordinairement aux grands chemins: de même les châtimens, & les peines dont il plait à Dieu de nous affligér, se terminent pour l'ordinaire à quelque bon effet de sa Misericorde. Ce que nous apprenons

nons du même Prophete, lequel aprés avoir dit, *iram Domini portabo quoniam peccavi ei*, adjoute, *donec cauſam meam judicet, & faciat judicium meum, educet me in lucem, videbo juſtitiam ejus.* O Prophete comment l'entendez vous, il ſemble qu'il y a de la contradiction en vos paroles. Vous dites que vous ſoufrirez l'ire de Dieu, parce que vous l'avez meritée; & neantmoins vous adjoûtez que c'eſt juſqu'à tant qu'il vous juge & qu'aprés vôtre jugement il vous tirera des tenebres en ſa lumiere, & qu'alors vous verrez ſa juſtice. Si vous eſtes criminel, comme vous le confeſſez, le jugement qu'il fera de vous, ſera comme d'un criminel: & ſi par ce jugement vous verrez ſa juſtice, vous connoîtrez que c'eſt juſtement qu'il vous punit: Comment donc eſt ce qu'il vous tirera des tenebres à la lumiere? ſi ce n'eſt peut-eſtre comme on tire un criminel d'un cachot pour le mener ſur l'échaffaut.

Non, dit-il, ce n'eſt pas comme cela que je l'entens. Ie veux dire qu'aprés m'avoir jugé & chatié, il me fera joüir de la lumiere de ſa Grace, à cauſe que j'auray confeſſé mon injuſtice, & avoüé qu'il m'a affligé juſtement. Cette confeſſion de mon injuſtice & de ſa juſtice, ſera une forte piece de mon procés en ma faveur pour terminer à mon avantage le dernier Jugement, il me pardonnera par ce que je me ſeray reconnu coupable. C'eſt ce que David avoit dit devant luy, *Dixi confitebor adverſum me injuſtitiam meam Domine, & tu remiſiſti impietatem peccati mei:* Pſal. 31. dautant que Dieu ayant établi cette loy que quiconque confeſſera ſon peché avec douleur, aura ſouffert patiemment les peines qui luy ſeront impoſées

poſées, obtiendra Grace & remiſſion ; il s'eſt obligé à juger ſelon cette loy , & en cela même il fait connôitre ſa juſtice laquelle aboutit à faire miſericorde.

Si un Roy avoit promis à quelqu'un de ſes ſujets accuſé d'un crime de Leſe-Majeſté, que ſi durant l'inſtruction du procés, dãs l'interrogatoire, ou dans la confrontation des témoins , il avoüoit ſon crime , & nommoit les complices , il auroit ſon abolition , & s'il commandoit que le jugement fût porté ſelon cette ordonnance ; il eſt certain qu'on feroit juſtice au criminel , en luy faiſant Grace au cas qu'il eut avoüé ſon crime & nommé les complices & que ſi on luy refuſoit la Grace, on luy feroit injuſtice , parce qu'encor que ſon crime ſoit digne de mort ; neantmoins ſuppoſé l'ordonnance du Prince , la ſentence ne peut eſtre portée juſtement qu'en ſa faveur. Appliquez cet exemple à ce qui ſe paſſe entre Dieu & le pecheur, & vous trouverez que Dieu luy fait juſtice en luy pardonnant ſon peché dont il a repentence , & qu'ainſi la juſtice aboutit à la miſericorde comme les ſentiers à la voye.

Puiſque nous avons comparé la miſericorde à la voye , & la juſtice aux ſentiers je fortifieray cette comparaiſon par une remarque. La voye & les ſentiers tendent à une même fin , & ſe rencontrent enfin au terme du voyage ou encore plutoſt. Mais le ſentier eſt un accourciſſement du grand chemin , & on le ſuit volontiers pour gaguer temps & pour abregér la longueur du chemin.

La miſericorde & la juſtice par laquelle Dieu nous afflige en ce monde , tendent à une même fin qui eſt noſtre ſalut, ceux qui n'ont rien eu, ou fort

fort peu à ſouffrir, ont plus de peine à ſe ſauver que ceux qui ſont dans les ſouffrances, les premiers attachent plus facilement leur affection aux biens de la terre. Les derniers en eſtant privés ſe portent plus aiſément aux biens du Ciel : la proſperité eſt plus éloignée du ſalut que l'adverſité.

Mais pourquoy la voye du Seigneur eſt-elle nommée au ſingulier, *parate viam Domini.* Et les ſentiers au pluriel, *rectas facit ſemitas ejus?* C'eſt, ſi je ne me trompe, pour ſignifier la difference qui eſt entre la voye de la miſericorde & les ſentiers de la juſtice. La miſericorde tient toûjours une même route, & procede d'un même principe. d'Autant que Dieu ne conſidere que ſa bonté pour faire du bien aux hommes. Mais la juſtice prenant tout ſon motif de nos offenſes procede par autant de ſentiers differens qu'il y a de pechés qui la provoquent. Dieu n'a rien en ſoy qui l'oblige à punir les hommes ce ſont eux qui luy mettent en main les verges dont il les Châtie & ſelon la diverſité de leurs crimes les Châtimens ſont divers. Il emprunte d'eux le raſoir duquel parle Iſaïe. *Radet Dominus in novacula conducta* Iſaïæ 7. *caput, & pilos pedum, & barbam universam.* Le raſement de la tête & de la barbe eſtoit ignominieux parmi les Juifs : le Prophete vouloit dire que Dieu les chargeroit d'ignominie depuis les pieds juſqu'à la tête, à cauſe de la multitude de leurs pechés, mais qu'il emprunteroit d'eux le raſoir dont il ſe ſerviroit, parce qu'il ne les puniroit pas s'ils ne luy mettoient en main l'inſtrument de leur ſupplice.

Nous avons monſtré juſqu'icy qu'elles ſont les voyes & les ſentiers de Dieu, & que nous devons

vons les preparer par de bonnes disposit
roit à expliquer en particulier quels d
ces preparatifs : & d'autant qu'Isa
Jean Baptiste nous les ont marqués, n
pas besoin de les aller chercher plus lo
nôtre même Evangile. Aprés avoir dit
Domini, rectas facite semitas ejus, ils
omnis vallis implebitur. Omnis mons &
liabitur, & erunt prava indirecta, & a
planas. Ce sont quatre dispositions desq
parlerons, Dieu aidant, cette semain
d'elles contenant des matieres tres imp
est dit en suite que toute Chair, c'est
homme verra le Sauveur de Dieu, *vi*
caro salutare Dei, surquoy l'on peut f
difficulté.

Ou tout homme verra le Sauveur
corporelle, ou d'une vuë spirituelle.
que cette proposition ne se peut ent
l'une ni de l'autre : non de la corpore
le Verbe Incarné n'a parû que dans la
même plusieurs ne le virent pas. En t
du monde il ne s'est point laissé voir.
vuë spirituelle qui est la Foy, estant c
la moindre partie des Juifs & des Gen
en Jesus-Christ, & que depuis sa
qu'à maintenant, le nombre des C
esté fort petit en comparaison des peuple
tions, qui ont vêcu & qui vivent
l'Infidelité.

Qui voudroit se cõtenter de peu, pour
faire en disant que tous les hõmes qui o
sont & qui seront, verront le Sauveur
Jugement d'une vuë corporelle, & qu

propoſition ſe verifiera *videbit omnis caro ſalutare Dei*: ils verront leur Sauveur & leur juge, quoyque cette veüe ne rejoüira pas tout le monde, mais ſeulement les bons, auſquels il dira venez les les benis de mon Pere. Quant aux mêchans, *videbunt in quem transfixerunt*, & ce ſera le commencement de leurs tourmens de voir la face étincelante de leur Juge courroucé. Io. 19.

Toutefois comme il eſt icy parlé du Verbe Incarné ſoûs le nom de Sauveur & non pas de Juge, il eſt à croire que ſaint Jean pour exciter davantage les hommes à preparer la voye du Seigneur, leur a promis qu'ils verroient le Sauveur. Ce qui ſe doit entendre de ceux-là ſeulement qui luy preparent la voye, non pas univerſellement de tous. Ainſi nous diſons lors que le Roy fait ſon entrée dans une ville, que tout le monde verra entrer le Roy, encor que pluſieurs ne le verront pas, ou parce qu'ils n'en auront pas la curioſité, ou pour d'autres empêchemens.

Que ſi on vouloit étandre generalement cette veüe du Sauveur à tous les hommes, on le peut au même ſens que ſaint Paul a dit que IESUS-CHRIST *eſt ſalvator omnium hominum*, non qu'il les ſauve tous, mais parce qu'il ne tient qu'à eux d'eſtre ſauvés s'ils veulent ayant offert pour tous les merites de ſa paſſion. On dit qu'un predicateur qui prêche dans une ville prêche à tout le monde, parce qu'il eſt libre à un chacun de l'aller entendre, encor que pluſieurs n'y aillent pas. Ainſi donc parce qu'il eſt au pouvoir de tous les hommes, s'ils font ce qu'ils doivent, de voir le Sauveur d'une vûë ſpirituelle par la Foy, il eſt dit, *videbit* 1. ad Timot. 4.

omnis caro ſalutare Dei, encor que pluſieurs ne croient pas en luy.

L'Evangeliſte ſaint Jean a dit, au commencement de ſon Evangile, que le Fils de Dieu eſtoit la vraye lumiere, qui illumine tout homme venant au monde, *Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.* Il n'eſt pas neceſſaire pour verifier cette propoſition, que tout homme ſoit illuminé. C'eſt aſſez que perſonne n'eſt illuminé que par luy, comme nous diſons que le Soleil éclaire tous les hommes, encor qu'il y ait des aveugles, qui n'en ſont point éclairés. Je crois neanmoins que le Fils de Dieu éclaire tous les hommes, non toutefois également. Je ne parle que des adultes, qui ont l'uſage de raiſon, car pour ceux qui ne l'ont pas, ils n'ont, ni ne peuvent avoir nulle connoiſſance de Dieu. Mais on ne peut pas nier, que la raiſon ne ſoit une lumiere qui nous éclaire, *ſignatum eſt ſuper nos lumen vultus tui Domine*, laquelle comme dit l'Apôtre ſert de Loy aux Gentils, *Cum enim gentes quæ legem non habent naturaliter ea quæ legis ſunt faciunt, ejuſmodi legem non habentes, ipſi ſibi ſunt lex.* Et s'ils s'en ſervent bien, Dieu ne manquera pas de les éclairer d'avantage.

Io. 1.

Pſal. 4.

Ad Rom. 2.

Le Fils de Dieu eſt comparé au Soleil, qui ſe leve pour courir ſa carriere à pas de Geant. Mais il n'éclaire pas toûjours en tout temps. Quand il eſt dans l'autre Hemiſphere, il n'éclaire pas le nôtre : & lors même qu'il eſt ſur le nôtre, il ſouffre des Eclipſes, ou par l'interpoſition de la Lune, ou par quelque épaiſſe, & noire nuée, qui empêche qu'on ne le voit point. Le Fils de Dieu devant ſa Naiſſance en terre, eſtoit comme dans un

autre

autre Hemiſphere, le Verbe Incarné ne paroiſſoit point aux hommes : d'où vient que le Prophete Iſaïe le conſiderant en cet êtat, l'appelloit un Dieu caché, *verè tu es Deus abſconditus.* Mais Iſaïæ 45.
en s'Incarnant il eſt venu ſur nôtre Hemiſphere, & quoy qu'il ſe ſoit couvert, de la nuée de nôtre Humanité, nous ne laiſſons pas de le voir dit ſaint Bernard, *ſicut ſolem in nube, cereum in laternâ,* cette nuée eſt tellement illuminée, & a tant d'éclat, qu'elle n'empêche pas que les Rayons de la Divinité ne viennent juſqu'à nous.

Mais le Soleil a beau luire, on ne le verra pas ſi on eſt aveugle, ou ſi on luy ferme les yeux, ou ſi on eſt enfermé en quelque lieu tenebreux, ou ſa lumiere ne penetre pas. Ce ſont les trois empêchemens qui nous privent de la vûë du Soleil, entre leſquels il y a cette difference que les aveugles ne le peuvent voir, quand même ils voudroient ; & il n'y a point de remede à leur aveuglement ſans un miracle. Ceux qui ferment les yeux au Soleil, le peuvent voir, mais ils ne le veulent pas, & il ne tiendra qu'à eux de le voir quand ils voudront. Ceux qui ſont enfermés, dans un lieu obſcur, le peuvent voir, & le voudroient mais ils en ſont empêchés.

Il y a trois ſortes de perſonnes, qui ne reçoivent point les lumieres du Verbe Incarné, & qui ne le voient point. Les uns parce qu'ils ſont aveugles : d'autres parce qu'ils luy ferment les yeux : d'autres encor parce qu'ils vivent en tenebres. Nous finirons apres avoir dit un mot de chacune de ces trois ſortes. Il faut ſuppoſer de la Doctrine des Theologiens, qu'il y a trois differences de pechés. Il y a des pechés de malice, des pechés de

fragilité, & des pechés d'ignorance. On peche par malice, quand on connoit fort bien qu'on fait mal, & qu'on n'y eſt pas porté, par aucune paſſion, mais par un pur déreglement de la volonté. Tel fut le peché de Lucifer, & des Anges rebelles. On peche par fragilité, quand on connoit qu'on fait mal, mais la paſſion eſt ſi violante, que l'appetit ſenſitif l'emporte ſur la volonté. Tel fut le peché de David avec Berſabée la femme d'Urie, & celuy de ſaint Pierre quand il renia ſon Maître. On peche par ignorance, quand on fait le mal qu'on ne connoit pas, mais qu'on eſtoit obligé de connoitre. Tel fut le peché de ſaint Paul, lors qu'il perſecuta les Chrêtiens avant ſa converſion, comme il dit luy-même, *ignorans feci in incredulitate.*

1. Ad Timot. 1.

Il y a des pecheurs, qui ſont devenus aveugles par leur malice, *excæcavit enim illos malitia eorum,* cet aveuglement eſt donc un effet du peché, puiſque la malice en eſt la cauſe. Il eſt auſſi la cauſe de pluſieurs pechés, comme enſeigne l'Apôtre aux Epheſiens parlant des Gentils, *alienati à vitâ Dei propter cæcitatem cordis eorum, qui deſperantes ſemetipſos tradiderunt impudicitiæ in operationem immunditiæ omnis in avaritiam.* Il eſt encor peché parce qu'il eſt volontaire; témoin le Sauveur même, lorſque les Juifs l'accuſerent de violer le Sabath, parce qu'il gueriſſoit les malades ce jour-là, *circumſpiciens eos cum irâ*, dit l'Evangeliſte, *contriſtatus eſt ſuper cæcitate cordis eorum.* Le peu de temps qui reſte, ne me permet pas d'arrêter d'avantage ſur ce ſujet, qui pourroit ſervir à un Sermon tout entier. Je diray ſeulement, qu'il faut une grace extraordinaire, pour guerir un

Sapient. 2.

Ad Epheſ. 4.

Marci 3.

aveugle

aveugle de cette sorte. Mais Dieu est tout puissant. *Dominus illuminat cæcos.* Psal.145.

Il y a d'autres pecheurs, qui ferment les yeux pour ne pas voir, ou qui se mettent un bandeau dessus. Ce sont ceux qui s'abandonnent à leurs passions, & qui suivent leurs appetits déreglés. C'est en vain qu'on les prêche, ils ne veulent, ni voir, ni écouter tant ils sont preoccupés, par les mouvemens de leur concupiscence. Comme ces vieillars impudiques desquels parle Daniel, que la beauté de Susanne avoit enflamés d'un amour deshonneste. *Everterunt sensum suum, & declinaverunt oculos suos ne viderent Cœlum.* Daniel. 43. Le Psalmiste dit, de celuy qui ne veut pas entendre, qu'il se laisse aller à toutes sortes de vice. *Noluit intelligere ut bene ageret, idest, noluit videre*, Psal.35. nous parlons d'une vuë spirituelle, qui est en l'entendement. Que s'ensuit-il de ce refus, d'entendre, & de voir ? un débordement general de tous maux, *iniquitatem meditatus est in cubili suo, astitit omni viæ non bonæ, malitiam autem non odivit.*

La troisiéme sorte de pecheurs, est de ceux qui vivent dans les tenebres de l'ignorance, non qu'ils soient aveugles, ni qu'ils ferment les yeux ; mais parce qu'ils s'occupent si fort aux affaires du monde, & rempliſſent tellement leurs esprits de pensées terrestres, qu'ils negligent de sçavoir les verités du Ciel, *tenebris obscuratum habentes intellectum, in vanitate sensûs sui.* Ad Eph.4. On en voit qui passent pour habiles gens, en toute autre chose, qu'en ce qui est de leur Salut. Ils sont grans politiques, & souvent ils ne sçavent pas faire une bonne Confession, ils connoissent fort bien ce qui est de leurs interêts temporels, & ils ignorent ceux

Pſal. 12. de leur ame, *filij ſæculi, non filij lucis.* Et ne ſçachant pas les voyes du Seigneur, ils ne ſe mettent pas en peine de les preparer. Demandons à Dieu qu'il nous illumine, & qu'il éclaire nos te-

Pſal. 17. nebres, diſons avec David, *illumina oculos meos, ne unquam obdormiam in morte. Domine Deus meus illumina tenebras meas*, pour paſſer de la lumiere de la Foy, qui eſt obſcure à la lumiere de gloire.

SERMON

SERMON

POUR

LE IV. LVNDY DE L'ADVENT.

DE LA PREMIERE preparation de la voye du Seigneur, qui eſt l'Oraiſon.

Parate viam Domini; rectas facite ſemitas ejus. Omnis vallis implebitur. Lucæ 3.

Preparez la voye du Seigneur; faites droits ſe ſentiers. Que toutes les vallées ſe rempliſſent.

CE n'eſt pas aſſez de ſçavoir en general, que nous devons preparer la voye du Seigneur, comme nous dîmes hier. Il eſt neceſſaire que nous ſçachions en particulier qu'elles ſont ces preparations, & en quoy elles conſiſtent. Saint Jean Baptiſte nous l'apprend dans nôtre Evangile, gardant toûjours la ſimilitude de la voye. Un chemin ſe prepare en quatre façons, rempliſſant les vuïdes, & les foſſés qui s'y rencontrent, abaiſſant les montées, le rendant droit, & ſans détours, & l'aplaniſſant en ſorte qu'il n'y ait rien de rabouteux. La premiere preparation eſt

ſignifiée par ces paroles, *omnis vallis implebitur.* Que les vallées ſe rempliſſent. La ſeconde par les ſuivantes, *omnis mons & collis humiliabitur.* Que les montagnes, & les collines s'abaiſſent. La troiſiéme par ces autres paroles, *erunt prava indirecta.* Qu'on aligne ce qui eſtoit tortu. La quatriéme par celles-cy. *Et aſpera in vias planas*, qu'on ôte les aſpretés, & qu'on rende la voye nette, & polie. Toutes ces façons de parler ſont Metaphoriques, & cachent un ſens myſterieux, que je pretens vous découvrir, commençant aujourd'huy par la premiere preparation, & laiſſant les autres pour les jours ſuivans. Demandons la lumiere du Saint Eſprit, par l'entremiſe de la Sainte Vierge, en luy preſentant le ſalut accoûtumé.

AVE MARIA.

Puiſque le Sauveur du monde nous fait l'honneur de venir à nous, & que nous ſommes avertis de luy preparer la voye, il eſt à propos ce me ſemble, que nous conſultions quelque perſonne ſçavante, & bien experimentée, qui nous explique ſans allegorie, & ſans metaphore, ce que ſaint Jean Baptiſte nous a dit metaphoriquement, touchant les preparations neceſſaires pour recevoir le Fils de Dieu. Je crois que nous ne pouvons choiſir une meilleure guide, que l'Epouſe du Sacré Cantique, laquelle ayant reçû de ſon Divin Epoux, toutes les viſites, & les faveurs imaginables, nous ſçaura bien inſtruire de la façon, dont elle s'eſt ſervie, pour ne s'en rendre pas indigne.

Je trouve qu'elle s'eſt comportée, avec beaucoup d'artifice. Car premierement, elle a prié ſon bien-

aimé

animé de venir vers elle, l'invitant avec des paroles amoureuſes, *Veni dilecte mi. Veniat dilectus meus in hortum ſuum*, s'appellant le jardin de ſon Epoux cultivé par luy-même. Et parce qu'il tardoit peut-eſtre trop à venir, elle luy a demandé où eſtoit le lieu de ſa demeure, & de ſon repos dans le deſſein de l'aller trouver. *Indica mihi, quem diligit anima mea, ubi paſcas, ubi cubes in miridie.* Portée donc d'une ſainte impatience, ſans attendre ſa venuë, elle eſt allée au devant de luy, ſur le ſimple avis qu'il venoit, *Ecce ſponſus venit exite obviam ei*, imitant les Vierges ſages de l'Evangile. Ne le rencontrant pas dabord elle l'a cherché avec beaucoup de ſoin, *quæſivi quem diligit anima mea*, s'enquerant de tous ceux qui luy en pouvoient dire des nouvelles, *num quem diligit anima mea vidiſtis*, enfin apres l'avoir bien cherché, elle l'a trouvé, diſant dans l'excés de ſa joye, *inveni quem diligit anima mea, tenui eum, nec dimittam.* Je l'ay trouvé, je l'ay embraſſé, je ne le laiſſeray point partir d'aupres de moy. Voila l'ordre du procedé que l'Epouſe a tenu pour joüir de la preſence de ſon Epoux, elle l'a prié de venir, elle luy eſt allé au devant, elle l'a cherché, & l'ayant trouvé, elle l'a tenu pres de ſoy, ſans le laiſſer partir.

Cant.7. Cant.5. Cant. 1. Matth.25. Cant.3.

Ce ſont les quatre preparatifs, marqués dans nôtre Evangile, en termes Metaphoriques, par le divin Precurſeur du Verbe Incarné : remplir les vallées, abaiſſer les montagnes, redreſſer ce qui eſt tortu, applanir ce qui eſt raboteux. C'eſt à dire pour parler clairement, ſi vous deſirez que le Sauveur vienne à nous, & y demeure, il faut l'inviter, & le prier de venir par l'Oraiſon : il

faut aller au devant de luy par l'humilité, le chercher par la pureté d'intention, & l'obliger de demeurer avec vous, & dedans vous, par la ferveur du ſaint Amour. Par le moyen de ces quatre diſpoſitions, l'Oraiſon, l'humilité, la pureté d'intention, & la Charité, vous preparerez dignement la voye au Fils de Dieu.

Commençons par l'Oraiſon. *Omnis vallis implebitur.* Le cœur de l'homme ne doit jamais eſtre vuïde, ni de bonnes penſées, ni de ſaintes Affections. Il faut donc remplir trois vuïdes, qui pourroient eſtre en nôtre ame, dans la memoire, dans l'entendement, & dans la volonté; autrement il s'en formeroit des vallées, qui rendroient le chemin fâcheux, & difficile. Une ame qui ne ſe ſouvient jamais de Dieu, qui n'y penſe preſque jamais, & qui n'a nul deſir de luy plaire, a en ſoy trois vallées, qu'il faut remplir, & c'eſt ce qui ſe fait par le moyen de l'Oraiſon, dont la preuve eſt évidente.

III. Vuïdes en l'ame.
I. Dans l'Entendement.
II. Dans la Memoire.
III. Dans la Volonté.

On ne peut prier, ſans ſe ſouvenir de Dieu, ſans penſer à luy, & ſans avoir quelque bon deſir, de la choſe qu'on luy demande; c'eſt principalement dans l'Oraiſon que nous occupons nôtre memoire, à la ſouvenance des obligations que nous avons à Dieu, pour tant de bien-faits reçûs de ſa main liberale, pour le benefice de ſa Creation, de la Redemption, de la juſtification, & beaucoup d'autres qui nous ſont particuliers. Et comme l'action de graces, eſt une des principales parties de la priere, & qu'on ne peut pas rendre graces à Dieu, ſans ſe reſſouvenir des obligations qu'on luy a, il eſt conſtant que par la priere on remplit le vuïde de la memoire, on s'y ſouvient auſſi

L'Oraiſon remplit les 3. Vuïdes de l'ame.
I. La Memoire ſe remplit par le ſouvenir des bien-faits de Dieu.

auſſi des perfections divines, lors qu'on les medite, des Myſteres de la vie, & de la mort du Redempteur, & generalément de tout ce qui ſert de ſujet à la meditation.

L'entendement ſe remplit par les actes de Foy, qu'on exerce durant l'Oraiſon, plus qu'en tout autre temps, & par les connoiſſances qu'on y apprend de la grandeur de Dieu, & de la baſſeſſe de ſoy-même, c'eſt là que ſaint Auguſtin diſoit, *noverim te, noverim me*, Seigneur que je vous connoiſſe, & que je me connoiſſe, que je vous connoiſſe pour vous admirer, & vous aimer; que je me connoiſſe pour m'humilier. C'eſt-là que S. Antoine qui n'avoit jamais étudié, & qui ne ſçavoit ni lire, ni écrire, devint plus ſçavant en l'intelligence des Ecritures Saintes, que pluſieurs grands Docteurs. C'eſt-là que les ſimples femmes, & filles, ont puiſé des Treſors de ſcience, pour leur propre conduite, & pour celle des autres.

II. L'Entendement ſe remplit par les Actes de Foy.

La volonté ſe remplit en l'Oraiſon, par des bons deſirs de plaire à la Divine Majeſté, & d'obtenir d'elle ce que nous croions luy eſtre agreable. Nous luy demandons ce que nous deſirons, autrement nous ne le luy demanderions pas. Quand donc nous luy demandons que ſon Nom ſoit ſantifié; que ſon Royaume vienne, c'eſt à dire qu'il regne en nous, que ſa volonté s'accompliſſe en la terre comme au Ciel, nous témoignons nôtre deſir de ſa gloire, & dans les autres demandes, qu'il nous donne nôtre pain quotidien: qu'il nous remette nos offenſes: qu'il ne permette pas que nous ſuccombions à la tentation: & qu'il nous delivre du mal, ou ſelon le Grec du mauvais qui eſt le malin Eſprit; nous témoignons

III. La volonté ſe remplit par les bons deſirs de plaire à Dieu.

nôtre

nôtre deſir d'eſtre bien avec luy, & de le ſervir fidellement.

Vous voyez donc, comme quoy par le moyen de la priere, on remplit toutes les vacuités qui pourroient former des profondes vallées dans nôtre ame, & qu'ainſi l'on met en pratique ce premier avertiſſement, *omnis vallis implebitur.* C'eſt la premiere raiſon, qui prouve que c'eſt une excellente diſpoſition pour preparer la voye du Seigneur. Voicy la ſeconde, & renouvellez vôtre attention.

Dieu a plus de deſir de venir à nous, que nous n'en avons nous mêmes : ſi donc nous l'invitons, & le prions de venir, nous luy ferons plaiſir, & il nous accordera facilement nôtre demande. Il arrive ſouvent, qu'une perſonne qui a de l'inclination à faire du bien à une autre, veut neanmoins eſtre priée, ſoit à cauſe qu'on eſt bien aiſe de recevoir ce témoignage que rend celuy qui prie de ſa dependance : ſoit qu'il ſemble qu'on oblige d'avantage à donner ce qui eſt demandé, en montrant qu'on conſidere celuy qui demande, & qu'on ne luy peut rien refuſer. Et même lors qu'on le voit quelquefois honteux, & trop tardif à demander, on le ſollicite, & on luy dit, pourquoy tardez vous tant ? doutez-vous de mon pouvoir, ou de ma bonne volonté ? C'eſt ainſi que les Roys, & les Princes en uſent ſouvent avec leurs favoris.

Que Dieu ait de l'inclination à nous faire du bien, nous n'en devons nullement douter. Nous ſommes ſes Creatures. Il ne nous a pas creés pour nous abandonner. Il nous a élevez à une fin ſurnaturelle, & rendus capables de le poſſeder eternellement.

nellement. Et parce que nous eſtions déchûs de cette élevation par la chûte de nos premiers parens, il nous a relevés d'une façon ſi obligeante, en deſcendant luy-même du Ciel en terre, pour nous tendre la main. Il nous a prevenus, d'une infinité de graces ſans que nous les euſſions demandées, ni pû demander. Ce ſont des témoignages aſſez grands de ſon inclination, & de ſa bonne volonté.

Mais il veut auſſi eſtre prié, pour d'autres faveurs, que nous pouvons, & que nous devons luy demander, afin que nous connoiſſions nôtre dependance, & luy en donnions des marques. Il ſçait ce qui nous eſt neceſſaire, & neanmoins luy-même nous exhorte à luy demander. Le Sauveur a dit en S. Matthieu, *ſcit Pater veſter quid opus ſit vobis, antequam petatis eum.* Que ſemble-t-il qu'il dut inferer de-là, vôtre Pere ſçait dequoy vous avez beſoin, avant que vous luy demandiez. Donc il devoit inferer ce ſemble, vous n'avez que faire de luy rien demander. Car il a de l'inclination pour vous, & ſçachant vos beſoins il y pourvoira. Non : il a inferé tout le contraire. Et quoy ? Donc vous prierez ainſi, *ſic ergo orabitis.* Il ſçait bien vos neceſſités, mais il veut eſtre prié. Matth. 6.

Et non ſeulement il le veut, mais pour témoigner ſon deſir, il vous y exhorte, il nous le conſeille, il nous le commande, & s'il eſt loiſible de le dire ainſi, il nous en prie, & demande que nous demandions. Quand il dit *petite & dabitur vobis,* c'eſt tout au moins une exhortation, & un conſeil : Mais quand il dit, *ſic ergo orabitis,* c'eſt un commandement. Comme auſſi lors qu'il nous l'intime, en diſant, *& ego dico vobis, petite.* Je vous le dis, c'eſt à dire je vous le commande : de même que nous colli- Matth. 7. Matth. 6. Lucæ 11.

geons

geons des mêmes paroles, que c'eſt un precepte, & non pas un ſimple conſeil d'aimer ſes Ennemis. *Ego autem dico vobis diligite inimicos veſtros.*

Matt. 5.

Dieu 1. Exhorte, 2. Conſeille, 3. Invite, 4. Commande, 5. Frappe luy-même à la porte du cœur de l'homme.

Non content d'exhorter, de conſeiller, d'inviter, & de commender, il vient luy même frapper à la porte de nôtre cœur, pour nous obliger à luy faire nos demandes. Quelle autre choſe s'ignifient ces paroles de l'Apocalypſe. *Ecce ſto ad oſtium, & pulſo. Si quis audierit vocem meam, & aperuerit mihi januam, intrabo ad illum, & cœnabo cum illo, & ille mecum.* Quiconque frappe à la porte, demande qu'on luy ouvre. Quand le maiſtre du logis frappe il demande qu'on luy ouvre en commandant: s'il n'eſt pas le maiſtre, il le demande en priant. Il eſt vray que Dieu eſt le Maiſtre de noſtre cœur, mais nous laiſſant la liberté de luy ouvrir ou de luy refuſer l'entrée, il ſe comporte avec nous comme s'il ne l'eſtoit pas, & par conſequent il ſemble qu'il demande en priant. Il ne dit pas je veux entrer par force, mais ſi on m'ouvre j'entrerai, *Si quis aperuerit mihi januam intrabo ad illum.*

Apoc. 3.

Nous liſons au livre d'Eſther que le Roy Aſſuerus n'attendit pas qu'elle luy fit aucune Priere, il la prevint, & l'invita diſant, *Quid vis Eſther Regina? quæ eſt petitio tua? etiamſi dimidiam partem regni petieris dabitur tibi.* Elle ne demanda rien pour lors ſinon qu'il plut au Roy de luy faire l'honneur de venir au banquet qu'elle luy avoit preparé, il y alla, & la preſſa de nouveau de demander quelque choſe de plus. *Quid petis vt detur tibi? pro quâre poſtulas? etiamſi dimidiam partem regni mei petieris impetrabis.* L'Evangeliſte ſaint Marc rapporte une hiſtoire preſque pareille

Eſther. 5.

Marci. 6.

du

du Roy Herode à l'egard d'une fille qui n'eſtoit pas ſi ſage qu'Eſther. C'êtoit la fille d'Herodias, que ce Roy avoit ôtée à ſon mary. Ayant danſé en ſa preſence en un feſtin qu'il fit aux principaux de ſa Cour, le jour de ſa naiſſance, il luy dit demande-moy ce que tu voudras, & je te le donneray quand même ce ſeroit la moitié de mon Royaume, & il le jura. *Pete à me quod vis & dabo tibi, & juravit illi: quia quidquid petieris dabo tibi, licet dimidium Regni mei.*

Il eſt fort à douter & même il n'eſt pas croiable que ces deux Roys parlaſſent tout de bon quand ils firent des offres ſi grandes. Et ſi ces deux princeſſes les euſſent pris au mot, & demandé la moitié de leur Royaume, je crois qu'elles auroient attiré ſur elles leur indignation pour avoir eu la temerité de porter leurs penſées ſi haut; mais quand le Fils de Dieu diſoit à ſes Apoſtres, & en leurs perſonnes à tous les fidelles, demandez on vous donnera, c'eſtoit tout de bon: & non ſeulement il leur offrit la moitié de ſon Royaume; mais ſon Royaume tout entier, & vouloit qu'ils le demandaſſent tous les jours, puiſque c'eſt l'une des demandes de L'oraiſon dominicale, que nous devons reciter tous les jours ſi nous ſommes Chreſtiens, *Adveniat regnum tuum.*

Il ſemble que Dieu ne pouvoit témoignér davantage le deſir qu'il a d'être prié, qu'en invitant, exhortant, commandant & même priant qu'on le prie. Mais voyci qui eſt ſurprenant. Il ſçait que les hommes ignorent ſouvent ce qu'ils doivent demander, & encor qu'ils le ſçachent, que par leur negligence ils ne le demandent pas: il a remedié à leur ignorance & à leur negligence. Premierement

I. Dieu enſeigne aux hommes ce qu'ils doivent demander dans l'oraiſon.

rement en leur enſeignant ce qu'ils doivent demander : ſecondement en les inſtruiſant de la façon qu'ils le doivent demander : troiſiémement, en leur inſpirant interieurement la volonté de le demander. Ce ſont trois conſiderations ſur leſquelles il ne faut pas paſſer legerement ſans y faire les reflexions convenables.

II. Il les inſtruit de la maniere qu'ils doivent le demander.

III. Il leur inſpire interieurement la volonté de le demander.

L'Apoſtre ſaint Paul a dit que nous ne ſçavons pas de nous mêmes ni demander ce qu'il faut, ni prier comme il faut, *quid oremus, ſicut oportet neſcimus.* C'eſt une double ignorance : le *quid* & le *ſicut*. Si nous nous en fions à nous mêmes, il eſt à craindre qu'on ne nous diſe ce que le Sauveur dit aux deux freres fils de Zebedée, qui demandoient par leur mere que l'un d'eux fût aſſis à ſa droite dans ſon Royaume,& l'autre à ſa gauche *neſcitis quid petatis.* Et encor que nous demandions ce qui ſe peut demander, ſi nous ne le demandons pas comme il faut. L'Apoſtre ſaint Jacques nous dira, *petitis & non accipitis, eò quod malè petatis*: Combien de gens y a-t-il aujourdhuy qui demandent à Dieu ce qu'ils ne devroient pas? des richeſſes, des honneurs, une longue vie, une ſanté vigoureuſe, une famille abondante, la ruine de leurs ennemis, & autres choſes ſemblables, qui ſont plûtôt nuiſibles à leur ſalut que profitables? combien y en a-t-il qui demandent ce qui ſe peut honneſtement, & ce qui ſe doit, ne le demandent pas comme il faut ? n'ayant ni l'intention droite, ni les autres conditions requiſes.

Ad Rom. 8.

Matth. 20.

Iacobi 4.

Dieu nous a enſeigné dequoy nous le devons prier, & comme quoy. Dequoy, en compoſant luy méme L'oraiſon que nous appellons Dominicale, à laquelle ſe reduiſent toutes les demandes

que

que nous pouvons honnêtement faire à Dieu tant pour nôtre ame que pour nôtre corps ? tant pour l'acquisition du bien que pour la délivrance du mal. Nôtre ame n'a besoin que de la Grace de Dieu en ce monde, & de sa gloire en l'autre ; ce sont les deux biens qui luy sont necessaires. Nous demandons la gloire en disant *adveniat regnum tuum*; & la Grace en disant *fiat voluntas tua* ; car c'est en accomplissant sa volonté que nous vivons en sa grace, les maux dont nous avons besoin d'estre délivrés sont les pechés : nous demandons d'estre délivrés des peches passés en disant *dimitte nobis debita nostra* ; & d'estre preservés de ceux que nous pourrions commettre, en disant *& ne nos inducas in tentationem.* Nous demandons aussi d'estre garantis de tout autre mal qui puisse nuire à nôtre corps, & à nôtre ame en disant *sed libera nos à malo* ; ou bien que Dieu nous délivre du malin qui ne cherche qu'à nous faire du mal ce qui revient à peu prés au même sens. Quant à nôtre corps il n'a besoin que d'estre sustenté suffisamment, en sorte qu'il puisse subsister tant qu'il plaira à Dieu de nous maintenir en vie : & c'est ce que nous demandons en disant, *panem nostrum quotidianum da nobis hodie*, entendant par le pain quotidien tout ce qui est necessaire à la vie corporelle, le vivre, le vêtir, l'habitation. Et d'autant que tout se doit rapporter à Dieu qui est la fin derniere de toutes choses, nous demandons en premier lieu que son nom soit santifié & glorifié en disant *sanctificetur nomen tuum.* Et en toutes ces demandes nous nous adressons à Dieu comme à nôtre Pere Celeste qui a de l'amour pour ses enfans & qui ne leur refusera rien, qui leur soit necessaire.

Ecoutons maintenant comme quoy Dieu veut être prié, & apprenons le de luy même. Je trouve dans les Evangiles quatre points d'inſtruction que le Sauveur nous a donné ſur ſe ſujet, qui ſont comme quatre conditions que doit avoir la priere : qu'elle ſe faſſe avec une droite intention, avec foy, confiance, & perſeverance. Si vous avez une autre fin en priant que vôtre ſalut ou ce qui s'y rapporte, vôtre priere n'eſt pas bonne. Le Fils de Dieu a dit, tout ce que vous demanderez à mon Pere en mon nom, je le feray, *quodcumque petieritis patrem in nomine meo, hoc faciam.* Sur quoy Saint Auguſtin dit fort bien, *non petitur in nomine ſalvatoris quidquid petitur contra rationem Salutis.* Il faut donc que les choſes que vous demandez vous les rapportiez à cette fin de faire vôtre Salut ; autrement vous ne demandez pas au nom du Sauveur. Si un malade prie Dieu qu'il luy rende la ſanté, afin qu'il le ſerve mieux, & qu'il s'employe plus facilement aux exercices de pieté, à la bonne heure. Mais ſi c'eſt pour vivre plus à ſon aiſe, & goûter davantage les douceurs de la vie, *non petitur in ſalvatoris nomine quidquid eſt alienum à ſalute.* Il en faut dire autant de ceux qui demandent la vie de leurs parens, de leurs amis & quoyque ce ſoit ; s'ils n'ont pour fin de leur Salut, la Priere n'eſt pas faite comme il faut.

Io. 14.

Tractat. 102. in Io.

Le Sauveur aprés avoir dit tout ce que vous demanderez à mon Pere, je le feray, adjoute incontinent, ſi vous me demandez quelque choſe en mon nom, je le feray, *ſi quid petieritis me in nomine meo hoc faciam.* Je laiſſe à part qu'on peut inferer de cette façon de parler que le Sauveur

eſt

eſt Dieu égal à ſon Pere puiſque prier ſon Pere & le prier c'eſt la même choſe. Ce qui paroit d'abord difficile à entendre, c'eſt que veut dire prier le Sauveur en ſon nom ? peut-on prier quelqu'un ſans le prier en ſon nom ? ſi ce n'eſt peut eſtre quand on le prie au nom d'autruy ? mais ſi quelqu'un prie le Roy d'une faveur ſans alleguer autre nom que celuy du Roy méme, ne le prie-t-il pas en ſon nom? Il ſemble donc que quiconque prie le Sauveur, le prie en ſon nom, & qu'il eſt ſuperflu de dire, *ſi quid petieritis me in nomine meo.* Non, il n'eſt pas ſuperflu : parce que ſi quelqu'un par exemple prioit le Roy de luy donner une charge de judicature, non pas dans le deſſein de rendre la Juſtice, mais de s'enrichir par les emolumens de ſa charge, il prieroit le Roy, mais non pas comme Roy ny au nom de Roy, lequel ne doit pas en cette qualité dõner des charges à ceux qui en veulent abuſer. De même ſi quelqu'un prioit le Sauveur de luy donner quoy que ce ſoit dãs un autre deſſein que celui de ſon ſalut, il ne le prieroit pas cõme Sauveur ny au nom de Sauveur.

Cette premiere condition eſt donc neceſſaire de preſcrire à ſa Priere une bonne fin. Ce que ne faiſoient pas les Scribes ni les Phariſiens taxez d'hipocriſie par le fils de Dieu, leſquels faiſoient des longues prieres dans les ſinagogues, & aux coins des ruës, afin qu'on les eſtimât devots, & gens de bien. Quiconque prie dans les Egliſes avec une fin ſi ſiniſtre, dit ſaint Jerôme, eſt un Scribe & un Phariſien, c'eſt à dire un hipocrite. Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe prier dans les Egliſes loüablement & en preſence du monde : mais il ſe faut garder de le faire par vanité, & il vaudroit

IV. Conditions requiſes à la bonne Priere.

I. Vne bonne fin. Matth. 6.

mieux ſe retirer en ſa chambre ou en ſon cabinet pour vaquer à la priere ſans autre témoin que Dieu qui nous écoute, que d'en perdre tout le fruit par une intention dépravée.

II. Croire la toute-puiſſance de Dieu.

La ſeconde coondition que doit avoir la priere ſelon la doctrine du Sauveur, eſt la foy, c'eſt à dire qu'on croie fermement que Dieu eſt tout-puiſſant. Il exigeoit cette Foy ordinairement de tous ceux qui luy demandoient quelque grace miraculeuſe. Il dit au Centurion qui eſtoit venu au devant de luy pour obtenir la gueriſon de ſon ſerviteur. *Vade & ſicut credidiſti fiat tibi.* A deux aveugles qui crierent, ayez pitié de nous Fils de David, il leur demanda, *Creditis quia hoc poſſum facere vobis ?* A un pere dont l'enfant eſtoit poſſedé d'un diable muet, & qui diſoit, *Si quid potes adjuva nos*, il luy répondit avec un *ſi*, comme il l'avoit prié avec un *ſi*, il avoit dit, *Si quid potes*, on luy répond, *ſi potes credere, omnia ſunt poſſibilia credẽti.* A une femme malade d'un flux de ſang depuis douze ans, qui avoit touché la frange de ſa robbe, il luy dit, *Fides tua te ſalvam fecit.* A un Prince de la Synagogue de qui la fille eſtoit morte, *Noli timere, crede tantum, & ſalva erit.* Avant que de guerir l'aveugle né, il l'interrogea, s'il croioit au Fils de Dieu ? *Tu credis in Filium Dei ?* A Marthe qui prioit pour la reſurrection du Lazare ſon frere, *Nonne dixi tibi, quoniam ſi credideris videbis gloriam Dei.* A la Cananée qui prioit pour la gueriſon de ſa fille, *O mulier magna eſt fides tua, fiat tibi ſicut vis.* Enfin il nous aſſeure que nous obtiendrons tout ce que nous demanderons en croïant, *Omnia quæcunque petieritis in oratione credentes accipietis.*

Matth. 8.
Matth. 9.
Marci 9.
Lucæ 8.
ibidem.
Io. 9.
Io. 11.
Matth. 15.
Matth. 21.

III. D'avoir de la cõfiãce.

Mais ce n'eſt pas aſſez de croire, ſi nôtre Foy n'eſt

n'eſt accompagnée de confiance, laquelle nous fait eſperer avec certitude, que Dieu fera ce qu'il peut en nôtre faveur, le Sauveur nous enſeigne cette troiſiéme condition, lors qu'il condanna un figuier à ne porter jamais de fruit, à cauſe qu'il n'y en avoit point trouvé. Les Apôtres s'étonnerent de le voir devenu ſec, & aride, alors il leur dit, ſi quelqu'un dira à une montagne, jette toy dans la mer, & croira ſans heſiter que la choſe ſe fera comme il l'a dit, elle ſe fera. *Amen dico vobis quia quicunque dixerit huic monti : tollere, & mittere in mare, & non haſitaverit in corde ſuo ſed crediderit quia quodcunque dixerit fiat, fiet ei.* Il n'eſt pas mal-aiſé de croire que Dieu eſt tout Puiſſant, & qu'il peut faire tout ce qu'il veut : mais de ſe perſuader avec une ferme confiance, qu'il fera ce que nous luy demandons, s'il eſt utile pour nôtre Salut, ou pour celuy d'autruy, c'eſt ce qui eſt rare, & que les Theologiens appellent la Foy des miracles. Et je crois pour moy que la plus part de nos prieres, ſont ſans effet, faute d'avoir cette confiance. Marci 11.

Le quatriéme poinct d'inſtruction eſt que la priere ſoit perſeverante, Dieu ne s'eſtant pas obligé de donner d'abord ce qu'on luy demande, & prenant plaiſir d'eſtre importuné. La Parabole que propoſe le Sauveur, ſur ce ſujet le mônstre clairement. Vous avez un ami, dit-il, & vous allez la nuit le prier, qu'il vous prête trois pains, pour traiter un étranger, qui vous eſt ſurvenu. S'il vous répond, que l'heure eſt incommode, & qu'il ne peut vous accommoder eſtant couché, & que neanmoins vous perſiſtiez à frapper à la porte, & à l'importuner, il ſe lévera enfin, & vous *IV. La Perſeverance.*

donnera ce que vous luy demandez, non tant à cauſe qu'il eſt vôtre ami, qu'à raiſon de vôtre importunité, *& ego dico vobis, petite, & dabitur vobis, quærite, & invenietis: pulſate, & aperietur vobis.* Vous voiez que la perſeverance eſt neceſſaire à l'Oraiſon. Ce n'eſt pas aſſez de frapper une fois, ni deux, ni trois, il faut continuer juſqu'à tant que l'on vous ouvre.

Luc. 11.

Il propoſe une autre Parabole, pour prouver qu'il faut prier ſans ceſſe, *oportet ſemper orare & non deficere.* Il y avoit un Juge dans une Ville qui n'avoit ni crainte de Dieu, ni reſpet pour les hommes. Une vefve vint luy demander juſtice, contre un ſien adverſaire. Il n'en tint conte durant un long-temps. Elle ne ſe rebuta point. Enfin laſſé de ſon importunité, il luy fit juſtice. Quoy donc, Dieu qui eſt la bonté même, ne fera pas pour ceux qui perſeverent à le prier, ce qu'un Juge plein d'iniquité, a fait pour une vefve importune? la Cananée pria pour ſa fille qui eſtoit malade, le Sauveur ne luy répondit rien. Elle s'addreſſa aux Apôtres qui parlerent pour elle; il leur dit, qu'il n'eſtoit venu que pour operer des miracles en faveur des Iſraëlites. Elle redoubla ſa priere, & apres un troiſiéme rebut, & une réponce fort ſeiche, elle ne ſe rendit point, & enfin obligea le Sauveur à luy accorder ſa demande. *O mulier magna eſt fides tua, fiat tibi ſicut vis.*

Luc. 18.

Matth. 15.

Reprenons maintenant, & diſons, ſi vous voulez que vôtre Oraiſon ſoit recevable, ayez pour fin vôtre Salut, priez avec Foy, confiance, & perſeverance. Avec ces conditions, obtiendray-je infailliblement ce que je demanderay? oüy, pourveu que vous ſoiez en la grace de Dieu, & que

de

de vôtre part, vous ne mettiez pas empêchement à l'execution de la choſe que vous demandez. Ce ſont encor deux poincts qu'il faut expliquer. On propoſe cette queſtion, ſi Dieu exauce les pecheurs ? l'aveugle né, declara hautement que non, lors qu'il fut interrogé par les Phariſiens qui luy avoit rendu la vûë? *ſcimus quia peccatores Deus non audit; ſed ſi quis Dei cultor eſt & voluntatem ejus facit hunc exaudit.* Saint Auguſtin dit, que cet homme parla n'eſtant pas encor Baptiſé, ni aſſez inſtruit, *adhuc inunctus loquitur*, parce que Dieu exauce les pecheurs; autrement il n'auroit pas exaucé le Publicain, qui frappant ſa poitrine diſoit, *Deus propitius eſto mihi peccatori.* Mais que répondroit ſaint Auguſtin à ce verſet de David ? *iniquitatem ſi aſpexi in corde meo, non exaudiet Dominus.* Dieu n'exaucera pas celuy qui connoitra quelque iniquité en ſon cœur.

Io. 9.

Tract. 44. in Io.

Pſal. 65.

Il y a moyen d'accorder ces authorités, en diſtinguant deux ſortes de pecheurs, dont les uns ſont dans un attachement actuel au peché : & de ceux-là il faut entendre David, que Dieu n'exauce pas ceux qui voient dans leur cœur quelque iniquité, à laquelle ils ſont attachés. Il y a d'autres pecheurs, qui ſe repentent d'avoir peché, & qui en demandent pardon, comme le Publicain, & ceux-là ſont exaucés ſelon ſaint Auguſtin. Non pas toutefois infailliblement en tout ce qu'ils demandent, mais ſeulement en la juſtification que Dieu a promiſe au pecheur repenti. Pour eſtre exaucé infailliblement en tout, il faut eſtre en la grace de Dieu. Nous l'apprenons du Sauveur même, lors qu'ayant dit à ſes Apôtres, *manete in me, & ego in vobis*, demeurez en moy, & je de-

Io. 15.

meureray en vous, ce qui ne ſe peut, que par la grace ſantifiante, il ajoute un peu apres, *ſi manſeritis in me, & verba mea in vobis manſerint, quodcumque volueritis petetis, & fiet vobis.* D'où il s'enſuit que pour obtenir infailliblement tout ce qu'on demande, il faut demeurer en Dieu, & que luy demeure en nous par ſa grace.

Il y a une exception à cette promeſſe generale, & c'eſt lorſque nous demandons à Dieu, ce qui depend en partie de nôtre liberté; il n'eſt pas infaillible que nous l'obtiendrons, parce que nous y mettons ſouvent empêchement de nôtre part. Tous ceux qui demandent le don de perſeverance, ne perſeverent pas. Ils pourroient perſeverer s'ils vouloient, ils ne le veulent pas. Vous me direz que Dieu pourroit donner des graces efficaces, qui feroient perſeverer. Il eſt vray: mais ces graces efficaces eſtant données, laiſſent toûjours la liberté de perſeverer: Et Dieu ne s'eſt pas obligé à choiſir toutes les graces efficaces, qu'on luy demande: autrement il s'enſuivroit, qu'un homme juſte s'il demandoit à Dieu de ne le jamais offenſer, il ne l'offenſeroit jamais: ce qui eſt contre l'experience, & contre l'ordre que Dieu a établi.

J'ajoute neanmoins, qu'il eſt moralement infaillible, que celuy qui demanderoit tous les jours la grace de ne jamais offenſer Dieu mortellement obtiendroit le don de perſeverance, ſi ſa priere eſtoit accompagnée d'un ferme propos de ne l'offenſer jamais, parce que nous devons raiſonnablement preſumer de la divine bonté, qu'elle ne delaiſſera pas un homme qui ſe comporte avec tant de ſoin de ſon Salut. *Deus enim niſi deſerentes ſe*

non

non deſerit, & multos deſertores ad ſe convertit, dit ſaint Auguſtin, Dieu ne delaiſſe que ceux qui le delaiſſent, & convertit à ſoy pluſieurs deſerteurs. D'autant plus que c'eſt luy qui nous inſpire interieurement la grace de bien prier, ſans laquelle nous ne le ferions jamais. Lib. de Nat. & gratiâ. c. 26.

Spiritus adjuvet infirmitatem noſtram, dit l'Apôtre, *nam quid oremus, ſicut oportet, neſcimus : ſed ipſe ſpiritus poſtulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus.* Le ſaint Eſprit aide nôtre infirmité en trois façons, premierement en nous enſeignant ce que nous devons demander: en ſecond lieu en nous inſtruiſant comment il le faut demander. C'eſt dequoy nous venons de diſcourir. La troiſiéme façon eſt lors qu'il nous inſpire la volonté de prier avec tant de ferveur que nous gemiſſons en priant. Les Macedoniens, & les Eunomiens qui nioient la Divinité du ſaint Eſprit abuſoient de ce paſſage comme ſi le ſaint Eſprit prioit pour nous avec des gemiſſemens inexplicables, d'où ils inferoient qu'il n'étoit pas Dieu, puiſque Dieu ne peut ny prier, ny gemir. Mais les ſaints Peres répondoient que l'Apôtre ne vouloit ſignifier autre choſe par cette façon de parler, *Spiritus poſtulat pro nobis*, ſinon que le ſaint Eſprit nous fait prier, *Poſtulat, id eſt, poſtulare facit*, conformement à ce qu'il avoit dit auparavant, *adjuvat infirmitatem noſtram.* Car on n'aide perſonne, ſinon celle qui fait, mais qui ne peut faire ſans eſtre aidée. Nous ne pouvons prier comme il faut par nos propres forces, c'eſt un article de Foy, le ſaint Eſprit nous fait prier, il nous inſpire la priere: ce qu'il nous fait faire, & qu'il fait avec nous & par nous, nous diſons qu'il le fait pour nous. Ad Rom. 8.

Cette réponce eſt ſolide & conforme à l'Ecriture ſainte. Nous en avons deux exemples dans la Geneſe, rapportés par ſaint Auguſtin, le premier, lorſque Dieu voulut perdre les Sodomites, je deſcendray, dit-il, & je verray ſi leur malice eſt accomplie, ou non, afin que je le ſçache, *An non eſt ita, ut ſciam.* Dieu n'avoit pas beſoin de ſçavoir ce qu'il ſçavoit déja, & qu'il ne pouvoit ignorer; mais il le vouloit faire ſçavoir & aux Anges qui devoient embraſer la ville, & à Loth qui eſtoit dedans & qu'il vouloit ſauver, & aux Sodomites mémes, afin qu'ils ſçeuſſent que leurs pechés eſtoient la cauſe de leur ruine, *ut ſciam*, donc, c'eſt à dire, *ut ſcire faciam.*

Gen. 18.

L'autre exemple eſt tiré de l'hiſtoire du ſacrifice d'Abraham, auquel Dieu dit aprés qu'il ſe fut montré prêt à immoler ſon fils, je connois maintenant que tu crains Dieu, *Nunc cognovi quòd times Deum.* Dieu ne connoiſſoit-il pas auparavant qu'Abraham le craignoit? ſans doute, mais il vouloit le faire connoître à la poſterité, *nunc cognovi, id eſt, cognoſcere feci.*

Gen. 22.

Le méme Apôtre ſaint Paul nous fournit encor un autre exemple en l'Epiſtre aux Galates. *Vivo jam non ego, vivit verò in me Chriſtus.* Il parle de la vie ſpirituelle de la grace, & il dit qu'il ne vit pas, mais que Jeſus-Chriſt vit en luy, parce que Jeſus-Chriſt le fait vivre de cette vie ſpirituelle, *Vivit verò in me Chriſtus, id eſt, vivere me facit*, eſtant certain que Jeſus-Chriſt ne vivoit pas de cette méme vie, de laquelle il faiſoit vivre ſaint Paul. Ce qui a donné ſujet au ſçavant Cardinal Cajetan, de dire que les juſtes qui meritent le Ciel par leurs bonnes œuvres pourroient ſe ſervir

Ad Gal. 2.

de

de la même façon de parler, disant *mereor ego, jam non ego, meretur verò in me Christus*, parce que JESUS-CHRIST par ses merites, est la cause que nous meritons.

Il est donc veritable au même sens, que le Saint Esprit prie pour nous avec des gemissemens, parce qu'il nous fait prier, & gemir, autrement il faudroit avoüer que le Saint Esprit gemiroit continuellement, & par consequent, qu'il auroit cessé d'estre bien heureux, ou qu'il ne l'auroit jamais esté, ce que ceux-mêmes qui nioient sa Divinité n'admettoient pas, comme contraire aux Ecritures Saintes. Que si des choses que Dieu permet, & dont il n'est pas l'Autheur, le Texte Sacré dit souvent qu'il les fait, à plus forte raison le peut-il dire des choses qu'il veut, & qu'il fait faire.

Il est temps de conclure. Nous avions entrepris de montrer, que par la priere, on prepare la voye du Seigneur. Nous l'avons mõntré, parce que Dieu desirant de venir à nous, il veut qu'on l'invite, & qu'on l'en prie; il témoigne ce desir en nous invitant luy-même de le prier, en nous conseillant, en le commandant, en nous enseignant dequoy il le faut prier, & de qu'elle façon, & en nous inspirant l'esprit de la sainte priere, avec promesse de nous accorder nos demandes, il les accordera. Si nous le prions comme il faut, c'est à dire avec intention de nôtre Salut, avec Foy, confiance, & perseverance, & si nous sommes en sa grace, ou du moins si nous luy demandons pardon de nos offenses, avec un cœur contrit, & repenti. Je crois m'estre acquité de ce que j'avois promis.

Que reste-t-il, sinon que nous apprenions aujourd'huy

jourd'huy pour toûjours, ſi nous ne l'avons pas encor appris, l'état que nous devons faire de la priere, puiſque ſans elle Dieu ne viendra jamais à nous, pour y demeurer. Je ne ſçaurois aſſez m'étonner qu'il ſe trouve des Chrêtiens ſi peu ſoigneux de leur Salut, que de paſſer, je ne dis pas les jours entiers, mais les ſemaines, les mois, & peut-eſtre les années, ſans reciter une ſeule fois l'Oraiſon Dominicale qui eſt ſi courte; & toutefois c'eſt une choſe horrible, dit Tertullien, de paſſer un jour ſans prier, *horrendum eſt diem unum ſine oratione tranſigere.*

Comment vivent pluſieurs Chrêtiens? ils ſe levent le matin, la tête remplie ou des affaires qu'ils doivent traiter ce jour là, ou des divertiſſemens qu'ils veulent prendre. A peine ſont-ils habillés, qu'un Marchand va dans ſa boutique, un Artiſan ſur ſa beſogne, un Procureur, & un Advocat ſur ſes papiers, un homme d'affaires à ſolliciter. Et les jeunes gens qui n'en ont point ou fort peu, vont chercher des compagnons de leur débauche. Le reſte de la journée ſe paſſe en occupations ou inutiles, ou mauvaiſes, ou ſi elles ſont neceſſaires, on ne leur donne pas l'intention qu'il faudroit du ſervice de Dieu, on ne cherche que ſon interêt, ou ſa ſatisfaction. Le ſoir on ſe trouve ſi las, & ſi fatigué du tracas de la journée, qu'on ne penſe qu'à ſe mettre au lit pour dormir. Ainſi le jour ſe commence, ſe paſſe, & ſe termine ſans Oraiſon. Et comment voulez-vous que Dieu vous protege, & vous aſſiſte, ſi vous ne penſez pas à luy. Il faut monter à luy, ſi vous voulez qu'il deſcende vers vous. Sa Miſericorde ne deſcend point que l'Oraiſon ne monte. *Aſcendat*

dat ad te Domine oratio mea, & deſcendat ſuper me miſericordia tua. David avoit plus d'affaires que nous n'en avons, il ne manquoit jamais de prier Dieu tous les matins, *& manè oratio mea præveniet te.* Pſal.87. Comment ſe peut-il faire que nôtre Oraiſon previenne Dieu, puiſque ſa Miſericorde nous previent toûjours comme dit le même David, *Miſericordia ejus præveniet me ?* Pſal.58. En Dieu il y a une Miſericorde prevenante, & celle-là nous previent toûjours, même quand nous prions, parce que ſans elle nous ne pouvons prier, & une Miſericorde ſubſequente, laquelle eſt prevenuë par nôtre Oraiſon, lorſque Dieu nous accorde ce que nous luy demandons, & c'eſt d'elle que s'entend cet autre verſet de David, *& Miſericordia tua ſubſequetur me omnibus diebus vitæ meæ.* Pſal.22. Et même apres cette vie dans le ſejour de la gloire.

SERMON

SERMON
POUR
LE IV. MARDY
DE L'ADVENT.

DE LA II. PREPARATION de la voye du Seigneur qui eſt l'Humilité.

Parate viam Domini, omnis vallis implebitur, & omnis mens, & collis humiliabitur. Lucæ 3.

Preparez la voye du Seigneur, que les vallées ſe rempliſſent, & que les montagnes & les collines s'abaiſſent.

MIER nous parlâmes de remplir les vallées, c'eſt à dire les vuïdes de nôtre ame par de bonnes penſées, & de ſaintes affections, & nous dîmes que cela ſe fait par le moyen de l'Oraiſon, laquelle remplit nôtre memoire du ſouvenir de Dieu, nôtre entendement de la conſideration de ſes grandeurs, & de ſes bien-faits, nôtre volonté des deſirs de luy plaire, & d'obtenir de ſa liberalité les dons qui nous ſont

ſont neceſſaires pour le ſervir, & en le ſervant pour operer nôtre ſalut. Quand on remplit on éleve ce qui étoit bas & profond, l'Oraiſon eſt une élevation de nôtre eſprit à Dieu, *Aſcenſio mentis ad Deum*, en montant vers luy, nous l'attirons à nous, & il décend juſqu'à nos infirmités pour les ſoulager. C'eſt l'échelle de Jacob par laquelle les Saints qui ſont les Anges terreſtres montent juſqu'au Ciel, & décendent avec Dieu en terre. En effet Jacob qui avoit veu le Seigneur au deſſus de l'échelle, allant en Meſopotamie, le vit au retour en terre, & luita toute la nuit avec luy. La priere eſt donc la premiere preparation de la voye du Seigneur, marquée par ces paroles, *Omnis vallis implebitur.* La ſeconde nous eſt ſignifiée par celles qui ſuivent, *Omnis mons & collis humiliabitur.* Aprés avoir hauſſé les chemins creux, il faut abaiſſer les hauteurs. C'eſt la ſeconde preparation, laquelle ſe fait par le moyen de l'Humilité, comme vous entendrez, aprés que nous aurons ſalüé la plus humble des Vierges, & la plus chaſte des Humbles.

Ave Maria.

Ayant entrepris de montrer aujourd'huy que l'humilité eſt un excellent moyen pour preparer la voye du Seigneur, je propoſe d'abord trois raiſons qui en feront les preuves, & qui ſeront tout le ſujet de ce diſcours. La premiere eſt qu'on prepare la voïe du Seigneur, en abaiſſant les montagnes & les collines, comme dit le ſaint Precurſeur du Fils de Dieu, qui a pour office de nous avertir des preparatifs neceſſaires; or eſt-il que

DIVISION. *III. Raiſons pour leſquelles l'Humilité eſt la ſeconde voye qu'il faut preparer à Dieu.*

I. Parce que l'Humilité

abbaiſſe les Montagnes & les Collines.

II. Parce que par l'Humilité nous faiſons venir Dieu à nous

III. Parce que par l'Humilité nous ſommes exaltés.

que par l'humilité, nous abbaiſſons les montagnes, & les collines. Donc nous preparons par elle la voye du Seigneur. La ſeconde raiſon eſt, que par l'humilité nous faiſons venir Dieu à nous, donc nous luy preparons la voye. La troiſiéme que cette même vertu, en nous humiliant nous exalte, & en nous exaltant, nous fait aller au devant de Dieu, pour l'obliger en ſuite de venir à nous. Commençons par la premiere.

I. POINCT. *L'Humilité abbaiſſe les Montagnes & les Collines.*

Nous abaiſſons les montagnes, & les collines par l'humilité, c'eſt à dire nous humilions l'orgueil, & la vaine gloire. Il y a cette difference entre les collines, & les montagnes, que celles-cy ſont beaucoup plus hautes que celles-là. Ce qui nous repreſente deux ſortes d'orgueil, l'un de ceux qui reſſemblent à de ſourcilleuſes montagnes, dont à peine voit-on la cime, & la pointe, tant elles ſont élevées juſqu'au de-là des nuës.

2. *Sortes d'Orgueil.*

L'autre de ceux qui reſſemblent à des collines leſquelles ne vont pas ſi haut. Il y en a qui s'enorgueilliſſent des dons ſurnaturels, ce ſont des montagnes d'orgueil. D'autres qui s'enflent de vanité pour leurs qualités naturelles : ce ſont des collines.

4. *Sortes de perſonnes qui s'enorgueilliſſent des Dons ſurnaturels.*

I.

Les premiers ſont de quatre ſortes, & retenez les bien, parce qu'il importe de les connoitre pour ſe garder d'eſtre du nombre. La premiere ſorte eſt de ceux qui ont une complaiſance en eux-mêmes, pour les dons de grace, dont Dieu les a ornés, qu'ils ſe croient dignes d'en avoir d'avantage, & ambitionnent d'eſtre plus qu'ils ne ſont. Ce fut à mon avis la ſuperbe de Lucifer.

Je ſuppoſe la Sentence de l'Angelique ſaint Thomas, que les Ange, reçûrent en leur Creation, les

les dons ſurnaturels à proportion de leur nature. Et comme la nature de Lucifer eſtoit ſuperieure à toutes les autres, il fut auſſi pourvû plus abondamment que pas une autre, de grace, & de ſainteté. Il en devint amoureux de ſoy-même, & crût qu'il meritoit bien, non pas d'eſtre Dieu, ou égal à Dieu par ſa propre nature; ce qu'il voioit eſtre impoſſible: mais d'eſtre uni hypoſtatiquement, à l'une des trois Perſonnes Divines, afin d'eſtre Ange-Dieu, & adoré comme Dieu, de méme que le Verbe Incarné eſt Homme-Dieu, & adoré comme Dieu. C'eſt en ſe ſens qu'il faut entendre ces paroles d'Iſaïe que les Saints Peres luy appliquent, *ſuper aſtra Dei exaltabo ſolium meum, ſimilis ero altiſſimo.* Car tout ainſi que JESUS-CHRIST peut dire avec verité, qu'il eſt ſemblable au tres-Haut, parce qu'il eſt Dieu auſſi bien qu'Homme, de méme Lucifer ambitionna l'honneur d'eſtre DIEU, & Ange. Et ſi l'opinion de ceux qui tiennent que Dieu luy revela le deſſein qu'il avoit de s'Incarner eſt veritable, il en fut jaloux, & comme dit ſaint Bernard, *ut vidit invidit.* Il deſira le méme honneur, & ſe voyant refuſé il ſe rebella contre ſon Souverain. Iſaïæ 14.

Dieu parlant de luy au livre de Job, ſe nomme le Roy de tous les enfans de ſuperbe. *Omne ſublime videt ipſe eſt Rex ſuper omnes filios ſuperbiæ.* Et comme les enfans imitent volontiers leur Pere, & les ſujets leur Roy; de méme les ſuperbes imitent le diable, ainſi qu'a remarqué le Sage. *Invidia diaboli mors introivit in orbem terrarum: imitantur autem illum qui ſunt ex parte illius.* Ceux qui l'imitent de plus pres ſont certains, qui ſe diſent ſpirituels, & contemplatifs, leſquels croiant Iob. 41. Sap. 2.

eſtre parvenus à un tres-haut degré de perfection ſe perſuadent qu'ils ſont dignes d'avoir plus qu'ils n'ont, & ſe fâchent en eux-mêmes, que Dieu ne leur donne pas les mêmes faveurs qu'ils liſent, avoir eſté accordées à d'autres Saints, comme les extaſes, les viſions, les revelations, la connoiſſance des cœurs, le don des miracles, & autres ſemblables. C'eſt une ſuperbe bien raffinée, & une ambition pareille à celle de Sathan, de laquelle ſe doivent garder, particulierement les perſonnes qui ſont profeſſion d'une vie plus religieuſe, & plus retirée de la converſation des hommes.

II. La ſeconde ſorte, d'entre les ſuperbes qui s'enorgueilliſſent des dons ſurnaturels, eſt de ceux qui les attribuẽt à eux-mêmes, & aux forces de leur libre arbitre, non pas à la grace de Dieu. Tels eſtoient les Pelagiens, les plus ſuperbes de tous les hommes, au jugement de ſaint Auguſtin, leſquels ignorans la Juſtice de Dieu, & voulant établir la leur, eſtoient injuſtes, & injurieux à Dieu. Ils ſe declaroient ennemis de la grace, donnant tout à leur nature, & à leur propre volonté. Et par un partage tres-inique, ils diſoient que Dieu eſtoit l'Autheur de nôtre nature, & nous de la perfection de nôtre nature : que nous avions de luy la vie, & de nous la bonne vie ; de luy la volonté, de nous la bonne volonté : que la vertu, & le merite nous appartenoit, & la recompenſe à Dieu. Qu'il ne falloit pas demander à Dieu, ni l'humilité, ni la chaſteté, ni les autres vertus, parce qu'elles ſont en nôtre pouvoir, & qu'il eſt inutile de demander à quelqu'un, ce que nous pouvons de nous-mêmes. Qu'il ne falloit non plus remercier Dieu, de ce que nous eſtions humbles, chaſtes, modeſtes,

modeſtes; mais ſeulement de ce qu'il nous avoit donné une nature raiſonnable, laquelle peut ſe perfectionner par ſoy-même. Comme ſi quelqu'un m'avoit donné cent écus, & que j'en achetaſſe un cheval, je luy ſerois obligé du don des cent écus, mais non pas d'avoir acheté un cheval.

Je crois qu'aujourd'huy il y a peu de perſonnes qui ayent des ſentimens ſi injuſtes, & il faudroit eſtre heretique Pelagien pour les avoir. Mais il y en a qui ſe comportent preſque de même que s'ils les avoient, & je m'explique. Ceux qui s'expoſent librement, & ſans retenuë aux occaſions de peché, & aux converſations dangereuſes, & ſe perſuadent qu'ils ne tomberont pas, & qu'ils ont aſſez de force pour s'en empêcher, ſemblent avoir une preſomption pareille à celle des Pelagiens, qui ne faiſoient nulle difficulté, de traiter indifferemment avec les femmes de toute ſorte, ſous pretexte qu'il eſtoit en leur pouvoir, d'eſtre chaſtes quand ils voudroient. Ceux qui dans les tentations, n'ont pas recours à la priere pour les ſurmonter, quoy que ce ſoit le meilleur moien, & tâchent de ſe faire violence, ſans reconnoître leur propre foibleſſe, tiennent une conduite Pelagienne. Cõme auſſi ceux qui negligent de remercier Dieu, de ce qu'il les a preſervez de mille offenſes qu'ils pouvoient commettre, & que d'autres qu'eux ont commiſes.

La troiſiéme ſorte des ſuperbes, eſt de ceux qui confeſſent qu'ils ont beſoin de la grace de Dieu, mais qui croient la pouvoir meriter par leur propre liberté. 1. C'eſtoit l'erreur des Semi-Pelagiens qui diſoient que le commencement du Salut eſtoit de nous, le progrés, & la fin de Dieu; mais deu III.

au merite de la Foy, & du desir de se sauver, que nous pouvons exciter en nous mêmes, sans le secours de la grace. Il s'en trouve aujourd'huy plusieurs qui ont assez de presomption, pour se persuader, que Dieu est obligé à leur donner la perseverance qu'ils croient avoir meritée par leur bonne vie, ne se defiant pas assez de leur fragilité, & ne considerant pas qu'il faut operer son Salut en craignant, & en tremblant; que qui est debout aujourd'huy peut tomber demain, & que la perseverance est un don de Dieu, qui ne tombe point sous le merite.

IV. La quatriéme sorte de ceux qui s'enorgueillissent pour les biens surnaturels, est plus commune parmi les personnes devotes, lesquelles avoüant que tout le bien qu'elles ont est un don de Dieu, s'enflent tellement de la bonne opinion d'elles mêmes, qu'elles mépriſent les autres comme des gens imparfaits, & s'imaginent avoir plus de perfection, & de sainteté que le reste des hommes. Tel estoit le Pharisien de l'Evangile. Il remercioit Dieu de n'estre point sujet aux vices des autres, & par-là il reconnoissoit qu'il luy en avoit l'obligation. Mais en même temps il parloit d'eux avec mépris, les appellant voleurs, injustes, adulteres, nommant même le Publicain qui estoit aupres de luy. *Deus gratias tibi ago quia non sum sicut cæteri hominum.* Il disoit vray en un sens parce qu'il estoit plus superbe, que le reste des hommes.

Lucæ 18.

La seconde sorte de ceux qui s'enorgueillissent des dons naturels.

On en voit qui racontent leurs vertus, & leurs bonnes œuvres, les travaux qu'ils ont soufferts pour la gloire de Dieu, & pour la conversion des ames, ils prennent plaisir qu'on les en estime, & qu'on

qu'on les en loüe. Ils diroient volontiers s'ils oſoient ſe comparant aux autres, *Miniſtri Chriſti ſunt, plus ego.* Ce que ſaint Paul dit avec cette precaution, *ut minus ſapiens dico*, connoiſſant que cette parole eſtoit hardie : mais il la jugea neceſſaire, pour deſabuſer les Corinthiens, qui ne deferoient pas aſſez à ſa Doctrine, ſous pretexte qu'il n'avoit pas traité, & converſé avec JESUS-CHRIST comme les autres Apôtres. Et une autre fois il leur écrivit, qu'il avoit travaillé plus qu'eux tous, en la Predication de l'Evangile, *abundantiùs illis omnibus laboravi*, ajoutant toutefois, *non ego ſed gratia Dei mecum.* Il n'appartient pas à tous les Saints de parler, ni d'écrire de la ſorte, & il eſt toûjours plus aſſuré, de ne ſe preferer à perſonne, & de ſuivre le conſeil que donne l'Autheur, *De imitatione Chriſti. Non nocet ſi vel omnibus te ſupponas : nocet autem plurimùm, ſi vel uni te præponas.* Il ne nuit de rien, de ſe poſtpoſer à tous : il nuit beaucoup de ſe preferer à un ſeul. Un homme pour ſaint, & parfait qu'il ſoit, n'eſt pas aſſuré de perſeverer, & il ne ſçait pas ſi celuy qui eſt aujourd'huy grand pecheur, ſera demain plus grand Saint devant Dieu que luy.

2. Ad Cor. 17.

1. Ad Cor. 15.

Lib. 1. c. 7.

L'Eccleſiaſte a dit un mot qui doit tenir tous les plus gens de bien dans l'Humilité. *Sunt juſti atque ſapientes, & opera eorum in manu Dei : & tamen neſcit homo utrum amore an odio dignus ſit : ſed omnia in futurum ſervantur incerta.* Il y a des juſtes & des ſages dans le monde, leurs œuvres ſont en la main de Dieu, & toutefois ils ne ſçavent pas s'ils ſont dignes d'amour ou de haine : mais tout ce qui arrive eſt incertain. Pluſieurs Theologiens ſe ſervent de ce paſſage pour prouver que l'hom-

Eccl. 1.

me ne ſçait pas s'il eſt en la grace de Dieu, ou en peché mortel, les pecheurs le ſçavent bien, parce que leur conſcience le leur dit. Mais les juſtes ne le ſçavent pas, deſquels il eſt icy parlé ; ce qui doit les empêcher de s'enorgueillir. Mais quand même ils ſçauroient qu'ils ſont juſtes, ignorant l'avenir qui eſt incertain, ils doivent ſe tenir dans la crainte, & ſe ſouvenir de ce que dit l'Apôtre,
Ad Rom. 11. *tu ſtas, noli altum ſapere ſed time.*

Quiconque reconnoîtra humblement que tout le bien qu'il a, eſt un don de ſa Main liberale de ſon Createur, qu'il n'a de ſoy que le peché, & le menſonge, comme dit le ſecond Concile d'Orenge ; que Dieu d'un cœur endurci comme une pierre, en peut faire un enfant d'Abraham ; que perſonne n'eſt aſſuré de ſa perſeverance, ni de ſon Salut ; que les plus abominables pecheurs peuvent devenir en un inſtant des vaſes d'election, & les plus Saints des vaſes d'iniquité ; quiconque marchera avec ces ſentimens d'Humilité, ne preſumant rien de ſoy, ne mépriſant perſonne, & donnant toute la gloire à Dieu, abbatrâ les montagnes d'orgueil, & preparera dignement la voye du Seigneur.

Ce n'eſt pas aſſez d'abbaiſſer les montagnes, il faut encor humilier les collines. Je compare à des collines l'orgueil de ceux qui tirent vanité des dons naturels, qui ſont incomparablement moins à eſtimer que les ſurnaturels, comme les collines ſont beaucoup au deſſous des montagnes. Il y en a de trois ſortes, les biens de l'eſprit, les biens du corps, & les biens exterieurs, que les Philoſophes appellent biens de fortune. Les biens de l'eſprit, ou nous ſont venus purement, par le don de Creation

Creation, ſans que nous y ayons contribué ; ou par nôtre travail & induſtrie, & biens de fortune de même. Car pour ceux du corps nous n'y pouvons rien, comme dit le Sauveur en l'Evangile, il n'eſt pas en nôtre pouvoir de faire un de nos cheveux blanc ou noir, ni d'ajouter à nôtre ſtature une coudée. Les biens purement naturels ſont le bon eſprit, la memoire heureuſe, le jugement, le ſens commun, l'imagination ferme, & arrêtée, le bon naturel, la beauté, la ſanté, la force, la complexion vigoureuſe, le temperament égal, la vivacité des ſens exterieurs, l'extraction noble, & de parens riches. Les biens naturels, & acquis ſont les ſciences, & les arts, qui ſont en grand nombre, les honneurs, les charges, les dignités, & les richeſſes, quand nous ne les avons pas par un pur hazard, & cas-fortuit; mais ſi c'eſt par nôtre merite, nôtre induſtrie, & nôtre travail, ce ſont des biens acquis.

Nous ne voyons aujourd'huy que trop de gens qui ſe glorifient vainement, qui de leur eſprit, qui de leur ſcience, qui de leur nobleſſe, qui de leur beauté, qui de leur addreſſe, qui de leur dignité, qui de leur bonne fortune. L'orgueil, & la vaine gloire eſt le vice des grands, s'ils ne font de frequentes reflexions ſur ce qu'ils ont eſté, & ſur ce qu'ils ſeront. Ils regardent ceux qui ſont au deſſous d'eux, comme s'ils eſtoient nés pour les ſervir. Ils veulent des reſpets de leurs inferieurs, plus qu'eux mêmes n'en rendent à Dieu. Nous avons dans l'Ecriture Sainte, des exemples de la ſuperbe d'un Pharaon, d'un Nabucodonoſor, d'un Aman, qui vouloient des adorations comme des Dieux, n'ayant rien de recommandable en

leurs perſonnes que la puiſſance, & la grandeur. L'hiſtoire profane fournit un grand nombre de Roys, & d'Empereurs pleins d'orgueil, & de faſte. Ceux qui en ſçavent plus que les autres, ou qui le croient ainſi, ſont ordinairement faſtueux, *ſcientia inflat.* Les riches mépriſent les pauvres; les nobles les roturiers, les doctes les ignorans. Le monde eſt rempli de ceux qui mépriſent, & de ceux qui ſont mépriſés: mais il arrive toûjours que ceux qui mépriſent, ſont auſſi mépriſés comme ſuperbes, & arrogans, ſelon le dire d'Iſaïe,

Iſaïæ 33. *væ qui ſpernis, nonne & ipſe ſperneris?*

Qui veut preparer la voye du Seigneur, doit abbaiſſer les collines, auſſi bien que les montagnes, par un humble ſentiment de ſoy-même, conſiderant que s'il a quelque qualité, qui le releve par deſſus les autres, ils en ont auſſi qui les relevent par deſſus luy. Un ſeul degré de Grace, vaut plus que toutes les grandeurs de la terre, toute la Doctrine, & tout ce que ces mondains eſtiment le plus. Lorſque nous voions une perſonne qui n'a pas tant d'eſprit, ni tant de capacité que nous, ni tant de bien, ni tant de credit, ni tant de pouvoir, nous devons penſer, ſi nous ſommes humbles, qu'il eſt plus grand devant Dieu que nous. Saint Jean Baptiſte de qui l'Ange Gabriel avoit predit,

Lucæ 1. *erit magnus coram Domino*, & que le Fils de Dieu canoniſa ſi grand, qu'entre tous les hommes, il n'y en avoit point eu de plus grand que luy, n'eſtoit pas grand par ſa puiſſance, par ſes richeſſes, par ſa ſcience, mais parce qu'il eſtoit grand devant

Matth. 11. Dieu. C'eſt peu d'eſtre grand devant les hommes, ſi on ne l'eſt devant Dieu, & les grandeurs humaines ſi on ne les humilie, par un bas ſentiment

ment de ſoy-même ſont des empêchemens aux approches du Seigneur.

David ne ſouffroit pas qu'un homme ſuperbe habitât dans ſon Palais, beaucoup moins qu'il mangeât à ſa table, *non habitabit in medio domus meæ qui facit ſuperbiam, ſuperbo oculo & inſatiabili corde cum hoc non edebam.* Si un Roy de la terre ne vouloit point de domeſtiques, ni de commenſaux ſuperbes, le Roy du Ciel les honorera-t-il de ſa viſite. La ſuperbe ſe remarque particulierement aux yeux, parce qu'on témoigne par le regard le mépris qu'on fait des perſonnes. Quand l'œil eſt ſuperbe, le cœur eſt inſatiable d'honneur, *Superbo oculo, & inſatiabili corde*, mais Dieu ſauve les humbles, & humilie les yeux des ſuperbes, *Quoniam tu populum humilem ſalvum facies & oculos ſuperborum humiliabis.* Le moindre ſigne de vanité que l'Epoux des Cantiques remarquoit dans les yeux de l'Epouſe le faiſoit retirer, & il luy diſoit, *Averte oculos tuos quia ipſi me avolare fecerunt.* Concluons donc par cette premiere raiſon, que ſi les montagnes & les collines ſont des empéchemens à la voye du Seigneur, le moyen de la preparer ſera de les abbaiſſer par l'humilité.

Pſal. 100.

Pſal. 17.

Cant. 6.

II. Poinct. *Que l'Humilité attire Dieu dans l'homme, & le fait venir à la creature.*

Cette vertu a tant d'attraits qu'elle attire Dieu dedans l'homme, le createur dans ſa creature: c'eſt la ſeconde raiſon. Ce que je dis n'a jamais mieux parû qu'en la décente du Verbe dans la plus humble de toutes les femmes, la ſainte Vierge Marie: demandons luy à elle-méme, pourquoy dans tous les ſiecles paſſés & à venir, on l'a eſtimée, & on l'eſtimera bien-heureuſe d'avoir eſté la mere de ſon Dieu, elle nous dira, que c'eſt parce que le Seigneur a conſideré ſon humilité. *Quia reſpexit*

Dominus humilitatem ancillæ ſuæ, ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes. Je ſçay bien que le mot d'Humilité dans l'Ecriture ſainte ſe prend quelquefois pour baſſeſſe, & non pour vertu, & quelquefois pour vertu & non pour baſſeſſe, au Chapitre 29. des Proverbes dans un méme
Prov. 29. Verſet, il ſe prend diverſement, *ſuperbum ſequitur humilitas, & humilem ſpiritu ſuſcipiet gloria.* Il veut dire que le ſuperbe tombe ordinairement dans le mépris, & au contraire l'humble eſt honoré & eſtimé. C'eſt le méme que ce qu'a dit le Sauveur en d'autres termes, *Qui ſe exaltat humiliabitur, & qui ſe humiliat exaltabitur*, où il faut remarquer la difference qu'il y a entre eſtre humilié, & s'humilier, car les ſuperbes ſont humiliés, & ils ne s'humilient pas, les humbles s'humilient, & ne ſont pas humiliés.

Quelqu'un pourroit donc penſer que la ſainte Vierge diſant que le Seigneur a regardé ſon Humilité, ne parloit pas de ſa vertu d'Humilité, mais de ſa baſſeſſe, & ne vouloit dire autre choſe, ſinon que Dieu avoit daigné jetter les yeux ſur ſa baſſeſſe pour l'élever à la dignité de mere de Dieu, au méme ſens que le Pſalmiſte a dit que Dieu,
Pſal. 112. *Suſcitat de terrâ inopem, & de ſtercore erigit pauperem, ut collocet eum cum Principibus.* I'avouë que ce fut dans ce ſentiment que la ſainte Vierge prononça ces paroles, *Quia reſpexit Dominus Humilitatem Ancillæ ſuæ.* Mais on ne peut nier que ce ſentiment ne fût un acte d'une tres-profonde Humilité, dans une perſonne qui portoit déja le Verbe incarné dans ſon ventre, & qui n'attribuoit point à ſon merite le choix que Dieu avoit fait d'elle, plûtôt que d'une autre femme, pour eſtre

ſa

ſa mere, mais à ſa ſeule bonté qui ſe plaiſoit à élever ce qui étoit bas & rempant.

Elle ne diſoit pas, Dieu a conſideré que je ſuis iſſuë de la race Royale de David, & qu'il falloit accomplir en moy la promeſſe qui luy avoit eſté faite, que le Meſſie naîtroit de luy. Elle ne dit pas, Dieu a eu égard à la ſainteté de mes parens qui ont eu tant de ſoin de mon education, & qui m'ont preſentée au temple dés l'âge de trois ans. Elle ne dit pas, Dieu ſçait que j'ay toûjours eu ſa crainte devant les yeux, que je me ſuis employée toute ma vie au ſervice du Temple, que je me ſuis retirée de toutes les converſations mondaines pour vaquer à l'Oraiſon. Elle ne dit pas Dieu m'a preferée à toute autre à cauſe de mon vœu de Virginité. Je ſuis la premiere qui s'eſt obligée par vœu de la garder, & quoy qu'on m'eût donné un mary que je ne pûs refuſer pour ne pas donner occaſion au monde de parler, toutefois je ne l'acceptay qu'à condition que nous vivrions enſemble comme le frere & la ſœur. Elle ne dit rien de tout cela, ny de toutes ſes autres vertus: mais ſeulement que Dieu avoit regardé l'Humilité de ſa Servante.

En effet auſſi-toſt qu'elle eut donné ſon conſentement à ce que l'Archange Gabriël luy annonça de la part de Dieu, & qu'elle eût dit, *Ecce ancilla Domini, fiat mihi ſecundùm verbum tuum.* Le Fils de Dieu deſcendit en elle, & y prit chair humaine, à quoy ces paroles d'Humilité, voicy la ſervante du Seigneur, ſervirent d'une digne preparation, comme a remarqué ſaint Ambroiſe, *Vide Humilitatem, vide devotionem, Ancillam ſe dicit quæ mater eligitur, nec repentina exaltata promiſſio* Lucæ 1. Lib. 2. in Lucam.

miſſio eſt. Quoy donc ſa grande foy, ſon ardente charité, ſa pureté virginale, & tant d'autres vertus ne furent-elles pas des diſpoſitions à ſa maternité? ſans doute : mais celle qui ſe ſignala particulierement ſur le point de l'execution de ce grand ouvrage ce fut ſon humilité. Par toutes ſes autres vertus elle plût aux yeux de Dieu, par ſon Humilité elle conceut.

Hom. 1. ſuper miſſus eſt. C'eſt la penſée de ſaint Bernard, *Etſi placuit ex virginitate, tamen ex humilitate concepit.* Et ce qui eſt bien remarquable, c'eſt que l'humilité a fait plaire la virginité : *Unde etiam conſtat quia ut placeret virginitas, humilitas procul dubio fecit.* D'où s'enſuit ſelon la regle des Philoſophes, *Propter quod unum quodque tale eſt, & illud magis tale*, que l'Humilité plait davantage à Dieu que la Virginité. Une vierge ſuperbe ne peut plaire à Dieu, une qui n'eſt pas vierge, & qui eſt humble luy peut eſtre agreable. L'union des deux eſt un beau mélange, mais la Virginité ſeule ne prepare pas la voye du Seigneur, comme fait l'Humilité.

Iſaiæ vlt. *Super quem requieſcet ſpiritus meus, niſi ſuper humilem : ſuper humilem dixit non ſuper virginem.* Ce diſcours eſt de ſaint Bernard.

On peut ajoûter en faveur de l'Humilité que c'eſt la gardienne des autres vertus. Ayez une foy capable de tranſporter les montagnes, ſi vous en devenez glorieux & altier, elle perd ſon luſtre; ſoyez temperant, patient, obeiſſant, devot, ſi vous en tirez de la vanité, vous ne plaiſez plus à Dieu. Je diray bien davantage, & j'avanceray une propoſition qui ſemblera un paradoxe, ſi vous aimez Dieu, quoyque la Charité ſoit la reine de toutes les vertus, & que vous veniez à vous en

en glorifier en vous-méme, vous perdez le fruit de vôtre amour, faute de cette bonne gardienne, & vous ceſſez d'aimer, & d'eſtre aimé. Au contraire ſi aprés avoir vécu dans le vice, vous imitez le Publicain de l'Evangile en vous humiliant, & diſant de bon cœur, *Deus propitius eſto mihi peccatori*, vous devenez agreable à celuy à qui vous déplaiſiez auparavant, & vous l'attirez à vous. Lucæ 18.

Quelle merveille que l'humilité prepare la voye du Seigneur, puiſque par elle nous allons à Dieu, pour le faire venir à nous : *Ecce ſponſus venit, exite obviam ei.* Luy-méme nous a enſeigné cette preparation, & par ſa doctrine, & par ſon exemple. Comment eſt-il venu aux hommes? en s'humiliant : *Exinanivit ſemetipſum formam ſervi accipiens.* Quoyque Dieu comme Dieu ne ſoit pas capable de s'humilier, ny de pratiquer l'humilité, n'ayant rien au deſſus de ſoy, neantmoins il n'a pû ſe faire homme ſans prendre la marque d'humilité, qui eſt l'abbaiſſement volontaire, d'où nous apprenons que puis qu'il eſt venu à nous en s'abaiſſant, il veut que par la méme voye d'abaiſſement nous allions à luy. *Intolerabilis enim impudentia eſt, vt ibi exinanivit ſe Majeſtas, vermiculus infletur & tumeſcat*, dit ſaint Bernard. Matth. 25. Ad Phil. 2. Bern. ſer. 1. de nat.

Que ſi nous prenons ces paroles, *Exinanivit ſemetipſum*, les applicant au Verbe incarné, en tant qu'homme, lequel aprés avoir eſté exalté juſqu'à devenir une méme perſonne avec le Fils de Dieu, s'eſt humilié juſqu'à prendre la forme de ſerviteur des hommes, nous avons un bel exemple devant les yeux, & nous en pourrons former ce raiſonnement pour nôtre inſtruction. Si l'homme Dieu, qui par la dignité de ſa perſonne, & par les grandes

grandes qualités naturelles & ſurnaturelles qui étoient en luy, meritoit l'adoration de toutes les creatures raiſonnables, a voulu ſe faire le ſerviteur des hommes, étant Fils de Dieu, pour les amener à ſon Pere, ſelon qu'il dit, *Nemo venit ad Patrem, niſi per me.* N'eſt-il pas juſte que ſuivant ſon exemple nous allions à luy par l'Humilité, puiſque par elle il eſt venu à nous.

Io. 14.

Le Sauveur nous a donné durant ſa vie en terre des exemples de toutes les vertus, il les a enſeignées par paroles. Mais nous ne trouvons point en tout l'Evangile qu'il ait dit d'aucune, apprenez-la de moy, que de la ſeule Humilité. Il n'a jamais dit apprenez de moy que je ſuis chaſte, que je ſuis patient, obeyſſant, pauvre volontaire : apprenez de moy que j'aime mon Pere, mais il a dit apprenez de moy que je ſuis humble de cœur, *Diſcite à me quia mitis ſum & humilis corde.* La manſuetude eſt la compagne inſeparable de l'humilité, c'eſt pourquoy il les a unies enſemble. Il s'eſt comporté comme un maître, lequel aprés avoir enſeigné pluſieurs belles verités à ſes diſciples, leur dit je vous ay fait beaucoup de leçons, mais je deſire que vous appreniez particulierement de moy celle-cy, ou celle-là. Le Sauveur n'a jamais dit à ſes Apôtres, je vous ay donné exemple de ma patience, de mon obeïſſance, de ma temperance, de mon zele, de ma Charité, encor qu'il leur en eût donné de tres-beaux, mais il a dit je vous ay donné exemple d'humilité, vous ayant lavé les pieds, moy qui ſuis vôtre Seigneur & Maître. *Exemplum enim dedi vobis, vt quemadmodum ego feci, ita & vos faciatis.*

Matth. 11.

Io. 13.

L'Evan

L'vEangeliſte ſaint Luc n'ayant point rapporté cette grande action d'humilité, dit ſeulement qu'en ce temps là même de la Cene, il y eut un debat entre les Apôtres qui d'eux eſtoit le plus grand, ſi ce fut devant ou apres que le Sauveur leur eut lavé les pieds, l'Evangile ne le dit pas. Quelques uns ont conjecturé que ce fut apres, à cauſe de l'ordre qu'il avoit gardé commençant par ſaint Pierre, mais il n'y a guere d'apparence de croire qu'apres une ſi admirable leçon d'humilité qu'il venoit de leur recommander, ils en euſſent fait ſi peu de profit, que de vouloir conteſter en ſa preſence ſur la primauté. Pour moy j'eſtime que ce fut devant, & qu'il prit occaſion de leur diſpute de leur parler ainſi. Celuy qui parmi vous eſt le plus grand, qu'il ſe faſſe le plus petit: & qui precede les autres en dignité, qu'il ſoit comme leur ſerviteur. Qui eſt le plus grand? ou celuy qui eſt aſſis à table? ou celuy qui luy ſert? or vous voyez que je ſuis au milieu de vous, comme celuy qui ſert. Aprés avoir ainſi parlé il ſe leva de table, il ſe ceignit d'un devantier, & pour adjoûter l'exemple à l'inſtruction, il leur lava les pieds à tous, & ſelon l'opinion d'aucuns, il commença par le traître Judas, & finit par ſaint Pierre, pour leur ôter cette penſée qu'il gardoit l'ordre de leur dignité, puis qu'il commençoit par le pire de tous, & qu'il finiſſoit par le plus digne. Ils fortifient leur conjecture par le recit de ſaint Jean qui dit, *Cœpit lavare pedes Diſcipulorum ſuorum, & extergere linteo quo erat præcinctus. Venit ergo ad Simonem Petrum.* Il commença de laver les pieds de ſes diſciples & de les eſſuïer, & arriva enfin à ſaint

ſaint Pierre qui s'étoit retiré pour être le dernier, ne pouvant aſſez admirer l'humilité du Sauveur.

Nous n'admirons pas tant qu'un grand Roy ſoit liberal, magnifique, charitable, zelé pour le ſervice de Dieu & pour le bien de ſes ſujets, qu'il aime la juſtice, la temperance, qu'il ſoit ſage, & moderé. Ce ſont des vertus bienſeantes à la dignité Royale. On louë qui les a, on blâme qui ne les a pas. Mais on n'a que des admirations pour un Roy qui s'humilie; & quand on voyoit un ſaint Louys aux pieds des pauvres leur donner à manger & les ſervir, chacun en demeuroit non ſeulement edifié, mais ravi, & confus en ſoy même. Car comme il n'y a rien de plus opposé a la grandeur que la baſſeſſe, quiconque s'abbaiſſe contre l'inclination naturelle qu'on a de s'élever, ſe rend plus admirable qu'imitable. Le Sauveur du monde eſtoit le Roy des Roys, le Roy du Ciel & de la Terre, il eſt venu aux hommes par l'humilité, afin qu'ils appriſſent de luy que c'eſt par elle qu'il veut qu'on luy prepare la voye.

On dit communément que c'eſt le méme chemin de Paris à Lyon que de Lyon à Paris. Ariſtote s'eſt ſerui de ce dire commun qui eſtoit de ſon temps, *Eadem eſt via Thebis Athenas, & Athenis Thebas*, pour prouver que l'action & la paſſion ne ſont pas deux choſes reéllement diſtinctes, parce que l'agent ſe communique au patient par ſon action, & le patient reçoit cette communication par la paſſion, il y a neantmoins quelque difference parce que l'agent agit, & le patient patit. De méme qu'entre deux termes, quoy qu'on aille de l'un

16. 9. Phyſic. Cap. 3.

de l'un à l'autre par la méme voye ; ſi neantmoins en commençant par l'un , on deſcend , il faut qu'en commençant par l'autre , on monte : & ſi deux perſonnes tenoient la méme route en méme temps , l'une d'un côté , & l'autre de l'autre , ils ſe rencontreroient neceſſairement , l'un en montant , & l'autre en deſcendant.

III. Point. *Que l'Humilité exalte.*

Le Sauveur eſt venu aux hommes en deſcendant parce qu'il ne pouvoit monter eſtant le tres-haut, & n'y ayant rien au deſſus de luy. Pour le rencontrer, il eſt neceſſaire que les hommes montent , & neantmoins il faut qu'ils aillent par la méme voye. Je forme ſur ce diſcours une troiſiéme raiſon , pour montrer que nous rencontrons le Seigneur par l'Humilité , car s'il a tenu cette voye pour venir à nous, il faut que nous la tenions pour aller à luy & pour le rencontrer. La difficulté eſt comment on peut monter en s'humiliant , & en s'abaiſſant : Neantmoins la ſainte Ecriture nous aſſure que l'Humilité exalte ; ſi elle exalte , elle fait monter, & c'eſt ce qui nous reſte à declarer.

C'a eſte un dire fort ordinaire en la bouche de Jeſus-Chriſt que quiconque s'exalte ſera humilié , & quiconque s'humilie , ſera exalté. *Omnis qui ſe exaltat humiliabitur , & qui ſe humiliat exaltabitur.* Matt. 11. Luc. 14. & 15. Doù s'enſuit que le ſuperbe en voulant monter , deſcend: & l'humble en deſcendant monte. Lucifer , lors qu'il tâcha de monter juſqu'au trone de Dieu, fut precipité aux enfers: Jesus-Christ lors qu'il s'humilia juſqu'à l'ignominie de la Croix fut exalté juſqu'à la dextre de ſon Pere. Le Pſalmiſte Royal dit que Dieu abat les ſuperbes lors même qu'ils s'élevent , *dejeciſti eos dum allevarentur*, Pſal. 72. ſur quoy ſaint Auguſtin dit, *non* Auguſtin. in eum locum.

dixit dejeciſti eos quia elevati ſunt non quaſi poſteà quam elevati ſunt dejeciſti eos : ſed in eo ipſo quod elevati ſunt dejecti ſunt, quia efferri jam cadere eſt. Si les ſuperbes ſont abbatus lors même qu'ils s'élevent, les humbles ſont élevés lors même qu'ils s'abbaiſſent.

Dans les mouvemens corporels, il ſemble impoſſible qu'un même corps puiſſe deſcendre en montant, & monter en deſcendant. Neanmoins on a trouvé l'invention de certains inſtrumens hydrauliques, où l'on fait monter l'eau en deſcendant par le moyen de certaines concavités ſpirales. Dans les mouvemens de l'ame qui ſe font par la ſuperbe & par l'humilité ; il n'y a rien de ſi certain. La raiſon qu'apporte ſaint Auguſtin eſt evidente, *quia efferri jam cadere eſt.* Le mouvement d'orgueuil qui vous porte en haut, vous precipite, & vous fait tomber. Donc le mouvement d'humilité qui vous porte en bas, vous ſoutient, & vous eleve, puiſqu'il vous rend digne des faveurs du Ciel, & des bonnes graces du Createur.

Pſal. 112. *Quis ſicut Dominus Deus noſter qui in altis habitat, & humilia reſpicit in Cœlo & in terra.* Comment eſt-ce que Dieu regarde les humbles au Ciel & en terre ? Il les regarde en terre, parce qu'ils y ſont, & qu'ils s'y humilient, il les regarde au Ciel, parce qu'il les y éleve. Nous appellons monter, s'approcher davantage du Ciel, & décendre, s'en éloigner : tant plus on s'avoiſine du Ciel tant plus on s'éleve ; & tant plus on s'en retire, tant plus on décend. Or eſt-il que l'humble s'avoiſine davantage de Dieu, parce que l'eſprit de Dieu ſe repoſe ſur luy,

Super

Super quem requieſcit ſpiritus meus niſi ſuper humilem. Le ſuperbe s'en éloigne, & s'en retire, donc nous avons raiſon de dire que l'humble en s'humiliant monte, & que le ſuperbe deſcend en s'exaltant. Iſaiæ ult.

C'étoit à mon avis ce que vouloit dire l'Apôtre ſaint Jacques en ſon Epître catholique, exhortant l'humble à ſe glorifier en ſon exaltation, & le riche en ſon humilité, *Glorietur frater humilis in exaltatione ſuâ, dives autem in humilitate ſuâ.* Si l'humilité n'étoit une exaltation, ni l'humble ni le riche ne ſe devroient pas glorifier en leur humilité, parce que la gloire ſuppoſe la grandeur, & on ne ſe glorifie pas de la baſſeſſe. Eſt-il donc permis à l'humble de ſe glorifier ? ouy, pourveu que ce ſoit au Seigneur, *Qui gloriatur in Domino glorietur.* C'eſt à dire, pourveu qu'il reconnoiſſe que ſon humilité méme eſt un don de Dieu, & qu'il luy en donne la gloire. Iacob. 1. 2. ad Cor.

C'eſt un axiome de Philoſophie, que ce qui eſt ſupreme & tient le premier lieu dans un ordre, ſert de meſure à tout ce qui eſt dans le méme ordre, *primum in unoquoque genere eſt menſura caterorum.* Qui participe davantage de la grandeur du Souverain, eſt plus grand que celuy qui en participe moins comme les princes du ſang ſont les plus grands dans le Royaume apres le Roy. Jeſus-Chriſt eſt le plus grand de tous les hommes : par l'humilité on luy eſt plus ſemblable, puis qu'il a voulu que nous appriſſions de luy à eſtre humbles. On participe donc davantage de ſa grandeur, & tant plus on eſt humble, tant plus on grand devant Dieu.

Saint Jean Baptiſte fut ſi grand que le Sauveur

Matt. 11. dit de luy *inter natos mulierum non surrexit major Ioanne Baptistâ.* Son humilité est assez connuë. Mais s'il se fut trouvé quelqu'un plus humble que luy, il auroit esté plus grand que luy selon l'interpretation que quelques uns donnent à ces paroles, *Qui autem minor est in regno cælorum major est illo.* S'il y a dans le Royaume des Cieux, c'est à dire dans l'Eglise, laquelle est souvent appellée dans l'Evangile le Royaume des Cieux, quelqu'un plus petit que luy, c'est à dire plus humble, il est plus grand que luy, & parce qu'il n'y avoit que IESUS-CHRIST qui fût plus humble que saint Jean, il n'y avoit que JESUS-CHRIST qui fut plus grand que luy.

O Sainte humilité tu es aussi rare dans le monde que tu es necessaire! Il est naturel à l'homme d'aimer la grandeur mais on ne connoit pas la vraye grandeur, & les plus grans Esprits de la terre, ne comprennent pas cette doctrine du Sauveur. Celuy qui veut estre le plus grand parmi vous qu'il se fasse le plus petit, imitant le Fils de l'homme qui est venu non pour estre servi, mais pour servir, & donner sa vie pour la redemption de plusieurs.

SERMON

SERMON

POUR

LE IV. MECREDY DE L'ADVENT.

QVE LA III. PREPARATION de la voye du Seigneur eſt la pureté d'intention.

Parate viam Domini, omnis vallis implebitur, & omnis mons, & collis humiliabitur: & erunt prava in directa. Lucæ 3.

Preparez la voye du Seigneur, rempliſſez les vallées, abbaiſſez les montagnes & les collines, redreſſez les chemins tortus.

IL y a des chemins qui ne ſont ny hauts ny bas, & qui n'ont ny valée à deſcendre, ny montagne à monter. Mais ils ſont tortus & ſerpentent comme les rivieres. On s'ennuïe de marcher par des détours, & on choiſit volontiers la voye la plus courte. De toutes les lignes, la plus courte eſt la droite, & de tous les chemins, le droit eſt le plus court.

Ce n'eſt donc pas aſſez d'avoir rempli les vallées par le moyen de l'oraiſon, & d'avoir abbaiſſé les montagnes par l'humilité. Il faut encor, ſi nous voulons de tout point, preparer la voïe du Seigneur, l'aligner, & la rendre droite, c'eſt la troiſiéme preparation marquée par ces paroles, *Erunt prava indirecta.* Les Latins appellent *Pravum quod non eſt rectum, ſed diſtortum.* La propre ſignification de ce mot s'applique par tranſlation aux hommes & aux meurs, quand on dit, *pravus homo, & pravi mores.* Quiconque cherche Dieu avec une droite intention, luy prepare la voïe de cette troiſiéme ſorte, & c'eſt dequoy nous avons à diſcourir aujourd'huy, aprés avoir preſenté le ſalut accoûtumé à la glorieuſe Vierge.

AVE MARIA.

DIVISION. *II. Raiſons pour prouver que la pureté d'intention prepare la voye du Seigneur. I. Parce qu'il veut que nous le cherchions avec un cœur droit & ſincere. II. Parce qu'il s'éloigne de ceux qui ont d'autres pretentions que ſon ſervice.*

Lorſque nous ſommes exhortés à preparer la voïe du Seigneur, il n'eſt pas beſoin de ſortir hors de nous-mémes. C'eſt dans nôtre cœur que ſe doit faire cette preparation : car tout ainſi que nous avons dit qu'il y a dans nôtre ame des vallées à remplir, & des montagnes à abbaiſſer, il n'eſt pas moins veritable qu'il y a des obliquités à redreſſer. L'oraiſon remplit les vallées, l'humilité abbaiſſe les montagnes ; la pureté d'intention redreſſe les chemins tortus, & c'eſt ce qui eſt requis pour preparer la voye du Seigneur. Je montreray donc par deux raiſons que Dieu deſire cette preparation pour venir à nous : la premiere parce qu'il veut que nous le cherchions avec un cœur droit & ſincere : La ſeconde, parce qu'il s'éloigne de ceux qui ont d'autres pretentions que de ſon ſervice.

Encor

Encor que l'ame raiſonnable ſoit ſimple, & indiviſible en ſon eſſence, neanmoins elle ſe multiplie, & ſe diviſe en ſes operations, à l'égard d'un méme objet. Les ames des bêtes au contraire étant diviſibles, & compoſées de pluſieurs parties, operent toûjours de méme, & avec uniformité ſuivant leur inſtinct naturel, d'où vient qu'elles ne ſuſpendent jamais leur operation comme douteuſe entre le refus ou l'acceptation d'une méme choſe; mais elles s'attachent neceſſairement où elles ſont portées par la force de leur imagination, & refuſent auſſi par neceſſité ce qui leur eſt repreſenté pour nuiſible. L'homme n'agit pas ainſi, à cauſe qu'eſtant doüé d'un entendement capable de raiſonner, & d'une volonté libre, il peut accepter ou refuſer une même choſe également propoſée, & ſuſpendre ſon action ſans prendre party, ny former aucune reſolution.

I. POINCT. *Dieu veut eſtre cherché avec un cœur droit & ſincere.*

C'eſt la raiſon pourquoy le cœur de l'hõme eſt impenetrable, cõme dit le Prophete Ieremie, *Parvum eſt cor omnium & inſcrutabile: quis cognoſcet illud?* s'il eſtoit determiné à une ſeule choſe, on le pourroit connoître: mais parce qu'il peut vouloir & ne pas vouloir un méme objet, ſe propoſer une fin ou une autre, il eſt impoſſible de penetrer ny ſes penſées ny ſes intentions. Les Anges ny bons ny mauvais n'y connoiſſent rien, il n'y a que Dieu ſeul qui ſonde les cœurs. *Ego Dominus ſcrutans corda, & probans renes, qui do unicuique juxtà viam ſuam, & juxtà fructum adinventionum ſuarum.* Quand il dit qu'il donne à chacun ſelon ſa voye & ſelon le fruit de ſes inventions, il entend par la voye de l'homme, ſon intention,

Ierem. 17.

Ierem. ibid.

qui eſt celle qui dirige ou qui pervertit toutes ſes operations ; & par le fruit des inventions, il entend les actions bonnes ou mauvaiſes qui procedent de l'intention. Le fruit de l'homme ſe prend toûjours dans l'Ecriture Sainte pour ſon action. Ainſi nous liſons en ſaint Mathieu que le Sauveur diſoit *omnis arbor bona bonos fructus facit : mala autem arbor malos fructus facit.* Par le bon arbre il fait entendre la bonne volonté, dit ſaint Auguſtin, & par le mauvais arbre la mauvaiſe volonté : la bonne volonté produit de bonnes actions & la mauvaiſe de mauvaiſes. Et le même Sauveur parlant des hypocrites qui font ſemblant d'être gens de bien, & qui ne le ſont pas, dit qu'on les connoîtra par leurs fruits, c'eſt à dire par leurs œuvres, *à fructibus eorum cognoſcetis eos.* Parce qu'il eſt impoſſible qu'un hypocrite puiſſe diſſimuler long temps ſans ſe faire connoître par ſes actions.

Matt. 7.

Matt. 7.

La mauvaiſe intention.

La mauvaiſe intention gâte tellement toutes les actions ; qu'il eſt impoſſible d'en faire une ſeule qui ſoit bonne, ſi l'intention eſt mauvaiſe. Et ce que l'Apôtre ſaint Paul dit qu'un homme qui diſtribueroit tout ſon bien aux pauvres, & qui ſe laiſſeroit brûler tout vif plûtot que de renoncer à la Foy, ne gagneroit rien ſi la charité luy manquoit, nous le pouvons dire de la bonne intention, que ſi elle manquoit à quelqu'un, tout ce qu'il opereroit de bon ne luy ſerviroit de rien, ou plûtot, il n'opereroit rien de bon. *Quia non poteſt arbor mala bonos fructus facere.* Donner l'aumône, Jeûner, prier ce ſont des bonnes œuvres en elles mêmes, faites-les par vanité ou par quelque autre fin mauvaiſe, elles ne valent rien.

1. ad Cor. 13.

Matt. 7.

An

Au contraire ſi vous avez une bonne fin, quoyque l'action ſoit mauvaiſe en ſoy elle devient bonne, *quia non poteſt arbor bona malos fructus facere.* Prenez garde à ce que je dis, & entendez le bien; je ne veux pas dire qu'il ſoit permis de faire une action de ſoy mauvaiſe en luy donnant une bonne fin; ce ſeroit une erreur fort groſſiere: comme ſi quelqu'un penſoit qu'il fût permis de dérober pour donner l'aumône, de tuer un blaſphemateur pour venger l'honneur de Dieu, de mentir pour convertir un pecheur. Ce que Dieu defend, n'eſt jamais permis. Comment donc ſe doit entendre ce qu'a dit le Sauveur qu'un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits? cette ſentence eſt veritable en deux ſens.

Le premier eſt que lors qu'on fait une action mauvaiſe pour une bonne fin, ce n'eſt pas la bonne intention qui fait l'action mauvaiſe, elle l'eſt de ſoy independemment de l'intention. Ce n'eſt donc pas le bon arbre qui produit le mauvais fruit, parce qu'on ne peut pas dire que l'intention de donner l'aumône eſt cauſe que le larcin eſt mauvais; il l'eſt independamment de cette bonne fin. Il n'en eſt pas de même de la mauvaiſe intention, elle gâte les actions qui d'ailleurs ſeroient bonnes, ſi elles ne procedoient d'une mauvaiſe fin. Ainſi quoy qu'il ſoit veritable que ni un mauvais arbre ne peut porter de bons fruits, ni un bon arbre en porter de mauvais: il y a neanmoins de la difference en la façon, ſelon que nous venons de l'expliquer.

Une ſimilitude ſervira peut eſtre à ceux qui n'ont pas l'eſprit aſſez prompt. Un arbre peut porter un fruit en deux façons ou en le produi- *Similitude.*

ſant, ou ſans le produire, par exemple ſi on attachoit à un arbre un fruit corrompu, l'arbre le porteroit, mais il ne l'auroit pas produit. Comparons enſemble deux arbres dont l'un produit de mauvais fruits, l'autre n'en produit point de mauvais, mais il en porte quelqu'un qu'on luy a attaché. Ces deux arbres repreſentent la bonne & la mauvaiſe intention, la mauvaiſe ne produit jamais que de mauvais fruits : la bonne n'en produit jamais que de bons ; mais ſi on luy en attache de mauvais, ce n'eſt pas elle qui les produit. Si vous dites qu'on peut auſſi attacher de bons fruits à un mauvais arbre, qui ne les aura pas produits, je répons qu'en cela l'intention mauvaiſe, eſt pire qu'un mauvais arbre, parce qu'elle gâte & corrompt les bons fruits qu'on luy attache.

Le ſecond ſens qu'on peut donner à ces paroles *non poteſt arbor bona malos fructus facere*, n'eſt pas moins veritable que le precedent. Quiconque fait une action de ſoy mauvaiſe, pour une bonne fin, s'il penſe bien faire, pourveu que ce ſoit par une ignorance invincible, non ſeulement il ne pêche pas, mais encor il opere loüablement, & il pecheroit, s'il operoit autrement. De ſorte qu'en ce cas, la bonne intention rectifie l'operation, laquelle de ſoy eſt mauvaiſe. Cette doctrine quoy que certaine ne plait pas à quelques eſprits de ce temps qui ont plus de zele, apparent que de ſcience, deſquels on pourroit dire ce
ad Rom. 10. que ſaint Paul diſoit des Juifs. *Teſtimonium perhibeo illis quod æmulationẽ Dei habent ſed non ſecundùm ſcientiam, ignorantes enim Dei juſtitiam, & ſuam quærentes ſtatuere juſtitiæ Dei non ſunt ſubjecti.* Ils veulent établir une juſtice à leur mode,

&

& reiettent celle qui eſt approuvée de Dieu même.

Venons de la Theſe à l'hypotheſe. Un homme croit par une erreur purement invincible, qu'il eſt obligé de mentir pour ſauver la vie à ſon amy: je demande ſi cet homme peche en mentant, ou s'il ne peche pas? ſi vous dites qu'il peche, donc vous admettez qu'un homme peche en faiſant ce qu'il doit. Car ſuppoſez qu'il croit être obligé de mentir, il doit mentir, & s'il ne mentoit pas, il feroit contre ſa conſcience: *Omne autem quod non eſt ex Fide peccatum eſt*, ſelon l'Apôtre, c'eſt à dire, tout ce qui ſe fait contre ce qu'on croit ſe devoir faire eſt peché. Si vous croyez que c'eſt peché de manger aujourd'huy de la viande, parce que vous croyez que c'eſt vendredy, encor que ce ſoit jeudy vous pechez, & ſi vous croyez innocemment que c'eſt bien-fait de jeûner le jour de Paſques, vous ne pechez pas en jeûnant, encor qu'il ſoit defendu de jeûner ce jour-là. ad Rom. 14.

Si vous avoüez que celuy qui ment ſe croyant obligé de mentir pour ſauver la vie à ſon ami, ne peche pas; donc la bonne intention empéche la malice qui ſeroit au menſonge, & d'ailleurs, puis qu'elle eſt bonne, elle ne perd point ſa bonté par la malice du menſonge, qui n'en a point en ce cas particulier, comme nous ſuppoſons. L'intention donc demeurant bonne, & ôtant la malice au menſonge, elle luy communique neceſſairement ſa bonté, de méme qu'elle la communiqueroit à une action indifferente. Que ſi vous demandez quelle bonté peut avoir le menſonge? je répons qu'il n'en a point de ſoy, mais qu'il a celle qui luy eſt communiquée par la bonne intention:

de

de méme que l'action indifferente n'a nulle bonté que celle que luy donne la bonne fin. Tout ainſi donc que la mauvaiſe intention communique ſa malice à une action qui de ſoy eſt bonne, de méme la bonne intention communique ſa bonté à une action qui de ſoy eſt mauvaiſe, lors qu'elle ceſſe de l'eſtre dans le cas où nous ſommes d'une ignorance invincible.

La raiſon fondamentale de cette verité ſe puiſe dans le fond de la Theologie qui enſeigne que comme dans une action la malice formelle ſe peut rencontrer avec la bonté materielle : auſſi la bonté formelle ſe peut rencontrer avec la malice materielle : à cauſe que les objets materiellement bons ou mauvais n'influent point leur bonté ny leur malice dans les actions que par la bonté, ou la malice formelle de la volonté : laquelle eſt bonne ou mauvaiſe non pas ſelon que les objets ſont en ſoy, mais ſelon qu'ils luy ſont propoſés par l'entendement. Si donc l'entendement propoſe à la volonté que c'eſt mal-fait de jeûner, le jeûne, nonobſtant ſa bonté materielle, aura une malice formelle ; ſi au contraire l'entendement propoſe à la volonté (quoy qu'il ſe trompe, pourveu que cette tromperie ne luy puiſſe eſtre imputée) que c'eſt bien fait de mentir pour ſauver la vie à un ami, le menſonge nonobſtant ſa malice materielle aura une bonté formelle.

Tout cecy ſoit dit pour l'explication de ce paſ-
Ierem. 17. ſage, *Ego Dominus ſcrutans corda & probans renes, qui da unicuique juxtà viam ſuam, & ſecundùm fructum adinventionum ſuarum*, lequel ſervira de fondement à tout ce que nous devons dire de la bonne & droite intention par laquelle, *Erunt prava*

va in directa. Quand on veut rendre droit un ſentier ou une allée, on tend un cordeau, d'un bout à l'autre, & par ce moyen on redreſſe ce qui eſtoit exorbitant des deux côtés, la droite intention eſt le cordeau qui dirige nos actions, en telle ſorte qu'on ne s'écarte ny d'un côté ny de l'autre. C'eſt ainſi que le Pſalmiſte Royal l'appelle, *Intellexiſti cogitationes meas de longè : ſemitam meam & funiculum meum inveſtigaſti, & omnes vias meas prævidiſti.* Seigneur, vous avez connû mes penſées de bien loin, c'eſt à dire de toute eternité, vous avez ſceu ce que je penſerois : vous avez recherché mon ſentier & mon cordeau, c'eſt à dire, vous avez examiné ſi mon intention a eſté droite, & par là vous avez prevû toutes mes voyes, c'eſt à dire, toutes mes operations, parce que toute leur bonté ou leur malice depend de mes penſées, & de mes intentions. Pſal. 138.

La pureté d'intention redreſſe ce qui étoit tortu.

Il eſt donc certain que par la pureté d'intention nous preparons la voye du Seigneur en redreſſant ce qui étoit tortu. Dieu deſire de nous cete preparation, parce qu'il veut que nous le cherchions, & on ne le peut chercher comme il faut que par la droiture d'intention. Non ſeulement il veut eſtre prié, mais encore il veut eſtre recherché. Il a dit, *Petite & dabitur vobis,* Il a adjoûté, *quærite, & invenietis.* En cent endroits de l'Ecriture Sainte, nous ſommes commandés de chercher le Seigneur. *Quærite Deum, & vivet anima veſtra. Quærite Dominum, & confirmamini : quærite faciem ejus ſemper.* Le Prophete Royal veut que nous le cherchions toûjours ſans intermiſſion, c'eſt à dire, qu'en toutes nos actions, Matt. 7. Pſal. 68. Pſal. 104.

nous

nous l'ayons devant les yeux comme s'il nous regardoit. Au livre de la Sapience. *Sentite de Domino in bonitate, & in ſimplicitate cordis quærite illum.* En Iſaïe, *Quærite Dominum dum inveniri poteſt.* En Amos, *Hæc dicit Dominus, quærite me, & vivetis*, En Sophonie, *Quærite Dominum omnes manſueti terræ.* En ſaint Matthieu, & en ſaint Luc, *Quærite primum regnum Dei.*

Sap. 1. Iſaïæ 55. Amos 5. Sophon. 2. Matt. 6. Lucæ 12.

De tous ces paſſages il eſt évident que celuy qui cherche Dieu le trouvera, & par conſequent que Dieu viendra à luy en même temps qu'il le cherchera. Mais je ne trouve point d'endroit où le ſaint Eſprit nous ait marqué plus diſtinctement la façon avec laquelle Dieu veut eſtre cherché que celuy du Sage que j'ay rapporté, *Sentite de Domino, in bonitate & in ſimplicitate cordis quærite illum.* Premierement il nous exhorte à avoir des ſentimens, que Dieu eſt bon, & la bonté même, d'où s'enſuit qu'il le faut chercher, puiſque c'eſt le Souverain bien. Nous voulons tous eſtre bien heureux; mais le mal eſt que nous ne cherchons pas la beatitude où elle eſt. Il importe donc de ſe perſuader qu'elle eſt en Dieu ſeul, parce qu'il eſt ſouverainement bon, & nôtre derniere fin. *Sentite de Domino in bonitate.*

Sap. 1.

Il ajoute enſuite, *Et in ſimplicitate cordis quærite illum*, nous enſeignant de quelle façon il faut chercher Dieu, à ſçavoir en la ſimplicité de cœur. La ſimplicité eſt oppoſée à la compoſition comme l'unité à la diviſion. Ce qui eſt ſimple n'eſt pas compoſé de pluſieurs parties, tout ce qui eſt ſimple eſt un, parce que n'ayant point de parties, il ne peut eſtre diviſé: mais tout ce qui eſt un n'eſt pas ſimple, parce qu'un compoſé de pluſieurs

ſieurs parties ne laiſſe pas d'eſtre un, l'homme qui eſt compoſé de corps & d'ame eſt un homme mais il n'eſt pas ſimple.

Quand l'Ecriture parle de la ſimplicité de cœur, elle n'entend pas le cœur materiel qui eſtant compoſé de pluſieurs parties ne peut eſtre ſimple, quoy qu'il ſoit un : mais elle entend l'intention du cœur, laquelle doit eſtre dirigée uniquement & ſimplement à Dieu qui eſt un eſtre tres pur & tres ſimple. Donc chercher Dieu en ſimplicité de cœur, c'eſt n'avoir que luy ſeul en viſée, & diriger toute ſon intention à luy, rapportant à luy tout ce qu'on entreprend, tout ce qu'on pourſuit, & generalement tout ce qu'on fait, tout ce qu'on dit, tout ce qu'on penſe, car ſi vous en rapportez une partie au Createur, & une autre partie à la Creature, vôtre cœur n'eſt plus ſimple puiſque vôtre intention eſt partagée. *La ſimplicité du cœur.*

Les Dix Tribus d'Iſraël apres s'eſtre ſeparées de la Tribu de Juda retinrent quelque choſe de la vraye Religion & des ceremonies de la loy de Moyſe, mais ils s'addonnerent à l'idolatrie, & pour n'eſtre plus obligés à aller au Temple de Jeruſalem où le vray Dieu eſtoit adoré, ils bâtirent un temple à Baal le Dieu des Ammonites, & l'adorerent. Elie ne pouvant ſouffrir cette impieté pria le Roy Achab qui eſtoit Idolatre auſſi bien que les autres, de faire aſſembler tout le peuple ſur le mont Carmel avec les faux Prophetes, & commença ſa harangue de la ſorte, *Uſquequo claudicatis in duas partes? ſi Dominus eſt Deus ſequimini eum.* Si le Seigneur que j'adore eſt le vray Dieu ſuivez le : ſi c'eſt Baal que vous adorez, ſuivez le. Comme voulant dire: vous ſuivez en certaines 3. Regũ 18.

taines choſes la Loy du Seigneur qui eſt, le vray Dieu ; & en d'autres vous ſervez à Baal, vôtre cœur eſt partagé, vous eſtes boiteux des deux côtés.

C'ette hiſtoire me fait ſouvenir de ce que raconte ſaint Auguſtin qu'encor de ſon temps, il y avoit dans la ville de Cartage un fameux Idole nommé Celeſte, qui eſtoit adoré dans un temple magnifique, où pluſieurs Chreſtiens luy alloient rendre des honneurs. Les Empereurs Romains avec tous leurs edits ne purent obtenir la deſtruction de ce temple, & de cet Idole. Mais les Vvandales ayans occupé l'Afrique quoy qu'ils fuſſent heretiques Arriens, ne tarderent pas long-temps à le détruire, & Salvian Evéſque de Marſeille a écrit que Dieu permit l'inondation de ces barbares, pour executer ce que les Magiſtrats Romains avoient negligé.

L'hiſtorien Lampridius rapporte que l'Empereur Alexandre, (ce n'eſtoit pas le Macedonien, c'eſtoit le Romain) tenoit dans ſon cabinet les portraits d'Hercule, de Pythagore, de Socrate, de Platon, & d'autres gentils avec les images de Jesus-Christ & des Apôtres, rendant les mêmes honneurs indifferemment aux uns & aux autres. J'ay veu la même choſe dans des ſales & des galeries : mais ceux qui les tenoient y mettoient de la difference. J'eſtime neanmoins qu'il eſt fort indecent, & contre le reſpet que l'on doit aux images de Jeſus-Chriſt, de la ſainte Vierge & des Saints de les tenir dans un même lieu avec ces tableaux profanes, de mettre le tableau du Fils de Dieu aupres du tableau d'un Jupiter adultere, un portrait de la mere de Dieu auprés

auprés de celuy d'une Venus impudique. Cela donne de l'horreur, n'en parlons pas davantage & retournons à nôtre propos.

II. POINCT. *Dieu s'éloigne de ceux qui ont d'autres pretentions que ſon ſervice.*

Dieu veut eſtre cherché avec ſimplicité, & non avec duplicité. Il veut nôtre cœur tout entier, & non à moitié. Il y a bien des Chrêtiens aujourd'huy qui ſe partagent entre Dieu & le monde : ils penſent pouvoir vivre dans le monde ſelon les maximes du monde, dans la Cour ſelon les maximes de la Cour, & neanmoins dans le Chriſtianiſme ſelon quelques maximes du Chriſtianiſme, qu'ils eſtiment les plus ayſées & les moins oppoſées à leurs deſſeins. Il faut diſtinguer de maximes : celles du monde & de la Cour qui ne ſont pas contraires aux maximes de l'Evangile, on les peut ſuivre ſans partager ſon cœur, & ſans perdre la pureté d'intention, parce qu'on les peut rapporter à Dieu. Mais il eſt impoſſible de rapporter à Dieu celles qui ſont contraires aux maximes de l'Evangile, & par conſequent l'intention ne va pas droit.

Maxime du monde.

Donnons des Exemples. C'eſt une maxime commune dans le monde qu'il faut aymer ſa femme, ſes enfans, & qu'il faut pourvoir à leur entretien & à leur honnête ſubſiſtance; cette maxime n'eſt pas contraire à l'Evangile. On peut donc aymer ſa femme & ſes enfans, les pourvoir de tout le neceſſaire, & leur acquerir du bien par des voyes licites, ſans contrevenir à la pureté d'intention, parce qu'on peut rapporter à Dieu l'amour qu'on a pour les ſiens, & le choix qu'on prend de les pourvoir.

Maxime de la Cour.

C'eſt une des maximes de la Cour d'être civil, honnéte, courtois, obligeant, genereux, liberal;

tout cela ne contrarie point à l'Evangile : on peut donc avoir toutes ces qualités, & s'en ſervir, ſans partager ſon cœur entre Dieu & le monde, les raportant, comme j'ay dit, à une bonne fin. On a veu des Roys & des Princes vivre dans la Cour en ſuivant toutes ces maximes, ſans ſe départir de celles de l'Evangile, conſervant tout l'honneur que l'on a coûtume de rendre aux hommes du monde, & à ceux qui vivent à la Cour.

Maximes qui ne s'accordent pas avec l'Evangile.

Mais il y a d'autres maximes qui ne s'accordent pas avec l'Evangile, comme par exemple celles que raporte ſaint Gregoire au livre dixiéme de ſes morales ſur Job. Le monde ſe mocque, dit Job, de la ſimplicité du Juſte. La ſageſſe mondaine conſiſte à diſſimuler ce qu'on a dans le cœur, à cacher la verité par des paroles feintes, à faire croire le faux pour le vray, & le vray pour faux. Cette méme ſageſſe enſeigne à ceux qui la ſuivent à ambitionner les honneurs, les grandeurs, & la gloire, à rendre plus de mal qu'on n'en a receu par un eſprit de vengeance, à ne ceder à perſonne quand on a la force à la main, & quand on ne l'a pas, à uſer de fineſſe pour ſupplanter ſon adverſaire. Ces maximes qui regnent ordinairement dans les cœurs, ne s'accordent pas avec les preceptes de l'Evangile, ni avec la ſimplicité des gens de bien.

Greg. lib. 10. mor. c. 16.

Je ne dis pas qu'il ſe faille laiſſer tromper, ce ſeroit bétiſe : mais il ne faut tromper perſonne. Le Sauveur dit, *Eſtote prudentes ſicut ſerpentes, & ſimplices ſicut columbæ.* On peut donc eſtre prudent & ſimple. La prudence conſiſte à ne ſe pas laiſſer tromper, la ſimplicité à ne tromper perſonne.

Matt. 10.

La prudence.

perſonne. Mais aujourd'huy & de tout temps, on appelle prudent un homme fin & ruſé, qui ſçait s'accommoder aux dépens d'autruy. Et on appelle ſimples ceux qui ne ſçavent pas ſe garder des ſurpriſes ni des tromperies des autres. C'eſt comme ſi on appelloit un prodigue, liberal, & un bon ménager, avare; un temeraire, courageux, & un poltron celuy qui ſçait ſe tenir ſur ſes gardes. Ainſi l'on pallie de beaux noms les mauvaiſes choſes, & les vices des noms des vertus.

La duplicité.

La duplicité eſt oppoſée à la ſimplicité, comme ce qui eſt tortu à ce qui eſt droit. L'Apôtre ſaint Jacques a dit que l'homme double eſt inconſtant en toutes ſes voyes. *Vir duplex animo inconſtans eſt in omnibus viis ſuis*, parce qu'il veut aujourd'huy une choſe, & demain une autre. Il eſt agité de diverſes penſées & de diverſes affections, comme un roſeau battu des vents dans le deſert, qui ſe tourne tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. On prouve l'immutabilité de Dieu par ſa ſimplicité. Tout ce qui eſt muable eſt ſuſceptible de divers accidens, & de quelque compoſition, ce qui eſt ſimple ne ſe change jamais. Si donc vous cherchez Dieu dans la ſimplicité de vôtre cœur, vous demeurerez ferme & conſtant dans la reſolution de le ſervir, & vôtre intention ſera toûjours droite. Iac. 1.

Voulez-vous ſçavoir, dit ſaint Auguſtin, ce que c'eſt chercher Dieu en la ſimplicité de cœur? c'eſt ne chercher rien que luy, & rapporter tout à luy. *Noli extra Deum aliquid quærere, ipſe tibi ſufficit quantumlibet ſis avarus, ipſe tibi ſufficit Deus, ama unum bonum in quo ſunt omnia bona.* En Dieu vous trouverez tout; ſi vous avez faim, Tract. 9. in Io.

il eſt vôtre pain ; ſi vous avez ſoif, il eſt l'eau vivante : ſi vous étes en tenebres, il eſt vôtre lumiere : ſi vous étes nû, il vous revétira de la robbe d'immortalité. *Deus tibi totum eſt, ſi eſuris, panis eſt. Si ſitis, aqua tibi eſt. Si in tenebris es, lumen tibi eſt. Si nudus es, immortalitatis tibi veſtis eſt.*

Le deſir des biens temporels.

Une ame que ſe laiſſe tranſporter du deſir des biens temporels, ne trouvera jamais de repos, & ſera continuellement agitée du vent de l'inconſtance, parce que les biens eſtant ſujets à changement, la rempliſſent de mille inquietudes à meſure qu'ils ſe changent, & par la multiplicité des penſés dont elle eſt combatué, il ne luy eſt pas permis de chercher Dieu en ſimplicité de cœur. Le même ſaint Auguſtin le dit ſur le Pſalme quatriéme, *Talis anima temporalium bonorum acceſſione & deceſſione, innumerabilibus completa phantaſmatibus, ſic mutiplicata eſt, vt non poſſit agere quod præceptum eſt, ſentite de Domino in bonitate, & in ſimplicitate cordis quarite illum.*

Auguſt. in Pſal. 4.

Le Fils de Dieu veut eſtre cherché par la même voye par laquelle il nous a luy même cherchés. L'intention qu'il a eüe en nous cherchant a eſté pure, n'ayant pretendu autre choſe que nôtre ſalut, & la gloire de ſon Pere. Nôtre intention doit donc eſtre nôtre ſalut & la gloire de Dieu. *Venit filius hominis quærere & ſaluum facere quod perierat.* C'eſt le bon Paſteur qui eſt venu chercher ſa brebis égarée, tout ce qu'il a fait, tout ce qu'il a dit, tout ce qu'il a ſouffert, il l'a rapporté à cette fin, il n'a épargné ni ſoin, ni travail, ni la vie ni la mort pour ſauver les hommes. Il n'a point conſideré ſes interets, & ſes commodités,

Lucæ 19.

il

il a tout ſacrifié à la gloire de ſon Pere, & à nôtre ſalut. *Etenim Chriſtus non ſibi placuit*, dit l'Apôtre. ad Rom. 15.

C'eſt une grande parole de dire que JESUS-CHRIST n'a point cherché de ſe plaire : comment ſe pouvoit-il faire que cet homme Dieu, en qui eſtoient toutes les perfections imaginables, & qui poſſedoit tous les treſors de la ſageſſe & de la ſcience de Dieu, n'eut point de complaiſſance pour ſoy, puiſqu'il ſçavoit bien que ſon Pere Celeſte ſe complaiſoit en luy comme en ſon fils bien aymé, & toutefois *Chriſtus non ſibi placuit.* C'eſt à dire voulant operer le ſalut des hommes, qui eſtoit la fin pour laquelle il eſtoit venu au monde, il a negligé les honneurs qui luy eſtoient deus, il a mené une vie pauvre & incommode, parce qu'il l'a jugée plus propre pour la fin qu'il s'étoit propoſée ſans avoir égard aux inclinations naturelles de la chair & du ſang.

Il eſt donc bien raiſonnable qu'à ſon exemple nous renoncions à toutes les choſes qui pourroient gâter la pureté de nôtre intention. Car ſi JESUS-CHRIST pour nôtre intereſt plûtot que pour le ſien a renoncé aux honneurs & aux delices, pourquoy les recherchons nous avec tant de paſſion, puiſque ce ſont pour l'ordinaire de grans empêchemens à ce qui nous importe le plus ? Le Royaume des Cieux nous eſt promis ; mais Dieu veut que nous le cherchions ſans nous mettre en peine du reſte. La plûpart des hommes regarde cette promeſſe comme une idée de Platon qui n'a nulle ſubſiſtance. C'eſt faute de foy, car ſi nous croïons fermement qu'en creuſant la terre avec beaucoup de travail, nous trouverions un grand tréſor, nous

n'épargnerions point nos peines : & pour un Royaume eternel nous faiſons fort peu ou rien du tout. C'eſt que nous ne croïons pas au Fils de Dieu qui nous a dit, *quærite primum regnum Dei, & hæc omnia adjicientur vobis.*

Matt. 6.

Le Royaume de Dieu.

Le Royaume de Dieu ſe prend en deux façons en l'Ecriture ſainte, ou pour celuy par lequel il regne en nous, ou par lequel nous regnons avec luy. Du premier il eſt dit, *Regnum Dei intra vos eſt*, parce qu'il regne en nous par ſa grace. Nous ſommes alors proprement ſes ſujets, fideles & obeiſſans, le Sauveur parlant du ſecond dit à ſes Apôtres, lors qu'il inſtitua le Sacrement de ſon Corps & de ſon Sang, je ne boiray plus de ce fruit de vigne, juſqu'au jour que je le boiray nouveau avec vous au Royaume de Dieu. Entre ces deux Royaumes, il y a la même connexion, qu'entre la grace & la gloire. Dieu regne en nous par la grace, nous regnons avec luy par la gloire. Lors qu'il nous dit, cherchez premierement le Royaume de Dieu, il entend l'un & l'autre, car comme nous ne pouvons avoir la gloire ſans la grace, nous ne regnerons jamais avec Dieu, que premierement il ne regne en nous. C'eſt donc ce que Dieu veut que nous cherchions uniquement en ſimplicité de cœur, & que par là nous luy preparions la voye pour venir à nous.

Lucæ 17.

Marci 5.

Que ſi nous pretendons quelque autre choſe, que ſon Royaume, il s'éloignera de nous au lieu de venir. Il n'eſt pas juſte qu'il vienne à ceux qui ne le cherchent pas. Il ſonde les cœurs, & donne à un chacun ſelon ſa voye. Si vous le cherchez avec une intention ſincere, vous le trouverez : ſi

vôtre

vôtre cœur eſt double, il ſe retirera au lieu de s'approcher. *Appropinquate Deo, & appropinquabit vobis*, dit l'Apôtre ſaint Jacques, Dieu veut que nous faſſions une partie du chemin, aidez de ſes graces prevenantes, & cooperantes, il fera le reſte, & nous ſantifiera par ſa preſence. Si vous demandez à cet Apôtre, comment pourray-je m'approcher de Dieu, afin qu'il s'approche de moy? il répond, *emundate manus, & purificate corda duplices animo*, les œuvres ſont ſignifieés par les mains, & l'intention par le cœur. C'eſt donc comme s'il diſoit que vos œuvres ſoient nettes, & que vôtre intention ſoit pure, quitez la duplicité de cœur, & cherchez Dieu en ſimplicité. Iacobi 4.

Comme Dieu s'approche de ceux qui s'approchent de luy, il n'eſt pas moins vray qu'il s'éloigne de ceux qui s'éloignent de luy, par des intentions ſiniſtres, *longè à peccatoribus ſalus, quia juſtificationes tuas non exquiſierunt.* Le Salut, & par conſequent le Sauveur eſt bien loin de ceux, qui n'ont pas recherché vos juſtifications, c'eſt à dire qui ſe ſont écartez de la voye de vos commandemens, *quoniam qui elongant ſe à te peribunt*, dit le même Pſalmiſte Royal. Mais le Prophete Oſée, ou plûtôt Dieu même parlant par luy, apres avoir dit que ſon peuple ne l'avoit point cherché, *non reverſi ſunt ad Dominum Deum ſuum, & non quæſierunt eum*, prononce deux fois malheur à eux, la premiere parce qu'ils ſe ſont retirez de moy, *væ eis quoniam receſſerunt à me*, la ſeconde parce que je me retireray d'eux, *væ eis cum receſſero ab eis.* D'où l'on peut former ce raiſonnement. Dieu ſe retire de ceux qui ſe retirent de luy. Donc il ſe retire de ceux qui ne le cherchent pas, & ils ſont Pſal. 118. Pſal. 72. Oſeæ 7. Oſeæ 9.

doublement malheureux. Donc au contraire il s'approche de ceux qui le cherchent en la ſimplicité de leur cœur.

Mais comment accorderons nous des paſſages de la Sainte Ecriture, qui ſemblent fort oppoſez les uns aux autres. Dieu dit en Iſaïe. Ceux qui ne
Iſaïæ 65. m'ont point cherché, m'ont trouvé, *invenerunt me qui non quæſierunt*, & l'Apôtre aux Romains,
Ad Rom. 10. luy fait dire, *inventus ſum à non quærentibus me, palam apparui iis qui non me interrogabant.* Neanmoins nous avons prouvé par pluſieurs authoritez de l'Ecriture, qu'il faut chercher Dieu pour le trouver. D'autre part nous liſons que d'aucuns l'ont cherché qui ne l'ont pas trouvé. Comme ceux
Io. 8. à qui le Sauveur dit, *quæretis me & in peccato veſtro moriemini.* L'Epouſe même des Cantiques ſe plaint, qu'ayant cherché ſon bien aimé elle ne l'a
Cant. 3. pas trouvé. *Quæſivi quem diligit anima mea, quæſivi illum, & non inveni.* Donc il ſemble qu'on
+ ſans le trouver ne peut chercher Dieu+, & toutefois il eſt dit, *Quæ-*
Matth. 7. *rite & invenietis.*

Si vous avez compris la difficulté, écoutez la réponſe, & tâchez de la comprendre. Dieu vient quelquefois à nous, ſans que nous allions à luy, & ſans qu'on luy prepare la voye: & alors on le trouve ſans l'avoir cherché. D'autres fois il ne vient point, qu'on n'alle à luy, & qu'on ne luy prepare la voye; & alors il le faut chercher. Il vient de la premiere façon par toutes les graces prevenantes, qui ſont des effets de ſa pure Miſericorde, ſans aucun merite de nôtre part, comme il arrive à tous ceux qui ſe convertiſſent à la Foy, de l'infidelité, & du peché à la Juſtice. Iſaïe, & ſaint Paul parloient des Gentils, qui n'ayant nulle connoiſſance

noiſſance du Fils de Dieu, ni de la grace de l'Evangile, reçûrent la lumiere de la Foy, par laquelle ils le trouverent. Il vient de la ſeconde façon par l'infuſion de la grace ſantifiante, & alors il eſt neceſſaire de luy preparer la voye, d'aller au devant de luy, & de le chercher avec pureté d'intention, parce que nul n'eſt juſtifié ſans ſe diſpoſer à la juſtification.

Quand nous liſons que d'aucuns ont cherché Dieu, qui ne l'ont pas trouvé, il ne faut pas s'en étonner; parce qu'ils ne l'ont pas cherché avec l'intention qu'il veut qu'on le cherche. Les Juifs chercherent nôtre Seigneur pour le perdre. Les Diſciples le chercherent à bonne fin. *Inquiſierunt & qui oderant, & qui amabant*, dit ſaint Auguſtin, *illi perſequendo, illi habere cupiendo. Bonum eſt quærere Chriſtum, ſed quomodo eum quæſierunt Diſcipuli; & malum eſt quærere Chriſtum, ſed quomodo eum Judæi quæſierunt.* Lorſque nous avons dit qu'on prepare la voye du Seigneur en le cherchant, c'eſt d'une recherche qui procede d'une intention droite, pure, ſimple, non d'un cœur malitieux, & pervers. Tract. 28. in Io.

Quoy donc l'Epouſe du Sacré Cantique cherchoit-elle ſon Epoux avec un cœur malitieux, quand elle ſe plaint de ne l'avoir pas trouvé? non, mais apres l'avoir cherché deux ou trois fois, elle le trouva enfin, & dit toute conſolée, *inveni quem diligit anima mea; tenui eum nec dimittam.* Quand le Sauveur a dit, *Quærite & invenietis*, il faut l'entendre au même ſens, que ce qui procede immediatement, *petite & dabitur vobis.* De même que pour obtenir ce qu'on demande, il faut perſeverer en demandant, comme nous dîmes avant Cant. 3. Matth. 7.

hier parlant de la priere : auſſi pour trouver ce qu'on cherche, il eſt neceſſaire de continuer ſa recherche, juſques à tant que Dieu ſe laiſſe trouver. Il a ſes raiſons pour uſer de delay, & ſouvent il y a quelque manquement de nôtre part.

Voyons s'il n'y en avoit point en l'Epouſe. Premierement, elle dit, j'ay cherché mon bien aimé dans mon lit. *In lectulo meo per noctes quæſivi quem diligit anima mea.* Le lit eſt un lieu de repos, & non de travail. Ce n'eſt pas en ſe repoſant, & en prenant ſes aiſes qu'on trouve le Divin Epoux : c'eſt en travaillant de même, qu'il a travaillé pour trouver la Brebis égarée. Elle dit qu'elle l'a cherché de nuit. On ne trouve pas aiſément ce qu'on cherche en tenebres, il faut de la lumiere pour le reconnoître. Il ſemble qu'elle s'eſt oubliée de la priere qu'elle avoit faite à ſon bien aimé. *Indica mihi quem diligit anima mea, ubi paſcas, ubi cubes in meridie.* C'eſtoit donc durant le jour, & en plein midi qu'il le falloit chercher. Elle ajoute qu'elle l'a cherché par les ruës, & par les places de la Ville. C'eſt plûtôt dans le deſert, & dans la ſolitude qu'on trouve l'Epoux de nos ames que dans le tracas du monde, & dans la converſation des hommes.

Cant. 3.

Cant. 1.

Apprenons donc de tout ce que nous avons dit, à chercher Dieu en ſimplicité de cœur, c'eſt à dire avec une intention pure, droite, ſimple, ſans épargner ni peine, ni travail, & ſoïons aſſurez que nous le trouverons, & qu'il nous viendra à la rencontre, pour nous donner ſa grace en ce monde, & ſa gloire en l'autre.

SERMON

SERMON

POUR

LE IV. IEVDY DE L'ADVENT.

DE LA IV. PREPARATION de la voye du Seigneur par la Charité.

Parate viam Domini, omnis vallis implebitur: omnis mons & collis humiliabitur: erunt prava in directa: & aſpera in vias planas. Lucæ 3.

Preparez la voye du Seigneur, rempliſſez les vallées, abbaiſſez les montagnes, & les collines: redreſſez les chemins tortus : adouciſſez les raboteux.

CE n'eſt pas aſſez pour rendre un chemin facile, qu'il ſoit ſans deſcentes, ſans montées, ſans détours; il faut encor qu'il ne ſoit ni âpre, ni raboteux : autrement il y auroit danger de hurter ſouvent contre les cailloux, s'il y en avoit, & s'il eſtoit inégal. Il reſte donc une quatriéme preparation de la voye du Seigneur, qui conſiſte à ôter les âpretez, aplanir les inégalitez,

galitez, & adoucir ce qu'il y a de rude, & d'incommode. C'eſt ce qui ſe fait par le moyen de la Charité, qui eſt la derniere, & la plus noble de toutes les diſpoſitions, que Dieu deſire de nous pour y venir, & pour y établir ſa demeure. Ce que je montreray par trois raiſons. La premiere ſe forme ainſi. On prepare le chemin, lors qu'on le rend doux, & aiſé. La Charité rend la voye de Dieu douce, aiſée, & facile. Donc elle prepare la voye du Seigneur. La ſeconde. Dieu vient à nous par la méme voye que nous allons à luy : or eſt-il que nous allons à luy par la Charité. Donc c'eſt par elle qu'il vient à nous. La troiſiéme ; le ſentier le plus court eſt le meilleur : celuy de la Charité eſt le plus court. Donc il eſt le meilleur. Pour donner plus de jour à ces raiſons, ſaluons à l'ordinaire la Sainte Vierge.

DIVISION. *III. Raiſons pour prouver que la Charité eſt la quatriéme Preparation de la voye du Seigneur. I. La Charité rend la voye de Dieu aiſée, douce, & facile. II. Dieu vient à nous par la Charité. III. La Charité eſt la voye la plus courte, & la meilleure.*

AVE MARIA.

Le Pſalmiſte Royal a prononcé une belle verité, lors qu'il a dit, Seigneur j'ay couru par la voye de vos commandemens, lorſque vous avez dilaté mon cœur. *Viam mandatorum tuorum cucurri, cum dilataſti cor meum.* Cette dilatation de cœur ſelon les Saints Peres ſe fait par la Charité : *ſi auguſtiantur vaſa carnis*, dit ſaint Auguſtin, *dilatentur ſpatia charitatis.* Elle ouvre, & dilate tellement le cœur, qu'elle le rend capable de loger dedans ſoy, & Dieu, & les Anges, & les hommes. Mais il faut que Dieu faſſe cette dilatation, parce que ſans luy nous ne pouvons l'aimer, ni ſans l'aimer courir par la voye de ſes Commandemens. Car le mot de courſe denote une grande facilité ; d'autant

I. POINCT. *La Charité rend la voye de Dieu aiſée, douce, & facile.* Pſal. 118. Sermone 10. de Verbis Domini.

tant qu'on ne court pas aiſément, par les chemins difficiles, c'eſt donc la charité qui facilite la courſe, & qui rend le chemin aiſé.

D'autre part nous avons la promeſſe du Sauveur en ſaint Jean, *Si quis diligit me, ſermonem meum* Io. 14. *ſervabit, & Pater meus diliget eum, & ad eum veniemus, & manſionem apud eum faciemus.* Celuy qui m'aime gardera ma parole, & mon Pere l'aimera, & nous viendrons à luy, & demeurerons chez luy. D'où s'enſuit par une ſuite evidente, que la Charité eſt une excellente preparation à la voye du Seigneur dedans nous. Et puiſque d'ailleurs elle facilite la voye des commandemens, & fait qu'on y court librement, & ſans empéchement, elle a donc ce qui eſt neceſſaire pour verifier que, *erunt aſpera in vias planas.*

Si la Charité rend les commandemens de Dieu faciles, ils ne ſont donc pas impoſſibles, comme Luther & Calvin, & leurs Sectaires ont blaſphemé, & par conſequent les Souverains Pontifes ont eu juſte raiſon de condamner cette propoſition de temerité, d'impieté, de blaſpheme, & d'hereſie. *Aliqua Dei præcepta hominibus juſtis volentibus & conantibus, ſecundùm præſentes quas habent vires, ſunt impoſſibilia, deeſtque illis gratia quâ poſſibilia fiant.* C'eſt à dire, il y a des commandemens de Dieu, qui ſont impoſſibles méme aux hommes juſtes, ſelon les forces preſentes qu'ils ont, encore qu'ils veuillent, & qu'ils tâchent de les obſerver, & méme la grace leur manque par laquelle ils ſoient rendus poſſibles.

Or quand les heretiques diſent qu'il y a des commandemens de Dieu impoſſibles, ils entendent principalement celuy de la Charité : parce que

que ſi celuy-la eſtoit poſſible aux hommes juſtes, nul autre ne leur ſeroit impoſſible, eſtant tres certain que qui peut aimer Dieu, peut auſſi en vertu de cet amour obſerver toute la loy, autrement il faudroit donner le dementir à JESUS-CHRIST qui a dit, *Si quis diligit me, ſermonem meum ſervabit. Et qui habet mandata mea & ſervat ea, ille eſt qui diligit me.* Outre qu'il s'enſuivroit que la tranſgreſſion de la loy pourroit ſe rencontrer en celuy qui ayme Dieu, & conſequemment que l'Amour de Dieu ſeroit compatible avec le peché mortel, ce qui repugne manifeſtement à la ſainte Ecriture qui enſeigne que Dieu haït les pecheurs, & qu'il ayme ceux qui l'ayment.

Io. 14.

Peut-il y avoir une plus grande impieté que de feindre un Dieu cruel & injuſte, tel qu'il ſeroit s'il tourmentoit les hommes d'un ſupplice éternel, pour n'avoir pas fait ce qu'ils ne pouvoient. Quel Tyran condamneroit à mort celuy qui n'auroit pas obei à un commandement de voler en l'air, ou de courir tandis qu'il le tient attaché à une colonne? La tranſgreſſion d'un precepte impoſſible, ou eſt un peché, ou non? ſi elle n'eſt pas peché, donc elle ne déplait pas à Dieu, & ne merite nulle punition, & par conſequent, elle ne rend pas coupable celuy qui n'a pas obſervé le precepte. Si elle eſt un peché, donc il le faut imputer à Dieu, qui en eſt l'auteur & la cauſe, puiſqu'en faiſant un commandement impoſſible, il a mis l'homme dans la neceſſité de pecher, & l'homme doit eſtre excuſé, puis qu'il n'a pû faire autrement, *Quis enim peccat in eo quod cavere non poteſt?* dit ſaint Auguſtin.

Lib. de lib. arb. c. 17.

De plus c'eſt une contradiction manifeſte de dire

dire qu'il eſt impoſſible d'aimer Dieu de tout ſon cœur, parce qu'aimer Dieu de tout ſon cœur, n'eſt autre choſe que l'aimer de toutes nos forces, ſelon l'explication de S. Luc. *Diliges Dominum, Deum tuum ex omnibus viribus tuis*, ou ſelon ſaint Marc, *ex omni virtute tua*, de toute ta puiſſance, ou ſelon qu'il eſt écrit au Deuteronome, *in omni fortitudine tua*. Or aimer de toutes ſes forces, & de toute ſa puiſſance, c'eſt le même qu'aimer autant qu'on peut. Dire donc qu'il eſt impoſſible d'aimer Dieu de tout ſon cœur, c'eſt dire qu'il eſt impoſſible de aimer autant qu'on le peut aimer : c'eſt à dire qu'on ne peut pas ce qu'on peut. N'eſt ce pas une contradiction evidente ? Il faut donc avouër que le precepte d'aimer Dieu n'eſt pas impoſſible.

Vide Maldonatum in cap. 12. Matthæi. Luc. 10. Marci 12. Deuter. 6.

Mais dautant qu'il a des choſes poſſibles qui ſont difficiles, on demande ſi le precepte de l'amour de Dieu eſt facile ou difficile. Et il importe grandement de le ſçavoir, pour la pratique: car on ſe rebûte aiſément de ce que l'on croit difficile, & au contraire on ſe porte volontiers à ce qui eſt facile, lors qu'on ſçait qu'on en tirera grand profit. Il pourroit donc ſembler à quelqu'un qu'il eſt fort mal aiſé d'aimer Dieu de tout ſon cœur, à cauſe des fortes inclinations de nôtre nature corrompuë aux objets ſenſibles, qui allument en nous le feu de la concupiſcence. Et comme l'amour de Dieu, & l'amour du monde ſont incompatibles dans un méme cœur, tant plus il eſt aiſé d'aimer les creatures, tant plus il eſt mal-aiſé d'aimer le Createur. En effet nous voyons qu'il y en a peu qui aiment Dieu à comparaiſon de ceux qui aiment le monde, les hommes ſe portant d'ordinaire

d'ordinaire à ce qui eſt le plus facile. Outre que la perfection Chreſtienne conſiſtant en ſa charité: ſi celle-cy eſt facile, celle-la le ſera auſſi; ce qui ſemble eſtre contraire au ſentiment commun.

Neanmoins nous prouverons aiſément que le precepte de la Charité, n'eſt ni peſant ni difficile, & nous commencerons nos preuves par l'authorité de ſaint Auguſtin, au livre de la nature, & de la grace. *Quomodo eſt grave cùm ſit dilectionis mandatum? aut enim quiſque non diligit, & ideo grave eſt, aut diligit, & grave eſſe non poterit.* Si le commandement de la dilection vous ſemble peſant, c'eſt parce que vous n'aimez pas: car ſi vous aimez, vous le trouverez leger. Cette raiſon eſt excellente. Il ne peut y avoir de difficulté à faire une choſe, laquelle ſe fait toûjours avec plaiſir & ſatisfaction, & de laquelle on reçoit plus de contentement que ſi on ne le faiſoit pas. Direz-vous qu'il eſt difficile de marcher par un chemin par lequel on marche toûjours avec plaiſir. Il ſe peut faire que par une fauſſe apprehenſion pour n'y avoir pas marché on l'eſtime fâcheux, & penible: mais en effet s'il eſt agreable à tous ceux qui y marchent, on ne peut pas raiſonnablement l'appeller difficile, ſinon à l'êgard de ceux qui ne l'ont pas experimenté. Direz-vous qu'une viande eſt fade, inſipide, degoûtante, laquelle on mange toûjours avec appetit & ſans dégoût, vous ne le direz pas? Si quelqu'un pour n'en avoir jamais mangé, ſe perſuade fauſſement qu'elle eſt mal-plaiſante & de mauvais goût, cela n'empéche pas que la viande en ſoy ne ſoit delectable; & pour guerir l'imagination de celuy qui en a de l'averſion, il n'y a point de meilleur

Aug. c. 69.

moyen

moyen que de luy dire, que craignez vous ? eſſayez, & prouvez, & vous trouverez en la mangeãt qu'elle eſt tres ſavoureuſe; Et ſçachez de plus que ſi vous n'en mangez, vous ne pouvez éviter la mort, quoy que pour l'éviter vous ne refuſeriez pas les medecines les plus ameres. Un homme qui ne voudroit pas aprés une telle evidence eſſayer cette viande, auroit perdu le ſens & mourroit dans ſon obſtination.

Appliquons ces ſimilitudes au precepte de la dilection. Nous diſons qu'il n'eſt pas difficile, parce que s'il vous paroit tel, c'eſt que vous n'aimez pas, & que vous eſtes dans l'erreur : mais ſi vous aimez, vous y trouverez un parfait contentement. C'eſt pourquoy le Pſalmiſte Royal diſoit, *Guſtate, & videte quoniam ſuavis eſt Dominus*. Goûtez, & vous verrez qu'il y a bien de la douceur à aimer Dieu, on ne goûte Dieu ſinon en l'aimant : & en le goûtant on connoit par experience qu'il eſt doux : d'où s'enſuit une joye & un plaiſir qui eſt toûjours dans la partie ſuperieure de l'ame, & qui rejaillit quelquefois ſur l'inferieure paſſant du cœur à la chair, ſelon le dire du méme Pſalmiſte, *Cor meum, & caro mea exultaverunt in Deum vivum*. Pſal. 33. Pſal. 83.

C'eſt une verité enſeignée par les Philoſophes, & receuë dans la Theologie, que l'amour eſt cauſe de la delectation. *Amor precipua cauſa delectationis eſt*, dit le Docteur Angelique, & il le prouve, parce que l'amour unit l'amant à la choſe aimée, de laquelle on connoit la bonté, ou l'utilité qu'on en peut retirer, autrement on ne l'aimeroit pas; & de cette union procede la joye & le plaiſir qu'on en reçoit. De là vient que les travaux que ſouf- 2. 2. q. 32. a. 6.

frent les amans pour les choſes qu'ils aiment, ne ſont point fâcheux, comme nous voyons en ceux qui aiment la chaſſe, la pêche, le negoce, le jeu.

Aug. de bono viduitatis. *Nullomodo ſunt oneroſi labores amantium*, dit ſaint Auguſtin, *ſed etiam ipſi delectant ſicut venantium, aucupantium, piſcantium, vindemiantium, negotiantium, ludo aliquo ſe ſe oblectantium.* La raiſon qu'il en apporte, eſt qu'en ce qu'on aime, ou l'on ne travaille pas, ou l'on aime le travail. *Nam in eo quod amatur, aut non laboratur, aut & labor ipſe amatur.*

Le Patriarche Jacob deſirant épouſer la belle Rachel, ne la pût obtenir de Laban ſon Pere, qu'à condition qu'il le ſerviroit ſept ans en la conduite de ſes troupeaux, ce ne fut pas ſans travail, mais ces années ne luy ſembloient eſtre que peu de jours à cauſe de la grandeur de ſon amour, dit le

Gen. 29. Texte Sacré, *ſervivit Jacob pro Rachel ſeptem annis, & videbantur illi pauci dies præ amoris magnitudine.* Les ſept années finies, Laban luy preſenta Lia, au lieu de Rachel, & pactiſa de nouveau avec luy pour autres ſept années. Jacob accepta le parti tant il eſtoit amoureux de Rachel, & ſervit quatorze ans pour l'avoir, eſſuiant toutes les rigueurs des ſaiſons, de jour, & de nuit, & perdant ſouvent le ſommeil, comm'il le reprocha

Gen. 31. luy-même à ſon beau Pere, *Die noctuque æſtu urebar & gelu, fugiebatque ſomnus ab oculis meis.* Il y a dequoy s'étonner, qu'un homme qui avoit tant d'amour trouvât les années ſi courtes. Car les amoureux trouvent ordinairement le temps long, dans le deſir qu'ils ont de poſſeder la choſe aimée. Et je ne doute pas, que le temps ne durât beaucoup à Jacob : mais voyant qu'il ne pouvoit obtenir

nir ce qu'il paſſionnoit, ſans un long travail, il contoit les fatigues de pluſieurs années, comme ſi elles n'euſſent eſté que de peu de jours.

Les perſonnes du monde experimentent ſouvent cette verité dans leurs folies, & leurs amours des-honneſtes. Que ne fait un amant paſſionné, pour plaire à une beauté? tout ce qu'il fait, ou qu'il ſouffre pour elle, ne luy eſt nullement fâcheux, quelque penible qu'il ſoit Que ne fait un avaritieux pour amaſſer l'or, & l'argent qu'il idolatre? il ſe laiſſe mourir de faim pour épargner, & le jeûne ne le travaille point. Que ne fait l'ambitieux pour acquerir de l'honneur qui eſt ſon idole? tous ces gens-là ſe donnent bien de la peine: mais ils la prennent volontiers, *quia non ſunt oneroſi labores amantium: nam in eo quod amatur, aut non laboratur, aut & labor ipſe amatur.* Or ſi l'amour de toutes les autres choſes donne du plaiſir, & ſurmonte toutes les difficultés qui s'y rencontrent: combien d'avantage l'amour de Dieu? il n'eſt donc pas difficile d'obſerver le precepte d'aimer Dieu.

Mais comment répondrons nous, pourſuit ſaint Auguſtin, à ce que dit David? *Propter verba labiorum tuorum ego cuſtodivi vias duras.* La voye des commandemens eſt dure à qui craint, & qui n'aime pas: elle eſt douce à qui aime. *Viæ illæ duræ ſunt timori, leves amori.* Avec cette diſtinction l'on accorde des paſſages de la Sainte Ecriture, qui ſemblent contraires. Le Sauveur a dit en ſaint Matthieu, que la voye qui conduit à la vie, eſt étroitte, *quàm arcta eſt via quæ ducit ad vitam.* D'autre part le Diſciple amant, & bien aimé aſſure que les Commandemens de Dieu, ne ſont point peſans, *mandata ejus gravia non ſunt.* JESUS-CHRIST

Pſal. 16.

Aug. ubi ſupra.

Matth. 7.

1. Io. 5.

CHRIST a dit en ſaint Luc. Qui veut venir apres moy, qu'il renonce à ſoy-même, & qu'il porte
Luc. 9. ſa Croix châque jour. *Si quis vult venire poſt me, abneget ſemetipſum, & tollat crucem ſuam quotidie,* & en ſaint Matthieu, mon joug eſt doux, & mon
Matt. 11. fardeaux leger, *jugum meum ſuave eſt, & onus meum leve.* Il dit que le Royaume des Cieux ſouffre violence, & qu'on l'emporte par la force,
Matth. 11. *Regnum Cælorum vim patitur, & violenti diripiunt illud.* Et neanmoins l'Apôtre ſaint Paul met nôtre Salut entre nos mains, comme une choſe fort aiſée, qui ne dépend que d'une parole de la bouche,
Ad Rom. 10. & d'un ſoûpir du cœur. *Prope eſt verbum in ore tuo, & in corde tuo, quia ſi credideris ſalvus eris.* Le même David qui a dit, *cuſtodivi vias duras,* a auſſi dit que les juſtices de Dieu, c'eſt à dire ſes
Pſal. 18. Commandemens, réjouiſſent le cœur. *Juſtitiæ Domini rectæ lætificantes corda.* Et que ſes jugemens ſont plus deſirables que l'or, & les pierreries, & plus doux que le miel, *deſiderabilia ſuper aurum & lapidem pretioſum multum, & dulciora ſuper mel & favum.*

On pourroit encor répondre à ces contrarietés apparentes, qu'il y a des commandemens qui ſont difficiles, parce qu'ils repugnent à la ſenſualité: mais que l'amour de Dieu les adoucit, & qu'il ne ſe trouvera jamais en l'Ecriture Sainte, aucun paſſage où il ſoit dit que le precepte de l'amour eſt difficile. Il ſe faut mortifier, il eſt vray, reſiſter à la concupiſcence, & entrer par pluſieurs tribu-
Actor. 14. lations au Royaume de Dieu, *per multas tribulationes oportet intrare in regnum Dei.* En ce ſens les voyes du Seigneur ſont dures, âpres, & ameres. Toutefois la charité les rend douces, *& fiunt aſpera*

aſpera in vias planas. Les Croix deviennent agreables & glorieuſes, témoin celuy qui diſoit, *Abſit mihi gloriari niſi in cruce Domini noſtri Jeſu Chriſti.* ad Galat. 6. Les contumelies donnent de la joye, *Ibant Apoſtoli gaudentes à conſpectu concilij, quoniam digni habiti ſunt, pro nomine Jeſu contumeliam pati.* Actorum 5.

Si le precepte de la charité eſt ſi facile que méme il facilite les autres preceptes, encore que ſouvent ils repugnent à la nature corrompuë, d'où vient qu'il y en a ſi peu qui aiment Dieu, car ſi on l'aimoit, il n'y auroit point de pechés au monde. Les Heretiques répondent parce que ſans la grace on ne peut aimer Dieu, & il l'a donné à fort peu de perſonnes, tellement que ſelon eux, on ne l'aime pas, parce qu'on ne peut pas l'aimer, & qu'on n'a pas la grace méme ſuffiſante. D'où s'en ſuit que c'eſt Dieu lequel eſt la cauſe que la plûpart des hommes ne l'aiment pas, parce qu'il leur refuſe la grace, ſans laquelle l'amour leur eſt impoſſible; & neanmoins il ne laiſſe pas de leur commander de l'aimer ſous peine de l'enfer, doctrine non ſeulement tres-abſurde, mais encore impie & execrable, parce qu'elle fait Dieu autheur de tous les crimes.

Nous ſuppoſons la verité Catholique qui enſeigne que toutes les fois que l'homme n'obſerve pas quelque commandement, qu'il eſtoit obligé d'obſerver, la grace ſuffiſante ne luy manque jamais: autrement il ne ſeroit pas obligé de l'obſerver, s'il ne pouvoit pas, perſonne n'étant tenu à l'impoſſible. Nous diſons en ſuite que la raiſon pour laquelle il y en a peu qui aiment Dieu, c'eſt qu'il y en a peu qui appliquent leur eſprit à con-

ſiderer les motifs de leur obligation : & ce defaut d'application procede de la force qu'ont les objets ſenſibles, d'émouvoir les ſens, & la concupiſcence, laquelle excitant l'amour des creatures dans le cœur humain, empéche que l'amour de Dieu n'y entre. De là vient que les hommes tranſportés par les mouvemens de leur ſenſualité, & enyvrés du vin des voluptez mondaines, s'imaginent que la voye des commandemens de Dieu eſt âpre, & épineuſe, & n'éprouvent jamais combien le Seigneur eſt doux.

Saint Bernard le declare excellemment avec des paroles fort expreſſives en un ſermon *de cœna Domini*, où traittant de l'imitation de Jeſus-Chriſt, qui eſt un effet de l'amour qu'on luy porte, il dit qu'elle paroit terrible, fâcheuſe, & comme impoſſible, *Chriſtum ſequi terribile, onero-ſum, & quaſi impoſſibile videtur*, Mais à qui ? à des gens delicats, effeminés, & lâches. *Sed quibus? mollibus, effœminatis, ignavis, in quibus liber ate perniciosâ ruptis habenis continentiæ, cum quo volunt ebriæ concupiſcentiæ temulentiq; affectus dum poſt carnem carnalibus evagãtur, dum mundum ſupra mundũ ambiunt & ſequuntur.* Un homme qui eſt yvre ne ſçait où il va, il chancelle dans le plus beau chemin, & s'y laiſſe tomber : on ne dira pas pourtant que le chemin eſt rude, mais qu'il paroit tel à un yvrogne. Nos concupiſcences nous enyvrent, & nous font paroître la voye des commandemens de Dieu âpre & difficile. Mais ceux qui jugent ſainement, jugent que la voye des mondains & des pecheurs eſt pleine de difficultés.

Bern. in ſermone de Cœna Domini.

Ecoutez comme ils parlent eux-mémes au livre de la Sapience, *Laſſati ſumus in viâ iniquitatis & perditionis, & ambulavimus vias difficiles;*

viam autem Domini ignoravimus. Si les voyes des méchans ſont ſi difficiles qu'eux mémes s'en laſſent, il faut avouër que les voyes des gens de bien ſont faciles, & ne laſſent pas, ſuivant l'axiome des Philoſophes que les effets & les proprietés des choſes contraires ſont contraires. Si l'amour du monde eſt rempli d'amertume, l'amour de Dieu ne peut avoir que de la douceur. Si l'amour du mõde engage les perſonnes à mille embarras qui donnent de l'inquietude; l'amour de Dieu ne donnera que paix & repos à nôtre ame. C'eſt donc par la Charité qu'on prepare la voye du Seigneur, puiſque c'eſt-elle qui applanit les chemins rudes & raboteux. *Erunt aſpera in vias planas.* Sap. 5.

C'eſt auſſi par elle que nous allons à Dieu, comme par elle il eſt venu à nous, & qu'il veut encor y venir. *Qui per Charitatem venit ad homines, per eam voluit homines ire ad Deum*, dit ſaint Gregoire. Dieu nous a tellement aimés qu'il eſt venu du Ciel en terre, pour s'unir à nôtre nature pour nous ſauver, pour repandre ſur nous ſes graces, & ſes benedictions. Il nous commande de l'aimer promettant qu'il viendra demeurer avec nous. Que tardons nous davantage? nous n'avons rien avec quoy nous puiſſions luy tendre la pareille que l'amour. Dieu nous a creés & il nous conſerve: nous ne pouvons ni le créer ni le conſerver, il nous a rachetez; nous ne pouvons le racheter, il nous a fait mille biens nous ne pouvons luy en faire. Il nous a aymés; nous le pouvons aymer, & il ne deſire rien plus de nous que nôtre amour, pour nous rendre bien heureux. O bonté infinie! & qui n'aimera un Dieu ſi bon en ſoy, & ſi bon pour nous, ſi

II. POINCT. *Dieu vient à nous par la Charité.* Hom. 38. in Evang.

amant, & ſi digne d'eſtre aimé ? Il n'y a rien qui oblige davantage à aimer que d'eſtre prevenu par l'amour. *Ergo ſi amare piget redamare non pigeat : nulla eſt enim ad amorem major invitatio quam prævenire amando, & nimis durus eſt animus qui dilectionem ſi nolebat impendere nolit rependere,* dit ſaint Auguſtin.

Auguſt. lib. de Catech. rud. bus. c. 4.

Il y a cette difference entre les quatre preparations de la voye du Seigneur deſquelles nous avons parlé, que la premiere qui eſt l'oraiſon invite Dieu & le prie de venir à nous. La ſeconde qui eſt l'humilité ſe met en devoir de luy aller au devant. La troiſiéme qui eſt la pureté d'intention, le cherche : car il ſe peut faire qu'allant au devant de quelqu'un on ne le rencontre pas d'abord. La quatriéme qui eſt la charité le trouve, le tient & l'embraſſe, c'eſt la derniere, & la plus parfaite de toutes les preparations. Et comme nous voyons dans les cauſes naturelles qu'auſſi-toſt que la derniere diſpoſition eſt introduite, la matiere ſuit la forme incontinent avec toutes ſes proprietés : de méme lorſque la Charité eſt introduite dans une ame, Dieu y vient ſans tarder, & y établit ſa demeure, ce qu'on ne peut pas dire toûjours des autres trois diſpoſitions.

Une ame qui ſe diſpoſe à recevoir les favorables viſites de ſon Createur, ou elle eſt déja en ſa grace, ou elle n'y eſt pas : ſi elle n'y eſt pas, elle prie, elle s'humilie reconnoiſſant ſa miſere, elle cherche par un pur deſir de ſe reconcilier à Dieu: mais s'il n'y a rien davantage, quoyque ces diſpoſitions ſoient tres-bonnes, Dieu n'habite pas encor en cette ame ; il faut que la Charité y ſoit, & en méme temps Dieu y eſt auſſi. Toutes les autres

autres vertus ne ſont pas des diſpoſitions prochaines à la juſtification : la Charité ſeule eſt la derniere & la plus proche, qui eſt infailliblement ſuivie de la grace juſtifiante, de toutes les vertus infuſes, & de tous les dons du ſaint Eſprit.

Que ſi l'ame eſt déja en la grace de Dieu, alors chacune de ces preparations eſt ſuffiſante, pour le faire venir de nouveau, quand méme elle ſeroit toute ſeule. La raiſon en eſt évidente ſelon les principes de la Theologie, parce qu'un homme qui eſt en la grace de Dieu, merite l'augmentation de cette grace par tous les actes de vertu qu'il opere. Je parle des actes ſurnaturels, laiſſant à part la queſtion qui s'agite entre les Sçavants, ſi on merite par les actes naturels des vertus morales, ſuppoſez qu'il y en ait. Si donc un homme qui eſt en la grace de Dieu, le prie, s'il s'humilie devant luy, & s'il agit en ce qu'il fait, avec une pure intention, il merite que Dieu vienne à luy, par une nouvelle infuſion de ſa grace.

Mais la Charité a cet avantage par deſſus les autres vertus, que non ſeulement elle juſtifie le pecheur, comme nous avons dit : mais que l'ayant juſtifié elle merite des accroiſſemens de grace en plus grande abondance que pas une autre dans la parité des actes. Par exemple ſi un homme Juſte exerce un acte d'humilité de trois dégrés, il ne meritera pas tant que s'il exerçoit un acte de charité de trois degrés. Neanmoins il pourroit arriver que les actes d'humilité ſeroient ſi fervens, & les actes de charité ſi foibles, que le merite de l'humilité ſeroit plus grand. C'eſt pourquoy j'ay dit demeurant dans la parité des actes, *Cæteris paribus.*

III. POINCT. *La Charité eſt la voye la plus courte & la meilleure.*

Or puiſque la charité a cet avantage, par deſſus les autres preparations, qu'elle trouve Dieu d'abord & ſans delay, il s'enſuit que c'eſt le chemin le plus court & le meilleur pour le poſſeder. Donnez moy deux Penitents tous deux chargés d'un grand nombre de crimes, dont l'un touché d'une juſte crainte des peines eternelles de l'Enfer, qu'il ſçait avoir meritées demande pardon à Dieu, qu'il s'humilie, & ſe batte la poitrine, qu'il jeûne, qu'il prie, qu'il s'afflige, qu'il continuë dans ce penible exercice les mois entiers, toutes ces auſterités ne ſuffiront pas pour effacer ſes pechés & pour le juſtifier. Parce qu'il n'a pas encor la derniere diſpoſition neceſſaire à la juſtification, qui eſt la charité. Que l'autre penitent auſſi grand pecheur que le premier, conſiderant que Dieu qu'il a offenſé eſt la bonté même, ſe tourne vers luy par un ſimple mouvement d'amour, deteſtant ſes pechés parce qu'ils déplaiſent à cette bonté toute aimable, encor qu'il n'ait ni jeûné, ni affligé ſa chair par de rudes penitences, il eſt incontinent reconcilié avec ſon Dieu, & rétabli dans ſes graces.

Peut-il y avoir un ſentier plus court que celuy qui vous feroit arriver au terme du voyage en un inſtant, auſſi-tôt que vous auriez mis le pied dedans. Quelque éloigné que vous ſoiez de Dieu par la multitude innombrable de vos abominations, dites un bon *peccaui*, jettez un ſeul ſoûpir d'amour de vôtre cœur vous paſſez en un inſtant du peché à la grace, & d'abominable que vous eſtiez vous devenez juſte. Ce n'eſt pas une morale relâchée que celle-cy, c'eſt la pure doctrine de l'Egliſe enſeignée par le ſaint Eſprit dans-

dans les ſaintes Ecritures.

Le Roy David avoit commis un adultere & pour le couvrir il avoit fait mourir injuſtement le mary de la femme complice de ſon crime. C'eſtoient deux grans pechés pour leſquels les anciens Canons ordonnoient des longues penitences. Aprés avoir croupi un an tout entier dãs cette ordure, le Prophete Nathan luy repreſante le mauvais êtat de ſon ame, luy reproche ſon ingratitude envers Dieu, qui l'avoit elevé de la bergerie à la dignité Royale : ce Roy faiſant profit de ſa correction, dit avec un cœur contrit, *peccavi Domino*, & à peine eut-il prononcé ces deux paroles que Nathan l'aſſura de la part de Dieu que ſes pechés luy eſtoient remis, *dixitque Nathan ad David Dominus quoque tranſtulit peccatum tuum.* 2. Reg. 12.

Il n'attendit pas que David jeûnat, qu'il ſe revêtit d'un Cilice, qu'il ſe proſternât par terre ; qu'il couchât ſur la dure, il luy donna l'abſolution de ſon crime de la part de Dieu, ſur ſa ſimple confeſſion. Pourquoy donc ne ſera-t-il pas aujourd'huy permis à un Prétre d'abſoudre un Penitent repenti, qui s'eſt confeſſé & qui a donné des marques de ſa douleur, ſans l'obliger auparavant à des auſterités & à des penitences qui ſeront plus utiles aprés l'abſolution que devant, puis qu'eſtant faites en êtat de grace, elles ſeront meritoires & ſatisfactoires, ce qu'elles ne ſont pas, lorſque le Penitent n'eſt pas abſous.

Produiſons encore l'exemple de la Magdelaine cette fameuſe pechereſſe. Nous ne liſons point qu'elle eut jeûné, ny diſtribué ſes biens aux pauvres,

vres, ni affligé ſa chair, lors qu'elle vint ſe proſterner aux pieds du Sauveur, qu'elle les arrouſa de ſes larmes, & les eſſuia de ſes cheveux. Elle
Luc. 7. entendit de la bouche de ſon Dieu *remittuntur ei peccata multa quoniam dilexit multum.* Il ne dit pas, ſes pechés, qui eſtoient en grand nombre luy ſont remis parce qu'elle a porté la haire, qu'elle a pris la diſcipline, qu'elle a jeuné au pain & à l'eau, a paſſé les nuits en prieres, mais parce qu'elle a beaucoup aimé. Les paroles qui ſuivent, *Cui autem minus dimittitur, minus diligit,* ne ſont pas ſans difficulté.

Suppoſons qu'il y ait deux pecheurs, dont l'un n'ait qu'un peché mortel; l'autre en ait cent ou d'avantage, ſi vous voulez. Que tous deux aiment Dieu également, tous deux recevront le pardon, & la remiſſion, l'un d'un ſeul peché, & l'autre de cent. Comment donc eſt-il veritable que celuy à qui on remet moins, aime moins, puiſque nous ſuppoſons que tous deux aiment également? & méme il ſe peut faire, que celuy qui a moins de pechez à remettre qu'un autre, aime d'avantage: & neanmoins celuy qui a plus de pechés, quoy qu'il aime moins, recevra une plus grande remiſſion, que celuy qui a moins de pechés, & qui aime d'avantage.

J'ay leu des Interpretes qui ſe trouvent fort empechez à ſoudre cette difficulté. Laiſſant à part la diverſité de leurs interpretations, la ſolution la plus aiſée eſt celle-cy, que le Sauveur voulut faire comparaiſon du Phariſien, qu'il l'avoit invité à dîner avec la Magdelaine, elle avoit plus de pechés que luy: mais auſſi elle avoit plus d'amour. Le Phariſien avoit moins de pechés, & moins d'amour,

mour, le Sauveur remit les pechés à tous deux, mais d'avantage à celle qui avoit plus d'amour, & moins à celuy qui avoit moins d'amour; & c'eſt ce qu'il voulut ſignifier en diſant, *cui minus dimittitur, minus diligit*, comme s'il eut dit au Phariſien, pluſieurs pechés ſont remis à cette femme, parce qu'elle a beaucoup aimé. A toy qui as moins aimé, il en eſt remis moins. Ce n'a donc pas eſté l'intention du Sauveur de faire une propoſition generale, que toûjours on remet moins à celuy qui aime moins; mais ſeulement qu'il arriva ainſi en ce cas particulier du Phariſien, & de la Magdelaine.

Que ſi on vouloit ſoûtenir la propoſition dans ſa generalité, j'eſtime qu'on le pourroit en diſtinguant deux ſortes de remiſſions qui ſe rencontrent toûjours en la juſtification du pecheur; la remiſſion de la coulpe, & la remiſſion de la peine. Je ſuppoſe la verité Catholique ſans la prouver, que Dieu remettant le peché mortel quant à la coulpe, remet auſſi la peine eternelle qui luy eſtoit deüe, & la change en une autre peine temporelle, ſi ce n'eſt que la douleur du penitent fût ſi grande, & ſon amour ſi fervent, que toute la peine fût remiſe; ce qui arrive rarement. Je dis maintenant qu'encor, que tous les pechés ſe remettent quant à la coulpe à celuy qui aime; parce qu'un peché mortel ne ſe remet jamais ſans l'autre: toutefois la remiſſion de la peine, ſe fait ſelon la meſure de la dilection. En ſorte qu'à celuy qui aime d'avantage, il eſt remis plus de la peine, qu'à celuy qui aime moins, & en ce ſens il eſt toûjours vray que *cui minus remittitur, minus diligit*, le moindre acte de dilection efface tous les pechés mortels

tels quant à la coulpe, & quant à la peine eternelle : mais non pas quant aux peines temporelles qui reſtent à payer en ce monde ou en l'autre, leſquelles ſont remiſes ou du tout, ou en partie, ſelon la meſure de la dilection.

Vous me direz peut-eſtre, que la dilection doit eſtre ſans meſure, parce qu'il nous eſt commandé d'aimer Dieu de tout nôtre cœur, & qu'il n'y a ni plus ni moins quand la totalité y eſt. Cecy me donnera occaſion d'expliquer pour le peu de temps qui me reſte, le commandement de la dilection porté premierement au Deuteronome, *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo*, puis rapporté par le Fils de Dieu en ſaint Matthieu, en ſaint Marc, & en ſaint Luc, où il eſt appellé *maximum & primum mandatum*, & ſaint Paul ajoute que la dilection, eſt la plenitude de la Loy, & la fin de tout precepte, parce que tous les autres preceptes ſont renfermés dans ce premier qui eſt le plus grand de tous, *ſi quod eſt aliud mandatum hoc in verbo inſtauratur, diliges.*

Deuteronom. 6.

Matth. 22. Marci 12. Lucæ 10.

Ad Rom. 10.

Il eſt certain qu'entre ceux qui aiment Dieu de tout leur cœur, il y en a qui l'aiment davantage que d'autres. Quiconque a cette diſpoſition actuelle, de n'admettre jamais en ſon cœur quoyque ce puiſſe eſtre qui le prive de l'amitié de ſon Dieu, par le motif du pur amour, qui eſt de luy plaire ; celuy-là aime Dieu de tout ſon cœur : & c'eſt ce qui nous eſt commandé ; non qu'il ſoit neceſſaire d'avoir toûjours actuellement cette diſpoſition, ce qui eſt impoſſible en cette vie, ſi ce n'eſt par un privilege ſpecial, qui peut-eſtre n'a eſté accordé qu'à la Mere de Dieu, mais il faut avoir

avoir cette diſpoſition habituelle, laquelle ſuffit ſelon ſaint Thomas. 2.2.q.44.a. 4.ad 2.

Outre ce premier degré de perfection, qui eſt de precepte, il y en a deux autres plus parfaits. L'un eſt lorſque non ſeulement on eſt diſpoſé, de ne rien admettre en ſon cœur, qui offenſe Dieu mortellement; mais encor de ne rien admettre qui l'offenſe veniellement, par un plus grand deſir de luy plaire. C'eſt le ſecond degré de perfection. Le troiſiéme lors qu'on eſt diſpoſé par le deſir qu'on a de plaire d'avantage à ſon Createur, d'embraſſer les Conſeils Evangeliques, & en ce troiſiéme degré, il y a encor quelque latitude, ſelon qu'on ſe porte, à plus ou à moins de ces conſeils. Le premier degré de dilection, eſt neceſſaire à Salut: le ſecond ne l'eſt pas, ni le troiſiéme. Par tous ces trois degrés, on aime Dieu de tout ſon cœur, mais par le troiſiéme, plus parfaitement que par le ſecond, & par le ſecond, plus parfaitement que par le premier. Et d'autant que la perfection Chreſtienne conſiſte en la Charité, ceux-là ſont plus parfaits, & plus grands Saints qui poſſedent la perfection de la Charité, dans un plus haut degré.

Peut-on aimer Dieu de tout ſon cœur, ſans l'aimer de toute ſon ame, & de toute ſa force, comme il eſt commandé au Deuteronome, & de toute ſa penſée, comme il eſt écrit en ſaint Matthieu, & en ſaint Marc, & en ſaint Luc? Je ne rapporteray point ici les diverſes interpretations, que donnent les Saints Peres à ces paroles: mais ſeulement celle du Docteur Angelique, qui me ſemble la plus ſolide: Apres avoir remarqué que c'eſt le même *ex totâ fortitudine tuâ*, comm'il eſt écrit au

au Deuteronome, & en ſaint Matthieu, *ex totâ virtute tuâ:* comme en ſaint Marc: *ex omnibus viribus tuis*, comme en ſaint Luc. De plus que c'eſt auſſi le même *ex totâ mente tuâ, & ex toto intellectu*, comm'il ſe voit en ſaint Marc.

Voicy le raiſonnement de ſaint Thomas. La dilection eſt un acte de la volonté, ſignifiée par le cœur; parce que tout ainſi, que le cœur eſt le principe de tous les mouvemens corporels: de même la volonté, eſt le principe de tous les mouvemens ſpirituels, principalement de ceux qui ſe rapportent à la derniere fin, qui eſt l'objet de l'amour. Or il y a en l'homme, trois autres principes, ſubordonnés à la volonté, qui reçoivent d'elle l'impulſion, & le mouvement; la faculté intellectuelle, la partie ſenſitive, & la puiſſance executive. La premiere eſt ſignifiée par l'entendement, & par la penſée: La ſeconde par l'ame, laquelle eſtant commune à tous les animaux, ſe doit prendre pour la partie ſenſitive: La troiſiéme eſt ſignifiée par la force, avec laquelle on met en execution ce qui eſt commandé par la partie raiſonnable.

Nous aimons Dieu de tout nôtre cœur, lorſque nôtre volonté ſe porte à Dieu, comme à nôtre derniere fin, preferablement à tout autre objet creé nous l'aimons de tout nôtre entendement, lorſque nous l'occupons à penſer, aux moiens de luy plaire. Nous l'aimons de toute nôtre ame, lorſque nôtre appetit, ſenſitif ſe laiſſe regler ſelon la Loy Divine en reprimant les mouvemens de la concupiſcence. Enfin nous l'aimons de toutes nos forces, lorſque toutes nos actions exterieures, & nos paroles ſont conformes à ſa Sainte Volonté.

D'où

D'où il s'enſuit que qui aime Dieu de tout ſon cœur, l'aime auſſi de toute ſa penſée, de toute ſon ame, & de toute ſa force, dans la difference neanmoins des trois degrés de perfection, que nous avons remarqués en la Charité, laquelle eſtant comme je vous ay montré, la plus excellente preparation de la voye du Seigneur, doit-eſtre auſſi le principal, & le plus continuel exercice que nous puiſſions pratiquer en cette vie, pour le continuer avec plus de perfection durant toute l'eternité.

SERMON
POUR
LE IV. VENDREDY
DE L'ADVENT.

QVE LE SACREMENT de Penitence contient les quatre Preparations de la voye du Seigneur.

Parate viam Domini, Lucæ 3.
Preparez la voye du Seigneur.

LE Seigneur ne vient jamais en nous avec plus de verité & de realité que par la ſainte communion. C'eſt lors qu'il nous donne ſon corps, ſon ame, ſon humanité, ſa divinité, & qu'il habite en nous en ſa propre perſonne. Si donc nous devons luy preparer la voye quand il vient à nous par ſa grace, nous le devons à plus forte raiſon, quand il vient en nous, corporellement, ſpirituellement, & perſonnellement. Dautant plus qu'il ne s'agit pas icy ſeulement de preparer la voye, mais encore le logis

logis où le Dieu de Majeſté doit faire ſa demeure. Lors qu'un Roy fait ſon entrée dans une ville, on a ſoin de tenir nettes les ruës par où il doit paſſer : mais bien davantage d'orner le palais où il doit habiter. Je ſuppoſe qu'à cette grande fête de Noël, il n'y aura perſonne de vous qui ne ſe diſpoſe à communier dignement, car encor que l'Egliſe n'oblige à ce devoir qu'au temps de la Reſurrection du Sauveur, qui eſt comme ſa ſeconde Nativité ; il ſemble neanmoins bien raiſonnable & conforme à la pieté Chrétienne qu'on n'en faſſe pas moins à ſa premiere Nativité, qui eſt celle que nous celebrerons aprés demain. J'ay creu que pour vous y diſpoſer il ſeroit à propos de traiter de la Confeſſion qui eſt une preparation neceſſaire, laquelle contient toutes les autres, deſquelles nous avons parlé cette ſemaine. La matiere eſtant populaire doit eſtre traittée populairement. Saluons la ſainte Vierge.

AVE MARIA.

Les quatre preparations requiſes par le Prophete Iſaïe, & par ſaint Jean Baptiſte precurſeur du Fils de Dieu, pour preparer la voye du Seigneur, ſe rencontrent parfaitement dans le Sacrement de Penitence. Ils nous avertiſſent de remplir les vallées, d'abaiſſer les montagnes & les collines, de redreſſer les chemins tortus, & d'adoucir les raboteux. Nous avons montré qu'on remplit les vallées par l'oraiſon, qu'on abaiſſe les montagnes & les collines par l'humilité, qu'on redreſſe les chemins tortus par la pureté d'intention ; & qu'on les adoucit & applanit par la Charité. Je dis main-

tenant que par la pratique d'une bonne confeſſion nous preparons la voye du Seigneur en toutes ces quatre façons.

Premierement nous rempliſſons les vallées, lorſque repaſſant ſur les deſordres de nôtre vie, nous penſons & repenſons à nos fautes paſſées en l'amertume de nôtre cœur. Lorſque nous examinons nôtre conſcience ſur nos penſées, nos paroles, nos œuvres, nos omiſſions pour nous en accuſer à un Prêtre. Durant cét examen nous gemiſſons & demandons pardon à Dieu de tout le mal que nous avons commis, & qui nous revient en memoire. Par ce moyen nous rempliſſons les vuides de nôtre ame, priant & diſant avec le Publicain de l'Evangile, *Deus propitius eſto mihi peccatori*, & avec le Roy penitent, *Averte faciem tuam à peccatis meis, & omnes iniquitates meas dele.* C'eſt la premiere preparation qui ſe fait par l'oraiſon dans la recherche de nos offenſes.

Lucæ 18. Pſal. 50.

En ſecond lieu nous abbaiſſons les montagnes & les collines, lorſque reconnoiſſant le malheureux état de nôtre ame, & nos frequentes recidives dans les mémes pechés, nous concevons un bas ſentiment de nous-mémes, & diſons avec le Prophete Jeremie, *Confuſus ſum & erubui, quoniam ſuſtinui opprobrium adoleſcentiæ meæ*, ou avec le méme Roy penitent, *Tota die verecundia mea contrà me eſt, & confuſio faciei meæ cooperuit me.* Seigneur! je ſuis couvert de honte & chargé de confuſion, me voyant criminel & grand pecheur devant vôtre divine Majeſté, je n'oſe preſque lever les yeux au Ciel, tant je me reconnois indigne de la douceur de vos regards. C'eſt la ſeconde preparation qui ſe fait par l'humilité, laquelle

Ierem. 31. Pſal. 43.

quelle ſe pratique plus particulierement dans la confeſſion méme, lors qu'on s'humilie devant un Prétre, juſqu'à luy découvrir nos plus grandes miſeres.

En troiſiéme lieu nous redreſſons les chemins tortus, lorſque ſçachant qu'il n'y a point d'autre moyen de ſe reconcilier avec ſon Dieu, que de confeſſer ſes pechés au tribunal de la Penitence, nous allons nous y preſenter avec cette ſeule intention d'en obtenir le pardon & l'abſolution, diſant encor avec le Roy penitent. *Dixi confitebor adverſum me injuſtitiam meam Domino, & tu remiſiſti impietatem peccati mei.* Je confeſſeray mon injuſtice & mon iniquité au Seigneur & à celuy qu'il a établi en terre, en luy donnant l'authorité de m'abſoudre, étant aſſuré qu'en même temps vous me remettrez mon impieté. C'eſt la troiſiéme preparation qui ſe fait par la pureté d'intention, laquelle eſt neceſſaire pour eſtre rétabli en la grace de Dieu. Pſal. 31.

En quatriéme lieu nous applaniſſons & adouciſſons les chemins rabouteux, lorſque conſiderant la miſericorde infinie de Dieu offenſé toûjours prêt à pardonner à qui ſe repend, nous temperons l'amertume de nos regrets & de nos deplaiſirs, par la douceur de la charité, aimant cette bonté toute aimable & deteſtant nos crimes par le motif du vray amour, en quoy conſiſte la contrition parfaite. Nous y devõs toûjours aſpirer, à l'exemple de nôtre Roy penitent, lequel ayant le cœur rempli des douleurs de la mort eternelle & de la crainte de l'Enfer, qu'il ſçavoit avoir merité, *Circumdederunt me dolores mortis, & pericula inferni invenerunt me*, adouciſſoit ces amertumes par la dou- Pſal. 114.

ceur de la dilection, ſe confiant que Dieu luy pardonneroit. *Dilexi quoniam exaudiet Dominus vocem orationis meæ.* C'eſt la quatriéme preparation, qui ſe fait par la charité, l'orſque nous accompagnons la confeſſion d'une douleur amoureuſe.

DIVISION *Trois temps dans la Confeſſion. I. Le Temps qui precede, ou de la* Contrition. *II. Le temps auquel on reçoit ce Sacrement, ou de la* Confeſſion *III. Le temps, qui le ſuit ou de la* Satisfaction.

Vous voïez donc comme quoy par le Sacrement de Penitence on prepare fort exactement la voye du Seigneur : & c'eſt ce qui m'a fait reſoudre de parler aujourdhuy de la confeſſion. Pour le faire avec ordre, il nous faut diſtinguer trois temps & trois parties de ce Sacrement. Le temps qui le precede, le temps auquel on le reçoit, & le temps qui le ſuit. Les trois parties qui le compoſent de la part du Penitent, ſont la contrition, la confeſſion, & la ſatisfaction. J'ay dit de la part du Penitent, parce que l'abſolution en eſt auſſi une partie eſſentielle : mais à cauſe qu'elle regarde le Prétre, que je ne pretens pas inſtruire, je n'en diray rien, ſi ce n'eſt par occaſion & en paſſant.

I. POINCT. *Le temps qui precede: ou de la* Contrition.

Commençons par le temps qui precede la confeſſion, il doit être employé principalement à la recherche des offenſes qu'on eſt obligé de confeſſer qui ſont les pechés mortels. Cette recherche qu'on appelle communement l'examen de conſcience, ſe doit faire avec ſoin & diligence, ſignifiée par ces mots du Concile de Trente, *Poſt diligentem ſui diſcuſſionem* en la ſeſſion quatorſiéme, où il enſeigne qu'il y a obligation de droit divin. *Ut poſtquam quiſque diligentiùs excuſſerit, & conſcientiæ ſuæ ſinus omnes & latebras exploraverit, ea peccata ſua confiteatur, quibus ſe Dominum Deum ſuum mortaliter offendiſſe meminerit.* En quoy il y a deux extremités à éviter.

Pſal. 114.

La

La premiere, lors qu'on prend ſi peu de temps pour s'examiner, ſpecialement quand il y a long-temps qu'on ne s'eſt confeſſé, & qu'on ſent ſa conſcience chargée de pluſieurs pechés, qu'il eſt aiſé d'en oublier une partie, que l'on n'oublieroit pas, en prenant un peu plus de loiſir. Alors la negligence peut-eſtre ſi grande qu'elle rende la perſonne mal diſpoſée, & incapable de recevoir l'abſolution. J'ajoûte neanmoins pour aller au devant des ſcrupules, que ſi dans le doute de n'avoir pas apporté la diligence requiſe, on ſe confeſſe de cela même, & qu'on prie le Confeſſeur de ſuppléer au manquement qui pourroit eſtre arrivé (ce que doivent toûjours faire les perſonnes qui n'ont pas aſſez d'inſtruction) alors la bonne Foy excuſeroit, quoy qu'on eut eſté negligent à s'examiner, pourveu que cette negligence ne ſoit pas affectée.

L'autre extremité dont il ſe faut garder pour éviter les ſcrupules, eſt de faire cet examen avec trop d'inquietude, & ne ſe contenter jamais comme ſi on n'avoit pas employé tout le temps qu'il faut à ſe preparer. Ce que doivent éviter ſur tout les ames conſcientieuſes; mais bien plus les ſcrupuleuſes. C'eſt un artifice du demon, pour troubler les conſciences, de perſuader qu'on n'eſt pas aſſez bien preparé; & au lieu qu'on devroit s'occuper à deteſter les pechés qu'on ſe ſouvient d'avoir commis, il tâche d'embarraſſer l'eſprit par une recherche ſuperfluë, qui ne fait qu'inquieter, & écarter les ſentimens de devotion.

La regle qu'on peut donner en ce poinct, eſt differente pour ceux qui n'ont que des pechés veniels, & pour ceux qui en ont des mortels. Les premiers n'ayant nulle obligation de ſe confeſſer, ni

de s'accuſer de leurs pechés veniels, ne ſont obligés à aucune autre preparation qu'à celle qui ſuffit pour en dire quelques uns, dont-ils peuvent faire le choix comme il leur plait. Je ne parle pas de ce qui peut eſtre de conſeil, mais ſeulement de ce qui eſt d'obligation. C'eſt bien fait de s'accuſer de toutes les fautes venielles, dont on a la memoire, ſpecialement de celles qu'on a commiſes de propos deliberé, & qui humilient d'avantage : mais on n'y eſt pas obligé. Il y a d'autres moyens pour effacer les pechés veniels que la Confeſſion : la Communion le fait, l'Oraiſon Dominicale lors qu'on dit *dimitte nobis debita noſtra*, la douleur qu'on en a, ſans qu'il ſoit beſoin de les confeſſer.

Quant à ceux qui ont des pechés mortels on ne peut pas determiner un même temps pour tous, parce que les uns en ont plus de beſoin que les autres, ou à cauſe qu'ils ſont plus grands pecheurs ; ou par l'engagement qu'ils ont eu, en des affaires plus épineuſes, comme en des matieres de contrats ſujets à uſure ; au maniement des deniers d'autruy, en matiere de reſtitution du bien, ou de l'honneur, & en choſes ſemblables, qu'il faut démêler le plus nettement qu'on peut. Parlant en general les Theologiens diſent, qu'il faut prendre tout le temps qui eſt neceſſaire, & qui ſuffit pour diſcerner les eſpeces, & le nombre des pechés, & les circonſtances qui changent l'eſpece ſelon la Doctrine du Concile de Trente. Et ce temps-là ſe doit regler ſelon la capacité, d'un chacun, & comme il feroit dans une affaire tres-importante, où il iroit de ſa vie, de ſon bien, & de ſon honneur. Car il eſt bien raiſonnable qu'on n'apporte pas moins de ſoin, & de diligence, en ce qui regarde le Salut de ſon ame,

ame, qu'en ce qui concerne le corps, & l'interêt corporel.

Mais parce qu'il y a bien de gens, qui ne ſçavent ce que c'eſt ni d'eſpece, ni de diſtinction d'eſpeces, ni de circonſtances qui les changent; il ſuffit à ceux-là de remarquer les pechés qu'ils ſe ſouviennent d'avoir commis contre les Commandemens de Dieu, & de l'Egliſe, & de s'en remettre pour le ſurplus à leur Confeſſeur, qui les interrogera, ſelon qu'il le jugera neceſſaire, ce ſera à luy de prendre garde à ne leur rien demander qui puiſſe leur apprendre le mal qu'ils ne ſçavoient pas; ni auſſi à ne rien omettre de ce qui doit ſervir à l'integrité de la Confeſſion, puiſque le Penitent s'en remet à luy, & qu'il doit ſuppléer au defaut de ſa capacité.

Il me ſemble qu'il eſt à propos de donner icy un avis important, qui eſt, qu'en s'examinant ſur les matieres des-honnêtes, il ne faut pas arrêter ſon imagination ſur les choſes paſſées, mais parcourir legerement le nombre, & les eſpeces, ſans repaſſer dans ſon eſprit, ſur certaines circonſtances qui pourroient exciter de ſales mouvemens, & des penſées impures. Il faut tant qu'on peut s'abſtenir de ſe repreſenter les perſonnes avec leſquelles on a peché, & la façon, & le plaiſir qu'on a reçû: de peur qu'au lieu du repentir, & de la douleur qu'on en doit concevoir, on ne ſoit travaillé de quelque nouvelle tentation. Le même avis s'étend ſur les pechés de vengeance. Il ſeroit dangereux à ceux qui ont des ennemis, dont-ils ont pluſieurs fois tâché de ſe venger, de ſe remettre devant les yeux, les raiſons qu'ils ont euës de le faire, & l'injure qu'ils ont reçûe d'un

tel, & d'un tel. C'eſt aſſez qu'ils comptent le nombre des deſirs qu'ils ont eu de ſe venger, & des actions de vengeance, qu'ils ont exercées ſans s'arrêter aux perſonnes, ni au tort qu'elles nous ont fait.

Durant cet examen, & incontinent apres, il faut s'exciter à douleur, & repentance de tous les pechés qui ſe preſentent à nôtre memoire. Et quoy qu'il ſuffiſe de les deteſter tous enſemble par un motif general, qui s'étend ſur tous; neanmoins il eſt plus expedient de renouveller cette deteſtation ſur chacun en particulier à meſure qu'ils ſe preſentent, imitant le Roy Ezechias, lequel dans la maladie de laquelle il croioit mourir diſoit à Dieu, *Recogitabo tibi annos meos in amaritudine animæ meæ.* L'utilité, & quelque fois la neceſſité de cette pratique, conſiſte en ce que la contrition eſtant neceſſaire pour rendre l'abſolution fructueuſe, il arrive aſſez ſouvent que lors qu'on ſe confeſſe, on eſt tellement attentif à dire ſes pechés, ou à les lire ſi on les a écrits, qu'on ne penſe nullement à en avoir de la douleur. Si donc on n'en avoit point eu en ſe preparant, ni en les diſant, l'abſolution ſeroit ſans effet, parce qu'elle tomberoit ſur des pechés deſquels on n'auroit point eu de repentance.

Iſaïæ 38.

Quelqu'un dira n'eſt-ce pas aſſez, qu'on l'ait apres avoir reçû l'Abſolution? je n'oſerois répondre qu'oüy: & je vois la raiſon au contraire fondée ſur ce principe, certain que nul peché ne ſe remet, s'il n'eſt retracté par le pecheur. Cette retractation, diſent les Theologiens, eſt une condition eſſentiellement requiſe ſelon la Loy de Dieu ordinaire. Poſons le cas qu'un homme

me ſe confeſſe ſans avoir retracté ſon peché par oubliance : car s'il l'avoit fait à eſcient, il eſt clair qu'au lieu d'eſtre abſous il commettroit un ſacrilege : mais il ſe peut faire qu'il l'ait oublié pour n'y avoir pas penſé : en ce cas l'opinion la plus commune eſt que le Sacrement eſt nul par le manquement d'une partie eſſentielle qui eſt la contrition. Ceux qui tiennent que le Sacrement eſt valide, avoüent neanmoins qu'il eſt infructueux ; c'eſt ce qu'ils appellent *validum & informe*.

Soit que le Sacrement ſoit valide, ſoit qu'il ne le ſoit pas, tout le monde eſt d'accord, que la douleur eſt une condition, ſans laquelle les pechés ne ſont point remis. Donc s'il arrivoit qu'un homme ſe confeſſât ſans une douleur precedente, par une oubliance invincible, il ne recevroit pas le fruit de l'Abſolution : de même qu'un homme qui auroit commis quelque peché mortel avant qu'eſtre Baptiſé, ne ſeroit pas juſtifié par le Baptême, s'il n'en avoit un veritable repentir. C'eſt pourquoy tout ainſi qu'on interrogeoit anciennement les Catechumenes s'ils renonçoient au diable, & s'ils deteſtoient leurs pechés ? de même il eſt du devoir d'un ſage Confeſſeur d'interroger le Penitent, s'il ſe repent d'avoir offenſé Dieu ; ſi ce n'eſt que d'ailleurs il ſçache que cette interrogation n'eſt pas neceſſaire.

Je ſçay bien qu'il y a des Theologiens qui trouvent de la parité, entre le Baptême, & le Sacrement de Penitence en ce poinct, que l'un, & l'autre remettent les pechés, lors qu'on s'en repent, même aprés avoir receu le Sacrement. Mais cette doctrine qui eſt receuë communement pour le Baptême,

Baptême, ne l'eſt pas également pour la Penitence, à cauſe que celle-cy ſe peut reïterer, & non pas celuy-là. Et quoyque l'explication de cette matiere ſoit plus propre de l'Ecole que de la chaire d'un predicateur, je ne laiſſeray pas pour la ſatisfaction de l'Auditeur de dire brievemẽt ce qui eſt certain, & ce qui ne l'eſt pas, ſans entrer bien avant dans la ſubtilité ſcholaſtique.

Lon tient pour certain, parce qu'on l'a appris de ſaint Auguſtin, que ſi un homme recevoit le Baptême en peché, & qu'aprés il ſe repentît alors il ſeroit juſtifié en vertu du Sacrement qu'il a receu. La Raiſon de cecy eſt que le Baptéme a eſté inſtitué pour juſtifier la premiere fois le pecheur ſelon l'axiome des Theologiens, *nemo primum juſtificatur niſi per Baptiſmum, in re vel in voto ſuſceptum* : les enfans qui n'ont que le peché originel ſont juſtifiés par le Baptême réel, les adultes qui ont quelque peché mortel outre l'originel, s'ils font un acte de contrition parfaite avant le Baptême il ſont juſtifiés par le Baptême *in voto*, c'eſt à dire par le deſir & ferme propos de le recevoir, lequel eſt enfermé dans l'acte de contrition. Mais s'ils ſont Baptiſés ſans aucune douleur ni retractation de leurs pechés, n'eſtant plus capables de recevoir le Baptême une ſeconde fois, il faut que leur juſtification ſe faſſe par la vertu du Baptême qu'ils ont receu, lors qu'ils ôtent l'empêchement qu'ils avoient mis à leur juſtication. C'eſt pourquoy on dit que *Baptiſmus operatur ſuum effectum recedente fictione.*

Il y a des Docteurs qui appliquent cette doctrine au ſacrement de Penitence, & qui diſent que lors qu'on a receu l'abſolution ſans avoir eu

la

la douleur requiſe, ſi aprés on l'a, on eſt juſtifié en vertu de l'abſolution precedente. C'eſt ce que je dis qui n'eſt pas certain. Premierement parce qu'on ſuppoſe qua la douleur n'eſt pas eſſentielle au Sacrement de Penitence non plus qu'au baptême, ce qui eſt incertain & contraire à la plus commune opinion. En ſecond lieu, quand même cela ſeroit, le Sacrement de Penitence ſe pouvant reïteret, on pourra eſtre juſtifié en le recevant une autre fois! & partant il n'eſt pas ſi certain que la douleur qui ſuit l'abſolution du Prêtre ſoit ſuffiſante pour rendre la confeſſion fructueuſe; comme il eſt certain quelle ſuffit aprés le Baptême pour le rendre fructueux.

Il eſt donc beaucoup plus aſſuré de s'exciter à repentence ou devant la confeſſion, ou en ce confeſſant avant que recevoir l'abſolution. En quoy conſiſte cette repentance? & quel doit eſtre ſon motif? ce ſont deux queſtions qu'il faut reſoudre. Le pecheur qui ſe confeſſe doit eſtre marri d'avoir offencé Dieu, & propoſer en ſon cœur de ne le plus offencer. C'eſt ce qu'on enſeigne au cathechiſme & que les groſſiers n'ignorent pas. Mais il y en a qui diſent je ne ſens en moy nulle douleur encor que je tâche de l'avoir: on dit qu'il faut pleurer ſes pechés; il n'eſt pas en mon pouvoir de jetter une ſeule larme. Que dois-je faire? m'abſtenir de la confeſſion? Non. Quand on dit qu'il faut pleurer ſes pechés, on n'entend pas qu'il faille jetter des larmes par les yeux: C'eſt aſſez que le cœur pleure & gemiſſe. Et quand on dit qu'il faut eſtre marri d'avoir offenſé Dieu & en avoir de la douleur, on n'entend pas qu'il faille avoir une douleur ſenſible qui ſoit dans l'appetit

ſenſitif

ſenſitif ; c'eſt aſſez qu'elle ſoit dans la partie ſuperieure de l'Ame.

Comment connoitray-je, ſi je l'ay, ou ſi je ne l'ay pas, puis qu'elle n'eſt pas ſenſible ? je vous donneray trois marques certaines pour le connoître. La premiere eſt ſi vous tachez tout de bon de l'avoir, je dis que vous l'avez, & en voicy la raiſon. Quiconque tache davoir ce qui eſt en ſon puovoir, il l'a quand il veut, *hoc enim eſt in noſtrâ poteſtate quod fit cum volumus*, dit ſaint Auguſtin : Or eſt-il qu'il eſt en vôtre pouvoir d'eſtre marri d'avoir offenſé Dieu, puiſque Dieu le commande, & qu'il ne commande pas une choſe impoſſible. Il commande qu'en vous confeſſant, vous ayez de la douleur de vos pechés. Il vous donne une grace avec laquelle vous pouvez exciter en vous cette douleur. Si donc vous tachez de l'avoir, vous l'avez infailliblement.

La ſeconde marque ſe prend du bon propos. Un chacun peut aiſément connoître s'il eſt veritablement reſolu de ne plus offencer Dieu pour quelque interêt que ce ſoit. S'il n'a pas cette ferme reſolution, il eſt certain qu'il n'a non plus la douleur du paſſé : mais s'il eſt bien reſolu de quitter le vice, c'eſt ſigne qu'il eſt repentant de s'y eſtre engagé : parce que le même motif qui le porte à le laiſſer luy ſert pour qu'il ſe repente de l'avoir ſuivi : Or on a un ferme propos de ne plus offenſer Dieu, lors que rien ne ſe preſente à nôtre Eſprit qui puiſſe ébranler nôtre volonté, & luy faire changer de reſolution. Car ſi par exempla il venoit en penſée à quelqu'un, Que feroiſtu ſi une telle perſonne avec qui tuas peché, teſollicitoit à mal ? & qu'il ſe connût tellement diſpoſé

ſé qu'il n'y conſentiroit pas, c'eſt ſigne que ſa volonté eſt ferme ; mais s'il ſentoit en ſoy même qu'il y conſentiroit, c'eſt ſigne que ſa reſolution n'eſt pas telle qu'elle doit eſtre. Toutefois il faut prendre garde que ce ſont deux choſes bien differentes, de dire ſi j'eſtois tenté par une telle perſonne je reſiſterois pour lors à la tentation: & dire ſi j'eſtois tenté par une telle perſonne, je ſuis maintenant reſolu de n'y pas conſentir. Il ſe peut faire qu'un homme qui eſt maintenant fermement reſolu de ne pas conſentir à une tentation, change aprés de volonté & y conſente. Je puis eſtre certain de la volonté que j'ay pour le preſent ; mais je ne ſçay quelle volonté j'aurois en une telle occaſion.

La troiſiéme marque pour connoître ſi on a la douleur ſuffiſante, eſt d'examiner ſi on a une veritable haine du peché,& ſi on le deteſte de bon cœur. Cette deteſtation eſt un ſigne & qu'on eſt marri d'avoir peché, & qu'on eſt reſolu de ne plus pecher, eſtant impoſſible qu'on deteſte une choſe, qu'on ne propoſe de la fuir autant qu'on pourra, & qu'on ne ſoit marri d'en avoir receu du dommage. Si donc je crois, comme je ſuis obligé de le croire, que le peché eſt deteſtable & nuiſible par deſſus tout autre mal, & que je le deteſte, comment pourray-je n'eſtre pas marri du mal qu'il m'a fait,& n'avoir pas un ferme propos de l'éviter?

Mais quel doit eſtre le motif de ma deteſtation? le Concile de Trente en propoſe de trois ſortes auſquelles toutes les autres ſe peuvent reduire. Il diſtingue la Contrition en la parfaite, & imparfaite. La premiere a pour motif celuy de la charité, & reconcilie le pecheur à Dieu avant qu'il reçoive

çoive le Sacrement. La ſeconde qu'on appelle *attrition*, a pour motif ou la turpitude peché, ou la crainte des peines dont il eſt cauſe. Le même Concile enſeigne que cette attrition ne ſuffit pas pour juſtifier le pecheur ſans le Sacrement ; mais qu'elle ſuffit pour le diſpoſer à recevoir la grace & le pardon au ſacrement de Penitence. C'eſt la doctrine de l'Egliſe, laquelle doit paſſer auprés de tout bon Catholique pour article de Foy.

Il eſt donc certain premierement que la contrition parfaite conceuë par le motif d'un pur amour, n'eſt pas une diſpoſition neceſſaire pour eſtre juſtifié au Sacrement, puis qu'elle juſtifie avant qu'on le reçoive : autrement jamais les pechés ne ſe remettoient en vertu de l'abſolution du Prêtre, laquelle ſuppoſeroit toûjours la remiſſion. En ſecond lieu, il eſt certain que l'attrition qui eſt la contrition imparfaite conceuë par la turpitude du peché ou par la crainte des peines ne ſuffit pas pour juſtifier le pecheur ſans le Sacrement ; D'où il s'enſuit en troiſiéme lieu qu'elle ſuffit avec le ſacrement ; & parce que le Concile l'a ainſi défini ; & parce que ſi la contrition parfaite n'eſt pas neceſſaire, il faut que l'imparfaite ſoit ſuffiſante avec le Sacrement.

Il reſteroit à expliquer qu'elle doit eſtre la crainte des peines laquelle nous diſons eſtre ſuffiſante? & quelle eſt cette turpitude de peché ? mais nous avons parlé ſuffiſamment de la bonne crainte au troiſiéme & au quatriéme ſermon de cet Advent, où nous avons dit qu'elle doit avoir trois conditions, la premiere qu'elle ſoit ſurnaturelle procedente de la foy & de la grace du ſaint Eſprit. La ſeconde qu'elle regarde la peine comme un

effet

effet du peché. La troiſiéme qu'elle ſoit efficace, & incompatible avec la volonté de pecher. Qui lira attentivement le Concile en la ſeſſion quatorſiéme, au Chapitre cinquiéme, & au Canon quatriéme, y trouvera ces trois conditions clairement exprimées.

Pour ce qui eſt de la turpitude du peché, il faut ſçavoir qu'il y en a de deux ſortes, l'une qui eſt particuliere à chaque peché : l'autre qui eſt generale, & commune à tous. Par exemple l'homicide a ſa turpitude particuliere, l'adultere la ſienne, l'yvrognerie la ſienne, & ainſi des autres ſelon l'oppoſition qu'ils ont à des vertus differentes. Outre celle-là, tous les pechés en ont une generale, ou même pluſieurs qui ſont communes à tous. Je rapporteray les principales, tous ſont contraires à la raiſon, & ont cette deformité commune, tous nous éloignent de nôtre derniere fin. Tous ſont contre la Loy de Dieu. Tous mépriſent en quelque façon la Divine Majeſté, puis qu'ils s'oppoſent à ſa volonté. Tous contiennent quelque ingratitude en ce qu'ils offenſent le bien-facteur. Tous manquent à rendre l'honneur à Dieu qui luy eſt dû. Tous luy ſont injurieux, tous luy déplaiſent, tous l'offenſent, & privent de ſon amitié. Par tous ces motifs de déformité, on peut deteſter les pechés, un chacun en particulier, & tous en general.

On demande ſi c'eſt une diſpoſition ſuffiſante, de deteſter ſon peché, parce qu'il n'eſt pas conforme à la raiſon naturelle ? ou parce qu'il eſt oppoſé à une vertu particuliere, comme la Juſtice, ou la temperance ? Je répons qui ſi le motif eſt purement naturel, comme ſeroit celuy d'un Philoſo-

phe qui deteſteroit l'uſure ou le larecin parce qu'il eſt oppoſé à la Juſtice, qui veut qu'on ne faſſe tort à perſonne, & qu'on rende à un chacun ce qui luy appartient; cette deteſtation eſtant purement naturelle, ne ſeroit pas une diſpoſition proportionnée à la juſtification qui eſt ſurnaturelle. Mais ſi dans le motif il y entre quelque choſe de ſurnaturel, en ſorte que l'attrition ſoit ſurnaturelle, alors elle ſera une diſpoſition ſuffiſante. Pour connoitre ſi le motif eſt naturel, ou ſurnaturel, il faut conſiderer s'il a du rapport à Dieu, & s'il eſt reglé par la Foy; ou par la ſeule raiſon naturelle.

Si donc on deteſte ſon peché, parce que Dieu le defend; parce qu'il luy eſt injurieux, parce qu'il l'offenſe, & nous prive de ſon amitié, parce qu'il nous éloigne de nôtre derniere fin; tous ces motifs ayant un rapport à Dieu, ſelon que la Foy nous l'enſeigne, ſont ſuffiſans pour rendre l'attrition ſurnaturelle, & par conſequent proportionnée à la grace juſtifiante, d'où on infere qu'il y a toûjours quelque amour de Dieu imparfait, en tous ces actes qui ſe rapportent en quelque façon à luy, & qu'ainſi on ne peut pas eſtre juſtifié, même par le Sacrement, ſans un amour de Dieu imparfait. Poſons par exemple qu'un homme deteſte ſon peché, parce qu'il eſt contre la Loy de Dieu à qui on doit toute obeïſſance. N'eſt-ce pas aimer Dieu, que de luy vouloir obeïr, & d'eſtre marri de luy avoir deſobeï? N'eſt-ce pas l'aimer que de deteſter ſon peché, parce qu'il eſt injurieux à Dieu, & qu'il ne luy rend pas l'honneur qui luy eſt dû? N'eſt-ce pas l'aimer que de deteſter ſon peché, parce qu'il offenſe cette Majeſté infinie, &

& luy donne juſte ſujet de s'indigner contre nous, & de nous priver de ſon amitié ?

Par cette diſtinction d'un amour parfait, & d'un amour imparfait, j'eſtime qu'on peut accorder les opinions differentes de ceux qui diſent qu'on peut eſtre juſtifié par le Sacrement ſans l'amour de Dieu, & de ceux qui le nient. La premiere opinion eſt veritable ſi on l'entend de l'amour parfait : La ſeconde l'eſt auſſi, ſi on l'entend de l'amour imparfait. Car comme le Concile de Trente diſtingue la contrition en parfaite, & imparfaite, & dit que la parfaite nous reconcilie à Dieu avant que recevoir le Sacrement ; & l'imparfaite par le Sacrement ; nous pouvons de méme diſtinguer l'amour de Dieu en parfait, & imparfait. Le parfait eſt un acte de cette vertu Theologale que nous appellons la Charité, l'imparfait eſt un acte des autres vertus, qui regardent Dieu, comme la Religion, l'obeïſſance, la gratitude, l'humilité, & autres ſemblables.

II. POINCT. *Le temps auquel on reçoit le Sacrement ou le Temps de la* Confeſſion.

J'ay crû qu'il falloit expliquer un peu au long cette matiere pour l'inſtruction de ceux qui ne ſont pas aſſez verſés en la Theologie. Venons maintenant à la Confeſſion par laquelle on declare ſes pechés au Prêtre. Si je faiſois un Catechiſme au lieu d'un Sermon, je dirois ce qu'on enſeigne aux enfans qu'on inſtruit, à ſe bien confeſſer, & aux ignorans. Mais je ſuppoſe que ceux qui m'écoutent, ne ſont pas de ce nombre, du moins la plus grand part. Je me contenteray donc d'avertir qu'il faut éviter deux extremités en ſe confeſſant, l'une d'eſtre trop-long : l'autre d'eſtre trop court. Je ne meſure pas la longueur, & la briéveté ſelon le temps. Car il ſe peut faire qu'une

perſonne qui emploiera beaucoup plus de temps, qu'une autre à ſe confeſſer, ſera trop courte, & une autre qui en emploiera moins ſera trop longue. Si une perſonne a beſoin d'une heure entiere pour dire tous ſes pechés, ſans y mêler rien de ſuperflu, & qu'elle n'y mette que demie heure elle eſt trop courte, ſi elle n'a beſoin que d'un demi quart, & qu'elle y mette un quart d'heure, elle eſt trop longue. N'eſtre ni trop long, ni trop court, c'eſt y mettre le temps neceſſaire, ni plus, ni moins.

Toutefois il eſt plus dangereux d'eſtre trop court, que d'eſtre trop long. La raiſon eſt évidente, parce qu'on n'eſt jamais trop court, ſinon lors qu'on ne dit pas tout ce qu'il faut dire, pour bien declarer ſon peché : en quoy on peut manquer à l'integrité de la confeſſion, & la rendre infructuenſe. Mais on peut eſtre trop long en mêlant des choſes ſuperflues avec les neceſſaires : ce qui n'eſt pas ſi dangereux ? Il peut auſſi arriver qu'on ſoit trop long, & trop court en la même confeſſion, ce qui ſemble impoſſible, quoy qu'il ſoit veritable. Poſons par exemple qu'il faille un quart d'heure pour ſe bien confeſſer, ſi j'employe un quart d'heure, & demy, à méler des choſes ſuperflues, je ſuis trop long, & ſi je ne mets qu'un demy quart à dire le neceſſaire, je ſuis trop court. Donc une méme confeſſion peut eſtre trop longue, & trop courte, par le mélange du ſuperflu, avec le neceſſaire, & par manquement de dire tout le neceſſaire.

Il faut donc éviter ſur tout d'eſte trop court, parce que la confeſſion doit eſtre claire & entiere. Il faut auſſi éviter d'eſtre trop long parce qu'elle ne doit pas eſtre ſuperflue. Il y en a qui

s'accuſent

s'accuſent ſi obſcurement qu'on a peine de comprendre, ce qu'ils diſent : ce qui peut provenir du defaut d'humilité & d'une honte digne de blâme. Il eſt du devoir d'un confeſſeur de demander l'explication de ce qu'il n'entend pas, & de n'avoir point en cela de reſpect humain, parce qu'il tient la place de Dieu. Il n'y a point de dignité ni Pontificale ni Royale qui l'en doive empeſcher, bien qu'il le doive faire avec adreſſe, & épargner autant qu'il pourra la confuſion du Penitent. Que s'il le voyoit obſtiné à ne ſe pas ouvrir ſuffiſamment, il faudroit luy repreſenter l'obligation qu'ils ont tous deux, l'un de dire, & l'autre d'entendre.

L'abus de ceux qui ſont trop longs à ſe confeſſer eſt bien plus univerſel, principalement aux femmes qui croient n'avoir jamais fait une bonne confeſſion ſi elles n'y ont mis beaucoup de temps. D'où vient ce deſordre ? de pluſieurs cauſes ; j'en marqueray deux ou trois. Les femmes au lieu de ſe confeſſer confeſſent ſouvent leurs maris, leurs enfants, leurs voiſines : les filles confeſſent leur Pere, leur mere, leurs freres, leurs ſœurs, leurs compagnes, remettant ainſi ſur autruy la cauſe de leurs pechés. Quelque fois auſſi les hommes confeſſent leurs femmes, leurs enfans leurs ennemis. Qu'eſt-il beſoin de dire les fautes des autres? N'eſt ce pas aſſez de dire les ſiennes ! C'eſt nôtre orgueil qui tâche de trouver des excuſes à nos defauts. Nous avons herité de cela de nos premiers parens. Adam s'excuſa ſur Eve, Eve ſur le ſerpent.

Les femmes ſont naturellement enclines à parler beaucoup : elles prennent plaiſir à entretenir

leur confeſſeur, & veulent eſtre écoutées. Le confeſſeur quelque fois ou par curioſité de ſçavoir les affaires de la maiſon, ou par une certaine complaiſance, ou pour ne pas rebuter une perſonne qui leur temoigne de la confiance n'oſe pas interrompre les diſcours inutiles & ſuperflus ; & au lieu de les retrancher il les fomente par trop de condeſcence. La coûtume ſe forme qu'il n'eſt pas aiſé de reformer aprés qu'on la tolerée. Cependant le monde murmure & on ſe ſcandaliſe de voir des perſonnes qui ſe confeſſent toutes les ſemaines, ou plus ſouvent, leſquelles demeurent autant de temps que ſi elles faiſoient la confeſſion d'un an tout entier.

III. Poinct. *Le temps qui ſuit ou de la* Satisfaction.

Finiſſons en diſant un mot de la troiſiéme partie du Sacrement de Penitence, qui eſt la ſatisfaction. Eſt-t'on obligé d'accepter la Penitence que le confeſſeur enjoint ? ouy, ſi on a les forces de l'accomplir, & ſi elle n'eſt pas contre la pratique ordinaire de l'Egliſe. Si on impoſoit à quelqu'un des jeûnes trop rigoureux qui ruinaſſent la ſanté, ou de saumônes exceſſives, qui l'incommodaſſent notablement, il le doit repreſenter modeſtement, & demander une penitence plus ſortable à ſa cõdition. Si le cõfeſſeur perſiſtoit à luy refuſer l'abſolutiõ au cas qu'il n'acceptât ce qui luy eſt ordonné, je blamerois extremement ce Confeſſeur, s'il ne luy étoit evidẽt que le Penitent ſe flate & qu'il n'a pas raiſon de s'excuſer. Que ſi le Penitent qui connoit ſa complexion, & qui ſçait qu'il ne ſe flate point, ne peut obtenir l'abſolution qu'en acceptant la Penitence, il la peut accepter promettant de l'accomplir s'il peut. Ce qui ne l'oblige pas à l'accomplir, s'il ne peut, ſans s'incommoder

moder notablement.

Que Si la Penitence eſtoit contre la pratique ordinaire de l'Egliſe d'apreſent, comme ſi on obligeoit à une Penitence publique pour des pechés ſecrets, & que le Confeſſeur refuſat l'abſolution ſi on ne l'acceptoit, j'eſtime que le Penitent pourroit l'accepter ſoûs cette condition tacite, s'il n'y a rien qui ſoit contre la coutume de l'Egliſe, & conſulter en ſuite quelque ſçavant Directeur qui l'inſtruiſe de ce qu'il devra faire. Car il ne faut pas croire qu'il n'y puiſſe avoir des Confeſſeurs indiſcrets & ignorans, qui s'opiniàtrent à vouloir de leurs Penitens des choſes déraiſonnables aprés qu'ils ſe ſeront accuſés de leurs pechés. Eſt-il juſte qu'on les renvoye ſans abſolution aprés avoir ſceu tout leur interieur, parce qu'ils ne veulent pas s'obliger à ce qui eſt contre raiſon ? O, mais le confeſſeur doit eſtre le juge du Penitent, & non pas le Penitent du Confeſſeur. Il eſt vray quand il s'agit de prononcer la ſentence. Mais ſi le Prêtre eſt ignorant, & qu'il ne ſçache pas faire l'office de Juge, le Penitent qui en ſçait plus que luy le peut enſeigner: Poſons le cas que le Prêtre ignore que ces paroles, *Ego te abſolvo à peccatis tuis*, ſoit la forme de l'abſolution Sacramentale, & qu'il penſe que c'eſt aſſez de dire l'oraiſon qu'on a accoutumé de faire preceder, *Miſereatur tui omnipotens Deus, & dimiſſis peccatis tuis perducat te ad vitam æternam:* un Penitent plus capable que luy ne devra-t-il pas l'avertir de ſon devoir ? Il ne ſe fera pourtant pas le Juge de ſon Confeſſeur; mais ſeulement ſon inſtructeur, & le confeſſeur ayant reçeu l'inſtruction de luy fera l'office de

juge en prononçant la forme de l'abſolution.

Je vois bien que le temps eſt paſſé, & qu'il ne m'en reſte plus pour ce que j'aurois à dire. Il faut finir en vous exhortant de preparer la voye du Seigneur, à cette grande fête par une bonne confeſſion, qui vous diſpoſe à recevoir dignement l'honneur de ſa viſite, lors que vous participerez au divin Sacrement de ſon ſacré corps. *Parate viam Domini, rectas facite ſemitas Dei noſtri.*

SERMON

SERMON
POUR
LE IOVR DE NOEL.

Parvulus natus eſt nobis, & Filius datus eſt nobis.
Iſaïæ 9.

Un Enfant nous eſt né, & un Fils nous eſt donné. Qui eſt cet Enfant? & qui eſt ce Fils? comment il eſt né? & comment il nous eſt donné?

LE Prophete Iſaïe avoit predit auparavant en termes fort clairs, une Vierge concevra, & engendrera un Fils qui s'appellera Emmanuel. *Ecce virgo concipiet, & pariet Filium, & vocabitur nomen ejus Emmanuel.* Iſaïæ 7. Apres avoir parlé ainſi au futur, d'une choſe qui ſe devoit accomplir long-temps apres, il dit au Preterit, un Enfant nous eſt né, & un Fils nous eſt donné. S'il devoit naître apres pluſieurs ſiecles, comment eſtoit-il né? Il ſemble que c'eſt confondre les temps, attribuant au paſſé ce qui eſt encor à venir. Nous ſoudrons tantôt cette difficulté. Le Nom de cet Enfant eſt *Emmanuel*, qui eſt interpreté, dit l'Evangeliſte ſaint Matthieu, *nobiſcum Deus*, Dieu avec nous, parce qu'il eſt Dieu, & Homme par l'union des deux natures, en une même Perſonne. Matth. 1. De-là vient que nous appellons Noël, la grande

Fête de la Nativité du Fils de Dieu en terre. *El*, en Hebreu ſignifie *Dieu*, *Nu* ſignifie *nous*, Noël donc eſt un diminutif d'Emmanuël, Dieu avec nous, parce qu'il a commencé d'eſtre avec nous, lors qu'il eſt né d'une Vierge. Nous avons à traitter aujourd'huy deux poincts; l'un, qui eſt cet Enfant qui eſt né? L'autre qui eſt ce Fils qui nous eſt donné? & comment il nous eſt donné? Nulle Creature ne l'a jamais ſçû, ſi bien que celle de qui il eſt né, & qui nous l'a donné. Addreſſons-nous donc à elle, & diſons luy.

DIVISION. *I. Qui eſt cet Enfant qui eſt né. II. Qui eſt ce Fils qui nous eſt donné, & comment il nous eſt donné?*

AVE MARIA.

Suetone rapporte en ſon hiſtoire des Empereurs Romains, qu'Auguſte eſtant né au mois de Decembre, lorſque le Soleil entre dans le ſigne du Capricorne, un Aſtrologue nommé Publius Nigidius qui fit ſon Horoſcope, aſſura que le Seigneur de toute la terre eſtoit né, qu'il regneroit heureuſement, & ajoûteroit au glorieux titre de Conquerant, celuy de Pacificateur de l'Univers. Auguſte apres avoir conquis l'Empire du monde ſe ſouvenant de cette prediction fit battre une monnoye d'argent avec ſon effigie d'un côté, & le ſigne du Capricorne de l'autre, pour laiſſer à la poſterité ce témoignage du bon-heur de ſa naiſſance. Sueton. in Auguſt. §. 94.

C'eſt une pure folie, de ſe perſuader que les hommes par l'aſpect, & la conſideration des Aſtres; puiſſent predire les evenemens, qui dependent de nôtre liberté, & du concours de pluſieurs cauſes nullement ſujettes aux influences du Ciel. Mais nous avons une Prophetie couchée par écrit, plus de

de ſept cens ans avant la venuë de JESUS-CHRIST, laquelle nous aſſure de la Naiſſance d'un Enfant, qui devoit eſtre à meilleur titre qu'Auguſte le Monarque du monde, & le Prince de la paix. *Parvulus natus eſt nobis, & filius datus eſt nobis,* Iſaïæ 9. *& factus eſt principatus ſuper humerum ejus: & vocabitur nomen ejus admirabilis, conſiliarius, Deus, fortis, Pater futuri ſæculi, princeps pacis.* Car cette paix univerſelle qui fut par tout le monde, l'an 42. de l'Empire d'Auguſte ne luy doit pas eſtre attribuée, mais à cet Enfant qui nâquit cette année là ſous le ſigne du Capricorne, & qui voulut faire connoître combien ſon regne ſeroit heureux, puiſque d'abord il apportoit un repos univerſel à tous les peuples. Ce n'eſt donc pas merveille ſi les Anges annoncerent la Paix aux hommes, la nuit de la Nativité du Sauveur, chantant cet Hymne glorieux, & pacifique, *Gloria in excelſis Deo, &* Lucæ 2. *in terrâ pax hominibus bonæ voluntatis.* La paix eſt annoncée aux hommes de bonne volonté, parce qu'il n'y a point de paix pour les mêchans qui font la guerre à Dieu, *non eſt pax impiis dicit Do-* Iſaïæ 48. *minus.*

Voulez-vous ſçavoir qui eſt cet Enfant qui I. POINCT. eſt né, c'eſt le Fils de Dieu qui nous eſt donné. *Qui eſt cet* Il eſt né pour nous, eſtant déja né pour ſoy. Il *Enfant qui* eſt né pour nous petit, foible, paſſible, & mor- *eſt né.* tel: mais il nous eſt donné grand, fort, impaſſible, & immortel. *Generationem ejus quis enarra-* Iſaïæ 53. *bit?* dit le Prophete. Non ſeulement cette generation par laquelle il eſt engendré de toute eternité, d'un Pere ſans Mere: mais encore celle par laquelle il eſt né dans la plenitude des temps, d'une Mere ſans Pere. Qui racontera comment il eſt

ſorti

du ſein de ſon Pere dans la ſplendeur des ſaints devant la levée de l'Aurore ? Et comment il eſt ſorti du ſein d'une mere vierge dans les tenebres de la nuit aprés le couché du ſoleil ? Qui nous expliquera comment il eſt au milieu du Pere & du ſaint Eſprit ſelon l'ordre des proceſſions divines, produit par l'un produiſant l'autre ? & pourquoy il a voulu naître en terre entre Joſeph & Marie, pour compoſer avec eux une nouvelle Trinité image de la premiere ? *Generationem ejus quis enarrabit ?* non ſeulement celle qui le fait habiter au plus haut des Cieux à la dextre du Dieu vivant, mais encore celle qui le fait repoſer dans une creche & une étable, entre les bras d'une vierge ? *Generationem ejus quis enarrabit ?* non ſeulement celle où il eſt environné d'une multitude innombrable d'Anges, mais encor celle où il eſt environné d'une troupe de paſteurs ? Non ſeulement celle qui luy a donné un vétement de Lumiere dans un trône de gloire ? mais encor celle où il a eſté envelopé de drapeaux, & emmaillotté comme les autres Enfans. Enfin non ſeulement celle où il eſt le Fils unique de Dieu, riche, puiſſant, admirable, mais encor celle où il eſt devenu Fils de l'homme, pauvre, infirme, & où il s'eſt rendu imitable.

Generationem ejus quis enarrabit ? ſi je l'oſe dire, je n'admire pas tant la generation eternelle que la temporelle. Parce qu'enfin ce n'eſt pas merveille qu'un Dieu naiſſe d'un Dieu. Mais icy je vois qu'un Dieu eſt né d'une femme, le Creatur de ſa creature Que ce Dieu qui eſt engendré d'un Dieu ſoit Dieu comme luy, qu'il ait la méme nature, la méme puiſſance, la méme bonté, encor

que

que la perſonne engendrée ne ſoit pas la méme que celle qui engendre, il ne s'en faut pas étonner, parce que la raiſon naturelle nous enſeigne d'une part qu'il n'y peut avoir qu'un Dieu : & d'autre part que nul ne ſe peut engendrer ſoy méme non plus que ſe produire. Il faut donc que le Pere & le Fils ſoient le méme Dieu, & non pas la méme Perſonne. Mais que le Fils eternel comme ſon Pere naiſſe de nouveau d'une mere, qui n'admirera une ſi prodigieuſe naiſſance?

Je trouve quelque ſatisfaction dans mon eſprit ſur la generation eternelle, lors que je me mets à penſer que Dieu connoit ſa Divinité & ſes perfections : que les connoiſſant il produit un terme de ſa connoiſſance que nous appellons le Verbe divin. Ce que j'experimente auſſi en moy méme: lors que je connois quelque choſe, je ſens que je forme dans mon entendement une image & une ſimilitude de ce que je connois. Dieu donc en ſe connoiſſant, forme une parfaite image de ſoy-méme vivante comme luy, eternelle comme luy, puiſque ſe connoiſſant toûjours, il eſt neceſſaire qu'il produiſe toûjours un terme de ſa connoiſſance, lequel ne peut eſtre qu'infini, prenant ſon origine d'une connoiſſance eternelle & infinie. C'eſtce terme & ce Verbe que nous appellons Fils de Dieu, egal en tout & par tout à ſon Pere.

Paſſant plus outre je conſidere que Dieu s'ayme ſoy méme, que le Pere aime infiniment ſon Fils qui luy eſt égal, & le Fils ſon Pere. Que comme j'experimente en moy-méme que lors que j'aime quelqu'un, il ſe forme dans mon cœur un mouvement d'affection qui me porte vers la choſe aimée : de même dans le cœur du Pere & du

du Fils qui eſt le même cœur, c'eſt à dire la même volonté, il ſe forme un amour mutuel, & comme un élans de cet amour, qui procede des deux par indivis. Et c'eſt ce que nous appellons le ſaint Eſprit égal au Pere & au Fils, & conſequemment le même Dieu; parce qu'il n'y en peut avoir qu'un; non pas toutefois la même Perſonne, puis qu'elle eſt produite, & que rien ne ſe produit ſoy même. Par ce raiſonnement je me contente en quelque façon ſur la generation eternelle.

Mais quand je viens à la temporelle, où lon me propoſe un Dieu devenu Enfant, un Dieu emmailloté, un Dieu plurant entre deux animaux; je ſuis ſaiſi d'un profond étonnement, & je demande comment eſt-il-poſſible que celuy qui a toûjours eſté, commence d'eſtre? & que celuy qui remplit le Ciel & la terre par ſon immenſité, ſoit ſorti du ventre d'une Vierge, aprés y avoir eſté enfermé durant neuf mois? je trouve icy avec ſaint Bernard la longueur abregée, la largeur eſtrecie, la hauteur abbaiſſée, la profondeur applanie. *Agnoſcitur in eo longitudo brevis, latitudo anguſta, altitudo ſubdita, profunditas plana.* Celuy qui par les ſplendeurs de ſa gloire eſtoit le grand jour des Anges, eſt devenu petit au jour des hommes: le facteur du ſoleil a eſté fait ſoûs de ſoleil: le Createur du Ciel & de la Terre a eſté creé ſoûs le Ciel en terre, ineffablement ſage dans une ſageſſe enfantine, rempliſſant le monde, tandis qu'il eſt giſant dans une creche gouvernant les aſtres tandis qu'il ſucce le lait des mammelles. C'eſt ainſi que parle ſaint Auguſtin. *Magnus dies Angelorum, parvus fuit in die hominum; conditor Solis conditur ſub*

Bern. hom. 2. ſupermiſſus eſt.

ſer. 27. de tempore

ſub ſole : effector cæli & terræ ſub cælo exortus in terra : ineffabiliter ſapiens , ſapienter infans : mundum implens , in præſepio jacens : ſidera regens ubera lambens.

Quand donc on nous dit qu'un Enfant nous eſt né , ne mépriſons pas cette nouvelle , & reconnoiſſons en même temps que le Fils du tres-haut nous eſt donné. Gardons nous de l'impieté de Neſtorius , qui ne pouvoit aſſujetir ſa foy à croire un Dieu d'un pied , & de deux mois , *nunquam Deum pedalem aut bimeſtrem dixerim.* Admirons la bonté de Dieu de nous avoir donné ſon Fils d'une façon ſi obligeante. Il pouvoit l'enyoyer au monde uni à la nature Angelique ; il auroit paru homme ſans l'eſtre, comme l'Ange Raphaël à Tobie. Cet Ange-Dieu auroit pû meriter nôtre redemption ſans mourir , & ſi Dieu s'eſtoit comporté de la ſorte, nous luy aurions une tres-grande obligation. Il pouvoit encor donner un corps à ſon Fils d'une matiere celeſte , nullement ſujet aux douleurs comme le nôtre , & aux infirmités de l'enfance. Mais ſi cela eſtoit nous ne pourrions pas dire , *parvulus natus eſt nobis* : Mais ſeulement *Filius datus eſt nobis.* Maintenant l'obligation eſt double , de nous avoir donné ſon Fils , & de nous l'avoir donné en le faiſant naître comme nous, pour nous, & parmy nous.

Le Prophete Iſaye ajant prevû qu'il ſe trouveroit des heretiques qui nieroient l'un ou l'autre de ces deux bienfaits , ou tous les deux enſemble ; a dit, *parvulus natus eſt nobis*, contre les Manicheens, qui ne recevoient pas l'Evangile de ſaint Luc , où cette nativité eſt décrite ; au rapport de ſaint Auguſtin, en ſes livres contre Fauſtus le Manicheen,

nicheen, & contre Neſtorius qui ne croyoient pas que cet Enfant fût le Fils de Dieu, il a ajoûté, *& filius datus eſt nobis.* Et afin qu'on ne doutât qu'il entendoit parler du vray fils de Dieu, il luy donne ces beaux titres d'admirable, de Dieu, de fort, de Pere du ſiecle futur, de Prince de la paix.

Quant à nous qui croyons & reconnoiſſons cette double faveur, d'un Enfant né pour nous, & du Fils de Dieu qui nous eſt donné; nous ſommes obligés d'aimer de tout nôtre cœur celuy, qui nous a fait un ſi grand don, d'une façon ſi obligeante. Dieu avoit creé l'homme à ſon image, & à ſa reſſemblance. Il en fut ingrat & devint ſi malheureux que de défigurer cette image par le peché, & d'effacer les traits de cette reſſemblance, en deſobeiſſant à ſon Createur. Qu'a fait ce Seigneur plein de bonté & de miſericorde? Il s'eſt fait luy méme à l'image & à la reſſemblance de l'homme, pour reparer le deſordre où il eſtoit tom-
ad Philip. 2. bé, *ſemetipſum exinanivit formam ſervi accipiens in ſimilitudinem hominum factus, & habitu inventus ut homo.* Ce fut pourquoy il voulut naître à la façon des autres hommes, & paſſer par toutes les épreuves, & les miſeres auxquelles ils ſont
ad Heb. 4. ſujets, à la reſerve du peché, *tentatum per omnia pro ſimilitudine abſque peccato.* Il eſt devenu ſemblable à nous pour nous rendre ſemblables à ſoy. Nous avions corrompu & profané ſon image: il l'a rétablie, & ſantifiée en prenant la nôtre. Nous eſtions tombés en voulant eſtre plus grands qu'il ne nous appartenoit. Il nous a relevés par ſon humilité en ſe faiſant petit, nous avions ceſſé d'eſtre Enfans de Dieu; il a reparé nôtre perte en ſe faiſant fils de l'homme.

Parvulus

Parvulus natus est nobis. Qu'estoit-il besoin de naître petit ? ne pouvoit-il pas venir au monde dans un âge parfait, sans passer par une enfance ou il semble qu'il estoit moins utile à enseigner les hommes ? Adam fut creé dans le Paradis Terrestre comme s'il eut esté âgé de trente ans, avec une juste grandeur de tous ses membres, & un entier usage de ses sens. Pourquoy la Sacrée Humanité du Redempteur ne fut-elle pas creée de même, ou dans le Ciel, ou en quelque lieu de la terre ; puisque l'Adam Celeste ne devoit estre en rien inferieur à l'Adam Terrestre ? Il n'y a nul doute que Dieu pouvoit former un corps au Verbe Incarné comm'il forma celuy d'Adam, ou de quelque matiere preexistente, ou en le creant de nouveau, l'animant en même temps de l'ame raisonnable, & l'unissant à la Personne de son Fils : puis le faisant paroître sur terre pour exercer l'Office de Sauveur. Mais il a esté plus convenable d'en user autrement pour les raisons suivantes.

Pourquoy le Fils de Dieu n'est pas né comme Adam dans un âge parfait.

Premierement il a voulu naître Enfant afin que nous apprissions à devenir petits par humilité, & à estre sans malice, comme dit saint Ambroise, *Christus enim docuit nos pueritiam esse virtutem dicens, nisi efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum Cælorum.* Les enfans ne sçavent que c'est ni d'orgueil, ni d'ambition, ils ne portent point d'envie à ceux qui sont plus grands qu'eux, ils ne se fâchent point quand on les méprise, ils prennent le lait également, de toutes les nourrices de quelque qualité qu'elles soient, ils ne sont ni malicieux ni mêchans, ils ne machinent rien contre leurs égaux, ils ne resistent point à leurs Superieurs, & n'oppriment point leurs inferieurs, *malitiâ*

1. *Raison.* Ambros. in Psal. 36. Matth. 21.

1.ad Cor.14 *litiâ parvuli eſtote*, dit l'Apôtre ſaint Paul, & l'A-
1.Pet.2. pôtre ſaint Pierre, *quaſi modo geniti infantes rationabiles ſine dolo lac concupiſcite.* C'eſt de l'Enfant Jesus que nous devons apprendre l'innocence, la ſimplicité, & l'humilité.

2. *Raiſon.* En ſecond lieu il falloit qu'il eut une Mere en terre ſans Pere; comm'il a au Ciel un Pere ſans Mere, afin que le ſexe feminin fût honoré auſſi bien que le maſculin. Le Verbe en s'Incarnant prefera le ſexe le plus noble, il ne devoit pas laiſſer l'autre ſans honneur, & il l'honoroit beaucoup en prenant Chair Humaine d'une Femme. Cette raiſon eſt de ſaint Auguſtin, & d'autres Peres. Or cette Femme devoit eſtre Vierge; car un Dieu ne devoit pas naître autrement. Ainſi la Virginité fut miſe en reputation dans le monde, laquelle n'eſtoit preſque pas connuë auparavant. Le monde tire encor un grand avantage d'avoir une Mere de Dieu, laquelle par ſon credit, & ſon interceſſion auprés de ſon Fils, a fait une infinité de biens au Genre-Humain, & ne ceſſera d'en faire juſqu'à la conſommation des ſiecles.

3. *Raiſon.* En troiſiéme lieu, le Meſſie devoit eſtre iſſu de la race d'Abraham, & de David ſelon la promeſſe qui leur avoit eſté faite : ce qui ne pouvoit s'accomplir que par la generation. Outre qu'il eſtoit plus convenable que les figures de l'Homme-Dieu precedaſſent dans l'Ancien Teſtament, en la Perſonne des Saints Patriarches, & des Roys de Juda, & que celuy qui devoit reparer le monde, fût choiſi d'entre le peuple élû, qui adoroit le vray Dieu, & qui ſeul maintenoit la vraye Religion. Si le Meſſie n'eut pas eſté de la deſcendance d'Adam, le Fils de Dieu n'auroit pas eſté Fils de l'Homme,

me, & n'auroit pas eu cette reſſemblance, avec les autres hommes: & neanmoins il s'appelle ordinairement en l'Evangile le Fils de l'Homme pour nous témoigner qu'il eſt nôtre Frere.

En quatriéme lieu, s'il n'eſtoit pas né petit comme les autres enfans, il n'auroit pas eſté adoré des Roys dans un étable, & nous n'aurions pas tant de beaux ſujets, de pieuſes Meditations, que nous fournit le Myſtere de ſa Nativité. Il n'auroit pas eſté Circoncis le huitiéme jour, ni preſenté au Temple le quarantiéme, & toute cette grande œconomie de l'Incarnation, auroit eſté en quelque façon imparfaite, s'il n'y avoit eu ni Conception, ni Naiſſance, ni Education, ni Parenté, ni rien de ce qui ſe voit communement dans l'origine des autres hommes. 4. *Raiſon.*

Or quoy qu'il ſoit né Enfant, & petit quant à l'age, & à la formation du corps, il ne laiſſoit pas d'eſtre homme parfait, quant à l'uſage de la raiſon, & en toutes les perfections de ſon ame. Ce que nous a ſignifié le Prophete Jeremie en diſant, *novum creavit Dominus ſuper terram fœmina circumdabit virum.* C'eſt ſans doute une grande nouveauté qu'un homme ſoit enfermé dans le ventre d'une jeune Fille: & c'eſt encor une autre nouveauté, qu'apres une Conception ſi miraculeuſe, il naiſſe un petit Enfant. Dans les Conceptions ordinaires, les parens n'ont pas le pouvoir de donner à leurs enfans la force, & la perfection qu'ils acquierent avec le temps. Mais le ſaint Eſprit qui eſtoit le principal ouvrier de celle-cy, fit que la Sainte Vierge qui eſtoit la Femme forte, conçût un Fils fort *fœmina circumdabit virum:* non que le Corps fût auſſi robuſte en ſa formation, que ce- Ierem. 31.

luy d'un homme fait : mais parce qu'il n'y avoit point de difference, quant aux operations de l'ame, entre l'Enfant Jesus, & Jesus âgé de trente ans.

En ſa Conception ſon Corps ne paroiſſant point aux yeux des hommes, & les operations de ſon ame eſtant viriles, & parfaites, le Prophete Jeremie a eu raiſon de dire *fœmina circundabit virum.* Mais le Prophete Iſaïe parlant de ſa Nativité a eu auſſi raiſon de dire *parvulus natus eſt nobis*, à cauſe qu'il parut alors avec un petit Corps, & des membres enfantins : quoy qu'il fût grand quant à ſon ame, & encor plus grand ſelon ſa Divinité.

Auguſt. ſer. 27. de tempore. *Ita magnus in formâ Dei, & brevis in formâ ſervi, ut nec iſtâ brevitate magnitudo illa minueretur, nec illâ magnitudine iſta brevitas premeretur : neque enim quando membra humana ſuſcepit, opera divina deſeruit.* Il eſt tellement grand dans la forme de Dieu, dit ſaint Auguſtin, & tellement petit dans la forme de ſerviteur, que cette petiteſſe ne diminuë point ſa grandeur, ni cette grandeur n'opprime point ſa petiteſſe : parce qu'en prenant les membres d'un corps humain, il n'a pas laiſſé les operations Divines. Quand il eſt parlé de ſa Conception, il eſt dit, qu'une Femme environnera un Homme. Quand il eſt parlé de ſa Naiſſance il eſt dit qu'un petit nous eſt né, afin que nous ſçachions que cet Enfant qui a voulu paroitre tel en naiſſant, eſtoit déja homme parfait en force, & en vertu dés le premier inſtant qu'il fut conçû.

Les ſçavans en la langue Hebraïque ont remarqué, qu'en ce paſſage de Jeremie *fœmina circumdabit virum*, il y a dans le Texte Hebreu גבר, *gheber* qui ſignifie *fort, & puiſſant*, & que l'Ange Gabriel

Gabriel qui annonça cette Conception à la Sainte Vierge, a dans ſon Nom les mêmes lettres qui ſont גבר, *ghimel*, *beth*, *Reſc*, & de plus אל, *El*, qui ſignifie *Dieu*. De ſorte que Gabriel veut dire *fortis Deus*, parce qu'eſtant envoyé comme Nonce, ou Ambaſſadeur, pour annoncer le Dieu fort qui devoit eſtre conçu, il repreſentoit en ſon Nom la force, & la Divinité de cet Homme Dieu.

II. POINCT. *Qui eſt ce Fils qui nous eſt donné, & comment il nous eſt donné.*

Puiſque nous traitons ces grands Myſteres propres de la Fête que nous celebrons aujourd'huy, ſouffrez que je m'arrête encor ſur la difference de ces deux Propheties en la façon de s'énoncer. L'une parle de la Conception du Verbe comme d'une choſe future. *Fœmina circumdabit virum.* L'autre parle de la Nativité, comme d'une choſe paſſée, *parvulus datus eſt nobis.* D'où vient cette diverſité en deux Prophetes, qui precedent de pluſieurs ſiecles, cette Conception & cette Naiſſance ? Jeremie a gardé la coutume ordinaire de Prophetiſer, qui eſt de predire ce qui doit arriver, par des paroles ſignifiantes le temps futur. Iſaïe à predit l'avenir comme s'il eſtoit déja paſſé, pour denoter la certitude de l'évenement : d'autant que Dieu qui eſt l'Autheur des lumieres Prophetiques, voit toutes choſes, comme luy eſtant preſentes : le futur luy eſt auſſi certain que le paſſé : c'eſt pourquoy il inſpire quelquefois les Prophetes de ſignifier l'un par l'autre. Le Prophete Royal a parlé de la Paſſion du Sauveur, comme s'il eut raconté une hiſtoire, au Pſalme 21. Iſaïe pareillement au Chapitre 53. de ſa Prophetie reſſemble plûtôt à un Evangeliſte qu'à un Prophete, & ce qui eſt plus remarquable, c'eſt que Jeremie dans la même prediction, & d'une même choſe ſe ſert

d'un Verbe au temps preterit, & d'un autre au futur, parce qu'à l'égard de Dieu l'un vaut l'autre. Il dit premierement *novum creavit Dominus ſuper terram*, Dieu a creé une nouveauté, & declarant en ſuite qu'elle eſt cette nouveauté, au lieu de dire *fœmina circumdedit virum*, il dit *circumdabit*, une Femme environnera un Homme, uſant indifferemment du paſſé, & du futur pour ſignifier la même choſe.

Cette réponce eſt à mon avis ſuffiſante pour ſoudre la queſtion propoſée. Mais parce que les propheties de ces Myſteres ineffables ſont myſterieuſes, nous pouvons ajoûter que la Conception du Verbe Incarné, s'eſtant faite par l'operation inviſible du Saint Eſprit, toute la certitude qu'on en pouvoit avoir devoit eſtre fondée ſur la revelation Divine, & non ſur l'experience des ſens. C'eſtoit donc aſſez que le prophete nous aſſurât que cela ſeroit Dieu l'ayant ainſi ordonné, mais la Nativité a eſté ſenſible : cet Enfant eſt né comme les autres d'une Femme ; & quoy qu'elle fût Vierge on n'en ſçavoit rien, on jugeoit ſeulement de ce qui eſtoit viſible, & partant le prophete a parlé de ce qui devoit eſtre, comme ſi on l'avoit déja vû. Outre qu'apres avoir eſté certifié de la Conception du Fils de Dieu, l'on ne peut plus douter de ſa Naiſſance, le grand Ouvrage de nôtre Redemption, ne devant pas demeurer imparfait. Concluons ce premier poinct, & diſons qu'un petit Enfant nous eſt né, pour nous élever à la grandeur des Enfans de Dieu : il s'eſt fait petit à celle fin que nous devinſſions grands.

Et Filius datus eſt nobis. Ce don eſt pretieux : il eſt juſte & raiſonnable que nous le conſiderions en

ſa

ſa ſubſtance, en ſon motif, en ſa fin, & en ſes uſages. Celuy qui nous eſt donné n'eſt pas un homme pur, ce n'eſt pas un Ange, ni l'une des Principautés ou des puiſſances, ni un Cherubin, ni un Seraphin : C'eſt le fils de Dieu qui eſt le donateur & le don, le Pere l'a donné *ſic Deus dilexit mundum ut Filium ſuum unigenitum daret.* Il s'eſt auſſi donné ſoy même, *dedit ſemetipsũ redemtionem pro omnibus.* Le ſaint Eſprit l'a auſſi donné, puiſqu'il l'a envoyé, comme il dit en Iſaïe, *Et nunc Dominus Deus miſit me, & Spiritus ejus*, c'eſt le Fils de Dieu qui parle, c'eſt donc luy ſeul qui eſt donné par toute la tres-adorable Trinité.

Io. 3. 1. ad Tim. 2. Iſaïæ 48.

Sur quoy il ſe preſente une tres-grande difficulté, comment il ſe peut faire que le Fils nous ſoit donné, & non le Pere, ny le ſaint Eſprit, puiſque c'eſt un méme Dieu, & que les œuvres de Dieu qui ſe font hors de luy, ſont communes à toutes les trois perſonnes, ſelon la maxime de la Theologie. Cependant il eſt dit *Filiuſ datus eſt nobis*, & non pas, *Pater, aut Spiritus ſanctus*, eſtant certain que le Fils ſeul s'eſt incarné, & nullement le Pere, ny le ſaint Eſprit. Cette difficulté eſt une des plus grandes que nous ayons en la matiere de l'Incarnation, laquelle fut propoſée à ſaint Auguſtin par un ſien amy nommé Nebridius, comme nous liſons en l'une de ſes Epîtres.

Avant que d'y répondre, il prouve par plu- Epiſt. 2. & 3.
ſieurs belles raiſons l'inſeparabilité des trois perſonnes Divines en toutes les operations exterieures, car pour les interieures, il eſt certain que le Pere ſeul engendre ſon Fils, & que le Pere & le Fils produiſent le ſaint Eſprit, lequel n'a nulle

action interieure. Mais pour les exterieures elles ſont communes aux trois perſonnes. Toutes trois ont creé le monde, les Anges, & les hommes: toutes trois le conſervent, & le gouvernent toutes trois operent continuellement avec les cauſes
Io. 5. ſecondes, ſelon cette parole du Sauveur, *Pater meus uſque modo operatur, & ego operor.*

Aprés avoir bien établi cette verité, il vient en ſuite à l'action par laquelle Dieu s'eſt incarné, & dit que le Verbe ſeul a pris chair humaine, & qu'il le falloit ainſi, parce qu'étant la Sageſſe du Pere, c'étoit à luy, plutôt qu'aux autres perſonnes de nous donner des preceptes & des exemples de bien vivre. Il ajoûte qu'il étoit auſſi neceſſaire de nous faire connoître la diſtinction des perſonnes, laquelle ne paroit pas en
Auguſt. ep. 268. toutes les œuvres qui leur ſont communes. *Cùm agantur omnia ſumma communione & inſeparabilitate : tamen diſtinctè demonſtranda erant, propter imbecillitatem noſtram, qui ab unitate in varietatem lapſi ſumus.*

Ces deux raiſons de S. Auguſtin prouvent tout au plus qu'il eſtoit convenable que le Fils s'incarnât plutôt que le Pere ou le ſaint Eſprit. Mais elles ne declarent pas comme quoy eſtant impoſſible que Dieu creant le monde, la creation ne ſoit que d'une ſeule perſonne : il ne ſoit pas autant impoſſible que Dieu s'incarnât, l'incarnation ne ſoit propre que du Fils. Car ſi les operations de la Divinité qui ſont temporelles ſont neceſſairement communes aux trois perſonnes, pourquoy l'incarnation qui eſt une oporation temporelle ne ſera-t-elle pas commune à toutes les trois ? C'eſt ce que ſaint Auguſtin n'a point expliqué ny en cette

cette Epître, où l'occaſion s'en preſentoit, ny en aucun autre endroit de ſes œuvres, que je ſçache.

La meilleure ſolution qu'on puiſſe donner à cette difficulté, c'eſt que la foy nous oblige de le croire ainſi, *Verbum caro factum eſt.* L'Evangeliſte n'a pas dit, le Pere s'eſt fait chair, ny le ſaint Eſprit, *Parvulus natus eſt nobis, & Filius datus eſt nobis*, Iſaïe n'a pas dit que le Pere eſt né, & nous a eſté donné, ou le ſaint Eſprit. Il y a tant d'autres choſes que nous ne comprenons pas & que nous ne laiſſons pas de croire. Comprenez-vous bien que le Fils de Dieu étant Dieu comme ſon Pere, égal à luy, & auſſi puiſſant que luy, toutefois il ne peut pas engendrer comme luy? vous le croyez ſans le comprendre. Croyez de même, que le même Fils s'eſt incarné, ſans que les deux autres perſonnes qui ſont le méme Dieu que luy ſe ſoient incarnées. Io. 1.

Neanmoins pour contenter en quelque façon ceux qui aiment l'inſtruction, je diray le plus clairement qu'il me ſera poſſible, ce que la Theologie enſeigne en une matiere ſi haute. En Dieu il y a deux ſortes de proprietés; les unes ſont eſſentielles & abſoluës: les autres ſont perſonnelles & relatives. Les premieres comme la puiſſance, la ſageſſe, la bonté, & les autres perfections divines ſe trouvent par tout où eſt l'eſſence, les ſecondes ayant entre elles une oppoſition relative ne peuvent pas convenir à une méme perſonne: comme la paternité qui eſt oppoſée à la filiation, étant impoſſible qu'une méme perſonne ſe puiſſe engendrer ſoy-méme. De là vient la diſtinction des perſonnes en la tres-ſainte Trinité.

Ce fondement posé nous disons que toutes les operations qui partent de la Divinité selon ses proprietés essentielles & absoluës, sont communes aux trois personnes comme la creation, la conservation, le gouvernement du monde, & generalement la production de tous les effets, de la puissance, de la sageſſe, de la bonté, de la justice de Dieu. Mais quant aux operations qui s'attribuent à la Divinité, selon quelque proprieté personnelle & relative, elles conviennent à la seule personne en qui cette proprieté reside. Ainsi nous disons que le Pere engendre, & non pas le Fils; que le Fils est engendré & non pas le Pere: que le Pere & le Fils produisent le saint Esprit, & que luy seul est produit par tous les deux, & n'est pas engendré: le principe de ces actions interieures, n'est pas absolu, mais relatif.

Dans le mystere de l'Incarnation il y a deux choses à considerer, l'une qui convient à Dieu selon ses perfections essentielles & absoluës, à sçavoir la formation du corps de JESUS-CHRIST dans le ventre d'une Vierge, la creation de son ame, l'union de ces deux parties, d'où resulte la sacrée Humanité du Sauveur: de plus l'union de cette Humanité avec la personne du Verbe. Toutes ces operations sont communes aux trois personnes, parce qu'elles procedent de la puissance, de la sageſſe, de la bonté, qui sont perfections essentielles & absoluës. L'Ange Gabriël dit à la sainte Vierge, *Spiritus sanctus superveniet in te, & virtus Altissimi obumbrabit tibi, ideoque & quod nascetur ex te sanctum, vocabitur Filius Dei.* Les trois personnes sont icy nommées, le saint

Lucæ 1.

le ſaint Eſprit ſurviendra en vous pour operer ce grand œuvre : la vertu du tres-haut, c'eſt à dire du Pere y cooperera conſervant vôtre virginité, & le Fils de Dieu ſera conceu. Toute la Trinité a eu part à l'Incarnation, comme cauſe efficiente.

Mais il y a une choſe particuliere qui convient à la divinité ſelon l'une de ſes proprietés perſonnelles & relatives ! à ſçavoir d'eſtre le terme de l'union hypoſtatique de la nature humaine, & l'une des deux extremités de ce compoſé admirable que nous appellons l'homme Dieu & JESUS-CHRIST. C'eſt le verbe ſeul & le Fils de Dieu qui termine cette union, & qui par conſequent eſt ſeul incarné. *Quia unio fit in Perſonâ non in naturâ.* Ce n'eſt pas la nature divine qui termine l'union immediatement, c'eſt la ſeule Perſonne du verbe : dautant que cette terminaiſon n'eſt pas une action de puiſſance ou de quelque autre perfection eſſentielle : mais une ſimple communication de la Perſonne ſans aucune operation. De même que l'Ame ſe communique au corps lors qu'elle y eſt unie ſans rien operer. Cecy doit ſuffire à nos foibles eſprits pour l'explication de ces paroles *Filius datus eſt nobis.* Quant à la ſubſtance du don.

Le motif en eſt grandement conſiderable. Ce n'a point eſté pour nos merites que ce pretieux don nous a été fait ç'a eſté par la pure miſericorde du Sauveur *Apparuit benignitas, & humanitas Salvatoris noſtri Dei, non ex operibus juſtitiæ quæ fecimus nos, ſed ſecundùm miſericordiam ſuam ſalvos nos fecit.* Et non ſeulement nous n'avions pas merité cette faveur par des œuvres de juſtice ; mais nous l'avions plûtôt demeritée par nos pe-

Pourquoy ce Fils nous a eſté dõné.

Ad Tit. 3.

chés

chés. Pour concevoir l'importance de ce bien fait, repreſentez vous que quand même nos premiers parens auroient conſervé leur innocence originelle, ils n'auroient jamais pû meriter que Dieu ſe fit homme pour l'amour de l'homme, n'y ayant point d'action quelque grande & excellente qu'elle ſoit, qui ait de la proportion avec une ſi haute recompenſe.

Lib. de prædeſt. ſanct. c. 15.

Cet homme même qui eſt Dieu, n'a pas merité de l'eſtre, dit ſaint Auguſtin, *Ille homo ut à verbo Patri coæterno, in unitatẽ perſonæ aſſumptus, filius Dei unigenitus eſſet, unde hoc meruit? quod ejus bonum qualecumque præceſſit, ut ad hanc ineffabilem excellentiam perveniret?* Si donc cette ſainte humanité connoiſſant qu'elle a eſté elevée à une ſi haute dignité ſans aucun merite, *non ex operibus juſtitiæ*, a tant d'amour & de reſpect, pour cette grace infinie, envers celuy qui en eſt l'autheur; nous qui par nos offenſes meritons d'en eſtre privés, quel ſentiment devons nous avoir pour reconnoitre une faveur ſi ſignalée? *Eâ gratiâ fit ab initio fidei ſuæ homo quicumque Chriſtianus, qua gratiâ homo ille ab initio ſuo factus eſt Chriſtus: de eodem ſpiritu, & hic renatus, de quo ille natus.* Il y a cette difference que luy ne l'avoit pas demeritée comme nous.

Aug. ibid.

Cependant Dieu n'a pas laiſſé de nous la faire pour nous tirer de la miſere où nous eſtions engagés, juſqu'à n'en pouvoir ſortir que par la bonte de ce pitoyable liberateur, *ſecundùm miſericordiam ſuam ſalvos nos fecit.* Il y auroit icy dequoy s'étendre ſur la captivité qui nous tenoit aſſervis ſous la tyrannie de Sathan. Il me ſuffit de dire que ſi ce Fils ne nous eût pas eſté donné, tout

le

le monde auroit eſté danné. Il eſt venu pour nous délivrer de la damnation eternelle pour nous rendre la liberté des enfans de Dieu, & pour nous faire part de ſa beatitude. Le peu de temps qui reſte ne me permet pas de diſcourir davantage des utilités de ce don, qui ſont la vocation à la Foy, la remiſſion des pechés, la juſtification, le merite des bonnes œuvres, l'uſage des Sacremens, la perſeverance, & la gloire qui couronne tout.

Quoy donc n'aurons nous point d'amour pour ce Fils qui s'eſt donné ſi amoureuſement à nous? qui a voulu naître pauvre pour nous enrichir; ſouffrir beaucoup pour nous mettre à nôtre aiſe: qui a voulu étre le prix de nôtre rachat, la viande de nos corps & de nos ames, la recompenſe de nos travaux. Entrons je vous prie dans l'Etable de Bethleem, approchons-nous de cet Enfant: il eſt dans ſa cherche, comme dans une chaire, où il commence de faire l'office de maître & de Predicateur. Ses larmes condannent nos joyes immoderées, ſes cris enfantins, nos ris démeſurés: ſes langes, la vanité de nos habits: le foin & la paille, la delicateſſe de nos lits: la rigueur du froid qu'il endure, le trop de ſoin que nous prenons de nos commodités: ſa pauvreté, le deſir exceſſif que nous avons des richeſſes: ſon humilité, nôtre ſuperbe.

Quelle ſageſſe mondaine eut jamais penſé que le Roy du Ciel venãt en terre deût naître entre deux animaux, en ſi petit equipage? ou Dieu ſe trompe, ou le monde, puiſque leurs penſées & leurs ſentimens ſont ſi differens. Or eſt-il que Dieu qui eſt la ſageſſe infinie ne ſe peut tromper. Il faut donc avouër que le monde eſt dans l'erreur. C'eſt Serm. 3. de Nativ.

l'argument

l'argument de saint Bernard, lors qu'il considere les circonstances de cette nativité, le temps, le lieu, la tendresse de cet Enfant, ses pleurs, & tout le chetif appareil de son berceau.

Il est né en hyver, dit-il, il est né de nuit: n'est-ce point peut estre par hazard que les tenebres & la rigueur de la saison se sont rencontrées avec cette naissance ? cela se peut dire des autres enfans qui n'ont pas la liberté de choisir quand & comment ils naîtront, mais celuy qui étoit le Seigneur des temps & des saisons pouvoit se procurer tout ce qui est de plus commode. Neanmoins il a choisi ce qui est de plus rude & de plus contraire aux inclinations de la chair. Il faut donc conclurre, que, c'est le meilleur pour nous. Quant à ce qu'il a voulu naître de nuit, c'est pour condãner la vanité de ceux qui prennent tant de plaisir à paroitre dans le monde, & à se vanter de leurs perfections, si toutefois ils en ont, au lieu qu'ils les devroient cacher.

Il est né dans un étable, n'est-ce pas pour reprouver les pompes & l'ambition du siecle ? Quoy qu'il ne dise mot, tout ce qui est au tour de luy prêche pour luy, & porte la censure contre les maximes de la prudence mondaine. Le verbe s'est fait chair; mais il a pris une chair infirme passible, sujette à la douleur & aux injures de l'air. Quand le Verbe demeuroit dans le sein de son Pere, l'homme sensuel ne comprenoit pas ce qui est de l'Esprit de Dieu : maintenant que cet esprit habite dans la chair, *carnaliter ut jam dixerim, prædicatur tibi, fuge voluptatem.*

Si nous faisons profit de ces enseignemens, la prophetie

prophetie que nous avons expliqueé, s'accomplira en nous: autrement il ſera toûjours vray qu'un enfant eſt né, & qu'un Fils eſt donné, mais inutilement pour nous. *Sunt quibus non eſt natus Chriſtus, quibus nec vixit, nec mortuus eſt, nec reſurrexit, nec aſcendit in Cœlum :* parce qu'ils rendent inutiles pour eux, la Nativité, la Vie, la Mort, la Reſurrection du Sauveur, & ſon Aſcenſion au Ciel. Il eſt né pour eux, mais ils n'en tirent non plus de profit que s'il n'eſtoit pas né. Prions Dieu qu'il nous delivre d'un ſi grand malheur, & qu'il nous donne ſa grace en ce monde, & ſa gloire en l'autre.

SERMON

SERMON
POUR
LE IOVR
DE S. ESTIENNE.

Cùm esset Stephanus plenus Spiritu sancto, intendens in cœlum, vidit gloriam Dei, & Jesum stantem à dextris Dei. Actorum 7.
Estienne remply du saint Esprit, levant les yeux au Ciel, vit la gloire de Dieu, & Jesus debout à sa dextre.

CE fut un trait de vanité, lorsque Jules Cesar écrivit au Senat le succez d'une guerre dont il avoit eu la conduite, avec ces trois mots, *Veni, Vidi, Vici.* Mais c'est une verité qu'on peut dire sans flaterie du glorieux saint Estienne, en un sujet different; il vint, il vid, il vainquit. Premierement il vint dans la Synagogue des Juifs, & y entra comme dans un champ de bataille, *Venit:* y estant il vid la gloire de Dieu, & Jesus à la dextre de son Pere, *Vidit:* il remporta sur ses adversaires une glorieuse victoire, *Vicit.* Ce seront les trois points du panegyrique de ce grand Saint, que nous tirerons de l'histoire

DIVISION. Veni, Vidi, Vici.

l'hiſtoire de ſon martyre racontée par ſaint Luc aux Actes des Apôtres. Je montreray donc en premier lieu qu'il ſe porta courageuſement au lieu du combat, où il fut vivement attaqué par un grand nombre d'ennemis. En ſecond lieu que regardant vers le Ciel, il fut tellement fortifié par la vûë de Jeſus, qu'il parût tout lumineux, & qu'il jetta la terreur parmy ceux qui l'oſerent attaquer. En troiſiéme lieu qu'il remporta une triple victoire, ſur les Juifs, ſur les demons, & ſur ſoy-même; avec laquelle il merita une triple couronne, afin, dit ſaint Auguſtin, qu'il ne portât pas en vain le nom de *Stephanus*, qui ſignifie *couronne* en langue Grecque. Pour nous acquiter dignement de ce deſſein, ſaluons la reine des Martyrs.

I. S. Eſtienne va genereuſement au combat.

II. Il vid la gloire de Dieu.

III. Il remporta une triple victoire & merita une triple couronne.

AVE MARIA.

Il eſt certain que les combats de l'eſprit auprés des mieux ſenſés ont toûjours eſté jugés & plus glorieux, & plus honorables que ceux où l'avantage ſe tire des ſeules forces du corps. Ce qui peut-être n'a jamais mieux parû qu'en la diſpute qui ſe paſſa entre ſaint Etienne & les plus ſçavans des Synagogues de Jeruſalem touchant la venuë du Meſſie, & la divinité de JESUS-CHRIST. Le Texte ſacré nous apprend que ce Saint ayant eſté ordonné le premier des ſept Diacres, dont l'office étoit de vaquer au miniſtere ſpirituel & temporel des Chrétiens nouvellement convertis, & ſpecialement des pauvres véves, & des orphelins; il ſe mit à précher avec tant de ferveur, qu'il convertit un grand nombre de perſonnes, méme pluſieurs d'entre les Prêtres de la loy. Ses diſcours

I. POINCT. *S. Etienne va genereuſement au champ de bataille.*

étoient accompagnés de miracles & de prodiges, & d'une vie tres innocente de ſorte qu'il eſtoit impoſſible de reſiſter à l'eſprit de Sageſſe qui parloit par ſa bouche, & aux œuvres miraculeuſes qui confirmoient la verité de ſa doctrine.

Le zele des plus ardents à la defence des ceremonies judaiques en fut irrité, il y eut grãde émotion dans les principales Synaguogues qui eſtoient comme autant de Colleges & Vniverſités fondées par les Juifs de divers quartiers du monde dans cette grande ville qui eſtoit la capitale de toute
Act. 6. la Judée & le ſiege de la Religion. *Surrexerunt quidam de Synagogâ, quæ appellatur libertinorum, & Cyrenenſium & Alexandrinorum, & eorum qui erant à Ciliciâ & Aſiâ diſputantes cum Stephano.* Ceux-cy ſuſciterent des faux témoins : qui depoſerent luy avoir ouy proferer des blaſphemes contre Moyſe, & contre Dieu. Ils l'accuſerent d'avoir dit que Jeſus de Nazareth détruiroit leur temple, & changeroit leurs traditions.

Les libertins ſelon ſaint Chryſoſtome tiroient leur origine des Juifs, que Pompée & quelques autres capitaines Romains avoient emmenés captifs à Rome, auxquels depuis on avoit donné la liberté. *Libertini dicebantur qui ex parentibus libertate donatis naſcebantur.* Car il y avoit cette difference entre *liberi, liberti, & libertini*, que l'on appelloit libres ceux qui n'avoient jamais ſervi, & qui n'eſtoient pas deſcendus de parens ſerfs où eſclaves : *liberti.* Les affranchis eſtoient ceux qui avoient eſté mis en liberté, *qui manumittebantur, & libertate donabantur*, comme enſeigne Juſtinien en ſes inſtitutions. *Libertini* proprement c'eſtoient les deſcendans de ceux-cy, auxquels Auguſte

Auguſte Ceſar avoit permis de demeurer à Rome, au rapport de Philon le Juif, & même il leur avoit aſſigné un quartier de la ville au delà du Tibre pour y vivre à leur mode, & ſelon les ceremonies de leur loy. Ils envoyoient étudier leurs enfans en Jeruſalem, où ils avoient bâti une Synagogue pour leur inſtruction, comme nous voïons aujourdhuy des Colleges dans les villes les mieux policées.

Ce furent ces libertins & les Docteurs qui attaquerent les premiers ſaint Etienne, tâchans de le convaincre par argumens & par les authorités de leurs livres. Mais ſe voyant eux-mêmes convaincus, ils firent place aux Cyreniens, & aux Alexandrins, qui eſtoient une autre ſorte de Juifs natifs de Cyrene en Afrique, & d'Alexandrie capitale du Royaume d'Egypte : leſquels ne pouvant non plus que les autres ſoûtenir les raiſons invincibles par leſquelles ſaint Etienne leur prouvoit que Jeſus qu'ils avoient crucifié eſtoit le Meſſie promis par la loy, laiſſerent entrer ſur les rangs ceux de Cilicie, que l'on nomme aujourd'huy Caramanie, avec d'autres de l'Aſie mineure qui eſt la Natolie. Ainſi de toutes les trois parties du monde qui ſeules étoient connuës en ce temps-là, il ſe trouva des combatants contre un ſeul Diacre de l'Egliſe, car les libertins qui venoient de Rome eſtoient Europeans : les Cyreniens & Alexandrins étoient Afriquains : les Ciliciens & les Anatoliens eſtoient Aſiatiques.

Ce fut lors que l'on vid ce qui ne s'eſt jamais vû dans les combats de la guerre, un ſeul homme contre un monde entier de perſonnes rendre inutiles tous leurs efforts. Vous l'euſſiez admi-

ré preſentant le défy à des gens qui pour avoir blanchi dans l'exercice des ſciences, & dans l'etude de la loy, en ſçavoient toutes les ſubtilités. Vous l'euſſiez vû ſoûtenir ſans branler, & repouſſer vigoureuſement les plus rudes attaques des meilleurs eſprits ramaſſés de tous les quartiers de la terre habitable. Bien davantage vous euſſiez remarqué avec étonnement ces docteurs ſi celebres, les uns avouër franchement qu'il falloit ceder à la force des raiſons d'Etienne ; les autres qui ne pouvant reſiſter à ſa grande ſageſſe, & à l'Eſprit, qui parloit par luy, demeuroient neantmoins dans leur obſtination.

Où ſont maintenant ces foudres de guerre tant vantés par l'antiquité? *Duo fulmina belli Scipiadas.* Les Alexandres, les Scipions, les Ceſars, & les Pompées ont-ils jamais combatu ſeuls contre les forces, je ne dis pas du monde, mais d'une ville toute entiere? les Hiſtoriens des temps plus voiſins ou plus eloignés du nôtre, ont ils ſignalés quelqu'un ſi robuſte, qu'il ait pû luy ſeul tenir ferme contre la violence d'une armée? ſi ce n'eſt peut-eſtre Samſon la merveille de tous les ſiecles. Cependant on vid ce vaillant & genereux ſoldat de JESUS-CHRIST, ſans autre aſſiſtance que de la bonté de ſa cauſe, & de la vigueur de ſon eſprit fortifié de la grace, recevoir & renvoyer ſans effet les plus vives atteintes des nations conjurées à ſa ruine. Et au lieu qu'on le penſoit opprimer d'une nuée d'argumens, renverſer luy méme & confondre ſes adverſaires, les battant par les mêmes armes, par leſquelles ils l'avoient attaqué.

Il n'y a perſonne tant ſoit-elle vigoureuſe & de longue haleine qui ne ſe laſſe enfin & ne s'épuiſe par

par le travail. Mais ſaint Etienne continua pluſieurs jours ces rudes combats de lettres & de Religion, plus fort & plus vigoureux à la fin qu'au commencement : & ſe voyant chargé des dépouilles de ſes ennemis, il ne penſoit qu'à des nouvelles conquêtes. Nous admirons avec raiſon qu'une Catherine encor jeune fille âgée ſeulemẽt de ſeize ans, eut aſſez de courage pour entrer en lice cõtre cinquãte Philoſophes des plus celebres de l'Empire Romain, & que leur ayant fermé la bouche, elle reduiſit à ſa croyance ceux qui étoient venus pour luy faire quitter la ſienne. Ce n'eſt pas icy un ſujet de moindre admiration, puiſque nous y trouvons de plus que nôtre Saint avoit en téte non point des Philoſophes Gentils dont les arguments n'étoient que foibles tirés pour la plus part des autorités de leurs Poëtes : mais à des Phariſiens, & à des Docteurs de la loy conſommés en la lecture des livres de Moyſe & des propheties dont il falloit employer les témoignages contre eux-mémes qui s'en ſervoient, il en convertit neanmoins pluſieurs à la foy : *Multa turba Sacerdotum obediebat Fidei. Stephanus autem plenus gratiâ, & fortitudine faciebat ſigna & prodigia magna in populo.*

Ce fut alors que toute la Ville de Jeruſalem ſe mit en trouble. Le zele indiſcret des uns, la honte, & la confuſion des autres, l'envie qui ne pouvoit ſupporter que la verité, triomphât du menſonge, l'indignation de voir un jeune homme d'une nouvelle ſecte, vouloir faire la leçon aux tête chenuës, la rage des demons, ſe ſentans enlever tous les jours la proye des mains, tout ce que la malice des hommes, & les furies d'Enfer pûrent

inventer à la perte de l'innocence, conſpira en même temps contre le Saint. Le peuple s'amaſſa, les Prêtres y accoururent, on traîne Etienne dans la Synagogue ; on le met au milieu de l'aſſemblée comme un criminel ſur la ſelette, le Souverain Pontife y vint preſider ; on l'accuſe de blaſpheme, & pour garder quelque forme de Juſtice, on fait venir des faux témoins, qui depoſent luy avoir oüi dire que Jesus de Nazareth détruiroit le ſaint Lieu, & changeroit les traditions de Moïſe. Durant ces depoſitions, tous les aſſiſtans le regardoient comme un homme perdu, penſans l'étonner par la fierté de leurs regards, & luy faire perdre toute contenance, mais luy au contraire les étonna tellement par ſa fermeté, & par ſa modeſtie, qu'il parût à leurs yeux comme un Ange du Ciel, tellement qu'ils ne purent ſupporter l'éclat de ſon viſage, *Et intuentes eum omnes qui ſedebant in concilio, viderunt faciem ejus tanquam faciem Angeli,* dit le Texte Sacré.

Act. 6.

Permettez-moy que je vous apporte quelques raiſons de cette beauté Angelique, qui parut en ſaint Etienne, lors qu'on penſoit luy jetter la confuſion ſur le front. Si nous en croyons ſaint Auguſtin, ou ſelon d'autres Saint Fulgence, il eſtoit naturellement beau, en la fleur de ſon âge, bien diſant, ſage en ſes conſeils, & puiſſant en œuvres : de ſorte qu'il ſembloit avoir entre ſes mains le pouvoir de la Divinité, *Stephano Martyri, & pulchritudo erat corporis, & eloquentia ſermocinantis, & ſapientia ſanctiſſimæ mentis, & operatio divinitatis.* Dieu ajoûta des nouvelles graces à celles que la nature luy avoit données : de même qu'il fit à Judith lors qu'elle ſe preſenta devant

Aug. ſer. 6. de ſanctis.

vant Holopherne, & à la Reyne Eſther quand elle alla trouver Aſſuerus ſans eſtre appellée. Son viſage eſtoit rayonnant, ſes yeux étincelans comme des éclairs, la majeſté éclatoit ſur ſon front. En un mot il reſſembloit plûtôt à un Ange incarné qu'à un homme mortel.

C'eſtoit dit ſaint Hilaire d'Arles, parce que la candeur interieure de ſon ame, rejailliſſoit ſur ſon corps, & que les ornemens de ſon ame, ſe voyoient ſur ſon viſage, comme dans un miroir. *Abundantia cordis tranſibat in decus corporis, & in faciei pulchritudinem candor ſplendorque animi exundabat atque abſcondita pectoris ornamenta ſpeculum frontis irradiabant.* Hilarius hom. de S. Stephano. Ou bien ſelon ſaint Auguſtin, c'eſt que recevant en ſoy les plus pures impreſſions des lumieres celeſtes, il portoit ſur ſa face l'Image du Soleil de Juſtice. Ou bien ſelon Tertullien, qui s'eſtant rendu conforme en ſa vie, & en ſes meurs à ſon Divin Maître, il devoit eſtre transfiguré comme luy, ou bien ſelon S. Pierre Damien, qu'ayant ſurmonté à la diſpute durant pluſieurs jours, les Docteurs de la Loy, il devoit paroître en cette aſſemblée avec les marques de ſa victoire. Ou bien ſelon quelques ſçavans Interpretes que Dieu voulût rendre la malice des Juifs inexcuſable, de n'avoir pas reçû la Doctrine d'un homme, dont le ſeul aſpect, eſtoit capable de leur perſuader la verité. Ou bien ſelon ſaint Jean Chryſoſtome que la gloire de la Majeſté de Dieu, s'étant apparuë à luy, ſon viſage en devint luiſant, & réplendiſſant; de même que Moïſe apres avoir converſé avec Dieu ſur la montagne de Sina, porta des rayons de lumiere à l'entour de ſa tête, ce qui fut cauſe que ni Aaron ſon frere, ni les Iſraëli-

tes ne l'oſerent approcher.

II. POINCT. *S. Eſtienne vit la Gloire de Dieu, par laquelle il fut fortifié & animé au combat.*

Juſques icy nous avons conſideré la venuë de ſaint Eſtienne dans le champ de bataille, & dans le lieu du combat *venit*, il vint luy ſeul contre une grande multitude, & au même temps, *intendens in Cœlum vidit gloriam Dei & Jeſum ſtantem à dextris Dei.* Examinons s'il vous plait quel fut l'objet de cette vûë. Il leva les yeux aux Ciel, & regarda fixément la gloire de DIEU. Quelques uns ont penſé qu'il vid l'ESSENCE DIVINE, auſſi à découvert que les bien-heureux la voyent; parce que la Gloire de DIEU ſe prend quelquefois en l'Ecriture pour ſon ESSENCE, comme lors que le Pſalmiſte Royal dit, *Satiabor cum apparuerit gloria tua.* Je ſeray raſſaſié quand vôtre gloire m'aparoîtra, c'eſt à dire vôtre ESSENCE. Mais cette raiſon eſt foible, quand même nous accorderions que DAVID auroit parlé en cet endroit de l'ESSENCE de DIEU, & non de l'Arche du Teſtament appellée ſouvent la Gloire du Seigneur. Il y a pluſieurs endroits de l'Ecriture, ou la Gloire de DIEU ſe prend pour une marque viſible de ſa Puiſſance, & de ſa Grandeur, comme en l'Exode, & au Levitique, en Iſaïe, & en cent autres lieux.

Pſal. 16.

Exodi 16. Levit. 9. Iſaïæ 35. & 40.

Ces mêmes Auteurs qui ſont d'opinion que ſaint Eſtienne vid l'ESSENCE de Dieu, apporte pour ſeconde preuve cette façon de parler de ſaint Luc, *vidit Jeſum ſtantem à dextris Dei.* Quand nous diſons que JESUS-CHRIST eſt à la droite de ſon Pere, nous entendons qu'il eſt égal à ſon Pere poſſedant la même Gloire eſſentielle, & la même beatitude que luy. Il faut donc avouër que ſaint Eſtienne connut clairement cette égalité par une connoiſſance intuitive: autrement ſi ç'eût eſté ſeulement

lement par la Foy, il n'y auroit rien eu en luy d'extraordinaire. Ils ajoutent l'autorité des Saints Peres, de ſaint Gregoire de Nyſſe qui parle ainſi, *vidit ipſum lumen in lumine Dei plenâ mentis comprehenſione, atque Deum & Trinitatem.* Il fait alluſion à ce verſet du Pſalmiſte, *in lumine tuo videbimus lumen*, que l'on entend communement de la lumiere de gloire, par laquelle les bien-heureux voyent à découvert, l'Eſſence Divine. Saint Auguſtin ſemble dire le même en termes formels. *Vidit revelatâ facie Patrem, & Filium, & Spiritum ſanctum.* Et en un autre Sermon. *Vidit Deum qui jam migrabat ad Deum, ac Trinitatem ipſam ac Divinitatem.* Et ſaint Hilaire d'Arles, *vidit Deum & ſpes in re ſpiritu adhuc in carne militante perfecta eſt.*

Nyſſenus hom. de S. Stephano. Pſal. 35.

Ser. 96. de diverſis & 99.

Nous ne pouvons nier que ces authorités des Peres n'ayent beaucoup d'apparence. Neanmoins à parler franchement, je ne penſe pas que perſonne ait jamais vû clairement l'Eſſence de Dieu durant cette vie mortelle, de la façon qu'on la voit au Ciel, à la reſerve de la ſeule Humanité du Sauveur : non pas même la Sainte Vierge, à laquelle ce privilege auroit eſté accordé, plus qu'à tout autre. Non pas Moïſe duquel il eſt dit qu'il parloit avec Dieu Face à Face, comme un ami avec ſon ami. Non pas ſaint Paul, lors qu'il fut ravi juſques au troiſiéme Ciel, où il entendit des ſecrets qu'il ne luy fut pas permis de reveler. Je crois à l'Evangeliſte bien aimé, qui repoſa ſur la poitrine de Jesus *Deum nemo vidit unquam, unigenitus qui eſt in ſinu patris ipſe enarravit.* Quand ſaint Jean coucha ces paroles par écrit, la Sainte Vierge avoit conçû, & engendré ſon Fils, elle l'avoit vû

Exodi 33.

Io. 1.

Reſuſcité : ce ſont les temps qu'on aſſigne à la viſion de l'Eſſence de Dieu, ſi jamais elle l'a vûë, & neanmoins il dit ſans autre exception que du Fils unique, *Deum nemo vidit unquam.*

J'eſtime donc que ſaint Etienne vid des yeux, du corps au travers des Cieux une grande clarté, par laquelle Dieu luy repreſenta ſa gloire. Il vid auſſi JESUS en ſa figure humaine, au milieu de cette clarté. Ce fut-là l'objet ſenſible de ſa vûë corporelle. Mais en même temps les yeux de l'ame luy furent ouverts, pour connoître l'Unité, & la Trinité des Perſonnes, non pas d'une connoiſſance intuitive propre des bien-heureux, laquelle luy eſtoit reſervée pour recompenſe de ſon Martyre ; ni auſſi d'une connoiſſance obſcure telle que nous l'avons, pour la ſombre lumiere de la Foy : mais d'une autre qui eſtoit metoyenne entre les deux pareilles aux lumieres Prophetiques.

Pour mieux entendre ce que je viens de dire, je raporteray briévement ce que la Theologie enſeigne, touchant les quatre manieres par leſquelles Dieu eſt connoiſſable. Premierement il peut eſtre connu par la lumiere naturelle de la raiſon.

Ad Rom. 1. *Inviſibilia enim ejus à creaturâ mundi per ea quæ facta ſunt intellecta conſpiciuntur, ſempiterna quoque ejus virtus & Divinitas.* En ſecond lieu nous le connoiſſons par la Foy ; lors que les verités du Ciel nous ſont propoſées par l'Egliſe, laquelle fondée ſur la parole de Dieu même contenuë dans les Ecritures Saintes, & ſur la tradition continuée de ſiecle en ſiecle, depuis le temps des Apôtres, nous enſeigne que ce Dieu eſt un en ſon eſſence, ſubſiſtant en trois Perſonnes, & que le Fils qui eſt l'une de ces trois, a pris Chair Humaine. En troiſiéme

ſiéme lieu Dieu eſt connû au Ciel, par les ames des Saints, tel qu'il eſt en ſoy ſans voile, & ſans obſcurité, par une vûë claire, & intuitive que nous appellons beatifique, de laquelle parle ſaint Jean en ſa premiere Epître Canonique, *cum apparuerit ſimiles ei erimus qui videbimus eum ſicuti eſt*, & 1.Ioa.3. ſaint Paul en la premiere aux Corinthiens, *videmus nunc per ſpeculum, & in ænigmate, tunc autem facie ad faciem*, où il comprend en trois mots, les trois connoiſſances deſquelles nous venons de parler, *per ſpeculum*, c'eſt la premiere, par le miroir des creatures, *in ænigmate*, c'eſt la ſeconde par la Foy qui eſt obſcure, & ænigmatique : *facie ad faciem*, c'eſt la troiſiéme lorſque nous verrons Dieu face à face. 1.ad Cor.13.

Il y en a une quatriéme, qui participe des deux precedentes (laiſſant à part la premiere qui eſt purement naturelle) celle-cy a de l'obſcurité comme la Foy, & de l'évidence comme la viſion. Lorſque Dieu parloit aux Prophetes, il leur faiſoit connoître évidemment que c'eſtoit luy qui leur reveloit les Myſteres. C'eſt ce que les Theologiens appellent, *evidentiam in atteſtante.* On ne void pas la choſe en ſoy, mais on la connoit par le témoignage évident de celuy qui ne peut tromper. Il y a donc trois lumieres ſurnaturelles, par leſquelles on void Dieu, la lumiere de la Foy, qui eſt obſcure ; la lumiere de la Gloire, qui eſt claire: la lumiere Prophetique, qui a de l'obſcurité pour la choſe revelée, & de la clarté, pour le témoignage de celuy qui revele qu'on ſçait évidemment eſtre Dieu, qui ne ſe peut tromper.

Je dis maintenant que ſaint Etienne avant que d'entrer dans le lieu de l'aſſemblée, où eſtoient les

Iuifs

Juifs, avoit la lumiere de la Foy. Auſſi-tôt qu'il fut entré, & qu'il eut regardé vers le Ciel, il reçût une lumiere Prophetique, qui luy fit connoitre, par une viſion corporelle, que cette gloire exterieure qu'il voyoit, repreſentoit la Majeſté infinie de Dieu, l'unité en Eſſence, & la Trinité en perſonnes. Il connût évidemment que Dieu eſtoit l'Autheur de cette lumiere : de même que les anciens Patriarches, & Prophetes connurent par des pareilles viſions ce que Dieu leur reveloit. Et c'eſt en ce ſens que j'entens ces paroles, *intendens in Cælum vidit gloriam Dei, & Jeſum ſtantem à dextris Dei.* Il vid la gloire du Pere, & ſon Fils à ſa Dextre.

Mais pourquoy n'eſt-il rien dit du ſaint Eſprit ? il ne le vid pas au Ciel, parce qu'il l'avoit dedans ſon cœur. *Cum eſſet plenus Spiritu ſancto intendens in Cælum vidit gloriam Dei*, il ne faut pas s'étonner ſi l'ayant en ſoy, il ne le vid pas hors de ſoy. Lorſque ſaint Jean Baptiſte baptiſa le Sauveur, il vid les Cieux ouverts, & le ſaint Eſprit deſcendre en forme de Colombe : il entendit la voix du Pere : mais il ne vid pas le Fils de Dieu au Ciel, parce qu'il eſtoit aupres de luy en terre. Et certes il falloit bien que ſaint Eſtienne fût rempli du ſaint Eſprit pour operer tant de merveilles. C'eſt ce Divin Eſprit qui embraſoit ſon cœur des plus vives flames de Charité : qui manioit ſa langue pour luy faire proferer des paroles de verité ; qui luy donnoit force, & vigueur contre la puiſſanee de ſes adverſaires.

Vous plait-il que nous nous arrêtions un peu ſur la vûë de cet Ange Incarné ? *vidit Jeſum ſtantem à dextris Dei.* Il vid Jesus, & il fut vû de

Jesus,

Jesus, *vidit & visus est.* O heureuse vûë, ô amoureux regards, fidelles témoins de l'affection mutuelle de ces deux Amans ; leur cœur parloit par les yeux. Qu'elle joye pensez-vous que fut celle de saint Estienne de contempler ce beau visage qui fait le Paradis des Anges ? il ne paroissoit plus livide comme dans les maisons d'Anne, & de Caïphe, où il fut meurtry de soufflets : ni couvert de crachats, comme dans le Pretoire de Pilate, ni défiguré comme dans la Cour d'Herode, ni mourant comme sur la Croix : Mais plus éclatant que sur la montagne de Tabor, plus glorieux qu'en sa Resurrection, plus Majestueux qu'en son Ascension. Estienne fut donc heureux de le voir, & non pas moins d'estre vû de luy, parce que Jesus ne vid jamais personne que pour luy faire du bien.

Parcourez l'Evangile, & vous trouverez que toutes les fois que Jesus a daigné jetter les yeux sur quelqu'un, ç'a toûjours esté pour le rendre heureux. Il vid Pierre, & André, & il les appella à l'Apostolat. Peu de temps apres il vid Jacques, & Jean deux autres freres, & il leur confera la même dignité. Il vid Matthieu assis à la banque, & il le fit Apôtre. Il vid Zachée sur un arbre, il logea chez-luy, & remplit sa maison de Benedictions. Il vid Nathanaël sous un figuier, & il luy promit merveilles. Il vid saint Pierre qui l'avoit nié trois fois, & il luy inspira l'Esprit de Penitence. Il vid en passant l'aveugle né, & il luy rendit la vûë de l'ame avec celle du corps. Enfin les regards de Jesus ont toûjours esté favorables. Et partant il ne faut pas douter qu'en se faisant voir à saint Estienne, & le regardant en même temps il ne répandît sur luy les Tresors de ses Graces, &

ne

ne luy donnât la force, & le courage de ſubir un glorieux Martyre.

Ce fut la raiſon pour laquelle, il ſe fit voir debout, & non point aſſis, afin de l'encourager d'avantage, comme ſe môntrant prêt à deſcendre à ſon ſecours, s'il en eut eu beſoin, ainſi qu'a remarqué ſaint Auguſtin. Ou bien ſelon ſaint Ambroiſe, il parût debout, tenant la Couronne en main, pour la mettre ſur la tête du vainqueur, & luy ne pouvant contenir au dedans la joye, que luy cauſoit une vûë ſi agreable, s'écria en preſence de toute l'aſſemblée, *Ecce video Cælos apertos & Jeſum ſtantem à dextris Dei.* Mais ces incredules pleins de fureur, & de rage ne pouvans ſouffrir une ſi grande liberté, boucherent leurs oreilles, & ſe jetterent furieuſement ſur luy, ils le traînerent hors de la Ville, & l'aſſoumerent à coups de pierres, le chargeant d'autant de Lauriers que de cailloux.

Serm.98. Epiſt.28. Act.7.

Ce fut lors qu'il vainquit en mourant, *Venit, Vidit, Vicit.* Renouvellez icy vôtre attention pour conſiderer avec moy les victoires de ce genereux combattant. Il eut trois ſortes d'ennemis à combatre, & il les vainquit tous, les uns apres les autres. Les premiers furent ces Juifs de diverſes nations qu'il ſurmonta à la diſpute, comme nous avons dit au commencement, & ces Prêtres, & Docteurs de la Loy qui s'aſſemblerent pour le juger; à qui il fit un long diſcours, dont ils furent convaincus, mais non convertis. Les ſeconds furent les demons, boute-feux, & inſtigateurs des tourmens, qu'on luy fit endurer, *Vicit tormenta diaboli*, dit ſaint Auguſtin. La plus noble victoire fut celle qu'il remporta ſur ſoy-même, lorſque renonçant

aux

aux interêts de la vengeance, il pria pour ceux qui le lapidoient, imitant ſon Divin Maître, qui luy en avoit donné l'exemple. Victoire qui doit eſtre eſtimée, d'autant plus qu'elle fut ſuivie, de la plus illuſtre dépoüille, qui fut la converſion de ſaint Paul.

III. Poinct. *S. Eſtienne remporta une triple victoire, & merita une triple Couronne.*

C'eſt la coûtume des vainqueurs, de partager le butin, & les dépoüilles des vaincus. Saint Etienne ayant eſté triplement vainqueur à dû avoir trois ſortes de dépoüilles, les premieres ſur les Juifs dont il convertit un grand nombre à la Foy, notamment des Prêtres, & autres perſonnes ſignalées : Les ſecondes furent gagnées par luy ſur l'Enfer, à qui il enleva la proye, de ſorte qu'on luy peut appliquer ce trait du Pſalmiſte, *captivam duxit captivitatem.* Encor aujourd'huy les Reliques de ce grand Saint, donnent la chaſſe aux malins eſprits. Et ſaint Auguſtin au livre 22. de la Cité de Dieu, en rapporte des exemples arrivés de ſon temps, outre pluſieurs autres miracles qui ſe faiſoient par les Reliques, & l'interceſſion de ſaint Etienne. Ce que je voudrois que les Religionnaires conſideraſſent ſans paſſion, pour aprendre de ce grand Docteur de l'Egliſe, que ç'a toûjours eſté la coûtume, d'honorer les Reliques des Saints, & de recourir à leur interceſſion, pour obtenir la gueriſon des maladies corporelles, & ſpirituelles.

Ad Eph. 4.

Cap. 8.

Mais le plus grand butin, & la plus pretieuſe dépoüille que remporta nôtre Saint fut celle qu'il gagna, lorſque priant Dieu pour ſes perſecuteurs, du nombre deſquels eſtoit ſaint Paul encor infidelle, il le convertit par ſa priere, & le rangea du bon party. *Si Stephanus non oraſſet Paulum, Eccleſia Dei*

orat non laborat, ideò pro ſe ſtans oravit Stephanus. Ventum eſt ut oraret pro Iudæis; attendit tam magnam eſſe impietatem ipſorum, quæ difficilè donari poſſet, genu flexit.

Pour achever le panegyrique de nôtre ſaint, que reſte-t-il ſinon qu'apres avoir parlé de ſa triple victoire, je vous marque la triple couronne dont il a plû à Dieu d'honorer ſes merites; il a eſté docteur, Martyr, & Vierge. Comme Docteur il ſurmonta les Iuifs à la diſpute, comme Martyr il vainquit ſes perſecuteurs & les Demons; Comme Vierge il fut victorieux de la chair & du ſang. Il reçeut donc les trois Couronnes que les Theologiens appellent *laureoles*, & eut l'honneur d'eſtre le premier entre les docteurs, entres les martyrs, & entre les Vierges du nouveau Teſtament. IESUS-CHRIST qu'il avoit vû à la Dextre de ſon Pere luy mit ces trois Courõnes ſur la tête, & nous pouvons penſer pieuſemẽt qu'il luy parla en cette ſorte lors qu'il le receut au Ciel.

Venez mon bien-aimé, il eſt juſte que je rempliſſe le nom que vous portez, en vous donnant les Couronnes que vous avez meritées. Vous avez cõbatu pour moy les erreurs d'un peuple revolté; recevez la Couronne de Docteur, & ſoyez le premier d'un Ordre compoſé d'une infinité de ſçavans perſonnages qui viendront apres vous. Vous avez le premier ſigné de vôtre ſang la verité de mon Evangile; prenez la Couronne de Martyr, & dés maintenant ſoyez le chef de tous ceux, qui expoſeront leur vie pour l'amour de moy. Vous avez conſervé la pureté virginale de vôtre corps, je vous donne une troiſiême Couronne, afin que vous me ſuiviez par tout où j'iray. Aprés un accueil ſi favorable

nous ne pouvõs riẽ adjoûter aux éloges de S. Etiéne

Mais d'autant que les loüanges des ſaints ne doivent pas eſtre ſteriles & infructeuſes à ceux qui les eſcoutent, ſouffrez que je retourne ſur les yeux de nôtre ſaint, & que je vous les propoſe. Cõme des patrons & des modeles des vôtres. Voulez vous eſtre vainqueurs comme luy, & triompher du monde, de l'Enfer & de vous même, regardez le Ciel & non pas la terre. Dites avec cet autre ſaint *Quam ſordet mihi tellus cum Cælum aſpicio.* O ſi nous pouvions apprendre aujourdhuy cette leçon du premier Docteur Angelique, de regarder ſouvent le Ciel, ſans doute que nous mépriſerions la terre & tout ce qui nous paroit en elle de beau & de charmant. O ſi nous ſçavions tourner les yeux du côté de la lumiere, que nous deviendrions lumineux en toutes nos actions. *Lucerna corporis tui eſt oculus tuus,* diſoit le Sauveur, vôtre œil eſt la lampe & le flambeau qui éclaire vôtre corps : ſi vous tournez cet œil du bon côté, tout vôtre corps ſera lumineux : ſi non, vous ſerez en tenebres. C'eſt à dire vous ne devez rien deliberer, ni rien conclure, ni rien entreprendre ni vous engage à aucun party que premierement vous n'ayez conſulté le Ciel, pour voir ſi la choſe dont il s'agit, eſt conforme aux loix eternelles & à la divine volonté.

Matth. 6.

Le Pſalmiſte Royal parlant des pecheurs dit qu'ils ont reſolu de tourner leurs yeux du côté de la terre, *oculos ſuos ſtatuerunt declinare in terram.* De la vient qu'ils s'abandonnent à l'injuſtice & à l'iniquité, que leur cœur eſt rempli de vanité, & leur langue de tromperie. Quand l'Ecriture parle de ces deux vieillards qui eſtoient

Pſalm. 16.

paſſionne

paſſionnement amoreux de la chaſte Suſanne, & qui cõceurent en leur ame un malheureux deſſein d'en joüir ou de la perdre; elle dit qu'ils détournerent leurs yeux pour ne point regarder le Ciel. Danielis. 13. *Everterunt ſenſum ſuum, & declinaverunt oculos ſuos ut non viderent Cœlum, neque recordarentur judiciorum ejus.* D'où s'enſuit qu'ils tâcherent d'accomplir leur mauvaiſe volonté, & de faire perir l'innocence qu'ils n'avoient pû corrompre. Suſanne au contraire ſe voyant ſur le point d'eſtre condamnée comme adultere par la violance de la paſſion d'autruy leva les yeux au ciel avec l'armes & gemiſſemens mettant toute ſa confiance en Dieu; *Quæ flens ſuſpexit in Cælum: erat enim cor ejus fiduciam habens in Domino.* Et par ce moyen elle fut miraculeuſement delivrée, pour nous apprendre qu'un ſeul regard jetté comme il faut, vers le ciel, eſt capable d'en attirer ſur nous une puiſſante protection.

Toute-fois ce n'eſt pas aſſez de regarder ſimplement vers le ciel; il faut y tenir la vuë fixe & arrétée, comme ſaint Etienne, *intendens in cælum vidit gloriam Dei.* On peut voir une peinture en trois façons. Premierement d'une veuë paſſagere, comme ceux qui paſſent dans une ruë regardent ſans s'arréter un tableau qui eſt expoſé, & ceux-cy n'en peuvent pas porter un bon & ſolide jugement. Il s'en trouve d'autres qui prennent bien le loiſir de conſiderer un portrait: mais ils ne le regardent pas dans ſon jour, & ne ſont pas touchés de ſa beauté; Il y en a d'une troiſiéme ſorte, qui s'y attachent fixement, & le contemplent en toutes les manieres qu'il doit eſtre regardé pour en bien juger & en tirer de la ſatisfaction.

Je ne crois pas qu'il y ait un homme au monde, pour méchant qu'il ſoit, qui ne regarde quelque fois le Ciel ; parce qu'enfin nous avons en nous, une lumiere d'en haut, emprainte dans nos ames, qui nous fait quelque fois tourner les yeux de ſon côté, *ſignatum eſt ſuper nos lumen vultus tui Domine.* Mais le mal-heur eſt que nous les rabaiſſons incontinent vers la terre : d'où il arrive que nous ne goûtons pas les beautés celeſtes, ni les verités eternelles. Il s'en trouve d'aucuns qui les conſiderent par fois, ou dans les livres, ou les entendant de la bouche des Predicateurs : mais avec des lumieres ſi ſombres, & hors de leur jour, qu'ils n'y prennent pas grand gout, & qu'ils retournent aiſément à repaître leur curioſité des beautés, & des vanités terreſtres.

Pſal. 4.

Il faut neanmoins avoüer qu'il y a des perſonnes dans l'Egliſe, qui ne détachent prêque jamais leurs yeux des ſplendeurs raviſſantes du Paradis. Ce ſont ces Aigles celeſtes, qui s'élevent au deſſus des nuës, pour contempler fixement le Soleil de Juſtice, ce ſont ces grandes ames qui montent juſques dans les ſplendeurs de la gloire des Saints, & qui reglent toutes leurs penſées, leurs paroles, & leurs actions par la direction des raiſons eternelles. C'eſt de ce nombre que nous devons eſtre, ſi nous voulons entrer au Ciel. *Ecce nunc cæli aperti ſunt volentibus introïre : ſed mox in æternum claudentur iis, qui hoc vitæ ac benè agendi tempus neglexerint*, diſoit autrefois un celebre Predicateur de l'Ordre de S. Dominique. Les Cieux ſont maintenant ouverts à ceux qui voudront y entrer : mais dans peu ils ſeront eternellement fermés, à ceux qui

qui auront negligé le temps, que Dieu leur a donné de bien faire. Ces paroles toucherent ſi vivement un Docteur de Bologne en Italie, nommé Moneta, qu'il ſe reſolut de prendre l'habit de l'Ordre, & fut depuis un des ſaints Perſonnages de ſon temps.

Ce que nous devons principalement conſiderer, en regardant le Ciel, c'eſt la gloire de Dieu, & JESUS à ſa droite. *Intendens in Cælum vidit Gloriam Dei, & Jeſum ſtantem à dextris Dei.* Cette gloire fut le motif, qui porta ſaint Etienne à s'oppoſer aux Juifs, à reprendre leur incredulité, & à leur reprocher leur endurciſſement. *Durâ cervice*, leur diſoit-il, *& incircumciſis cordibus vos ſemper Spiritui ſancto reſiſtitis.* Ce fut elle qui l'obligea à la diſpute contre les Docteurs de la Loy, & à prêcher hautement JESUS-CHRIST pour le Meſſie. Ce fut elle qui luy inſpira la volonté, de prier pour ſes perſecuteurs. Ce fut elle qui luy donna le courage de ſouffrir conſtamment le Martyre pour JESUS, n'ayant eu perſonne devant luy qui luy eût frayé le chemin. *Vidit gloriam Dei.* Il connût qu'il y alloit de la gloire de Dieu, de combatre l'erreur, & de mourir pour ſon Maître, & de prier comme luy pour ceux de qui il ſouffroit la mort. Beaux exemples de vertu que ce grand Saint nous a laiſſés. Act. 7.

Qui de nous, a pour motif, de toutes ſes actions la Gloire de Dieu ? Cependant l'Apôtre écrit ainſi aux Corinthiens, ſoit que vous mangiez, ou que vous beuviez, que tout ſoit à la Gloire de Dieu, *ſivè manducatis, ſivè bibitis, ſivè aliud quid facitis, omnia in gloriam Dei facite.* Il veut que les 1. Ad Cor. 10.

actions qui ſont même neceſſaires à la vie, & de ſoy indifferentes, comme le manger, & le boire, ſe faſſent à la Gloire de Dieu. Combien donc davantage celles qui d'elles-mêmes, y ont plus de raport ? comme ſont les bonnes œuvres que nous faiſons quelque fois pour des fins ſiniſtres, qui nous en ôtent le merite ? Et ne me dites pas que c'eſt un conſeil de perfection de rapporter toutes choſes à la plus grande gloire de Dieu ; que cela eſt bon pour les Religieux, & non pas pour les perſonnes du monde. Saint Paul n'écrivoit pas à des Religieux, mais à des Chrêtiens qui vivoient dans le monde.

Toute creature raiſonnable, eſt obligée de glorifier ſon Createur, & de rapporter à luy tout ce qu'elle fait comme à ſa derniere fin. Puiſque Dieu
Prov. 16. a operé toutes choſes pour ſa gloire, *univerſa propter ſemetipſum operatus eſt Dominus.* Celuy-là s'oppoſeroit directement à ſes deſſeins qui voudroit operer, quoy que ce fut pour une autre fin. Nos œuvres ſont plus à Dieu qu'à nous, hormis celles de peché : ſi donc il rapporte tout ce qu'il fait à ſoy, & que nos œuvres ſoient auſſi les ſiennes ; quelle temerité ſeroit la nôtre de leur donner une autre fin, que celle que Dieu leur donne ? Que ſi en qualité de creatures raiſonnables, nous ne devons avoir autre viſée que la Gloire de Dieu : ſi la figure même, & l'aſſiete de nôtre corps, nous advertit de regarder le Ciel, & non la terre comme a reconnû ce Poëte

Os homini ſublime dedit, cœlumque tueri
Juſſit, & erectos ad ſydera tollere vultus :

quelle obligation n'avons-nous pas, en qualité

té de Chrêtiens, élevés à une fin ſurnaturelle?

Nous en avons encor une autre, qui eſt de porter la veuë ſur JESUS-CHRIST, qui eſt l'Autheur, & le conſommateur de nôtre Foy, l'exemplaire de nos mœurs, & le fidelle remunerateur de nos travaux. Ce fut ainſi que ſaint Etienne le regarda, *Vidit gloriam Dei, & Jeſum ſtantem à dextris Dei.* Quelle merveille donc, ſi ayant l'Eſprit rempli des Lumieres celeſtes, & le cœur échauffé des Divines Ardeurs de JESUS, il reçût la grêle de cailloux, qu'on jetta ſur luy, comme autant de fleurs du Paradis, où ſon amoureux Sauveur l'attendoit pour luy donner la Courohne d'immortalité.

SERMON
DE
S. IEAN L'EVANGELISTE.

Converſus Petrus vidit illum Diſcipulum quem diligebat Jeſus. Io. 21.

Pierre s'eſtant retourné, vid le Diſciple que Iesus aimoit.

DIVISION. *I. Les Cauſes de l'Amour de Jeſus envers S. Jean. II. Les ſignes du même Amour. III. Les effets de cet Amour.*

Les cauſes, les ſignes, & les effets de l'Amour de JESUS envers ſaint Jean.

LE Sauveur du monde eſtant apparu à quelques uns de ſes Diſciples, qui prêchoient en la mer Tyberiade, il declara ſaint Pierre Souverain Paſteur de ſon Egliſe, apres luy avoir demandé trois fois, s'il l'aimoit plus que les autres ne l'aimoient ? Puis il luy commanda de le ſuivre ; luy prediſant qu'il mourroit d'une mort pareille à la ſienne. Pierre ſe retournant vid le Diſciple que JESUS aimoit, qui ſuivoit auſſi, & demanda Seigneur que deviendra celuy-cy ? Jesus luy répondit que t'importe ? je veux qu'il demeure ainſi, juſqu'à ma venuë. C'eſt à toy de me ſuivre. Cette réponce occaſionna le bruit qui ſe répandit parmi les Apôtres, que ce Diſciple ne mourroit point. Mais ſaint Jean même qui fait ce recit,

recit, remarque expreſſement que Jesus n'avoit pas dit, qu'il ne mourroit point : mais ſeulement, je veux qu'il demeure ainſi juſqu'à ma venuë. C'eſt à dire, je ne veux pas qu'il meure d'une mort violente, & qu'on luy ôte la vie par le Martyre : mais qu'il demeure juſqu'à tant que je l'appelleray à moy par une mort naturelle. Je voudrois aujourd'huy à l'honneur de ce grand Saint rechercher les cauſes de l'amour que Iesus luy portoit, & en marquer les ſignes, & les effets. Addreſſons nous premierement à celle que Iesus a voulu eſtre la Mere de ce Diſciple bien-aimé, auſſi bien que la ſienne.

AVE MARIA.

Ne cherchons point d'Eloge plus glorieux pour le panegyrique de ſaint Jean l'Evangeliſte, que celuy qu'il s'eſt donné luy-même en ſon Evangile. Il n'a parlé que trois fois de ſoy, & trois fois ſans exprimer ſon nom : il s'eſt nommé *le Diſciple que Jeſus aimoit.* Ioan. 13. La premiere fois, lors qu'il raconte qu'ayant eu l'honneur de repoſer ſur la poitrine de ſon Maître le jour de la Céne, & oüy de ſa Bouche Sacrée, qu'un de ſes Diſciples le trahiroit, il prit la hardieſſe de luy demander, en eſtant ſollicité par ſaint Pierre, qui eſtoit ce mal-heureux ? à quoy le Sauveur répondit, c'eſt celuy à qui je preſenteray du pain trempé. La ſeconde Ioan. 29. fois, lors qu'eſtant au pied de la Croix avec la Sainte Vierge, Jesus dit à ſa Benite Mere : Femme, voila vôtre Fils, luy montrant ſon Diſciple bien-aimé : puis ſe tournant vers luy, voila, dit-il, vôtre Mere, que dés lors il prit pour ſienne, & pour

tout ce qu'il auroit de plus cher au monde. La troiſiéme fois, eſt celle que nous liſons en l'Evangile de ce jour, lorſque JESUS s'apparut au bord de la mer Tyberiade.

Lib. 1. de virg.

Prolixa laudatio eſt quæ non quæritur ſed tenetur, dit ſaint Ambroiſe, la loüange qu'on n'a pas beſoin de chercher, mais qui ſe preſente d'elle-même eſt tres-ample. On ne ſçauroit mieux loüer quelqu'un que par les Eloges qui luy ſont les plus agreables, & qui ſont le plus à ſon honneur. Dites que ſaint Jean a eſté Patriarche de pluſieurs Egliſes, qu'il a fondées dans l'Aſie, qu'il a eſté Prophete, & plus que Prophete en cette admirable Apocalypſe, *in quâ tot Sacramenta quot verba*, qu'il a eſté Apôtre, Evangeliſte, Docteur, Martyr, ayant ſouffert l'huille boüillante ſous Domitien, Vierge, & Confeſſeur; vous diriez beaucoup, & vous diriez vray. Mais en diſant que ſaint Jean a eſté le Diſciple que JESUS aimoit vous dites tout cela, & d'avantage. *Omnia in hoc verbo inſtaurantur, Diſcipulus quem diligebat Ieſus.*

Hieronim. in prologo Gal.

I. POINCT. *Les cauſes de l'Amour de* IESUS *envers S. Jean.*

Toletus in Io.

S'il m'eſt permis d'examiner les cauſes de cet amour, & de rechercher les raiſons qui ont porté le Sauveur du monde à aimer ſaint Jean; je trouve qu'un ſçavant interprete, s'eſt contenté de dire que ce Diſciple eſtant le plus jeune de tous, a eſté le plus careſſé: comme c'eſt l'ordinaire de témoigner plus de tendreſſe aux jeunes gens, que la fleur de l'âge rend plus agreables. Mais ſi la dilection dont ſe glorifie le Diſciple bien-aimé, n'étoit qu'une affection purement humaine que ſa jeuneſſe luy procuroit auprés du Fils de Dieu, je ne vois pas qu'elle fût beaucoup à ſon avantage, ni qu'elle luy donnât ſujet de prendre cette qualité

lité de Diſciple bien-aimé, par deſſus tous ſes compagnons. Nous devons avoir de plus hauts ſentimens en faveur de ce Saint, & même en faveur du Verbe Incarné, n'eſtant pas vray-ſemblable qu'il ſe ſoit montré ſi affectionné à l'un de ſes Apôtres par cette ſeule conſideration qu'il eſtoit le plus jeune de tous.

C'eſt pourquoy ſaint Jerôme, ſaint Chryſoſtome, S. Cyrille Alexandrin, ont eſtimé avec beaucoup de probabilité, que cet amour eſtoit fondé ſur les vertus, & les bonnes qualités de ſaint Jean, eſquelles il excelloit par deſſus les autres Apôtres, ſpecialement en ſa pureté Virginale, en ſa charité, en ſon humilité, en ſa modeſtie, & en ſa façon de converſer, douce, & agreable. Ie ne m'arrêteray pas en particulier, ſur toutes ſes vertus, il faudroit plus d'un Panegyrique. Sa grande Charité paroit aſſez dans ſon Evangile, & en ſes Epîtres, où il ne recommande rien d'avantage que cette vertu : ſon humilité en ce qu'il ne ſe nomme jamais : ſa modeſtie en ce qu'il ſe contente de s'appeller le vieillard, *ſenior electæ Dominæ*, en ſa ſeconde Epître, *ſenior Gajo chariſſimo*, en ſa troiſiéme, ajoûtant en toutes les deux, *quos ego diligo in veritate*, leur recommandant la Charité par ſon exemple. Nous en dirons tantôt d'avantage.

Saint Jean fut Vierge, ce qu'on ne peut aſſurer d'aucun autre des Apôtres avec certitude : quoyque pluſieurs tiennent le méme de ſaint Iacques le Mineur. La Virginité qui avoit ravi le cœur de Dieu, juſqu'à l'obliger à prendre chair humaine, dans les chaſtes entrailles de Marie, n'avoit pas perdu ſes attraits, ſe rencontrant en un jeune homme, dans un ſiecle qui n'eſtoit pas fertile en ces ſortes

ſortes de fruits. *Virgo electus à Domino, virgo in æternum permanſit.* Il fut choiſi Vierge, & demeura toûjours Vierge : à cauſe de ſa Virginité, il eut de tres-intimes, & tres-familieres communications, avec l'Epoux, & le Roy des Vierges. Ce fut auſſi l'une des raiſons, pour leſquelles il luy recommanda en mourant ſa Sainte Mere, *cui Chriſtus Virginem Matrem Virgini commendavit.*

Il y a quantité de graves Autheurs, qui tiennent que ſaint Jean eſt reſuſcité (nous ne dirons rien de ceux qui ont crû qu'il n'eſtoit pas mort) mais ſuppoſé qu'il ſoit mort, ils diſent qu'il eſt monté au Ciel en corps, & en ame, comme la Sainte Vierge, pour avoir conſervé ſon integrité, comme elle, & pour avoir converſé long-temps avec elle, comme le Fils avec ſa Mere. *Quatenus*, dit ſaint Pierre Damien, *ſicut in virginea fuerunt integritate participes : ita in anticipatâ reſurrectione meritò videantur æquales : nec ſit in reſurrectione adverſitas, quibus tanta fuerat in vita converſationis unanimitas.*

Ser. 2. de Io.

Cette opinion qui eſt de Nicephore, d'Albert le grand, de ſaint Thomas, d'Hugues de ſaint Victor, de Denys le Chartreux, de Loüys de Grenade, & d'autres modernes, eſt rapportée, & non rejettée par S. Ambroiſe, & par ſaint Jerôme. Ceux qui la ſuivent y ſont confirmés par cet indice, qu'on ne voit point de Reliques du corps de ſaint Jean, non plus que de nôtre Dame ; & qu'on ne lit point qu'on ait jamais tiré ſes os du lieu de ſa Sepulture, où qu'on les y voye maintenant, car encor que le Pape Celeſtin, dans un Epître au Concile d'Epheſe faſſe mention des Reliques de ſaint Jean, & que le même Concile ordonne qu'elles ſoient honorées

Cornelius in cap. 21. Io.

honorées, comme auſſi le Concile ſeptiéme general tenu à Conſtantinople : toutefois il n'y a rien qui oblige de croire que ces reliques ſe doivent entendre de la chair & des os du Saint; pouvant y en avoir de ſes habits, de ſes cheveux ou autres choſes.

Nous liſons en la vie de ſaint Gregoire Pape écrite par Iean Diacre de l'Egliſe Romaine, qu'il avoit une chemiſe de ſaint Iean, laquelle il gardoit comme un treſor ineſtimable; & que Dieu operoit de grans miracles par elle. En l'expoſant, en la dépliant au temps d'une longue ſechereſſe, il pleuvoit incontinent : & quand les pluyes eſtoient exceſſives, elle ramenoit le beau temps: Les lampes qui eſtoient devant l'Autel où cette pretieuſe Relique eſtoit expoſée s'allumoiét quelquefois miraculeuſement d'elles-mêmes, & l'huile qui eſtoit dedans ne ſe conſumoit point. Saint Gregoire de Tours aſſure qu'à Epheſe au lieu où le ſaint Evangeliſte avoit écrit ſon Evangile, qu'oyqu'il fût decouvert, il n'y tõboit jamais une goutte d'eau. Ainſi l'opinion de ceux qui tiennent qu'il eſt reſuſcité, & qu'il eſt monté au Ciel en corps & en ame pour avoir eſté le ſecond Fils de la Vierge, & Vierge comme elle, demeure probable : mais elle n'eſt pas certaine.

Lib. 3. cap. 58.

l. 6. de eſtor. Mart. c. 30.

Que ſi nôtre Seigneur l'a cheri à cauſe de ſa pureté virginale, il ne faut point douter que les vertus ſans leſquelles la virginité ne luy peut plaire, n'ayent eſté auſſi la cauſe de ſon affection. Car comme dit ſaint Auguſtin au livre *de ſanctâ virginitate*, *cuſtos virginitatis*, *charitas : Locus autem hujus cuſtodis*, *humilitas*. La chartié eſt la guardienne de la virginité, & le lieu de cette

cap. 51.

gardienne

gardienne eſt l'humilité. Il veut dire que Dieu qui eſt charité, *Deus charitas eſt* conſerve la virginité parce qu'elle eſt un don de Dieu lequel n'habite & ne repoſe que ſur les humbles. C'eſt ainſi que luy même s'explique. *Non conſervat bonum virginale niſi Deus ipſe qui dedit, & Deus charitas eſt*, & il avoit dit auparavant que tant plus ce don eſt grand tant plus il eſt à craindre qu'il ne ſe perde par la ſuperbe, *quod bonum quanto magnum video, tantò ne pereat, futuram ſuperbiam pertimeſco.*

1. Io. 4.

II. Sortes d'Amour en Dieu.

Pour traiter ce point avec plus de clarté il faut conſiderer en Dieu deux amours, dont l'un precede le nôtre, & l'autre le ſuit. Il eſt certain que Dieu nous a aimés avant que nous l'aimions, *non quaſi nos dilexerimus Deum, ſed quoniam prior ipſe dilexerit nos.* Mais il redouble & augmente ſon amour, apres que nous l'avons aimé. De ſorte qu'il y a cet ordre entre l'amour de Dieu & le nôtre, que le ſien commence ſans autre égard que ſa bonté. En nous aimant il fait que nous l'aimons auſſi, répendant ſa charité dedans nos cœurs: en ſuite dequoy il a de nouveau de l'amour pour nous. Tellement qu'il eſt veritable que nous aimons Dieu parce qu'il nous aime & qu'il nous aime parce que nous l'aimons. Mais il faut diſtinguer deux amours en Dieu, un qui precede, & un qui ſuit.

1. Io. 4.

I. *l'Amour de Bienveuillãce.*

Le premier eſt un amour de bienveuillance par lequel Dieu nous veut du bien, & verſe dedans nos ames ſes dons & ſes graces. Le ſecond eſt un amour de complaiſance, par lequel il ſe plait dans ſa creature apres l'avoir ornée de ſes dons, pareil à celuy avec lequel il aime ſon Fils unique,

hic

hic eſt Filius meus dilectus in quo mihi complacui. Matt. 3.
Dieu aime le pecheur quand il le diſpoſe à la juſtification, non pas d'un amour de complaiſance, car il ne ſe plait pas au pecheur : mais d'un amour de bienvueillance, en luy voulant un grand bien, qui eſt la délivrance de ſon peché par ſa grace. Apres qu'il l'a juſtifié, il l'aime comme juſte, ayant des complaiſances pour luy qui attirent encor de nouveaux bienfaits, & de nouveaux dons; juſques à tant que l'homme, qui eſt toûjours maître de ſa volonté, tariſſe la ſource de ſon bonheur par ſon ingratitude.

Cette doctrine eſtant ſuppoſée, nous devons conſiderer deux amours en Dieu vers ſaint Iean. Ie ne dis pas que ce ſoient deux actes reellement diſtints (les ſçavans n'ont pas beſoin de cette precaution) mais nous les diſtinguons ſelon nôtre façon d'entendre, fondée ſur la diverſité des objets. Le premier amour fut celuy de bienveuillance, par lequel il l'orn'a de pluſieurs dons de nature & de grace. Il luy donna un corps bien fait, d'une forte complexion, & d'une vigoureuſe ſanté, comme il parût en ſa longue vie, laquelle parmi les travaux Apoſtoliques dura pres de cent ans. Il luy donna auſſi un bon naturel, & un excellent Eſprit, en ſorte qu'il pouvoit dire avec Salomon, *puer eram ingenioſus, & ſortitus ſum animam bonam.* Sap. 8.
Les autres parties neceſſaires pour l'aſſortiſſement d'une belle ame, ne luy manquerent pas, le jugement, la memoire, la vivacité, la docilité.

Quant aux dons ſurnaturels ils luy furent élargis en abondance. Ayant eſté nettoyé de la tache du peché originel en la Circonciſion, qui tenoit

liez

lieu de Baptême en ce temps-là, quoy qu'elle fût d'une vertu beaucoup inferieure, il reçeut la Foy qui eſt la racine & le fondement de tout bien. Il fut élevé ſoigneuſement dans la crainte de Dieu & dans la vraye religion, qui eſtoit pour lors celle des Juifs, par ſon Pere Zebedée, lequel eſtoit peſcheur de ſon métier natif de Bethſaïda en Galilée. Et quoyque ſaint Ierôme le faſſe noble, à cauſe qu'il eſtoit connu du grand Prêtre, & qu'il eût le credit de faire entrer ſaint Pierre dans la ſale où le Sauveur fût mené pour eſtre interrogé : toutefois il eſt conſtant par l'Evangile, qu'il
Matth. 4. fût appellé à l'Apoſtolat avec ſon frere Jaques, lors qu'ils raccommodoient leurs filets pour peſcher, & qu'ils quitterent leur pere, leur peſche & leur barque pour ſuivre IESUS-CHRIST, s'ils ne l'euſſent aimé ils ne l'auroient pas ſuivi au premier mot. Et nous apprenons de là méme qu'il leur inſpira ſon ſaint amour, particulierement à ſaint Jean, qui alla toûjours depuis croiſſant de vertu en vertu.

Tous ces dons de Nature & de Grace furent des Effets de ce premier amour que Dieu luy porta, duquel il ne faut point rechercher d'autre cauſe que la divine bonté dautant que Dieu aime qui il luy plait, & fait du bien à qui il veut plus ou moins ſelon ſon bon plaiſir ſans qu'on l'ait merité. L'Apôtre l'enſeigne en l'Epître aux Romains lors qu'il nous propoſe l'exemple de Iacob & d'Eſau. Devant qu'ils fuſſent nés, dit-il, & qu'ils n'euſſent encor fait ni bien ni mal, n'ayant point d'égard à leurs œuvres, mais à la liberté de ſon election, il a voulu que l'aîné ſervît au Cadet, il aima Iacob & haït Eſaü. *Iacob dilexi; Eſau autem odio*

odio habui. Ces paroles de ſaint Paul ſont tirées du Prophete Malachie, & par faute d'eſtre bien entenduës elles ont occaſionné des hereſies, & donné ſujet de diſpute aux Catholiques entre eux. Malach. 1.

Ie diray en paſſant que Dieu ne parle pas d'une haine poſitive, ſemblable à celle dont il haït les pecheurs & les dannés, lors qu'il dit, qu'il a haï Eſau avant qu'il fût né & qu'il eût fait aucun mal, mais d'une negation d'amour pareil à celuy qu'il avoit pour Iacob, n'eſtant pas obligé d'aimer l'un autant que l'autre. Or quand de deux perſonnes on en choiſit l'une pour luy faire du bien, qu'on ne fait pas à l'autre, il ſemble qu'on haïſſe celuy qui eſt poſtpoſé, en comparaiſon de celuy qui eſt preferé, encor qu'en ce choix il n'y ait point d'injuſtice; parce qu'il eſt libre à Dieu de faire bien à qui il luy plait. Tout ainſi donc que nous avons diſtingué en Dieu deux amours, l'un par lequel il luy plait de faire du bien à ſa creature, l'autre par lequel il ſe plait en elle apres luy en avoir fait: de méme on doit diſtinguer en Dieu deux ſortes de haine, l'une oppoſée au premier amour, par laquelle il ne luy plait pas de faire aux uns le bien qu'il fait aux autres, & c'eſt de cette haine qu'il faut entendre ces paroles, *Eſau odio habui*, d'autant qu'il l'oppoſe à l'amour de Iacob par lequel il luy vouloit du bien ſans aucun ſien merite. Il y a une ſeconde haine oppoſée au ſecond amour, par laquelle Dieu ſe déplait en ce luy qui eſt l'objet de ſon indignatiõ, & cette haine ſuppoſe neceſſairemẽt le peché. Par la diſtinctiõ de ces deux amours, & de ces deux haines, ce paſſage de l'Apôtre qui a toûjours ſemblé tres difficile aux

ſçavans reçoit une grande lumiere.

Pour retourner à nôtre propos, je dis qu'encor que Dieu aimât veritablement ces deux freres Iean & Iacques les appellant tous deux à l'apoſtolat ; & qu'on ne puiſſe pas dire, *Ioannem dilexit, Iacobum odio habuit*, ſi faut-il avouër, qu'il prefera le cadet à l'ainé en pluſieurs dons ; Et ſi vous en demandez la cauſe, nous n'avons point d'autre reponce que celle de ſaint Paul, Dieu l'a ainſi voulu par un decret eternel, *non ex operibus, ſed ex vocante ut ſecundùm electionem propoſitum Dei maneret.* Ne cherchez point d'autre raiſon de ce choix & de cette preference que le bon plaiſir de Dieu, & ſa Divine volonté : *ſicut Domino placuit ita factum eſt.* Ie veux que Iean ſoit Vierge; qu'il ſoit Apôtre, qu'il ſoit Evangeliſte, qu'il ſoit Martir, qu'il ſoit docteur, qu'il repoſe ſur ma poitrine, qu'il ſoit privilegié par deſſus les autres: ne demandez pas pourquoy: car tel eſt mon plaiſir. *An non licet mihi quod volo facere ?* Nos Roys pour môntrer, qu'ils n'ont à rendre conte à perſonne de leurs volontés, mettent cette clauſe à la fin de leurs edits, car tel eſt nôtre plaiſir.

Iob. 1.

Matth. 20.

S'il eſt ainſi, me direz-vous, que ne pas faire du bien à quelqu'un que l'on fait à un autre, ſelon la phraſe de l'Ecriture, c'eſt le haïr : on pourra donc dire par la même raiſon, que Dieu *Ioannem dilexit; Iacobum autem odio habuit*, puis qu'il a fait plus de bien à ſaint Iean qu'à ſaint Iaques. A cela je répons que les propoſitions generales ont ſouvent leurs exceptions, & leurs limitations. Nous ne pretendons pas que toutes les fois que Dieu fait un bien à quelqu'un qu'il ne fait pas

à un

à un autre, on doive dire qu'il a de la haine pour celuy qui eſt poſtpoſé. Il faut avoir égard aux circonſtances des perſonnes, & à la qualité du bien, & à d'autres conditions. Comme par exemple ſi de deux criminels condannés à la mort, le Roy fait grace à l'un, & non pas à l'autre, on pourra dire, *unum dilexit, alterum odio habuit.* Mais s'il donne une charge à quelqu'un, qu'il ne donne pas à un autre, à qui il en donne une moindre, on ne dira pas qu'il a de la haine pour celuy qui eſt poſtpoſé, mais ſeulement qu'il a eu plus d'amour pour celuy qui a eſté preferé, l'application de ces exemples, ſe peut faire au ſujet que nous traitons.

Conſiderant le ſecond amour du Fils de Dieu, envers ſaint Jean, qui eſt celuy de complaiſance, nous pouvons raiſonnablement en attribuer la cauſe à ſon merite, & à ſes vertus. Sa charité parut par deſſus les autres Apôtres, en ce qu'il ſuivît luy ſeul ſon Maître apres ſa capture, tandis que ſes compagnons l'abandonnerent, & s'enfuirent. Voicy comme en parle ſaint Marc, *Tunc Diſcipuli ejus relinquentes eum, fugerunt.* A quoy neanmoins il met une exception, ajoutant *adoleſcens autem quidam ſequebatur eum amictus ſyndone ſupernudo, tenuerunt eum. At ille rejectâ ſyndone nudus profugit ab eis.* Cet adoleſcent ſelon ſaint Chryſoſtome, ſaint Ambroiſe, ſaint Gregoire, & pluſieurs autres, eſtoit ſaint Jean le plus jeune de tous, lequel eut bien le courage de ſuivre Jesus, juſqu'à tant que le voyant pris par les ſoldats, il échapa de leurs mains, en leur laiſſant ſa robbe. Il imita en cette action ces braves guerriers, leſquels ſe voyans contraints de ceder à la force, font une

II. L'Amour de Complaiſance.

Marc. 14.

retraite honorable, abandonnant leur équipage plûtôt que de ſe laiſſer emmener priſonniers, dans le deſſein de retourner à la charge, apres s'eſtre mis en meilleur êtat.

Saint Jean donc s'eſtant retiré, s'en alla vîtement prendre un autre habit, & retourna promptement. Il rencontra à ſon retour ſaint Pierre, & luy-même raconte ſans ſe nommer, qu'ils allerent enſemble en la maiſon d'Anne le Pontife; qu'il entra d'abord parce qu'il eſtoit connu, & qu'il eut encor le credit de faire entrer ſaint Pierre. Il eut cet avantage par deſſus les autres, qu'il ſuivit le Sauveur depuis le Jardin des Olives, juſque ſur le Calvaire; où il fut preſent à ſon crucifiement avec la douleur qu'il eſt aiſé de s'imaginer: ce que nous ne liſons d'aucuns des Apôtres. Ce fut-là, qu'il donna une preuve ſignalée de ſa fidelité, & de ſon amour. Tandis que les autres eſtoient diſperſés dans la crainte d'eſtre pris, & mal-traités, il ſe tint toûjours aupres de ſon bon Maître, épiant les occaſions de luy rendre quelque ſervice, & cette aſſiduité luy fut ſi agreable, qu'il le ſubſtitua en ſa place pour Fils à ſa Sainte Mere.

Il témoigna auſſi ſon amour apres la Reſurrection, lors qu'eſtant averti par Marie Magdeleine que le Sauveur n'eſtoit plus dans le Tombeau, il y courut le premier avec ſaint Pierre, & le prevint. Mais comme ſa charité luy avoit donné des aîles, pour arriver bien-tôt au ſaint Sepulchre; ſon humilité le retint, il n'y entra qu'apres ſaint Pierre déferant cet honneur à ſon ancien. Nous pourrions apporter d'autres preuves de ſa charité, de ſon humilité, & de ſes autres vertus. Mais ce que nous en avons dit, eſt ſuffiſant pour conclure

que

que ce n'eſtoit pas ſans raiſon, que JESUS l'aimoit d'un amour de complaiſance, & qu'il ſe pouvoit qualifier avec verité, *Diſcipulus quem amabat Ieſus.*

Comme il y avoit deux natures, & deux volontés en JESUS-CHRIST, il y avoit auſſi en luy deux amours pour ſaint Iean, le divin, & l'humain. La volonté humaine du Fils de Dieu, eſtant toûjours conforme à la Divine, il en faut dire autant de l'amour. Mais ce qui eſtoit de particulier en cet amour humain, qui ne pouvoit eſtre au divin, c'eſt une certaine tendreſſe de cœur que reſſentent ordinairement, ceux qui ont de fortes inclinations pour quelqu'un. Elle eſtoit cauſée par une ſympathie d'humeurs, & une reſſemblance de mœurs entre le Maître, & le Diſciple. Tous deux eſtoient vierges, peu differens en âge, tous deux humbles, modeſtes, retenus, & d'un naturel aimable, & affectueux. Il y a de perſonnes qui s'aiment en ſe voyant, & qui ſe lient d'amitié, apres s'eſtre parlé une ſeule fois : tant il eſt vray ce que Platon a remarqué que l'amour eſt ſubtil, & qu'il s'inſinue doucement dans les cœurs, par les yeux, & par la bouche.

II. Amour en IESUS-CHRIST, *pour S. Jean.*
1. *Le Divin.*
2. *L'Humain.*

In Sympoſio.

Il ne nous apartient pas, de penetrer dans les ſecrets du Verbe Incarné : mais il eſt certain que ſon amour eſtant tres-chaſte, tres-honnéte, & tres-bien fondé ; il falloit qu'il y eût en ſaint Jean des perfections eminentes qui l'en rendiſſent digne. Parmi les Epîtres de ſaint Denis l'Areopagite nous en avons une écrite, & inſcrite, à S. Jean le Theologien, Apôtre, & Evangeliſte, relegué en l'Iſle de Patmos, laquelle commence ainſi, *je ſaluë vôtre ſainte ame ô bien-aimé, encor une fois, je vous*

ſaluë, ô bien-aimé : le bien-aimé, dis-je, *de celuy qui eſt vrayement aimable, & deſirable.* Il l'appelle trois fois le bien-aimé, autant de fois que luy-même s'eſt ainſi appellé dans ſon Evangile.

Si c'eſt eſtre veritablement loüable que d'eſtre loüé par celuy qui merite loüange, ce ſera pareillement eſtre veritablement aimable, que d'eſtre aimé par celuy qui merite de l'eſtre. Saint Jean donc eſtant le bien-aimé de Jesus, qui merite un amour infini, il eſtoit ſans doute bien-aimable, & poſſedoit toutes les belles qualités qui le rendoient digne de l'amour de ſon Souverain. Nous ſommes ſouvent trompés, lors que nous aimons des perſonnes qui ne le meritent pas, & dont nous ne connoiſſons pas les defauts, & les imperfections. L'Amour des hommes eſt aveugle, & on le peint avec un bandeau ſur les yeux, mais l'Amour de Dieu eſt clairvoyant, il ſonde tout, il penetre tout, & quand il s'attache par complaiſance à un objet, il faut qu'il y trouve de grandes perfections, & peu de défauts.

Les Philoſophes diſent qu'il y a quatre choſes, qui rendent une perſonne aimable, la beauté, la bonté, la reſſemblance, & l'amour. Nous aimons naturellement ce qui eſt beau, ce qui eſt bon, ce qui nous eſt ſemblable, & ceux qui nous aiment. Saint Jean eſtoit beau de corps, & d'eſprit : une belle ame dans un beau corps, a de grands attraits, & de puiſſans charmes. Il eſtoit bon, & bien-faiſant : il eſtoit ſemblable au Sauveur en ſes humeurs, & en ſes meurs ; il l'aimoit parfaitement. Il avoit donc toutes les qualités requiſes pour eſtre le Diſciple bien-aimé.

Quelqu'un me pourroit oppoſer comment dites-

vous

vous que ſaint Jean eſtoit ſemblable à Jesus, en ſes meurs, & en ſes humeurs ? il ſemble que les Evangeliſtes nous apprennent le contraire. Nous liſons en ſaint Matthieu que le Sauveur dit, apprenez de moy que je ſuis debonnaire, *diſcite à me quia mitis ſum.* Il n'y avoit rien de ſi doux ni de ſi benin que luy : ſa manſuetude fut prophetiſée par le Prophete Zacarie. *Dicite filiæ Sion, ecce Rex tuus venit tibi manſuetus.* Saint Jean n'eſtoit pas de cette humeur ; témoin ce que raconte ſaint Luc en cette ſorte. Jesus voulant aller de Galilée en Jeruſalem, envoia deux de ſes Diſciples, pour luy preparer à manger, dans une Ville des Samaritains par où il falloit paſſer. La ſuite fait voir que ces deux Diſciples eſtoient ſaint Jean, & ſaint Jacques ſon frere. Ils entrerent dans la Ville : mais quand le Sauveur s'y preſenta, on luy en refuſa l'entrée à cauſe qu'on le reconnut pour Juif, & que les Samaritains qui eſtoient ſeparés de Religion d'avec les Juifs, ne vouloient point de commerce avec eux. Les deux freres indignés de ce refus, & deſireux d'en tirer vengeance, luy dirent, Seigneur, vous plait-il que nous faſſions deſcendre le feu du Ciel, pour brûler, & reduire en cendre ces perfides ? Nôtre Seigneur les reprit, vous ne ſçavez pas, leur dit-il, quel eſprit vous pouſſe : le Fils de l'Homme n'eſt pas venu pour perdre les ames, mais pour les ſauver ; & apres leur avoir fait cette correction il continua ſon chemin ſans aucun mouvement de colere.

Matth. 11.

Matth. 21.

Lucæ 9.

Il ſemble par ce recit que ſaint Jean eſtoit d'une humeur altiere, & vindicative, qui ne pouvoit ſouffrir une injure ni un mépris, en quoy il eſtoit bien éloigné de la douceur, & de la pa-

tier ce de ſon maître, qui n'avoit garde d'embraſer une ville, luy de qui il eſt écrit en Iſaïe, *Calamum*
Iſa. 42. *quaſſatum non conteret, & lignum fumigans non extinguet.* Mais ſi on conſidere attentivement cette action de ſaint Iean, elle eſt à ſon avantage. Les interêts de JESUS luy eſtoient ſi ſenſibles, qu'il auroit creu manquer à ſon devoir s'il n'eût temoigné ſon zele en cette occaſion. Il ſe ſouvenoit qu'autre fois Elie pour un moindre ſujet avoit fait deſcendre par deux fois le feu du Ciel ſur deux Capitaines du Roy Ochoſias, & ſur cinquante de leurs ſoldats. Que ce procedé eſtoit loué & approuvé dans l'hiſtoire ſacrée, il diſoit en ſon cœur voicy plus qu'Elie, il avoit remarqué que le Sauveur même avoit chaſſé du temple ceux qui y vendoient & achetoient: qu'il avoit renverſé leurs tables & l'argent de leurs banques. Il diſcouroit à part ſoy, ſi nôtre maître a eu tant de zele pour le Temple du Seigneur, il eſt juſte & raiſonnable que nous en ayons pour le Seigneur, du temple. Peut eſtre auſſi qu'il fit reflexion ſur le nom de Boanerges qui luy fut impoſé au commencement de ſon Apoſtolat: il creût d'avoir rencontré une belle occaſion pour faire paroitre
Marc. 3. qu'il eſtoit *Filius Tonitrui*, Fils du Tonnerre. Quoy qu'il en ſoit il eut tant de moderation dans le plus fort de ſon zele, qu'il n'entreprit rien de ſoy même, & ſe contenta de propoſer ſeulement ce qui luy eſtoit venu en penſée.

Il eſt vray que nôtre Seigneur le tança mais on reprend quelque fois de legeres fautes qui ſont des indices de grandes vertus, & on blâme des actions exterieures qui ne laiſſent pas de partir d'un bon cœur. Saint Pierre fut repris plus d'une fois de

ſon

ſon zele trop ardent. Vn peu auparavant le même ſain Jean voyant un homme qui chaſſoit les diables des corps poſſedés au nom de Jeſus de Nazareth, il luy defédit de le plus faire parce qu'il n'étoit pas de la ſuite & du nombre de ces diſciples, il en fit raport à ſon maître qui n'approuva pas ſa conduite, diſant, celuy qui n'eſt pas contre vous, eſt pour vous. Ces fautes eſtoient bien legeres, & témoignoient que ſaint Iean prenoit beaucoup de part à ce qui touchoit l'honneur du Fils de Dieu.

II. POINCT. *Les ſignes de l'amour de Ieſus envers S. Iean.*

Quelle merveille donc s'il en eſtoit aimé tendrement ? nous avons des marques tres ſignalées de cet amour dans l'Evangile. On les pût diviſer en celles qui furent communes à tous les Apôtres, ou ſeulement à quelques uns, ou propres à luy ſeul. Ie ne diray rien des premieres, parce qu'elles ſont ſans nombre & communes à tous. Quant aux ſecondes il eſt certain que ſaint Pierre & les deux freres ſaint Iacques & ſaint Iean reçeurent des marques d'une faveur particuliere. Il n'y eût qu'eux trois à qui le nom fut changé : Simon fut nommé Cephas qui ſignifie Pierre parce qu'il devoit eſtre la pierre fondamentale de l'Egliſe les deux freres furent nommés *Boanerges filij tonitrui*, parce qu'ils devoient faire retentir comme des tonnerres le ſon de la predication Evangelique; ſpecialement ſaint Iean par la publication de ſon Evangile qui commence *In principio erat verbum, & verbum erat apud Deum, & Deus erat verbum.* Lors qu'il écrivoit ces paroles, on entendit une voix comme d'un tonnerre qui les prononçoit.

Ces trois Apôtres eurent l'honneur d'accompagner le Fils de Dieu aux actions les plus celebres de

ſa vie, & d'eſtre participans de ſes ſecrets. Quand il entra dans la maiſon de Jairus Prince de la Synagogue, ſaint Marc & ſaint Luc remarquent expreſſement qu'il n'admit que ces trois comme les plus familiers pour eſtre les ſpectateurs & les témoins de ce miracle. Quand il ſe transfigura ſur le mont de Thabor, il n'y mena que ces trois. Quand il entra dans le jardin des Olives la nuit de ſa Paſſion, & que ſentant ſon ame attriſtée, il s'écarta pour prier, il ſe fit ſuivre par ces trois, pour les avoir pour compagnons de ſa douleur, comme ils avoient eſté ſix jours auparavant ſpectateurs de ſa gloire, car c'eſt le propre des amis de ſe communiquer leur joye & leur triſteſſe.

Quand il faiſoit voyage, il avoit coûtume d'envoyer deux de ſes Diſciples pour preparer les choſes neceſſaires, & ſaint Jean étoit toûjours l'un des deux : comme lors qu'il l'envoya avec ſon frere ſaint Jaques en cette ville de Samarie, qui ne voulut pas le recevoir. Le jour des Palmes qu'il fit ſon entrée en Jeruſalem, il envoya deux de ſes Diſciples en un château proche de là, pour luy amener l'âneſſe & l'ânon ſur lequel il vouloit entrer en cette grande ville, ſelon la prediction de Zacarie, ce furent ſaint Pierre, & ſaint Jean, deſquels il ſe ſervit peu aprés pour preparer l'Agneau Paſcal.

Je tiens auſſi pour vray ſemblable qu'il s'apparut à tous deux le jour de ſa Reſurrection, quoyque l'Evangeliſte ſaint Luc ne parle que de ſaint Pierre ; toutefois on peut raiſonnablement croire qu'ayant viſité tous deux le monument, il leur fit la méme grace, ſi ce n'eſt que nous voulions dire que ſaint Jean fut participant de l'apparition

que

que Ieſus reſuſcité fit a ſa ſainte Mere comme devenu frere du Seigneur,& le nouveau Fils de la même mere eſtant bien convenable que puiſqu'il avoit eu part à ſa douleur, lors qu'ils eſtoient enſemble au pied de la Croix, il eût auſſi part à ſa joye.

Muis les ſignes les plus éclatans de la dilection de Jeſus pour ſaint Jean, & qui conviennent à luy ſeul, ſont ceux dont il parle luy-méme, lors qu'il ſe nomme *Diſcipulus quem amabat Jeſus.* Le premier fut de repoſer ſur ſa poitrine, *Erat recumbens unus ex diſcipulis ejus in ſinu Jeſu, quem diligebat Jeſus.* Se repoſer ſur la poitrine de Jeſus, quelle faveur ? être couché ſur la poitrine de Jeſus, quel témoignage d'amour ? quelle marque de privauté ? Ieſus eſt dans le ſein du Pere, *Unigenitus qui eſt in ſinu Patris :* Iean eſt dans le ſein du Pere, *unigenitus qui eſt in ſinu Patris :* Iean eſt dans le ſein de Ieſus. Qui eſt le mieux logé ? Puiſque le Fils eſt égal au Pere, le ſein du Fils n'eſt pas moindre que celuy du Pere. Et partant entre Ieſus & Iean il y a quelque égalité : *Amicitia enim aut pares invenit, aut facit.*

Io. 13.

Io. 1.

Ce fut dans le ſein de Ieſus qu'il but les torrens des verités Celeſtes, & les myſterieux ſecrets de l'Evangile, *fluenta Evangelij de ipſo ſacro dominici pectoris fonte potavit.* Ce fut là qu'il apprit ce qu'il écrivit depuis, *in principio erat verbum: hoc eructavit quod biberat.* Saint Paul ſe glorifie d'avoir eſté ravi juſqu'au troiſiéme Ciel, & d'y avoir ouy des ſecrets qu'il n'eſt pas permis de reveler, ſaint Iean ſans monter ſi haut a eſté plus pres de

la

la ſource, & y a puiſé cette doctrine Celeſte qui luy a acquis le ſurnom de Theologien, ſe ſervant de la privauté que luy temoignoit le Sauveur, il luy demanda, en eſtant requis par ſaint Pierre, qui n'oſa luy demander luy méme, qui eſtoit ce traitre duquel il avoit dit, un de vous me trahira ? C'eſt repondit Ieſus, celuy à qui Ie preſenteray du pain trempé, montrant par cette reponce qu'il ne pouvoit tenir rien de caché à ſon diſciple bien-aimé.

Le ſecond ſigne d'amour fut lors qu'il donna ſaint Iean pour Fils à ſa ſainte Mere, le faiſant en même temps ſon heritier de la choſe la plus pretieuſe qu'il eût au monde. Le voila devenu Fils de la Vierge, & frere de Ieſus. Privilege ſans pair qui n'a jamais eſté accordé qu'à ſaint Iean. Les douleurs de la croix n'empécherent pas Ieſus de penſer à ſa chere Mere & à ſon cher diſciple, il fit ſon teſtament en mourant par lequel il legua à ſa tres chere mere ſon tres cher Diſciple,
Io. 14. *Mulier ecce filius tuus* & à ſon tres-cher diſciple, ſa tres chere Mere, *Ecce mater tua.* Qui fût le mieux partagé ? ou luy, ou elle ? Certes comme la Vierge eſtoit plus que ſaint Iean, le don que Ieſus fit à ſaint Iean eſtoit beaucoup plus pretieux que le don qu'il fit à ſa mere : mais il n'avoit rien à luy donner de plus cher que ſaint Iean.
Amb. in cap. 23. Lucæ. *Teſtabatur Chriſtus de cruce*, dit ſaint Ambroiſe, *& teſtamentum ejus ſignabat Ioannes, dignus tanto teſtatore teſtis.* Il eſtoit témoin & executeur du teſtament, & neantmoins heritier du teſtateur. Le temps ne me permet pas de m'arréter davantage ſur un point ſur lequel il y auroit beaucoup

coup de reflexions à faire.

Le troiſiême ſigne de l'amour de Ieſus envers ſaint Iean, fut lors qu'apres la reſurrection il apparut à quelques uns de ſes diſciples qui peſchoient en la mer Tiberiade, & ne ſe fit connoitre d'abord à pas un d'eux qu'à ſaint Iean, lequel avertit ſaint Pierre que c'eſtoit le Seigneur, & neanmoins cette apparition ſe faiſoit pour declarer ſaint Pierre le Prince des Apôtres, & le Paſteur univerſel de l'Egliſe. Apres cette declaration le Sauveur voulant predire à celuy qu'il venoit d'etablir ſon vicaire en terre de quelle mort il devoit mourir, il luy dit, *ſequere me*, ſaint Iean ſuivit auſſi : mais ne devant pas eſtre crucifié comme ſaint Pierre qui avoit demandé ce qui ſeroit de luy, il répondit, *ſic eum volo manere donec veniam, quid ad te ?* dequoy nous avons déja parlé au commencement. Io. 21.

III. Poinct. *Effets de l'Amour de Ieſus envers S. Iean.*

Apres les cauſes & les ſignes de l'amour de Ieſus il reſteroit à traiter de ſes effets. Mais c'eſt aſſez de ſçavoir en general que tous les dons naturels & ſurnaturels que ſaint Iean a receus du Fils de Dieu ſont des effets de ſon amour. Ie finis malgré que j'en aye, mais je ne puis finir que je ne vous exhorte à aimer ſaint Iean. En l'aimant vous aimerez ce que Ieſus aimoit, & vous ſerez aymés de Ieſus ſi vous aimez ſaint Iean vous aurez du credit aupres de luy, & il en a beaucoup aupres de Jeſus & de Marie. Que ne fait-on dans le monde pour avoir l'amitié d'un favori ? Saint Iean a eſté le favori du Roy & de la Reine des Cieux. Addreſſez vous à luy, gagnez ſes bonnes graces en l'invoquant & en imitant

ſes

ſes vertus, ſpecialement celles qui l'ont rendu ſi aimable, ſa pureté, ſa charité, ſon humilité, ſa modeſtie, ſa manſuetude, ſon zele. Retenez bien cette leçon qu'il repetoit ſouvent *Filioli diligite alterutrum, quia præceptum Domini eſt.* En le gardant nôtre ſalut eſt aſſuré.

SERMON

SERMON
DES
SAINTS INNOCENS.

Hi empti ſunt ex hominibus primitiæ Deo, & Agno: & in ore eorum non eſt inventum mendacium: ſine macula enim ſunt ante thronum Dei. Apoc. 14.

Ceux-cy ont eſté rachetés d'entre les hommes, pour être les premices offertes à Dieu, & à l'Agneau : le menſonge n'a point eſté trouvé en leur bouche : car ils ſont ſans tache devant le thrône de Dieu.

Que ces paroles conviennent parfaitement aux ſaints Innocens.

IE trouve dans ces paroles de l'Apocalypſe trois avantages, ou prerogatives, qui conviennent mieux, pris enſemble, aux ſaints Innocens, qu'à tout autre Saint qui ait jamais eſté. Ils n'ont jamais proferé aucun menſonge, ils ſont ſans tache devant le thrône de Dieu, ils ont eſté rachetés d'entre les hommes, pour être les premices offertes à Dieu, & à l'Agneau ; c'eſt à dire à Ieſus-Chriſt qui eſt appellé

pellé l'Agneau de Dieu, lequel efface les pechés du monde, & duquel il eſt écrit en l'Apocalypſe, qu'il a eſté immolé dés l'origine du monde,

Apoc.13.9. *Agnus qui occiſus eſt ab origine mundi.* Car encor qu'il y ait eu environ quatre mille ans depuis le commencement du monde, juſqu'à la mort de JESUS-CHRIST, toutefois dans la preſcience & predeſtination de Dieu, lors qu'il crea le monde, prevoyant la ruine du genre humain, il reſolut d'envoyer ſon Fils unique, qui le repareroit par ſa mort, s'offrant volontairement en ſacrifice; non ſeulement pour ceux qui naîtroient, & qui viendroient aprés luy; mais encore pour tous ceux qui avoient eſté auparavant, depuis le premier juſqu'au dernier, & particulierement pour ces Innocens maſſacrés par le commandement du Roy Herode, qui precederent par leur ſacrifice celuy de leur Redempteur, comme nous dirons aprés avoir ſalüé la plus innocente des Vierges.

AVE MARIA.

Cruauté d'Herode. Il ſera malaiſé de trouver dans les hiſtoires tant anciennes que modernes, tant profanes que ſacrées, une cruauté plus barbare, & plus inhumaine que celle du Roy Herode, lors qu'il fit maſſacrer tant de petits Innocens en la ville de Bethleem, & aux environs. Nous liſons bien que dans la fureur de la guerre, lors qu'on a pris une ville par aſſaut, les vainqueurs ont quelquefois paſſé au fil de l'épée toute ſorte de perſonnes, ſans pardonner, ny à l'âge, ny au ſexe; mais qu'en temps de paix, un Prince ait fait égorger un ſi grand nombre d'enfans, & de ſes propres ſujets non rebelles,

belles, ni coupables d'aucun crime, ſur un ſoubçon mal fondé, c'eſt ce qui ne s'eſt jamais vû qu'en ce cruel perſecuteur, de celuy qui eſtoit venu au monde, pour ſauver le monde. L'ambition de regner, & la crainte de perdre un Royaume, a ſouvent obligé un fils, à ſe rebeller contre ſon Pere; un frere à procurer la mort de ſes freres, & à violer les Loix de la parenté, par des meurtres execrables. Nous en avons quelques exemples dans l'hiſtoire Sainte. La rebellion d'Abſalom contre ſon Pere David, tendoit à le faire mourir pour regner. Mais il y a deux hiſtoires en l'Ecriture, qui peuvent ſervir de figures, à ce que l'Evangile raconte du Roy Herode, lorſque pour s'aſſurer du Royaume de Iudée, il fit mourir tant d'Innocens inutilement, & en vain; parce celuy qu'il cherchoit, & qu'il craignoit, luy échappa.

Il eſt raconté au livre des Iuges, que Gedeon autrement dit Ierobaal, apres avoir commandé aux Iſraëlites quelques années, laiſſa ſoixante & dix fils, l'un deſquels nommé Abimelech tua tous ſes freres, à la reſerve de Ioathan le dernier de tous, qui fut caché, & qui depuis deteſtant la cruauté de ſon frere, predit à ceux qui l'avoient élû, que mal leur en arriveroit, & à eux, & à luy. En effet les habitans de Sichem qui l'avoient élû pour leur Prince, ne tarderent pas à ſe rebeller contre luy, & à luy donner mille maledictions. Il aſſiegea leur Ville, il la prit, & apres avoir tué tous ceux qui eſtoient dedans, il y mit le feu. De-là eſtant allé aſſieger une autre Ville nommée Tebes, comm'il vouloit mettre le feu à une tour, ou les habitans s'eſtoient retirés, une femme qui eſtoit au deſſus de la tour, luy jetta une groſſe

1. *Figure d'Herode.* Iudic. 9.

pierre ſur la tête, dont ſe ſentant bleſſé à mort, il appella ſon Ecuïer, & luy commanda de l'achever, de peur qu'on ne dît, qu'il avoit eſté tué par une femme. Ainſi ce mal-heureux apres avoir regné ſeulement trois ans, finit ſa vie miſerablement.

Iudicum 9. 37. *Et reddidit Deus malum, quod fecerat Abimelech contra patrem ſuum interfectis ſeptuaginta fratribus ſuis. Sichimitis quoque quod operati erant, retributum eſt: & venit ſuper eos maledictio Ioathan filij Ierobaal.* C'eſt ainſi que l'Ecriture conclut cette narrative. Entre laquelle, & ce que fit le Roy Herode, il y a beaucoup de rapport. Car comme Abimelech répandit le ſang de ſes freres, de peur que l'un d'eux ne l'empêchât de regner: & toutefois il en reſta un qui fut cauſe de ſa ruine, parce qu'il anima contre luy les Sichimites qui l'avoient élû: de même Herode craignant que l'Enfant IESUS né en Bethleem ne le dépoſſedât de ſon Royaume, fit faire un maſſacre de tous les Enfans de la Ville, & des environs, au deſſous de deux ans; ſans neanmoins envelopper dans le carnage le ſeul qu'il cherchoit, & qui fut depuis le vangeur de ſon crime deteſtable. Abimelech apres avoir irrité les Sichimites ſes ſujets contre ſoy, dont il en fit mourir un grand nombre, mourut enfin mal-heureuſement, & par un furieux deſeſpoir, ſe procura luy-même la mort. Herode mourut auſſi deſeſperé, & ne pouvant plus ſouffrir les douleurs qui le tourmentoient, eſſaïa bien des fois de ſe tuer, apres avoir fait une grande boucherie des principaux d'entre les Iuifs.

2. *Figure d'Herode.* Cap. 11. L'autre figure du crime d'Herode eſt rapportée au quatriéme livre des Roys. Athalie fille d'Amri Roy d'Iſrael, tres-méchant homme, & femme de

de Ioram Roy de Iuda, fut mere d'Occoſias, qui regna en Ieruſalem, apres la mort de ſon Pere, & laiſſa beaucoup d'enfans. Elle qui en eſtoit la gran-mere, les fit mourir, & tous ceux qui reſtoient du ſang Royal, pour regner ſeule avec plus d'authorité. Mais Ioſaba ſa propre fille, cacha l'un des fils d'Ochoſias nommé Ioas, & le donna en garde à Ioiadas ſon mari, qui eſtoit grand Prêtre, lequel le fit nourrir ſix ans, dans l'un des appartemens du Temple, eſtant âgé de ſept ans, il fut reconnu, & proclamé Roy en cette ſorte: Ioiadas aſſembla les Officiers de l'armée, & les Soldats dans le Temple, & leur mônstra Ioas le fils de leur Roy defunt, les conjurant de le reconnoitre. Ils crierent, vive le Roy, le grand Prêtre l'oignit; on le fit aſſeoir ſur un Trône, on luy mit un Diademe ſur la tête. Athalie au bruit du peuple qui accouroit de toutes parts, ſe tranſporta au Temple: & voiant Ioas ſur le Trône cria, conjuration, conjuration. Ioiada commanda qu'on la tirât du Temple, par force, & qu'on la fît mourir. Cette ambitieuſe, & cruelle qui pour regner tyranniquement, n'eut point de honte de répandre le ſang des enfans de ſon propre fils; elle qui eſtoit étrangere, & qui ne pouvoit avoir aucun droit au Royaume de Iuda, quand même elle en eût eſté native: puiſque il y avoit un fils du dernier Roy heritier de la Couronne. Cette femme, dis-je, fut une figure du Roy Herode, lequel occupa injuſtement le Royaume de Iudée, eſtant étranger, & qui pour s'en aſſurer, ſur ce qu'il apprit qu'il eſtoit né un Roy de Iudée en Bethleem, commanda que tous les enfans du païs fuſſent tués, qui auroient moins de deux ans; croiant que dans cet infanticide, ce-

luy dont il ſe défioit y ſeroit compris. Mais comme Ioas échappa des mains d'Athalie, par les ſoins de Ioſaba femme du Pontife Ioiada : de même IESUS fut delivré de la cruauté d'Herode par la Sainte Vierge Marie, Femme de Ioſeph ; ils le cacherent, & tranſporterent en Egypte juſqu'à l'âge de ſept ans. Et comme Ioas fut Roy de Iuda ; auſſi fut IESUS Roy de Iudée, & le tyran juſtement puni.

Pourquoy IESUS-CHRIST *n'empécha pas le maſſacre des SS. Innocents.*

Quelqu'un pourroit s'étonner que le Redempteur, qui eſtoit venu au monde pour le ſauver, pouvant empêcher le maſſacre de tant d'Innocens, ait en quelque façon voulu ſignaler ſa venuë, en permettant une action ſi abominable. Mais les jugemens de Dieu, ſont bien differans de ceux des hommes, & ſes voyes bien éloignées des nôtres, comm'il dit par ſon Prophete. *Non enim cogitationes meæ, cogitationes veſtræ : neque viæ veſtræ, viæ meæ, dicit Dominus. Quia ſicut exaltantur Cæli à terra ; ita viæ meæ à viis veſtris, & cogitationes meæ à cogitationibus veſtris.* Si on conſidere la mort cruelle d'un ſi grand nombre d'Innocens, ſans regarder plus loin, il ſemble que c'eſt un grand mal-heur, & que celuy qui a dit, *Filius Hominis non venit animas perdere, ſed ſalvare*, devoit empêcher leur perte, dont il eſtoit l'occaſion. Mais au contraire, parce qu'il eſtoit venu pour ſauver les ames ; non pas pour les perdre, il commença d'exercer ſon Office de Sauveur, dez ſon enfance, ſauvant autant d'ames, qu'il y eût de ces Enfans tuez, puiſque toutes ſans exception acquirent une vie eternelle, en perdant la temporelle. Luy Enfant ſauva les Enfans, comme dans un âge viril, il ſauva les hommes ; afin que nous appriſ-

Iſaïæ 55.8.

Lucæ 9.56.

ſions

ſions qu'il eſt le Sauveur de tous, & des Enfans, & des adultes : *nulla enim regno Dei infirma ætas*, comme dit fort bien ſaint Ambroiſe. Et ceux qu'il ſauva de la ſorte, luy en ſeront eternellement obligés.

Examinons un peu les raiſons de cette obligation, & conſiderons les avantages de ces bien-heureux Enfans, qui furent les premices, & les premieres victimes offertes à l'Agneau immaculé, qui devoit eſtre immaculé, qui devoit eſtre luy-même la victime offerte à Dieu ſon Pere, pour le rachât de tout le monde. Il eſt dit d'eux ; *In ore eorum non eſt inventum mendacium.* Tous ceux qui meurent en bas âge avant l'uſage de la raiſon, n'ont jamais proferé aucun menſonge, & on peut dire pareillement que jamais ils n'ont peché, ni en penſée, ni en paroles, ni en œuvres. Le menſonge en l'Ecriture Sainte ſe prend quelquefois univerſellement pour le peché : à cauſe que le pecheur s'écarte en pechant de la Loy de Dieu, qui eſt la verité même ; comme ſa Loy eſt la veritable regle de toutes les actions de l'homme, & la vraye voye qu'ils doivent ſuivre. *Omnis homo mendax*, c'eſt à dire, tout homme eſt pecheur. Il n'en n'eſt point de ceux qui parviennent à l'uſage de raiſon, qui ne peche quelquefois, *non eſt enim homo qui non peccet.* Ce qui s'entend des adultes, & non des enfans. Car encor que nous liſons au livre de Iob, ſelon la traduction des 70. *nemo mundus à ſorde, neque infans cujus eſt vita unius diei ſuper terram.* Ce n'eſt pas à dire que les enfans d'un jour ayent contracté quelque ordure de peché, par eux commis perſonnellement : mais ſeulement que nul d'eux, n'eſt ſans la ſoüillu-

Pſal.15.2.

3.Reg.8.46.

Iob.25.

re du peché originel, lors qu'il vient au monde.

4. Sortes de perſonnes ſont jugées differamment.

Il y a quatre ſortes de perſonnes, qui ſelon la diverſité de leur vie, ſeront jugez differemment, apres leur mort. Les uns meurent avec le peché originel ſeul, n'en ayant jamais commis d'actuel. D'autres meurent apres avoir eſté netoiez du peché originel, ſans en avoir jamais commis d'actuel. D'autres meurent en peché mortel, ſoit qu'ils ayent eſté delivrés de l'originel, ou non. D'autres enfin meurent ſans le peché originel, apres avoir obtenu le pardon de leurs pechés actuels, par la penitence. Les premiers ſeront exclus eternellement du Royaume des Cieux : mais ils ne ſouffriront point aucune peine corporelle, n'ayant jamais offenſé Dieu en leur propre perſonne. Car il n'eſt pas concevable ſans horreur, qu'un enfant qui meurt dans le ventre de ſa mere, ou peu de temps apres ſa naiſſance, ſans eſtre baptiſé, doive ſouffrir durant toute l'eternité, la peine du feu, ſans autre cauſe ſinon ſeulement, parce qu'il eſt deſcendu d'Adam par voye naturelle. Il eſt aiſé de concevoir qu'il ne doit pas eſtre admis à cette beatitude ſurnaturelle, de la claire viſion de Dieu, qui n'eſt promiſe qu'à ceux, qui ſont regenerés par le Baptême, ou par autre voye : parce que la gloire ſuppoſe la grace juſtifiante, de laquelle ſont privés ceux qui meurent en peché originel, comme la Foy nous l'enſeigne. Mais il ne s'enſuit pas qu'ils doivent eſtre tourmentés corporellement : ni que Dieu faſſe, ce que nous condannerions d'injuſtice, & de cruauté ſur un homme le faiſoit.

Que diriez-vous d'un Souverain, lequel ayant eſté offenſé par l'un de ſes ſujets, d'un crime de Leze-Majeſté, le priveroit de ſes bonnes graces meritoire

meritoirement ; & le retabliroit en ſuite en ſon amitié, apres qu'il luy auroit demandé pardon : mais neanmoins feroit tourmenter les enfans qui naîtroient de ce criminel reconcilié ? Quand même il n'auroit jamais pardonné à ce criminel, vous ſemble-t-il qu'il auroit raiſon de s'en venger ſur ſes enfans, par de rigoureux ſupplices, les faiſant brûler, ou tenailler ? on l'eſtimeroit ſans doute, un monſtre de cruauté, pire que les Buſiris, & les Phalaris. Mais on ne trouveroit nullement étrange que le Pere ayant eſté dégradé de nobleſſe pour ſes crimes, & privé de ſes charges, dignités, & honneurs, ſa poſterité ſoit declarée roturiere, & incapables des mêmes charges, le Prince ſe reſervant le pouvoir de les rétablir moiennant certaines conditions : comme par exemple ſi le Fils du Souverain, offroit à ſon Pere quelque ſatisfaction, qui meritât leur entier rétabliſſement.

Nôtre premier Pere Adam, offenſa Dieu par ſa deſobeïſſance, mangeant du fruit defendu. Il fut degradé de ſa nobleſſe, perdant la juſtice originelle, & la grace de ſon Createur, pour luy, & pour toute ſa poſterité. Il obtint neanmoins peu de temps apres, le pardon de ſon peché, ſans que la ſentence portée contre ſes deſcendens fût revoquée. Eſt-il juſte que Dieu puniſſe d'un feu eternel, les enfans qui naiſſent apres pluſieurs generations d'un Pere qui a eſté criminel, & qui a obtenu pardon de ſon crime ? Quand même il ne l'auroit pas obtenu, l'equité ne permet pas qu'ils ſoient punis corporellement ; mais ſeulement qu'ils ſoient incapables des dons ſurnaturels qu'ils auroient reçûs du Createur, ſi le chef de leur origine n'avoit point manqué à ſon devoir. Ils auroient

roient eſté doüez en naiſſant de la juſtice originelle, comme luy, de laquelle ils ſont déchus, & par conſequent du don d'adoption, & du droit d'heredité au Royaume du Ciel.

D'où j'infere que les enfans qui meurent en peché originel, ne verront jamais Dieu : mais auſſi qu'ils ne ſouffriront nulle peine corporelle : & qu'ils auront cette conſolation, qui n'eſt pas petite, de n'avoir jamais offenſé de leur propre volonté, leur Createur. Ou Dieu leur revelera que pour eſtre deſcendu du premier homme, qui a tranſgreſſé ſon commandement, ils ont eſté enveloppez dans ſon mal-heur, & participé à ſa deſobeïſſance ? ou cela leur demeurera du tout inconnu : s'ils n'en ſçavent rien, ils n'auront pas même ce déplaiſir de ſe voir eternellement privés d'une felicité ſurnaturelle, qui ne leur eſt nullement duë: non plus que perſonne de nous, ne s'afflige de n'eſtre pas né fils de Roy, & de n'avoir nul droit au Royaume. Que ſi Dieu leur a revelé, que par la faute de leur premier Pere, ils ſeront exclus eternellement de la ſocieté des bien-heureux, cela ſans doute leur pourra cauſer quelque triſteſſe ; mais ils s'en conſoleront par deux conſiderations.

2. Conſolations des Enfans qui meurent ſans Baptême.

I. La premiere, qu'ils ne ſont pas cauſe de leur diſgrace, n'ayant jamais conſenti au peché d'Adam. Ce n'a pas eſté par leur faute qu'il a peché, & par conſequent, on ne peut pas leur imputer que c'eſt par leur mauvaiſe conduite qu'ils ſe trouvent en l'état où ils ſont. On ne peut pas leur reprocher, ni leur dire, mal-heureux que vous eſtes, pourquoy vous eſtes-vous rendus indignes de la grace de vôtre Createur, & de la gloire qu'il a preparée à ſes élus, que vous pouviez obtenir

nir, ſi vous euſſiez voulu ? Ces reproches ſeroient ridicules, puiſqu'il n'a jamais eſté en leur pouvoir d'empêcher la deſobeïſſance d'Adam, ni de n'eſtre pas du nombre de ſes deſcendans. Car encor que tous les hommes, comme dit l'Apôtre, ayent peché en Adam, & qu'en luy, & par luy ils ayent contracté le peché originel; toutefois il eſt certain, que ce n'a pas eſté par leur propre volonté, n'eſtant pas concevable que ſans eſtre, on puiſſe vouloir; quoy qu'on puiſſe encourir quelque mal-heur par la faute, & par la volonté d'autruy : comme nous voions que les enfans qui naiſſent d'un pere criminel, perdent la nobleſſe qu'ils auroient euë, ſi leur pere n'avoit point failli.

Le ſecond ſujet de ſe conſoler, qu'auront ceux qui meurent avec le ſeul peché originel, eſt qu'ils ſeront certains de n'avoir jamais offenſé Dieu perſonnellement, & qu'on pourra dire d'eux, *in ore eorum non eſt inventum mendacium.* Ils n'auront jamais peché ni par paroles, ni par œuvres, ni par penſées. En quoy ils auront un contentement, que n'ont pas un grand nombre de Bien-heureux dans le Ciel, leſquels quoy qu'ils ayent eſté delivrés du peché originel, en ont neanmoins commis pluſieurs actuels, qui ont merité l'Enfer, deſquels ils ont obtenu le remiſſion, par la pure Miſericorde du Seigneur. Toutefois ils ne peuvent pas dire, nous n'avons jamais offenſé Dieu, & cette conſolation leur manque. Mais ceux qui ſont decedés avec la ſeule tache originelle, n'ont aucun remors de conſcience qui les afflige; & ſi nous accordons qu'ils doivent paroître au grand jour du Iugement, ce ne ſera pas pour y rendre conte de leurs actions; parce que le Iuge ne leur reprochera pas qu'ils II.

l'ont mépriſé, & qu'ils ont abuſé de ſes graces, & foulé aux pieds ſon pretieux Sang. Il ne pourra non plus leur dire. I'ay eu faim, & vous ne m'avez pas donné à manger. I'ay eu ſoif, & vous ne m'avez pas donné à boire, & le reſte qu'il reprochera aux reprouvez. Par conſequent cette Sentence que le Iuge prononcera contre les méchans; Allez maudits aux feu eternel, qui eſt preparé au diable, & à ſes Anges, ne tombera point ſur eux. Il eſt dit que Dieu rendra à un chacun ſelon ſes œuvres, *Deus reddet unicuique ſecundùm opera ejus.* A ceux donc qui n'auront jamais mal operé, il ne pourra juſtement leur rendre aucun mal de peine: ni auſſi leur rendre aucun bien par forme de recompenſe, puiſqu'ils n'auront jamais bien operé. Ce qui n'empêche pas qu'il ne leur faſſe du bien proportionné à leur nature, comm'il en fait à tous les Eſtres creés. *Omnes nos manifeſtari oportet ante tribunal Chriſti, ut referat unuſquiſque propria corporis, prout geſſit, ſive bonum, ſive malum.* De ce paſſage de l'Apôtre, il ſemble qu'on peut inferer, ou que ceux qui ſont decedés ſans avoir jamais rien operé, ne paroîtront pas devant le Tribunal de Iesus-Christ, puiſque on n'y doit paroître, que pour recevoir la peine, ou la recompenſe de ce qu'on aura fait en cette vie: ou s'ils y paroiſſent, ce ne ſera pas pour eſtre jugez, comme les autres: mais pour apprendre ce que Dieu a determiné touchant leurs perſonnes; ce qui nous eſt inconnu, parce que nous n'en trouvons rien, ni dans l'Ecriture Sainte, ni dans les Saints Peres. Et il ne nous appartient pas de vouloir ſonder les decrets de la Divinité, qu'il ne luy a pas plû de nous reveler. Ie ſçay bien ce qu'ont écrit

Ad Rom. 2. 6.

2. Ad Cor. 5. 10.

écrit quelques Theologiens Scolaſtiques plûtôt par raiſonnement que par authorité bien fondée. Mais il n'eſt pas neceſſaire que nous nous arrêtions d'avantage ſur ce poinct.

Conſolations pour les Parens dont les Enfans meurent ſans Baptême.

I'ajouteray ſeulement pour la conſolation des parens, de qui les enfans meurent ſans Baptême, un avantage qu'ils ont bien conſiderable, & qui doit diminuer grandement le deplaiſir de les voir exclus du Paradis des Bien-heureux. Ils doivent penſer, & on doit auſſi le penſer pour eux, que ſi d'une part ils ne ſeront point admis au Royaume des Cieux: d'autre part ils ne ſeront point condannés au feu d'Enfer, ni aux miſeres corporelles. Qui ſçait autre que Dieu, s'ils euſſent vêcu quelque temps ſur terre, apres avoir atteint l'âge de diſcretion, qu'elle auroit eſté la fin de leur vie; s'ils l'auroient terminée en peché mortel, ou en la grace de Dieu? s'ils ſeroient ſauvés, ou dannés? Il eſt bien plus avantageux à ceux de qui Dieu a prevu qu'ils ſe danneroient, qu'il les retire de ce monde, méme ſans avoir eſté baptiſez. Du moins ils évitent par ce moien des peines infinies en leur durée; & ils ont une pareille obligation à Dieu; voire méme infiniment plus grande que n'auroit un homme, à un autre, qui prevoiant le danger où il eſt de faire naufrage, le mettroit au bord de la mer, & l'empêcheroit de ſe noier. D'un ſi grand nombre d'Enfans, qui dés le commencement du monde ſont decedés avec le peché originel, il eſt certain que la plus grand part, pour ne dire preſque tous, s'ils euſſent atteint l'âge de raiſon, ſe ſeroient dannés. Premierement tous ceux qui ſont nés de parens ou idolatres, ou infidelles, auroient vêcu dans l'idolatrie, ou dans l'infidelité,

infidelité, & auroient commis beaucoup de pechés pour leſquels ils ſeroient dannés. Et de ceux qui ſont nés de parens Iuifs, avant la venuë du Sauveur; ou de parens Chrêtiens, quoy que s'ils euſſent vécu plus long-temps, ils auroient ſuivi la vraye Religion; toutefois comme nous voions que parmi les Chrêtiens, il y en a pluſieurs qui ſe dannent encor qu'ils ſoient baptiſés; il eſt aiſé de ſe perſuader qu'il arriveroit de même à pluſieurs de ceux qui meurent ſans eſtre baptiſés, ſi leur vie eſtoit prolongée. Demandons maintenant à tous les dannés ce qu'ils aimeroient le mieux, ou avoir vêcu ſur terre longues années, jouïſſant des biens & des plaiſirs temporels; ou d'eſtre morts dans le ventre de leur mere, ou incontinent apres leur naiſſance? ſans doute qu'ils deteſtent leur vie paſſée, & qu'ils diſent dans un ſentiment differant, ce que diſoit autrefois Iob. *Quare non in vulva mortuus ſum? egreſſus ex utero non ſtatim perij.* Donc puiſque la condition des enfans morts-nés, eſt beaucoup meilleure que celle de ceux qui ſe dannent, apres avoir reçû le Baptême, ils ſont obligez à Dieu de les avoir retirez du monde, avant qu'ils puſſent offenſer la Divine Majeſté.

Iob. 3. 11.

L'obligation qu'ont à Dieu les Enfans qui meurent apres avoir eſté baptiſés.

Mais l'obligation que luy ont, ceux qui meurent incontinent, apres avoir eſté nettoiés du peché originel, eſt incomparablement plus grande; parce qu'ils jouïront eternellement de la claire viſion de Dieu: au lieu que s'ils fuſſent demeurés dans le monde, peut-eſtre qu'ils ſe ſeroient perdus. De ſorte qu'on peut appliquer à un chacun d'eux ce qui eſt écrit au livre de la Sapience, *raptus eſt ne malitia mutaret intellectum ejus; aut ne fictio deciperet animam illius.* Quoy que ces paroles du Sage

Sap. 4. 11.

ſoient

ſoient dite, principalement de ceux qui ont paſſé quelques années en gens de bien, ſervant Dieu fidellement, & gardant ſes Commandemens; qu'il appelle à ſoy avant la maturité de l'âge, de peur qu'ils ne ſe corrompent, par le mauvais exemple de ceux, avec leſquels ils converſeroient, & par les tentations de leur propre concupiſcence: *unuſquiſque enim tentatur à concupiſcentia ſua abſtractus, & illectus*; toutefois il n'eſt pas moins veritable, que Dieu fait une grande grace à un enfant, lors qu'apres avoir effacé en luy la tache originelle, il le fait paſſer de cette vie à une meilleure, le delivrant des dangers où il ſeroit de ſe perdre, vivant plus long-temps. Car nous devons croire que Dieu par une grande Miſericorde, luy tranche de ſi bonne heure le fil de ſa vie, parce qu'il prevoit ſa perte infaillible, s'il la continuoit plus long-temps. Iac. 1. 12.

Il faut donc avoüer, que ce ſont des larmes bien mal emploiées, celles que jettent les parens, lors qu'il leur meurt quelque enfant qui a eſté baptiſé. Pauvres abuſez pourquoy pleurez-vous, celuy que le Roy du Ciel appelle à ſoy, pour le faire participant de ſon Royaume? Et pourquoy eſtes-vous marris de ſon bon-heur? Eſtes-vous certains que ſi cet enfant vivoit il ſeroit ſauvé? Non, dites-vous, mais j'aurois le contentement de me voir un heritier, qui ſeroit comme j'eſperois un bel ornement de ma famille; & je me vois privé de cette eſperance. Vous l'eſperiez: mais peut-eſtre qu'il en auroit eſté la ruine. Toutefois laiſſons à part l'incertain, & attachons nous au certain, ſuivant la regle du droit, *tene certum, & dimitte incertum.* Il eſt certain que cet enfant, eſtant *Si les parens doivent pleurer à leur mort.*

eſtant baptiſé, va droit au Ciel : & il eſt au moins incertain, s'il y iroit, ſuppoſé qu'il vécût plus long-temps. Je dis au moins incertain ; parce qu'il eſt beaucoup plus certain, & plus vray-ſemblable qu'il n'y iroit pas ; puiſque Dieu ne le retire du monde en ſi bas âge, qu'à cauſe qu'il prevoit ſa damnation, s'il l'y laiſſoit plus long-temps. C'eſt le ſentiment que nous devons avoir de ſon infinie bonté, ſelon le conſeil du Sage, *ſentite de Domino in bonitate.* Car il n'eſt pas raiſonnable de penſer que Dieu eût accourci la vie de cet enfant, s'il eût prevu qu'il meriteroit un plus haut degré de gloire, que celuy qu'il luy donne. Et puiſque l'Ecriture nous dit, *raptus eſt ne malitia mutaret intellectum ejus, aut ne fictio deciperet animam illius* ; nous avons juſte raiſon, de croire que ce rapt, s'il le faut appeller ainſi, eſt un effet de la divine Miſericorde.

Sap.1.1.

Sap.4.11.

Je m'addreſſe aux Peres, & aux Meres, de qui les enfans meurent apres le Baptême. Dites-moy, ſi le Roy vous les demandoit, pour les faire élever dans ſon Palais, les adoptant pour heritiers de ſon Royaume, & pour leur en donner la jouïſſance, auſſi-tôt qu'ils ſeront en âge ; ne vous eſtimeriez-vous pas heureux d'une ſi haute fortune ? auriez-vous de la peine à vous y reſoudre ? pleureriez-vous, ſi ce n'eſtoit peut-eſtre de joye, lors que les Officiers du Prince les conduiroient hors de vos maiſons, pour eſtre traités à la Royale ? Et ne prefereriez-vous pas cet honneur, à tout le contentement qu'ils pourroient vous apporter demeurant aupres de vous ? pourveu que vous fuſſiez aſſurés, qu'il n'y aura point de changement en ce qui les touche, & qu'ils ne décherront jamais de l'adoption

l'adoption, & de l'heredité à laquelle ils ſont appellés. Je ne crois pas qu'il y ait des ames ſi baſſes, & ſi viles, que d'avoir d'autre ſentiment, ſinon que ce ſeroit le plus grand bon-heur qui pût arriver à une famille, que d'avoir des enfans qui fuſſent cenſés du nombre de ceux du Roy, nourris de la même ſorte, & faits participans du même Royaume. Or voions maintenant ce qui arrive, lorſque Dieu appelle à ſoy un enfant qui a eſté baptiſé. Il quitte la maiſon paternelle, pour aller au Ciel qui eſt la maiſon du Roy des Roys. Il y eſt porté par les Anges, qui ſont les Officiers de la Majeſte Divine. Il eſt adopté pour enfant de Dieu, & pour heritier de ſon Royaume, duquel il prend la poſſeſſion pour toûjours, ce que je dis eſt un article de Foy. Si vous ne le croiez pas, vous n'eſtes ni fidelle, ni Catholique : ſi vous le croiez, ou vous n'aimez pas vos enfans, puiſque vous pleurez leur felicité : ou vous eſtes ſans jugement, & l'avez entierement perdu, par conſequent vos larmes ſont dignes de larmes.

Si ce que nous venons de dire eſt indubitable, le maſſacre que fit faire Herode des Innocens, eſtoit plûtôt un ſujet de joye, & pour eux, & pour leurs parens, que de douleur pour eux, parce qu'ils quittoient la terre pour le Ciel ; & que s'ils euſſent échappé la cruauté du tyran, pluſieurs d'entre eux n'euſſent jamais eſté du nombre des bien-heureux. Pour leurs parens, parce que comme nous avons dit, ils doivent ſe réjoüir du bon-heur de leurs enfans, lorſque Dieu les adopte pour les ſiens, & les fait participans de ſon Royaume. Toutefois il eſt croiable que les peres, & les meres de ces bien-heureux Innocens, ne ſçachant pas que leur mort

eſtoit

eſtoit pretieuſe devant Dieu, avoient quelque ſujet de s'attriſter. En effet il y eut une grande lamentation dans la Ville de Bethleem, & aux environs, comme dit l'Evangeliſte ſaint Matthieu, allegant la prediction de Jeremie, où nous liſons, Matth. 2. 17. Jerem. 31. 15. *Vox in excelſo audita eſt lamentationis, luctus, & fletus Rachel plorantis filios ſuos, & nolentis conſolari ſuper eis, quia non ſunt.* Dans l'Hebreu il y a, *vox in Rama audita eſt.* Rama ſignifie un lieu élevé, & c'eſtoit auſſi le nom d'une Ville dans la Tribu de Benjamin proche de Gabaa, & de Bethel, ainſi appellée à cauſe qu'elle eſtoit ſituée ſur un lieu fort élevé. Rachel mere de Benjamin fut enſevelie aupres de Bethleem. Et comme la Tribu de Benjamin eſtoit mêlée avec celle de Juda; il y eut pluſieurs enfans de l'une, & de l'autre Tribu maſſacrés. Le Prophete donc voulant exprimer le deüil de la Ville de Bethleem, & de tout ſon territoire, s'eſt ſervi du nom de Rachel, que cette Ville reconnoiſſoit comme ſa mere, ſe priſant d'avoir pres de ſoy un ſi noble depoſt. Mais pour montrer qu'il n'y avoit pas ſujet de tant pleurer, & que ces larmes eſtoient verſées mal à propos; le même Prophete Jeremie ajoute, ou plûtôt Dieu même par luy, *hæc dicit Dominus, quieſcat vox tua à ploratu, & oculi tui à lachrymis.* Pourquoy pleurer la perte de ceux qui pour une vie temporelle, en reçoivent une eternelle, comblée de toutes ſortes de biens?

C'a toûjours eſté le ſentiment de la Sainte Egliſe, que les ames de ces enfans égorgés, par le commandement d'Herode s'envolerent droit au Ciel, non moins que les ames de ceux qui meurent incontinent apres le Baptême. La verité de ce ſentiment

ment eſt fondée ſur deux propoſitions, que je veux mettre dans leur jour. La premiere eſt qu'il y a trois ſortes de Baptêmes, qui remettent les pechés par l'infuſion de la grace ſantifiante, le Baptême d'eau, le Baptême de ſang, le Baptême d'eſprit. La ſeconde que ces enfans furent veritablement baptiſez du Baptême de ſang. Il y a cette difference entre ces trois Baptêmes, que le premier eſt un Sacrement de la nouvelle Loy, inſtitué pour remettre le peché originel principalement, & encor les pechés actuels qu'on auroit commis. Le ſecond n'eſt pas un Sacrement; mais il a la même vertu, & n'opere ſon effet que lors qu'on perd la vie pour JESUS-CHRIST. Le troiſiéme conſiſte dans un acte interieur d'amour, ou de contrition parfaite. Le premier eſt neceſſaire à Salut d'une neceſſité de moien, & de precepte. Le ſecond n'eſt pas neceſſaire ni de l'une, ni de l'autre neceſſité. Le troiſiéme eſt neceſſaire d'une neceſſité de precepte, non pas de moien.

Commençons par le Baptême d'eau, & diſons ce qu'il eſt bon que le monde ſçache. Nous ſommes nés pecheurs: Il faut renaître pour devenir juſtes. Le Sauveur nous a merité cette nouvelle naiſſance, & a voulu qu'elle ſe fît par ce Sacre- Io. 3. 5.
ment, par lequel on entre dans l'Egliſe. *Oportet nos naſci denuo. Niſi quis renatus fuerit ex aqua & ſpiritu ſancto, non poteſt introïre in regnum Dei.* Si on ne peut entrer ni dans l'Egliſe, ni dans le Ciel, ſans eſtre regeneré par l'eau, & par le ſaint Eſprit; ce Sacrement eſt donc un moien du tout neceſſaire; & chacun eſt obligé ſoûs peine de damnation de le recevoir s'il peut: ou du moins d'en avoir la volonté. C'eſt pourquoy lors qu'un enfant

Ad Eph. 5. 27. eſt baptiſé, il eſt nettoié du peché originel, *non habens maculam neque rugam.* Il eſt pur, & net, ſans tache, ni ride : ſon ame eſt blanchie dans le ſang de l'Agneau immaculé. Il devient enfant de Dieu par adoption : & s'il meurt en cet êtat, il va prendre poſſeſſion du Royaume de ſon Pere celeſte. Il ne l'a jamais merité ; mais le Fils de Dieu nôtre Redempteur l'a merité pour luy, & luy a appliqué ſon merite par ce Sacrement, auquel il a donné cette vertu *ex opere operato*, c'eſt à dire par la ſeule application qui s'en fait à celuy qui le reçoit, ſans conſiderer le merite de la perſonne.

Mais parce qu'il arrive quelquefois, qu'on ne peut pas eſtre baptiſé, ou par faute d'eau, ou de Miniſtre qui ſçache, ou qui veüille conferer le Baptême ; il y a deux autres voyes par leſquelles on y peut ſuppléer. L'une eſt par l'effuſion de ſon Sang pour la cauſe de Jesus-Christ. L'autre par un acte de cette Reine des vertus la Charité, par lequel on aime Dieu ſur toutes choſes, & on deteſte tous les pechés qu'on pouvoit avoir commis. Le Baptême de ſang, qui eſt proprement le Martyre n'eſt pas commandé abſolument : mais ſeulement au cas qu'il faille ou ſouffrir la mort, ou offenſer Dieu. Car alors on eſt obligé de plûtôt mourir que de l'offenſer. Et quoy qu'on appelle communement Martyrs, ceux qui pour ne pas renier la Foy, ou pour refuſer l'adoration aux Idoles, ont perdu la vie ; toutefois il eſt certain, & les Theologiens l'enſeignent, qu'on peut eſtre Martyr pour la defenſe des autres vertus Chrêtiennes, comme de la Charité, de la Juſtice, de la Chaſteté. Car c'eſt ainſi que ſaint Jean Baptiſte eſt conté au nombre des Martyrs, & les onze mille Vierges compagnes

pagnes de ſainte Urſule, & pluſieurs autres. Or le Martyre a cette vertu qu'il efface tous les pechés, *ex opere operato*, comme le Baptême, parce que ſi un homme avant que le ſouffrir, eſtoit en peché mortel, encor qu'il n'eût pas le moyen de ſe confeſſer à un Prêtre, & qu'il n'exerçat pas un acte de contrition parfaite, il ne laiſſeroit pas d'eſtre ſauvé, & d'eſtre lavé de tous ſes pechés, par l'effuſion de ſon ſang. Dequoy nous avons la promeſſe expreſſe du Sauveur méme, en pluſieurs endroits de l'Evangile. En ſaint Matthieu, *omnis qui confitebitur me coram hominibus confitebor & ego eum coram Patre meo qui in cœlis eſt.* Or il eſt certain que les Martyrs qui meurent pour JESUS-CHRIST, confeſſent ſon nom, & ſignant leur confeſſion par leur propre ſang. Donc il les confeſſera devant ſon Pere, c'eſt à dire il les avoüera pour ſiens, & les fera participans de ſa gloire. En ſaint Marc, *qui perdiderit animam ſuam propter me, & Evangelium, ſalvam faciet eam.* Si c'eſt ſauver ſon ame que de la perdre pour Dieu, c'eſt à dire perdre la vie pour luy; qui la perd pour Dieu, ſinon les Martyrs; Donc s'ils eſtoient en peché, ils ſont juſtifiez, & ſauvez par le Martyre. Le méme dit le Sauveur en ſaint Luc, & en ſaint Jean, afin que cette illuſtre verité ſoit témoignée par les quatre Evangeliſtes.

Matth. 10. 32. Marc. 8. 35. Lucæ 9. 24. Io. 12. 25.

Il y a encore une autre voye, par laquelle on peut ſuppléer au defaut du Baptéme. C'eſt la dilection qui eſt un Baptéme d'eſprit, lors que par un acte interieur de Charité, inſpiré par le S. Eſprit on aime le Createur, & que par le motif de cet amour on deteſte ſes pechés, & on ſe repent de l'avoir offenſé. Cet acte contient auſſi ou expreſſement,

ſement, ou tacitement un ferme propos de recevoir ſi on le pouvoit le Sacrement de Baptéme c'eſt pourquoy on dit que ce Sacrement eſt neceſſaire, *in re, vel in voto.* Que l'amour de Dieu, & la contrition parfaite juſtifie le pecheur, & le ſauve s'il perſevere juſqu'à la mort en la juſtice; l'Ecriture ſainte nous l'enſeigne en bien des endroits. Je n'en produiray que deux. Le Sauveur dit en
Io.14 23. ſaint Jean, *ſi quis diligit me, Pater meus diliget eum, & ad eum veniemus, & manſionem apud eum faciemus.* Si Dieu aime celuy qui l'aime, & s'il vient à luy, & demeure en luy (ce qu'il fait par l'infuſion de ſa grace juſtifiante) il eſt manifeſte qu'il luy pardonne ſes pechés, & que s'il meurt en cet état, il eſt ſauvé. Le chapitre 18. du Prophete Ezechiel eſt rempli des promeſſes que Dieu fait à quiconque ſe convertit à luy de tout ſon cœur d'oublier toutes ſes offenſes, & de le recevoir en ſa grace. N'y ayant donc point de plus parfaite converſion que celle qui ſe fait par une vraye contrition; il eſt hors de doute qu'elle efface tous les pechés. C'eſt ce que ſignifient ces paroles. *Convertimini, & agite pœnitentiam ab omnibus iniquitatibus veſtris; & non erit vobis in ruinam iniquitas. Facite vobis cor novum, & ſpiritum novum: & quare moriemini? quia nolo mortem morientis, dicit Dominus Deus, revertimini, & vivite.*
Ezech.18. 30.

Apres cette brieve declaration des trois Baptémes appellés par les Theologiens, *Baptiſmus fluminis*, qui eſt celuy d'eau: *Baptiſmus ſanguinis*, qui eſt celuy de ſang: *Baptiſmus flaminis*, qui eſt celuy de l'eſprit, c'eſt à dire de l'amour, qui eſt comme un ſouffle interieur de l'Eſprit divin; il eſt temps

temps que nous faſſions voir de quel de ces trois, les Saints Innocens furent baptiſez. Le Baptéme d'eau n'eſtant pas encore inſtitué) & il ne le fut, que plus de trente ans aprés) ce ne fut donc pas par celuy-là qu'ils furent lavés. Neanmoins il eſt à remarquer qu'en la Loy ancienne,qui eſtoit alors en uſage , les enfans devoient eſtre Circoncis le huitiéme jour apres leur naiſſance par l'exprés commandement de Dieu fait à Abraham. *Infans octo dierum circumcidetur in vobis. Maſculus cujus præputij caro circumciſa non fuerit, delebitur anima illius de populo ſuo.* De ce paſſage ſaint Auguſtin, ſaint Gregoire , & les Theologiens communement, inferent que par la Circonciſion les enfans dans la Loy ancienne,eſtoient nettoiez du peché originel , comm'ils le ſont dans la Loy nouvelle par le Baptéme. Car ſi leur ame eſtoit effacée du peuple de Dieu, faute d'eſtre circoncis: Donc s'ils l'eſtoient , & qu'ils mouruſſent apres la Circonciſion , ils n'eſtoient pas effacés du peuple de Dieu : & par conſequent ils eſtoient ſauvés. Donc par la Circonciſion le peché originel eſtoit effacé : non toutefois de la méme ſorte que par le baptême , lequel l'efface comme une cauſe ou phyſique , ou morale : parce que les Sacremens de la Loy nouvelle operent la grace , ſelon la definition des Conciles. Ce que ne faiſoient pas ceux de l'ancienne. Toutefois Dieu par ſa Miſericorde remettoit aux enfans circoncis le peché originel, non pas en vertu de la Circonciſion , qui n'eſtoit qu'un ſigne, & une condition preſuppoſée : mais par la miſericordieuſe bonté du Seigneur. Ce qu'on explique plus au long dans l'Ecole. Gen.17.12.

La plus part des enfans qu'Herode fit maſſacrer

eſtoient circoncis, & par conſequent déja innocens, & juſtifiés : ce qu'il eſt aiſé de prouver
Matth.2.16. parce que dit l'Evangeliſte, *mittens occidit omnes pueros qui erant in Bethleem, & in omnibus finibus ejus à bimatu, & infra.* Donc tous ceux qui eſtoient nés depuis deux ans au deſſus de huit jours, eſtoient circoncis : & il n'y avoit que ceux au deſſous du huitiéme jour, qui ne l'eſtoient pas. Et ceux-cy eſtoient en bien petit nombre en comparaiſon des autres. En quoy, pour dire ceci en paſſant, la cruauté du Tyran fut exceſſive. Il avoit appris des Mages venus de l'Orient, qu'un Roy de Judée eſtoit né, duquel ils avoient vû l'Etoile. Il n'y avoit que peu de jours qu'il eſtoit né, & que cette Etoile paroiſſoit. Il pouvoit donc former ce diſcours apres les avoir interrogés, du temps qu'ils l'avoient vûë. Il n'y a que tant de jours que ce Roy qu'ils diſent de Judée, eſt né. Donc pour le faire mourir, il ſuffit de commander qu'on tüe tous ceux qui ſont nés depuis ce temps-là, & quelques jours auparavant : ou tout au plus de peur de faillir, quelques ſemaines, ou quelques mois. Mais ſon ambition brutale, & la crainte criminelle de perdre ſon Royaume, luy fit étendre cet injuſte commandement juſqu'à deux ans : d'où s'enſuivit un cruel carnage de ces enfans, dont le nombre, quoy qu'ayent voulu dire quelques Autheurs, eſt incertain : & il ne faut pas penſer que
Apoc.14. ce ſoit celuy dont il eſt parlé en l'Apocalypſe de cent quarante quatre mille ; n'eſtant nullement croiable qu'en une ſi petite ville qu'eſtoit Bethleem, & aux environs, il y eût un ſi grand nombre d'enfans au deſſous de deux ans. Ce que d'autres ont écrit, eſt plus vray-ſemblable, qu'ils furent environ cinq mille.

De

De cette multitude une bien petite partie n'ayant pas encore atteint l'âge de huit jours, ni paſſé par la Circonciſion, eſtoit infectée du peché originel. Mais elle fut lavée de cette tache dans ſon propre ſang. Il y eut donc cette difference entre eux, & les autres qui eſtoient déja circoncis, qu'à ceux-cy le peché originel ne fut pas remis par le Martyre, comme à ceux-là, puiſqu'il l'eſtoit déja par la Circonciſion. Toutefois ils eurent cet avantage par deſſus eux, qu'ils reçûrent une augmentation de grace. Pour vous le faire comprendre ſuppoſons que la remiſſion de la coulpe originelle ſe fit en la Circonciſion par l'infuſion de la grace ſantifiante d'un degré, lors que ces enfans qui eſtoient déja juſtifiés, ſubirent la mort en haine de JESUS-CHRIST, ils ne receurent pas moins de grace, que ceux qui n'étoient pas encor circoncis; laquelle eſtant jointe à celle qu'ils avoient déja, ils eurent ſans doute pour le moins le double de ce qu'ils avoient. Je dis pour le moins le double; parce qu'il y a raiſon de croire, que cette ſeconde grace fut plus ample que la premiere, à cauſe d'une plus copieuſe application des merites de l'Enfant JESUS à ceux qui mouroient pour luy.

Les SS. Innocens monterent au Ciel en deux eſcadrons.

Ces ames innocentes monterent donc au Ciel en deux eſcadrons. L'un eſtoit compoſé de celles qui avoient eſté juſtifiées en la circonciſion. L'autre de celles qui ne le furent qu'à l'inſtant de la ſeparation de leurs corps. Les premiers ayant plus de grace, comme nous avons prouvé, jouiſſent auſſi d'une plus grande gloire, également entre elles: n'y ayant nulle raiſon pour avantager l'une par deſſus l'autre. Les ſecondes jouyſſent pareille-

ment d'une gloire égale entre elles, bien que moindre que celle des premieres. Que ſi quelqu'un vouloit faire une queſtion plus curieuſe que neceſſaire, à ſçavoir, ſi les ames des ſaints Innocens ont plus, ou moins, ou autant de grace, & de gloire, que les ames de ceux qui meurent incontinent aprés le Baptéme, je repons qu'il ne nous appartient pas de decider ce qui dépend de la ſeule volonté de Dieu, de laquelle nous n'avons nulle revelation. Neantmoins parce que ſelon la regle de ſaint Auguſtin, nous devons penſer que Dieu veut & fait ce qui nous ſemble plus convenable par quelque veritable raiſon; j'eſtime en premier lieu que les enfans baptiſés reçoivent plus de grace en terre, & plus de gloire dans le Ciel, que ne recevoient les enfans de l'ancienne Loy par la circonciſion; à cauſe des avantages qu'ont les Sacremens de la loy nouvelle par deſſus l'ancienne. En ſecond lieu je tiens pour plus vray ſemblable que le baptéme de ſang des ſaints Innocens, ne leur confera pas une moindre grace, ny gloire, que celle qui eſt conferée par le baptéme d'eau; puis qu'ils moururent pour le Sauveur. D'où j'infere en troiſiéme lieu, que le premier eſcadron des ſaints Innocens circoncis poſſede plus de grace & de gloire dans le Ciel que les enfans baptiſés: à cauſe qu'ils ont de plus ce premier degré de grace receu en la circonciſion.

C'eſt donc avec beaucoup de raiſon que la ſainte Egliſe celebre la fête de ces innocentes victimes qui n'ont jamais proferé aucun menſonge, ny commis aucun peché actuel, ni mortel, ni veniel, *in ore eorum non eſt inventum mendacium*:

Apoc. 14. 4.

cium : Et qui ſont les parties de ce monde ſans aucune tache ny de coulpe ny de peine, *Sine macula ſunt ante thronum Dei :* Et ce qui leur eſt propre & ſpecial, qui ont eſté les premices conſacrées à l'Agneau immaculé, choiſis d'entre les hommes, & rachetées par ſon precieux ſang pour eſtre les premieres victimes immolées à l'homme-Dieu. *Hi empti ſunt ex hominibus primitiæ Deo, & Agno.*

Vous me direz peut-eſtre que leur oblation n'a pas eſté volontaire, n'ayant pas ſoûcrit ny accepté volontairement la mort, ce que nul ſacrifice, s'il n'eſt volontaire, n'eſt pas agreable à Dieu. Mais ie vous demande, ſi le peché d'origine qu'ils ont contracté en naiſſant, leur a eſté volontaire, ſinon entant que leurs volontés étoient unies & en quelque façon renfermées en celle d'Adam, *In quo omnes peccaverunt ;* Si donc le premier homme terreſtre a pû infecter toute la nature humaine par ſon peché, le ſecond qui eſt celeſte, n'aura-t-il pas pû appliquer ſes merites pour ſantifier les ames de ceux de qui le ſang étoit répandu à ſon occaſion ; puiſque nous croions que les enfans ſans aucun acte de leur volonté ſont ſantifiez par le Baptéme, ceux-cy ont eſté baptiſez dans leur ſang. Ils ont eſté les victimes de Jeſus-Chriſt, qui devoit être victime pour eux. Leur ſacrifice a precedé celuy de leur Redempteur. Ils ont ſouffert pour luy en deux façons, premierement en haine de luy : parce qu'Herode les fit mourir en perſecutant le Sauveur ; en ſecond lieu ils moururent au lieu de luy : car le deſſein du perſecuteur étoit de le faire mourir, & ils furent ſubſtituez en ſa place. Grand honneur à Ad Rom. 5. 15.

eux, de racheter par leur mort celle de celuy qui devoit en ſuite les racheter par la ſienne.

O bien-heureux enfans Redempteurs en quelque façon de voſtre Redempteur ! ô fleurs des Martyrs ! ô Victimes pretieuſes ! ô premices du Chriſtianiſme ! ô Vicaires de Jeſus-Chriſt : je m'explique, ils moururent pour luy, & au lieu de luy : ils furent donc ſes Vicaires en mourant. Tout autant d'enfans, que le Tyran fit mourir, ce furent tout autant de Deicides, & de Chriſticides; parce qu'en chacun d'eux, il cherchoit de faire mourir Jeſus-Chriſt. Quel ſentiment penſez-vous qu'avoit ce benin Sauveur pour ceux qui mouroient au lieu de luy ? Il me ſouvient à ce propos du maſſacre que fit Saül du grand Preſtre Achimelech, & de quatre vingt & cinq autres Prêtres innocens en haine de David, à qui ils avoient donné quelques pains dans ſa neceſſité. David s'en affligea extremement, & dit à Abiathar fils d'Achimelech, qui s'eſtoit evadé, je ſuis coupable de la mort de ton Pere, & de tous ceux qui ont eſté tuez avec luy. Il n'en étoit pas coupable veritablement : mais pour exprimer ſa douleur, il parla de la ſorte, à cauſe qu'on les avoit tués en haine de luy, & à ſon occaſion. Les ſaints Innocens furent tuez en haine de Jeſus-Chriſt, & au lieu de luy. Il ne fut pas cauſe de leur mort, mais l'occaſion. Croirons nous qu'il eut un moindre ſentiment d'amour pour eux, que David pour ces bons Prétres ? Non ſans doute, il receut leurs ames ſortant de leurs corps, & les fit accompagner au Ciel par ſes Anges : où ils prietont pour nous, ſi nous recourons à leur interceſſion.

Lib. 1. Reg. 22.

F I N.

TABLE
DES MATIERES
plus remarquables contenuës en ce Volume.

A

ABel, voyez *Hiſtoire.*
Abraham, & ſa naiſſance. page 52
Abregé de toutes les inſtructions capables de rendre l'homme parfait. 59
Abſalon revolté contre ſon pere. 15
Abſolution ſe doit accorder & refuſer, voyez *Prétre.*
Abſolution du Prétre, n'eſt point une ſimple declaration que les pechez ſont remis, voyez *Hereſie. Erreur.*
Abſolution : celle du Prétre confirme quelquefois celle qui a deja eſté faite au Ciel, & quand cela arrive. 80
Abſolution, faite en terre, confirmée dans le Ciel, & quand. *là méme.*
Abus dans la Confeſſion. 549
Accord de la Miſericorde avec la juſtice : voyez *Miſericorde, Juſtice.*
Acte de Contrition, a la méme vertu que la Contrition même, ſelon quelques Theologiens. 81
Acte par lequel la Contrition eſt faite, n'eſt qu'une diſpoſi

disposition prochaine à la Justification, selon d'autres. 81
Action bonne, sans merite de la personne qui la fait. 62
Adam par une seule desobeïssance a plongé toute sa prosperité dans un ocean de malheurs. 586
Adoption suppose l'amitié. 386
Adoration du feu. 52
Advent, & pourquoy l'Eglise ordonne de le celebrer tous les ans. 1
Belle division d'un Advent. 2
Le dessein de l'Eglise dans l'institution de l'Advent. 3
Advocat, il n'y en aura point pour les pecheurs au dernier jugement. 13
Affaire du salut, & comme le monde s'y comporte. 107. & 108
Affaires : comment on se comporte dans celles du monde. 106
Afflictions & pourquoy Dieu les envoye. 427
Age : les âges du monde. 109
Agnoëtes, voyez *Heresie.*
Aimer signifie ne pas haïr dans l'Ecriture. 91
Alphonse Roy de Castillle, profere un horrible blaspheme & en est puny. 186
Amalecites souffrants une cruelle guerre par l'ordre de Dieu. 17
Ambassadeur n'est obligé de répondre que selon son instruction. 105
Ame: les ames des SS. Innocens s'envolerent droit au Ciel. 640. *& suivantes.*
Ame : Dieu vient en nôtre ame par les grace Actuelles.
Amnon incestueux par un regard inconsider

Amour imparfait. 90
Amour de Jesus envers S. Iean. 600
Amour : sans luy personne n'est jamais entré dans les bonnes graces de Dieu. 82
Amour de Dieu est inseparable de la contrition parfaite. 78
Amour : qu'il est la cause de la delectation. 513
Amour : deux Amours en Jesus-Christ pour S. Iean. 613
Amour de deux sortes en Dieu & quelles elles sont. 606. *& suiv.*
Anges precipités pour un seul peché. 5
Anges, pourquoy leur peché est irremissible. 272
Animaux coupés, & mis en pieces, qu'est ce qu'ils representoient. 53
Années : ce qu'il faut entendre par le milieu des années. 100
Apollinaristes : leur réverie de l'Incarnation. Voyez. *Heresie.*
Argument en forme, que Dieu est mort pour tous. 220. & 221
Arriens & leur Heresie touchant l'Incarnation, Voyez *Heresie.*
Astrologie judiciaire est une pure folie. 554
Athée, & sa definition. 43
Attrition dispose à la justification. 91
Attrition justifie avec le Sacrement. 83
Attrition, conçuë par la crainte des peines, est un Don de Dieu. 35
Attrition ne justifie point sans le Sacrement. 81
Attrition ne justifie pas hors le Sacrement. 75
Attrition justifie avec le Sacrement. 75
Attrition dispose à la justification hors le Sacrement.

ment. 75
Attrition devient contrition & comment. 90
Avantages de la Grace de Ieſus-Chriſt. 205
Avantages que les hommes ont receu de la venuë du Verbe Incarné. 329
Avertiſſement de S. Antoine à ſes Diſciples. 114
Avertiſſement de S. Paul. 130
Auguſtin : S. Auguſtin refute l'hereſie des Pelagiens touchant le peché d'Adam. 215
S. Auguſtin : ſon ſentiment des PP. Grecs. 352
S. Auguſtin, l'aigle des Docteurs, ſemble condamner la crainte, & comm' il doit eſtre entendu, 39. & 40
Avis ſalutaire. 114. & 115
Avis. Le dernier de Ieſus-Chriſt à ſes Diſciples. 59.
Avis : deux avis importants. 131
Auteur : ſentiment de l'Auteur de ce livre touchant les livres & la doctrine de S. Auguſtin. 352. *& ſuivantes.*

B

BEatitude en quoy conſiſte. 79
Beatitude, & en quel ſens elle eſt compatible avec la peur. 121
Beatitude : en quoy conſiſte celle de cette vie. 180.
Beauté eſſentielle c'eſt Dieu. 382
Beauté : celle de la Vierge en quoy conſiſte. Voyez. *Vierge.*
Benignité : celle de Dieu conduit à la penitence. 136.

Bien : comment il peut être haï. 313. & 314
Biens incompatibles. 41
Biens temporels. Voyez *Desir.*
Bienfaits : ceux de Dieu sont des temoins irreprochables de l'ingratitude des hommes. 118
Bienfaits : difference entre ceux de Dieu & des hommes. 228. 229. *& suivantes.*
Bienfaits de Dieu, & les considerations qui les doivent faire estimer. 231
Bienfaits de Dieu. 288
Bienfaits de Dieu, il est étrange qu'ils fassent souvent moins d'impression dans nos esprits que ceux des hommes. 319
Bienveillance : amour de bienveillance en Dieu. 606.
Bonheur : celuy de ce cette vie consiste à estre assuré de son salut. 122

C

CAin. Voyez *Histoire.*
Calvin. Voyez *Heresie.*
Calvinistes. Voyez *Heresie.*
Cardinal de Cusa : son opinion touchant la durée de l'Eglise. 101
Carpus. Voyez *Histoire.*
Catholiques : comment ils se scandalisent en Jesus-Christ. 181. 182. 183. 184. 185. *& suivantes.*
Causes de l'amour de Iesus envers S. Iean. 602
Certitude morale d'être dans la Grace de Dieu. 394.
Chaînes de fer. 38

Charité. La Charité parfaite chaſſe la crainte. 41
Charité : elle couvre la multitude des pechés. 78
Charité : ſans elle tout le reſte ne ſert de rien. 82
Charité : deux Commandements de la Charité. 88.
Charité : elle perfectionne la volonté. 180
Charité : qu'elle eſt la quatriéme voye de Dieu. 508.
Charité, qu'elle rend la voye de Dieu douce & aiſée. *là méme.*
Charité : que Dieu vient en nous par elle. 519
Charité : elle trouve Dieu & l'embraſſe. 520
Charité : ſes avantages ſur les autres vertus. 521
Charité : elle eſt la voye la plus courte & la meilleure. 522
Chien affamé, comparé à ceux, qui voudroient qu'il n'y eût point d'Enfer pour pecher plus librement. 29
Choix : celuy de la Liberté. Voyez *Liberté.*
Chrêtiens. Il y a des Chrêtiens qui craignent plus leur damnation, que l'offence de Dieu. 27
Chronologie des Grecs. 99
Ciceron : comment il fait parler de la nature des Dieux. 292
Ciceron : s'eſt rangé du party des Stoiciens. 293
Cœurs : Dieu ſeul les penetre. 295
Collier d'or. 38
Communier indignement, ou être indigne de communier, Voyez *Indigne. Indignité.*
Communion : c'eſt un procedé incivil de s'en abſtenir. 408
Communion : qu'on ne doit point s'en priver ſoûs pretexte d'indignité. 409

Communion journaliere ſelon s.Aug.409.& 410
Complaiſance : Amour de complaiſance en Dieu. 611.
Concile d'Orange, definit que nul n'a de ſoy que le menſonge. 11
Conditions de l'Eſperance, Voyez *Eſperance.*
Confeſſion : commandée dans la nouvelle Loy pour deux raiſons. 80
Confeſſion:trois temps dans la confeſſion. 534
Confeſſion & comment il ſe faut examiner pour la bien faire. 534. & 535. *& ſuivantes.*
Confeſſion ou declaration des pechés où il faut eviter deux extremités vicieuſes. 547. *& ſuiv.*
Conſeil : comment il le faut donner, & l'ordre qu'il faut tenir pour le rendre utile. 130
Conſequence. Quatre conſequences tirées du Concile de Trente. 36
Conſolations des Enfans qui meurent ſans Baptéme. 632. & 633
Conſolations pour les parens dont les enfans meurent ſans Baptême. 635
Contrition parfaite juſtifie avant le Sacrement. 74. & 75.
Contrition parfaite, ne diſpenſe pas du Sacrement. 74.
Contrition de deux ſortes. 74. & 75
Contrition parfaite n'eſt pas neceſſaire, pour jouir du fruit du Sacrement de penitence. 84.& 85
Contrition ou douleur des pechés. 538
Contrition ſi elle doit preceder l'abſolution. 538. *& ſuivantes.*
Contrition : trois marques pour connoître ſi on l'a. 542. *& ſuiv.*

Contrition, ſon motif. Voyez *Motif.*
Contrition parfaite n'eſt pas neceſſaire, au Sacrement de Penitence. 344
Contrition imparfaite. Voyez *Attrition.*
Convenances entre les Graces Actuelles & l'habituelle. 373
Converſion : qu'il ne faut jamais la differer. 131. & 132.
Converſion de tout le cœur. 81
Converſion faite par la crainte n'eſt pas de tout le cœur. *là même.*
Coupable : ſi en violant un ſeul commandement de la Loy, on eſt coupable de toute la Loy, & comment. 182. & 183
Cour & ſes maximes. Voyez *Maxime.*
Craindre l'Enfer, ou Dieu qui le peut faire ſouffrir, queſtion de ce temps. 34
Crainte. La crainte eſt la fourriere de la charité. 3
Crainte ſans deſeſpoir. 4
Crainte des Jugements de Dieu, pourquoi demandée par David, qui l'avoit toûjours. 23
Crainte indifferente, mauvaiſe, & bonne. 25
Crainte indifferente. 26
Crainte ſervile. 27
Crainte bonne. 31
Crainte des peines du corps, & de l'Ame. 33
Crainte. Il y a une crainte des peines qui eſt incompatible avec la volonté de pecher. 36. & 67
Crainte, qui eſt un don du S. Eſprit. 36
Crainte filiale, parfaite & propre des enfans de Dieu. 36. & 37
Crainte prepare le lieu à l'amour ou à la charité. 38.

La

la crainte eſt le commencement de la Sageſſe. 38
Crainte, quelles conditions elle doit auoir, pour être bonne & ſalutaire. 48
Crainte, & quel doit eſtre ſon objet. 61
Crainte bonne, ſans être meritoire. 62
Crainte bonne & ſa veritable explication. 63
Crainte: elle doit eſtre efficace, pour eſtre bonne. 65
Crainte inutile. 66
Crainte conſiderée de la part du principe, de l'objet, & de l'acte méme. 67
Crainte, qui eſt proprement le commencement de la ſageſſe. 67
Crainte diſpoſe à la juſtification du pecheur. 69
Crainte recommandée dans le Nouveau & Ancien Teſtament. 88
Crainte: ſans elle on ne peut eſtre juſtifié. 92
Crainte: eloges de la crainte. 130
Crainte : en quel ſens elle eſt plus recommandée que la Charité & l'Eſperance. 130. & 131
Crainte des peines ſuffiſante dans le ſacrement de penitence. 544
Creation: celle du monde ſe fit vers l'Equinoxe de Mars. 102
Creature : luy plaire & ſe plaire en elle, voyez *Plaire*.
Criminel de leſe-Majeſté humaine. 132. & 133
Criminel de leſe-Majeſté Diuine, & comm'il eſt dans ce monde. 135
Croire la Toute-puiſſance de Dieu dans l'oraiſon. 452
Cruauté d'Herode, voyez *Herode*.
Cuſa, voyez *Cardinal*.

D

DAnger de ceux, qui ont mal vécu, à la mort. 30. & 31
David & ſon crime. 14
David abandonne ſa chair à la crainte, & reſerue ſon cœur à l'amour. 23
David & commẽt il diſtingue les bons & les mauvais. 54
David pour avoir jetté les yeux ſur la nudité de Berſabée commit un adultere, 195
Degré : un ſeul degré de grace peut effacer tous les pechez du monde. 390
Deluge, figure du jugement dernier. 95
Demeure de Dieu en l'ame & comment elle ſe fait. 79. & 80
Demi-Athées & quels ils ſont. 43
Denys: S. Denys Areopagite, voyez *viſion.*
Déplaire: ſe déplaire en Dieu. 316
Deplaire à Dieu. *là même.*
Deſcente de Dieu ſur la montagne de Sina. 417
Deſcente de Dieu ſur le mont Sina, & celle du Verbe en terre, & la difference qu'il y a entre l'une & l'autre. 419
deſcription lugubre du jugement. 127
deſir des biens temporels. 500
deuteronome rempli d'horribles menaces. 89
Dieu eſt miſericordieux & auſſi juſte. 4. & 5
Dieu pourquoy appellé terrible. 6
Dieu a les trois qualités qui rendent un juge redoutable. 12. & 13
Dieu envoye le Prophete Nathan à David, & pourquoy ? 14. & 15
Dieu eſt un juge tout-puiſſant. 18

Dieu

Dieu intimide les hommes, & pourquoy? 21
Dieu comparé à un Archer. 22
Dieu a parlé une fois, & David ouït deux choſes, & quelles elles ſont. 22
Dieu menace ceux, qui n'obſervent pas ſes commandements, & pourquoy? 32
Dieu peut être craint en deux façons. 67.& 68
Dieu trouve toûjours dequoy punir quelque diligence qu'on faſſe. 138
Dieu ſe plait à l'unité, & reduit toute l'œconomie du ſalut des hommes à un chef, & quel il eſt. 166
Dieu & le peché ſont eſſentiellement oppoſés. 199
Dieu ſeul peut remettre les pechez. 295
Dieu vient, il s'en va; il ſe détourne & retourne; il entre & ſort &c. & comment cela ſe doit entendre. 306.307. & 308
Dieu: de quelles voyes il ſe ſert pour ſe faire aimer. 311
Dieu: ſi on le peut haïr. 313
Dieu, qu'il eſt impoſſible de l'aimer ſans garder ſes commandements. 374
Dieu: comment il vient en nous par ſes graces. 374
Dieu aime celuy qui l'aime. 375
Dieu vient en celuy qui l'aime, & y fait ſa demeure 376
Dieu exhorte, conſeille, invite, commande, &c. 446
Dieu veut être cherché, & comment? 487
Dieu s'éloigne de ceux qui ont d'autres pretentions que ſon ſervice. 497
Difference entre l'entendement & la volonté. 309
Differences notables dans les ſimilitudes du myſtere de l'Incarnation. 247.248.250.& 252

Differences entre les Graces actuelles & l'Habituelle. 373
Difficulté d'accorder la Grace avec la liberté. 350
Diſpoſitions à la juſtification. 72
Docteurs, qui ſe diſent Catholiques, oppoſés au Concile de Trente. 35
Domination du peché. 194
Dommages cauſés par Adam, reparés pat Ieſus-Chriſt. 203
Don : la grandeur d'un don marque la grandeur de l'affection de celuy qui donne. 228
Dons de Dieu de deux ſortes. 405
Druchmarus : ſon opinion touchant la fin du monde. 101. & 102
Duplicité eſt inconſtante en toutes ſes voyes. 495

E

ECriture. Trois explications de l'Ecriture, touchant le franc-arbitre. 10. & 11
Ecriture S. commence & finit par des avertiſſements du Iugement dernier. 61
Ecriture : un grand nombre des paſſages de la S. Ecriture pour appuyer nôtre eſperance. 150. & 151.
Ecueil : deux écueils à eviter touchant les bonnes œuvres. 345. & 346
Egliſe : privilegiée pardeſſus la Synagogue. 80
Egliſe : ſa conduite en la diſtribution des Evangiles. 140
Eguille comparée à la charité. 3. & 4
l'Eguille en main du Predicateur. 4
Eloges de la crainte. Voyez *Crainte*. 130

Endurciſſement ; celuy du pecheur, lui repreſente l'Enfer comm'un ſonge. 126
Enfans des hommes, & comment ils ſont heritiers de leurs peres. 388
Enfans qui meurent ſans Baptéme. 632
Enfans qui meurent apres avoir eſté Baptiſés. 636
Entendement ; Dieu vient en nôtre entendement par la connoiſſance. 283
Entendement il ſe remplit par les Actes de foy. 445
Erreur appuyé de l'Ecriture. 9
Erreur, qui paſſe aujourd'hui pour une Hereſie dans l'Egliſe, Voyez *Hereſie*.
Eſclaves, & qu'ils ne ſervent leurs maîtres, que par l'apprehenſion du châtiment. 27
Eſperance ſans preſomption. 4
Eſperance comment appellée par l'Apôtre. 149
Eſperance ; trois conditions de l'eſperance. 152
Eſperance : elle nous met ſoûs la protection de la toutepuiſſance. 180
Eſprit ; le Malin tâche toûjours de perſuader aux hommes qu'ils ne meurent pas ſi-tôt. 114
Eſprit : le S. Eſprit prie pour nous avec des gemiſſemens. 459
S. Etienne va genereuſement au champ de bataille. 577.
Il vit la gloire de Dieu & fut animé par elle au combat. 584
Il remporta une triple victoire, & merita une triple couronne. 591
Evangile : deux ſens de l'Evangile, qui conviennent à Ieſus-Chriſt. 236. 237. *& ſuivantes.*
Euchariſtie : Ieſus-Chriſt y fait valoir ſes dons & ſes Graces. 404

Euchariſtie : que ſon inſtitution eſt une extenſion de l'Incarnation. 398
Euchariſtie : elle nous diſpoſe à la derniere venuë de Jeſus-Chriſt. 399
Euchariſtie fait vivre chrétiennement. 400
Euticheens : leur Hereſie de l'Incarnation. Voyez *Hereſie.*
Examen de conſcience ſur les choſes deshonnêtes comme doit eſtre fait. 537
Exception à la promeſſe generale de l'Oraiſon. 456.
Exemple familier. 207

F

FAçon de parler êtrange. 129
Favory : exemple d'un favory qui conſpireroit contre la perſonne de ſon Roy. 146
Felix preſidant craignit le jugement de Dieu, & de quelle crainte. 26
Femmes naturellement enclines à parler beaucoup. 549.
Feu, Voyez, *Adoration.*
Feu. Le feu achevera la deſolation du monde. 20
Figure d'Herode. 625. & 626
Fils : le fils de Dieu, appellé fils de l'homme & pourquoi. 117
Fils de Dieu né. 555
Fils de Dieu pourquoi n'eſt pas né comme Adam dans un âge parfait. 561. *& ſuivantes.*
Fils de Dieu comment il nous eſt donné. 565
Fils de Dieu comment il ſe peut faire qu'il nous ſoit donné, & non le Pere, ni le S. Eſprit. 567.

567. & ſuivantes.
Fils de Dieu pourquoi il nous a eſté donné. 571
Fils de l'homme, & ſa venuë épouventable au dernier jugement. 19
Fin : elle eſt la premiere dans l'intention & la derniere dans l'execution. 130
Fin pour laquelle Jeſus-Chriſt s'eſt incarné. 200
Fin : une bonne fin eſt neceſſaire dans la priere. 451.
Foy. La divine eſt le fondement de tout bien. 48.
Foy : la foy perfectionne l'entendement. 180
Franc-arbitre & ſes forces. 10
Froideur des Chrêtiens. 414

G

GArdes. Se tenir ſur ſes Gardes. 94
Gardes : ſe tenir ſur ſes gardes dans l'affaire du ſalut. 105
Gendres de Loth, figure des eſprits forts de ce temps. 44. & 45
Generation eternelle du fils de Dieu. 555. *& ſuivantes.*
Generation temporelle du fils de Dieu. 558
Gentils : en combien de manieres ils ſe ſont ſcandaliſés de la venuë du fils de Dieu. 172
Goût : qu'il eſt ſujet naturel du peché. 196
Gouvernement : celui de l'Egliſe déplait aux Heretiques. 174
Graces de Jeſus-Chriſt. Voyez *Avantages.*
Grace : ſi elle n'éveille le pecheur, il ne s'éveillera jamais. 129

Grace : qu'elle exige la cooperation des hommes. 129.
Grace, qu'elle n'opere point ſans nous. 159
Grace : Dieu vient en nos ames par la Grace habituelle. 283
Graces : deux ſortes de Graces erieures. 331
Grace de la ſainte penſée. 331
Grace de la pieuſe affection. 331. & 341
Grace : qu'il eſt difficile de l'accorder avec la liberté. 350. *& ſuivantes.*
Grace : ſon pouvoir. 359. *& ſuivantes*
Grace efficace donne le pouvoir & le vouloir. 368.
Grace ſuffiſante, donne ſeulement le pouvoir. 368.
Graces Actuelles pourquoi appellées ainſi. 372
Grace habituelle ce que c'eſt. 372
Grace ſantifiante pourquoi ainſi appellée. 377
Grace : elle eſt un Treſor caché, & pourquoi. 393.
Grandeur de la Miſericorde. Voyez *Miſericorde.*
Gratitude que nous devons à Dieu. 348
Guerre ; precaution des gens de guerre. 106
Guerre & ſes Maximes. 107

H

HAbitude : l'inveterée au mal donne une fauſſe paix. 124
Henoc le ſeptieme apres Adam. 51
Henoc grand homme de bien. *là méme.*
Haïr Dieu. Voyez *Dieu.*

Henoc premier Prophete. 50
Hereſie des Lutheriens & Calviniſtes. 9
Hereſie des Pelagiens. 9
Hereſies ſe détruiſent les unes les autres. 10
Hereſie de Luther & Calvin touchant la crainte des peines. 35
Hereſie touchant l'Abſolution du prêtre dans le Sacrement de penitence. 85
Hereſie des Agnoëtes. 104
Hereſies des Calviniſtes. 221
Hereſie touchant la Predeſtination pourquoi inventée. 123
Hereſie des Pelagiens touchant le peché d'Adam. 214.

Hereſies touchant l'Incarnation.

Hereſie des Sabélliens touchant le myſtere de l'Incarnation. 242
Hereſie des Arriens ſur le mot, *Verbum.* 242
Hereſie des Marcionites, Priſcillianiſtes & Manicheens, ſur le mot, *Caro.* 242. & 243
Hereſie des Apollinariſtes ſur le mot, *Caro.* 243
Hereſie des Neſtoriens ſur le mot, *factum eſt. là même.*
Hereſie des Euticheens. 244
Hereſie des Monothelites. *là même.*
Heretiques de ce temps s'oppoſent à la realité du corps de Jeſus-Chriſt dans la ſainte Euchariſtie. 173.
Heretiques : ils ſe ſont ſcandaliſés de la Doctrine de Ieſus-Chriſt & comment. 173
Herode le plus cruel &c. des hommes. 624
Heure : celle du jugement eſt incertaine. 94
Heure de la venuë du Seigneur, eſt un ſecret inconnu

connu aux Anges. 98
Heureux eſt l'homme qui a toûjours peur ; & comme cela doit étre entendu. 120
Heureux : trois explications de ce mot. 178. & 179.
Hierarchie eccleſiaſtique deplait aux Heretiques, 174.
Hiſtoire de Loth. 44
Hiſtoire d'Abel & Cain. 49
Hiſtoire de Ionas, 124. & 125
Hiſtoire que Carpus raconte à S. Denys. 232. 233. & 234.
Homme juſte devant Dieu, & en quel ſens ? 8
Homme voyageur parabole de l'Evangile. 96
Hommes & ce que la pluſpart font dans cette vie, 136.
Homme : châque homme eſt coupable du crime de Leze-Majeſté divine. 230
Horoſcope d'Auguſte. 554
Huiſſier. Voyez *Prétre.*
Humilité : la neceſſité de s'humilier. 344. & 345
Humilité eſt une des voyes qu'il faut preparer à Dieu. 463
Humilité : elle abbaiſſe les montagnes & les collines. 464
Humilité qu'elle attire Dieu dans l'homme & le fait venir à la creature. 473
Humilité ; elle exalte, 481

I

IDoles : s'il eſt permis de manger de la chair qui leur eſt immolée. 224

S. Iean

S. Iean ; pourquoi eſt-ce qu'il envoya deux de ſes Diſciples, pour demander à Ieſus-Chriſt s'il étoit le Meſſie. 155
S. Iean Baptiſte repreſenté par Moyſe. 418
S. Iean eſtoit la voix du Verbe. 421
S. Iean, ſes bonnes qualités. 603
S. Iean eſt reſuſcité. 604
S. Iean cheri à cauſe de ſa pureté virginale. 605
Jeſus-Chriſt, & s'il a ſçû ou comment il n'a pas ſçû le jour du jugement. 104. & 105
Ieſus-Chriſt s'eſt incarné pour détruire le peché. 199.
Jeſus-Chriſt eſt le Sauveur des predeſtinés d'une façon particuliere, & quelle elle eſt. 223
Jeſus-Chriſt eſt le ſauveur de tous les hommes & en quel ſens. 223
Jeſus-Chriſt eſt mort pour les Reprouvés. Voyez *Reprouvés.*
Image ou reſſemblance de Dieu, à laquelle l'homme fut creé, eſt de deux ſortes. 381. & 382
Impie s'il ſe repent de ſon peché ne meurt point. 76.
Impie hay de Dieu. 78
Impie : c'eſt plus que d'être ſimplement pecheur. 148.
Que Dieu ne veut pas qu'il meure, mais qu'il ſe convertiſſe. *là même.*
Impieté pardonnée & quand ? 78
Impieté : que c'eſt impieté que de feindre Dieu cruel &c. 510
Incarnation de deux ſortes. 192
Incarnation, & l'explication de ce Myſtere. 240. *& ſuivantes.*

Incarnation. Voyez *Hereſie. Similitude. Difference. Queſtion & Liberté.*
Incertitude de la venuë de Jeſus-Chriſt. 95
Indice manifeſte que Dieu veut nôtre converſion. 149.
Indigne de communier, ou communier indignement ſont deux choſes bien differentes. 411
Indignité : deux ſortes d'indignité en une perſonne. 412. & 413
Indulgences : ſi on eſt obligé de les croire. 182
Innocence : l'Etat d'Innocence. 209
Innocens pourquoi Jeſus-Chriſt n'empecha pas qu'ils ne fuſſent maſſacrés. 628
Inſenſibilité des hommes. 388
Intention : la pureté d'intention prepare la voye du Seigneur. 486
Intention mauvaiſe: 488
Intention : la pureté d'Intention redreſſe ce qui eſtoit tortu. 493
Ioab, General de l'armée de David. 14
Iob craignoit que ſes actions ne fuſſent puniſſables. 6
Iob : ſon ſentiment touchant les bonnes œuvres. 138.
Iob parloit ſouvent du jugement. 53
Ionas eſt la figure des pecheurs endurcis, & commcnt. 124. & 125
Ioſeph : S. Ioſeph eut revelation de l'Incarnation de Jeſus-Chriſt. 201
Jour du Seigneur, cruel, plein d'indignation, de courroux &c. 56
Jubilés, & comm'ils ſe prennent en l'Ecriture Sainte. 101

Juge. Non ſeulement il connoitra les crimes les plus occultes, au jugement dernier, mais il les fera connoître à tout le monde. 14
Juge. Trois qualités d'un juge. 12. & 13
Juge appellé juſte & pourquoi ? 15
Juge incorruptible. 16
Juge inexorable. 17
Juge. La figure de ſon inflexibilité. 17
Jugement dernier, & les ſignes qui ſe feront alors. 19.
Jugement dernier, & pourquoi il en eſt ſouvent parlé dans l'Evangile. 21
Jugement dernier, publié dans tous les âges, & dans tout l'Ancien Teſtament, & par Jeſus-Chriſt. 57
Jugement ſe fera pour les Hommes & les Anges. 93.
Jugement certain. 94
Iugement : nous n'avons nulle certitude s'il n'arrivera pas de nos jours. 109
Iugement : il nous doit toûjours être preſent & pourquoi. 112
Iugement particulier. *là même.*
Iugement. Deux ſortes de perſonnes, qui ne le craignent point. 123
Iugement : en quel ſens Ieſus-Chriſt l'a ſçû ou ignoré, Voyez *Ieſus-Chriſt.*
Iuger : quatre ſortes de perſonnes jugées différemment. 630
Iuifs obſervateurs de la Loy, ſans merite & pourquoi ? 28. & 29
Chreſtiens ſemblables aux Iuifs & en quoi ? 29
Iuifs : comment ils ſe ſont ſcandaliſés de la venuë de

de Ieſus-Chriſt. 169
Iuſtes, & s'il y en a devant Dieu. 10
Iuſtice des hommes, ce que c'eſt devant Dieu. 12
Iuſtice : La juſtice & la Miſericorde ſont les deux bras de l'Epoux, & avec quelle difference. 144
Iuſtice : l'accord de la juſtice avec la Miſericorde. 153.
Iuſtification ce que c'eſt. 71
Iuſtification de deux ſortes. 71
Juſtification promiſe à l'amour de Dieu. 78. & 79.
Iuſtification : ſix choſes neceſſaires pour la juſtification. 157

L

LAmentation de ſaint Bernard. 126. & 127
LLangue : les maux que les peché fait par elle. 196.
Larron, comparé au jour du Seigneur. 97
Lepreux. Il eſt commandé de ſe preſenter aux Prêtres, quoi qu'il fût déja gueri, & pourquoi. 74.
Liberté de Dieu. 260
Liberté : ſon choix. 362
Liberté s'accorde difficilement avec la Grace. Voyez *Grace*.
Licence effrenée du peché. 197
Loth, Voyez *Hiſtoire*.
Loy. Dans l'Ancienne, il n'y avoit point de remede pour remettre les pechés. 76. & 77
Loy de Grace plus douce que celle de Moyſe. 77
Loy de Nature, de Moyſe & de Grace. 86

Loy d'amour & de crainte, & ſi l'une exclud l'autre. 87
Loy de Moyſe, pourquoy appellée loy de crainte, & la nouvelle pourquoy loy d'amour. 87
Loy de Dieu écrite dans le cœur des hommes. 330
Lumiere & chaleur comme ſont differentes. 342
Lumiere: trois ſortes de perſonnes qui ne reçoivent point de lumieres du Verbe incarné. 435. 436. & 437
Luther, voyez *Hereſie*.
Lutheriens, voyez *Hereſie*.

M

MAdeleine obtint remiſſion de ſes pechés, & pourquoy? 78
Mal fait en cachette, & puny publiquement. 15
Manaſſes prie & implore la miſericorde de Dieu. 160. 161
Manaſſes obtint plus de Dieu qu'il n'avoit demandé. 162
Manaſſes apprend aux pecheurs de ne jamais deſeſperer de la miſericorde de Dieu. 163
Manaſſes tres-mechant fils d'un tres-bon pere, & la multitude de ſes crimes & impietés, 159
Manaſſes dans la captivité. *là méme.*
Manicheens : ſe moquoient d'un Dieu de deux mois. 173
Manicheens, leur hereſie de l'Incarnation, voyez *Hereſie*.
Marcella loüée par S. Jerôme, & pourquoy. 114
Marcionites, qu'ils ont retrãché dans l'Ecriture. 173
Marcionites, leur hereſie ſur le mot *Caro*, voyez *Hereſie*.
Martyr, premier Martyr. 49

Maux, voyez *peché*.
Maxime de la cour. 497
Maxime du monde. 497
Maximes qui ne s'accordent pas avec l'Evangile. 498
Méchans convaincus de leurs crimes, & leur confuſion. 62
Medecin n'eſt aimé qu'à cauſe de la ſanté, & l'application de cette comparaiſon. 35
Medecin ridicule. 84
Memoire, elle ſe remplit par le ſouvenir des bienfaits de Dieu. 442
Menaces du Sauveur, & pourquoy. 48
Merite, celuy des bonnes œuvres offenſe les Heretiques. 174
Merite des bonnes œuvres. 210
Merveilles, les plus grandes ſont les moins admirées, & pourquoy. 142
Metaphores, qu'elles ne ſont point contraires à la verité, pourvû qu'on les prene, comm'il faut. 239
Miſericorde: elle ſuit de prés la juſtice. 137
Miſericorde: celle du Sauveur avec la juſtice. 143
Miſericorde, elle eſt le bras droit. 145
Miſericorde: elle exalte le jugement. 147
Miſericorde & combien elle eſt grande. 147
Miſericorde, & qu'elle eſt la cauſe de l'Eſperance. 150
Miſericorde: la miſericorde & la juſtice tendent à une même fin. 430
Moderne, voyez *Songe*.
Antechriſt, voyez *Songe*.
Monde: les opinions de ceux qui ont parlé de ſa durée. 98. 99. 100. 101. 102. 103. & 104
Monde: ce monde eſt une ville aſſiegée. 218

Monde:ce monde eſt un Hôpital. 218.& 219
Monde:ce monde eſt une priſon. 219
Monde & ſes maximes, voyez *Maxime.*
Monothelites:leur hereſie de l'incarnation, voyez *Hereſie.*
Montagne myſtique en la loy de Grace. 418
Morale de la doctrine de la crainte des jugements de Dieu. 42
Mort univerſelle. 20
Mort:Le moyen de parvenir à la bonne. 68
Mort eternelle pour les méchans. 73
Mort : le jugement des hommes ſera ſemblable à leur mort. 113
Mort de Ieſus-Chriſt doit être conſiderée d'un chacun comme ſi elle avoit eſté pour luy ſeul. 226.227. *& ſuivantes.*
Motif de la deteſtation des pechez quel doit être. 543
Mouvement de la volonté efficace, ou inefficace. 65.& 66.
Moyen : anciennement il n'y en avoit qu'un pour devenir juſte,& quel il eſtoit. 90
Moyſe harangue le peuple d'Iſraël, & ſur quel ſujet. 54
Mur de diviſion. 176
Myſteres du Chriſtianiſme pourquoy & de quelle maniere ils doivent être recherchés. 259

N

NAtivité des enfans adoptifs de Dieu. 79
Nature Divine en quoy conſiſte proprement. 380
Neſtoriens:leur erreur touchant l'Incarnation, voyez *Hereſie.*
Ninivites loüés par Jeſus-Chriſt. 32

Noë moqué, & les peines qui ſuivirent. 95
Noë eſtimé viſionnaire. 120
Noël. 553
Nombre: le nombre de ceux qui reçoivent les bienfaits de Dieu n'en diminuë point le prix. 231
Notaire, voyez *Prêtre.*

O

OBligation rigoureuſe de ſe confeſſer, bien recompenſée. 86. 87
Objection. 214
Objection propoſée de grande importance. 83
voyez *Charité, Crainte, Attrition, & Penitence.*
Obligations qu'ont à Dieu les enfans qui meurent aprés être baptiſés. 636
Odorat, ſujet naturel du peché. 196
Oeuvres comment criminelles ou bonnes devant Dieu. 9
Oeuvres : les bonnes n'excluent point la crainte, & pourquoy? 138
Oevre de la Redemption, eſt une œuvre de miſericorde & de juſtice. 154
Oeuvres de Dieu tant naturelles que ſurnaturelles. 288
Oeuvres de Dieu prêchent ſa grandeur, ſa ſageſſe, &c. 312
Oeuvres de Dieu ſont ſes voyes. 422
Onguent inutile. 84
Opinion erronée de quelques uns de ce ſiecle. 215
Oraiſon: qu'elle remplit les vuïdes de l'ame. 442
Oraiſon : que Dieu enſeigne aux hommes la maniere de prier, ce qu'il faut demander, & leur inſpire la volonté de prier. 448
Oraiſon : Quatre conditions requiſes à la bonne priere. 451. 452. *& ſuivanees.*

Oraiſon;

Oraiſon : ce qu'il faut faire pour la rendre recevable. 454.& 455
Orgueil : deux ſortes d'orgueil. 464
Orgueil : Quatre ſortes de perſonnes qui s'en orgueilliſſent des dons de Dieu. 464.& *ſuivantes.*
Origene ſemble avoir donné occaſion à l'hereſie des Agnoetes, & comment. 104
Ouïe: comment elle ſert au peché. 196

P

PAin vivant & vivifiant. 415
Paraboles pour faire apprehender la rigueur du jugement. 57
Paraboles touchant l'incertitude du jugement. 95 96.& 97.
Parabole d'un homme riche, & ſon explication. 108
Parabole : s'il eſt permis de s'en ſervir maintenant. 132
Parabole de la priere. 454
Paradoxe veritable de S. Auguſtin, touchant la Communion, voyez *Communion.*
Pardon: le temps du pardon ſera paſſé au temps du jugement dernier. 13
Pardon, pourquoy nous devons eſperer celuy de nos offenſes. 149
Parens: s'ils doivent pleurer à la mort de leurs enfans qui meurent aprés le Baptéme. 637
Parole oiſive & qu'il en faut rendre conte. 7
Paroles foudroyantes contre les pecheurs qui abuſent de la miſericorde de Dieu. 136
Paſſions, les nôtres ſont aux gages du peché, &

combattent pour luy. 194
Paſteur,& ce qu'il a fait pour ſa brebis égarée.401
Saint Paul, quand il parloit du jugement, étonnoit tellement ſes auditeurs, que les marchands abandonnoient leur trafic, les artiſans leur travail, &c. 60
Payens,les payens craignent les tourmens eternels. 26
Peché, un ſeul peché mortel emporte la balance ſur pluſieurs bonnes œuvres, quand il n'eſt pas expié par la penitence. 15. & 16
Peché, l'Eccleſiaſte le compare à un ſerpent, à un Lion, &c, 64
Peché, s'il doit être plus craint que la peine? 64
Peché s'eſt incarné dans l'homme,& comment. 192
Peché, maux cauſés par le peché. 197
Peché, licence effrenée du peché, voyez *Licence.*
Peché, eſt un ſeducteur. 198
Peché, un ſeul peché mortel efface tous les degrés de Grace de tous les Saints, & de tous les Anges. 390
Peché, il n'eſt point remis s'il n'eſt retracté. 528
Pecheur, il craint les tourments; pour abominable qu'il ſoit, & comment. 62
Pecheurs, ſans la charité demeurent toûjours dans la mort. 82
Pecheurs endurcis.Voyez *Habitude.*
Penitence, le ſacrement de Penitence ſupplée le defaut de nôtre diſpoſition. 83
Penitence, n'eſt jamais certaine ſans la haine du peché, & l'amour de Dieu. 82

Penitence : elle contient les quatre preparations de la voye du Seigneur. 530. *& ſuivantes.*
Pelagiens. Voyez *Hereſie.*
Peoitent, accuſateur, temoin & criminel. Voyez *Sacrement.*
Penſée : que nous n'en pouvons avoir aucune bonne ſans la Grace. 343
Pere : comment eſt-ce qu'il faut entendre les SS. PP. lorſqu'ils parlent de l'amour & de la charité. 90
Pere de famille, parabole de l'Evangile. 95
Perſecution : en quel ſens les pauvres & les affligés la ſouffrent pour la juſtice. 121
Perſeverance, qu'elle eſt requiſe à la priere. 453
Philoſophie : elle eſt la meditation de la mort. 114.
Philoſophes & l'ordre qu'ils obſervent, quand ils traitent de quelque matiere 116
Pierre angulaire. 167
Pierre rejettée devenuë angulaire & comment. 175.
Pierre : tomber ſur la pierre, ou que la pierre tombe ſur quelqu'un & la difference qu'il y a. 176. & 177.
Plaire à la creature, ce que c'eſt. 317
Plaire : ſe plaire en la creature. *là même.*
Platon eſt loüé d'avoir definy la philoſophie, la meditation de la mort. Voyez *Philoſophie.*
Playes : celles de Ieſus-Chriſt, ſeront montrées aux pecheurs pour les condamner. 119
Precepte : celui de la charité eſt ſi facile qu'il facilité les autres. 517
Predeſtination : elle eſt ſouvent attachée à des

moyens qui dependent de la liberté de l'homme. 222
Predeſtination. Voyez *Hereſie.*
Predeſtinés : en quel ſens Jeſus-Chriſt eſt mort plus particulierement pour eux que pour les autres hommes. Voyez *Ieſus-Chriſt.*
Predicateurs : la conduite de quelques-uns n'eſt pas approuvée & pourquoi ? 143
Predication. Le principal ſujet de celle des Apôtres. 59
Preparatif pour recevoir Jeſus-Chriſt comme juge. 417.
Comme Sauveur. *là même.*
Comme Santificateur. *là même*
Preſence : celle de Dieu en toutes choſes. 288
Preſence de Dieu en nous quelque fois occulte. 324.
Preſence de Dieu parmi les hommes. 328
Prêtres : ils ont receu de Dieu le pouvoir de remettre les pechés. 84. & 85
Prêtre établi Juge de la part de Dieu, & pourquoi. 85. & 86.
Prêtre quand il doit accorder & refuſer l'Abſolution. 86
Prêtre n'eſt ni Huiſſier ni Notaire. 86
Priere de David myſterieuſe. 23
Priere : la neceſſité d'y avoir recours. 347
Priere de Manaſſes. Voyez *Manaſſes.*
Principe de Theologie. 82
Priſcillianiſtes : leur Hereſie touchant l'Incarnation. Voyez *Hereſie.*
Promeſſe du fils de Dieu, touchant le pouvoir des Prêtres. 84

Promeſſe generale à la priere. 455. & 456
Prophetes. Ils n'ont rien preſſé d'avantage que l'horreur du jugement. 55.
Proprieté admirable de la Grace. 391
Prudence, en quoi elle conſiſte. 498
Puiſſants pourquoi tourmentés puiſſamment & comme cela ſe doit entendre. 7
Pureté d'Intention & deux raiſons pour la prouver. Voyez Intention. 486
Purgatoire : s'il faut croire le Purgatoire. 182

Q

QValité du Sauveur. Voyez *Sauveur.*
3. *Queſtions touchant l'Incarnation de Ieſus-Chriſt.*
1. Queſtion : pourquoi il s'eſt incarné plûtot que le Pere ou le S. Eſprit. 259. & 262
2. Pourquoi il a pris la nature Humaine plûtot que l'Angelique. 267
3. Pourquoi il a pris une chair paſſible & mortelle. 277.

R

RAbbins & leurs réveries touchant le dernier jugement. 98
Raiſonnement de la chair & du Sang, touchant le jugement. 110
Redempteur, & ce qu'il a fait pour nous. 230. & 231.
Reflexions ſur un paſſage d'Ezechiel. 148
Rejouiſſance avec tremblement & comment l'une compatit

compatit avec l'autre. 115
Remaclus de Vaux : ſon opinion du jour du jugement. 104
Remede : n'eſt inſtitué que pour la gueriſon de quelque mal. 84
Remiſſion : celle des pechés n'eſt pas promiſe à la douleur qui procede de la crainte des peines. 82.
Remontrances : Belles remontrances pour l'amendement d'un pecheur. 134
Réponſe de Jeſus-Chriſt à Caiphe. 58
Reprouvés : Que Ieſus-Chriſt eſt mort pour eux, & la preuve de cette verité. 224
Reſuſciter corporellement & ſpirituellement. 163
Réveries de ceux qui ont voulu ſonder l'abyme du temps du jugement. 98
Royaume de Dieu : qu'il ſe prend en deux façons. 502.
Roys de la terre pourquoi & quand ils ſe revétent des habits royaux, & paroiſſent avec éclat. 69. & 70.

S

SAbelliens & leur Hereſie touchant l'Incarnation. Voyez *Hereſie.*
Sacrement de Penitence pourquoi inſtitué. 14
Sacrement de Penitence pourquoi inſtitué par Ieſus-Chriſt, 83. & 84. Voyez *Penitence.*
Sacrement de Baptême inſtitué contre le peché Originel. 84
Sacrements de la nouvelle Loy, operent ce qu'ils ſignifient. 85

Sacrement de Penitence eſt un ſacré Tribunal, où le Penitent eſt l'Accuſateur, le Temoin, & le Criminel. 85
Sacrement du Nouveau Teſtament plus grands en vertu, meilleurs quant à l'utilité, plus faciles quant à l'uſage, & moindres en nombre, que ceux de l'Ancienne Loy. 89. & 90
Sacrement: Dieu vient en nos corps & en nos ames par le Sacrement de ſa chair. 283
Sacrifice d'Abraham, de quels animaux. 53
Sacrifice de l'Ancienne Loy, ne ſervoient que pour une purification exterieure. 77
Saints, & comm'ils ont apprehendé les jugemens de Dieu. 12
Saints: ils ſe ſont exemptés des fautes par la crainte de fallir. 139
Salut: le moyen de l'aſſurer eſt de n'en être jamais aſſuré. 131
Samuël prie en vain pour Saül. 18
Satisfaction & ſi on eſt obligé d'accepter celle que le Confeſſeur impoſe. 550. *& ſuivantes.*
Saül privé de ſon Royaume pour avoir donné la vie à Agag contre les ordres de Dieu. 17
Saül avoüe ſa faute, en demande pardon, ſans pouvoir l'obtenir, & pourquoi? 17. & 18
Saül perdit le Royaume & la vie, & nous devons croire qu'il eſt damné & pourquoi? 18
Saül eſt un tableau de la ſeverité avec laquelle, les pecheurs ſeront condamnés au jugement dernier. 18
Sauveur, le Sauveur eſt auſſi nôtre juge. 48
Sauveur: pourquoi il n'a declaré à perſonne le jour du jugement. 105

Sauveur, & pourquoi le fils de Dieu a pris cette qualité. 154
Sauveur : trois qualités du Sauveur. 155. & 156
Scandale, ce que ce mot signifie. 167
Scandale actif & passif. 168
Scandale : trois moyens d'éviter trois sortes de Scandale. 178
Scandaliser : qui sont ceux qui se scandalisent au Sauveur. 164. & 165
Scandaliser : quatre sortes de personnes se sont scandalisées de la Venuë de Iesus-Christ, & quelles elles sont. 168. & 169
Science donnée aux hommes par la venuë du Verbe incarné, 329
Scrupules : comment il les faut eviter. 535
Secret admirable de la divine bonté. 22
Seducteur: le peché est un seducteur, voyez *peché*
Sens de l'Evangile & comment il convient à Iesus-Christ proprement & figurativement voyez *Evangile.*
Sentier des justes. 71
Signes, qui doivent preceder le jugement, & qu'il n'y a nulle certitude que ce ne soit ceux que nous voyons aujourdhuy. 111
Signes de l'Amour de Iesus envers S. Iean. 617
Signes du jugement dernier, Voyez *jugement.*
Similitude familiere d'un voyageurs. 122
Similitude ; ville assiegée. 216
Similitude : Hôpital plein de malades. 217
Similitude: Esclaves dãs les grottes d'Alger &c. 217
Similitudes pour expliquer le mistere de l'Incarnation.
1. Similitude, le feu dans le fer. 246
2. Le vin mêlé avec l'eau. 248

3. L'habit & le corps. 249
4. l'Ame & le corps. 250. Voyez *Difference.*
Similitude familiere & preſſante. 406
Et l'application de cette ſimilitude. 407
Similitude. 489
Simplicité de cœur. 495
Soldat, qui ne demeure dans le ſervice, que par la crainte. 30
Soleil, comparé au Soleil de juſtice. 71
Sommeil du peché. 128
Sommeil : celui du pecheur eſt une mort. 129
Songe ou réverie d'un Moderne de la naiſſance de l'Antechriſt, & de la fin du monde. 102. & 103.
Souverain de l'Univers en uſe autrement que les Souverains de la terre. 17
Souverains de la terre, & qu'ils pardonnent quelques fois aux condamnés, à la mort à cauſe des merites paſſés. 16. & 17
Syllogiſme & que ſes termes ne peuvent être diſtribués dans la concluſion, s'ils ne l'ont été dans les propoſitions. 227
Synagogue des Iuifs. 77

T

THeandre ce que ce mot ſignifie. 254
Theandrique : operation theandrique, ce que c'eſt proprement. 254. & 255
Theophronius ou Themiſtius, auteur de la Secte des Agnoëtes. 104
Toucher : le toucher ſujet naturel du peché. 196
Tradition fabuleuſe des Rabbins. 99

Tradition de Druchmarus diviſée en quatre parties & quelles elles ſont. 102
Tranſlation de la mort à la vie, ce que c'eſt. 79
Treſors des merites du fils de Dieu ouverts à tout le monde. 86
Trompette d'un ſon effroyable. 126
Tyrannie du peché. 198

V

VEiller & ſe tenir ſur ſes gardes. 47
Vengeance allumée par l'amour mépriſé. 118
Venuë. Trois venuës du fils de Dieu. 2
Venuë de Jeſus-Chriſt pourquoi elle nous eſt cachée. 113
Venuë du fils de l'homme comparée à un éclair & pourquoi. 119
Venuë de Jeſus-Chriſt, comme elle doit être conſiderée par chacun & en particulier. 226
Venuë du fils de Dieu en terre & ſa ſortie du ſein de ſon pere. 240
Venuë preſerote du fils de Dieu dans nous. 282
Venuë : pluſieurs voyes par leſquelles le fils de Dieu vient dans nous. 283
Venuë corporelle de Ieſus-Chriſt dans l'Euchariſtie. 327
Venuë : deux venuës du Seigneur. 403
Verbe : le Verbe s'eſt fait chair, trois explications de ces paroles. 190. 191. & 192
Verité. La premiere verité depuis la creation du monde. 50
Verité; trois verités. 129
Verité; les verités Chrétiennes reſſemblent à la lumiere

lumiere & en quoi. 141
Verités tenebreuſes & difficiles dans la religion, & quelles elles ſont, 142
Verités faciles, ſont quelquefois moins utiles. 142.
Verité: trois belles verités & quelles elles ſont. 374 375. & 376
Vers rongeant. 127
Viande des hommes quelle elle eſt. 415
Vie eternelle pour les bons. 73
Vie de Jeſus-Chriſt comment il la faut conſiderer. 226
Vierge: dix Vierges folles & cinq ſages. 96
Vierge: la beauté de la ſainte Vierge a attiré le Verbe divin. 379
Viſion horrible d'Abraham. 53
Viſion de S. Denys Areopagite. 232
Vocation exterieure. 158
Vocation interieure. *là méme.*
Vocation divine, & que l'homme a le pouvoir d'y conſentir ou de reſiſter. 158
Voix de vertu ce que c'eſt. 419
Voix d'une autre voix. 420
Volonté: Dieu vient en nôtre volonté par l'amour. 283.
Volonté: elle ſe remplit par les bons deſirs de plaire à Dieu. 443
Voyes par leſquelles Dieu vient dans nôtre entendement. 288
Voye des œuvres de Dieu. 289
Voye des bienfaits de Dieu. 298
Voye de l'Immenſité de Dieu. 301
Voyes du Seigneur ſont miſericorde & juſtice. 428

Vuïdes de l'Ame & dans ſes trois facultés. 442

Y

YEux : le peché s'en ſert & pourquoi. 194. & 195.
Yeux : ils ſont les inſtruments les plus ordinaires du peché. 195

FIN.

FINE

LEGATORIA
SALVAR